MASTER NEGATIVE

NO. 93-81606-1

MICROFILMED 1993

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States - Title 17, United States Code - concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material.

Under certain conditions specified in the law, libraries and archives are authorized to furnish a photocopy or other reproduction. One of these specified conditions is that the photocopy or other reproduction is not to be "used for any purpose other than private study, scholarship, or research." If a user makes a request for, or later uses, a photocopy or reproduction for purposes in excess of "fair use," that user may be liable for copyright infringement.

This institution reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:

MILLOT, [CLAUDE FRANÇOIS XAVIER]

TITLE:

ELEMONS DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PLACE:

PARIS

DATE:

1773

Master Negative #
93-81606-7

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

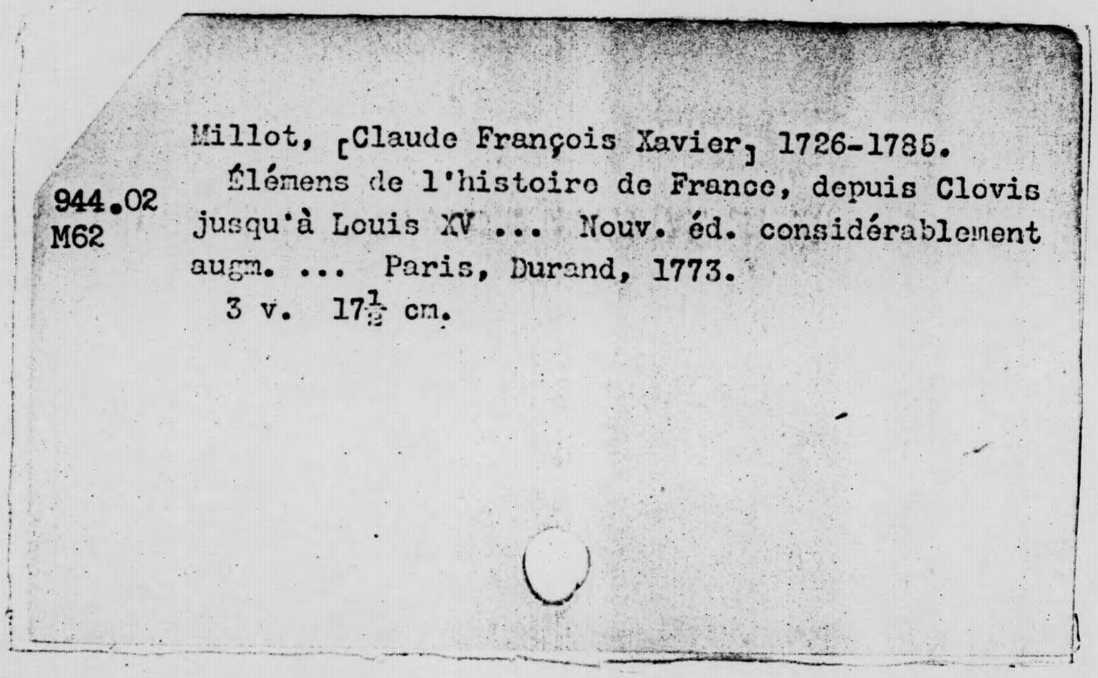

944.02
M62

Millot, [Claude François Xavier] 1726-1785.
Élémens de l'histoire de France, depuis Clovis jusqu'à Louis XV ... Nouv. éd. considérablement augm. ... Paris, Durand, 1773.
3 v. 17½ cm.

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 9x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 7.22.93 INITIALS SS
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

VOLUME 1

BIBLIOGRAPHIC IRREGULARITIES

MAIN ENTRY: Millot, Claude
Elements de l'histoire de France

Bibliographic Irregularities in the Original Document
List volumes and pages affected; include name of institution if filming borrowed text.

_____ **Page(s) missing/not available:** _____

_____ **Volumes(s) missing/not available:** _____

_____ **Illegible and/or damaged page(s):** _____

__✓__ **Page(s) or volumes(s) misnumbered:** v.2, p.247 as 347; v.3 p 377 as 343, 388 as 332

_____ **Bound out of sequence:** _____

_____ **Page(s) or illustration(s) filmed from copy borrowed from:** _____
_____

_____ **Other:** _____

AIIM

Association for Information and Image Management
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202

Centimeter
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 mm
1 2 3 4 5
Inches

MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

Class
944.02

Book
M62
O

COLUMBIA
COLUMBIÆ NOVI EBORAC.
IN LUMINE TUO VIDEBIMUS LUMEN
SIGILLVM COLLEGII
COLLEGE LIBRARIES

Madison Ave. and 49th Street, New York.

Beside the main topic, this book also treats of

Subject No.	*On page*	*Subject No.*	*On page*
944.01	P.1-200		

9441-3

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME PREMIER.

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE,

Depuis CLOVIS jusqu'à LOUIS XV.

Par M. l'Abbé MILLOT, Ancien Grand-Vicaire de Lyon, Prédicateur ordinaire du Roi, des Académies de Lyon & de Nancy.

NOUVELLE ÉDITION,

considérablement, augmentée.

TOME PREMIER.

A PARIS.

Chez P. E. G. DURAND, Neveu, Libraire, rue Saint-Jacques, à la Sagesse.

M. DCC. LXXIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

PRÉFACE.

On desire des Livres élémentaires en tout genre, soit pour l'éducation de la jeuneſſe, qui perd ſouvent les années entieres dans une étude ſeche & ſtérile, ſoit pour l'inſtruction d'un grand nombre de perſonnes, qui ne pouvant faire de longues études, ne ſavent où puiſer les connoiſſances néceſſaires, & qui aiment mieux tout ignorer que de lire beaucoup. L'hiſtoire même, qu'on peut définir l'école de l'humanité, l'hiſtoire de France en particulier, la plus propre à former l'eſprit & l'ame des François, eſt preſque inconnue à la plupart de ceux

25113

dont l'oiſiveté ſe repaît de romans & de lectures frivoles. Nous ne manquons pas de bons hiſtoriens ; mais leurs ouvrages effraient par la multitude des volumes ; ils ſont pleins de détails intéreſſans pour un très-petit nombre de lecteurs, ennuyeux ou inutiles pour tous les autres. On laiſſe aux ſavans cette curioſité avide des moindres faits ; on voudroit s'inſtruire en quelque ſorte ſans étudier.

Les lumieres ne pouvant s'acquérir que par des lectures ſérieuſes, il faudroit du moins en bannir la ſéchereſſe & les longueurs trop rebutantes ; il faudroit les mettre, s'il eſt poſſible, à la portée de tout le monde, & faciliter l'étude à tant de perſonnes qui manquent de

moyens & de loiſir pour s'y livrer en gens de lettres. C'eſt ce que j'ai voulu eſſayer ſur notre hiſtoire. Le but de cette préface eſt d'expoſer mon plan & mes principes. Loin de prétendre établir des regles, je ne cherche qu'à me conformer au goût du public.

Des élémens d'hiſtoire, pour être également utiles & agréables, ne doivent ni embraſſer un trop grand nombre d'objets, ni paſſer trop légérement ſur les choſes dignes d'attention. Tout ce qui n'intéreſſe point les mœurs, l'eſprit national, l'ordre politique, la conſtitution de l'état, tout ce qui ne mene point à la connoiſſance des hommes, tout ce qui fatigue, & même tout ce qui

amuſe ſans profit, étoufferoit ſous un tas de ſuperfluités les ſemences d'inſtructions ſalutaires. Une briéveté exceſſive les empêcheroit de même de prendre racine. C'eſt en développant les idées, qu'on les imprime dans un eſprit ſuperficiel & encore neuf. Les événemens les plus célebres, dépouillés de circonſtances, y laiſſent à peine quelque trace. Une narration ſuivie, courte, rapide, dégagée de détails minutieux, pleine de traits mémorables enchaînés avec méthode, paroît de tous les moyens le plus propre à faire impreſſion. Elle raſſemble ſous un point de vue les objets épars & comme noyés dans un abrégé chronologique; elle en forme des tableaux qui frappent l'eſprit;

elle montre la liaiſon des effets avec leurs cauſes; elle apprend ainſi à connoître les principes du bien & du mal, à raiſonner ſur les intérêts & ſur les devoirs de l'homme & du citoyen. C'eſt le but eſſentiel où tout ſe rapporte.

Sans diſcourir en rhéteur au riſque d'ennuyer à pure perte, on doit ſemer dans l'ouvrage les réflexions que fournit naturellement le ſujet même. La plupart des lecteurs ne penſent point, ſi on ne les aide à penſer; ils ſaiſiſſent néanmoins avec plaiſir les vérités qu'on leur met en quelque maniere ſous la main. Un germe jeté, pour ainſi dire, au haſard, produira quelquefois les fruits les plus précieux. Des élémens d'hiſtoire peuvent

renfermer toutes les maximes de la ſageſſe, puiſqu'ils renferment des exemples de toutes les vertus & de tous les vices. Malheureuſement les vices dominent; tandis que la vertu ſe cache, ou ne brille que par intervalles, ils déploient ſans ceſſe leur activité & ſemblent gouverner l'univers; mais les maux qui en réſultent ſont une excellente leçon. J'en dis autant des préjugés & de l'erreur. Nous trouvons à chaque pas des monumens ſi terribles de leurs effets, qu'il ſuffit de les obſerver attentivement, pour ſe garantir d'un écueil toujours funeſte au genre humain.

Rien ne contribue tant que de pareilles obſervations à répandre cet eſprit vraiment phi-

loſophique, dont le principal avantage eſt de diſſiper les préjugés pernicieux, & d'établir les idées juſtes qu'on doit regarder comme la baſe du bonheur. Bien différent de l'eſprit d'irreligion & de licence, plus il tend à nous affranchir de toute entrave ſervile, plus il nous attache aux loix divines & humaines, ſans leſquelles il ne reſteroit ni ordre, ni paix, ni ſûreté dans le monde. L'eſprit philoſophique eſt la raiſon même libre des erreurs vulgaires. S'il dirige la plume d'un hiſtorien, les folies & les crimes, dont il faut perpétuer le ſouvenir, deviendront une ſource de lumiere & de vertu. Les fables d'Homere valent mieux, au jugement d'Horace, que tous les documens des mo-

raliſtes. L'hiſtoire l'emporte ſans doute à cet égard ſur la fiction ; & des faits certains perſuaderont plutôt que des aventures imaginaires.

Comme la fauſſe philoſophie ſe plaît à décrier les choſes ſaintes, en imputant à la religion les exces du fanatiſme, de la ſuperſtition & de l'impoſture ; quiconque travaille pour l'utilité publique eſt obligé, non de pallier frauduleuſement ces abus, mais d'en découvrir la véritable origine. Il n'imitera point les *chrétiens foibles & ſcrupuleux*, dont parloit le ſage Fleury, *qui, reſpectant juſqu'à l'ombre de la religion, mettent une partie de la piété à croire tout ce que croit le peuple le plus groſſier ;* & qui

penſent qu'on bleſſe l'honneur de l'égliſe en racontant les fautes de ſes miniſtres abuſés ou corrompus. Que deviendroit l'hiſtoire, ſi de pareils préjugés faiſoient la loi aux écrivains ? Elle ne ſe plie point à la diſſimulation ; elle ne flatte ni les pontifes ni les rois ; elle les peint comme des uſurpateurs, ou des fourbes, ou des tyrans, ou des ames viles, lorſque leur conduite a mérité ces noms odieux ; & plus les faits intéreſſent la ſociété, plus elle doit les mettre au grand jour avec autant d'énergie que de droiture. Oſons le dire, l'intérêt même de la religion demande que les hommes ſachent l'abus qu'on en peut faire. Les prémunir contre la ſuperſtition & le fanatiſme, c'eſt les attacher à la pu-

reté de ſon culte & de ſa morale. On n'auroit pas vu tant de mauvais chrétiens du temps des croiſades, ſi les chrétiens avoient été inſtruits que la guerre ſainte, loin de conduire infailliblement au ſalut, pouvoit entraîner aux déſordres les plus damnables, & ruiner les mœurs comme les états. Des milliers de victimes humaines n'auroient pas été maſſacrées pour les diſputes de réligion, ſi l'on avoit ſu qu'un zele perſécuteur & ſanguinaire ne pouvoit ſe concilier avec l'eſprit de l'évangile. Toute l'Europe n'auroit pas été en combuſtion pendant pluſieurs ſiecles, ſi l'on avoit connu les limites de la puiſſance ſpirituelle, qui renverſoit les trônes, armoit les peuples contre les rois, & portoit le trouble dans la ſociété où elle devroit cimenter l'union & la concorde. De funeſtes ſchiſmes n'auroient pas excité des haines irréconciliables, ſi l'on avoit appris de S. Paul à *tout éprouver pour retenir ce qui eſt bon*, & à *conſerver la paix* comme le plus précieux de tous les biens. L'égliſe ne gémiroit pas aujourd'hui de ces horreurs, ſi l'ignorance ne les avoit pas multipliées & conſacrées. En un mot, il faut dire la vérité ſans foibleſſe; il faut la *dire toute entiere*, ſelon la maxime de Fleury, (IV. diſc. 13.) On la trahit quand on la déguiſe; on l'outrage quand on la ſuppoſe dangereuſe.

C'eſt un malheur pour l'écri-

vain qui s'engage dans cette carriere, d'avoir ſans ceſſe à combattre des préjugés de corps, d'état, de ſecte, de nation; des intérêts étrangers, & même ſes propres intérêts, ſes propres penchans. Sûr de déplaire à tous les partis s'il n'en flatte aucun, il trouvera par-tout quelques cenſeurs. Sa liberté paroîtra aux uns témérité; ſon impartialité paroîtra injuſtice aux autres; ſa modération choquera les eſprits ardens & enthouſiaſtes; ſa candeur révoltera les ames doubles & fauſſement politiques. Mais le plus grand mal ſeroit de proſtituer ſa plume au menſonge. D'ailleurs, la vérité ne peut nuire ſans doute à la vraie religion; ſous un gouvernement ſage elle s'accorde aiſément avec

les loix, & le public eſt trop éclairé pour que l'eſprit de parti préſide à ſes jugemens.

Telles ſont les regles que je me ſuis propoſé de ſuivre dans la compoſition de cet ouvrage. Je n'ambitionne point le mérite de la nouveauté, ni la gloire des découvertes. Nos meilleurs hiſtoriens m'ont fourni les faits, & me ſerviront de garans. Mon travail s'eſt borné au choix des matériaux, à la diſpoſition, au ſtyle, & au ſoin particulier de marquer l'origne des choſes, les effets de l'opinion, les loix & les coutumes, les changemens politiques, les objets enfin les plus dignes d'examen; car comme l'obſerve l'illuſtre Monteſquieu, *il ne s'agit pas de faire*

lire, mais de faire penſer. L'hiſtoire n'eſt bonne qu'en exerçant la raiſon. Si j'emprunte quelque penſée remarquable d'un auteur, je me fais un devoir de le citer : toute autre citation ſeroit ſuperflue dans un livre élémentaire. Ecrivant pour les perſonnes qui ont beſoin de connoiſſances utiles, ſans pouvoir en acquérir de profondes, je ſupprime quantité d'événemens étrangers à mon deſſein, pour m'attacher aux choſes également curieuſes & inſtructives ; j'évite de ſurcharger la mémoire de dates, de noms propres, de détails toujours fatiguans, lorſqu'ils ne ſont pas néceſſaires. Un trait qui caractériſe les mœurs vaut mieux que des récits de batailles. On ſait bien que les hom-

mes en tout temps ſe ſont battus ; mais on ignore ce qu'ils ont été en tel temps ; on ignore ce qu'il importe ſur-tout de ſavoir. A meſure que le chaos de l'antiquité ſe débrouille, la narration prend du corps & de l'étendue. Les deux derniers regnes fourniſſent plus de faits mémorables que les deux premieres races. Cependant de ces ſiecles mêmes de barbarie, on peut tirer des particularités très-intéreſſantes pour la nation Françoiſe, & en général pour l'hiſtoire de l'eſprit humain. Celles qui auroient trop interrompu la narration, je les ai miſes à la fin des regnes. En un mot je me ſuis efforcé de rendre cet ouvrage moins défectueux qu'il ne l'étoit d'abord, plus complet

lire, mais de faire penſer. L'hiſtoire n'eſt bonne qu'en exerçant la raiſon. Si j'emprunte quelque penſée remarquable d'un auteur, je me fais un devoir de le citer : toute autre citation ſeroit ſuperflue dans un livre élémentaire. Ecrivant pour les perſonnes qui ont beſoin de connoiſſances utiles, ſans pouvoir en acquérir de profondes, je ſupprime quantité d'événemens étrangers à mon deſſein, pour m'attacher aux choſes également curieuſes & inſtructives ; j'évite de ſurcharger la mémoire de dates, de noms propres, de détails toujours fatiguans, lorſqu'ils ne ſont pas néceſſaires. Un trait qui caractériſe les mœurs vaut mieux que des récits de batailles. On ſait bien que les hom-

mes en tout temps ſe ſont battus ; mais on ignore ce qu'ils ont été en tel temps ; on ignore ce qu'il importe ſur-tout de ſavoir. A meſure que le chaos de l'antiquité ſe débrouille, la narration prend du corps & de l'étendue. Les deux derniers regnes fourniſſent plus de faits mémorables que les deux premieres races. Cependant de ces ſiecles mêmes de barbarie, on peut tirer des particularités très-intéreſſantes pour la nation Françoiſe, & en général pour l'hiſtoire de l'eſprit humain. Celles qui auroient trop interrompu la narration, je les ai miſes à la fin des regnes. En un mot je me ſuis efforcé de rendre cet ouvrage moins défectueux qu'il ne l'étoit d'abord, plus complet

dans toutes ſes parties, & propre à mettre ſur les voies de la vérité les perſonnes dépourvues de meilleurs ſecours.

ELEMENS

SOMMAIRES
DU TOME PREMIER.

INTRODUCTION.

LEs anciens Gaulois, dignes d'être connus : leur penchant à la guerre : fureur du duel : hoſpitalité des Gaulois : vices qu'on leur reproche : droit du plus fort : pouvoir exceſif des Druïdes : exemption de toute charge : premiere religion des Gaulois : victimes humaines : aſtrologie : ſuperſtition : dogme de la vie future : Sciences des Druïdes : les Bardes, poëtes des Gaulois : le peuple étoit preſque eſclave : gouvernement des Gaulois : les Gaules conquiſes par les Romains : chriſtianiſme dans les Gaules : autorité des papes ſur l'égliſe Gallicane : bornes de la juriſdiction eccléſiaſtique : les clercs ſoumis aux tribunaux : tout commence à ſe confondre au cinquieme ſiecle.

PREMIERE RACE.

CLOVIS.

Les Francs pénétrent dans les Gaules : Clovis chaſſe des Gaules les Romains : vaſe de Soiſſons ; politique de Clovis : Clovis épouſe Clotilde : les Gaulois augurent bien de cette alliance : converſion de Clovis : l'égliſe triomphe de cette converſion : le pape écrit au roi : projets ambitieux de Clovis : dévotion politique du roi ; Alaric, roi des Viſigoths : bataille de Vanillé : titre de patrice de Rome ; cruautés de Clovis : canons remarquables du concile d'Orléans : mort de Clo-

vis : les Francs peu différens des anciens Gaulois : loi Salique rédigée par Clovis : bizarreries des loix Saliques : reſpect pour les mœurs : variété de loix & de coutumes : armées : ducs & comtes : principales charges ; longue chevelure des rois.

SUCCESSEURS DE CLOVIS jusqu'à l'an 562.

L'hiſtoire devient un cahos. Thierry I, roi d'Auſtraſie. Clodomir, roi d'Orléans. Childebert I, roi de Paris. Clotaire I, roi de Soiſſons : guerres de Bourgogne : cruauté de Childebert & de Clotaire : perfidie de Thierry. Théodebert, roi d'Auſtraſie : les François s'emparent de la Bourgogne : traités avec Juſtinien & avec les Oſtrogoths ; violement des traités : mort de Théodebert. Théodebalde ou Thibaut, roi d'Auſtraſie ; brouillerie entre Childebert & Clotaire ; ſucceſſion à la couronne ; toute la monarchie paſſe à Clotaire. Chramne armé contre ſon pere ; mort de Clotaire ; progrès de la barbarie ; violence & perfidie des rois ; fauſſe piété jointe aux crimes ; ſuperſtition de Childebert ; le clergé devient trop zélé pour le temporel ; nomination aux évêchés ; obſervation ſur l'état monaſtique. Childebert exige une profeſſion de foi du pape ; reſte des ſuperſtitions payennes ; ſorts des ſaints.

SUCCESSEURS DE CLOTAIRE I. juſqu'à l'an 613.

Caribert, roi de Paris. Gontran, roi de Bourgogne. Sigebert I, roi d'Auſtraſie. Chilpéric, roi de Soiſſons. Brunehaut & Frédégonde ; divorce de Chilpéric ; les trois

freres en guerre. Sigebert vainqueur de Chilpéric. Frédégonde fait aſſaſſiner Sigebert. Childebert II, roi d'Auſtraſie. Brunehaut épouſe le fils de Chilpéric. Chilpéric les pourſuit. Chilpéric craint le tombeau de Saint Martin : aſſaſſinat de Mérovée. Chilpéric accuſe l'évêque Prétextat. Scélérateſſe de Frédégonde : fauſſe pénitence de Frédégonde : Grégoire de Tours accuſé par le roi. Superſtition de Chilpéric ; guerres civiles. Chilpéric aſſaſſiné ; ſon caractere ; il ſe piquoit de littérature & de théologie ; ſes plaintes contre le clergé. Clotaire, roi de Soiſſons ; uſage ſingulier du ſerment ; cruautés de Gontran, malgré ſa douceur ; ſeigneur exécuté pour la perte d'un buffle ; donations aux égliſes. Canons pour les aſſurer ; autre trait de Gontran. Childebert ſuccede à Gontran : fin de Frédégonde. Thierry II, roi de Bourgogne. Théodebert II, roi d'Auſtraſie ; régence de Brunehaut ; nouvelles horreurs ; ſupplice de la reine Brunehaut ; on ne peut juſtifier Brunehaut ; éloges donnés par Saint Grégoire ; la ſuperſtition jointe au crime. Clotaire regne ſeul : concile d'évêques & de ſeigneurs ; capitulaires ; parlement ambulatoire ; mort de Clotaire ; beaucoup de choſes dont il ſeroit inutile de parler ; concile de Mâcon ; canon pour la dixme ; honneurs qu'exige le clergé ; ignorance ; procès de Gilles de Reims ; révolte des religieuſes de Poitiers ; menaces de Saint Colomban aux rois ; l'autorité du pape s'augmente ; privileges accordés par le pape ; biens de l'égliſe de Rome en France ; les *précaires* établies ; uſurpation des biens eccléſiaſtiques.

SUCCESSEURS DE CLOTAIRE II. jusqu'à l'an 692.

Dagobert I. Aribert. Dagobert corrompu par les passions ; guerre contre un marchand. Sigebert II, roi d'Austrasie. S. Eloi à la cour ; profusions de Dagobert ; richesses en France. Clovis II, roi de Bourgogne & de Neustrie ; les maires du Palais s'emparent de l'autorité ; témoignages contradictoires des anciens moines. Clotaire III, roi de Neustrie. Childeric, roi d'Austrasie ; régence de Batilde ; le maire Ebroin ; révolte. Childéric périt par sa faute. Thierry III. Ebroin trouble le royaume. Pepin Heristel ou d'Héristal. S. Leger dépose dans un concile. Ebroin assassiné : les mécontens se retirent auprès de Pepin. Pepin maître de la France ; assemblées du champ de Mars ; formules de Marculfe ; nomination aux évêchés ; permission d'entrer dans le clergé : exemptions ; divorce ; donations.

ROIS FAINÉANS.

Esclavage des rois fainéans. Clovis III. Childebert III. Dagobert III ; mort de pepin ; soulevement ; Chilpéric II. Charles-Martel maître de l'état, sous Thierry IV ; politique de Charles-Martel mahométisme. Sarasins en Espagne & en France. Charles-Martel défait les Sarrasins ; projet de Grégoire III contre l'empereur ; ses offres à Charles-Martel ; mort de Charles-Martel ; biens ecclésiastiques donnés aux gens de guerre. Childéric II ; conciles convoqués par Carloman ; précaires confirmés. Carloman se fait moine. Pepin veut se faire

roi ; sa politique ; cas de conscience proposé au pape ; le roi détrôné ; désordre dans l'état & dans l'église ; le pape renverse le droit commun ; doctrine des Antipodes condamnée ; liaison des préjugés avec les grandes affaires.

SECONDE RACE.

PEPIN.

Pepin se fait sacrer ; sacre des rois. Pepin sert l'église ; origine de la grandeur temporelle des papes. Etienne III, en France ; lettre du pape au roi ; politique de Paul I ; guerre d'Aquitaine ; abbaye d'hommes donnée à une femme ; mort de pepin ; son mérite ; force étonnante de Pepin ; un laïque élu pape à main armée.

CHARLES I, *dit CHARLEMAGNE.*

Charlemagne, grand homme ; double divorce de Charlemagne. Charlemagne, roi d'Italie ; souveraineté du roi à Rome. Saxons subjugués ; on les fait chrétiens par force ; les Saxons chrétiens par force ; méthode de faire la guerre ; gouvernement de Charlemagne ; écoles, académie. Alcuin. Charlemagne au concile de Francfort ; on rejette le concile de Nicée ; prudence du pape ; canons du concile. Charlemagne empereur ; négociations avec la cour de Constantinople ; ambassade des Arabes ; puissance de Charlemagne. Il partage le royaume à ses enfans. Jugement de la croix ; il associe Louis à l'empire. Normans ; marine de Charlemagne : mort de Charlemagne : son portrait, ses concubines. Jugement de

Monteſquieu : les évêques exempts du ſervice militaire : établiſſement de la dixme. *Miſſi dominici* : zele de Charlemagne pour la réforme du clergé : divers réglemens concernant l'égliſe & les moines : capitulaire en faveur du clergé : fauſſes décrétales : autorité du roi dans les affaires eccléſiaſtiques ; loix ſomptuaires, commence, foires, &c ; monnoies ; duel en juſtice ; langue *romance*.

LOUIS I,
ſurnommé LE DÉBONNAIRE.

Dévotion & foibleſſe de Louis. Louis partage imprudemment le royaume ; révolte de Bernard, roi d'Italie ; ſcrupules & foibleſſe de l'empereur ; les papes abuſent de ſa foibleſſe ; nouvelle oppoſition au concile de Nicée ; révolte contre Louis le Débonnaire ; l'abbé Vala, chef des rebelles. Louis s'humilie ; nouvelle révolte ; le pape au camp des rebelles ; des prélats fideles menacent le pape ; l'empereur trahi & depoſé ; cauſes de la révolte du clergé ; l'empereur ſoumis à la pénitence publique ; accuſations contre lui ; l'empereur rétabli ; procès des évêques ; nouvelle guerre civile ; mort de l'empereur ; défauts de Louis le Débonnaire ; état du clergé ; expreſſions ſingulieres ſur la dignité épiſcopale ; épreuves judiciaires.

CHARLES II,
ſurnommé LE CHAUVE.

Diviſions funeſtes ; guerre civile entre les freres ; bataille de Fontenai ; liberté de conſcience pour les Saxons ; les évêques diſpoſent de la couronne ; nouveau partage de la monarchie ; irruptions des Normans ;

traités honteux avec les Normans ; réglement pour la ſucceſſion des rois François ; mort de Lothaire ; affoibliſſement de l'autorité royale ; diviſions entre les ſeigneurs & les évêques. Parlement d'Epernai ; aſſemblée d'Epernai, contraire au clergé ; le roi détrôné ; le roi ſe reconnoît juſticiable du clergé ; entrepriſes des évêques de France contre le roi de Germanie ; préjugé des évêques contre le ſerment de fidélité ; foibleſſe de Charles ; fameux divorce de Lothaire. Nicolas I envoie juger le roi de Lorraine. Adrien II finit l'affaire ; le pape veut commander aux rois pour le temporel. Hincmar écrit fortement au pape ; conduite odieuſe du pape. Charles le Chauve empereur par l'autorité du pape. Charles veut dépouiller ſes neveux ; mort de Charles II ; principe de l'anarchie féodale ; fiefs devenus héréditaires ; ſyſtême du clergé entre les couronnes ; réclamations contre les entrepriſes du pape. Hincmar de Reims ; ſubtilités théologiques Gotheſcule fuſtigé.

SUCCESSEURS
DE CHARLES LE CHAUVE,
juſqu'à la fin de la ſeconde race.

Décadence de la monarchie. Louis II, dit le Begue ; Louis III. Carloman ; un ſeigneur devient roi de Provence ; diſpute d'Hincmar de Rheims avec le clergé. Charles III, dit le Gros ; ſiége de Paris par les Normans ; mort de Louis le Gros. Eudes. Charles IV, dit le Simple. Normans établis en France ; l'empire transféré aux Allemans. Haganon, miniſtre abſolu. Charles le Simple détrôné. Raoul ; archevêque

enfant ; guerre à ce ſujet. Louis IV, dit d'Outremer ; révole de Hugues le Grand ; le roi priſonniere de Hugues ; grande queſtion décidée par le clergé ; profonde ignorance. Lothaire ; entrepriſes de la Lorraine. Louis V ; état de la nation ; Servitude du peuple ; uſurpations des ſeigneurs : les rois ſans domaine ; multiplications des fiefs ; déſordes univerſels ; le clergé devient tout-puiſſant ; fondation de Cluni ; les moines héritoient ; changement de coutumes.

TROISIEME RACE.

HUGUES CAPET.

Révolutions en faveur de Hugues ; moyens qui lui procurent la couronne ; indépendance des Grands ; invaſion du duc de Lorraine ; l'archevêque de Rheims jugé ; mort de Hugues Capet ; pairie.

ROBERT.

Le roi perſécuté pour ſon mariage ; excommunication du roi, & ſes ſuites ; excès de ſuperſtition, formule d'anathême : hérétiques brulés ; Robert refuſe l'empire ; il aſſocie à la couronne l'aîné de ſes fils ; la reine occaſionne une révolte des princes ; vertu & ſimplicité de Robert ; diſpute ſur l'apoſtolat de S. Marcial ; changement d'opinion ſur la bâtardiſe.

HENRI I.

Troubles cauſés par la reine mere ; pélerinage de la terre ſainte. Guillaume duc de Normandie ; l'empereur veut réformer

l'égliſe de Rome. Léon IX veut tenir un concile en France ; il tient ſon concile à Reims malgré le roi ; déréglement du clergé ; le roi fait ſacrer ſon fils ; privilege de l'archevêque de Reims pour le ſacre ; anciens empêchemens du mariage ; *treve de Dieu* : *paix de Dieu* : dialectique à la mode. Bérenger ; accroiſſement du pouvoir des moines.

PHILIPPE I.

Idée de ce regne ; majorité des rois ; conquête d'Angleterre par le duc de Normandie. Guillaume réſiſte à Grégoire VII ; premier démêlé du roi avec Guillaume ; une raillerie cauſe une guerre. Grégoire VII, Hildebrand ; ſyſtême de Grégoire VII ; querelle des inveſtitures ; entrepriſes de Grégoire contre la France ; guerre des inveſtitures ; la comteſſe Mathilde. *Dictatus* de Grégoire II ; divorce du roi ; excommunication du roi ; émeute au concile de Poitiers ; trait du duc d'Aquitaine. Philippe s'aſſocie Louis ; abſolution du roi ; croiſades. Pierre l'Ermite. Urbain II prêche la croiſade ; motifs des croiſés ; réflexions ſur la croiſade ; ſuccès de la croiſade ; le roi ne ſe croiſa point ; mort du roi ; à quoi ſervirent les croiſades ; armoiries : décret ſingulier en faveur des moines ; préjugés ſur les cheveux longs, & ſur l'hommage.

LOUIS VI,
ſurnommé LE GROS.

Foibleſſe de la couronne ; brouilleries avec l'Angleterre ; guerre avec Henri I ; le pape excommunie à Reims l'empereur ; foibleſſe du roi dans le concile ; fin de la querelle des inveſtitures ; l'Empereur Henri V attaque la

France ; l'oriflamme ; le roi excommunié ; zele indiſcret ; mort de Louis le Gros ; affanchiſſemens, communes ; appel aux juges royaux ; nouveaux ordres monaſtiques ; S. Bernard ; maître des eſprits. Arnaud de Breſcia invective contre le clergé.

LOUIS VII,
ſurnommé LE JEUNE.

Puiſſance du roi ; querelle avec le pape au ſujet d'un évêché ; le comte de Champagne trouble l'état ; ſac de Vitri ; ſeconde croiſade, prêchée par S. Bernard ; mauvais ſuccès de la croiſade ; retour du roi. Suger & S. Bernard ; le roi répudie l'héritiere d'Aquitaine ; l'Angleterre devenue redoutable ; démêlé de Henri II avec Thomas Becket. Becket en France. Becket aſſaſſiné ; erreur, cauſe de ces maux ; dernieres années de Louis le Jeune ; ſa mort ; duel permis pour ſix ſous. Troubadours ; écoles de monaſteres. Colleges & Univerſité ; fauſſe dialectique appliquée aux dogmes ; les papes en France ; *décret* de Gratien.

PHILIPPE II,
ſurnommé AUGUSTE.

Banniſſement des Juifs ; on pave Paris. Philippe ſoutient ſes droits. *Brabançons* exterminés. Chrétiens en Paleſtine ; projet de croiſade ; le clergé de Reims refuſe un ſubſide ; brouillerie entre Philippe & Henri II. Philippe brave un légat. Henri II vaincu ; troiſieme croiſade ; ſuccès de la croiſade ; galanterie des croiſés ; le roi envahit la Normandie ; mort de Richard ; perte des papiers de la couronne ; divorce de Philippe Auguſte ; Innocent III met le royaume en interdit ; fermeté du roi ; le roi d'Angleterre jugé en France ; ce jugement exécuté par les armes. Innocent III ſe prétend juge des guerres, &c ; quatrieme croiſade inutile ; héréſie des Albigeois ; croiſade contre le comte de Toulouſe ; barbarie contre les Albigeois ; le comte de Toulouſe dépouillé de ſes états. Innocent III donne la couronne d'Angleterre ; le roi Jean ſe fait vaſſal du pape ; bataille de Bouvines ; les Anglois détrônent Jean ſans-terre ; un enfant de France, roi d'Angleterre ; mort d'Innocent III ; croiſade des enfans & prédiction d'Innocent III ; les François chaſſés d'Angleterre ; pourſuites contre les hérétiques ; troupes ſoudoyées. Univerſité de Paris. Ariſtote condamné ; fêtes des *fous* & des *ânes* ; ſuperſtion ; ordres mendians. Franciſcains. Dominicains ; ſuccès des mendians ; leur utilité pour les papes ; relâchement.

LOUIS VIII.

Guerre avec Henri III ; entrepriſe odieuſe contre le comte de Toulouſe ; ſiege d'Avignon ; mort de Louis VIII ; ſon teſtament ; léproſeries ; legs à Citeaux ; chevalerie.

LOUIS IX,
dit SAINT-LOUIS.

Commencement orageux. Blanche de Caſtille ; factions étouffées par la régente ; fin de l'affaire des Albigeois : établiſſement de l'inquiſition ; le comte de Bretagne condamné pour Félonie ; ſage conduite de S. Louis ; affaires eccléſiaſtiques ; guerre de Frédéric II avec le pape ; factions des Guelphes & des Gibelins ; le pape offre l'empire à la France ; fin de Grégoire IX ; le comte

de la Marche réduit au devoir ; bataille de Taillebourg. François vaſſaux du roi d'Angleterre. Innocent IV perſécute Frédéric II; le pape ſe retire en France ; concile de Lyon contre l'empereur ; cinquiéme croiſade. S. Louis en Egypte ; il met en fuite les Sarraſins ; débauches des croiſés ; Imprudence des François ; combat de Maſſoure ; ſuite de malheurs. S. Louis priſonnier ; on fait une treve ; ſimplicité des chevaliers croiſés ; la reine veut ſe faire tuer par un chevalier. Paſtoureaux ; la reine réſiſte au pape ; le roi paſſe inutilement en Paleſtine. Juſtice de S. Louis ; peines contre les blaſphémateurs; troubles dans l'univerſité au ſujet des mendians. S. Louis favorable aux mandians ; le roi veut ſe faire Jacobin ; abus corrigés. Louis cede beaucoup aux rois d'Arragon & d'Angleterre ; comment l'Anglois obtint ce traité ; raiſonnement de S. Louis ; à quoi ce traité étoit bon. S. Louis arbitre entre le roi d'Angleterre & les Anglois; le pape donne Naples & la Sicile au comte d'Anjou ; conditions du traité fait avec le pape; le comte d'Anjou établi à Naples. Conradin décapité ; projet de croiſade. Joinville condamne ce projet. S. Louis paſſe en Afrique : mort de S. Louis. Conſeils de S. Louis à ſon ſucceſſeur ; ſon caractere ; Loix de S. Louis ; Loix pénales ; fainéans & vagabons punis ; obligation de legs pieux. Loi conforme à l'humanité ; preuves ſubſtituées au duel ; guerres privées défendues ; appel aux juſtices royales : droit de battre monnoie. Pragmatique Sanction ; charité de S. Louis; groſſe amende en faveur des moines ; bibliotheque , ignorance , crédulité ; la ſorbonne ; docteurs célebres. Roger Bacon.

Fin des Sommaires du Tome I.

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE.

INTRODUCTION.

LES Gaulois ou Celtes , premiers habitans des Gaules, étoient une nation fort ancienne, qu'on croit avoir peuplé une grande partie de l'Europe. Comme leur mêlange avec les Francs a formé la Nation Françoiſe, ils ſont nos peres, & nous avons intérêt à les connoître. En laiſſant aux érudits les détails de pure curioſité, ne négligeons pas les objets dignes d'exercer la raiſon. Les ſiecles de barbarie répandent ſur les ſiecles mo-

Les anciens Gaulois, dignes d'être connus.

dernes plus de lumieres qu'on ne ſe l'imagine communément. Il reſte toujours quelques veſtiges profonds des premieres mœurs. Quand elles ſont enfin épurées, & que la politeſſe & les ſciences, les loix & la morale ont écarté cette rouille de barbarie; n'eſt-il pas auſſi utile qu'agréable de conſidérer la différence & les rapports de l'état préſent avec l'état primitif d'où l'on eſt ſorti? C'eſt ce qui forme l'hiſtoire de l'eſprit humain, ou du moins celle de l'eſprit national.

Nous voyons dans les anciens Gaulois un caractere de valeur, de vivacité, d'hoſpitalité, qu'on peut aiſément reconnoître dans leurs deſcendans.

Leur penchant à la guerre.

Ils reſpiroient la guerre. Toujours armés, même en tant de paix, (coutume dangereuſe, qu'on ne trouve ni chez les Grecs ni chez les Romains,) ils ſe battoient entr'eux, lorſqu'ils n'avoient point d'ennemis à combattre. L'ardeur martiale, jointe à une grande population, les entraînoit hors de leur pays, pour entreprendre des conquêtes. L'Italie, la Grece, l'Aſie furent inondées de leurs ſoldats. Rome les craignit tellement, que les citoyens diſpenſés, par leur âge ou par la prêtriſe, de porter les armes, ne pouvoient jouir de cette diſpenſe en cas d'invaſion des Gaulois. Si la diſcipline & la ſcience militaire avoient réglé leur courage, ils auroient vraiſemblablement ſubjugué cette ambitieuſe république. Mais une fougue aveugle les précipitoit dans le péril, ſans précautions, ſans prévoyance; ils dédaignoient même les armes défenſives, & combattoient ſouvent preſque nus.

Fureur des duel.

Cette indomptable vivacité les rendoit inquiets, querelleurs, vains, duelliſtes. Les combats ſinguliers étoient pour eux une ſorte d'amuſement. La plupart des différents ſe décidoient par le duel. Les juges l'ordonnoient eux-mêmes; les témoins prouvoient leur témoignage en ſe battant. Céſar nous apprend qu'après la mort du chef des Druïdes, ces prêtres de la nation ſe diſputoient les armes à la main ſa dignité, ſi les ſuffrages ne s'accordoient point. Les femmes étoient

guerrieres ; le prêtres pouvoient bien le devenir par ambition.

Hoſpitalité des Gaulois.

Quelque féroces que fuſſent les anciens Gaulois, ils pratiquoient l'hoſpitalité en peuple humain & généreux, s'empreſſant à recevoir les étrangers, à leur procurer des fêtes, des plaiſirs ; à leur rendre des ſervices eſſentiels. Toutes les maiſons leur étoient ouvertes ; leur perſonne étoit inviolable, & l'on puniſſoit le meurtre d'un étranger plus ſévérement que celui d'un Gaulois. Ce doux penchant qui devroit unir le genre humain a été peut-être en France une des principales cauſes des progrès de l'eſprit & de la ſociété civile ; progrès inconnus dans les nations où le mépris & la haine des étrangers reſſerroient le génie national, comme chez les Egyptiens, les Chinois, les Juifs, &c.

Vices qu'on leur reproche.

Outre la cruauté envers les ennemis, commune à tous les peuples barbares, on reproche quelques vices aux Gaulois, particulierement l'ivrognerie & l'oiſiveté. Ils aimoient beaucoup la table, ils ſacrifioient tout au vin, & celui d'Italie leur

inſpira le deſſein de paſſer les Alpes ; car la vigne n'étoit pas encore cultivée dans les Gaules. L'oiſiveté dont on les accuſe venoit ſans doute, non d'une indolence naturelle, mais d'une paſſion extrême pour les armes. L'agriculture, les arts & les métiers leur paroiſſoient indignes d'un peuple ſoldat ; il les abandonnoient aux eſclaves & aux femmes ; ils vouloient combattre ou ſe divertir. Une fois ſubjugués, ils éprouverent bientôt des beſoins ; les beſoins exciterent l'amour du travail ; l'induſtrie bannit la pareſſe. Si une claſſe d'hommes crut toujours ſe déshonorer par toute autre profeſſion que celle des armes, ce préjugé n'enchaîna plus le corps de la nation.

Droit du plus fort.

Les maris avoient droit de vie & de mort ſur leurs enfans & même ſur leurs femmes. C'étoit le droit du plus fort : les Gaulois en faiſoient par-tout la regle de leur conduite. Comment l'humanité a-t-elle ſi longtemps été muette ? Et comment la tyrannie a-t-elle pu étouffer ſa voix juſques dans le ſein des familles ? Il ſemble que les Gaulois ne vivoient que pour la guerre. Un pere auroit

eu honte de voir en public ſes enfans, avant qu'ils fuſſent en âge de paroître armés.

Pouvoir exceſſif des Druïdes.

Ce peuple fier & intraitable étoit cependant l'eſclave de ſes prêtres. Les Druïdes, ſeuls dépoſitaires de la religion & de la ſcience, le gouvernoient avec un empire abſolu. Comme ils élevoient la jeuneſſe, les premieres idées tournoient à leur avantage ; & ils ſe faiſoient une loi de ne rien écrire, afin qu'on fût obligé de recevoir tous les oracles de leur bouche. Juges de la plupart des affaires, tant criminelles que civiles, ſi quelqu'un oſoit contrevenir à leur jugement, ils le frappoient d'anathême, & lui interdiſoient les ſacrifices. Alors ce malheureux étoit exclus de la ſociété ; on le fuyoit, on l'abhorroit comme un impie & un ſcélérat, qui portoit avec lui la contagion ; on ne lui rendoit aucun devoir, pas même la juſtice. Auſſi n'y avoit-il, ſelon Céſar, aucune peine ſi redoutable.

Exemption de toute charge.

Les Druïdes, maîtres des eſprits par les terreurs de la ſuperſtition, étoient exempts d'impôts, de ſervice militaire, & généralement de toutes

les charges de l'état. Leurs diſciples jouiſſoient des mêmes privileges, ce qui leur en attiroit un fort grand nombre. Le célibat dont ils faiſoient profeſſion, leur vie ſolitaire dans les bois, augmentoient la vénération publique à leur égard. Tels que les Chaldéens, les Mages, les Brachmanes, les Prêtres d'Egypte, qui formant un corps ſéparé du reſte des citoyens, préféroient leur intérêt particulier à celui de la ſociété, les Druïdes conſacrerent à l'ambition un pouvoir deſtiné par ſa nature au maintien des mœurs & de la vertu.

Premiere religion des Gaulois.

Dans les commencements, leur religion étoit ſimple. Ils adoroient un Dieu ſuprême ſous le nom d'Eſus. Les bocages leur ſervoient de temples ; le chêne, pour lequel ils avoient tant de vénération, étoit vraiſemblablement à leurs yeux l'emblême de la Divinité. Des ſavants ont même écrit que leur culte venoit originairement de Japhet, parce qu'ils y trouvent pluſieurs traits de reſſemblance avec celui des Patriarches. Mais de pareils ſyſtêmes ne portent que ſur des conjectures fort douteuſes.

Victimes humaines.

Il eſt certain au contraire que les

Aſtrologie. Superſtition. Gaulois ſe livrerent aux plus horribles ſuperſtitions. Dans les grandes maladies, dans les périls de la guerre, ils ſacrifioient des victimes humaines, ou ils faiſoient vœu d'en immoler ; convaincus, dit Céſar, qu'il n'y avoit pas d'autre moyen d'appaiſer les Dieux, & que la vie d'un homme devoit racheter un homme. Ces abominables ſacrifices entroient dans le culte religieux. Les Druïdes qui en étoient les miniſtres brûloient les victimes toutes vivantes. On immoloit des criminels, quand il s'en trouvoit ; mais s'il n'y en avoit point, les innocens étoient brûlés à leur place. Toute religion atroce eſt néceſſairement abſurde. Le Polythéiſme, mêlé de mille pratiques extravagantes, ſe rencontre chez les Gaulois comme ailleurs. Ils croyoient ſur-tout à l'aſtrologie ; Les Druïdes ſe donnoient pour prophetes, & étoient ſecondés par des propheteſſes, dont les unes gardoient la virginité perpétuelle, les autres mariées ne voyoient leurs époux qu'une fois l'an.

Dogme de la vie future. Parmi les dogmes des Gaulois, aucun n'avoit tant de force que celui de la vie future. Il leur inſpiroit plutôt de l'intrépidité que de la vertu. De là

ce mépris de la mort, qu'ils portoient juſqu'à des excès affreux, juſqu'à ſe tuer mutuellement, pour ne pas ſurvivre à une défaite. Leurs idées ſur l'avenir étoient ſi groſſieres, qu'on enterroit avec les morts leurs effets les plus précieux, dans l'eſpérance de leur rendre l'autre vie plus agréable. Le dogme de l'immortalité, qui devroit produire tant de bien, en réprimant le vice, & excitant au devoir, ne produit ſouvent que du mal, quand le préjugé & la ſuperſtition le mettent en œuvre.

Sciences des Druïdes. On vante l'habileté des Druïdes en aſtronomie, en philoſophie, en médecine. Ils avoient ſans doute quelques connoiſſances ; mais ce n'eſt pas chez un peuple barbare & ſuperſtitieux qu'il s'en trouve de remarquables. Peut-être avoient-ils profité de celles des Marſeillois, colonie grecque diſtinguée par ſes lumieres.

Les Bardes, Poëtes des Gaulois. Les Bardes étoient les poëtes des Gaulois, ſubordonnés aux Druïdes qui dirigeoient tout. Ils chantoient les louanges des héros, ils accompagnoient les armées, y répandoient l'enthouſiaſme, & fortifioient le mépris de la mort. Leurs poëſies,

comme celles de preſque tous les autres peuples, avoient pour but de perpétuer le ſouvenir des faits : elles immortaliſoient la gloire ou la honte. Auſſi la préſence des poëtes inſpiroit-elle les plus grands efforts de courage.

Le peuple étoit preſque eſclave.

Dans toute la Gaule, ſelon Céſar, il n'y avoit que les Chevaliers ou les gens de guerre, & les Druïdes (avec leurs ſubalternes) qui jouiſſent de quelque conſidération. Le petit peuple étoit preſque regardé comme eſclave. Pluſieurs même de ces malheureux, accablés de dettes ou d'impôts, gémiſſant ſous l'oppreſſion, ſe dévouoient volontairement à la ſervitude. En ſe faiſant eſclaves de quelque grand, ils trouvoient du moins la ſubſiſtance & la ſûreté. Cependant la nation en général préféroit la liberté à la vie. Les femmes combattirent plus d'une fois en héroïnes, & ſe donnerent la mort, pour n'être pas réduites en eſclavage.

Gouvernement des Gaulois.

Cet amour de la liberté paroiſſoit juſques dans le gouvernement. Les rois avoient ſi peu d'empire, qu'Ambiorix, l'un d'eux, diſoit ingénument à Céſar : *Le peuple, par notre conſtitution, n'a pas moins d'autorité ſur moi, que j'en ai ſur lui.* Tout le pays étoit alors diviſé en républiques & en royaumes, où l'eſprit national étoit à peu près le même. Chaque année ſe tenoit une aſſemblée générale, qui décidoit en dernier reſſort les affaires les plus importantes. Une eſpece de ligue uniſſoit donc tous les Gaulois, comme les anciens Grecs. Heureux ſi les diſcordes inteſtines n'avoient rompu cette union ! C'eſt en ſemant la jalouſie & la haine, en fomentant les partis, en gagnant les uns pour vaincre les autres, que les Romains vinrent à bout de les ſubjuguer.

Les Gaules conquiſes par les Romains.

Quand Rome eut détruit Carthage, Numance & Corinthe, quand elle eut impoſé le joug à l'Eſpagne & à l'Aſie, elle tourna ſon ambition ſur les Gaules. En fondant les colonies d'Aix en Provence & de Narbonne, elle s'ouvrit un chemin pour la conquête de tout le pays. Jules-Céſar, autant par ſa politique adroite que par ſes armes victorieuſes, le ſoumit entiérement à la domination romaine. Plus les Gaulois avoient toujours été redoutables, plus on s'efforça de les opprimer. Ils perdirent leurs loix & leurs coutumes ; ils furent accablés

d'impôts arbitraires, de vexations de toute eſpece. Les arts & la littérature les rendirent plus ſouples, en adouciſſant leurs mœurs. On les vit néanmoins ſe révolter par intervalles, & le joug de Rome leur parut toujours odieux.

Chriſtianiſme dans les Gaules.

Le chriſtianiſme pénétra dans les Gaules vers le milieu du deuxieme ſiecle après Jeſus-Chriſt. Ses progrès y furent très-rapides, dès que Conſtantin eut accordé en 312 l'exercice public de la vraie religion. Un concile d'Arles, convoqué par l'Empereur, publia en 314 les premiers canons de l'Egliſe Gallicane. Bientôt les diſputes théologiques agiterent les eſprits. S. Hilaire de Poitiers déploya ſon zele véhément contre l'Arianiſme. Il attaqua même l'empereur Conſtantius, qui favoriſoit l'héréſie; il ſe fit reléguer dans ſon dioceſe par Valentinien, ami de la paix; & s'il paſſa quelquefois les bornes de la modération, il donna les plus grands exemples de courage aux défenſeurs de la Catholicité. S. Martin de Tours ne ſe rendit pas moins célebre, en s'oppoſant, ſous le regne de l'uſurpateur Maxime, à la perſécution violente que deux évêques exciterent contre les Priſcillianiſtes; mais il ne put empêcher que l'égliſe ne fût pour la premiere fois ſouillée de ſang par le faux zele. Pluſieurs autres ſaints perſonnages illuſtrerent dans les Gaules l'épiſcopat & la doctrine chrétienne. L'hiſtoire eccléſiaſtique fait connoître leurs vertus & leurs travaux.

Autorité des Papes ſur l'Egliſe Gallicane.

Ce qu'il importe d'obſerver ici, c'eſt qu'avant l'établiſſement de la monarchie, les papes commencerent à étendre leur autorité ſur l'égliſe gallicane, & le clergé en général à étendre ſes droits & ſa puiſſance ſur le civil. Juſqu'au cinquieme ſiecle, on s'étoit rarement adreſſé à Rome dans les affaires. La primauté du ſaint ſiege, quoique reconnue, laiſſoit le gouvernement libre aux évêques. Pleins de reſpect pour le ſouverain pontife, ils le conſulterent d'abord, & reçurent enfin ſes ordres. Ainſi Innocent I, conſulté par un évêque de Rouen, lui envoya treize articles, pour ſervir de regle à tous les prélats. Le plus remarquable de ces articles porte, que les différents entre les clercs ſoient jugés par les évêques de la province, ſelon le concile de Nicée; ſans pré-

judice néanmoins de l'égliſe romaine, & du reſpect qui lui eſt dû *dans toutes les cauſes*. Ainſi S. Léon, après avoir caſſé quelques jugemens de S. Hilaire d'Arles, le trouvant peu ſoumis à ſes volontés, obtint de Valentinien III une conſtitution, par laquelle cet empereur ordonna. « Que les » Evêques des Gaules, ni ceux des » autres provinces, ne puiſſent rien » innover contre l'ancienne coutume, » ſans l'autorité du pape de Rome *; » mais que tout ce que le ſaint ſiege a » décerné ou décernera, ſoit une loi » pour eux tous, en ſorte que, ſi un » évêque cité par l'évêque de Rome » refuſe de comparoître à ſon tribu- » nal, il y ſoit contraint par le gou- » verneur de la province. »

Borne de la Juridiction eccléſiaſtique.

Pluſieurs années auparavant, Gratien, empereur ſage & pieux, avoit au contraire fixé les bornes de la juriſdiction eccléſiaſtique, ſoit pour le pape, ſoit pour les évêques, en ordonnant que les évêques des Gaules ſeroient jugés au tribunal du métropolitain, & le métropolitain ſeule-

* Le nom de *pape*, qui ſignifie *pere*, étoit commun à tous les évêques.

ment à Rome, ou par les juges que l'évêque de Rome lui auroit donnés, ou par un concile de quinze évêques voiſins. Il renvoya les cauſes criminelles des clercs aux tribunaux laïques.

Les clercs ſoumis aux tribunaux.

Valentinien III, qui avoit déclaré qu'*on ne peut ſoumettre au jugement des puiſſances ſéculieres des hommes revêtus d'un miniſtere divin*, ſentit lui-même les inconvéniens d'un privilege incompatible avec l'ordre de la ſociété, dont les loix civiles ſont la baſe. En 452, il défendit aux évêques de ſe mêler d'aucune cauſe, à moins que les parties ne les priſſent volontairement pour arbitres; déclarant de plus qu'un demandeur laïque, dans une cauſe civile ou criminelle, avoit droit de pourſuivre un clerc devant les tribunaux ſéculiers. Loi impie, au jugement du cardinal Baronius; comme ſi l'égliſe, reçue dans l'état, pouvoit ſouſtraire ſes membres aux loix de l'état.

Tout commence à ſe confondre au cinquieme ſiecle.

Les prélats des Gaules ne laiſſerent pas, dans un concile d'Arles, d'excommunier les clercs qui ayant des procès entr'eux, les porteroient mal-

gré l'évêque à des tribunaux laïques ; un concile d'Angers fit la même choſe. Déja ſe formoit un nouveau plan de juriſdiction, un nouveau ſyſtême de gouvernement. La puiſſance temporelle s'affoibliſſoit de jour en jour dans les mains des empereurs. La puiſſance ſpirituelle croiſſoit à proportion dans celles du clergé. D'une part, l'empire tomboit en ruines, ſous les coups d'une infinité de barbares ; de l'autre, les peuples écraſés de maux cherchoient un réfuge au ſein de la religion, & s'abandonnoient à ſes miniſtres. Ceux-ci étoient hommes ; ils acquéroient des richeſſes, ils augmentoient leur crédit ; les lumieres ſe diſſipoient, les préjugés naiſſoient en foule, & les paſſions jointes à l'ignorance altéroient le chriſtianiſme. Il falloit, ou que les évêques fuſſent des ſaints & les princes de grands hommes, ou que l'autorité eccléſiaſtique produisît une révolution dans la ſociété civile. Les premiers ſiecles de la monarchie françoiſe offriront un mêlange biſarre du ſacré avec le profane, qui ne peut s'expliquer que par la force des erreurs ſuperſtitieuſes

dont la nation entiere fut infectée, ſans que le clergé pût lui-même s'en garantir. La religion fit toujours de très-grands biens ; mais les abus qu'on y gliſſa firent de très-grands maux ; & c'eſt malheureuſement un des principaux objets de l'hiſtoire.

PREMIERE RACE.

CLOVIS.

Les Francs pénétrent dans les Gaules.

LES Gaules, comprenant tout le pays entre le Rhin, les deux mers, les Alpes & les Pyrénées, étoient devenues, depuis la conquête de Jules-César, une province de l'empire Romain. Deux peuples barbares, les Viſigoths & les Bourguignons, en avoient déja enlevé une partie conſidérable aux empereurs, lorſque les Francs, autres barbares ſortis de la Germanie, leur enleverent le reſte, & y fonderent le royaume de France ſous Clovis. On ne connoît guere que de nom les prédéceſſeurs de ce Prince, Pharamond, Clodion, Mérovée & Childéric. Ils avoient un établiſſement fixe dans les Gaules, ils poſſédoient Cambrai avec le pays voiſin juſqu'à la Somme; mais leur état méritoit peu d'attention, & leur hiſtoire fort incertaine en mérite peut-être encore moins.

Comme tous les autres Germains, les Francs étoient belliqueux, intrépides, ardents au pillage, avides de conquêtes, féroces dans les combats; & cependant ils avoient un fonds particulier d'humanité, auquel il ne manquoit que la culture pour faire une nation auſſi polie que formidable.

Le courage & l'ambition de Clovis, leur roi, changerent la face des Gaules. A l'âge de dix-neuf ans il entreprit d'en chaſſer les Romains, & de former de leurs débris une puiſſante monarchie. Il attaqua près de Soiſſons leur général Syagrius, remporta une grande victoire, étendit rapidement ſes conquêtes. Les Gaulois ſouffroient impatiemment la domination Romaine. On préſume avec raiſon qu'il employa, pour les gagner, les reſſorts de la politique, ſe préſentant à eux comme un conquérant libérateur, laiſſant aux vaincus une partie de leurs terres, avec la liberté de ſuivre leurs anciennes loix, & les mettant à couvert, autant qu'il étoit poſſible, de la fureur & de l'avidité des ſoldats. Quelques auteurs penſent que Clovis partagea les terres ſelon une certaine proportion. Il y a plus d'apparence, comme le

486. Clovis chaſſe des Gaules les Romains.

prétend Monteſquieu, que les conquérants prirent pour eux ce qu'ils voulurent, & laiſſerent le reſte aux Gaulois. Ceux-ci furent ſans doute contents de leur ſort, puiſqu'ils aimerent la nouvelle domination. Elle s'étoit formée par les armes, elle s'affermit par la prudence.

Vaſe de Soiſſons; politique de Clovis.

Quelques ſoldats ayant pillé l'égliſe de Reims, Saint Remi, évêque de cette ville, regrettoit ſur-tout un grand vaſe dont ils s'étoient emparés. A ſa priere, le roi promit de le lui rendre; car il ménageoit les égliſes, pour gagner & les évêques & le peuple. On alloit faire à Soiſſons le partage du butin. Les lots, ſelon la coutume des Francs, devoient ſe tirer au ſort, même celui du prince qui n'avoit guere que l'autorité de général. Clovis témoigne que le vaſe lui feroit plaiſir. Chacun s'empreſſe à le lui céder. Un ſoldat ſeul porte l'inſolence juſqu'à décharger ſur ce vaſe précieux un coup de *franciſque* ou de hache d'armes, en s'écriant que la part du roi dépendroit du ſort. Clovis diſſimule ſa colere, prend le vaſe, & l'envoie à S. Remi. Quelques mois après, faiſant la revue de

ſes troupes, il reconnoît le brutal dont l'action l'avoit offenſé. Sous prétexte que ſon armure n'eſt point en état, il lui arrache ſa franciſque & la jette à terre. Au moment que ce malheureux ſe baiſſe pour la relever: *ſouviens-toi*, dit-il, *du vaſe de Soiſſons*, & il lui fend la tête d'un coup. Selon Grégoire de Tours, il ne fit par-là qu'augmenter le reſpect & la ſoumiſſion des troupes. Ces barbares avoient peut-être beſoin de pareils exemples; mais l'exemple même tenoit de la barbarie des mœurs germaniques.

493. Clovis épouſe Clotilde.

Pour ſe ménager une alliance utile à ſes intérêts, Clovis demanda en mariage Clotilde, niéce de Gondebaud, roi de Bourgogne, princeſſe chrétienne, qui ſaiſit volontiers l'occaſion de s'éloigner d'un oncle cruel, meurtrier du pere même de Clotilde, & uſurpateur de ſon trône. Le Bourguignon craignoit les ſuites de ce mariage; mais la crainte d'une guerre arracha ſon conſentement.

Les Gaulois augurent bien de cette alliance.

Rien ne pouvoit être plus agréable aux Gaulois. Extrêmement attachés au chriſtianiſme, ils eſpérerent que le Roi des Francs, idolâtre comme

tout ſon peuple, reſpecteroit de plus en plus & embraſſeroit même leur religion. Ils ne ſe trompoient point. Le zele inſinuant de Clotilde fit des impreſſions profondes ſur le cœur de ſon époux. Elle lui inſpira ſans peine du mépris pour les idoles. La politique ſeule auroit pu l'en détacher. Un prince ambitieux perd rarement de vue ſon intérêt ; & Clovis voulant ſoumettre des Chrétiens, & leur faire aimer ſes loix, avoit beſoin de la religion chrétienne. Quoi qu'il en ſoit de ſes ſentimens, dont on ne peut juger que par ſa conduite, il penchoit déja pour la vérité, lorſque le ciel décida ſa converſion par un événement que la plupart des hiſtoriens racontent comme un miracle.

496. Converſion de Clovis.

Les Allemans, nation belliqueuſe, qui depuis a donné ſon nom à la Germanie, venoient fondre ſur les Gaules où ils deſiroient de s'établir comme tant d'autres barbares. Clovis craignit pour ſon trône encore chancelant ; il prévint l'orage & marcha contre eux, après avoir promis ſans doute de ſe faire chrétien, ſi le Dieu de Clotilde lui accordoit la victoire. Les deux armées ſe rencontrerent à Tolbiac proche de Cologne. Le roi ſe vit au moment de perdre une bataille déciſive. Il invoqua le vrai Dieu, rallia ſes troupes, & mit en fuite les Allemans. Peu de temps après, il fut baptiſé par ſaint Remi (*), & ſon exemple entraîna une grande partie de l'armée. On ne voit point que les Francs aient eu du zele pour leurs Dieux. Sans principes, ſans dogmes, ne penſant qu'à vaincre & à conquérir, ils reſpectoient aſſez leur prince, pour faire de ſes ſentiments la regle de leur croyance.

L'égliſe triomphe de cette converſion.

L'Egliſe gagna d'autant plus à cette converſion, que de tous les Rois chrétiens, Clovis étoit le ſeul catholique. Les Evêques dont il avoit déja tiré de grands ſecours, travaillerent dès-lors plus que jamais à lui concilier les peuples. Delà ce pouvoir exceſſif qu'ils conſerverent long-

(*) Hincmar, archevêque de Reims, au neuvieme ſiecle, eſt le premier qui ait parlé de la ſainte Ampoule, ou de cette huile qu'un ange, diſoit-on avoit apportée du ciel pour le baptême de Clovis. Il faudroit aſſurément de meilleures preuves pour conſtater un fait ſur lequel le témoignage même des contemporins pourroit laiſſer quelque doute.

temps dans le Royaume, & l'influence qu'ils eurent dans les affaires de l'Etat.

Le pape écrit au roi.

Clovis reçut une lettre du Pape Anaſtaſe conçue en ces termes : » La » chaire de S. Pierre pourroit-elle ne » pas treſſaillir de joie, quand le fi- » let de ce pêcheur d'hommes, de » ce portier du Ciel, ſe rempli d'une » pêche ſi abondante ? Glorieux & » illuſtre fils, ſoyez la conſolation de » votre mere ; ſoyez pour la ſoute- » nir une colonne de fer. Nous louons » Dieu de ce qu'il vous a tiré de la » puiſſance des ténebres, pour don- » ner à ſon Egliſe un protecteur ca- » pable de la défendre contre tous » ſes ennemis «. On pouvoit compter ſur les armes plus que ſur les lumieres du nouveau chrétien. S. Remi liſant un jour la paſſion du Sauveur : *Que n'étois-je là avec mes Francs pour le défendre*, s'écria le roi, qui ſans doute connoiſſoit peu l'eſprit des myſteres.

Projets ambitieux de Clovis.

Son grand objet étoit de s'emparer de toute la Gaule. Il ambitionnoit d'une part le royaume des Bourguignons, qui s'étendoit depuis Langres juſqu'aux villes d'Avignon & de

de Geneve ; & de l'autre le royaume des Viſigoths entre les Pyrénées & la Loire. Il attaqua & battit le roi de Bourgogne, Gondebaud, oncle de ſa femme ; mais il profita peu de ſa victoire, & ſe contenta d'un tribut. C'étoit ſur-tout contre Alaric, roi des Viſigoths, qu'il ſe propoſoit depuis long-temps de tourner ſes armes. Quelques mécontentemens frivoles fourniſſoient un prétexte de guerre. Clovis ſut y mêler l'intérêt de la religion, prétexte plus propre à frapper le peuple. Les Viſigoths étoient Ariens, & avoient perſécuté les Catholiques. Le ſouvenir de ces perſécutions, quoiqu'interrompues, prévenoit les Gaulois de ce pays en faveur du conquérant. Il excita leur zele, en publiant qu'il alloit détruire l'Arianiſme ; aſſez politique pour donner toutes les couleurs d'une guerre ſainte à une entrepriſe projettée avant ſon baptême.

Dévotion politique du roi.

Tous ſes pas furent marqués par des apparances de dévotion. En l'honneur de S. Martin, il défendit à ſes ſoldats de prendre la moindre choſe dans la Touraine, excepté de l'eau & de l'herbe. Un ſoldat prit du foin,

diſant que c'étoit de l'herbe. Clovis le ſut. *Et où ſera*, dit-il, *l'eſpérance de la victoire, ſi nous offenſons S. Martin?* Auſſi-tôt il fit exécuter le ſoldat. Imbu de la crédulité populaire, ou habile à en profiter, il envoya de riches préſens au tombeau du ſaint, pour obtenir un préſage favorable. Quand ſes députés entrerent dans l'Égliſe, on entonnoit cette antienne : *Seigneur, vous m'avez revêtu de force pour la guerre, & vous avez abattu ſous mes pieds ceux qui s'élevoient contre moi.* Perſonne ne douta que la victoire ne fût aſſurée.

Alaric, roi des Viſigoths.

Alaric vivoit tranquille dans ſes états, appliqué au ſoin du gouvernement, digne de l'amour de ſon peuple & de l'eſtime des étrangers. Loin d'être perſécuteur, quoique Arien, il avoit permis depuis peu le concile d'Agde, dont l'ouverture ſe fit par des prieres, pour lui obtenir un long regne, & dont les actes lui donnent le titre de *très-pieux*. Cependant ſa modération ne couvroit point la tache de l'héréſie. Quelques évêques furent ſoupçonnés de trahiſon & exilés. Les catholiques n'obéiſſoient que malgré eux à un héréti-

que; & ce grand prince ne pouvoit compter ſur le ſecours des Gaulois de ſon royaume.

508. Bataille de Vouillé.

Auſſi courageux peut-être que ſon rival, il fut moins heureux. La fameuſe bataille de Vouillé près de Poitiers mit le comble à la fortune & à la gloire de Clovis. Alaric fut tué de ſa main, les Viſigoths taillés en pieces. La Touraine, le Poitou, le Limouſin, le Périgord, la Xaintonge, l'Angoumois, Bourdeaux, Toulouſe, capitale du royaume, ſubirent la loi du vainqueur. Il ne lui reſtoit à conquérir qu'une partie du Languedoc & de la Provence. Mais le célebre Théodoric, roi des Oſtrogoths, & beau-frere de Clovis, qui regnoit glorieuſement en Italie, moins jaloux des progrès du conquérant que zélé pour la nation gothique, envoya aux Viſigoths un puiſſant ſecours. La fortune de Clovis ſe démentit pour la premiere fois; ſon armée fut défaite devant Arles dont il faiſoit le ſiege. Il ne laiſſa pas de conſerver preſque tous les fruits de ſa derniere conquête.

Titre de Patrice de Rome.

On ignore par quel motif l'empereur Anaſtaſe lui donna le titre de

Patrice, de Conſul & d'Auguſte. Ce titre n'ajoutoit rien à ſa puiſſance ; c'étoit un ſimple honneur qui flattoit encore la vanité.

Cruautés de Clovis.

Les paſſions s'irritent ſouvent par les ſuccès. Tant de provinces ſubjugués, loin de ſatisfaire l'ambition de Clovis, la rendirent cruelle & atroce. Pluſieurs princes, ſes parens, avoient dans les Gaules de petits états & le nom de rois. Soit qu'il en craignît quelque choſe pour lui-même, ou pour ſes enfans, ſoit qu'il voulût ſeulement envahir leurs terres, il les fit tous périr par des trahiſons & par des meurtres. Cette barbarie révolte la religion. Cependant on voit Clovis, à peu-près dans le même-temps, bâtir des Egliſes & des monaſteres. Depuis ſon baptême, il avoit toujours montré ce zele religieux auquel on ne peut donner trop d'éloges, quand il eſt conforme aux regles de la ſageſſe, mais les uſurpations & les violences de ce prince prouvent aſſez, ou qu'il connoiſſoit peu la loi chrétienne, ou qu'il n'étoit guere exact à la pratiquer.

511. Conons reçoit le concile d'Orléans.

Avant ſa mort il aſſembla un concile à Orléans, & y envoya les articles ſur leſquels on devoit faire les Canons. M. Hénault prétend trouver dans ce concile l'origine du droit de *régale*, en vertu duquel les fruits des évêchés rentrent à chaque vacance dans les mains du roi. Son opinion paroît douteuſe, & n'eſt ſûrement pas néceſſaire pour confirmer un ancien droit de la couronne. On peut remarquer d'autres objets intéreſſans. Le concile ordonne, que les malfaiteurs, les adultaires & les eſclaves, qui ſe réfugient dans l'Egliſe ou dans la maiſon de l'évêque, ne ſeront livrés que ſous le ſerment de ne leur faire aucun mal : (depuis longtemps l'abus des aſyles étoit conſacré) Qu'on ne recevra aucun laïque dans le clergé que par ordre du roi, ou avec la permiſſion du juge, excepté les enfans ou les deſcendans des clercs : (ſans doute, pour que la cléricature, en devenant trop commune, n'enlevât pas trop de ſujets à l'état) Qu'on n'excommuniera point ceux qui pourſuivent leurs droits contre l'évêque ou contre l'Egliſe, à moins qu'ils ne le faſſent d'une maniere outrageante & calomnieuſe, (les cenſures ſervoient déja quelque-

marquables du concile d'Orléans.

fois d'inſtrument à l'intérêt ou à la vengeance.)

Mort de Clovis.

Clovis mourut la même année à Paris, ſa capitale, âgé de quarante-cinq ans; prince digne par ſon zele & ſes bienfaits de la reconnoiſſance de l'Egliſe, mais trop loué par les auteurs eccléſiaſtiques, dont quelques-uns ont porté la flatterie, juſqu'à lui donner le nom de ſaint.

Les Francs peu différens des anciens Gaulois.

Le gouvernement, les mœurs & le caractere des Francs ont tant de rapport avec ceux des anciens Gaulois, qu'on les prendroit volontiers pour le même peuple; & vraiſemblablement ils avoient la même origine. La plupart des traits que nous avons recueillis ſur les uns peuvent s'appliquer aux autres. Il ſuffit d'obſerver que ces deux peuples avoient pris inſenſiblement pluſieurs uſages des Romains. Mais comme les fondateurs de la monarchie étoient des barbares, comme tout contribuoit alors à entretenir leur barbarie, on verra une longue ſuite d'horreurs, avant que de parvenir à des temps, dignes de l'humanité. Les Goths, les Lombards regnerent avec plus de gloire & de ſageſſe en Italie; ſans

doute parce qu'ils y trouverent plus de moyens de s'inſtruire.

Loi Salique rédigée par Clovis.

Clovis rédigea la loi Salique, ainſi appellée du nom des Saliens, les plus illuſtres des Francs. Elle fixoit la peine des crimes & pluſieurs points de police. C'eſt un préjugé de croire que le droit de ſucceſſion à la couronne y fût expreſſément réglé. Elle porte ſeulement que *par rapport à la terre Salique, les femmes n'ont nulle part à l'héritage*: ce qui ne regarde point la maiſon royale en particulier; car on appelloit généralement terres *Saliques* toutes celles qu'on tenoit du droit de conquête. Il eſt facile de concevoir qu'un peuple de ſoldats, dont le roi étoit le général, ne vouloit pas obéir à une femme. Un long uſage, ſoutenu par les principes de la nation, ſe changea avec le temps en loi du royaume. La légiſlation des Francs ſe bornoit à fixer certaines ſommes pour racheter les crimes. Le vol, l'homicide étoient taxés. On ſe purgeoit en juſtice par les épreuves abſurdes dont nous parlerons ailleurs *. Tout ſentoit la bar-

(*(Voy. à la fin du regne de Louis le Débonnaire.

barie, même cette indulgence à l'égard des crimes, ſi propre à les multiplier.

Bizarreries des loix Saliques.

Une preuve ſuffiſante de la bizarrerie de ces loix, c'eſt qu'elles puniſſoient moins ſévérement la bleſſure faite à la tête d'un homme, que l'injure faite à un cadavre. On en étoit quitte dans le premier cas pour une amende de quinze ſous d'or (le ſou d'or valoit environ quinze livres de notre monnoie ;) tandis qu'on étoit condamné à ſoixante-deux ſous d'or d'amende, pour avoir dépouillé le corps d'un homme tué. Les homicides ſe multipliant tous les jours, la peine capitale fut enfin prononcée contre ce crime, mais ſi les parens du mort y conſentoient, le meurtrier pouvoit toujours racheter ſa vie pour une ſomme.

Reſpect pour les mœurs.

Celui qui avoit ſerré la main d'une femme libre, étoit condamné à quinze ſous d'or ; & s'il lui avoit ſerré le bras, à trente ſous. On verra bientôt que les mœurs n'en étoient pas plus reſpectés, du moins parmi les grands, dont l'exemple eſt ſi contagieux pour le peuple.

Variété de

Le conquérant avoit laiſſé aux vain-

cus la liberté de ſuivre leurs loix. De-là vint cette diverſité de coutumes, qui augmenta encore ſous le gouvernement féodal. Les Francs avoient néanmoins des privileges particuliers. L'amende pour le meurtre de quelqu'un d'eux étoit double de celle qu'on exigeoit pour le meurtre d'un Romain ou d'un Gaulois ; (car ces deux noms s'employoient indifféremment.) Un Franc ne pouvoit même être frappé ; & l'on aſſure que le roi Chilpéric s'attira la haine de la nation pour avoir violé cette loi.

loix & coutumes.

Armées. Ducs & comtes.

Les Francs, ſi terribles dans les batailles, combattoient à pied avec l'arc & les fleches, l'épée, le javelot & la franciſque, hache à deux tranchans. Le roi commandoit l'armée. Les ducs & les comtes avoient le commandement ſous lui. C'étoient les gouverneurs des provinces & des villes, chargés de conduire à la guerre les hommes libres de leur département. Les comtes & leurs *vicaires* rendoient la juſtice ; & tous les Francs étant ſoldats, le pouvoir civil, ſelon l'obſervation de M. l'abbé Garnier, ſe trouva réuni par-tout au

pouvoir militaire ; réunion qui dura pendant pluſieurs ſiecles.

Principales charges.

Le maire du palais commandoit dans le palais du roi ; le comte du palais en jugeoit les officiers ; le référendaire ſignoit les chartes royales, & les ſcelloit avec l'anneau du roi ; le connétable (comte de l'étable) avoit ſeulement l'intendance de l'écurie. Ces charges exiſtoient chez les Romains.

Longue chevelure des rois.

Une longue chevelure diſtinguoit les rois Francs & les princes de leur race. Ainſi raſer un prince étoit le réduire à la claſſe des ſujets : il devenoit inhabile à regner. Rien n'eſt plus commun dans les commencemens de notre hiſtoire. Clovis en offre un exemple. Il avoit fait couper les cheveux à un petit roi & à ſon fils. Le fils ayant dit que c'étoient des branches vertes qui repouſſeroient un jour, puiſque le tronc n'étoit pas coupé, Clovis informé de ce diſcours donna ordre de leur couper la tête.

SUCCESSEURS DE CLOVIS jusqu'à l'an 562.

L'hiſtoire devient un chaos.

Depuis Clovis juſqu'à la fin de la premiere race, l'hiſtoire eſt un mêlange confus de noms barbares, d'actions cruelles, d'intérêts obſcurs & compliqués, d'invaſions & de guerres, dont le détail fatigue l'eſprit ſans l'éclairer utilement. Les Savans aiment à ſuivre les détours de ce labyrinthe. Contentons-nous de remarquer les objets les plus frappans. A quoi bon ſe charger la mémoire de choſes qu'il eſt preſqu'auſſi inutile d'apprendre que difficile de retenir ? Nous donnerons déſormais le nom de France aux Gaules ſoumiſes à la domination des Francs, & le nom de François à ce peuple dont les mœurs furent long-temps ſi différentes des nôtres.

Clovis avoit laiſſé quatre fils qui partagerent entr'eux ſon royaume. Il a fallu éprouver bien des malheurs avant que de prévenir l'inconvénient de ces funeſtes partages. Thierry l'aîné, fils d'une concubine, eut une grande partie de l'Aquitaine conquiſe ſur les Viſigoths, & tout le

511. THIERRY I. roi d'Auſtraſie.

CLODOMIR roi d'Orléans.

CHILDEBERT I. roi de Paris.

Clotaire I. roi de Soissons.

pays entre le Rhin & la Meuse, appellé dès-lors le royaume d'Austrasie, dont Metz étoit la capitale. Clodomir fut roi d'Orléans, Childebert de Paris, & Clotaire de Soissons.

Guerre de Bourgogne.

Les premieres années de leur regne ne présentent aucun événement remarquable. Après ce temps de paix peu conforme au génie de la nation, les trois cadets excités par la reine Clotilde, porterent la guerre dans le royaume des Bourguignons. Cette princesse avoit des droits à réclamer, & vouloit venger la mort de son pere sur Sigismond roi de Bourgogne, fils & successeur de Gondebaud. Clodomir, aussi barbare que Gondebaud, se souilla du sang de Sigismond, & de sa femme & de ses enfans, qu'il avoit fait prisonniers. Il poussa la guerre avec fureur, & fut tué dans une bataille.

Cruauté de Childebert & de Clotaire.

Ses enfans éprouverent bientôt tout ce que l'ambition & l'avarice inspirent de fureur à des parens dénaturés. Childebert & Clotaire forment ensemble le dessein de ravir leur héritage. Le premier avoit engagé Clotilde à les amener à Paris, où il vouloit, disoit-il, leur donner

solemnellement le titre de rois. A peine arrivés dans cette ville, on les arrête. Les deux oncles envoient à Clotilde des ciseaux & une épée, lui annonçant ainsi qu'il n'y a d'autre parti à prendre pour ces jeunes princes que le cloître ou la mort. La reine mere transportée de douleur, & ne prévoyant pas un parricide, dit qu'elle aimeroit mieux les voir morts que dépouillés de leurs couronnes. Cette réponse devient le signal du crime. Clotaire égorge de sa propre main les deux aînés. Le cadet dérobé à sa fureur, fut caché dans un couvent, & on l'honore sous le nom de S. Cloud. Des freres unis pour un affreux attentat ne pouvoient l'être par une solide amitié. L'intérêt les divisa dans la suite jusqu'à les armer l'un contre l'autre.

Perfidie de Thierry.

Thierry, avec de plus grandes qualités que Clotaire & Childebert, ne se montra pas plus vertueux. Il avoit aidé le roi de Thuringe Hermanfroi à dépouiller son frere Baldéric. Hermanfroi refusa de lui faire part de cette dépouille, comme il en étoit convenu, & fut la victime de son infidélité. Le roi d'Austrasie

l'ayant vaincu avec le ſecours de Clotaire, & l'ayant fait périr par trahiſon, tendit des embuches à Clotaire même, qui eut le bonheur de lui échapper. Il mourut, & laiſſa l'Auſtraſie à Théodebert ſon fils, l'un des plus grands princes de ſon ſiecle. Les rois de Paris & de Soiſſons qui ſe jouoient des droits du ſang & de la nature, voulurent s'emparer des états de Théodebert. Celui-ci, déja reſpectable par ſes exploits, prévint leurs deſſeins. N'ayant plus rien à craindre de ſes oncles, il s'unit à eux pour détrôner Gondemar roi de Bourgogne. Une bataille rendit les trois princes maîtres de tout ce royaume établi depuis environ cent ans. Ils en firent le partage, & la nation Françoiſe devint alors ſi redoutable, que les empereurs commencerent à la reſpecter. Juſtinien qui relevoit la gloire de l'empire moins par ſes propres talents que les armes de Béliſaire ſon général, envoya des embaſſadeurs aux rois de France pour les engager à une ligue contre les Oſtrogoths, dont Théodoric avoit cimenté la puiſſance en Italie. Le traité fut con-

534. Théodebert, roi d'Auſtraſie.

Les François s'emparent de la Bourgogne.

Traités avec Juſtinien & avec les Oſtrogoths.

clu. Vitigès, l'un des ſucceſſeurs de Théodoric, gagna cependant les François, en leur cédant la Provence & tout ce qu'il avoit dans les Gaules. La foi des traités n'eſt rien pour les ambitieux. Théodebert fit marcher en Italie une armée de Bourguignons, prétendant qu'il ne violoit point la parole donnée à l'empereur, parce que des Bourguignons n'étoient pas des François. Avec ce renfort, Vitigès s'empare de Milan. Théodebert arrive enſuite à la tête de cent mille hommes. Il taille en piéces les Oſtrogoths qui le croyoient leur allié; il attaque auſſi-tôt l'armée Romaine, la met en déroute, & revient dans ſes états, triomphant de cette double perfidie. Juſtinien s'efforça néanmoins encore de gagner les François, en leur cédant auſſi la Provence ſur laquelle il avoit des prétentions. Théodebert affectoit de le braver, & ſe préparoit à porter la guerre juſques à Conſtantinople, quand il mourut avant l'âge de cinquante ans. Les hiſtoriens le comblent d'éloges; mais ſi la réputation des princes doit avoir pour fondement la droiture & l'équité, ſa mé-

Violement des Traités.

547. Mort de Théodebert.

moire n'eſt point exempte de grands reproches. On cite un trait qui la rend ſur-tout reſpectable. L'évêque Didier lui ayant rapporté une groſſe ſomme prêtée aux habitans de Verdun, il ne voulut point la reprendre, & dit au prélat : *Nous ſommes trop heureux, vous de m'avoir procuré l'occaſion de faire du bien, & moi de ne l'avoir pas laiſſé échapper.* Théodebalde ou Thibaut, ſon fils naturel, lui ſuccéda ; car les enfans illégitimes n'étoient point exclus alors de la ſucceſſion. Ce Prince envoya en Italie une armée qui, après y avoir commis des excès affreux, fut détruite par les troupes de l'empereur.

THEODEBALDE OU THIBAUT, roi d'Auſtraſie.

Avant la mort de Théodebert, ſes deux oncles avoient commencé une nouvelle guerre civile. Le moindre intérêt les faiſoit courir aux armes : la ſuperſtition les déſarma. Au moment que Childebert alloit attaquer le camp de Clotaire, il s'éleva un orage ſi violent qu'on crut y voir du miracle. Il n'en fallut pas davantage pour réconcilier les deux freres. La ſucceſſion de Théodebalde qui mourut bientôt, fut un nouveau ſujet de diſcorde. Agathias, auteur Grec

Brouilleries entre Childebert & Clotaire.

Succeſſion à la couronne.

de ce temps-là, dit que la loi du pays appelloit à la couronne d'Auſtraſie Childebert & Clotaire, comme les plus proches parens. « Childebert, » ajoute t-il, n'avoit point d'enfans » mâles qui puiſſent ſuccéder à ſa » couronne après ſa mort ; mais Clo» taire en avoit quatre. » C'eſt une preuve que le droit de ſucceſſion étoit dans la famille de Clovis, & que les ſeuls mâles pouvoient y prétendre. La loi, quoique non écrite, par laquelle les femmes ſont exclues de la couronne, étoit gravée dans les cœurs François. La nation ne vouloit point de maître étranger : une femme, héritiere de la couronne, auroit pu lui en donner un. D'ailleurs, elle n'étoit pas propre à conduire des guerriers. Tel eſt le fondement de cette loi. On auroit dû en faire une, pour empêcher le démembrement du royaume, ſource de tant de guerres & de malheurs.

Childebert ſe trouvoit dangereuſement malade. L'ambitieux Clotaire profite adroitement de la conjoncture, & engage les Auſtraſiens à le reconnoître pour unique héritier de Théodebalde. Le malade fait malgré

Toute la monarchie paſſe à Clotaire.

lui une ceſſion de ſes droits ; mais en recouvrant la ſanté, il forme des projets de vengeance. Clotaire avoit paſſé en Germanie pour réprimer les Saxons. Un de ſes fils naturels, nommé Chramne, jeune prince corrompu par la flatterie, & plongé dans la débauche, étoit chargé du gouvernement d'une partie de ſes états. Childebert le ſollicite à la révolte. Le fils prend les armes contre le pere. Sur ces entrefaites, Childebert meurt, & Clotaire qui n'avoit au commencement que le petit royaume de Soiſſons, devient poſſeſſeur de toute la monarchie Françoiſe. Alors Chramne demande grace & l'obtient. Son repentir forcé eſt ſuivi d'une ſeconde révolte. Le roi le pourſuit, lui livre bataille. Ce nouvel Abſalon eſt vaincu & brûlé avec toute ſa famille dans une chaumiere. Clotaire mourut l'année ſuivante 562. Sur le point d'expirer, il s'écria, dit-on, en gémiſſant : *Quelle eſt la puiſſance de ce roi du Ciel qui fait ainſi mourir les plus grands rois de la terre* ? C'étoit reconnoître trop tard le vengeur des crimes.

Chramne armé contre ſon pere.

558.

Mort de Clotaire.

Progrès de la barbarie.

Dans l'intervalle que nous venons

de parcourir depuis Clovis, on voit tous les crimes ſur le trône, les paſſions étouffent cruellement la nature, la religion dégénere en ſuperſtition inſenſée, les lumieres de l'Egliſe Gallicane diſparoiſſent, les abus ſuccédent aux devoirs, & il ſe forme un déluge de maux prêt à écraſer la monarchie. Nous entrerons ici dans quelques détails néceſſaires pour la connoiſſance des mœurs & pour l'explication des événements.

La politique des rois conſiſtoit à envahir les états de leurs freres & de leurs parens ; elle y employoit la violence & la trahiſon. C'étoit une ſuite de la barbarie dominante, auſſi bien que du funeſte partage de la couronne. Quand la loi du plus fort eſt une regle de conduite, il reſte à peine quelques traces des loix naturelles.

Violence & perfidie des rois.

Rien n'étoit certainement plus propre que la vraie religion à changer ces barbares en hommes. Mais n'ayant que des idées fauſſes du chriſtianiſme, ils en abuſoient au point de ſe raſſurer dans le crime par les pratiques d'une piété ſuperſtitieuſe, qui fomentoit les paſſions en appaiſant

Fauſſe piété jointe aux crimes.

les remords. Fonder ſans ceſſe de riches monaſteres, donner au moines & au clergé de vaſtes domaines, les exempter de tout impôt, étendre ces exemptions aux villes entieres en l'honneur de quelque ſaint, (comme on le fit à l'égard de Tours,) chercher par-tout des reliques, attacher le ſalut éternel à un extérieur de dévotion : ce ſont les vertus que célebrent le plus ſouvent nos anciens annaliſtes ; c'eſt ce qui leur fait prodiguer tant d'éloges à Childebert, prince inceſtueux, uſurpateur, mais dont le zele étoit ſemblable à celui de Clovis. Dans une expédition contre l'Eſpagne, il leva le ſiege de Saragoſſe par crainte des reliques de S. Vincent : il obtint ſa tunique, & ſe crut heureux de finir la guerre à ce prix.

Superſtition de Childebert.

Il aſſembla des conciles avec peu d'utilité. On ne touchoit point à la racine du mal, on n'éclairoit point la nation ; on renouveloit, on multiplioit des ſtatues qui ne s'exécutoient point. Les Francs, admis enfin comme les Gaulois à l'épiſcopat, y porterent leur caractere martial & leur profonde ignorance. Les évêques de-

Le clergé devient trop zélé pour le temporel.

venoient plus ardens pour le temporel que pour le ſpirituel. Clotaire ayant aſſemblé ceux de ſon royaume pour en tirer de l'argent, Injurioſus de Tours ne craignit pas de lui dire ! *Si vous enlevez ce qui eſt à Dieu, Dieu vous enlevera bientôt votre royaume.* Le roi frappé comme d'un coup de foudre, ſe crut menacé de la vengeance de S. Martin, fit des préſents à l'évêque pour l'engager à le fléchir, & ſe déſiſta de ſa demande. Grégoire de Tours, en rapportant ce fait comme un exemple de zele épiſcopal, nous apprend qu'Injurioſus avoit amaſſé un tréſor.

Ces prélats pouvant tout alors par la religion ſeule, poſſédant de plus quantité de terres qu'ils tenoient de la couronne, il importoit de s'aſſurer de leur ſoumiſſion, & de choiſir pour l'épiſcopat des ſujets fideles. Les rois prirent donc la coutume de nommer aux évêchés, ou, ce qui revient au même, d'ordonner la nomination de perſonnes qu'ils jugeoient propres à les remplir. Les temps, les uſages, la conduite des clercs, les mœurs des laïques, tout étoit changé ; & l'ancienne diſcipline des élections, quoi-

Nomination aux évêchés.

que préférable en soi, étoit devenue sujette à mille abus scandaleux. L'intrigue, en manœuvrant auprès du trône, déshonoroit moins l'Eglise, qu'en achetant ou en extorquant, comme on l'avoit vu plus d'une fois, les suffrages du clergé & du peuple. Cependant le cinquieme concile d'Orléans, sous Childebert, s'efforça de rétablir la liberté des élections. *Que celui qui a été élu par le clergé & le peuple*, dit-il, *soit ordonné avec l'agrément du roi.* On reconnoissoit du moins que le consentement du souverain étoit nécessaire pour entrer en place. Un concile de Paris, en 557, défendit d'entrer dans l'épiscopat, *par l'autorité du prince*, contre la volonté des évêques.

Observation sur l'état monastique.

Soit qu'il faille attribuer à une véritable ferveur, ou aux malheurs dont le monde étoit accablé, les progrès de la vie monastique, ils méritent l'attention du citoyen, autant que celle du chrétien. Un canon du concile de Saragosse, sur la fin du IV. siecle, avoit défendu de donner le voile aux vierges avant l'âge de quarante ans; mais dans le siecle où nous sommes parvenus, S. Césaire d'Arles, fondateur d'un monastere de filles, permit d'y recevoir des enfans de six à sept ans pour être religieuses; & la regle de S. Benoît née en Italie, nouvellement établie en France, permettoit la même chose pour les moines. Un pere pouvoit offrir un fils en bas âge, & faisoit pour lui une promesse par écrit, regardée comme un engagement. On voit du premier coup d'œil combien ces nouveaux réglemens devoient peupler les monasteres, en même temps que la prodigalité, l'exemple même des princes y attiroient une infinité de sujets. Clotilde, femme de Clovis; Radégonde, femme de Clotaire, toutes deux canonisées, moururent dans des couvents, après avoir consacré leurs trésors à faire des fondations.

Childebert exige une profession de foi du pape.

Quoique les études tombassent de jour en jour, l'Eglise de France s'occupa de la fameuse querelle des *Trois Chapitres*, que l'imprudence de Justinien avoit excitée; & comme les sentimens du pape Pélage inspiroient de l'inquiétude, Childebert, à force de le presser par des ambassades, lui fit donner sa profession de foi, tant le pontife respectoit ou craignoit ce

prince. Les ouvrages désignés sous le nom des Trois Chapitres, eurent beaucoup de partisans dans le royaume, malgré la décision du concile général de Constantinople, qui les condamnoit. Mais les rois n'étant pas théologiens comme l'empereur, ni les François amoureux de subtilités comme les Grecs, cette affaire ne produisit aucun trouble en France. Il s'agissoit de savoir si trois auteurs, morts depuis environ un siecle, avoient écrit dans le sens que Justinien leur attribuoit. Question propre à diviser tout l'Orient.

Reste des superstitions païennes.

Telle étoit la stupidité des François, qu'on voyoit encore des restes de superstitions païennes. Les uns jettoient de grands cris pendant les éclipses de lune, pour effrayer un dragon qu'ils croyoient attaquer cette planete; les autres faisoient des vœux aux fontaines & aux arbres; d'autres chômoient le Jeudi en l'honneur de Jupiter; d'autres recouroient aux devins dans les maladies, ou portoient des caracteres magiques pour se guérir.

Sorts des saints.

Les *sorts des saints* avoient remplacé les augures. Vouloit-on connoître l'avenir, & décider une affaire? On entroit

troit dans une Eglise pendant l'office, où l'on ouvroit au hasard l'écriture sainte: le premier verset qu'on entendoit chanter, ou la premiere ligne qui se présentoit, passoit pour une prédiction infaillible. Nous avons vu Clovis en donner l'exemple. Cette superstition fut condamnée par le premier concile d'Orléans; ce qui n'empêcha point que les sorts ne fussent quelquefois consultés par le clergé même, & sur l'autel.

Pour peu qu'on réfléchisse sur l'influence des mœurs & des opinions, il est facile de prévoir une partie des malheurs de la monarchie.

SUCCESSEURS DE CLOTAIRE I. jusqu'à l'an 613.

Clotaire avoit laissé quatre fils. Chilpéric le plus ambitieux vouloit régner à Paris, & s'en mit d'abord en possession. Ses trois freres vinrent l'y assiéger. On tira au sort les partages. Paris échut à Caribert, Orléans & la Bourgogne à Gontran, l'Austrasie à Sigebert, & Soissons à Chilpéric, qui se trouva bien loin de son but. Caribert regna peu d'années. Il avoit épousé

562. CARIBERT, roi de Paris.
GONTRAN, roi de Bourgogne.
SIGEBERT I, roi d'Austrasie.
CHILPERIC, roi de Soissons.

les deux sœurs, dont l'une étoit religieuse; il avoit pris une terre de l'égliſe; il avoit maintenu vigoureuſement un évêque nommé par ſon pere & dépoſé par le clergé. S. Germain de Paris l'excommunia. Caribert mourut bientôt avec ſa concubine : on crut que c'étoit une vengeance céleſte. Après ſa mort, les trois autres rois partagerent la ſucceſſion : mais comme ils prétendoient tous avoir Paris, on convint que chacun en auroit une partie, & qu'aucun n'y entreroit ſans le conſentement de ſes freres. Traité bizarre plus propre à exciter des guerres qu'à entretenir la paix.

La piété de Gontran & la ſageſſe de Sigebert ſembloient annoncer des regnes tranquilles & glorieux. Cependant les trahiſons, les aſſaſſinats, les diſcordes firent de la France & de la maiſon royale un théatre toujours inondé de ſang & ſouillé de crimes. Les vices de Chilpéric, les excès de deux femmes ambitieuſes produiſirent ces horribles ſcenes dont le ſouvenir ne peut s'effacer. Le génie de la nation y concourut ſans doute. Les François conſervant la barbarie de leurs anciennes mœurs, inquiets,

violens, avides, reſpiroient la guerre & le brigandage. Leurs vertus groſſieres étoient mêlées de grands vices. Et qu'eſt-ce que des vertus ſans humanité !

Brunehaut & Frédégonde.

Sigebert avoit épouſé Brunehaut, fille du roi Viſigoth d'Eſpagne. Chilpéric, déja trop fameux par ſes débauches, demanda en mariage la fille aînée de ce roi, nommée Galſuinde. L'ayant obtenue avec peine, il lui fit d'abord en apparence le ſacrifice de ſa paſſion pour Frédégonde, femme intrigante, pleine d'eſprit, de méchanceté & de courage, pour laquelle il s'étoit ſéparé d'Audouere ſa premiere épouſe. Frédégonde l'avoit engagé à ce divorce par une ruſe digne d'elle & de ſon ſiecle, en lui faiſant tenir un enfant ſur les fonts de baptême avec la reine. Epouſer ſa commere étoit un crime digne de mort. On perſuada aiſément au roi que la reine étant devenue ſa commere, ne pouvoit plus être ſa femme, & la religion ſervit de prétexte à un divorce inſpiré par le libertinage. Les exemples de cette nature étoient alors très-communs. Pour revenir à Galſuinde, elle ne jouit pas long-temps de ſon bon-

Divorce de Chilpéric.

heur. On la trouva morte dans ſon lit.

568. Les trois freres en guerre

Chilpéric affecta de la pleurer, & remit bientôt ſur le trône Frédégonde, avec laquelle on ſoupçonna, non ſans beaucoup de vraiſemblance, qu'il avoit tramé la mort de ſa rivale. Brunehaut en fut ſi perſuadée, qu'elle excita Sigebert à venger cet attentat, & Gontran à lui donner du ſecours. Ils attaquerent Chilpéric, lui firent acheter la paix au prix de quelques places. Le roi de Soiſſons n'en devint que plus ardent à profiter de leur méſintelligence; car deux fois ils prirent les armes l'un contre l'autre, comme s'ils étoient nés ennemis. Chilpéric à qui Frédégonde inſpiroit pour Sigebert toute la haine qu'elle portoit à Brunehaut, ne manqua pas de ſe liguer avec Gontran. Le ſuccès ne répondit jamais à ſes vœux. Le roi d'Auſtraſie, prêt à le forcer dans ſon camp, eut la généroſité de lui accorder la paix. Mais une haine implacable étouffe la reconnoiſſance. Chilpéric reprend les armes, perd une bataille & preſque tous ſes états, ſe retire enfin à Tournai. Brunehaut, malgré les inſtances de S. Germain qui, en vrai paſteur, s'efforçoit de l'adoucir,

Sigebert vainqueur de Chilpéric.

anime le roi ſon époux à pouſſer à bout un frere cruel & parjure. Chilpéric aſſiégé dans Tournai, ſe voit ſans reſſources; mais Frédégonde en trouve une dans le crime : elle envoie deux ſcélérats qui aſſaſſinent Sigebert au milieu de ſon armée.

575. Frédégonde fait aſſaſſiner Sigebert.

Ce prince mérite une place parmi les grands rois. La pureté de ſes mœurs étoit alors un prodige. Au commencement de ſon regne il s'étoit ſignalé contre les Huns, connus ſous le nom d'Abares, peuple féroce qui ravageoit la Thuringe. D'abord vainqueur, enſuite battu & pris, il en impoſa tellement par ſa grandeur d'ame, qu'on lui rendit la liberté. Une noble reconnoiſſance lui fit ſecourir ces mêmes Abares dans une diſette. Il fut malheureux d'avoir pour frere Chilpéric; il l'eût moins été avec une femme moins vindicative que Brunehaut.

CHILDEBERT II, roi d'Auſtraſie.

Chilpéric & Frédégonde, échappés du plus grand péril, ſe hâterent de mettre à profit la mort de Sigebert. La couronne d'Auſtraſie étoit digne de leur ambition. Tout moyen de l'uſurper leur paroiſſoit légitime : ils firent arrêter Brunehaut & ſes enfants;

mais un ſujet fidele tira de priſon le jeune Childebert, fils du roi aſſaſſiné, & l'ayant conduit heureuſement à Metz, il le mit en poſſeſſion du royaume. Brunehaut fut reléguée à Rouen, où elle donna bientôt de nouvelles inquiétudes à ſes ennemis. Mérovée un des enfans du premier lit de Chilpéric, en étoit devenu amoureux. Son pere l'avoit envoyé faire la conquête du Poitou. Ce jeune prince plus occupé de ſa paſſion que de la guerre, paſſa ſecrétement à Rouen, vit Brunehaut ſa tante, & l'épouſa. L'évêque Pretextat bénit ce mariage, & fut dans la ſuite une victime de Frédégonde. Chilpéric furieux vole à Rouen. Les deux amans ſe réfugient dans une égliſe. C'étoit un aſyle inviolable. Le roi n'oſe les y forcer, lui qui fouloit aux pieds les loix divines & humaines. Ils n'en ſortent qu'après qu'il a promis avec ſerment de ne leur faire aucun mal. Brunehaut renvoyée en Auſtraſie ralluma bientôt la guerre. Chilpéric perdit une bataille, s'en prit à Mérovée, le fit mettre en priſon, & ordonner prêtre malgré ſa réſiſtance. Rien ne doit étonner dans ces ſiecles de barbarie. Mérovée s'é-

Brunehaut épouſe le fils de Chilpéric.

Chilpéric les pourſuit.

vada enfin, & ſe réfugia dans l'égliſe de S. Martin de Tours. Son pere voulant l'arracher de ſon aſyle, étoit retenu par la perſuaſion commune, que de pareils ſacrileges ne manquoient jamais d'être miraculeuſement punis. Une crainte ſuperſtitieuſe lui ſuggéra l'expédient le plus ſingulier. Il s'aviſa de conſulter le ſaint mort dont il redoutoit la vengeance. La lettre qu'il lui écrivit fut portée ſur le tombeau, avec un papier blanc, ſur lequel S. Martin devoit faire la réponſe. Cette réponſe ne vint point, & le monarque ſe retira. Mérovée étant ſorti de Tours, des traîtres vendus à Frédégonde, le tromperent par des offres de ſervices, & l'inveſtirent dans une maiſon où il prenoit du repos. Chilpéric l'y trouva mort d'un coup d'épée. Le bruit courut qu'il s'étoit fait tuer par un ami ; mais le coup étoit digne de Frédégonde.

Chilpéric craint le tombeau de ſaint Martin.

Aſſaſſinat de Mérovée.

L'évêque de Rouen, Prétextat, avoit montré trop d'affection envers Mérovée, pour échapper à la haine d'un roi barbare & d'une reine homicide. Chilpéric, voulant le faire juger canoniquement, aſſemble un concile, y paroît lui-même comme accuſa-

Chilpéric accuſe l'évêque Prétextat.

teur, reproche à Prétextat d'avoir marié le jeune prince avec sa tante, d'avoir excité la révolte & conspiré contre sa vie : il adresse ensuite aux évêques ces paroles remarquables : *Quoique la puissance royale ait droit de condamner suivant les loix un criminel de lese-majesté, cependant pour ne rien entreprendre contre les saints canons, j'ai fait comparoître devant vous cet évêque, auteur d'une conspiration contre moi.* D'abord l'accusé nie tout : mais des prélats courtisans lui persuadent que le seul moyen de fléchir le roi est de s'avouer coupable ; & il le fait par lâcheté. Une chose encore plus étrange, c'est de voir Chilpéric se jetter aux pieds des évêques pour leur demander la punition de Prétextat. Il vouloit qu'on déchirât sa robe, qu'on prononçât des imprécations sur sa tête, ou du moins qu'on l'excommuniât pour toujours. Il l'exila, sans que le concile l'eût dépose. Frédégonde le fit poignarder dans la suite aux pieds de l'autel.

581. Scélératesse de Frédégonde.

Cette femme si exercée au crime, résolue d'assurer la couronne à ses enfans, ne desiroit rien tant que la mort des enfans du premier lit de

Chilpéric. Mérovée en cette qualité, indépendamment de son mariage avec Brunehaut, avoit été sa victime. Il ne restoit plus qu'à immoler Clovis. Elle en cherchoit l'occasion, lorsqu'une maladie épidémique lui enleva à elle-même ses trois fils. Un calomniateur qui vouloit sans doute faire sa cour, accusa Clovis de les avoir empoisonnés. Frédégonde le persuada aisément au roi. Elle fit poignarder le jeune prince ; elle fit mourir comme complice la reine Audouere, sa mere, confinée dans un cloître depuis longtemps. Jusqu'où peut aller la fureur d'une méchante femme qui gouverne un méchant prince !

Fausse pénitence de Frédégonde.

Pendant la maladie de ses fils, elle avoit cependant donné quelques signes de pénitence. Grégoire de Tours lui fait dire au roi : « Voilà que nous » perdons nos enfans ; ce sont les larmes des pauvres, les gémissemens » des veuves & des orphelins qui les » tuent. Croyez-moi, brûlons tous les » édits injustes que nous avons rendus » pour lever des taxes ; & contentons-» nous des revenus qui ont suffi à votre » pere. » Les édits furent effectivement jettés au feu. Mais cet acte d'hu-

manité, accompagné de vœux à S. Médard, n'étoit que le fruit d'une ſuperſtition timide. Le cœur ne changea point, & les crimes redoublerent.

Grégoire de Tours accuſé par le roi.

Frédégonde, en butte aux diſcours les plus outrageans, étoit accuſée par le bruit public d'adultere avec un évêque. Grégoire de Tours, prélat vertueux & hiſtorien crédule, fut dénoncé comme répandant ce bruit. Chilpéric l'ayant fait citer devant un concile, il proteſte qu'il n'eſt point l'auteur des propos contre la reine, mais qu'il les a entendu tenir à d'autres perſonnes. Le roi produit les témoins, clercs de l'égliſe de Tours. On s'écrie que le témoignage d'un inférieur ne doit pas être reçu contre un évêque; on décide qu'il ſe purgera par ſerment. Le ſerment prêté, Grégoire eſt abſous. On vouloit excommunier Chilpéric, comme injuſte accuſateur. *Moi*, dit-il? *Je n'ai fait que répéter ce que m'a dit le comte de Tours.* Ce ſeigneur fut ſeul excommunié.

Superſtition de Chilpéric.

Quelque temps après, Chilpéric ayant eu un fils, vouloit le faire baptiſer à Paris & aſſiſter au baptême. Mais, ſelon le traité de partage, il

ne pouvoit y entrer ſans le conſentement des deux autres rois, ſous peine de la malédiction de ſaint Polieucte, de ſaint Martin & de ſaint Hilaire, garans du traité. Ce prince, impie avec ſcandale, & ſuperſtitieux avec démence, imagina un moyen d'échapper à leur courroux. Il entra dans la ville, faiſant porter devant lui les repliques de pluſieurs autres ſaints, perſuadé que ceux-ci le défendroient de la vengeance des premiers.

Guerres civiles.

La guerre civile déchiroit depuis pluſieurs années toute la France. Le jeune Childebert, roi d'Auſtraſie, d'abord lié avec Gontran roi de Bourgogne contre Chilpéric, s'étoit lié depuis avec Chilpéric contre le roi de Bourgogne. Des prétentions ſur une ville faiſoient oublier tous les ſentimens de la nature. On pilloit, on ravageoit; on livroit des batailles; & le malheur des peuples ne produiſoit aucun avantage réel pour les princes. Une paix générale les réunit. Elle ne dura pas un an. Gontran & Childebert venoient de ſe déclarer contre Chilpéric, lorſqu'il fut aſſaſſiné en revenant de la chaſſe. Les uns ſoupçonnerent Brunehaut de ce cri-

584. Chilpéric aſſaſſiné.

me ; les autres en accuſerent Frédégonde & un ſeigneur de la Cour qu'elle aimoit. La derniere accuſation, quoique dénuée de preuves, doit paroître plus vraiſemblable. Elle tombe ſur un monſtre ſouillé d'horreurs.

Son caractere.

On peut dire avec Grégoire de Tours que Chilpéric fut le Néron de ſon ſiecle. Toujours acharné contre les princes de ſon ſang, il étoit encore le tyran de ſes ſujets. Il les accabla d'impôts ſi durs, que pluſieurs abandonnerent leurs poſſeſſions. Cependant il ſe piquoit d'eſprit, & même de littérature. Il ordonna qu'on ſe ſervît dans l'écriture des lettres doubles des Grecs. Cette loi bizarre fut ſans effet après ſa mort. On ne réforme point la grammaire par des édits. Il avoit écrit au ſujet des diſputes de l'Arianiſme, pour défendre de ſe ſervir, en parlant de Dieu, des noms de *trinité* & de *perſonne*. Mais la réſiſtance de quelques évêques lui fit abandonner cette entrepriſe. Les donations de Clovis, de Clotilde & de leurs enfans avoient prodigieuſement enrichi les égliſes & les monaſteres. Chilpéric s'en plaignoit hautement, diſant que le fiſc étoit épuiſé, & qu'il

Il ſe piquoit de littérature & de théologie.

Ses plaintes contre le clergé.

n'y avoit plus d'autres rois que les évêques. Il caſſoit la plupart des teſtamens faits en faveur des moines & du clergé ; il ſe plaiſoit à tourner les prélats en ridicule. Cependant le poëte Fortunat, évêque de Poitiers, fait l'éloge de ce prince dans des pieces qu'il lui adreſſe. Il ſeroit difficile de citer un plus grand abus de la poéſie. Mais Néron lui-même a eu des panégyriſtes.

CLOTAIRE I, roi de Soiſſons.

De tous les enfans de Chilpéric, il ne reſtoit qu'un fils de quatre mois, Clotaire II. Frédégonde avoit tout à craindre pour lui & pour elle. Son génie ne l'abandonna point. Elle intéreſſa en ſa faveur Gontran, roi de Bourgogne, prince foible & facile à prévenir, qui jura d'exterminer juſqu'à la neuvieme génération la race d'un ſeigneur que Frédégonde accuſoit du meurtre de ſon époux. Quelques efforts que fit Childebert, ſoit pour dépouiller ſon fils, ſoit pour tirer vengeance de la mere, Gontran lui ôta toute eſpérance de ſuccès. Cependant il déclara Childebert ſon héritier, faute de poſtérité, ce qui ne laiſſe aucun doute ſur les motifs de ſa conduite à l'égard de Clotaire & de Fré-

dégonde. Celle-ci impatiente de se voir sans autorité, parce que Gontran avoit formé un conseil au jeune roi de Soissons, suscita des ennemis à son bienfaicteur. Le roi de Bourgogne irrité contr'elle, témoigna des doutes sur la naissance de Clotaire. Alors Frédégonde jura & fit jurer par trois cens témoins, par trois évêques en particulier, que Clotaire étoit vraiment fils de Chilpéric. La preuve du serment ne convenoit pas trop en pareille affaire. Elle dissipa néanmoins les soupçons. De nouveaux attentats contre Childebert & Brunehaut exercerent la méchanceté de Frédégonde. Nous en supprimerons le détail.

Usage singuliers du serment.

Le regne de Gontran fut long & sans gloire. Ce roi, trop bon quand il falloit être ferme, trop vif quand il falloit être bon, indulgent pour une furie telle que Frédégonde, & quelquefois cruel pour ses sujets, ne s'attiroit le respect que par l'amour de la religion & de l'église. Il avoit épousé successivement deux femmes indignes du trône; la derniere étant malade, il lui avoit juré de faire mourir tous ses médecins s'ils ne la guérissoient point, & il avoit rempli ce ser-

Cruautés de Gontran, malgré sa douceur.

ment; il avoit ordonné de mettre le feu à la maison d'un évêque, chez qui s'étoit réfugié le duc Boson condamné à mort : l'évêque se sauva à travers les flammes. Le trait suivant peindra encore mieux le caractere de ce prince & les mœurs de la nation.

Seigneur exécuté pour la perte d'un buffle.

On avoit tué un buffle dans une forêt royale. Chandon, chambellan du roi, est accusé d'avoir fait le coup. Gontran ordonne la preuve du duel établie par les loix barbares. Le chambellan nomme son neveu pour se battre contre l'accusateur. Après un combat inutile qui coûte la vie aux deux champions, il court se réfugier dans une église. On l'arrête en chemin, & le roi le fait inhumainement lapider. Si les contemporains vantent la douceur de Gontran, qu'elle devoit être la férocité des François?

Donations aux églises. Canons pour les assurer.

Mais il assembla plusieurs conciles; il les consultoit sur les affaires d'état, & paroissoit, selon un ancien annaliste, comme un évêque avec les évêques. Il enrichit un nombre de monasteres; & de peur que ses donations ne perdissent leur effet après sa mort, il s'avisa de les faire confirmer par un concile de Valence. *Si quel-*

qu'un, dit le concile, *oſe porter atteinte à aucune de ces donations, qu'il ſoit par le jugement de Dieu frappé d'anathéme, comme ſacrilege & meurtrier des pauvres, & qu'il ſoit condamné aux ſupplices éternels.* Un concile de Lyon avoit ordonné peu auparavant, ſous peine d'excommunication, au ſujet des biens donnés à l'égliſe, que quand même il manqueroit à la donation ou au teſtament de qui que ce fût quelqu'une des formalités preſcrites par les loix, on exécuteroit toujours la volonté du teſtateur. Ce canon fut renouvelé par le cinquieme concile de Paris, en 614. Il eſt triſte de voir l'autorité ſpirituelle profanée par l'intérêt ; il ſeroit encore plus étonnant de la voir employée avec ſageſſe dans un ſiecle d'ignorance & de déſordres.

Autre trait de Gontran

Telle étoit la force des préjugés, que le roi de Bourgogne, ayant fait punir de mort les complices d'un ſcélérat convaincu d'avoir voulu l'aſſaſſiner, épargna cet aſſaſſin, parce qu'on l'avoit arrêté dans une égliſe.

593. Childebert

Après la mort de Gontran, que ſa piété a fait mettre au nombre des

ſaints (*), Childebert prit poſſeſſion de ſes états, &, ſelon le génie des princes d'alors, s'abandonna au deſir d'opprimer Clotaire. Le courage de Frédégonde augmenta avec le danger. Elle aſſemble des troupes, ſe met à leur tête accompagnée de ſon fils, trompe l'ennemi par un ſtratagême, remporte la victoire, laiſſe par-tout des traces de ſa fureur, & revient à Soiſſons chargée de butin. Childebert étant mort peu d'années après, elle s'empara de Paris & de pluſieurs autres villes, & battit en perſonne une armée de Brunehaut. Elle mourut enfin en 596, laiſſant à la poſtérité un exemple mémorable de tout ce que les paſſions peuvent enfanter de plus noir, & de tout ce que le génie, l'adreſſe, l'intrépidité peuvent avoir de force dans les conjonctures les plus critiques. Elle ne ſembla démentir ſon caractere que lorſque la maladie de ſes enfans lui inſpira, non de vrais ſentimens de religion, mais des craintes ſuperſtitieuſes.

Succede à Gontran.

Fin de Frédégonde.

(*) On doit obſerver que toutes les égliſes avoient droit de canoniſer les ſaints. Les canoniſations étoient alors très nombreuſes. Alexandre III (au douzieme ſiecle) en fit une des cauſes majeures réſervées au ſaint ſiege.

THIERRY II. roi de Bourgogne.

THEODEBERT II. roi d'Auſtraſie.

Brunehaut, devenue plus puiſſante que jamais par la mort de ſon fils Childebert, gouvernoit les états de ſes petits-fils. Thierry avoit eu en partage la Bourgogne, & Théodebert l'Auſtraſie. Les premieres années furent tranquilles ſous la régence de cette princeſſe impérieuſe qui immoloit ceux dont elle avoit quelque défiance. Les grands d'Auſtraſie ſe laſſerent enfin de la domination deſpotique d'une femme. S'étant rendus maîtres de la perſonne & de l'eſprit du jeune roi, ils vinrent à bout de la faire exiler. Elle ſe réfugia auprès de Thierry. Pour le gouverner avec moins de peine, on aſſure qu'elle n'eut pas honte de lui corrompre les mœurs, & de fomenter ſon libertinage. Bientôt elle lui fit prendre les armes contre ſon frere; car il falloit encore ſe venger de l'affront qu'elle avoit reçu en Auſtraſie. Toutes les horreurs de la guerre civile, tous les crimes dont nous avons vu tant d'exemples, renaiſſent dans le royaume. Théodebert vaincu eſt maſſacré par les ordres de Brunehaut. Thierry qui avoit engagé Clotaire à demeurer neutre, refuſe de remplir les conditions du traité, va l'attaquer lui-même, & meurt de dyſſenterie à Metz. Clotaire à ſon tour devient uſurpateur & parricide. Il fait mourir deux fils de Thierry, fait raſer le troiſieme. Le quatrieme échappa & ne reparu jamais.

Régence de Brunehaut.

Nouvelles horreurs.

La fin tragique de Brunehaut fut le comble de l'attrocité. Clotaire, plein des ſentimens de ſa mere Frédégonde, après avoir accuſé Brunehaut des plus grands crimes, après lui avoir reproché la mort de dix rois ou fils de rois, la livra aux inſultes de la ſoldateſque, à la cruauté des bourreaux, & pour dernier ſupplice, la fit traîner ſur les ronces & les cailloux par un cheval indompté. Un auteur du temps, Frédégaire, en finiſſant ce récit, oſe dire que Clotaire étoit le meilleur prince & le plus doux envers tout le monde.

613. Supplice de la reine Brunehaut.

Quelques modernes ont entrepris l'apologie de Brunehaut. Mais ſi elle fut accuſée de pluſieurs crimes dont elle étoit innocente, il paroît certain qu'au moins depuis la mort de Childebert, l'ambition & la vengeance lui en firent commettre pluſieurs. Le pape S. Grégoire le Grand,

On ne peut juſtifier Brunehaut.

Eloges don-

nés par S. Grégoire.

dans les lettres qu'il lui a écrites ; loue ſa piété, ſa charité, ſon gouvernement. Sans le ſoupçonner de flatterie, on peut dire qu'il y a quelquefois beaucoup d'exagération dans ſes éloges. Il écrivoit à Childebert II: *Votre royaume eſt autant au-deſſus des autres peuples que les rois ſont au-deſſus des autres hommes.* Il employoit volontiers les louanges pour concilier à l'égliſe la faveur des princes. Témoin ſa lettre à l'uſurpateur Phocas, meurtrier de l'empereur Maurice, qu'il félicite de ſon avénement au trône, comme d'un coup de providence. D'ailleurs Brunehaut ſurvécut pluſieurs années à S. Grégoire. Elle étoit de ſon temps moins digne de blâme, & il avoit beſoin d'elle : peut-être loua-t-il ſes bonnes œuvres en diſſimulant ſes vices. Rien n'étoit plus commun alors qu'un extérieur de piété joint à des excès énormes. Frédégonde même parut quelquefois dévote. Chilpéric fut le plus méchant tout à la fois & le plus ſuperſtitieux des princes. Autant la religion eſt propre à réprimer le crime, dont elle fait ſentir l'horreur & craindre les ſuites, autant la ſuperſtition

La ſuperſtition jointe au crime.

peut encourager à le commettre par les moyens faciles qu'elle fournit de l'expier.

Clotaire II ſe trouva, comme ſon aïeul Clotaire I, unique roi de la monarchie Françoiſe dont il ne poſſédoit d'abord que le royaume de Soiſſons. Il effaça par des traits de modération & de juſtice les barbaries que nous venons de remarquer. On remarque dans le reſte de ſon regne un concile de Paris compoſé d'évêques & de ſeigneurs, tel qu'on en vit depuis un grand nombre, où les affaires eccléſiaſtiques & les affaires civiles étoient également décidées. C'eſt-là que ſe faiſoient les *capitulaires*, ordonnances qui ſervirent de loix à la nation. Quelques canons du concile de Paris ne s'accordant point aſſez avec les droits de la couronne, Clotaire les modifia par une conſtitution dreſſée de concert avec les évêques; car on ne pouvoit preſque plus agir ſans eux. Les parlemens ambulatoires, appellés *Placita* (Plaids) devinrent fréquents. On y délibéroit en commun ſur les affaires publiques, & le roi accordoit ſur les demandes ce qu'il jugeoit convenable.

Clotaire regne ſeul.

Concile d'évêques & de ſeigneurs.

Capitulaires.

Parlemens embulatoires.

Il affoiblit ſon autorité en faveur des grands. Il laiſſa les maires commander en Auſtraſie & en Bourgogne. Son regne en fut plus tranquille ; mais cette tranquillité coûta cher à ſes ſucceſſeurs, qui eurent bientôt des maîtres parmi leurs ſujets. Clotaire s'aſſocia ſon fils aîné Dagobert, en lui cédant l'Auſtraſie & la Neuſtrie avec le titre de roi. (La Neuſtrie comprenoit les pays entre la Meuſe & la Loire ; c'étoit proprement le royaume de France). Il mourut regretté des peuples, & reſpecté des ſeigneurs dont il avoit trop augmenté le pouvoir.

628. Mort de Clotaire.

Nous n'avons rien dit d'une guerre de Gontran avec le roi d'Eſpagne, ni d'un certain Gondebaud qui, ſe donnant pour fils de Clotaire I, fut couronné & bientôt aſſaſſiné par des ſéditieux ; ni de quelques expéditions contre les Varnes, peuple de Germanie, contre les Gaſcons barbares, qui avoient franchi les Pyrénées, contre les Bretons, les Lombards, les Saxons, &c. Ces ſortes de guerres n'étoient que de courtes excurſions, auxquelles on ne pourroit s'arrêter, ſans perdre le fil des principaux événemens. Il faut éviter la confuſion & les détails ſuperflus, pour graver dans la mémoire les choſes utiles.

Beaucoup de choſes dont il ſeroit inutile de parler.

Le deuxieme concile de Mâcon, ſous Gontran, en 585, fournit à l'hiſtoire des objets plus remarquables. Quoique les ſubtilités ſcolaſtiques ne fuſſent pas encore à la mode, un évêque y ſoutint gravement que la femme ne pouvoit pas être appellée *homme*. Cette queſtion agita les eſprits ; & pour la décider, on eut recours à l'Ecriture qui dit que *Dieu créa l'homme mâle & femelle*. Le concile ordonna ſous peine d'excommunication de payer la dixme aux prêtres, parce que les loix divines l'ont établie *pour leur ſervir d'héritage*. Il n'y avoit point encore eu de loi pénale ſur ce point qui devint de ſi grande conſéquence ; & l'on ne peut s'empêcher de reconnoître que les égliſes, en général, étant dotées & fort riches, l'application des loix Moſaïques étoit forcée ou arbitraire. « » Quand un laïque rencontre un clerc » qui eſt dans les ordres ſacrés (ajoute » le concile) il doit lui faire une » profonde révérence ; ſi le clerc eſt

Concile de Mâcon.

Canon pour la dixme.

Honneurs qu'exige le clergé.

» à pied & le laïque à cheval, ce-
» lui-ci mettra pied à terre pour ren-
» dre à l'autre les honneurs qu'il lui
» doit. » De pareils canons peignent l'état déplorable de l'égliſe. Gontran en ordonna l'exécution.

Ignorance. Un concile de Narbonne, en 589, défendit aux évêques de recevoir parmi les prêtres ou les diacres quelqu'un qui ne sût pas lire. La défenſe prouve le fait.

Procès de Gilles de Reims. Avec les immunités, les richeſſes, le pouvoir, l'ignorance, croiſſoient néceſſairement les ſcandales. Gilles, évêque de Reims, ſous Childebert II, convaincu d'avoir fabriqué de fauſſes chartes du roi en ſa faveur, d'avoir conclu au nom du roi de faux traités avec Chilpéric pour détrôner Gontran, après d'inutiles efforts pour éluder les preuves de ſes crimes, s'avoua criminel de leſe-majeſté, & digne de mort. A la priere des évêques du concile de Metz, ſes juges, Childebert lui accorda la vie, & ſe contenta de le reléguer.

Révolte des religieuſes de Poitiers. On vit deux religieuſes de Poitiers, malheureuſement princeſſes, donner un ſcandale plus affreux, ſe révolter contre l'abbeſſe, ſortir à la tête de quarante

quarante religieuſes, les entraîner à toute ſorte d'excès, prendre à leur ſolde une troupe de Satellites, s'emparer du monaſtere, le mettre au pillage, menacer publiquement d'aſſaſſinat les évêques par qui elles devoient être jugées; excommuniées enfin, & bientôt déchargées de toute cenſure, à la ſollicitation des rois leurs parens.

Menaces de S. Colomban au roi. On vit l'intrépide Colomban, moine Irlandois, fondateur d'un nouvel ordre à Luxeu, ſe roidir avec hauteur contre Thierry, roi de Bourgogne, lui reprocher en face ſes débauches, lui faire des menaces terribles, demeurer à Luxeu malgré ſes ordres d'en ſortir; & étant chaſſé, dire à un ſeigneur, (s'il faut en croire le moine auteur de ſa vie, & panégyriſte de ſes actions:) *Votre Thierry, ce chien me chaſſe; mais annoncez lui que dans trois ans, lui & ſes enfans ſeront exterminés.*

L'autorité du pape s'augmente. Le pape S. Grégoire s'efforçoit de remédier aux maux publics; il étendoit de tous côtés ſa ſollicitude paſtorale; mais ſon mépris & ſon averſion pour les lettres étoient, ſelon la penſée du ſage Fleury, trop favorables aux préjugés de l'ignorance; &

peu s'en fallut, comme l'obſerve Paſquier, que ſa grande *familiarité*, c'eſt-à-dire, ſes relations avec les François, ne coûtât quelque choſe aux libertés nationales. Les prélats briguoient auprès de lui, non-ſeulement le pallium, ornement dont ils devinrent fort jaloux, mais des titres & une autorité contraires au droit commun. Il établit Virgile d'Arles ſon *vicaire* dans la Gaule, pour y maintenir l'intégrité de la foi, & pour terminer les cauſes des évêques. D'autres évêques d'Arles avoient obtenu de pareils pouvoirs. Si la France s'y étoit ſoumiſe, (ce qu'elle ne fit jamais, un évêque particulier auroit été comme pape en vertu de la commiſſion du pape.

Privileges accordés par le pape.

On ſollicitoit à Rome des privileges, des exemptions dangereuſes, & on les obtenoit. Brunehaut en obtint pour Autun, où elle avoit fondé un hôpital & deux monaſteres. La lettre de S. Grégoire porte : *Si quelqu'un des rois & d'autres perſonnes ſéculieres, ayant connoiſſance de cette conſtitution, oſe y donner atteinte, qu'il ſoit privé de ſa dignité.* Ce n'étoit ſans doute qu'une eſpece de formule comminatoire, dans le ſens qu'y attachoit l'illuſtre pontife ; mais quelles conſéquences ne pouvoit-on pas en tirer un jour, lorſque l'on s'arrogeroit le droit de dépoſer les ſouverains ? Pour qui auroit ſu prévoir l'influence des cauſes morales, tout annonçoit de loin ces temps malheureux.

Biens de l'égliſe de Rome en France.

L'Egliſe Romaine poſſédoit en France des fonds très-conſidérables, puiſqu'elle en tira quatre cens écus d'or en 593. Grégoire écrivit à Childebert, pour lui recommander ces biens & un prêtre chargé de l'adminiſtration. Sa lettre eſt pleine des éloges les plus flatteurs.

Les *précaires* établis.

Cependant les donations immenſes faites au clergé & aux monaſteres appauvriſſoient tellement l'état, que les gens de guerre, les ſeigneurs mêmes, avoient peine à ſubſiſter. Pour remédier au mal qu'il étoit impoſſible de ſouffrir, on imagina l'uſage des *précaires*. C'étoit une ceſſion que l'Egliſe faiſoit de quelques terres à des laïques, pour en jouir, moyennant une redevance annuelle. Les précaires impoſoient l'obligation de ſervir dans les armées ; ils paſſoient quelquefois juſqu'au cinquieme héritier. Un concile de Reims, en 625, les confirma,

& voulu en prévenir l'abus. *Quelque-temps*, dit-il, *qu'on ait poſſédé des biens eccléſiaſtiques par droit de précaire, on ne pourra ſe les approprier, ni en fruſtrer l'égliſe.* Mais tandis que l'égliſe abſorboit les fonds du royaume par la dévotion des princes & du peuple, ſes richeſſes & le beſoin invitoient les gens de guerre à la dépouiller, & comme ils avoient la force en main, les uſurpations devinrent auſſi communes que les moyens d'obtenir des donations. C'eſt ce qui augmenta les troubles de la monarchie.

Uſurpation des biens eccléſiaſtiques.

SUCCESSEURS DE CLOTAIRE II jusqu'à l'an 692.

628. DAGOBERT I. ARIBERT.

DAGOBERT, déja roi du vivant de Clotaire qui ſe l'étoit aſſocié, ne pouvoit ſe réſoudre à partager la couronne avec ſon frere Aribert ou Charibert. L'intrigue & la force lui aſſurerent preſque tous les ſuffrages. Reconnu pour unique roi, il accorda cependant à Aribert une partie de l'Aquitaine, comme une eſpece d'apanage dont ce prince ne jouit que deux ans. L'Aquitaine eſt reſtée long-

temps dans ſa maiſon à titre de duché héréditaire.

Si Dagobert ne s'étoit pas laiſſé corrompre par les paſſions, il eût été un modele dans l'art de regner. Actif, laborieux, viſitant les principales villes, rendant juſtice à tout le monde, déférant au conſeil de ſages miniſtres, il fit dans les commencemens fleurir les loix & le bon ordre. Mais l'amour l'entraîna bientôt aux derniers excès. Trois femmes à la fois décorées du titre de reines & une foule de maîtreſſes abſorboient ſes revenus. L'augmentation des impôts, les confiſcations, les uſurpations des biens d'égliſe, reſſources funeſtes en pareilles circonſtances, lui enleverent l'eſtime & l'amour des peuples.

Dagobert corrompu par les paſſions.

Il eut à ſoutenir une guerre dont on trouve peu d'exemples. Samon, négociant François, étant allé trafiquer chez les Eſclavons Vinides vers le Danube, avoit ſi bien ſervi dans l'armée de ces barbares, qu'ils lui décernerent la royauté. Quelques autres marchands François furent inſultés par ce peuple. Dagobert demanda juſtice. Son envoyé le prit ſur un ton hautain qui choqua Samon. Il y

Guerre contre un marchand.

répondit par des bravades. La guerre s'alluma; les Eſclavons furent vainqueurs, & venoient ravager le royaume. Comme on attribuoit leur victoire aux Auſtraſiens, dont les chefs, irrités des vexations du roi, s'étoient mal comportés dans le combat, Dagobert, pour les animer à la défenſe des frontieres, leur donna un roi indépendant. Ce fut Sigebert ſon fils ainé. L'expédient réuſſit. Les Eſclavons, ou n'oſerent rien entreprendre, ou furent toujours repouſſés.

633. SIGEBERT II, roi d'Auſtraſie.

Malgré les ſcandales de Dagobert, il y avoit à ſa cour des hommes vertueux; Pepin de Landen, maire du palais, ſaint & habile miniſtre; Dadon, connu ſous le nom de S. Ouen, référendaire; & S. Eloi, parvenu par ſes talens pour l'orfévrerie à la charge de monétaire ou de tréſorier, qui après avoir porté long-temps des ceintures d'or garnies de pierres précieuſes, ſe dépouilla de tout en faveur des pauvres & de l'égliſe. Il inſpira au roi le goût des fondations. *Mon prince*, lui dit-il un jour; *donnez-moi la terre de Solignac, afin que j'en faſſe une échelle par laquelle vous & moi nous méritions de monter au ciel.* Cette échelle fut un grand monaſtere où il établit cent cinquante moines. Dagobert en ſe livrant à la débauche, en accablant ſon peuple d'impôts, ne mit point de bornes à ſa pieuſe prodigalité. Il y joignit un zele digne de ce ſiecle, & ordonna par un édit à tous les Juifs de recevoir le baptême. C'eſt le premier de nos rois qui ait été enterré à S. Denis. Les moines l'ont comblé d'éloges; l'auteur de ſa vie raconte qu'on vit les démons conduire ſon ame en enfer dans une barque, mais que S. Denis, S. Maurice & S. Martin, vinrent au ſecours, l'arracherent de leurs mains, & la porterent au ſein d'Abraham. Ce qui le rend digne d'éloges, c'eſt d'avoir fait recueillir & reviſer toutes les loix des peuples ſoumis à la monarchie.

S. Eloi à la cour.

Profuſions de Dagobert.

Les récis, ſans doute exagérés, de la magnificence de la cour, le trône d'or maſſif qu'on dit avoir été fait par S. Eloi à Dagobert, pluſieurs autres ouvrages de cette eſpece, ſemblent prouver que le commerce & le pillage avoient procuré de grands tréſors. Les François étoient revenus chargés de butin, de leurs excurſions

Richeſſes en France

en Italie. Ils commençoient dans le Levant ; mais leur commerce étoit trop peu de choſe pour enrichir la nation.

638. Clovis II, roi de Bourgogne & de Neuſtrie.

Les maires du Palais s'emparent de l'autorité.

Après la mort de Dagobert, la monarchie s'affoiblit de jour en jour par la foibleſſe du gouvernement. Sigebert conſerva l'Auſtraſie. Clovis II ſon frere eut la Neuſtrie & la Bourgogne : l'un & l'autre preſque ſans autorité, les *Maires* du palais commençant à être plus puiſſans que les rois mêmes. Ces maires ne commandoient d'abord que dans le palais des rois ; ils devinrent leurs miniſtres & leurs généraux, & rendirent enfin héréditaire une place ſi importante. Dans les commencemens de la monarchie, les fiefs, les dignités étoient amovibles. La cupidité & l'ambition vinrent à bout inſenſiblement de les perpétuer dans les familles. On profita de la foibleſſe de quelques rois pour s'agrandir aux dépens de l'autorité royale. Vers la fin de cette premiere race, les maires furent tout, & les monarques ne furent plus rien. On touche au moment de la révolution.

Témoignages contraires.

Sigebert ſe laiſſa tellement dominer par le maire Grimoald, qu'il lui promit d'adopter ſon fils en cas qu'il n'eût point d'enfans. Ce prince, moins fait pour le trône que pour le cloître, paſſa ſes jours à fonder & à régler des monaſteres. Le regne de Clovis II fut auſſi obſcur. La maniere dont en parlent les écrivains de ſon temps, preſque tous moines, prouve aſſez combien leur témoignage eſt ſuſpect. » Selon les uns, c'étoit un prince » abandonné à toutes ſortes de débau- » ches, brutal & ſans cœur. Selon » d'autres il avoit de la ſageſſe, de » belles inclinations, du courage, de » l'équité & de la piété ». (*Daniel.*)

Dictoire des anciens moines.

La contradiction peut s'expliquer aiſément. Ce prince avoit enrichi pluſieurs monaſteres ; mais dans un temps de famine, il avoit enlevé pour nourrir les pauvres, des lames d'or & d'argent, que Dagobert avoit miſes au tombeau de S. Denis. Un moine de l'abbaye l'a dépeint des plus noires couleurs.

656. Clotaire III roi de Neuſtrie.

Childeric roi d'Auſtraſie.

Clovis étant mort, deux de ſes fils partagerent la ſucceſſion. Clotaire III fut roi de Neuſtrie & de Bourgogne ; Childéric, d'Auſtraſie. Le maire Grimoald avoit donné ce dernier royau-

me à ſon propre fils ; mais l'uſurpateur fut auſſi-tôt détrôné. Batilde, mere de Clotaire encore enfant, gouverna quelque temps avec beaucoup de ſageſſe. La dévotion, qui auroit dû lui faire préférer le bien public à ſon repos, lui inſpira malheureuſement le goût de la retraite. Trop ſenſible peut-être à quelques chagrins inévitables dans une cour orageuſe, elle aima mieux vivre en paix au fond d'un couvent (*), que de ſe dévouer au ſervice de la patrie. Ce fut le plus grand des malheurs. En ſe retirant, elle laiſſa une libre carriere à Ebroin, maire du palais, homme arrogant, fougueux, inſatiable, que les grands & le peuple déteſterent comme un tyran. Clotaire mourut jeune ſans enfans mâles. Son frere Thierry, qui n'avoit point eu de part à la ſucceſſion de Clovis, fut proclamé roi, ſans qu'Ebroin daignât conſulter ni aſſembler les Seigneurs. Ceux-ci ſe révoltent de concert. On relegue le

Régence de Batilde

Le Maire Ebroin.

(*) Elle ſe retira dans le monaſtere de Chelles, qu'elle avoit fondé, ainſi que celui de Corbie. L'acte de fondation aſſigne au dernier dix terres conſidérables, avec défenſe aux juges royaux d'y exercer leur juridiction.

maire à Luxeu ; Thierry, quoique innocent, eſt enveloppé dans ſa diſgrace, & Childéric reconnu pour unique ſouverain. 670. Révolte.

Ce prince avoit donné ſa confiance à Léger, évêque d'Autun, dont les ſages conſeils lui procurerent d'abord une réputation glorieuſe. Mais les flatteurs ne tarderent point à le corrompre. La confiance ſe changea en ſoupçons & en fureur contre l'évêque. Childéric le fit enfermer, & ne mit plus de frein à ſes deſirs. Un Seigeur, nommé Bodillon, lui ayant fait un jour quelques remontrances vives au ſujet d'un nouvel impôt, fut battu de verges, & ſe vengea d'une maniere affreuſe. Il aſſaſſina le roi, la reine & leur fils dans la forêt de Livri. Childéric périt par ſa faute.

673. THIERRY III

Thierry remonte alors ſur le trône. Les Auſtraſiens l'avoient raſé ; mais ſes cheveux avoient eu le temps de croître. La longue chevelure, comme on l'a déja obſervé, étoit une marque diſtinctive des princes. Privés de cet ornement, ils devenoient incapables de regner ; car l'opinion, ſur-tout dans les ſiecles de barbarie, attache ſouvent à des riens les plus grandes choſes.

Ebroin trouble le royaume.

L'ambitieux Ebroin, ſorti de ſon monaſtere, reparoît auſſi pour troubler la France. Il fait proclamer un faux Clovis, prétendu fils de Clotaire III, & s'avance avec ſes troupes juſqu'à Paris. Le roi, trop foible pour lui réſiſter, eſt contraint de le créer maire du palais. Ebroin qui ne cherchoit que la fortune, ſacrifia ſans peine ſon Clovis; mais la révolte eſt le fruit ordinaire de la tyrannie: ce maire étoit ſi odieux, & ſa domination ſi dure, que l'Auſtraſie ſecoua le joug; elle ſe donna des ducs ou des gouverneurs indépendans (*). Les grandes qualités de Pepin ſurnommé Hériſtel ou d'Hériſtal parurent dignes de cette place. Son ambition le fit parvenir bientôt à une plus vaſte puiſſance.

Pepin Héristel ou d'Heristal.

678. S. Léger dépoſé dans un concile.

Cependant Ebroin continuoit à ſe ſignaler par des fureurs. Lorſqu'il étoit enfermé à Luxeu ſous l'habit de moine, il avoit paru ami de S. Léger d'Autun, alors diſgracié comme

(*) Une partie du pays reconnut Dagobert II, fils de Sigebert, qu'on avoit fait conduire en Irlande. Mais ce roi a été trop long-temps inconnu dans nos annales; & les ſavans modernes qui l'ont découvert, n'ont fait qu'une découverte d'érudition.

lui. Il devint ſon ennemi mortel, parce que le vertueux prélat avoit conſeillé de choiſir un autre maire. Non content de lui faire couper la langue, il réſolut de lui enlever le reſpect des peuples en le diffamant. Il le fait citer dans un concile en préſence du roi, comme coupable du meurtre de Childeric. Les réponſes fermes de l'accuſé & le défaut de preuves n'arrêtent point l'injuſtice. Les évêques le dépoſent, on déchire ſa robe en ſigne de dégradation, & Ebroin le livre aux bourreaux.

Sous un tel miniſtre, toujours conduit par un crime à d'autres crimes, la religion & la patrie éprouvoient ſans ceſſe de nouveaux malheurs. Les plus ſaints perſonnages furent cruellement perſécutés; Dagobert II qui regnoit en Auſtraſie, périt aſſaſſiné par des rebelles, dont Ebroin avoit formé le complot. Enfin un ſeigneur qu'il vouloit joindre à tant de victimes, l'aſſaſſina lui-même, & délivra la France d'un tyran.

Ebroin aſſaſſiné.

Après la mort d'Ebroin, pluſieurs maires lui ſuccéderent. Le gouvernement de Thierry n'en fut pas meil-

Les mécontens ſe retirent auprès de Pepin.

leur. Une foule de mécontens se retiroient en Auſtraſie. Pepin leur tendit les bras, s'intéreſſa pour eux avec une apparence de zele, & ſur le refus que fit le roi de les traiter humainement, refus accompagné de menaces contre Pepin, il détermina les Auſtraſiens à prendre les armes. Réſolu de profiter de l'occaſion pour ſe rendre maître du royaume, il ne manqua pas de mettre le clergé dans ſon parti : c'étoit le plus ſûr moyen de gagner les peuples. Pour mieux colorer ſon entrepriſe, & ſe faire honneur d'une feinte modération, il envoya même offrir la paix à Thierry, prévoyant que ſon miniſtre, homme fier & inflexible, l'engageroit à la refuſer. Une bataille anéantit les reſtes de l'autorité royale. Pepin, maître de Paris, des finances, de la perſonne du roi, le fut également de toute la monarchie, ſous le ſimple nom de maire du palais. La ſageſſe de ſon gouvernement changea la face des affaires. Il gagna les cœurs de la nation, & ſoumit au dehors tous les rebelles. Ses victoires en Germanie, ſa juſtice & ſa bonté envers les François, affermirent ſon autorité en

690. Pepin maître de la France.

couvrant ce que l'uſurpation avoit d'odieux.

L'ancienne coutume de convoquer au premier Mars une aſſemblée générale qu'on appelloit le *champ de Mars* (*), avoit été preſqu'abolie par les derniers maires qui affectoient le deſpotiſme. Il la rétablit. Il admit les évêques dans ces aſſemblées, où l'on croit que le clergé n'avoit point eu ſéance juſqu'alors : nouvelle adreſſe, ſelon l'obſervation du P. Daniel, pour s'attacher le corps eccléſiaſtique, dont le crédit étoit comme abruti dans une épaiſſe ignorance. Pepin, dans ces occaſions, faiſoit paroître Thierry ſur le trône. Le monarque n'exiſtoit qu'alors, ſi l'on peut le dire, mépriſé & oublié au point que ſa mort ne fit aucun bruit.

Aſſemblées du champ de Mars.

Du temps de Clovis II, le moine Marculfe publia un recueil de formules uſitées dans les actes ; ouvrage très-propre à éclaircir les antiquités de la nation. Il contient la formule d'un brevet de nomination royale à

Formules de Marculfe.

Nomination au évêchés.

(*) Sous le regne de Pepin, on les appela le *champ de Mai*, parce que l'uſage de la cavalerie s'étant introduit, on choiſit un temps propre pour les fourages.

un évêché ; (les rois y nommoient donc malgré la défenſe des conciles, & la nomination tomboit ſouvent ſur des laïques, ce qui étoit ſurtout défendu par les canons). Celle d'une permiſſion, donnée par le roi à un homme libre, d'entrer dans le clergé ou dans le cloître ; celle d'une exemption de taxes & de juridiction laïque accordée aux terres de l'égliſe, (qui ſans doute ne ſe prétendoit pas exempte de droit divin). Celle d'un acte de divorce, portant que, comme les parties ne peuvent vivre en paix : il leur eſt permis de ſe ſéparer, ou pour embraſſer l'état monaſtique, ou pour ſe remarier à d'autres ; (les loix civiles autoriſent encore ces mariages après le divorce ; le concile de Verberie en 753, & celui de Compiegne en 757, ce dernier préſidé par deux légats paroiſſoient les autoriſer de même ; tant les anciens principes étoient obſcurcis). On y trouve auſſi pluſieurs formules de donations à l'égliſe *pour racheter ſes péchés & pour mériter le ciel.* Dans la premiere, le donateur dévoue au plus terrible anathême quiconque oſera y contrevenir, &

Permiſſion d'entrer dans le chergé. Exemptions.

Divorces.

Donations.

ſouhaite qu'il n'obtienne miſéricorde que *quand le diable l'obtiendra.*

ROIS FAINEANS.

LES derniers rois de la race de Clovis, excepté un ſeul, ne méritent pas même d'être nommés. Ce furent des fantômes de rois, confinés dans une maiſon de plaiſance qui leur ſervoit de priſon, ayant des gardes moins pour leur ſûreté que pour les tenir en ſervitude, ne penſant qu'à jouir de la vie, ne paroiſſant en public que certains jours de l'année, ſur un char atelé de bœufs, voiture auparavant deſtinée aux reines ; comparables peut-être à des enfans héritiers d'une couronne, qui ne ſont rien, & au nom deſquels tout ſe fait. La politique des maires leur procuroit une éducation conforme au genre de vie qu'ils devoient mener. Les peuples regardoient ſans doute comme bien ſacré le droit de ſucceſſion à la couronne, puiſque Pepin n'oſa entreprendre de la mettre ſur ſa tête.

Eſclavage des rois fainéans

Il continua de régner ſous le nom de Clovis, enſuite de Childebert, enfin de Dagobert ; toujours armé con-

CLOVIS III. CHILDEBERT III. DAGOBERT III.

tre les Friſons & les Allemans, & toujours victorieux. Son exceſſive puiſſance excita l'envie ou le zele de quelques ſeigneurs. Le voyant dangereuſement malade, ils aſſaſſinerent ſon fils Grimoald duc de Bourgogne, pour rétablir avec moins de peine l'ancienne forme de gouvernement. Pepin guérit, & condamna les factieux au dernier ſupplice. Théodebalde ſon petit-fils, quoiqu'enfant, fut nommé maire du palais. C'étoit en quelque ſorte rendre la ſuprême puiſſance héréditaire dans ſa famille. Quelques mois après, une maladie enleva Pepin. Il avoit gouverné vingt-ſept ans.

714. Mort de Pepin.

Le roi Dagobert II ſe vit alors ſous la tutelle d'un enfant & d'une femme. La veuve de Pepin exerça les fonctions de maire. Charles-Martel, fils de ce grand homme & d'une concubine, fut arrêté. Les peuples ſe révolterent contre un gouvernement ſi bizarre. On élut pour maire du palais un ſeigneur nommé Rainfroi, qui entreprit de ſubjuguer l'Auſtraſie. Charles-Martel échappé de ſa priſon, ſe réfugia chez les Auſtraſiens ſes compatriotes. Ils le reçurent comme un héros digne de ſon pere. Le roi mourut

Soulevement

& laiſſa un fils. Les Neuſtriens ne laiſſerent pas de lui donner pour ſucceſſeur Chilpéric, né de l'ancien roi Childéric. On ne doit point confondre ce prince avec les rois fainéans. Rainfroi le mit à la tête de l'armée. Deux fois ils attaquerent Charles-Martel; deux fois vaincus, ils furent réduits à implorer le ſecours des Gaſcons récemment établis dans l'Aquitaine. Charles fut encore vainqueur, força les Gaſcons à lui remettre Chilpéric, traita le roi d'une maniere reſpectueuſe, mais ſe rendit maître de l'état comme ſon pere. Thierry IV, qui ſuccéda vers l'an 721 à Chilpéric, eſt à peine connu de nom, malgré les fameux événemens de ſon regne.

CHILPERIC II.

Charles-Martel maître de l'état, ſous Thierry IV.

La politique de Charles-Martel, ſemblable à celle de Pepin, conſiſtoit ſur-tout à ne pas laiſſer en repos la vivacité guerriere de la nation, & à l'exercer ſans ceſſe au dehors, de peur qu'elle n'excitât des troubles au dedans. Sans parler de ſes fréquentes excurſions en Germanie, où il faiſoit prêcher la religion à ceux qu'il ſubjuguoit par ſes armes, la défaite des Sarraſins rendit ſon nom immortel.

Politique de Charles-Martel.

Dès le commencement du ſeptie-

Mahométiſme.

me ſiecle, le fanatique Mahomet avoit prêché aux Arabes ſa religion, dont le plan eſt attribué à des chrétiens infideles, parce qu'elle tient beaucoup du chriſtianiſme. Si l'on met à part les abſurdes rêveries de l'Alcoran, elle ſe réduit pour le dogme à l'unité de Dieu & à la croyance de la vie future. Comme l'ambition de Mahomet étoit de fonder un empire, il trouva le ſecret d'inſpirer un fanatiſme invincible, couvrant la guerre de prétextes religieux, aſſurant le paradis à quiconque mourroit dans les combats, & menaçant de l'enfer ceux qui ne prendroient pas les armes, ou qui ne contribueroient pas de leur argent aux ſaintes expéditions. Telle fut la ſource des prodigieux ſuccès du Mahométiſme. La ſéduction lui attira des partiſans; la force lui ſoumit des états Peu s'en fallut qu'il ne ſubjuguât l'Europe, comme l'Aſie & l'Afrique.

Sarraſins en Eſpagne & en France.

Rodéric, roi Viſigoth d'Eſpagne, ayant deshonoré la fille du comte Julien, ce ſeigneur implacable avoit appelé en 715, les Sarraſins d'Afrique, peuple féroce qui profeſſoit la nouvelle religion, & les avoit introduits dans ſa patrie. La paſſion criminelle du roi entraîna la ruine entiere du royaume. Exemple terrible pour les princes! Après avoir conquis l'Eſpagne, les Sarraſins voulurent envahir les Gaules. Le premier orage fondit ſur Eudes duc d'Aquitaine, battu quelques années auparavant par Charles-Martel. Il avoit d'abord traité avec eux contre la France, & s'étoit attiré leur haine en manquant à ſes promeſſes. L'Emir Abdérame tailla ſon armée en pieces. Eudes vint ſe jetter entre les bras de Charles-Martel. Celui-ci, déja réſolu de s'oppoſer aux Sarraſins qu'il voyoit inonder le royaume, marcha contre eux, les attaqua entre Poitiers & Tours, remporta une victoire complette qui leur fit perdre, s'il faut en croire les hiſtoriens, plus de trois cens mille hommes avec leur général Abdérame. Sans cette victoire, la France ſeroit peut-être un pays Mahométan. Les Friſons deux fois battus, l'Aquitaine ſubjuguée & rendue au fils d'Eudes, comme à un ſimple vaſſal, une révolte en Provence réprimée, les Sarraſins encore défaits près de Narbonne & chaſſés du royaume; ce fut

732. Charles-Martel défait les Sarraſins.

l'ouvrage de peu d'années pour Charles-Martel. Thierry étant mort, il continua de régner ſous le titre de duc ou de prince des François, ſans ſe mettre en peine de nommer un autre roi.

737.

Peu s'en fallut que des circonſtances ſingulieres ne l'élevaſſent encore. L'empereur Léon l'Iſaurien, plus propre à diſputer dans une école qu'à gouverner un état, voulant proſcrire le culte des images comme contraire au chriſtianiſme, mettoit l'empire en combuſtion pour établir cette nouveauté. Le zele du pape Grégoire III ne ſe borna point à condamner ſes erreurs. Les pontifes, qui ne furent jamais ſi reſpectables que quand ils bornerent leur ambition à leurs devoirs, déja riches & puiſſans, faiſoient un dangereux mêlange du ſpirituel & du temporel. Ce pape ſouffroit impatiemment la domination de l'empereur de Conſtantinople. D'un autre côté, les Lombards établis en Italie menaçoient Rome. Grégoire, pour ſe délivrer tout à la fois d'un péril preſſant & d'un joug pénible, implora le ſecours de Charles-Martel, lui offrant de le faire proclamer conſul de Rome, & de ſe ſouſtraire entierement à la puiſſance d'un empereur hérétique. Il ne pouvoit mieux flatter l'ambition du François. Charles qui avoit réſiſté à des offres moins avantageuſes, ne réſiſta plus, & promit tout. La mort l'enleva la même année, ainſi que le pape & l'empereur. L'exécution de ce grand projet étoit réſervée à un de ſes fils. Il en avoit deux de ſa premiere femme, Carloman & Pepin le Bref, entre leſquels, du conſentement des Seigneurs, il partagea le royaume dans ſa derniere maladie, pour le gouverner en qualité de ducs ou de maires.

Projet de Grégoire III contre l'empereur.

Ses offres à Charles-Martel.

741. Mort de Charles-Martel.

Charles-Martel s'étoit emparé de pluſieurs biens eccléſiaſtiques, ſoit pour fournir aux dépenſes de la guerre, ſoit pour récompenſer les Seigneurs qui le ſervoient. De là ces prétendues révélations qui le mettent en enfer, & ce conte ridicule, qu'on avoit trouvé ſon tombeau noirci par le feu, & un horrible dragon à la place de ſon cadavre. Fables inventées par l'intérêt & la vengeance; mais qui prirent tellement faveur, qu'elles ſe trouvent dans une lettre d'Hincmar au nom des évêques du neuvieme

Biens eccléſiaſtiques donnés aux gens de guerre.

ſiecle, quoique nul auteur contemporain ne les eût écrites. L'uſage des précaires, comme nous l'avons déja vu, autoriſoit à reprendre pour les beſoins de l'état la jouiſſance de pluſieurs terres aliénées en faveur des égliſes; il étoit également difficiles, & de ne pas abuſer de ce pouvoir, & de l'exercer même avec ſageſſe, ſans exciter beaucoup de plaintes. Charles-Martel mépriſa les murmures des eccléſiaſtiques & des moines. Son fils Pepin ayant plus d'intérêt à les ménager, mit une partie de ſa politique à les ſatisfaire.

CHILDERIC. II. La France étoit ſans roi depuis la mort de Thierry IV, & cet interregne faiſoit apparemment murmurer. Pepin auſſi ambitieux & non moins habile que ſon pere, fit proclamer roi dans le pays qu'on lui avoit donné en partage, Childéric fils de Chilpéric II, prince dont les hiſtoriens de ce temps-là n'ont pas même parlé.

Carloman fut ſeul maître en Auſtraſie, & ſa domination s'étendoit ſur l'Allemagne & ſur la Thuringe. Il convoqua un célebre concile de Germanie, dont les actes furent publiés en

Conciles convoqués par Carloman.

en ſon propre nom. (*) Il en convoqua un autre l'année ſuivante (743) à Leptines ou Leſtines dans le Cambreſis, où les précaires furent confirmés en ces termes : « Pour ſubvenir » aux frais de la guerre, nous avons » réſolu, de l'avis des ſerviteurs de » Dieu & du peuple chrétien, de re» tenir quelque temps une partie des » biens de l'égliſe à Cens pour l'entre» tien de notre armée; à condition » que chaque année, par chaque fa» mille d'eſclave, on payera à l'é» gliſe ou au monaſtere un ſou de re» devance; & que ces biens retourne» ront à l'égliſe après la mort de celui » à qui ils auront été donnés, à moins » que la néceſſité n'oblige le prince » de les donner à un autre. Mais qu'en » cela, on ait toujours ſoin que l'égli» ſe & le monaſtere ne manquent pas » du néceſſaire. » Le pape Zacharie, loin de déſapprouver ces conciles, dont les canons ſe publioient au nom du prince, écrivit une lettre de félicitation à tous les évêques, abbés, ducs & comtes de l'empire François,

Précaires confirmés.

(*) C'eſt le premier acte public daté de l'incarnation. Auparavant on datoit du regne actuel.

ſur leur zele pour le rétabliſſement de la diſcipline.

747. Carloman ſe fait moine.

Les deux freres étroitement unis vainquirent pluſieurs peuples de Germanie. Mais Carloman, au milieu de ſes victoires, réſolut de ſe faire moine ; dévotion déja commune parmi les princes & les grands. Il communiqua ſon projet à Pepin, qui n'eut garde de l'en diſſuader. Le héros pieux fait le pélerinage de Rome, eſt raſé par les mains du pape, & va s'enterrer dans le monaſtere du Mont-Caſſin, laiſſant à ſon frere tout le royaume.

Pepin veut ſe faire roi. Sa politique.

Celui-ci ajoutoit au courage & aux talens de Charles-Martel, l'ambition d'avoir le titre, ainſi que l'autorité de roi. Jamais uſurpateur ne conduiſit mieux un pareil deſſein. Adoré du peuple, reſpecté des grands, chéri du clergé & des moines, à qui il faiſoit rendre une partie des biens que ſon pere leur avoit pris, il ne voyoit plus d'autre barriere juſqu'au trône que la difficulté de paroître y monter ſans injuſtice. Sa politique ſut lever cet obſtacle. Ayant mis dans ſes intérêts Saint Boniface, évêque de Maïence, grand miſſionnaire, dont il appuyoit le zele apoſtolique, il l'engagea vraiſemblablement à ſonder le pape Zacharie qui, de ſon côté, entroit dans les vues de Grégoire III. Quand Pepin fut ſûr des diſpoſitions favorables du pontife, il lui envoya propoſer en forme de cas de conſcience : S'il étoit à propos, dans la ſituation préſente de l'Europe, qu'un homme incapable de régner eût en France la qualité de roi, tandis que la puiſſance royale étoit exercée par un autre qui en faiſoit un bon uſage. Le pape répondit qu'il valoit mieux donner le titre de roi à celui qui en avoit l'autorité. Une déciſion ſi contraire aux droits de l'héritier légitime fut reçue comme un oracle. Les états du royaume s'y conformerent. On raſa Childéric, & on l'enferma avec ſon fils dans un monaſtere.

Cas de conſcience propoſé au pape.

750. Le roi détrôné.

Ainſi finit, après 270 ans de regne, la race des Mérovingiens, qui, ſelon pluſieurs ſavans, tire ſon nom de Mérovée, aïeul de Clovis I.

Déſordres dans l'état & dans l'égliſe.

Suivons légerement la trace des erreurs & des abus ; car on ne voit guerre autre choſe dans ces ſiecles de ténebres. Toutes les idées ſe confondoient tellement, qu'il ne reſtoit

preſque aucune regle ni aucun principe. Si d'une part, les laïques ne ſe faiſoient pas ſcrupule d'uſurper les biens de l'égliſe ; de l'autre, les évêques & les abbés ne s'en faiſoient pas de poſſéder pluſieurs grands bénéfices, comme on poſſede pluſieurs terres. Hugues, neveu de Charles-Martel, réuniſſoit les évêchés de Rouen, de Paris & de Bayeux, avec les abbayes de Fontenelle & de Jumiege. Il étoit cependant pieux, & on le compte parmi les ſaints. Des laïques faiſoient les fonctions d'archiprêtres, gouvernoient les paroiſſes. Un concile de Châlons ſur Saône le défendit vers l'an 650 ; mais les défenſes n'arrêtoient point le cours des abus. D'un autre côté, les papes empiétoient ſans ceſſe ſur le droit commun. Zacharie nomma le miſſionnaire des Germains, S. Boniface, légat ou vicaire du ſaint ſiege, pour aſſembler en France des conciles, pour dépoſer des évêques, &c. Le même pontife ſoumit à ſa juriſdiction immédiate le fameux monaſtere de Fulde, défendant à tout évêque, ſous peine d'excommunication, d'y célébrer même la meſſe, à moins que l'abbé ne l'y invitât. C'eſt le premier exemple connu de cette eſpece ; exemple qui devoit infailliblement avoir des ſuites. La cour de Rome ne ceſſa de multiplier en quelque ſorte ſes ſujets dans tous les royaumes.

Le pape renverſe le droit commun.

Doctrine des Antipodes condamnée.

Virgile, miſſionnaire de Germanie, regardé comme un ſaint évêque, fut dénoncé par Boniface, comme enſeignant qu'*il y avoit un autre monde, d'autres hommes ſur la terre, un autre ſoleil & une autre lune.* Il s'agiſſoit des Antipodes, dont l'idée étoit mal reçue. Zacharie ordonne à Boniface d'excommunier & de dégrader Virgile, en cas qu'il ſoit convaincu de ſoutenir cette mauvaiſe doctrine.

Liaiſon des préjugés avec les grandes affaires.

L'ancienne hiſtoire eſt ſur-tout intéreſſante par l'enchaînement des préjugés avec les affaires politiques. Je m'eſtimerois heureux de faire ſentir combien il importe aux hommes de cultiver leur raiſon, pour éviter les maux que l'ignorance a produits & long-temps perpétués parmi nos ancêtres. La religion n'y eſt pas moins intéreſſée que la patrie. On ne l'accuſera plus des excès commis en ſon nom, quand on ſera convaincu qu'ils n'ont pu l'être qu'en méconnoiſſant ou en violant ſes maximes.

SECONDE RACE.

PEPIN.

LEs ambitieux ont d'ordinaire employé la religion pour s'attacher le peuple, dont l'inconſtance n'eſt pas toujours fixée par la ſageſſe du gouvernement. Pepin, proclamé roi, cimenta ſa puiſſance comme il l'avoit établie. Il ſe fit ſacrer à Soiſſons par Saint Boniface; cérémonie juſques alors inconnue dans le royaume. Auparavant on inauguroit les rois en les élevant ſur un bouclier. Le ſacre étoit propre à inſpirer une ſorte de vénération religieuſe. Cette coutume ſe perpétua, non comme une choſe eſſentielle à la royauté, puiſqu'elle étoit de nouvelle inſtitution, mais comme un hommage que les rois font à la divinité de leur couronne.

750. Pepin ſe fait ſacrer.

Sacre des rois.

Pepin n'eut rien plus à cœur que de s'affermir ſur le trône en ſervant l'égliſe. Il ſignala ſon zele par la reſtitution d'une partie des biens eccléſiaſtiques, & promit de les reſtituer en entier, dès que les beſoins de l'état le permettroient; il chaſſa les Sarraſins des provinces méridionales où ils s'étoient maintenus; ils dompta les Saxons qui avoient chaſſé les miſſionnaires. On vit des évêques l'accompagner en guerriers à cette expédition; & celui de Cologne y fut tué. Les papes eurent tout lieu de s'applaudir de leur attachement à ſon égard. C'eſt ici l'époque de cette puiſſance temporelle qui leur a fait jouer un ſi grand rôle parmi les têtes couronnées.

Pepin ſert l'égliſe.

Aſtolphe, roi des Lombards, avoit envahi l'Exarcat de Ravenne, eſpece de gouvernement dépendant des empereurs de Conſtantinople. L'autorité des exarques de Ravenne s'étendoit ſur la ville de Rome. Il voulut la ſoumettre auſſi à ſa domination. Les Romains & le pape s'étant affranchis de celle de l'empereur, étoient bien éloignés de ſouffrir pour maître un Lombard. Mais il ſe trouvoit le plus fort. Etienne III, après pluſieurs négociations inutiles, prend le parti de venir en France chercher du ſecours. Pepin ſaiſit l'occaſion de rendre ſa perſonne encore plus auguſte, en ſe faiſant de nouveau ſacrer par un pa-

Origine de la grandeur temporelle des papes.

Etienne III en France.

pe. (*) Bientôt il l'accompagne en Italie à la tête d'une armée, défait les Lombards, leur impoſe des conditions de paix, & donne l'Exarcat au ſaint ſiege. Le vainqueur n'eſt pas plutôt éloigné, que le traité eſt rompu. Aſtolphe aſſiege Rome. Le pape écrit une lettre à Pepin au nom de S. Pierre, dans laquelle il fait parler les anges & les ſaints pour l'intérêt du pontificat; lettre importante, ſelon le ſavant & judicieux abbé Fleury, en ce qu'elle fait connoître le génie du ſiecle, & juſqu'où les hommes les plus graves ſavoient porter la fiction, quand ils la croyoient utile. Les motifs les plus ſaints y ſont employés pour une affaire d'état. S. Pierre promet, en cas d'obéiſſance, la victoire, la proſpérité & une longue vie ici bas, avec la vie éternelle; en cas de refus, il menace de la damnation. Pepin, apparemment moins touché de cette adreſſe que de la perfidie des Lombards, repaſſe en Italie, & contraint Aſtolphe à remettre l'Exarcat

755. Lettre du pape au roi.

(*) Etienne, dans la cérémonie, défendit de choiſir jamais aucun roi qui ne fût de la race de ce Prince, *élevé ſur le trône pour la défenſe du ſaint ſiege apoſtolique.*

au pape, ſe réſervant les droits de ſouveraineté. On a ſoutenu longtemps que Conſtantin avoit fait au ſaint ſiege une pareille donation. Perſonne aujourd'hui n'ajoute foi à cette fable; quelques-uns même révoquent en doute la donation de Pepin. Mais on ne peut douter que la grandeur temporelle des papes n'ait commencé dès-lors à s'établir. Nous en verrons les effets malheureuſement trop liés à notre hiſtoire. (*)

Paul I, ſucceſſeur d'Etienne, ſembla hériter de ſa politique. On avoit comblé d'éloges Didier, roi des Lombards après Aſtolphe, parce qu'il s'étoit montré favorable aux intérêts de la papauté; mais ce prince ayant fait des excurſions ſur l'Exarcat, Paul écrivit à Pepin des lettres qui décelent l'ambition la plus adroi-

Politique de Paul I.

(*) M. Hénault penſe qu'il étoit neceſſaire, *pour Le repos général de la chrétienté*, que le ſaint ſiege acquît une puiſſance temporelle. « Depuis que l'égliſe s'eſt répandue dans l'univers, il a, dit ce reſpectable auteur, à répondre à tous ceux qui commandent, & par conſéquent aucun ne doit lui »commander ». &c. On peut faire mille réflexions ſur ce Paradoxe; & je doute beaucoup que *le repos général de la chrétienté* paroiſſe le fruit du mêlange des deux puiſſances. L'hiſtoire ne le prouve point juſqu'à nos jours.

te. Ses louanges reſpirent la flatterie. A l'en croire, Pepin eſt un nouveau Moïſe, un nouveau David, dont le zele exalte l'égliſe de Dieu; ſes fils ont été *ſanctifiés dans le ventre de leur mere* pour être élevés au trône : les François ſont une nation ſainte, un ſacerdoce royal; & les Lombards (catholiques depuis cent cinquante ans) ſont les ennemis mortels de l'égliſe & de la foi, parce qu'ils attaquent la domination temporelle du pontife.

Guerre d'Aquitaine.

Le roi ſe contenta de négocier en faveur de Paul. Une autre guerre l'occupoit pour l'intérêt même de l'égliſe. Ayant ſommé Vaïfre, duc d'Aquitaine, de reſtituer les biens eccléſiaſtiques dont il s'étoit emparé, & de les décharger de tout impôt; ſur ſon refus, il tourna contre lui des armes toujours victorieuſes. Les fréquentes révoltes de Vaïfre occaſionnerent pluſieurs expédition. La guerre ne finit que par ſa mort en 768, & l'Aquitaine fut réunie à la couronne.

Abbaye d'hommes donnée à une femme.

Ce *nouveau Moïſe*, comme le pape l'appelloit, avoit été ſur le point de répudier la reine Bertrade, pour épouſer une maîtreſſe. Les ſages conſeils d'Etienne III l'en diſſuaderent;

mais il donna un autre ſcandale, en récompenſant l'amour de ſa maîtreſſe par l'abbaye de Beze, monaſtere d'hommes. Un fait étrange pourroit ſuppléer à la peinture des mœurs. On vit pluſieurs femmes abbeſſes de moines.

768. Mort de Pepin. Son mérite.

La guerre remplit preſque tout le reſte du regne de Pepin. Il força les Saxons & les Eſclavons à payer tribut, & le duc de Baviere à lui prêter ſerment de fidélité; il mourut âgé ſeulement de cinquante quatre ans. Son mérite fit oublier qu'il n'étoit point né pour le trône. Loin de prétendre au deſpotiſme, il communiquoit toutes les affaires importantes aux aſſemblées de la nation, où ſe faiſoient les loix, ſelon l'ancienne coutume des Francs. Sa volonté y ſervoit de regle, parce qu'il régnoit ſur les eſprits & ſur les cœurs. Les ſeigneurs qu'il conſultoit, les évêques qu'il favoriſoit, le peuple dont il excitoit l'admiration, lui demeurerent conſtamment fideles. Exemple rare d'une révolution ſans troubles. Griſon, fils du ſecond lit de Charles-Martel, lui ſuſcita en vain quelques ennemis hors du royaume. Il n'y eut

au dedans ni révolte ni cabale. Auſſi, diſoit-on, pour donner la plus haute idée de quelqu'un : *Il eſt prudent comme Pepin.*

Force étonnante de Pepin.

Ce prince étoit de petite taille, ce qui le fit ſurnommer le Bref, mais d'une force extraordinaire. On raconte que des ſeigneurs ayant un jour plaiſanté ſur ſa taille, il imagina ce moyen preſque incroyable de leur imprimer le reſpect. Il donna le divertiſſement du combat d'un lion avec un taureau. Voyant le taureau terraſſé par le lion : Qui de vous, dit-il, oſera les ſéparer ou les tuer ? Chacun reſta muet. Alors il s'élance le ſabre à la main, coupe la gorge au lion, & d'un autre coup abat la tête du taureau. Des hommes livrés tout entiers aux exercices du corps, étoient beaucoup plus robuſtes que ceux de nos jours. La chaſſe faiſoit le principal amuſement des princes. Les tempéramens, qui dégénerent par la molleſſe, ſe fortifioient alors par la fatigue.

Un laïque élû pape à main armée.

Avant la fin de ce regne, on vit ce que pouvoit inſpirer l'ambition d'être pape & prince tout à la fois. Paul I expiroit. Sans attendre ſa mort,

le duc Toton fit élire à main armée ſon frere Conſtantin encore laïque. Mais le peuple de Rome ſe révolta contre le faux pape. On lui creva les yeux, & l'on élut Etienne IV.

CHARLES I,

dit CHARLEMAGNE.

767. Charlemagne, grand homme.

SOIT que la nature produiſe très-peu d'ames fortes, ſoit que la gloire & la fortune des peres corrompent & amoliſſent les enfans, il eſt rare de voir dans la même maiſon une ſuite non interrompue de grands hommes. Cependant, après Pepin d'Hériſtal, Charles-Martel & le dernier roi, auſſi grands politiques qu'illuſtres guerriers, nous verrons Charlemagne ſurpaſſer les actions de ſes ancêtres, & donner à la couronne de France un éclat dont ils ne l'auroient pas crue ſuſceptible. Le royaume fut partagé entre les deux fils de Pepin, Charles & Carloman. Le dernier mourut bientôt, & laiſſa ſon frere qu'il inquiétoit, tranquille poſſeſſeur du royaume.

Double divorce de Charlemagne.

Didier, roi des Lombards, pour s'attacher un jeune héros dont il re-

doutoit l'ambition, offrit sa fille en mariage à Charlemagne. Des intérêts politiques faisoient desirer de part & d'autre cette alliance. Le François étoit déja marié; mais on se faisoit à peine scrupule d'un divorce. Le pape Etienne IV, sentant combien l'union des Lombards avec la France seroit dangereuse pour lui, traversa tant qu'il put la négociation. Il représenta en vain les Lombards comme une nation maudite, dont les enfans naissoient avec la lepre; supposant que l'alliance projettée devoit paroître infâme à quiconque avoit une lueur de raison, traitant avec le dernier mépris une maison royale dont les droits avoient été reconnus par les pontifes, & déclarant que si quelqu'un osoit contrevenir à sa lettre, il étoit anathématisé par S. Pierre, & seroit damné avec les démons. Malgré ses instances, le mariage fut conclu; & pour adoucir son chagrin, on lui restitua quelques places dont les Lombards s'étoient emparés. Un an après, Charlemagne répudia sa nouvelle femme. Didier extrêmement sensible à cet affront, n'oublia rien pour s'en venger. Adrien I, successeur d'Etienne,

n'ayant pas voulu seconder ses vues, la guerre recommença entre les Romains & les Lombards. On appelle Charlemagne au secours de Rome. Malgré la répugnance des François pour les expéditions d'Italie, il passe les monts, se rend maître de Pavie, la capitale des ennemis, après un siege de dix mois, détrône le roi des Lombards, confirme les donations de Pepin en faveur des souverains pontifes, & se contente d'avoir le pape pour vassal. Adrien le reconnoît pour patrice des Romains & roi d'Italie, royaume que les Lombards possédoient depuis deux cens six ans. Ce peuple, sorti de la Pannonie, avoit donné son nom au pays dont il s'étoit emparé. La douceur & la sagesse de ses loix devoient le rendre respectable.

774. Charlemagne roi d'Italie.

Le royaume d'Italie comprenoit presque l'Italie entiere, Rome, & tout ce qu'on avoit cédé au saint siege. Une preuve certaine que le conquérant conserva la souveraineté dans Rome ainsi qu'ailleurs, c'est que la monnoie s'y frappoit à son coin, que les actes publics s'y datoient des années de son regne, &

Souveraineté du roi à Rome.

qu'on appeloit à ſes officiers des jugemens rendus par le pape. Adrien lui accorda le droit d'ordonner l'élection des ſouverains pontifes, & de la confirmer : ce qui faiſoit une des principales prérogatives des empereurs. Les papes, devenus plus puiſſans, s'arrogerent inſenſiblement le droit de nommer eux-mêmes à l'empire.

Saxons ſubjugués.

Les Saxons ſouvent aſſujettis au tribut, toujours diſpoſés à la révolte, ouvroient une autre carriere aux exploits de Charlemagne. Ce peuple païen occupoit la Germanie Septentrionale. Infiniment jaloux de leur liberté, ils ne ſe ſoumettoient qu'à une force ſupérieure ; & dès que le péril s'éloignoit d'eux, ils briſoient le joug ſans égard pour leurs ſermens. Charlemagne n'eſpérant fléchir que par le chriſtianiſme leur indomptable férocité, avoit grand ſoin de leur faire prêcher la religion ; ſage politique, s'il n'avoit pas employé la violence avec le zele des miſſionnaires. Pluſieurs de ces barbares ſe laiſſoient baptiſer pour éviter la mort ou l'eſclavage. De pareils chrétiens devenoient bientôt parjures & rebelles. Il falloit continuellement les pourſuivre les armes à la main. Le roi en fit un jour maſſacrer plus de quatre mille qui demandoient grace. Ce terrible exemple ne ſervit qu'à augmenter la révolte. Leur fameux général Witikind ranimoit ſans ceſſe le courage d'un peuple déſeſpéré. Après de ſanglantes défaites, il céda enfin aux invitations de Charlemagne ; il reçut le baptême, & retint quelques années la nation dans le devoir. Mais les Saxons n'imiterent point la fidélité de Witikind. Le vainqueur, pour les dompter entiérement, fut contraint de les arracher de leur pays, & de les diſperſer en Suiſſe & en Flandre. Encore y porterent-ils cet eſprit de rebellion. Durant les troubles de Flandre ſous Philippe de Valois, c'étoit un proverbe, que *Charlemagne, en mélant les Saxons aux Flamans, d'un diable en avoit fait deux.*

On les fait chrétiens par force.

Un ancien écrivain, après avoir dit que Charles réſolut de ne laiſſer aucun repos à ces barbares, juſqu'à ce qu'ils ſe fiſſent chrétiens, ou qu'ils fuſſent exterminés, s'écrie : *O bénignité de Dieu qui leur avoit donné*

Les Saxons chrétiens par force.

pour docteur & pour maître l'illuſtre Charles, lequel forçoit les armes à la main ceux qu'il ne pouvoit dompter par la raiſon, & les contraignoit ainſi à ſe ſauver malgré eux ! Les capitulaires concernant les Saxons paroiſſent auſſi inhumains que ce langage fanatique. Ils condamnent à mort celui qui veut perſévérer dans l'idolatrie, & qui ſe cache pour éviter le baptême ; celui qui mange de la chair en carême ſans une raiſon de néceſſité dont le prêtre jugera, &c. Le héros légiſlateur participoit aux préjugés de ſon ſiecle.

Méthode de faire la guerre.

Ses guerres contre les Saxons durerent trente-trois ans. Il ne laiſſa pas, dans cet intervalle, de faire une infinité d'autres expéditions glorieuſes. Celle d'Eſpagne, où il alla combattre pour des Sarraſins contre d'autres Sarraſins, eſt moins célebre par ſes conquêtes, que par la défaite de ſon arriere-garde à Roncevaux. Il y perdit Roland, ſon neveu, ce héros des fables de l'archevêque Turpin & de l'Arioſte. Les guerres d'alors ne reſſembloient point à celles d'aujourd'hui. On ne connoiſſoit ni troupes réglées ni ſuite d'opérations militaires. Le prince convoquoit les vaſſaux

à la campagne, il marchoit aux ennemis, revenoit bientôt dans ſes états, & congédioit les troupes. Rarement de telles excurſions pouvoient produire des effets durables. Sans ceſſe il falloit recommencer. Cette méthode dura pluſieurs ſiecles. Nous ne la verrons entierement changée que ſous Charles VII qui établit les compagnies d'ordonnance.

Gouvernement de Charlemagne.

En voyant Charlemagne paſſer rapidement d'un bout de l'Europe à l'autre, toujours armé pour ſoumettre des rebelles, ou pour agrandir ſes états, on s'imagine qu'il ne pouvoit vaquer aux ſoins du gouvernement. Mais ſon génie s'étendoit à tout ; il ne ſe délaſſoit des fatigues de la guerre qu'en s'occupant des moyens de faire fleurir le royaume. Les expéditions, les voyages, ſe faiſoient pendant l'été & l'automne ; l'hiver & le printemps le retenoient preſque toujours à Aix-la Chapelle. Deux fois l'an, il y tenoit ou ailleurs l'aſſemblée générale de la nation. Quelques députés du tiers état y entroient avec les ſeigneurs & les évêques. Là, en bon prince, il laiſſoit délibérer ſur les affaires, il prenoit

les avis, il concilioit les intérêts différens, il régloit les affaires de l'égliſe & du royaume par des loix approuvées de tous les ordres. (*Voy. les obſerv. de M. l'abbé de Mably*).

Ecoles, Académie.

Un de ſes plus fameux établiſſemens eſt celui des écoles pour enſeigner la grammaire, l'arithmétique & le chant eccléſiaſtique. Chaque monaſtere, chaque maiſon épiſcopale en devoit avoir une. L'ignorance étoit alors ſi prodigieuſe, qu'on exigeoit des prêtres, comme une choſe peu commune, qu'ils puſſent entendre l'oraiſon dominicale. Le goût du prince pour les ſciences auroit éclairé la nation dans un ſiecle moins rempli d'erreurs. Alcuin, célebre moine Anglois, à qui il donna quatre des plus riches abbayes, ſeroit aujourd'hui peu eſtimé; car on trouve parmi ſes ouvrages une vie de l'Antechriſt: il étoit alors un prodige. Charlemagne, par ſon conſeil, forma une eſpece d'académie dont il voulut bien être membre ſous le nom de David. Les académiciens portoient tous un nom emprunté, l'un de l'écriture, l'autre de la fable. Cet établiſſement informe étoit plus admirable peut-être que celui de l'académie Françoiſe ſous le miniſtere de Richelieu, ſi l'on en juge par la difficulté de ſentir les avantages de l'étude au ſein de la barbarie. Un projet de joindre l'Océan au Pont-Euxin par un canal de communication entre le Rhin & le Danube, prouve la grandeur du génie de Charlemagne. Cette entrepriſe n'échoua que parce qu'on ignoroit bien des choſes néceſſaires à l'exécution.

Alcuin.

774. Charlemagne au concile de Francfort.

Le concile de Francfort fournit au roi une occaſion ſinguliere de prendre part aux diſputes eccléſiaſtiques. Il y parut ſur le trône avec une autorité d'autant plus étonnante, qu'il s'agiſſoit de prononcer ſur la doctrine d'Elipand & de Félix d'Urgel, évêques Eſpagnols, accuſés de Neſtorianiſme. *Vous me conjuriez de juger par moi-même*, écrivit-il aux égliſes d'Eſpagne; *je l'ai fait; j'ai pris place parmi les évêques comme auditeur & comme arbitre: nous avons vu, & par la grace de Dieu, nous avons arrêté ce qu'il falloit croire fermement.*

On rejette le concile de Nicée.

Cette aſſemblée de plus de trois cens évêques rejetta la déciſion du ſecond concile de Nicée reconnu de-

puis pour œcuménique, en faveur du culte des images. On crut ſur de faux actes que la déciſion confondoit un culte de reſpect avec celui qu'on doit à Dieu ſeul. Le terme d'adoration effaroucha les eſprits; & une équivoque, comme il eſt arrivé ſouvent, produiſit la plus dangereuſe querelle. D'ailleurs, quoiqu'il y eût des images dans la monarchie, on ne leur rendoit point de culte. Charlemagne, ſoit zele pour une doctrine qu'il approuvoit, ſoit ambition de ſe diſtinguer dans un nouveau genre, ſoit envie d'attaquer les Grecs, & de les rendre odieux, ſe déclara l'auteur d'un ouvrage théologique, plein d'invectives contre les Peres de Nicée. Il envoya au pape cet ouvrage connu ſous le nom de *livres Carolins*, dont on peut juger par le titre ſeul. *Contre le concile qui a été tenu ſecretement & arrogamment en Grece, pour faire adorer les images* (*).

Canons du concile.

(*) Parmi les canons de Francfort, ceux-ci méritent ſur-tout d'être obſervés. Défenſe aux abbés de mutiler leurs moines, ou de leur faire crever les yeux. Défenſe d'honorer de nouveaux ſaints, de faire prêter ſerment aux enfans, coutume abſurde établie par la loi des Bourguignons; d'ordonner

Prudence du pape.

Adrien ne démentit point ſa prudence. En ſoutenant la foi de l'égliſe, il ſut ménager avec douceur & Charlemagne & les François. Sans rien exiger d'eux, ni lancer aucun anathême, il parut content de ce que, dans le royaume de France, ainſi qu'ailleurs, on croyoit que les images doivent être honorées ſeulement par rapport aux objets qu'elles repréſentent. La politique eut peut-être trop de part à une conduite ſi meſurée; car l'eſprit d'intérêt perce dans la conduite d'Adrien I. Charlemagne le preſſant d'excommunier l'empereur, il promit de le déclarer hérétique, s'il refuſoit de reſtituer des terres appartenantes au ſaint ſiege. Auroit-on cru que le crime d'héréſie pût dépendre de choſes étrangeres à la religion?

800. Charlemagne empereur.

Déja maître d'une partie de l'autorité impériale, le roi de France pouvoit ambitionner un titre que les

les prêtres avant l'âge de trente ans, & de donner le voile aux vierges avant celui de vingt-cinq. Il ne faut pas croire, dit le concile, qu'on ne puiſſe prier Dieu qu'en trois langues; (apparemment l'Hébreux, le Grec & le Latin, qu'on ſuppoſoit des langes ſaintes.)

Grecs ſoutenoient avec tant de foibleſſe. Il eut le bonheur d'y parvenir, ſans paroître le rechercher. Comme Patrice de Rome, il avoit reçu du nouveau pape Léon III, une lettre d'hommage telle qu'un vaſſal devoit l'écrire. Quelque-temps après, Léon maltraité par des ſcélérats, eut recours à ſa protection. Charlemagne paſſe en Italie; le pape lui envoie les étendards de la ville, fait chanter ſur les chemins des cantiques en ſon honneur, l'attend avec ſon clergé à la porte de l'égliſe, & le reçoit comme ſon protecteur & ſon ſouverain. Ils reſtent pluſieurs jours enſemble, occupés ſans doute à concerter leurs meſures. Le jour de Noël, Charles ſe rend à l'égliſe de Saint-Pierre, revêtu de ſon manteau de patrice. Tout à coup le pape qui alloit dire la meſſe, s'approche, & lui met une couronne ſur la tête. Le peuple s'écrie en même temps: *vive Charles, auguſte & pacifique empereur des Romains, couronné de la main de Dieu!* Pendant ces acclamations redoublées, le prince s'aſſied ſur une eſpece de trône; Léon ſe proſterne, lui déclare qu'il n'eſt plus patrice, mais

mais empereur; & le peuple confirme par ſes acclamations le choix du pontife. S'il faut en croire Eginhard, ſecrétaire de Charlemagne, loin de s'attendre à une ſcene ſi glorieuſe, il en témoigna beaucoup de chagrin. Ce chagrin étoit-il ſincere? On le croira d'autant moins, que le nouvel empereur ſe montra plus jaloux de ſoutenir ſa dignité.

Négociation avec la cour de Conſtantinople.

Il penſa auſſi-tôt à s'emparer de ce que les empereurs de Conſtantinople conſervoient en Italie. L'impératrice Irene, politiquement dévote, qui, après avoir proſcrit l'héréſie des Iconoclaſtes, avoit fait mourir cruellement ſon fils pour regner ſeule, craignant un péril inévitable, envoya propoſer à Charlemagne de l'épouſer. Il y trouvoit ſon avantage; tout étoit conclu, lorſqu'Irene fut détrônée par Nicéphore. Celui-ci ſentoit de même la néceſſité de s'accommoder avec ce terrible conquérant, & lui fit des propoſitions de paix. On convint par un traité que le titre d'empereur d'Orient reſteroit à Nicéphore, & celui d'empereur d'Occident à Charlemagne; on régla les limites de leurs poſſeſſions en Ita-

lie, où les Grecs conſerverent peu de choſe. Ainſi ſe forma un nouvel empire encore ſubſiſtant, mais détaché depuis pluſieurs ſiecles de la monarchie Françoiſe.

Ambaſſade des Arrabes.

La réputation de Charlemagne pénétra juſqu'au calife Aaron Rachild, célebre comme lui par ſes victoires & par ſon amour pour les ſciences. Deux ambaſſades que lui envoya ce calife, maître de la Perſe, devoient paroître plus honorables que les tributs des peuples ſubjugués. On admira ſur-tout parmi ſes préſens une horloge ſonnante, la premiere qui ait été vue dans le royaume : tant les Arabes étoient ſupérieurs en induſtrie aux François. Ils cultivoient l'aſtronomie, la médecine, la chimie, lorſqu'à peine nous ſavions lire. Eginhard rapporte quelques obſervations aſtronomiques faites devant ces ambaſſadeurs, dont la fauſſeté prouve qu'on cherchoit la ſcience, & qu'on ne la connoiſſoit point encore.

Puiſſance de Charlemagne.

Après avoir vaincu les Sarraſins, dompté les Saxons, conquis l'Italie ſur les Lombards, la Baviere ſur Taſſillon ſon dernier duc, l'Autriche & la Hongrie ſur les Arabes ou les

Huns qui s'étoient enrichis par le pillage de Rome ; après avoir obtenu l'empire par le ſuffrage des Romains, il ne manquoit au bonheur de Charlemagne que d'aſſurer celui de ſes enfans. Depuis long-temps il avoit fait Pepin roi d'Italie, Louis roi d'Aquitaine, Charles, l'aîné des trois, duc du Maine. Pepin le Boſſu, l'aîné de tous, mais fils d'une concubine, avoit été raſé en punition d'une révolte. Pour étouffer toute ſemence de diviſion entr'eux, il fit ſon teſtament, & le communiqua aux ſeigneurs. En cas de conteſtations qui ne puſſent être décidées par jugement, il vouloit qu'on eût recours, non à la bataille ou au duel, mais au jugement de la croix, pratique bizarre & inſenſée, en vertu de laquelle on devoit donner gain de cauſe à celui qui tenoit le plus long-temps les bras étendus & immobiles devant l'autel.

806. Il partage le royaume à ſes enfans.

Jugement de la croix.

Charles & Pepin étant morts, il aſſocia Louis à l'empire. Cette cérémonie ſe fit avec beaucoup de pompe. Entre autres conſeils qu'il donna publiquement à ſon fils : *Honorez les évêques comme vos peres*, lui dit-il ;

813. Il aſſocie Louis à l'empire.

aimez vos peuples comme vos enfans. A l'égard des méchans & des mutins, contraignez-les par la force à rentrer dans le devoir. Choisissez des juges & des gouverneurs que la crainte de Dieu rende incapables de se laisser corrompre. Et vous-même, rendez-vous irréprehensible devant Dieu & devant les hommes. Après ce discours, il lui ordonna de prendre de sa propre main la couronne qu'on avoit mise sur l'autel, pour lui faire entendre qu'il la tenoit de Dieu seul, & que les pontifes n'avoient aucun droit d'en disposer. Cette leçon importante s'effaça trop tôt. Bernard, fils naturel de Pepin, & petit-fils de Charlemagne, fut en même-temps proclamé roi d'Italie.

Normans. Marine de Charlemagne.

L'empereur, sur la fin de sa vie, eut le chagrin de prévoir les ravages des Normans. On appelloit ainsi les peuples qui habitoient le Danemarck, la Suede & la Norwege. Ils faisoient déja des courses sur les frontieres. *Si malgré toute ma puissance*, disoit-il en soupirant, *ils insultent les côtes de mon empire, que sera-ce après ma mort?* Sa prudence lui inspira toutes les mesures possibles pour la sûreté

du royaume. Il visita les ports lui-même, fit construire des vaisseaux sans nombre, sur lesquels les seigneurs, en cas de besoin, devoient servir comme dans les armées de terre. Quoique ces vaisseaux ne fussent apparemment que de grands bateaux, une pareille marine annonçoit autant de puissance que de sagesse.

814. Mort de Charlemagne. Son portrait.

Après huit jours de maladie, Charlemagne expira en héros chrétien, âgé de 71 ans, dont il en avoit regné 46. Une haute taille, une force extraordinaire, des victoires innombrables, devoient inspirer à son aspect l'admiration & la crainte; mais il se faisoit aimer par la douceur, l'affabilité, la bienfaisance; pleurant la perte de ses amis, pardonnant plus volontiers qu'il ne punissoit, s'intéressant aux affaires privées de ses officiers, répandant les graces de maniere à faire beaucoup d'heureux, au lieu de les accumuler sur les mêmes têtes; s'appliquant aux détails du gouvernement, comme s'il n'avoit point eu de guerres à soutenir; veillant lui-même à l'éducation de sa famille; simplement vêtu, frugal, économe, poli, éloquent, pieux,

charitable ; mais peu modéré dans ſon ambition & dans ſon zele. Pluſieurs des capitulaires ou ordonnances qu'il fit à Aix-la-Chapelle avec le concours de ſes parlemens (*), ont été renouvellés par Louis XIV. La ſcience fut toujours un titre pour obtenir ſa faveur & les dignités eccléſiaſtiques. Il haïſſoit la médecine, & ſe la rendoit inutile par l'exercice & la ſobriété.

Ses concubines.

On a jetté des ſoupçons ſur ſes mœurs. Cinq femmes & quatre concubines que l'hiſtoire lui donne, paroiſſent les autoriſer. Mais ce qui ſe nommoit alors concubinage, étoit une ſorte de mariage moins ſolemnel, quoique légitime : les concubines portoient le nom de femmes du ſecond ordre : des conciles avoient décidé qu'un homme ne doit avoir qu'une femme ou une concubine, à ſon choix. Pour juſtifier Charlemagne ſur ce point, il faut ſuppoſer

(*) Un capitulaire de 801 porte *cum omnium conſenſu*, (*du conſentement de tous.*) Il paroît démontré que ſous la premiere & la ſeconde races, les loix n'étoient publiées que du conſentement de la nation. On lit dans les capitulaires de Charles le Chauve : *Lex populi conſenſu fit & conſtitutione regis.* Mais on ne voit pas que la nation en fût plus heureuſe.

qu'il n'eut jamais à la fois qu'une ſeule femme : choſe très-difficile à concevoir. Il eſt honoré comme ſaint dans quelques égliſes, quoiqu'à Metz ou ailleurs on faſſe un ſervice annuel pour le repos de ſon ame.

Jugement de Monteſquieu.

« Il fut peut-être, dit un célebre » écrivain, trop ſenſible au plaiſir des » femmes ; mais un prince qui gouverna toujours par lui-même, & » qui paſſa ſa vie dans les travaux, » peut mériter plus d'excuſes. Il mit » une regle admirable dans ſa dépenſe ; il fit valoir ſes domaines avec » ſageſſe, avec attention, avec économie.... On voit dans ſes capitulaires la ſource pure & ſacrée d'où » il tira ſes richeſſes. Je ne dirai qu'un » mot : il ordonnoit qu'on vendît les » œufs de ſes baſſes-cours & les herbes inutiles de ſes jardins ; & il avoit » diſtribué à ſes peuples toutes les ri» cheſſes des Lombards, & les immenſes tréſors de ces Huns qui avoient » dépouillé l'univers ». *Eſprit des Loix.*

Les évêques exempts du ſervice militaire.

Depuis que Pepin d'Hériſtal eut introduit les évêques en qualité d'évêques, dans les aſſemblées générales de la nation, leur autorité s'étoit

accrue, & paroiſſoit déja dangereuſe. Charlemagne, craignant peut-être qu'elle ne s'étendit dans les armées, les empêcha de faire en perſonne le ſervice militaire, auquel ils étoient tenus comme les autres poſſeſſeurs des Fiefs. Des auteurs reſpectables croient qu'il établit la dixme pour ſuppléer aux biens eccléſiaſtiques dont le clergé ne jouiſſoit plus, & qu'on ne vouloit pas lui faire rendre par les gens de guerre. M. l'abbé de Mably ſoutient un autre ſentiment. « Char-» lemagne, dit-il, put favoriſer cette » dévotion ; mais on ne trouve dans » aucun de nos monumens qu'elle ait » été convertie en tribut néceſſaire ». Cependant un capitulaire d'Hériſtal, de l'an 779, porte que chacun payera la dixme, & qu'on en fera l'uſage preſcrit par l'évêque. Les peuples ſupporterent impatiemment ce joug. On employa ſouvent l'artifice pour les y ſoumettre. Le concile même de Francfort parle de démons qui avoient dévoré les épis & cauſé une famine, en punition de la négligence à payer la dixme. Les démons ſemblent transformés en apôtres zélés

Etabliſſement de la dixme.

pour le ſalut des ames. Tout paſſe dans les ſiecles de crédulité.

Charles envoya dans les provinces des officiers chargés d'éclairer la conduite des gens en place, de veiller à l'adminiſtration de la juſtice, de recevoir les plaintes des peuples, & de les porter juſqu'au trône. Ces officiers s'appelloient *Envoyés royaux*, (*Miſſi dominici*). Ils avoient chacun leur département, & devoient s'y rendre quatre fois l'année. Ainſi le ſouverain avoit l'œil ſur la vaſte étendue de ſon empire. Ses repréſentans lui rendoient compte de tout, parce qu'il vouloit tout connoître. Un chef unique dirigeoit les membres de ce grand corps, & pouvoit ſeul y maintenir l'ordre & l'harmonie.

Miſſi dominici.

La diſcipline eccléſiaſtique étoit ſur-tout l'objet de ſes ſoins ; objet d'autant plus important, que la conduite des peuples dépendoit de celle du clergé & des moines. Deux mémoires qu'il compoſa en 811 pour l'aſſemblée nationale, ſont une preuve frappante de ſon zele à réformer les abus. Il y attaque principalement cette avidité de richeſſes qui déshonoroit l'égliſe dans une partie de ſes mem-

Zele de Charlemagne pour la réforme du clergé.

bres. « On demandera aux eccléſiaſ-
» tiques, dit-il, ſi c'eſt avoir renoncé
» au monde, que d'augmenter cha-
» que jour ſes biens par toutes ſortes
» d'artifices, en promettant le paradis
» & menaçant de l'enfer, en ſe ſer-
» vant du nom de Dieu ou de celui
» de quelque ſaint, pour dépouiller
» le riche & le pauvre, qui ont la
» ſimplicité de ſe laiſſer ſurprendre,
» & pour priver de leurs biens les
» héritiers légitimes, qui par-là ſe
» voyant réduits à la mendicité, de-
» viennent néceſſairement voleurs,
» parce qu'on leur a enlevé leur pa-
» trimoine, &c. »

Divers réglemens concernant l'égliſe & les moines.

Attentif à tous les objets du bien public, il reſtreignit le droit d'aſyle dont les abus tendoient à l'impunité des crimes : en défendant de faire violence à ceux qui ſe réfugient dans l'égliſe, il ordonna que des gens de bien iroient y prendre les coupables, & les conduiroient aux juges. Il fixa l'âge de vingt-cinq ans pour la profeſſion religieuſe, à l'égard des filles : les hommes devoient avoir la permiſſion du prince. Il défendit de toucher de l'argent pour la réception des moines, d'enterrer dans les égliſes,

d'exercer aucune divination, & même les ſorts des ſaints, de faire l'aumône aux mendians qui peuvent travailler : chaque canton devoit nourrir ſes pauvres ; & la mendicité, l'opprobre des nations polies, fut ſagement interdite.

Capitulaire en faveur du clergé.

Par un capitulaire de Thionville, Charlemagne ordonne à tous ſes ſujets l'obéiſſance aux ſupérieurs eccléſiaſtiques, tant du premier que du ſecond ordre, *dans les choſes ſpirituelles concernant le bien de l'égliſe.* Les limites des deux puiſſances paroiſſoient déterminées. Mais un autre capitulaire du même prince porte en ſubſtance : « Quiconque ayant un
» procès, en quelque état de cauſe
» que ce ſoit, aura choiſi le jugement
» de l'évêque, lui ſera auſſi-tôt ren-
» voyé, nonobſtant l'oppoſition de
» la partie adverſe, & le jugement
» de l'évêque ſera exécuté ſans appel.
» Le témoignage d'un ſeul évêque
» ſera reçu par tous les juges, & l'on
» n'en recevra point d'autre dans la
» même affaire ». Il tira cette loi du code Théodoſien, où les meilleurs critiques la croient ſuppoſée. Que Charlemagne ait mis des évêques à

la tête de ſes envoyés royaux ; qu'il les ait aſſociés aux comtes pour faire rendre la juſtice : on ne doit pas s'en étonner, puiſqu'en général ils étoient plus éclairés & plus intégres que les ſeigneurs ; mais d'étendre ſi loin le pouvoir épiſcopal, & de lui ſoumettre les jugemens, c'étoit expoſer les évêques à ſe croire les maîtres de la monarchie, & les juges de leur propre ſouverain. On les verra bientôt agir comme tels.

Fauſſes décrétales.

Les fauſſes décrétales qui commençoient à ſe répandre, & qu'on a regardées juſqu'au dernier ſiecle comme des regles inviolables, préparoient ſourdement la plus funeſte révolution. C'eſt un recueil de décrets auparavant inconnus, attribués à une foule d'anciens papes juſqu'à Sirice mort en 398. Le but de l'impoſture, étoit d'accroître l'autorité du pontife romain, en l'établiſſant juge par appel de preſque toutes les cauſes, en défendant même tout concile provincial ſans ſa permiſſion, &c, & d'aſſurer l'impunité aux évêques coupables, en rendant les accuſations contre eux également difficiles & inutiles. Impoſture groſſiere & ſacrilége, dont l'auteur, quel qu'il ſoit, empoiſonne toutes les ſources de la légiſlation.

Autorité du roi dans les affaires eccléſiaſtiques.

Charlemagne, pour inſpirer au clergé l'amour de l'étude, invita les évêques à écrire ſur les devoirs du chriſtianiſme. En 813, il aſſembla cinq conciles à la fois pour réformer les abus. Dans les actes de celui d'Arles, on lit ces paroles remarquables : *Voilà les articles de réforme qu'on doit préſenter à l'empereur : nous le prions, ſi quelque choſe y manque, de l'ajouter ; ſi quelque choſe ne convient pas, de le corriger ; & s'il y a des réglemens ſages, de les faire exécuter.* Un des canons de ces conciles ordonne à chaque évêque de faire tous les ans la viſite de ſon dioceſe ; un autre canon ordonne de payer la dixme, même *de ſon propre travail.* (Le concile de Troſli dans le dioceſe de Soiſſons y obligea en 909 le ſoldat & l'artiſan. *L'induſtrie qui vous fait vivre appartient à Dieu*, dit-il ; *vous lui en devez donc la dixme.*) On ne penſoit guere aux beſoins du peuple.

Loix ſomptuaires. Commerce. Foires, &c.

On remarque ſous ce regne les premieres loix ſomptuaires, pour régler le prix des étoffes & l'habillement

convenable aux particuliers ſelon leur état. Ces loix parurent néceſſaires autant par le défaut de commerce que par la confuſion que le luxe introduit dans la ſociété. Tout le négoce ſe faiſoit preſque dans les marchés publics. L'établiſſement des foires attiroit en certains temps des marchandiſes étrangeres; mais ce grand commerce qui enrichit une nation, ne pouvoit être connu. Il ſuppoſe un peuple nombreux raſſemblé au ſein de grandes villes. Tout étoit diſperſé. La nobleſſe, ou ſuivoit la cour, ou ſe tenoit dans ſes terres; les ſerfs, dont nous parlerons bientôt, ne pouvoient quitter la maiſon de leurs maîtres, ou le lieu de leur naiſſance; la campagne étoit le ſéjour des moines; les eccléſiaſtiques & les ouvriers étoient preſque les ſeuls habitans des villes. Ce n'eſt que par des progrès lens & difficiles que les arts & le commerce pouvoient parvenir à un état floriſſant.

Monnoies. Charlemagne établit l'uſage de compter par livres, ſous & deniers, à-peu-près comme nous faiſons aujourd'hui, avec cette différence que la livre étoit non-ſeulement numéraire, mais réelle; c'eſt-à-dire, qu'une livre de compte étoit réputée le poids d'une livre d'argent de douze onces. La valeur numéraire des monnoies eſt ſi prodigieuſement changée, que la livre valant alors douze onces d'argent, ne vaut plus en France que vingt ſous de cuivre. Ainſi, comme le remarque M. de Voltaire, une communauté qui, du temps de Charlemagne, auroit dû cent vingt livres, s'acquitteroit aujourd'hui par un écu de ſix francs. L'évaluation des monnoies, même des ſiecles poſtérieurs, eſt extrêmement difficile. Des écrivains célebres s'y ſont quelquefois trompés. J'obſerverai ſeulement que la quantité d'eſpeces circulantes étoit environ huit fois moindre qu'aujourd'hui, ſelon M. de Voltaire. (*Voy. le Blanc ſur les monnoies, & le Journal des Sav. Févr.* 1769.

Duel en juſtice. Les loix barbares avoient permis le duel pour ſuppléer aux preuves judiciaires. Cette coutume des Bourguignons étoit devenue générale. Non-ſeulement les plaideurs, mais les témoins, les juges mêmes ſe voyoient forcés de ſoutenir les armes à la main leur droit, leur témoigna-

ge, ou leur jugement. Des pratiques religieuſes précédoient le combat; on prenoit des précautions infinies pour que les armes ne fuſſent pas enchantées; on comptoit enſuite ſur un miracle qui empêcheroit infailliblement l'injuſtice d'avoir le deſſus. Le plus fort & le plus adroit étoit donc cenſé le plus honnête homme. Cette maniere d'accuſer, ou de ſe défendre en juſtice, s'étendoit aux eccléſiaſtiques même & aux moines. Ils donnoient un homme qui ſe battoit à leur place. Une conſtitution de Charlemagne ordonne que dans ces combats on ſe ſerve de bâtons, ſans doute pour épargner le ſang. Louis le Débonnaire laiſſa le choix du bâton ou des armes. Dans la ſuite il n'y eut que les ſerfs qui combattiſſent avec le bâton. (*Voyez l'eſprit des Loix.*)

Langue romance.

Le latin ceſſa au neuvieme ſiecle d'être la langue vulgaire. Il ſe forma un jargon mêlé de franc & de mauvais latin, qu'on appela langue *Romance*, & qui eſt devenu la langue françoiſe. Combien n'a-t-il pas fallu de ſiecles pour la rendre ſupportable? Mais il n'a fallu qu'un petit nombre d'excellens écrivains ſous Louis XIV,

pour en faire la principale langue de l'Europe.

LOUIS I.

Surnommé LE DÉBONNAIRE.

814. Dévotion & foibleſſe de Louis.

CE regne nous offre un tableau frappant des malheurs auxquels eſt expoſé un prince foible, ſcrupuleux, qui néglige les devoirs du trône pour les pratiques du cloître, & qui ne ſait pas diſtinguer les véritables droits de l'égliſe d'avec les injuſtes prétentions de quelques-uns de ſes miniſtres. Louis, étant roi d'Aquitaine ſous Charlemagne ſon pere, s'étoit montré vaillant, généreux, plein de zele & de clémence. Mais ſa molle douceur l'avoit déja rendu le jouet des courtiſans, & ſa dévotion trop peu éclairée lui avoit inſpiré l'envie de ſe faire moine, comme tant d'autres princes de ces temps-là. Les conſeils de Charlemagne lui apprirent à régner. Dès qu'il fut privé de ce guide, il s'égara. Sa premiere faute fut de diſgracier deux freres qui avoient la confiance de ſon prédéceſſeur, Adalard abbé de Corbie, & le fameux

comte Vala, qui devint ſon ennemi ſous l'habit de moine. Il en fit bientôt une plus grande, en partageant le royaume à ſes fils, & s'aſſociant un collegue à l'empire.

817. Louis partage imprudemment le royaume.

Charlemagne avoit donné l'exemple d'une pareille démarche, nullement dangereuſe alors, parce qu'il ſavoit ſe faire obéir. Encore n'avoit-il nommé un de ſes enfans empereur, qu'après la mort des deux autres, dans un temps où la jalouſie n'étoit plus à craindre. L'événement juſtifia ſa conduite. Celle de Louis au contraire eut les ſuites malheureuſes qu'on devoit attendre. Il aſſembla un parlement à Aix-la-Chapelle, & déclara qu'il aſſocioit à l'empire Lothaire ſon fils ainé; qu'il faiſoit roi d'Aquitaine Pepin, ſon ſecond fils; & Louis le cadet, roi de Baviere. L'empereur, en affoibliſſant ſon autorité, ne faiſoit que des ingrats: il s'attiroit de plus un ennemi, dont la révolte, quoique punie rigoureuſement, fut le germe de tous les malheurs.

818. Révolte de Bernard, roi d'Italie.

Bernard, roi d'Italie, avoit des prétentions à l'empire, parce que ſon pere étoit l'aîné de Louis le Débonnaire. Irrité d'une aſſociation contraire à ſes vues, & excité par quelques évêques mécontens, il leva une armée contre l'empereur ſon oncle. C'étoit un vaſſal révolté digne d'un châtiment ſévere. Ceux mêmes qui l'avoient pouſſé à la révolte le trahirent; ſes troupes l'abandonnerent ſans combat; il vint ſe jetter aux pieds de Louis, & implora ſa clémence. Il fut jugé, condamné à mort. L'empereur, pour toute grace, lui fait crever les yeux, auſſi bien qu'à ſes complices, excepté les évêques dont il reſpecta le caractere. Le malheureux Bernard en mourut, & le royaume d'Italie ſe trouva réuni à la couronne.

Scrupules & foibleſſe de l'empereur.

Quoique Louis n'eût pas voulu lui-même juger les coupables, quoiqu'il eût commué la peine de mort décernée contre ſon neveu évidemment criminel, les moines & les prélats par leſquels il ſe gouvernoit lui inſpirerent de violens remords. Ils ſentoient combien la religion pouvoit leur donner d'empire ſur un eſprit foible qui n'en connoiſſoit pas l'eſprit. Sa conſcience troublée ſe livroit à leurs ſuggeſtions. Tout occupé du chant des pſeaumes & de pieuſes lectures, il nourriſſoit un ſcrupule rongeur qui lui

fit oublier enfin ce qu'il devoit à ſon rang & aux intérêts de la couronne. Il convoque une aſſemblée générale ; il s'accuſe non-ſeulement de la mort de Bernard, comme ſi ce prince avoit été innocent, mais de la diſgrace de quelques particuliers, & de la retraite forcée de trois fils naturels de Charlemagne qu'il avoit relégués dans un cloître. Il envoie demander pardon à ces derniers ; il prie les évêques de l'admettre à la pénitence publique. Une démarche ſi haſardeuſe parut ne produire alors que de bons effets. Le peuple en fut édifié, les évêques y applaudirent. Le zele de Louis pour la réforme du clergé avoit excité leur haine ; mais ils triomphoient de voir leur autorité s'accroître par la foibleſſe du prince.

Les papes abuſent de ſa foibleſſe.

Les papes s'en étoient déja prévalu. Etienne V s'étoit mis en poſſeſſion du pontificat, ſans attendre ſon agrément. Après lui avoir fait prêter par les Romains le ſerment de fidélité, il étoit venu en France, & avoit vu l'empereur ſe proſterner humblement à ſes pieds, au lieu qu'Adrien s'étoit mis aux pieds de Charlemagne. Paſcal I, ſucceſſeur d'Etienne, n'avoit pas reſpecté davantage le droit de l'empereur de confirmer ſon élection. Eugene II ayant ſuivi cet exemple, Lothaire aſſocié à l'empire s'en plaignit hautement, & rétablit l'ancienne coutume d'envoyer à Rome des officiers (*Miſſi dominici*) chargés de l'inſpection ſur les affaires publiques. Du reſte, Eugene ſe conduiſit à l'égard de la France, dans une circonſtance fort délicate, avec les mêmes tempéramens qu'Adrien I. La diſpute des images ſe réveilla ; les évêques aſſemblés à Paris condamnerent le culte que leur rendoient les autres égliſes. Eugene ne condamna ni les évêques ni leurs écrits injurieux, il n'ordonna point de recevoir le concile de Nicée ; il étouffa la querelle par ſa modération & ſa prudence ; unique moyen peut-être d'éviter un ſchiſme.

Nouvelle oppoſition au concile de Nicée.

830. Révolte contre Louis le Débonnaire.

Cependant Louis couroit aveuglément à ſa perte. Judith de Baviere, ſa ſeconde femme, princeſſe intrigante, ambitieuſe & d'une réputation équivoque, lui avoit donné un fils nommé Charles, que le partage fait entre les enfans du premier lit ſembloit exclure de la ſucceſſion. Elle

perſuada à l'empereur de lui aſſurer un ſort digne de ſa naiſſance ; elle vient à bout d'y faire conſentir Lothaire, le ſeul qui eût grand intérêt à s'y oppoſer. L'empire eſt démembré en faveur de Charles dans les conjonctures les plus critiques. Une foule de mécontens ſaiſiſſent cette occaſion pour éclater. Le célebre. Vala, devenu abbé de Corbie, autrefois puiſſant à la cour de Charlemagne, révéré comme un ſaint, & capable de tout entreprendre, fait publiquement à l'empereur des reproches amers & offenſans. Louis les reçoit avec l'humilité que Vala devoit avoir. Comme pour s'avillir davantage, il aſſemble quatre conciles, & ſoumet à leur examen tout ce qu'il pourroit y avoir à réformer, même dans ſa perſonne. L'audace des ſujets ainſi excitée ne connoît plus de bornes. Vala, dont le crédit égaloit la réputation trop impoſante, ſe déclare, ſous prétexte de zele, pour le parti des mécontens ; pluſieurs évêques diſtingués ſe joignent à lui, on échauffe les peuples par des récits de prodiges incroyables, par des invectives contre Judith accuſée d'avoir un mauvais

L'abbé Vala chef des rebeles.

commerce avec Bernard comte de Barcelone, miniſtre de ſon époux, on porte enfin les trois princes, que le nouveau partage avoit léſés, à ſe révolter contre leur pere.

Ne ſe ſentant point aſſez fort contre tant d'ennemis, il s'abaiſſe de nouveau juſqu'à conſentir que ſa femme ſoit enfermée, juſqu'à promettre que, ſi on lui laiſſe la couronne, il ſe gouvernera par les conſeils de ſes ſujets. Sa foibleſſe le rendit plus mépriſable. Il fut obligé de ſe mettre à la merci des rebelles qui l'auroient détrôné ſolemnellement, ſi par le moyen d'un moine adroit, il n'eût pas détaché le roi d'Aquitaine & de Baviere du parti de Lothaire. Celui-ci obtint ſa grace comme les autres, mais le mépris de l'autorité étoit devenu un mal incurable.

Louis s'humilie.

Les troubles recommencerent bientôt. Louis, en rappellant à la cour l'impératrice Judith, s'impoſa en quelque ſorte la néceſſité de ſervir ſa haine & ſa vengeance. Elle fit exiler Vala, ôter à Lothaire la qualité d'empereur, déshériter en faveur de ſon fils le roi d'Aquitaine Pepin, coupable d'une ſeconde révolte. Ces

Nouvelle révolte.

coups d'éclat ne pouvoient que ſoulever les eſprits contre un prince regardé comme imbécille. Les trois freres ſe liguerent de nouveau. Lothaire perſuada au pape Grégoire IV de ſe déclarer pour eux dans une cauſe où ils outrageoient la nature. Ce pontife ſe rendit au camp des rebelles, publiant qu'il alloit rétablir la paix. En vain l'empereur ordonna au fameux Agobard archevêque de Lyon, de venir l'aider de ſes conſeils. Il n'obéit point ſous prétexte qu'il falloit obéir au pape.

Le pape au camp des rebelles.

D'autres prélats plus fideles écrivirent à Grégoire une lettre pleine de force, pour lui rappeller le ſerment qu'il avoit prêté à l'empereur, & lui déclarer que s'il venoit dans le deſſein de l'excommunier, il s'en retourneroit excommunié lui-même. La réponſe du pape reſpire un ton de hauteur inconnu dans la primitive égliſe. Il ſe plaint que les prélats lui donnent le nom de *frere* au lieu de celui de pape; il dit expreſſément que ſes ordres doivent l'emporter ſur ceux de l'empereur. Vala & les autres l'avoient convaincu par une compilation de paſſages, qu'il avoit droit de

Des prélats fideles menacent le pape.

de juger de tout ſans pouvoir être jugé de perſonne. Il ne reſtoit à Louis que la voie des armes.

Les deux armées étoient en Alſace, prêtes à en venir aux mains. Les rebelles conſentent par politique que Grégoire aille traiter avec l'empereur. Pendant les conférences, on débauche les troupes de ce prince. Abandonné & trahi, il va ſe livrer à ſes enfans. *Dans l'état où m'a réduit mon malheur*, leur dit-il avec aſſez de fermeté, *je crains peu pour moi; mais puis-je eſpérer que vous ferez pour l'impératrice & pour votre frere, ce que vous m'avez tant de fois promis? Souvenez-vous du moins de ce que vous devez à leur rang & à leur naiſſance.* Les promeſſes ne coûtent rien aux parjures. Ils prodiguerent de belles paroles, & finirent par exiler l'impératrice, par dépoſer l'empereur, & par donner l'empire à Lothaire. Le pape, qui ne prévoyoit pas ſans doute que les choſes puſſent aller ſi loin, reprit le chemin de Rome, honteux d'avoir ſervi d'inſtrument à la perfidie.

833. L'empereur trahi & dépoſé.

Voici le premier exemple dans notre hiſtoire d'une entrepriſe éclatan-

Cauſes de la révolte du clergé.

te du clergé contre les droits de la couronne, & contre la perſonne des ſouverains. En accordant aux prélats trop de pouvoir & trop de richeſſes, en ſouffrant qu'ils devinſſent arbitres du gouvernement, & en quelque ſorte les maîtres du peuple, les princes leur avoient fourni des armes contre eux. Cet inconvénient tenoit à la nature des choſes humaines. On a vu, dans preſque toutes les nations, le corps ſacerdotal faire la loi aux ſouverains & aux états, quand une légiſlation éclairée ne lui a pas fixé des limites; & employer ſon crédit, tantôt au maintien des mœurs, ce qui le rendoit vraiment reſpectable, tantôt à l'accroiſſement de ſon pouvoir, ce qui le rendoit alors dangereux. Les hommes vertueux ſont rares & ſouvent cachés: les autres, moins occupés de leurs devoirs que de l'envie de s'agrandir, ne négligent guere les occaſions d'étendre leur autorité & leur fortune. Une hardieſſe heureuſe les conduit à une plus grande; rien n'eſt ſi facile que de trouver des prétextes pour colorer l'injuſtice, dans les temps où l'ignorance obſcurcit toute vérité. Enfin la religion même

ſervit de voile à des attentats qu'elle réprouve. C'eſt ce que l'on verra trop ſouvent dans la ſuite de nos annales. Le ſcandale ne peut ſe diſſimuler: il faut en tirer du moins des leçons utiles.

L'empereur ſoumis à la pénitence publique.

La puiſſance de Lothaire ne paroiſſoit pas encore bien affermie. Des évêques propoſerent un parti digne de ſon ambition. Ce fut de ſoumettre l'empereur à la pénitence publique pour toute ſa vie: moyen infaillible ſelon eux, pour ne lui laiſſer aucune eſpérance de retour, parce que les canons défendoient aux pénitens de porter les armes, & de ſe mêler d'affaires civiles. On oublioit ſans doute, où l'on ignoroit que Théodoſe pénitent n'avoit pas ceſſé d'être empereur. Ce projet fut ſuivi. Dans une aſſemblée de prélats & de ſeigneurs, Ebbon, évêque de Reims, homme ſans mœurs & ſans naiſſance que Louis avoit élevé au plus haut rang, déclame en furieux contre lui, & préſente un mémoire d'accuſations ou, entre autres choſes, on lui reprochoit d'avoir exilé des gens d'égliſe, d'avoir fait marcher des troupes pendant le carême, & d'avoir enga-

Accuſations contre lui.

gé les peuples à combattre contre ſes fils ; c'eſt-à-dire, d'avoir voulu réprimer des enfans rebelles. Sur ces accuſations, l'empereur, ſans être entendu, eſt condamné à la pénitence publique pour le reſte de ſes jours. On va lui notifier la ſentence. On lui fait confeſſer ſes prétendus crimes. Il ſe ſoumet, embraſſe Lothaire, ſe proſterne ſur un cilice aux pieds de l'autel, jette ſon baudrier & ſon épée, prend un ſac de pénitent, & ſe laiſſe conduire en cérémonie dans une petite cellule qu'on lui donne pour demeure. Tel fut le fruit de l'aveugle ſoumiſſion qu'il avoit toujours conſervée envers des hommes qui abuſoient de leur miniſtere. Les évêques ſeroient demeurés ſujets, s'il avoit ſu être prince.

834. L'empereur rétabli.

L'inconſtance du peuple toujours prêt à paſſer de la fureur au repentir, l'indignation d'un grand nombre de ſeigneurs irrités de l'aviliſſement du ſouverain, les remords & l'intérêt des rois d'Aquitaine & de Baviere, auſſi jaloux de leur frere que choqués de ſa hauteur indiſcrete ; tout concourut à une rapide révolution. Les deux rois prirent les armes contre Lothaire. Il

ſoutint quelque temps ſa révolte ; mais ſur le point d'être accablé, il ſe rendit aux invitations de l'empereur que les évêques avoient remis ſur le trône, & qui n'avoit rien perdu de ſa bonté naturelle. Il vint lui demander grace. Louis, non content de pardonner, lui rendit le royaume d'Italie, avec défenſe d'en ſortir ſans permiſſion.

Procès des évêques.

Dans une aſſemblée de Thionville, l'empereur porte ſa plainte contre les évêques les plus coupables. Ils ſont cités. Agobard refuſe juſqu'à trois fois de comparoître. On le dépoſe, & il ſe retire en Italie où la plupart des autres avoient déja cherché un aſyle. Ebbon, qui étoit priſonnier, fait une confeſſion ſecrete à trois prélats, leur donne ſa démiſſion par écrit *pour le ſalut de ſon ame.* L'acte eſt reçu, & le concile prononce en ces termes : *Selon votre confeſſion quittez le miniſtere.* Ainſi un ſcélérat que le caractere épiſcopal rendoit encore plus odieux, ne ſubit pas même la honte d'une procédure juridique.

Nouvelle guerre civile.

L'ambitieuſe Judith rétablie comme auparavant, ſacrifiant toujours à la fortune de ſon fils les intérêts d'un

époux crédule, fit déclarer roi de Neuſtrie le jeune Charles au préjudice des aînés. Pepin, roi d'Aquitaine, mourut alors. Elle obtint un nouveau partage entre Charles & Lothaire. Le dernier eut d'autant moins de peine à s'y prêter, qu'il avoit moins d'eſpérances depuis ſa révolte. Par-là on provoquoit le roi de Baviere, pour qui l'autorité paternelle n'étoit rien au prix de la grandeur. Il ne balança point à recommencer la guerre civile. L'empereur marcha contre lui, & diſſipa les rebelles. Mais la fatigue, le chagrin, la frayeur que lui cauſa une éclipſe de ſoleil, le firent tomber dans une maladie de langueur dont il mourut à l'âge de ſoixante-un ans, après avoir déſigné Lothaire pour ſon ſucceſſeur à l'empire. Il s'écria en mourant : *Je pardonne à Louis, mais qu'il ſache qu'il m'a donné la mort.*

840. Mort de l'empereur.

Défauts de Louis le Débonnaire.

Avec une valeur éprouvée, un naturel bienfaiſant, une douceur inouie qui ne ſe démentit qu'une ſeule fois, une capacité même peu commune alors, car il entendoit le grec & parloit latin, Louis le Débonnaire fut le jouet de tout le monde. C'eſt que ſes meilleures qualités devinrent mau-

vaiſes par excès, & qu'il n'eut point aſſez de force d'eſprit pour connoître ſes droits, ceux de l'égliſe, les véritables devoirs du chrétien, & la façon de les allier à ceux du monarque. » Le zele apparent de Charlemagne » pour la religion, dit M. Hénault, » avoit fortifié ſa puiſſance; la dévo- » tion mal entendue de Louis le Dé- » bonnaire le dégrada. « Ses malheurs apprennent qu'il doit y avoir des bornes en tout, & dans l'exercice de la piété, & dans l'attachement pour une épouſe, & dans la tendreſſe pour des enfans, & dans la bonté pour des ſujets. Paſſer les bornes n'eſt pas vertu, mais extravagance ou foibleſſe.

Etat du clergé.

Au commencement de ſon regne, Louis avoit rétabli la liberté des élections canoniques, mais il avoit défendu aux clercs d'accepter des donations au préjudice des enfans & des proches parens. Il fit compoſer une regle pour les chanoines & les chanoineſſes, dont l'établiſſement étoit nouveau. Il ajouta quelques obſervances à la regle de S. Benoit, que Charlemagne avoit rendue commune à tous les monaſteres d'hommes. Enfin il entreprit la réforme des moines &

du clergé ; mais ſon zele ſans autorité & ſans prudence, n'étoit propre qu'à exciter la révolte. Ce fut une des cauſes de ſes malheurs. On reprochoit à l'abbé Alcuin d'avoir ſeul plus de vingt mille eſclaves. Les évêques étoient pour la plupart de grands ſeigneurs, poſſédant de vaſtes domaines, ayant des vaſſaux, gouvernant l'eſprit des peuples, employés à la cour dont ils contractoient les mœurs, trop riches & trop puiſſans pour ſe garantir, ſans une vertu extraordinaire, des foibleſſes de l'humanité. Ils portoient des étoffes précieuſes, un baudrier & des éperons comme les gens de la guerre, des coutelas garnis de pierreries pendant à des ceintures dorées. Pluſieurs quitterent malgré eux cette parure, mais ne pardonnerent pas au prince réformateur. Agobard honoré comme ſaint dans ſon égliſe, Vala & quelques autres, dont on loue les mœurs exemplaires, en étoient plus propres à inſpirer les faux ſentimens qu'on érigeoit en principes. Ils croyoient uſer des droits de l'égliſe, quand ils outrageoient la majeſté royale. Un principe erronné en matiere de religion entraîne des conſéquences infinies. La ſoumiſſion aux princes étoit un des premiers devoirs du chriſtianiſme ; mais dès qu'on eut imaginé que l'autorité eccléſiaſtique s'étendoit ſur le temporel des princes, pluſieurs ſe firent un devoir de ſoutenir cette chimere, & le zele aveugle devint une ſource de révoltes.

Il ne faut que jetter un coup d'œil ſur les actes du concile de Paris, en 829, pour voir combien l'opinion avoit changé en peu de temps les maximes. On y trouve une compilation informe de paſſages ſur les devoirs des princes. Le concile inſiſte principalement ſur la dignité & la puiſſance épiſcopales ; il met dans la bouche de Conſtantin ces paroles adreſſées aux évêques, & recommande à l'empereur d'inſpirer les mêmes ſentimens à ſes enfans & aux Seigneurs : *Dieu vous a donné le pouvoir de nous juger, mais vous ne pouvez être jugé par les hommes. Dieu vous a établis ſur tous comme des Dieux ; il ne convient pas que l'homme juge des Dieux ; cela n'appartient qu'à celui dont il eſt écrit : Dieu s'eſt aſſis dans la ſynagogue des Dieux, & il les juge.* Malgré cet étrange diſcours, le con-

Expreſſions ſingulieres ſur la dignité épiſcopale.

cile fait une réflexion très-ſage qui auroit dû empêcher la confuſion du ſpirituel avec le temporel. *Un des principaux obſtacles au bien*, dit-il, *eſt que depuis long-temps les princes s'ingerent plus qu'ils ne devroient dans les affaires eccléſiaſtiques, & que le clergé, ſoit par cupidité ou par ignorance, s'occupe plus qu'il ne convient des affaires ſéculieres.* Mais puiſqu'aujourd'hui même, il eſt aiſé de confondre des affaires ſi diſparates, trop ſouvent unies par quelque endroit, comment auroit-on ſu alors éviter cet inconvénient?

Epreuves judiciaires.

Parmi les coutumes bizarres & ſuperſtitieuſes de ce temps-là, les *épreuves*, qu'on appelloit le *jugement de Dieu*, méritent une attention particuliere. L'impératrice Judith, pour ſe juſtifier des crimes dont ſes ennemis l'accuſoient, jura qu'elle étoit innocente, & offrit même de ſubir l'épreuve du feu. Tels étoïent alors les moyens de ſe laver d'une accuſation. On commençoit par le ſerment; ſi les juges n'y déféroient point, ils ordonnoient le duel. Reſtoient l'épreuve du fer & celle de l'eau. La premiere conſiſtoit quelquefois à

marcher ſur des ſocs de charrue rougis au feu; mais ordinairement à manier un fer brûlant qui ſe gardoit avec ſoin dans l'égliſe. On enveloppoit enſuite la main de l'accuſé dans un ſac; on ſcelloit le ſac. Au bout de trois jours, ſi le patient étoit ſans brûlure, on le renvoyoit abſous; ſinon, il étoit condamné comme coupable. L'épreuve de l'eau ſervoit ordinairement pour le peuple. Il falloit ou plonger la main ſans ſe brûler dans de l'eau bouillante, ou enfoncer dans une cuve d'eau froide, les pieds & les mains liés; ce qui n'étoit pas ſi difficile. Nous avons vu l'épreuve de la croix. Charlemagne l'avoit ordonnée pour ſes enfans: Louis la ſupprima par un motif de dévotion. L'épreuve de l'Euchariſtie étoit ſur-tout en uſage pour les prêtres & les évêques. Un concile de Worms, du neuvieme ſiecle, veut qu'un prêtre accuſé d'homicide, d'adultere, &c., célebre la meſſe pour ſe juſtifier; & que ſi un vol a été commis dans quelque abbaye, l'abbé donne la communion à tous les moines, afin de connoître le coupable; tant les idées ſuperſtitieuſes peuvent avilir les choſes ſaintes.

Ces épreuves étoient accompagnées de cérémonies, de prieres; & l'on croyoit fermement que Dieu feroit un miracle plutôt que de permettre une injuſtice. Pluſieurs faits réputés alors miracles, qui ſeroient aujourd'hui de ſimples tours de charlatans, confirmoient cette opinion abſurde. La juſtice étoit donc en quelque ſorte une injuſtice perpétuelle. Les coupables, ordinairement plus hardis, plus induſtrieux que les innocens, avoient preſque tout l'avantage. Un tel abus dans les loix, dans les choſes les plus eſſentielles à la ſociété, les plus à la portée du ſens commun, ne laiſſe aucun doute ſur les maux affreux que devoit produire la ſuperſtition jointe à une ſtupide ignorance. Les épreuves ne furent proſcrites qu'au treizieme ſiecle.

CHARLES II,

ſurnommé LE CHAUVE.

840. Diviſions funeſtes.

TROIS fils armés contre leur pere venoient de déchirer le vaſte empire de Charlemagne. Trois freres diviſés entre eux acheverent de l'af-

foiblir. Les diſſentions domeſtiques, en faiſant immoler à l'intérêt les ſentimens de la nature, mettent le trouble & la haine dans les familles particulieres; mais parmi les princes, elles cauſent ſouvent la déſolation & la ruine des états.

Guerre civile entre les freres.

Charles le Chauve, ce fils de l'impératrice Judith ſi favoriſé ſous le dernier regne, avoit eu en partage la Neuſtrie & l'Aquitaine; Louis de Baviere poſſédoit la Germanie: l'un & l'autre expoſés aux entrepriſes de l'ambitieux Lothaire auſſi mauvais frere que fils dénaturé, qui rétablit le traître Ebbon dans le ſiege de Reims. Réſolu d'envahir leurs domaines, il commença par l'intrigue, & employa bientôt la force. Les deux rois s'unirent contre l'empereur. La ſanglante bataille de Fontenai en Bourgogne prouve l'acharnement des partis. Cent mille hommes, dit-on, y furent tués, Lothaire vaincu trouva des reſſources dans ſa politique. Les Saxons du temps de Charlemagne ne s'étoient pas convertis ſincérement; car la violence peut faire des hypocrites, & non des chrétiens. Pour s'attacher les reſtes de cette nation, il leur offrit une entiere

Bataille de Fontenai.

Liberté de conſcience pour les Saxons.

liberté de conſcience. La plupart retournerent avec joie au paganiſme, & vinrent en foule groſſir ſon armée. Cependant ſes armes n'en furent pas plus heureuſes. Il fuit encore devant les deux rois. Ceux-ci profitent adroitement de la conjoncture, & renouvellent les manœuvres qu'il avoit pratiquées contre ſon pere.

842. Les évêques diſpoſent de la couronne. Ayant aſſemblé pluſieurs évêques à Aix-la-Chapelle, ils les prient de déclarer Lothaire indigne de régner. Les prélats, après avoir dépoſé d'un mot le dernier empereur, ne doutoient plus qu'ils ne fuſſent arbitres des couronnes. La déciſion fut unanime. On demanda aux deux princes s'ils vouloient gouverner plus ſagement que Lothaire. Ils le promirent ſans peine. *Recevez donc le royaume par l'autorité de Dieu*, dirent les évêques, *& gouvernez-le ſelon ſa volonté. Nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* Lothaire, qui ſavoit ſe plier aux événemens, deſira enfin la paix que ſes freres lui avoient inutilement offerte. Ils firent un nouveau partage. L'Aquitaine, la Neuſtrie, ou la France proprement dite, reſterent à Charles le Chauve; Louis eut toute la Germanie, d'où lui vint le ſurnom de Germanique; Lothaire, outre l'Italie, Rome & le titre d'empereur, eut la Provence, la Franche-Comté, le Lyonnois, & les pays enclavés entre le Rhône, le Rhin, la Saône, la Meuſe & l'Eſcaut.

Nouveau partage de la monarchie.

Irruption des Normans. Ces guerres civiles livroient la nation aux inſultes de ſes ennemis & aux entrepriſes des ſéditieux. Les Aquitains & les Bretons ſouvent rebelles, les Sarraſins toujours avides de conquêtes, les Normans ſur-tout en profiterent. Ce peuple ſauvage que Charlemagne avoit eu peine à contenir, fit pluſieurs courſes dans l'intérieur du royaume, brûlant, ſaccageant, pillant & les campagnes & les villes. Ils n'épargnoient que les enfans pour en faire des pirates. Chargés d'un butin immenſe, ils alloient le vendre ſur les côtes, & revenoient bientôt avec une nouvelle fureur. Rouen, Paris, ne purent leur échapper. Charles le Chauve leur donna ſept mille livres peſant d'argent, à condition qu'ils ſortiroient du royaume. Ils jurerent ſur leurs Dieux & par leurs armes de n'y rentrer jamais que pour le défendre. Mais un ſerment

844. Traités honteux avec les Normans.

étoit trop foible contre l'appât du butin. Les incurſions des Normans ſe multiplierent. La Seine & la Loire amenoient leurs flottes. On n'avoit aucune place fortifiée, on ne prenoit aucune précaution contre ce torrent deſtructeur. Il fallut encore en 864 acheter, au prix de quatre mille livres d'argent une paix honteuſe qu'ils violerent avec un égal ſuccès. Charles publia en 877 un capitulaire infame pour régler les contributions qu'on payeroit aux brigands. Il ne ſavoit qu'aſſembler des conciles & que former des projets d'uſurpations contre ſes proches. La nation Françoiſe étoit la même que ſous Charlemagne ; le gouvernement n'étoit plus le même, & c'eſt ce qui décide principalement de la proſpérité d'un état.

847. Réglement pour la ſucceſſion des rois François.

Les trois princes réunis par un traité, s'occuperent de leurs véritables intérêts. Dans une aſſemblée tenue à Merſen ſur la Meuſe, ils réglerent que les enfans hériteroient de la couronne de leurs peres, pourvu qu'ils euſſent pour leurs oncles le reſpect & la ſoumiſſion convenables. Ce point n'avoit pas encore été décidé. Quand il ſe trouvoit à la fois pluſieurs rois

dans la monarchie, un de ces rois venant à mourir, ſes enfans ne lui ſuccédoient pas toujours. La nation regardoit ſon trône comme vacant, & demandoit ſeulement qu'il fût rempli par un prince de la maiſon royale. Du moins le plus fort l'avoit-il toujours emporté. Ainſi Charlemagne avoit fruſtré les enfans de Carloman ſon frere de toute ſucceſſion à la couronne. Le nouveau réglement, propre à prévenir des guerres civiles, eut lieu pour les enfans de Lothaire.

Mort de Lothaire.

Cet empereur, le fléau de ſa patrie & de ſa maiſon, mourut en 855, ſous un habit de moine, dont il s'étoit revêtu depuis quelques jours ; (on croyoit gagner le ciel par cette métamorphoſe.) Il avoit réglé les partages de ſes trois fils. Louis eut l'empire & l'Italie ; Lothaire, le royaume d'Auſtraſie auquel il a donné ſon nom, (*Lotharinge* ou *Lorraine* ;) & Charles, la Bourgogne & la Provence. Leurs oncles n'y formerent aucune oppoſition. Ce nouveau démembrement affoiblit encore la monarchie déja entamée de toutes parts.

Affoibliſſement de l'autorité royale

Le traité de Merſen étoit d'ailleurs très-nuiſible à l'autorité royale. On

avoit réglé qu'aucun vaſſal du roi ne ſeroit plus obligé de le ſuivre que dans les guerres générales, quand il faudroit défendre l'état contre une invaſion étrangere. Le but de cet article étoit de maintenir l'union entre les trois princes; mais ils s'expoſoient à la déſobéiſſance de leurs vaſſaux. On avoit réglé auſſi que tout homme libre pourroit choiſir du roi ou de ſes vaſſaux, qui il voudroit pour ſeigneur. Réglement funeſte par ſes conſéquences. La plupart aimerent mieux dépendre immédiatement des ſeigneurs que du ſouverain; & les vaſſeaux acquérant une foule de ſujets, devinrent très-redoutables à leur maître. Le gouvernement féodal, comme nous le verrons, engloutit bientôt le pouvoir ſuprême.

Diviſions entre les ſeigneurs & les évêques.

Charles le Chauve n'étoit ni plus heureux ni plus prudent que Louis le Débonnaire. Depuis long-temps les évêques & les ſeigneurs lui cauſoient de vives inquiétudes. Ils ſe diſputoient mutuellement une puiſſance qui tendoit à ruiner la ſienne. Ceux-là demandoient avec chaleur la reſtitution des biens eccléſiaſtiques: ceux-ci vouloient dominer ſur les évêques,

qu'ils repréſentoient comme les ennemis de la patrie & de la couronne; ils vouloient ſur-tout conſerver des biens qu'ils prétendoient néceſſaires à leur ſubſiſtance. Le roi, dans l'aſſemblée générale d'Epernai, (en 846) favoriſa les ſeigneurs, qui n'en furent pas moins entreprenans, & rejetta les demandes des évêques qui n'en devinrent que plus hardis.

Parlement d'Epernai,

L'objet de cette aſſemblée étoit d'examiner les canons des derniers conciles, dont le clergé demandoit la confirmation. On ne daigna pas y admettre les évêques. On réduiſit à un petit nombre d'articles tant de réglemens qu'on mépriſoit; on laiſſa ſubſiſter ceux qui réprimoient les clercs & les moines; on rejetta ceux qui pouvoient gêner le prince & les grands; on proteſta de n'obſerver que les articles reçus. Jamais, ſelon un auteur du temps, les évêques n'éprouverent un tel affront ſous des princes chrétiens. Parmi les réglemens d'Epernai, celui-ci eſt digne d'attention. Défenſe d'excommunier aucun pécheur, ſans l'avoir averti, ſelon l'évangile, de faire pénitence: s'il n'obéit pas, l'évêque doit s'adreſſer au

Aſſemblée d'Epernai, contraire au clergé.

roi & à ſes officiers pour contraindre le coupable ; & s'il refuſe encore, il le retranchera de l'égliſe. Cette loi, propre à reſtreindre l'abus qu'on faiſoit des cenſures, fut renouvellée à Coblentz en 860, mais avec peu de fruit.

858. Le roi détrôné.

Des impôts exceſſifs, des vexations de toute eſpece, jointes aux révoltes de l'Aquitaine & aux incurſions des Normans, rendirent le gouvernement ſi odieux, qu'il ſe forma une conſpiration preſque générale pour détrôner Charles le Chauve. On invite le roi de Germanie à venir s'emparer de ſa couronne. Ce mauvais frere arrive avec une armée nombreuſe. Il eſt reçu par Vénilon archevêque de Sens, l'un des principaux conjurés. En vain Hincmar de Reims & d'autres prélats s'oppoſent à cette uſurpation : la cabale l'emporte. Une aſſemblée d'évêques, préſidée par Vénilon, délie les ſujets du ſerment de fidélité, & donne la France à l'uſurpateur. Charles étoit occupé en Aquitaine. Il revient ſur ſes pas ; on débauche ſes troupes ; on le réduit à prendre la fuite. Heureuſement le roi de Germanie eut l'imprudence de renvoyer une

partie de ſon armée. Son frere profita de cette faute. Il ſe montra, l'ennemi diſparut.

Le roi ſe reconnoît juſticiable du clergé.

Mais l'autorité une fois avilie ſe releve difficilement. Au lieu de parler en maître, le foible monarque, dans un manifeſte, publié contre l'archevêque de Sens, s'exprima ainſi : *Je ne devois pas être dépoſé, avant que d'être jugé par les évêques qui m'ont donné l'onction royale : ils ſont les trônes de Dieu ; & j'ai toujours été ſoumis, comme je ſuis prêt encore à me ſoumettre à leur correction.* Se reconnoître juſticiable du clergé, n'étoit-ce pas le rendre maître de la couronne.

Entrepriſe des évêques de France contre le roi de Germanie.

Le ſuccès d'une entrepriſe audacieuſe anime à de nouveaux excès. Les évêques de France, après ce triomphe ſur leur ſouverain, gagnés par ſes humiliantes ſoumiſſions, ſe crurent tout permis contre ſon frere le Germanique. Aſſemblés à Metz en concile, ils lui envoyerent dire qu'il étoit excommunié, & qu'il eût à ſe ſoumettre, pour être abſous, aux conditions qu'on lui preſcrivoit : comme ſi leur juridiction avoit pu s'étendre ſur un roi de Germanie. Louis ſe contenta de répondre foiblement, qu'il ne

pouvoit prendre ſon parti ſans conſulter les prélats de ſon royaume. Ainſi de degré en degré on étoit parvenu au ſyſtême d'une autorité ſans bornes ; effet naturel de l'ambition, qui, dans les états même les plus ſaints, cherche à franchir toutes les barrieres, ſi les loix n'ont pas la force de la contenir.

Préjugé des évêques contre le ſerment de fidélité.

Telles étoient alors les idées des évêques ſur les droits de l'épiſcopat, qu'en ſe reconnoiſſant ſujets du roi, ils ne croyoient pas lui devoir le ſerment de fidélité. Dans une aſſemblée des provinces de Rouen & de Reims, ils avoient écrit en ces termes à Louis le Germanique : *Nous autres évêques, nous ne ſommes pas des ſéculiers qui puiſſions nous rendre vaſſaux, & prêter ſerment, contre la défenſe de l'écriture & des canons. Ce ſeroit une abomination que des mains conſacrées par le ſaint chrême.... ſerviſſent à un ſerment, & de même la langue de l'évêque, qui, par la grace de Dieu, eſt la clé du ciel.* La ſcience a banni ces vaines erreurs ; & la ſoumiſſion du clergé n'eſt plus ſuſpecte, depuis qu'il reconnoît les droits légitimes du ſacerdoce, & qu'il eſt le premier à en condamner les abus.

Foibleſſe de Charles.

Une fille de Charles le Chauve, veuve d'un roi d'Angleterre, enlevée par Baudouin ſeigneur de la cour de la France ; ce Baudouin excommunié avec la princeſſe ; le roi conſentant enſuite à leur mariage, & donnant le comté de Flandre au raviſſeur : c'eſt un événement digne de ceux qui ont précédé. Mais le divorce du roi de Lorraine ou d'Auſtraſie occaſionna des ſcenes plus ſingulieres encore & plus mémorables. Lothaire répudia ſa femme Teutberge pour épouſer Valdrade ſa maîtreſſe. Teutberge accuſée d'inceſte ſe juſtifia par l'épreuve de l'eau bouillante qu'un homme ſubit pour elle, & ſe laiſſa bientôt intimider juſqu'à confeſſer le crime. Sur cet aveu involontaire, les évêques, ſelon l'intention du roi, décident qu'il ne doit plus vivre avec la reine ; ils décident dans le concile d'Aix-la-Chapelle qu'il peut épouſer une ſeconde femme. Le mariage de Lothaire & de Valdrade excite le zele du pape Nicolas I, dont la vertu ſe reſſentoit de ſon caractere impérieux & inflexible. Effrayé de ſes manaces, le roi de Lor-

860. Fameux divorce de Lothaire.

raine promet de ſe ſoumettre à ſon jugement. On voit arriver à Metz deux légats pour juger un monarque François; choſe inouie juſqu'alors. L'argent corrompt ces légats ; ils approuvent tout ; le pape les excommunie & les dépoſe. Une excommunication alloit livrer les états de Lothaire aux rois de France & de Germanie, ſes oncles, bien réſolus d'en profiter. Alors il rappelle Teutberge, & fait ſemblant de quitter Valdrade. Mais bientôt la reine eſt obligée de s'enfuir ; la concubine remonte ſur le trône. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt que Lothaire prie Nicolas de lui permettre d'aller à Rome ſe juſtifier, & que le pape le refuſe, à moins que Valdrade ne s'y rende la premiere. Adrien II, plus indulgent que Nicolas, dont la mort prévint de nouveaux orages, conſentit à entendre ce prince, & le reçut à la communion, après lui avoir fait jurer qu'il n'avoit point eu de commerce avec ſa maîtreſſe depuis les dernieres défenſes. Lothaire s'eſtimoit heureux d'avoir acheté la paix par un faux ſerment. Il mourut la même année, ne laiſſant point d'enfans légitimes.

Nicolas I envoie juger le roi de Lorraine.

869. Adrien II finit l'affaire.

Charles

Charles le Chauve s'empara de la ſucceſſion, & la partagea enſuite avec le roi de Germanie. Elle ſembloit appartenir, en vertu du réglement de Merſen, à l'empereur Louis frere de Lothaire. Il faiſoit la guerre aux Sarraſins, & ne pouvoit ſoutenir ſes droits. Adrien le regardant comme le rempart de l'égliſe, crut devoir épouſer ſa cauſe ; défendit, ſous peine d'excommunication, aux princes, aux évêques & aux ſeigneurs, de rien faire au préjudice de Louis ; déclara même dans une lettre que, ſi Charles le Chauve ne changeoit pas de conduite, il viendroit lui-même en France, & qu'il y feroit ſentir ce que pouvoit l'autorité pontificale.

Le pape veut commander aux rois pour le temporel.

Elle commençoit à devenir trop redoutable aux couronnes. Cependant les menaces du pontife ne ſervirent qu'à irriter la nation. Hincmar archevêque de Reims y répondit avec force, repréſentant au pape l'indécence de ſa conduite, les égards qu'avoient eus ſes prédéceſſeurs même pour les princes païens, la maniere reſpectueuſe dont ils avoient traité Pepin & Charlemagne ; que les rois tiennent leur puiſſance de Dieu ſeul ; que les

Hincmar écrit fortement au pape.

papes doivent s'occuper du gouvernement de l'égliſe, & non de celui des états ; qu'ils ne peuvent être en même temps rois & évêques, &c. « Con» vient-il à un évêque, ajoute Hinc» mar, de dire qu'il doit mettre avec » le diable un chrétien qui n'eſt point » incorrigible ; & de le faire, non » pour punir des crimes, mais pour » ôter ou donner un royaume ? Le » pape ne nous perſuadera jamais que » nous ne puiſſions arriver au royaume » des cieux, qu'en recevant le roi qu'il » nous veut donner ſur la terre. »

Conduite odieuſe du pape.

Adrien II, inſenſible à ces ſages remontrances, envoie des légats qui défendent au roi de ſa part de toucher au royaume de Lorraine. Le roi ſe moque de la défenſe. Son fils Carloman diacre, moine, abbé de pluſieurs monaſteres, général d'armée & mauvais ſujet, s'étant révolté contre lui, implore la protection du pape & le pape ſe déclare pour le criminel. Dans une lettre à Charles le Chauve, il le traite de pere dénaturé plus cruel que les bêtes féroces ; il lui ordonne de rendre à Carloman ſon amitié, & de le rétablir dans ſes charges ; car ce n'étoient plus des exhortations, mais

des ordres menaçans, qui venoient de la cour de Rome. Il défend même aux ſeigneurs, ſous peine d'excommunication, de prendre les armes contre le rebelle. Cette démarche fut auſſi vaine que les précédentes. Bientôt Adrien changea de ton, parce qu'il prévit que Charles pourroit devenir empereur. Pour gagner ſes bonnes graces, il lui écrivit des lettres pleines de louanges, & abandonna Carloman qu'il n'auroit pas dû protéger. Le roi lui ôta ſes abbayes, & l'envoya en priſon.

875. Charles le Chauve empereur par l'autorité du pape.

Le ſucceſſeur d'Adrien, Jean VIII, perſuadé que Charles le Chauve étoit, de tous les princes de France, le plus capable de le ſervir, favoriſoit ſes prétentions à l'empire qui alloit être vacant. L'empereur Louis II mouroit d'une maladie de langueur, & n'avoit point d'enfans mâles. Dès qu'il eut expiré, Charles paſſa en Italie ; il fut couronné empereur ; mais le pape affecta de donner l'empire de ſa propre autorité, & l'empereur parut le recevoir comme un don du pape. Juſqu'alors, ni le conſentement, ni la conſécration des papes, n'avoit paru néceſſaire pour l'élection des empe-

reurs. Ce malheureux penchant qu'ont les hommes à empiéter ſur les droits d'autrui, les entraîna comme les autres à des entrepriſes d'autant plus funeſtes, que la religion rendoit leur autorité plus reſpectable.

Charles veut dépouiller ſes neveux.

Louis le Germanique voulut diſputer l'empire à ſon frere, & mourut en s'y préparant. Il laiſſa trois fils entre leſquels il avoit partagé ſa ſucceſſion. L'empereur voulut uſurper une partie de cette dépouille. Un de ſes neveux, après des négociations inutiles, lui livra bataille, & mit en déroute l'armée Françoiſe. Charles le Chauve ſurvécut peu à ce revers Il mourut empoiſonné, dit-on, par un Juif ſon médecin. Ce prince artificieux, fourbe, méchant, haï des grands & du peuple, généralement mépriſé, qui ne ſut jamais défendre ſes états contre les Normans, & qui voulut toujours conquérir ceux de ſes neveux, qui ſe montra petit dans le bien même qu'il faiſoit, & dénaturé dans le mal que l'ambition lui faiſoit commettre, trouva par ſes largeſſes & par ſa ſoumiſſion au clergé, des écrivains aſſez vils pour lui donner le ſurnom de grand.

877. Mort de Charles II.

Principes de l'anarchie feodale.

Sa mauvaiſe politique cauſa la décadence de la monarchie. Il voulut réprimer les évêques, & s'avoua comptable envers eux de ſes actions. Il voulut s'attacher les grands, & les mit en état de contrebalancer la ſouveraine puiſſance. Outre les réglemens de Merſen, dont nous avons déja parlé, un de ſes capitulaires de 877 porte que les comtés & les fiefs pourront paſſer aux enfans de ceux qui les poſſedent. Il ne prétendoit ſans doute que favoriſer les poſſeſſeurs actuels, ſans faire de ce réglement une loi perpétuelle & abſolue. Mais l'ambition abuſe des avantages qu'on lui accorde. Ces comtés, ces fiefs, amovibles & inaliénables de leur nature, furent ſouſtraits au domaine & à la diſpoſition des rois. De-là naquit un nouveau genre de gouvernement qui n'étoit qu'une déplorable anarchie.

Fiefs devenus héréditaires.

Syſtême du clergé entre les couronnes.

Le regne de Charles le Chauve fut très-fécond en grandes affaires eccléſiaſtiques, dont le détail ſeroit déplacé dans cet ouvrage. Un ſyſtême de domination abſolue, formé peu à peu & par les papes & par les évêques, qu'on avoit vus ſi ſoumis à Charlemagne, nâquit des circonſtances, contre la

nature même des choſes. De tous les grands effets de l'opinion, c'eſt évidemment le plus abſurde, quoique l'un des plus durables. Il ne portoit que ſur les fauſſes décrétales & ſur de frivoles ſophiſmes. On prouvoit par exemple que les évêques étoient au-deſſus du roi, parce qu'ils ſacroient le roi, & que le roi ne pouvoit ſacrer les évêques. Mais la crainte de l'excommunication & de la dépoſition étoit la plus forte des preuves. Elle faiſoit trembler les ſouverains.

Réclamations contre les entrepriſes du pape.

La cour de Rome, en s'efforçant d'aſſervir les égliſes & les couronnes, en élevant un tribunal deſpotique où toutes les affaires devoient ſe porter, en dépoſant ou rétabliſſant qui bon lui ſembloit, en commandant ce qu'elle jugeoit à propos, excita de vives réclamations dans le clergé. Les évêques de Treves & de Cologne, dépoſés par Nicolas I, au ſujet du divorce de Lothaire, écrivirent contre lui en termes injurieux : *Le ſeigneur Nicolas, qu'on nomme pape, qui ſe met au rang des apôtres, qui ſe fait empereur de tout le monde*, &c. Hincmar de Reims, au ſujet de l'affaire de l'évêque de Laon ſon neveu, qui étoit brouillé

Hincmar de Reims.

avec lui, rebelle au roi, & ſoutenu par le pape, écrivit pour Charles le Chauve à Adrien II une lettre vigoureuſe, où il dit : *Les rois de France ont paſſé juſqu'à préſent, non pour les vidames* (*) *des évêques ; mais pour les ſeigneurs de la terre. Ne permettez plus qu'on nous envoie de votre part des ordres, des menaces d'anathême, contraires à l'écriture, à la tradition & aux canons. Tout ce qui eſt oppoſé à ces regles eſt ſans force.* Mais ce prélat, auſſi fier que ſavant, auſſi prévenu ſur bien des objets qu'éclairé ſur d'autres, montre clairement dans ſes ouvrages qu'en ſoutenant les libertés de l'égliſe, il lui ſuppoſoit des droits incompatibles avec ceux de la couronne. Le raiſonnement ſur le ſacre, que j'ai rapporté, eſt de ſa façon, il ſeroit facile d'en citer d'autres de même nature.

Subtilités théologiques. Gotheſcale fuſtigé.

Tandis que les Normans ravageoient tout, que les factions & l'anarchie faiſoient encore de plus grands maux, les évêques ſe diviſerent, & une guerre théologique s'alluma. Hincmar fit cruellement fuſtiger dans un conci-

(*) Les *Vidames* & les *Avoués* étoient chargés de défendre le temporel des égliſes.

le, en préſence même du roi, le moine Gotheſcale, théologien entêté, qui croyoit ſoutenir la doctrine de S. Auguſtin ſur la prédeſtination, & qui eut beau déſavouer les conſéquences que lui attribuoient ſes accuſateurs. La manie de creuſer les dogmes, ſi funeſte à l'empire de Conſtantinople, ſe répandoit parmi les François. Le moine Paſcuſe Rutbert ayant exprimé la préſence réelle en termes plus forts qu'on n'avoit coutume de le faire, deux autres moines, Raban & Ratram, combattirent ſes aſſertions d'une maniere propre à exciter des doutes ſur le fond du dogme. On diſputa & l'on ne s'entendit point; on agita des queſtions auſſi indécentes qu'inutiles; on voulut ſavoir ce que devenoit le corps de Jéſus-Chriſt, après avoir été mangé, & il ſe forma une ſecte de *Stercoraniſtes*. Tous ces délires de l'eſprit humain, dont je ne donne qu'une idée ſuperficielle, s'accordoient avec la groſſiereté du ſiecle & y ajoutoient une nouvelle démence.

SUCCESSEURS

DE CHARLES LE CHAUVE,

juſqu'à la fin de la ſeconde race.

Décadence de la Monarchie.

COMME nous ne cherchons dans l'hiſtoire que les faits intéreſſans, un ſeul article ſuffira pour la fin de cette race. La maiſon de Charlemagne tomba, ſur-tout en France, à-peu-près dans le même état que celle de Clovis ſous les derniers Mérovingiens. Tout étoit confuſion & déſordre. Les grands fiefs abſorberent en quelque maniere la royauté. Juſqu'alors les titres de duc, de comte, de marquis, avoient déſigné des officiers nommés par les rois pour commander dans les provinces; ils ne déſignerent bientôt que les maîtres des provinces. Ces ſeigneurs profiterent de la foibleſſe du gouvernement, pour s'approprier les duchés, les comtés & les marquiſats, qui devinrent des états preſqu'indépendans au ſein de la monarchie. Pluſieurs évêques s'emparerent de même des villes épiſcopales & de leurs territoires. L'harmonie, la ſubordi-

nation disparurent. Les membres déchirerent le corps en se détachant du chef. Parcourons rapidement des regnes peu mémorables.

877. Louis II, dit le Begue.

Louis le Begue, fils de Charles le Chauve, fut proclamé roi après beaucoup d'intrigues pour concilier les esprits. Jean VIII, pressé par les Sarrasins, eut recours à sa protection, & vint tenir à Troyes un concile où l'on publia ce canon digne de l'esprit du siecle : *Les puissances du monde traiteront les évêques avec toute sorte de respect, & n'auront jamais la hardiesse de s'asseoir devant eux, s'ils ne l'ordonnent.* Le roi se fit sacrer de la main du pape, & n'eut pas le titre d'empereur, parce qu'on ne pouvoit attendre aucun secours de sa foiblesse. Du moins eut-il la force de rejetter un faux acte que lui présenta Jean VIII, par lequel on prétendoit que Charles le Chauve avoit donné l'abbaye de Saint Denis à l'église romaine. Il mourut bientôt, laissant deux fils qui lui succéderent.

879. Louis III. Carloman.

Les seigneurs François d'une part, de l'autre le roi de Germanie, s'agrandirent sur les débris du royaume. Celui-ci se fit céder une partie de la

Lorraine, & Boson établit le royaume d'Arles ou de Provence. C'étoit un seigneur plein d'ambition & d'adresse, qui, étant venu à bout de marier sa sœur à Charles le Chauve, & d'épouser lui-même la fille de l'empereur Louis II, aspiroit depuis longtemps à une couronne. Il gagna les évêques, qu'il voyoit capables de démembrer la monarchie. Le concile de Mante au territoire de Vienne, *assemblé au nom de notre Seigneur, & par l'inspiration divine*, (ce sont les termes d'une lettre de ce concile) l'élut & le couronna roi de Provence. L'artificieux Boson affecta de se reconnoître indigne de la couronne ; mais, « je n'ose, répondit-il, résis» ter à vos ordres, persuadé qu'il faut » obéir aux évêques *inspirés de Dieu*, » & aux seigneurs *dévoués à mes inté*» *rêts* ». Ainsi les loix de l'état furent violées impunément, & le sang de Charlemagne frustré de ses droits inconteſtables. On juge par les vingt-trois évêques qui composoient le concile, que le royaume d'Arles comprenoit la Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, la Franche-Comté, &c. Les deux rois firent la guerre à l'u-

Un seigneur devient roi de provence.

ſurpateur, tandis que leurs états démembrés eſſuyoient les ravages des Normans. Leur regne fut auſſi court que malheureux. Une maladie emporta Louis. Carloman périt, bleſſé par un ſanglier à la chaſſe, ou par un de ſes gardes qui crut frapper le ſanglier. On raconte que Carloman, afin de ne pas perdre cet homme, aſſura que l'animal l'avoit bleſſé. Ce trait de généroſité ſe perd au milieu des crimes & des miſeres publiques.

Diſpute d'Hincmar de Reims avec le roi.

Hincmar de Reims, qui mourut en ce temps-là, génie roide ou pliant, ſuivant que l'exigeoient les conjonctures, avoit eu une vive diſpute avec Louis, au ſujet d'Odoacre, que ce prince fit élire évêque de Beauvais, & qu'il mit en poſſeſſion des biens de l'évêché, malgré l'oppoſition de l'archevêque métropolitain. Le roi ayant écrit à Hincmar une lettre où les menaces étoient jointes aux prieres, en reçut une réponſe dont la hardieſſe paroît incroyable. Le prélat tourne ſa lettre en ridicule, donne un démenti au ſecrétaire qui l'a faite, & ajoute : « Ce n'eſt pas vous qui » m'avez choiſi pour gouverner l'é» gliſe ; c'eſt moi, avec mes collé-

» gues & les fideles, qui vous ai élu » pour gouverner le royaume, à con» dition d'obſerver les loix... Si vous » ne changez pas de conduite, Dieu » y pourvoira. Vous paſſerez prom» ptement : l'égliſe avec ſes paſteurs, » ſous Jeſus-Chriſt leur chef, ſubſiſtera » éternellement ſelon ſa promeſſe ». Hincmar excommunia Odoacre, & le roi mourut bientôt avec cet affront.

884. CHARLES III, dit le Gros.

Il ne reſtoit pour remplir le trône qu'un enfant de cinq ans, nommé Charles, fils de Louis le Begue. La France avoit beſoin d'un roi qui pût la défendre contre les Normans. On offrit la couronne à l'empereur Charles le gros, fils de Louis le Germanique. Tant d'états réunis ſur ſa tête devoient le rendre très-puiſſant. Il fut accablé du fardeau, ne pouvant le ſoutenir en roi. Les Normans avoient juré la paix à Louis le Begue ; mais ſous prétexte qu'ils ne s'étoient point engagés avec ſes ſucceſſeurs, ils prétendoient la faire acheter au même prix qu'auparavant. Comme la trahiſon eſt la reſſource des foibles, on l'employa pour ſe défaire de Godefroi un des chefs ou des rois de ces barbares. On l'invite à une

conférence. Un ſeigneur le provoque à deſſein par des paroles injurieuſes ; Godefroi lui répond avec hauteur & le traite d'inſolent ; auſſitôt le ſeigneur le tue d'un coup de ſabre. Cet aſſaſſinat donnoit aux Normans le droit de recommencer leurs ravages. Ils aſſiégerent Paris, qui ſe réduiſoit alors à ce qu'on nomme aujourd'hui la Cité. Toutes les machines de guerre des anciens, baliſtes, béliers, brûlots, tours, furent employées dans ce ſiege mémorable. De part & d'autre, même courage & même opiniâtreté. Eudes, comte de Paris, que nous verrons bientôt ſur le trône, défendoit la ville en grand capitaine : l'évêque Goſlin le ſecondoit par ſes exhortations & ſa valeur. L'abbé Eble, ſon neveu, chevalier diſtingué, ſe ſignala par des prodiges de bravoure. Après deux ans de ſiege, Charles le Gros vint au ſecours. La contenance des Normans l'intimida ; au lieu de les attaquer, il demanda la paix, & ne l'obtint qu'au prix de ſept cens mille livres peſant d'argent. Chargé de mépris, détrôné par les Germains, réduit à la miſere, n'ayant que ce qu'on vouloit bien lui donner pour vivre, il mourut de chagrin, malheureux d'avoir eu un rang trop au-deſſus de ſon mérite. Dans ſa jeuneſſe il s'étoit révolté contre ſon pere. Les évêques, pour lui inſpirer l'horreur de ſon crime, lui ayant fait croire qu'il étoit poſſédé du diable, il voulut être exorciſé. On y conſentit. Depuis cette cérémonie ; la crainte du diable avoit troublé ſon imagination ; & il lui en reſta toujours un fonds de mélancolie & de foibleſſe. Nous trouvons à chaque pas des traces honteuſes de l'ignorance.

Siege de Paris par les Normans.

Mort de Louis le Gros.

Le défenſeur de Paris, Eudes, fils du duc de France Robert le Fort, qui étoit mort en défendant la patrie, fut proclamé roi par les évêques & les ſeigneurs. Il eut la ſageſſe de proteſter qu'étant tuteur du jeune Charles, né de Louis le Begue, il n'acceptoit la couronne que pour la lui rendre. Cependant on forma bientôt une faction en faveur de ce prince, que l'archevêque de Reims couronna. Eudes, après avoir vaincu ſes ennemis, pouvoit s'aſſurer de toute la monarchie. Les incurſions des Normans, la ſituation déplorable des affaires,

888. EUDES.

peut-être auſſi des ſentimens de modération, le déterminerent à un accommodement. Il garda les pays entre la Seine & les Pyrénées, & céda le reſte à Charles, en ſe reconnoiſſant même pour ſon vaſſal. Il mourut quelque temps après, ſans avoir pu, avec de grandes qualités, remédier aux maux de la France.

898. CHARLES IV, dit le Simple.

Charles, trop digne du ſurnom de Simple, ne manquoit pas de courage, mais il n'avoit ni prudence, ni génie. On ne devoit donc s'attendre qu'à des revers. Ce regne eſt fameux par l'établiſſement fixe des Normans dans le royaume. Le duc Rollon, un de leurs princes, étoit digne de fonder un état. Deux fois vainqueur en Angleterre, il ſe jetta ſur la France, prit Rouen & le fortifia, étendit ſes conquêtes, devint ſi redoutable, que Charles le Simple lui envoya offrir ſa fille avec le pays qu'on a depuis appellé la Normandie. Il demandoit ſeulement que Rollon ſe fît chrétien. Les Normans n'étoient pas difficiles en fait de religion. L'intérêt leur tenoit lieu de tout. Rollon exigea encore la Bretagne, & il fallut la lui céder. Ce traité conclu, il vint ren-

911. Normans établies en France.

dre au roi ſon premier hommage, moins en vaſſal qu'en vainqueur. L'uſage en pareille circonſtance étoit de baiſer le pied du monarque : le fier Norman refuſa de s'y ſoumettre. Un de ſes officiers, chargé de le faire pour lui, s'y prit de façon que Charles le Simple tomba preſque à la renverſe. Soit que ce fût étourderie ou inſolence, les François ſe contenterent de rire, trop foibles pour ſe venger. Rollon, maître d'un ſi beau pays, en devint le légiſlateur. On peut le regarder comme un grand homme, puiſqu'il abolit tout-à-fait le vol parmi des brigands accoutumés à ne vivre que de pillage. La Normandie dépeuplée changea tout-à-coup de face, & devint auſſi floriſſante que le royaume étoit malheureux.

L'empire transféré aux Allemans.

La race de Charlemagne étoit preſque anéantie. Cinq ou ſix ſouverains, la plupart uſurpateurs, partageoient ſon vaſte empire. Enfin la couronne impériale ſortit de la maiſon de France. Après la mort de Louis IV., les Germains en diſpoſerent ainſi que de la royauté. Conrad, duc de Franconie, fut fait empereur, & Charles le

Simple oublia les droits de ſa naiſſance ou n'oſa les ſoutenir.

Haganon, miniſtre abſolu.

Incapable de regner par lui-même, il ſe donna un miniſtre, ou plutôt un maître, qui gouvernoit ſous ſon nom. C'étoit Haganon, homme d'une origine obſcure, mais habile & courageux. Le roi ne le quittoit point; les ſeigneurs ne pouvoient plus faire leur cour; on ne ceſſoit de leur dire que le monarque étoit avec le miniſtre. Cette réponſe, répétée pluſieurs jours de ſuite, choqua le duc de Saxe, qui étoit arrivé en France depuis peu. *De deux choſes l'une*, dit-il, *ou Haganon ſera bientôt roi avec Charles, ou Charles ſera bientôt ſimple gentilhomme comme Haganon*; & auſſi-tôt il partit. La prédiction ſe vérifia. Les ſeigneurs irrités contre le miniſtre ſe révolterent contre Charles. Robert, frere du dernier roi Eudes, excita le ſoulevement & fut couronné par le traître Hervé archevêque de Reims. L'uſurpateur ayant été tué de la main du roi dans une bataille, Hugues le Grand ſon fils vengea ſa mort. Le roi vaincu ſe réfugia chez un ſeigneur, qui le retint priſonnier. Hugues refuſa la couronne;

922. Charles le Simple détrôné.

ſon beau-frere, Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne, l'accepta, & pour s'attacher les grands, leur céda de nouveaux domaines. Tout ſon regne fut rempli de ſéditions & de révoltes. Les Normans continuerent leurs incurſions; la Lorraine ſe donna au roi de Germanie; il ſe forma un parti pour rétablir Charles le Simple, mais inutilement. Ce prince mourut en priſon. Raoul lui ſurvécut peu d'années. Ses exploits ne changerent point la face du royaume.

924. RAOUL.

Archevêque enfant.

Sous le regne de Raoul, commença une guerre étrange, moins remarquable par ſa durée que par le ſcandale qui la fit naître. Après la mort d'un archevêque de Reims empoiſonné, Herbert comte de Vermandois, ſoupçonné d'être l'empoiſonneur, avoit fait élire à ce grand ſiege ſon fils enfant de cinq ans, & le pape Jean X avoit approuvé ce monſtrueux brigandage. Le roi s'étant brouillé avec le comte, qui poſſédoit l'archevêché au nom de ſon fils, ordonna une autre élection. Sur le refus du clergé & du peuple de Reims, il aſſiége la ville, y entre après trois mois de réſiſtance, aſſemble quelques pré-

lats, & fait élire le moine Artaud, dont la famille puiſſante paroiſſoit capable de le ſoutenir. La guerre s'allume, & dure dix-huit ans. Ni les conciles, ni les excommunications ne purent la terminer Une armée d'évêques Lorrains aſſiégea dans Mouzon l'archevêque Hugues, & raſa la place ; mais Artaud ne fut paiſible poſſeſſeur du bénéfice, qu'après que le pape Agapet, en 949, eut confirmé la dépoſition de ſon rival & l'excommunication de Hugues le Grand qui le protégeoit. Le comte de Vermandois, beau-frere de ce redoutable ſeigneur, étoit un des chefs de la révolte contre Charles le Simple. Il mourut le remords dans l'ame. *Nous étions douze*, s'écrioit-il ſans ceſſe, *nous étions douze qui trahimes le roi.*

Guerre à ce ſujet.

936. Louis IV, dit d'Outremer.

Hugues le Grand, comte de Paris, duc de France & de Bourgogne, en état de ſe faire couronner, fit donner la couronne à Louis fils de Charles le Simple, ſurnommé d'Outremer, parce que ſa mere l'avoit emmené en Angleterre pendant les troubles. La reconnoiſſance obligea d'abord ce jeune roi à ſe mettre en quelque ſorte ſous la tutelle de Hugues.

Il voulut bientôt reprendre l'autorité. Hugues, qui ne s'étoit montré généreux que par ambition, devint tout-à-coup ſon ennemi. La guerre civile commencée par le comte de Vermandois devint plus violente. Les rebelles appellerent l'empereur Othon de Saxe, & lui donnerent le royaume. Il étoit aſſez puiſſant pour l'envahir ; mais, ſoit généroſité, ſoit politique, (car ſa préſence étoit néceſſaire en Germanie,) il ſe déclara en faveur du roi, & la révolte fut diſſipée.

Révolte de Hugues le Grand.

Un ombre de paix occaſionna une grande entrepriſe. Guillaume, duc de Normandie, fils du fameux Rollon, mourut en 943, & ne laiſſa qu'un fils en bas âge. Louis d'Outremer ſe flattant de réunir la Normandie à la couronne, employa d'abord la trahiſon pour s'aſſurer de la perſonne du jeune prince ; il prit enſuite les armes avec Hugues le Grand pour s'emparer du pays. Hugues, ſuivant les conditions faites entre eux, devoit en avoir une partie. Le roi lui ayant manqué de parole, il fit priſonnier le roi même, l'obligea de lui céder le comté de Laon, auquel ſe réduiſoit preſque tout le domaine,

945. Le roi priſonnier de Hugues.

& de reſtituer la Normandie au prince dépouillé. Les hoſtilités continuerent entre le monarque & le ſeigneur. Celui-ci touchoit au trône. Louis eut recours aux foudres de l'égliſe, plus redoutables que ſes armes. Deux conciles, & enſuite le pape Agapet, excommunierent Hugues le Grand, s'il ne venoit en perſonne juſtifier ſa conduite. Il ne comparut point; on ſe battit avec plus de fureur. Othon ménagea enfin la paix. Louis d'Outremer n'en jouit pas long-temps; il mourut d'une chûte de cheval.

Grande queſtion décidée par le clergé.

Dans une diete tenue par Othon I, il fut agité ſi la repréſentation auroit lieu en ligne directe, de maniere que le petit-fils, par exemple, dût ſuccéder préférablement à ſes oncles. Cette queſtion exigeoit toute l'habileté des juriſconſultes. Le roi de Germanie voulut qu'elle ſe décidât par le duel. Deux champions entrerent en lice, l'un pour la repréſentation, l'autre contre Le premier ayant été vainqueur, l'aſſemblée ſe déclara en faveur de la cauſe qu'il ſoutenoit. La repréſentation a toujours eu lieu depuis. C'eſt ainſi que les plus grandes affaires étoient alors terminées. L'eſ-

prit humain ſembloit enſéveli dans les ténebres. On peut en juger encore par ce trait. Le comte d'Anjou aimoit à chanter au lutrin. Ayant ſu que Louis d'Outremer en plaiſantoit, il lui écrivit très-ſérieuſement : *Sachez, Sire, qu'un prince non lettré eſt un âne couronné.* Les malheurs, ſoit publics, ſoit particuliers, contribuoient à l'abrutiſſement des hommes. On croyoit que la fin du monde étoit proche; on en tiroit la preuve de l'Apocalipſe, & cette idée multiplioit les extravagances, en inſpirant le fanatiſme.

Profonde ignorance.

954. LOTHAIRE.

Louis avoit eu la précaution d'aſſocier à la couronne Lothaire ſon fils aîné. Hugues paroiſſoit y aſpirer depuis long-temps; mais ſoit qu'il prévît de trop grands obſtacles à ſes deſſeins, ſoit qu'il fût content de la réalité ſans le titre, il protégea le jeune prince & regna ſous ſon nom. Il ne jouit que deux ans de cette augmentation de pouvoir. Outre les duchés de France, de Bourgogne & d'Aquitaine, il poſſédoit pluſieurs grandes abbayes que ſon pere lui avoit laiſſées en héritage, & qu'il tranſmit à Hugues Capet ſon fils. La mort d'un vaſſal ſi dangereux ne releva point

l'autorité du monarque. Les ſeigneurs avoient tout envahi. Chaque duc, chaque comte ſe regardoit comme indépendant. Ils ſe liguoient entre eux contre le roi ; ou s'ils avoient guerre les uns contre les autres, le roi ne pouvoit en tirer des troupes contre les ennemis de l'état. La France, déchirée par cette foule de petits tyrans, étoit un théatre de confuſion & de maſſacres. La rétablir dans ſon ancienne ſplendeur, eût été l'ouvrage d'un Charlemagne. Lothaire avoit des qualités au-deſſus du médiocre ; mais il en falloit de ſublimes qu'il n'avoit pas.

974. Entrepriſe ſur la Lorraine.

Après quelques années moins orageuſes, il réſolut de faire valoir ſes prétentions ſur la Lorraine. Ce royaume depuis cent ans appartenoit, tantôt aux rois de France, tantôt aux rois de Germanie. L'empereur Othon II, ne pouvant s'oppoſer avec aſſez de force à l'entrepriſe de Lothaire, eut la politique de lui oppoſer un autre compétiteur. Il offrit à Charles, frere du roi, la baſſe Lorraine, qui comprenoit le Brabant & les provinces entre le Rhin & l'Eſcaut juſqu'à la mer ; à condition qu'il la tiendroit

droit comme un fief de la couronne de Germanie. Charles n'avoit point d'état ; la propoſition ne pouvoit manquer de lui plaire. Il prêta le ſerment de fidélité à l'empereur, & s'établit dans la ville de Bruxelles. Le roi, irrité contre ces deux princes, ravage la haute Lorraine qui eſt celle d'aujourd'hui : Othon à ſon tour ravage la France. Vaincu & mis en fuite, il fait un traité plus avantageux qu'il n'auroit dû l'eſpérer. On lui laiſſe la Lorraine, à charge d'en faire hommage à la couronne. Lothaire avoit ſu réunir les ſeigneurs, & reprendre ſur eux une partie de l'autorité ; il formoit peut-être de plus grands deſſeins, lorſqu'il mourut âgé d'environ quarante-cinq ans.

986. Louis V.

Louis ſon fils lui ſuccéda pour mourir un an après. C'eſt le dernier roi de la maiſon de Charlemagne. On l'a ſurnommé le Fainéant, parce qu'un regne ſi court ne lui laiſſa pas le temps de rien faire. Les Carlovingiens ou Carliens, ainſi que les Mérovingiens, tomberent d'un trône que leurs vices avoient rendu chancelant. Une troiſieme race y monta, & s'y affermit malgré les plus violen-

tes ſecouſſes. Elle l'occupe encore depuis près de huit cens ans.

Etat de la nation.

Un des plus grands objets de l'hiſtoire, eſt d'obſerver les révolutions dans les mœurs & dans le gouvernement des peuples. On ne reconnoiſſoit plus la nation. Elle avoit été libre ſous les premiers rois, n'ayant pour ſeigneur que le roi même. La

Servitude du peuple.

ſervitude s'établit inſenſiblement, & devint preſque générale. Pluſieurs cauſes y contribuerent; entre autres, le droit de réduire en ſervitude les rebelles & les débiteurs inſolvables, la vente volontaire ou le don que l'on faiſoit de ſoi-même aux égliſes & aux ſeigneurs, ſoit par dévotion, ſoit en payement, ſoit pour ſe procurer le moyen de vivre; ſur-tout la violence des ſeigneurs qui ne cherchoient qu'à multiplier le nombre de leurs eſclaves (*). Au temps où nous ſommes

(*) Les rois ſentirent le tort que leur faiſoit cet abus. Ils défendirent par des capitulaires qu'*aucun homme ſujet au tribut pour ſa tête & pour ſes biens, n'eût à ſe donner aux égliſes & à qui que ce fût.* « Mais, dit M. l'abbé Garnier, ils ne vou» lurent pas, ou ils ne purent couper la racine » du mal. Il dut arriver un temps où il n'y eut plus » en France que des eſclaves, de grands vaſſaux » preſque indépendans, & un roi pauvre & mé» priſé. »

parvenus, tout étoit ſeigneur ou ſerf. On diſtinguoit différentes eſpeces de ſervitude. Les eſclaves domeſtiques étoient attachés à la maiſon du ſeigneur; les autres, qu'on appelloit proprement *ſerfs*, l'étoient à la *glebe* ou à ſes domaines. Ceux-ci ne pouvoient quitter la terre du ſeigneur, ni ſe marier ſans ſa permiſſion dans un autre endroit. Alors il ne reſta plus d'idée de patrie, plus de ſentimens patriotiques. L'eſclavage abrutit les ames.

D'un autre côté, chaque ſeigneur uniquement occupé du ſoin de s'agrandir ou de ſe défendre, comptoit pour rien les intérêts de l'état oppoſés à ſon intérêt perſonnel. Charles le Chauve, par des conceſſions funeſtes, avoit autoriſé la licence, & en quelque ſorte l'indépendance des feudataires ou des vaſſaux. La plupart n'étoient tenus envers le ſouverain qu'à quarante jours de ſervice militaire; encore falloit-il que ce fût pour une guerre générale, & contre des ennemis étrangers. Dans le cas de vexation ou de déni de juſtice, ils pouvoient armer contre lui même. Rien n'étoit plus facile par conſéquent que d'imaginer des prétextes

Uſurpations des ſeigneurs.

de révolte. « Les arrieres-vaſſaux de » la couronne, dit M. Hénault, ſu- » jets à la fois du roi & de ſon vaſſal » immédiat, étoient toujours dans une » ſituation douteuſe, & ne ſavoient » auquel entendre... »

Les rois, ſans domaine.

Même ſous la premiere race, les rois, pour s'attacher les grands ou les *leudes*, s'étoient accoutumés à leur donner des portions du domaine de la couronne. C'eſt ce qu'on appelloit *bénéfices*; ils impoſoient l'obligation du ſervice militaire, & le roi pouvoit les retirer. Ces bénéfices devenus enfin héréditaires, multipliés à l'infini par l'uſurpation des ſeigneurs, laiſſerent la couronne ſi pauvre, qu'il ne lui reſtoit que Laon & quelques poſſeſſions. La propriété des fiefs étoit cenſée appartenir au *ſuzerain* dont ils relevoient: foible avantage contre la puiſſance des poſſeſſeurs.

Multiplication de fiefs.

Comme le gouvernement féodal, établi ſous cette ſeconde race, n'obligeoit pas moins le ſeigneur à défendre les vaſſaux que les vaſſaux à combattre pour le ſeigneur, on avoit changé en fiefs la plupart des terres libres ou des *franc-aleux*, afin de ſe ménager une protection néceſſaire. Les maîtres des

franc-aleux s'en dépouilloient entre les mains du prince ou de quelque ſeigneur puiſſant, pour les recevoir de lui à titre de fiefs avec les obligations du ſervice féodal. Nous avons déja obſervé qu'on préféroit les grands vaſſaux au monarque. Ainſi le titre de *baron* qui les déſignoit, parut quelquefois préférable à celui de prince, & les baronies renfermerent une infinité de fiefs inférieurs. Les biens eccléſiaſtiques étant plus reſpectés que les autres, l'égliſe vit augmenter de jour en jour le nombre de ſes feudataires.

Déſordre univerſel.

Tous les genres de maux fondirent à la fois ſur la France, de même que ſur le reſte de l'Europe. Le trône & l'autel, les loix & la vérité, les devoirs & la religion, s'abîmerent dans le gouffre de l'anarchie. Les intérêts particuliers, heurtant avec violence contre l'intérêt général, formerent un compoſé monſtrueux des débris de l'ancien gouvernement & de l'ancienne diſcipline. Pluſieurs évêques ayant ſecoué le joug, à l'exemple des ſeigneurs, & s'étant faits ducs, comtes, &c., partagés entre les ſoins de l'ambition & la néceſſité de ſe défendre

par les armes, regarderent ſouvent leurs troupeaux, non comme des ames dont ils devoient répondre à Dieu, mais comme des eſclaves qu'ils pouvoient fouler en deſpotes.

Le clergé devient tout-puiſſant.

La ſtupide ignorance du dixieme ſiecle met le comble aux malheurs de la nation. On ne ſait plus lire ni écrire ; on ne connoît plus les poſſeſſions que par l'uſage ; les traités ne ſe conſervent que dans la mémoire ; le clergé ſeul a quelque teinture groſſiere des lettres ; & par ce moyen s'empare de toutes les affaires ; regle les teſtamens, les mariages, les actes publics tourne à ſon profit la ſtupidité des hommes, refuſe la ſépulture à quiconque meurt ſans teſtament ou ſans legs pieux, s'affranchit entierement de la juridiction ſéculiere, établit une juriſprudence deſtructive des loix civiles, enfin ſe rend l'arbitre des cauſes les plus importantes, ſous prétexte que la conſcience y eſt intéreſſée. On voit le ſcandale régner effrontément ſur le ſaint ſiege, & des femmes impudiques gouverner des papes, dont le nom ſouille éternellement l'hiſtoire. On voit les pontifes s'arroger le droit de diſpenſer de tout, &

par ces diſpenſes lucratives anéantir la foi des ſermens, & rompre les liens de la ſociété. On voit le concubinage des prêtres ſe couvrir du nom ſacré du mariage. La réforme de Cluni (en 910) rétablit à la vérité la diſcipline monaſtique auſſi mépriſée que les canons. C'étoit un ſpectacle édifiant au milieu de tant de déſordres. Mais l'acte de fondation de Cluni par Guillaume, duc d'Aquitaine, eſt un monument digne de ce ſiecle. Il porte que les moines auront le pontife romain pour défenſeur, *& ne ſeront ſoumis ni au roi ni à aucune puiſſance de la terre*. Le nouveau monaſtere devint tout-à-coup extrêmement riche. Les donations furent ſi nombreuſes, qu'il exiſte encore cent quatre-vingt-huit chartes de celles que reçut Odon, le ſecond abbé. Comment la réforme auroit-elle ſubſiſté dans l'opulence ?

Fondation de Cluni.

Les moines héritoient.

Dans le neuvieme ſiecle, les moines héritoient de leurs parens, & avoient des biens en propre, au lieu que les ſéculiers ne pouvoient hériter de leurs parens moines. C'étoit une ſource de richeſſes, ajoutée aux profuſions des ames dévotes.

Changemens de coutumes.

La longue chevelure n'étoit plus le

distinctif des princes. Ils portoient des cheveux courts. L'usage de la cavalerie, inconnu dans les commencemens, étoit devenu commun. Ce changement d'opinions & de coutumes annonce du moins qu'on pouvoit changer les abus.

TROISIEME RACE.

HUGUES CAPET.

LES mêmes causes, dans le moral ainsi que dans le physique, produisent les mêmes effets. Ce qui avoit élevé Pepin sur le trône des descendans de Clovis, mit Hugues Capet à la place des descendans de Pepin. Nous avons vu, sous les derniers rois de cette nouvelle race, l'autorité anéantie comme sous les rois Fainéans. Une révolution inévitable amenée de loin, devoit faire passer le sceptre dans les mains où se trouvoit la puissance. Hugues Capet, fils de Hugues le Grand, petit-fils de Robert qui fut sacré roi, petit-neveu du roi Eudes, & arriere-petit-fils du fameux Robert le Fort, n'étoit pas moins illustre que Pepin du côté de ses ancêtres. Il étoit aussi ambitieux, aussi brave, aussi politique, & employa presque les mêmes moyens pour parvenir au même but; beaucoup d'affabilité & de douceur envers tout le monde, beaucoup d'égards pour le clergé & pour

987. Révolution en faveur de Hugues.

Moyens qui lui procurent la couronne.

les moines, à qui il eut ſoin de rendre quantité de terres & de bénéfices, renonçant aux abbayes de Saint-Denis & de Saint-Germain, dont il avoit hérité de ſon pere ; enfin beaucoup d'extérieur de religion & de piété, juſqu'à porter ſur ſes épaules la chaſſe de Saint Riquier fort révéré en ce temps-là. Depuis long-temps il s'étoit ainſi frayé la route du trône. Charles, duc de la baſſe Lorraine, y avoit le droit le plus légitime, en qualité de frere de Lothaire & d'oncle du dernier roi. On fit valoir contre lui l'hommage qu'il avoit rendu à l'empereur pour la Lorraine ; on le peignit comme un lâche, comme un transfuge. Enfin, moitié par inſinuation, moitié par force, Hugues Capet ſe fit ſacrer & couronner à Reims ſans aucun obſtacle ; & pour fixer la couronne dans ſa maiſon, il s'aſſocia ſon fils Robert qui fut ſacré l'année ſuivante.

Indépendance des Grands

On peut juger par ce trait de l'indépendance qu'affectoient les ſeigneurs. Le comte de Périgord aſſiégeant la ville de Tours, Hugues & Robert lui envoyerent ordre de ſe retirer. Sur ſon refus, l'envoyé lui dit

au nom des deux rois : *Qui vous a fait comte* ? Pour toute réponſe, il le chargea de leur dire de ſa part : *Qui vous a fait rois* ?

Invaſion du duc de Lorraine.

Cependant le duc de Lorraine, pour ſoutenir les droits de ſa naiſſance, fit une invaſion dans le royaume, & s'empara de Laon. Arnould ſon neveu avoit reçu de Hugues Capet l'archevêché de Reims. Le roi fut payé d'ingratitude. Arnould livra la ville au Lorrain. Mais ce prince perdit Laon par une ſemblable trahiſon. L'évêque de Laon, ſon favori, en ouvrit les portes au roi. Charles y fut fait priſonnier, & mourut deux ans après.

991. L'archevêque de Reims jugé.

Hugues n'ayant plus de compétiteur à craindre, & craignant peu ſes vaſſaux qu'il laiſſoit ſe battre les uns contre les autres, regarda comme une affaire importante la dépoſition de cet archevêque de Reims qui l'avoit trahi. Il aſſembla un concile. Quelques évêques vouloient renvoyer le jugement à Rome ; Arnoul d'Orléans ſoutint qu'un prélat devoit être jugé ſur les lieux ſelon l'ancien uſage de l'égliſe, & s'éleva contre les prétentions de la cour Romaine, dont il peignit très-vivement les ſcandales.

Si les papes, dit-il, *ſont recommandables par la ſcience & la vertu, nous n'avons rien à craindre de leur part : nous devons encore moins les craindre, s'ils s'égarent ou par ignorance ou par paſſion.* On dépoſa l'archevêque. On lui donna pour ſucceſſeur Gerbert, moine d'Aurillac, homme ſans naiſſance, mais diſtingué par ſon eſprit & ſon ſavoir. Le peuple le regardoit comme un ſorcier, parce qu'il ſavoit les mathématiques. Jean XV caſſa tout ce qu'avoit fait le concile. Son légat en aſſembla un autre à Reims, où Gerbert fut dépoſé, & le traître Arnould, reconnu pour légitime archevêque. On ne laiſſa pas de le tenir en priſon. Gerbert quitta la France, & ſe retira auprès de l'empereur Othon III, qui l'éleva dans la ſuite à la papauté. On prétend que nous lui devons les chiffres arabes & les horloges à balancier. Dans un voyage d'Eſpagne, il s'étoit inſtruit à l'école des Arabes, les ſeuls qui cultivaſſent alors les ſciences.

996. Mort de Hugues Capet.

Hugues Capet mourut à Paris, où les rois avoient ceſſé d'habiter depuis plus de deux cens ans. S'il uſurpa la couronne, il ſe montra toujours digne de la porter. La nation ſe glorifie de la voir encore ſur la tête de ſes deſcendans, dont le titre eſt le plus inconteſtable qu'on connoiſſe, & le mieux ſoutenu par l'amour comme par l'obéiſſance des ſujets. Depuis la premiere race, les bâtards ne ſuccédoient plus au trône. Gauzlin, fils naturel du roi, n'eut aucune part à ſa ſucceſſion. Il fut abbé de Fleury & archevêque de Bourges.

Pairie.

M. Hénault rapporte à ce ſiecle le commencement de la pairie. Le nom de *pair* étoit connu depuis très-long-temps. On avoit pour juges ſes *pairs*. La pairie devint une dignité après l'uſurpation des fiefs. Au temps de Hugues Capet, il y eut ſept pairs laïques, dont les fiefs relevoient immédiatement de la couronne. Les barons avoient auſſi leurs pairs ; mais on ne voit pas qu'ils en euſſent d'eccléſiaſtiques comme le roi.

ROBERT.

996. Le roi perſécuté pour ſon mariage.

ROBERT, déja formé au gouvernement, qu'il avoit partagé avec ſon pere, eut beaucoup plus d'inquiétu-

des à eſſuyer du côté de Rome que du côté de la France. Son mariage avec Berthe, veuve du comte de Chartres, lui attira une perſécution ſans exemple. Il étoit parent au quatrieme degré de cette princeſſe ; il avoit tenu ſur les fonts de baptême un de ſes enfans du premier lit. Pluſieurs évêques, conſultés ſur ce double empêchement, ou donnerent eux-mêmes la diſpenſe, ou autoriſerent le mariage ; mais le pape Grégoire V ſe crut en droit de troubler le royaume pour une affaire qui ne devoit occaſionner aucun éclat. Il ordonna dans un concile d'évêques Italiens, que le roi quittât inceſſamment ſon épouſe, que l'un & l'autre fiſſent ſept ans pénitence, que l'archevêque qui les avoit mariés, & tous les évêques qui avoient conſenti au mariage, fuſſent ſuſpendus de l'uſage des ſacremens, juſqu'à ce qu'ils euſſent fait en perſonne ſatisfaction au ſouverain pontife.

Excommunication du roi & ſes ſuites.

Un décret ſi violent, ſi contraire à l'ancienne diſcipline, ſi capable de révolter les évêques & la nation, produiſit l'effet le plus étrange. Robert n'obéit point ; la plupart de ſes évêques l'excommunient, & vont ſe jet-

ter aux pieds du pape ; les ſeigneurs, (ſi l'on peut en croire Pierre Damien,) rompent tout commerce avec lui ; à peine lui reſte-t-il quelques domeſtiques, tellement frappés de terreur, qu'ils font paſſer par le feu tous les reſtes de ſa table ; comme ſi la main d'un excommunié y avoit attaché la peſte. On ſait aujourd'hui que les cenſures ſont des peines ſpirituelles qui ne doivent point s'étendre aux effets civils, ſur-tout par rapport aux princes & aux dépoſitaires de l'autorité. On penſoit alors tout autrement. Un excommunié ne paroiſſoit plus un roi, un citoyen, un homme. C'étoit un monſtre. Perdre la communion des fideles, & perdre la couronne & les droits de l'humanité, devint une même choſe dans l'opinion commune : erreur trop capable de bouleverſer le monde chrétien. (*)

(*) Nous avons une formule d'anathême, de ces temps là, fulminée à Reims, très-propre à faire connoître à quel point on abuſoit d'un miniſtere de paix & de charité, pour épouvanter ceux qu'il falloit convertir. Elle eſt conçue en ces termes : *Qu'ils ſoient maudits à la ville, maudits à la campagne ! Que leurs enfans, leurs terres, leurs troupeaux ſoient maudits avec eux ! Que leurs inteſtins ſe répandent comme ceux de l'impie Arius ! Que* **Formule d'anathême.**

Excès de superſtition.

Reprenons le fil de notre hiſtoire. Jamais la ſuperſtition ne ſe montra plus contagieuſe ni plus inſenſée. On publia, on crut que la reine étoit accouchée d'un monſtre qui avoit le cou d'une oie; & le P. Daniel n'oſe rejetter cette fable abſurde. Abandonné de ſes ſujets, le roi plia enfin, ſe ſépara de ſon épouſe, & ſe ſoumit à la pénitence. Le pape Sylveſtre II (Gerbert, premier pape François,) l'obligea encore à rétablir l'archevêque Arnould, dont la perfidie avoit mérité le courroux de Hugues Capet. Si Robert avoit eu de la fermeté, il riſquoit de perdre ſa couronne.

1022. Hérétiques brûlés.

Quelques expéditions militaires remplirent les années ſuivantes, & tournerent à ſon avantage. Mais il fut allarmé de la naiſſance d'une ſecte répandue dans le royaume par une femme Italienne. Elle rejettoit tous les myſteres comme des fables. Pluſieurs perſonnes du peuple, pluſieurs eccléſiaſtiques des plus ſavans, ou, pour mieux dire, des moins ignorans, avoient embraſſé cette héréſie. Un ſeigneur Norman, après l'avoir dénoncée au roi, fut chargé de découvrir le ſecret des Novateurs, & par le conſeil d'un évêque, il affecta d'être leur diſciple pour les mieux connoître. Sur ſa dépoſition, on les arrête. Robert aſſemble un concile à Orléans, où ils diſputent contre les prélats, & finiſſent par être condamnés au feu. La reine voyant ces malheureux conduits au ſupplice, loin d'être touchée de compaſſion, creva un œil à l'un des principaux, qui avoit été ſon confeſſeur. Les mœurs reſpiroient en tout la barbarie. Pour cette fois, le fanatiſme parut éteint par un moyen propre à en irriter la violence.

Robert refuſe l'empire.

L'empereur Henri étant mort ſans enfans, parce qu'une dévotion ſinguliere l'avoit engagé au vœu de virginité, de concert avec Sainte Cunégonde ſa femme, les Italiens fatigués de la domination Allemande, offri-

toutes les malédictions prononcées par Moyſe contre les prévaricateurs tombent ſur leur tête! Qu'ils ſoient accablés de toutes les horreurs de la mort éternelle! Qu'aucun chrétien les ſalue en les rencontrant! Qu'aucun prêtre ne diſe la meſſe devant eux, ne les confeſſe, & ne leur donne la communion, même à l'article de la mort, s'ils ne viennent à réſipiſcence! Qu'ils n'aient d'autre ſépulture que celle des ânes, afin qu'ils ſoient aux générations préſentes & futures un exemple d'opprobre & de malédiction. Ce n'eſt pas ce que le Sauveur des hommes avoit enſeigné aux apôtres.

rent à Robert le royaume d'Italie & la couronne impériale. Il eut la prudence de refuſer. L'eſſentiel étoit de s'affermir dans ſes états, plutôt que de s'expoſer, pour les agrandir, aux dangers d'une guerre ruineuſe & aux caprices d'un peuple inconſtant.

1026. Il aſſocie à la couronne l'aîné de ſes fils.

Après avoir aſſocié à la couronne, par le conſeil de Conſtance ſa ſeconde femme, Hugues leur fils aîné qui mourut à la fleur de l'âge, il voulut mettre à ſa place Henri l'ainé des autres enfans. Conſtance n'aimoit pas Henri. Cette princeſſe altiere & ambitieuſe employa toute ſorte d'artifices pour lui faire préférer un cadet. On doit obſerver que la couronne, toujours héréditaire dans la famille royale, étoit alors élective par rapport aux princes qui la compoſoient. Les ſix premiers rois Capétiens ayant fait ſacrer de leur vivant leurs aînés, cet ordre de ſucceſſion eſt devenu une loi fondamentale de l'état, dont on ne s'eſt jamais écarté depuis. Robert perſiſta dans ſon deſſein, & Henri fut ſacré dans une aſſemblée des grands.

La reine occaſionne une révolte des Princes.

L'humeur de Conſtance, aigrie par ce choix, ſe déchargea non ſeulement ſur ſon fils aîné, mais ſur le cadet, Robert, qu'elle s'étoit efforcée de faire élire. Une amitié généreuſe uniſſoit les deux freres. La reine, à force de perſécutions, les révolta. Ils oublierent leur devoir, s'enfuirent de la cour, & commencerent une guerre civile. Le roi fut contraint de prendre les armes contre deux enfans chéris qu'une mauvaiſe mere avoit rendus criminels. Leur prompt retour le conſola. Il mourut en 1031, univerſellement regretté.

Vertu & ſimplicité de Robert.

C'étoit un prince clément, pieux, appliqué, aimant l'étude, mais dans un ſiecle trop plein d'erreurs, pour qu'il pût s'en garantir. On raconte qu'afin de prévenir les faux ſermens très-communs alors, il faiſoit jurer ſur des reliquaires dont on avoit eu la précaution d'ôter les reliques, comme ſi l'on ne pouvoit ſe parjurer ſans faire ſerment ſur des reliques. Ayant appris que des ſcélérats ſe préparoient à l'aſſaſſiner, il les fit arrêter d'abord; mais pendant l'inſtruction du procès, il eut ſoin de les faire communier. Il voulut enſuite manger avec eux, & envoya dire aux juges qu'*il ne pouvoit ſe venger de ceux que ſon maître avoit reçus à ſa table.* Le moine Hel-

gaud, auteur de ſa vie, rapporte encore un trait qui montre beaucoup de charité & peu de prudence. Des filoux ſuivoient Robert juſques dans ſon appartement, ſous prétexte de lui demander l'aumône. Un d'eux, après lui avoit coupé la moitié d'une frange d'or, voulut encore ſe ſaiſir de l'autre moitié. *Retirez-vous*, lui dit le bon roi, *vous en avez aſſez; le reſte pourra ſervir à vos camarades.* Il ſe cachoit de la reine pour faire du bien, tant elle avoit pris d'empire dans ſa maiſon. *Prenez garde que Conſtance ne le ſache*, diſoit-il toujours en récompenſant ſes domeſtiques. On lui attribue des miracles; on prétend qu'il eſt le premier roi de France qui eût le don de guérir les écrouelles. Son plus bel éloge eſt renfermé dans ce mot: *Il fut roi de ſes paſſions comme de ſes peuples.* Les traits que nous venons de citer, font aſſez connoître qu'il faut des lumieres pour diriger la vertu.

Diſpute ſur l'apoſtolat de S. Martial.

La fameuſe diſpute ſur l'apoſtolat de S. Martial, fondateur de l'égliſe de Limoges, occupa long-temps le roi, les ſeigneurs & toute l'égliſe de France. Il s'agiſſoit de ſavoir ſi le ſaint devoit être honoré comme apôtre,

ou ſimplement comme confeſſeur. La plus haute ancienneté que la critique lui donne ne paſſe pas le milieu du troiſieme ſiecle. Mais on avoit fabriqué depuis peu une vie de S. Martial, qui le faiſoit contemporain & diſciple de Jeſus-Chriſt. Cette fable fut regardée comme une vérité certaine. Jean XIX, conſulté ſur un point qu'on trouvoit ſi important, écrivit une lettre au clergé de France, par laquelle il déclare S. Martial apôtre, & traite de fous ceux qui lui en diſputent le titre, *puiſque chargés de crimes, ils oſent aſſigner les rangs dans le ciel.* Un concile de Bourges décida que le ſaint ſeroit mis entre les apôtres, *comme le ſiege de Rome & pluſieurs anciens peres l'ont défini ſelon la vérité du ſaint Eſprit.* Deux conciles de Limoges prononcerent le même jugement. Tels ſont les triſtes effets de l'ignorance parmi ceux qui doivent éclairer les hommes.

Changement d'opinion ſur la bâtardiſe.

Rien n'eſt plus remarquable dans l'hiſtoire que les changemens d'opinion ſur des objets intéreſſans pour la ſociété. En voici un exemple ſingulier. Le roi ayant donné l'abbaye de Fleuri à ſon frere Gauzlin, les

moines refuſerent de le recevoir, parce qu'il étoit bâtard de Hugues Capet. L'autorité royale eut peine à l'établir dans ce monaſtere. Nommé enſuite à l'archevêché de Bourges, Gauzlin trouva encore plus de réſiſtance de la part du peuple. Cinq ans s'écoulerent avant qu'il pût en triompher avec le ſecours du roi, & il fallut que l'abbé de Cluni employât ſon crédit & ſa puiſſance au ſuccès de cette affaire. Les bâtards avoient longtemps ſuccédé à la couronne; tout récemment on n'avoit fait aucune difficulté de recevoir Arnould bâtard de Lothaire pour archevêque de Reims.

HENRI I.

1031. Troubles cauſés par la reine mere.

LE premier ſoin de la reine Conſtance, après la mort de ſon époux, fut de renouer ſes intrigues contre Henri. Les paſſions ne connoiſſent plus de loix, dès qu'elles étouffent les ſentimens de la nature. Cette mere ſans entrailles forma un parti au jeune Robert; elle l'engagea à lever l'étendard de la révolte contre ce même frere dont il avoit été l'ami. Le roi, environné de périls, ſe retira auprès

du duc de Normandie. Avec les ſecours qu'il en reçut, il diſſipa les ſéditieux, força la reine à demander la paix, pardonna généreuſement à ſon frere, & lui céda le duché de Bourgogne. (*) Pluſieurs autres expéditions dans l'intérieur du royaume prouverent ſa fermeté & ſon courage.

Pélerinages de la terre ſainte.

L'intérêt lui fit bientôt oublier ce qu'il devoit de reconnoiſſance au duc de Normandie. Robert le Diable (c'étoit ſon nom) voulut faire le pélerinage de la terre Sainte, dévotion à la mode, qu'on regardoit comme la plus sûre pénitence, & qui attiroit d'autant plus les Normans, qu'ils en avoient tiré du profit & de la gloire. Quarante de leurs compatriotes, au retour de ce pelerinage, en 1003, avoient ſauvé Salerne, dont les Sarraſins étoient ſur le point de s'emparer. D'autres Normans, les fils de Tancrede, de Hauteville, animés par cet

(*) Le ſecond royaume de Bourgogne prit fin en 1033, par la mort de Rodolphe III, qui nomma pour ſon héritier, faute d'enfans; l'empereur Conrad II. Celui-ci n'en put recueillir que peu de choſe. Les comtés de Bourgogne, de Provence, de Viennois, de Savoye, furent des démembremens de cet état.

exploit, s'étoient jettés sur l'Italie, y avoient conquis des états, dont se forma bientôt le royaume de Naples & de Sicile. De pareilles courses devenoient fort intéressantes pour la Normandie. D'ailleurs il suffit souvent d'avoir commencé, pour qu'une coutume extraordinaire s'établisse. Les seigneurs s'efforcerent néanmoins de dissuader Robert de cette entreprise dangereuse. Il n'avoit qu'un fils naturel, Guillaume, surnommé d'abord le Bâtard, & ensuite le Conquérant. Il le déclara son successeur, lui assura la protection du roi, fit le voyage de Jérusalem, & mourut en revenant dans ses états. Henri ne se fit point scrupule d'attaquer le jeune Guillaume, & se déclara pour un rebelle armé contre lui. Les François furent trois fois battus. Le prince Norman affermit sa domination : on verra combien il en étoit digne.

1035. Guillaume duc de Normandie.

Depuis long-temps, on ne voyoit guere que scandales à la cour de Rome. Les dignités ecclésiastiques se vendoient, dit un historien du siecle, comme des marchandises étalées en plein marché ; & il y avoit à la fois trois papes qui devoient ce titre à leur argent,

1049. L'empereur veut réformer l'église de Rome.

argent, lorsque l'empereur Henri III résolut de réprimer le désordre. Il fit élire successivement deux autres pontifes, dont le regne fut très-court. Enfin Brunon de Toul, son parent, évêque zélé & vertueux, remplit le saint siege sous le nom de Léon IX. Elu à Worms par les prélats & les seigneurs Allemands, il demanda & obtint sans peine les suffrages des Romains.

Léon IX veut tenir un concile en France.

L'autorité pontificale s'étoit ordinairement accrue entre les mains des papes d'un mérite supérieur, soit qu'ils eussent plus de fermeté ou plus d'application aux affaires. C'est ce qui arriva sur-tout au onzieme siecle. Léon invité par les moines de Saint-Remi à venir faire la dédicace de leur église, annonça qu'il tiendroit un concile à Reims : grand sujet d'alarmes pour une foule de seigneurs, d'évêques & d'abbés, tremblans au nom de réforme. On représenta au roi que permettre au pape d'exercer son autorité dans le royaume, seroit avilir la dignité, & exposer les droits de la couronne ; que des factions agitant l'état, il importoit de dompter les rebelles plutôt que de s'occuper de conciles. Henri I

frappé de ces raiſons manda au pape qu'il devoit ſe mettre en campagne avec tous ſes vaſſaux ; que les abbés & les évêques le ſuivroient comme les autres ; que ni lui ni eux ne pourroient ſe rendre à Reims , & qu'il le prioit de renvoyer le concile à un autre temps.

Il tient ſon concile à Reims malgré le roi.

Mais la puiſſance royale étoit trop foible pour empêcher un pape , non-ſeulement de paroître dans le royaume , mais d'y tenir une aſſemblée malgré le roi. Léon IX arrive ; Henri part bruſquement avec ſon armée ; le pontife n'en reçoit pas moins d'honneur à Reims , où la dévotion & la curioſité avoient attiré de toutes parts une infinité de perſonnes. Le concile s'aſſemble ; on déclare le pape chef de l'égliſe univerſelle ; on dépoſe quelques prélats ; on excommunie ceux qui ne ſont pas venus à l'aſſemblée & n'ont point envoyé d'excuſes , ceux qui ont ſuivi le roi à la guerre , &c. Après ce coup d'autorité , il falloit s'attendre que les ſouverains ne ſeroient plus maîtres chez eux , quand il plairoit aux papes d'y venir ou d'y envoyer leurs miniſtres. Déſormais les légats de Rome exerceront en

France une ſorte de deſpotiſme. Mal-heureuſement la licence du clergé en général fourniſſoit alors des prétextes ſpécieux aux entrepriſes des papes. Un archevêque de Rouen avoit eu pluſieurs fils auxquels il donna des comtés , & ces exemples n'étoient que trop communs. Quelques années après , quand Grégoire VII ordonna dans un concile de Rome que les clercs mariés ou concubinaires ne pourroient plus dire la meſſe , ils jetterent des cris d'indignation , l'accuſant d'héréſie , & diſant , ſelon les hiſtoriens du temps : « S'il perſiſte , » nous aimons mieux renoncer à la » prêtriſe qu'à nos femmes ; il pourra » chercher des anges pour gouverner » les égliſes. » Dans le royaume de Naples , les prêtres eurent l'impudence de prétendre que leurs concubines fuſſent , comme eux , exemptes de la juridiction laïque : Charles II d'Anjou n'y conſentit pas ; mais il accorda quelques privileges à ces femmes. Les canons ſubſiſtoient ; des papes & des évêques zélés foudroyerent les déſordres : c'étoit du moins un témoignage en faveur de la diſcipline méconnue.

Déréglement du clergé.

1059. Le roi fait sacrer son fils.

La mauvaise santé du roi exigeoit des précautions pour faire passer la couronne à Philippe son aîné. ayant assemblé les évêques, les abbés & les seigneurs, il les pria de reconnoître pour son successeur ce prince âgé de sept ans, & de lui prêter le serment de fidélité. Tous y consentirent avec joie. Comme l'assemblée se tenoit à Reims, l'archevêque de cette ville profita de l'occasion pour cimenter ses privileges. Il s'efforça de prouver dans un long discours que depuis le baptême & le *sacre* de Clovis par S. Remi, le droit d'*élire* & de sacrer les rois appartenoit incontestablement à son siege; que le pape Hormisdas avoit donné ce droit à S. Remi, avec la primatie sur toute la Gaule: il conclut que, du consentement de Henri, il *élisoit* Philippe roi de France. Le fameux Hincmar avoit tenu à peu-près le même langage. Une chose plus étrange encore, c'est la prétention de deux légats qui soutinrent qu'on ne pouvoit couronner le prince sans l'agrément du souverain pontife. L'assemblée jugea le contraire. On leur permit d'assister à la cérémonie; & ils y donnerent les premiers leurs suffrages com-

Privilége de l'archevêque de Reims pour le sacre.

me dans une élection. L'archevêque fit signer à Philippe un acte par lequel il s'obligeoit à conserver les biens & les droits de l'église de Reims. On sait que le sacre de Clovis étoit une supposition absurde. En remontant à la source des choses, on trouveroit ainsi la plupart des prérogatives fondées plutôt sur d'anciens usages que sur d'anciens titres. Henri mourut peu après le couronnement. Il avoit épousé en seconde noce la fille du roi de Russie. La crainte des querelles ecclésiastiques le détermina vraisemblablement à chercher si loin une épouse. Alors il étoit défendu d'épouser sa parente, même au septieme degré; ce qui multiplioit à l'infini les empêchemens du mariage, & rendoit souvent fragiles les engagemens qui doivent être le plus durables.

Anciens empêchemens du mariage.

La *treve de Dieu* fut établie sous ce regne en 1041. La France étoit hérissée de châteaux où les moindres seigneurs vivoient en tyrans. Chacun prétendant avoir droit de se faire justice à main armée, ce n'étoit par-tout que massacre & brigandages. Pour remédier au désordre, on convint d'abord que depuis le Mercredi au soir

Treve de Dieu.

juſqu'au Lundi matin, en mémoire des derniers myſteres de la vie de Jeſus-Chriſt, (car la dévotion le mêloit à ces mœurs atroces,) on ne pourroit rien prendre par force, ni tirer vengeance d'aucune injure. Il fallut dans la ſuite reſtreindre ce réglement, & ſe contenter d'un eſpace fort court, depuis le Samedi au ſoir juſqu'au Lundi matin; en ſorte que tout le reſte de la ſemaine fut abandonné aux excès de la barbarie. Pluſieurs conciles avoient travaillé dans les provinces à diminuer ainſi les maux publics. Cette loi fut appellée la *treve de Dieu*, & publiée comme une inſpiration divine.

Paix de Dieu.

Quelques années auparavant, les évêques avoient ordonné la *paix de Dieu*. Ils exigeoient un ſerment de ne plus porter les armes, de ne pas répéter un bien uſurpé, ni venger la mort de ſes proches, de pardonner aux meurtriers, de jeûner le Vendredi au pain & à l'eau, de s'abſtenir de chair le Samedi. Selon leur décret, cette pénitence devoit ſuffire pour la rémiſſion de tous les péchés; il étoit même défendu d'en impoſer d'autres. On faiſoit prêter le ſerment, ſous peine d'excommunication. Comme

il ne produiſit bientôt que des parjures, on y ſubſtitua la *treve* qui ne valoit guere mieux. Si la religion étoit impuiſſante, en même-temps que toutes les loix ſembloient abolies; s'il étoit comme permis de piller, de tuer, cinq ou ſix jours dans la ſemaine, peut-on rien concevoir de plus affreux que l'état où ſe trouvoit l'humanité?

Dialectique à la mode.

Cependant l'eſprit humain faiſoit déja quelques efforts pour ſortir de ſon ignorance. Ce fut en quelque maniere un nouveau malheur; il s'égara plus que jamais. On ſe livra aux ſubtilités de la fauſſe dialectique, qui n'apprenoit qu'à déraiſonner avec méthode. On ſe piqua de diſputer ſur les mots, au lieu de s'inſtruire des faits. On fut ſophiſte comme les Grecs, avec beaucoup moins de capacité qu'ils n'en avoient, & avec autant de préſomption. De-là vinrent les héréſies, les querelles de l'école, ſi contraires & au progrès des ſciences & à la tranquillité des peuples. Bérenger chanoine de Tours ſe perdit en voulant expliquer le myſtere de l'Euchariſtie: ſans nier la préſence réelle, il enſeigna que la ſubſtance du pain &

Bérenger.

du vin demeuroit après la conſécration. Son rival, Lanfranc, moine du Bec en Normandie, le pourſuivit avec chaleur, le fit condamner pluſieurs fois, & fut cauſe que l'erreur devint contagieuſe en acquérant beaucoup de célébrité.

Accroiſſement de pouvoir des moines.

Depuis la réforme de Cluni, l'aviliſſement du clergé avoit procuré aux moines un crédit extraordinaire. Ils parvinrent à gouverner l'égliſe. Les évêques & les papes les plus célebres furent tirés de leur corps. Lanfranc monta ſur le ſiege de Cantorbery après la conquête de l'Angleterre. Grégoire VII, qui va troubler toute l'Europe, avoit vécu dans le cloître. Il eut des moines pour ſucceſſeurs. C'eſt ici une époque très-remarquable. La régularité, l'étude, l'application aux affaires, donnoient aux moines une grande ſupériorité. Mais outre que leur inſtitut les conſacroit à la ſolitude, il étoit à craindre qu'ils ne portaſſent dans le gouvernement, avec les idées & les uſages monaſtiques, cette âpreté de mœurs, cette inflexibilité d'opinion, cet eſprit de corps, ce deſpotiſme ſpirituel, qui ſembloient communément regner

dans les cloîtres. Ils inventerent & répandirent une foule de nouvelles pratiques, auxquelles on attacha trop de vertu; des offices exceſſivement longs, des génuflexions innombrables, les flagellations volontaires inconnues avant ce ſiecle, que Pierre Damien préconiſa comme le moyen de racheter tous les crimes devant Dieu, même ceux d'autrui. Ils furent proprement les auteurs des prétentions de la cour Romaine ſur le temporel des ſouverains; ſource de la guerre du ſacerdoce avec l'empire. Mais le préjugé y eut plus de part que les paſſions; & il faut avouer après tout que ces moines, parvenus au faîte des dignités eccléſiaſtiques, avoient une capacité, des talens & des vertus, dont il n'y avoit preſque plus d'exemple dans le clergé.

PHILIPPE I.

1060. Idée de ce regne.

La conquête de l'Angleterre par le duc de Normandie, les entrepriſes violentes des papes ſur les couronnes, la naiſſance des Croiſades, ont fait du long regne de Philippe I une époque diſtinguée. Si ce prince avoit été un

grand roi, il auroit eu plus de part à ces grands événemens; mais il n'eſt fameux que par les choſes qu'il a vu faire. Son pere avoit donné la régence à Baudouin, comte de Flandre, prince ſage, qui gouverna ſous le nom de marquis de France juſqu'en 1067. La régence finit alors, quoique le roi ne fût âgé que de quinze ans. Pluſieurs autres exemples prouvent que la minorité n'avoit pas, comme on le ſuppoſe, un terme fixe. L'opinion commune eſt que, juſqu'à l'ordonnance de Charles V qui déclara les rois, majeurs à quatorze ans, ils ne l'avoient été qu'à vingt-un ou vingt-deux ans. Mais il paroît démontré que l'uſage varioit à cet égard, & dépendoit beaucoup des conjonctures.

Majorité des rois.

S. Edouard roi d'Angleterre, marié à une des plus belles femmes de ſon temps, s'étoit fait un devoir de ne point uſer du mariage. Ce vœu indiſcret de virginité entraîna une fatale révolution. Avant ſa mort, Edouard avoit déſigné pour ſon ſucceſſeur le duc de Normandie; au moins Guillaume l'aſſura, & fonda ſes droits ſur les diſpoſitions, réelles ou ſuppoſées, de ce prince. Il s'agiſſoit

1066. Conquête d'Angleterre par le duc de Normandie.

de conquérir l'Angleterre; entrepriſe qui ſembloit bien au-deſſus de ſes forces. L'ambitieux duc en vint à bout. Il y établit ſa domination par les armes, & ſut l'affermir en opprimant les Anglois. Le nom de Légiſlateur, qu'il parut mériter d'abord, lui eût été plus honorable que celui de Conquérant, ſubſtitué à ſon premier ſurnom de Bâtard.

Guillaume réſiſte à Grégoire VII.

Grégoire VII, dont nous développerons la politique, le combloit d'éloges. Mais il le ſomma de lui rendre hommage, & de lui payer le tribut, c'eſt-à-dire, une taxe par maiſon, appellée le *denier de ſaint Pierre*, que les Anglois s'étoient anciennement impoſée eux-mêmes en faveur des papes. Guillaume répondit à la ſommation des légats, qu'il vouloit bien accorder le denier, mais non le ſerment; & au lieu de l'hommage qu'on exigeoit, il fit défenſe à ſes ſujets d'aller à Rome.

Premier démêlé du roi avec Guillaume.

Le roi de France ne troubla point ſa conquête. Dix ans après il ſoutint la révolte d'un fils de Guillaume à qui le Conquérant avoit donné la Normandie. Ce fils ayant ſommé ſon pere de le mettre en poſſeſſion de la pro-

vince, reçut ces mots pour réponſe; *Je n'ai point coutume de me dépouiller avant que de vouloir me coucher.* On prit les armes ; mais la réconciliation ſe fit bientôt.

1087. Une raillerie cauſe une guerre.

Une guerre plus vive s'alluma entre Philippe & Guillaume. Ce fut l'effet d'une raillerie. Le roi d'Angleterre étoit exceſſivement gros, incommodé de ſon embonpoint, & obligé depuis quelque temps de garder le lit. Philippe, naturellement railleur, (qualité dangereuſe dans les princes,) dit un jour à ſes courtiſans : *Quand eſt-ce donc que ce gros homme accouchera ?* Guillaume l'apprit, & en fut outré. *J'irai*, s'écria-t-il, *faire mes relevailles à Notre-Dame de Paris avec dix mille lances en guiſe de cierges.* Rien n'étoit plus ſérieux. Il commença par aſſieger Mantes qu'il brûla. Y étant tombé malade heureuſement pour Philippe, il ſe fit tranſporter à Rouen où il mourut.

Grégoire VII, Hildebrand.

Dans l'intervalle que nous venons de parcourir, le fameux Hildebrand, homme de baſſe naiſſance, qui de l'obſcurité d'un cloître, s'étoit élevé au comble des honneurs, devenu pape, en 1073, ſous le nom de Grégoire VII, auſtere dans ſes mœurs, dur & inflexible par ſon caractere autant que par ſes principes, avoit formé le deſſein d'aſſujettir à ſa domination toutes les têtes couronnées. Son ſyſtême étoit que le pape, (autrefois ſujet des empereurs,) avoit droit de les dépoſer, & de délier les peuples du ſerment de fidélité à l'égard d'un mauvais prince. Il prétendoit que l'Empire, l'Eſpagne, l'Angleterre, la Pologne, la Ruſſie, &c, relevoient du pontife Romain, & devoient lui rendre hommage. Par-tout il envoyoit des ordres en ſouverain ; il les ſoutenoit par les foudres de l'égliſe. L'empereur Henri IV voulut ſoutenir l'uſage établi en France, en Normandie, en Angleterre, & ſur-tout en Allemagne, de donner l'inveſtiture des grands bénéfices par la croſſe & par l'anneau. Les princes exerçoient ce droit comme ſeigneurs ſuzerains des fiefs. On ſuppoſa qu'ils prétendoient conférer la puiſſance ſpirituelle, & qu'ils ſe croyoient par-là autoriſés à vendre les choſes ſaintes. On leur fit un crime abominable d'une cérémonie indifférente. » Qu'importe, » dit ſagement Ives de Chartres, cé-

Syſtême de Grégoire VII

Querelle des inveſtitures.

» lebre évêque de ce temps-là, que » cette conceſſion des bénéfices ſe faſ- » ſe de la main, ou par un ſigne de » tête, ou par la bouche, ou par une » croſſe ; puiſque les rois ne préten- » dent donner rien de ſpirituel, mais » ſeulement conſentir à l'élection, ou » accorder à l'élu les terres que les » égliſes tiennent de leur libéralité ? « On eût dit pourtant que les inveſtitures anéantiſſoient la religion, & que pour détruire ce ſcandale, il falloit mettre le feu à toute l'Europe. Les plus grands malheurs naiſſent quelquefois d'une fauſſe idée. Grégoire VII, pour ce ſujet, excommunia & dépoſa l'empereur.

Entrepriſes de Grégoire contre la France.

La France ne fut point à couvert de ſes entrepriſes. Ses légats y exerçoient ſur les évêques tout ſon deſpotiſme. Ils aſſembloient à leur gré des conciles ; ils foudroyoient, ils dépoſoient les prélats. Philippe les laiſſoit faire, uniquement occupé de plaiſirs, tandis que le pape gagnoit chaque jour du terrein. La nomination de quelques évêchés ſuſpecte de ſimonie, & les plaintes de quelques marchands Italiens dépouillés dans une foire, firent éclater le zele violent de Grégoire. Il écrivit aux évêques du royaume ; *Votre roi eſt un tyran indigne de porter le ſceptre. Il paſſe ſa vie dans l'infamie & le crime.* Il leur ordonnoit, en cas qu'il ne voulût point ſe corriger, de lui refuſer la communion & l'obéiſſance, de mettre même toute la France en interdit. Et s'il ne ſe corrige point, ajoutoit-il, nous employerons *toute ſorte de moyens pour délivrer la France de ſa domination.* Il vouloit que les François payaſſent le tribut que l'Angleterre s'étoit impoſé. (*) On eut le courage de réſiſter à ſes ordres ſur cet objet ; il n'en ſeroit point demeuré là, ſi l'empereur ne lui eût donné d'autres ſoucis.

Guerre des inveſtitures.

La guerre excitée par Grégoire VII contre Henri IV, la néceſſité où ce prince fut réduit de ſe jetter aux pieds de ſon oppreſſeur, la vengeance qu'il tira enſuite de cette perſécution, étoient des ſuites trop naturelles de l'audace du pontife. On en trouve par-tout le détail, qui fait frémir la religion & l'humanité. Obſervons ſeulement que la comteſſe

La comteſſe Mathilde.

(*) C'étoit environ un écu par maiſon.

Mathilde, ſouveraine d'une grande partie de l'Italie, parente de l'empereur, toute dévouée au pape qui la dirigeoit, rendit la papauté beaucoup plus puiſſante par une donation de tous ſes états. Ce ne fut pas ſans doute le moindre fruit de la politique de Grégoire. Le fameux *Dictatus* qu'on lui attribue avec vraiſemblance, que le cardinal Baronius prétend même avoir été fait dans un de ſes conciles, renferme ces étranges propoſitions : » Le pape ſeul peut faire de » nouvelles loix. Il peut ſeul porter » les ornemens impériaux. Il eſt le » ſeul dont tous les princes baiſent les » pieds ; il eſt le *ſeul nom* dans l'uni- » vers. Il peut dépoſer les empereurs. » Son jugement ne doit être réformé » par perſonne ; & il peut réformer » les jugemens de tous les autres. Il » devient indubitablement ſaint par » les mérites de S. Pierre, &c. » Tel fut le fondement de la politique nouvelle dont nous ſerons forcés de ſuivre la trace. Si l'opinion a pu conſacrer ces maximes, on n'a pas eu tort de la nommer la reine du monde. Grégoire VII, pourſuivi à ſon tour par l'empereur, mourut en s'écriant :

Dictatus de Grégoire VII

J'ai aimé la juſtice & haï l'iniquité : c'eſt pourquoi je meurs en exil. (*) (1085.) Sa querelle avec l'empereur ſauva la France des maux dont il la menaçoit.

1091. Divorce du roi.

Mais Philippe s'attira par ſa faute une perſécution plus opiniâtre. Le vice l'avoit dégoûté de Berthe ſa femme. Rien n'étoit ſi aiſé ni ſi commun que le divorce dans un temps où le moindre degré d'affinité rendoit nul le mariage. Il prouva par de fauſſes généalogies qu'il étoit parent de Berthe, & la répudia. Bertrade, épouſe du comte d'Anjou, lui ayant inſpiré de l'amour, il l'enleve à ſon mari, & en fait ſolemnellement ſa femme. Ce mariage ſcandaleux excite les plaintes de pluſieurs évêques, & ſur-tout d'Ives de Chartres, inacceſſible aux ſéductions de la cour. Urbain II, autrefois moine de Cluni, digne émule de Grégoire VII, fait aſſembler un concile à Autun, où le roi eſt excommu-

(*) Grégoire XIII le mit au nombre des ſaints en 1584, après avoir approuvé la Ligue. Le breviaire Romain a canoniſé ſa conduite, même dans notre ſiecle, par une legende que les Parlemens & quelquels évêques de France ont ſupprimée, & qui l'a été en d'autres pays.

nié. Le pape vient en France tenir lui-même à Clermont le fameux concile qui donna naiſſance aux croiſades. Il fulmine de nouveau l'anathême, non-ſeulement contre Philippe, mais contre ceux qui oſeroient lui donner le nom de roi ou de ſeigneur, lui parler même, à moins que ce ne fût pour le convertir. C'étoit vouloir ſoulever tout le royaume. Philippe craignant une révolution, promet de ſe ſéparer de Bertrade. A peine abſous des cenſures, il la rappelle, & la fait couronner par deux évêques. La mort de Berthe, les proteſtations de Bertrade qui ſoutenoit la nullité de ſon mariage avec le comte d'Anjou, de l'aveu même du comte, ſembloient devoir écarter des foudres également funeſtes au ſouverain & à l'état. Mais l'eſprit de Grégoire VII avoit paſſé dans ſes ſucceſſeurs.

1095. **Excommunication du roi**

Paſcal II, autre moine de Cluni, envoie des légats en France qui convoquent un concile à Poitiers. Le duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, y déclare qu'il ne ſouffrira point que ſon roi ſoit excommunié en ſa préſence. Voyant que ſes repréſentations étoient inutiles, il ſort en colere,

1100. **Emeute au concille de Poitiers.**

ſuivi de quelques évêques, de pluſieurs ſeigneurs & d'une multitude indignée. Les légats n'en ſont point émus. On prononce la ſentence d'excommunication. Le tumulte redouble. Une pierre lancée contre un des légats, va fendre la tête à un eccléſiaſtique. Le concile devient un champ de bataille ; mais la ſentence étoit portée, & le mal preſque ſans remede.

Trait du duc d'Aquitaine.

Guillaume, duc d'Aquitaine, avoit un intérêt perſonnel à ne pas ſouffrir les cenſures. Ses mœurs & ſon caractere l'y expoſoient trop. Il répudia lui-même ſa femme pour en épouſer une autre. L'évêque de Poitiers, réſolu de l'excommunier, prononçoit déja la formule. Guillaume tirant ſon épée : *Tu vas mourir de ma main*, lui dit-il, *ſi tu ne me donnes l'abſolution.* Le prélat feignit d'avoir peur, demanda un moment de loiſir, & acheva les paroles fatales : *Frappez maintenant*, ajouta-t-il, *je ſuis prêt.* Le duc lui répondt froidement : *Je ne t'aime pas aſſez pour t'envoyer en paradis* ; & il l'exila.

Philippe s'aſſocie Louis.

Le roi, tremblant ſous l'excommunication, s'aſſocia prudemment ſon fils Louis qui avoit près de vingt ans ;

ce prince d'un rare mérite ſut contenir les mutins & réprimer les rebelles. Son autorité & ſes victoires exciterent la haine de Bertrade. Elle avoit eu deux fils de Philippe, elle voulut en élever un ſur le trône. La perfidie & le poiſon furent employés pour ſe défaire de Louis. Un médecin le ſauva des fureurs de cette marâtre. Sa mort eût entraîné la perte du roi ; mais la paſſion l'avoit tellement faſciné, qu'au lieu de rompre avec Bertrade, il ne penſa qu'à ménager une réconciliation entre elle & ſon fils. Ayant tout à craindre d'un pape altier, il offrit de ſe ſoumettre à la pénitence, en le priant de réhabiliter ſon mariage.

1104. Abſolution du roi.

On vit alors les évêques qui, par un vrai zele, s'étoient oppoſés aux déſordres de ce prince, en particulier Ives de Chartres, prendre ouvertement le parti d'une ſage modération ; tandis que d'autres évêques, qui s'étoient pliés aux intrigues de la cour, affectoient une ſévérité auſſi ſuſpecte que dangereuſe. Les premiers firent entrer le pape dans leurs vues. Il conſentit à l'abſolution du roi, après que lui & Bertrade auroient juré de rompre leur mauvais commerce. Ils étoient

déterminés au ſerment. Philippe vint le prêter, nu-pieds, au cœur de l'hiver, dans un concile de Paris. L'abſolution leur fut accordée, & le mariage vraiſemblablement réhabilité ; car ils continuerent à vivre enſemble, ſans que l'égliſe les inquiétât. Si le ſouverain pontife s'étoit d'abord conduit en paſteur, ces tempêtes n'auroient point agité la France.

Croiſades.

C'eſt dans le concile de Clermont, où Philippe fut excommunié par Urbain II, que ce pape inſpira l'ardeur des croiſades. Grégoire VII avoit formé une pareille entrepriſe. Il vouloit conquérir en perſonne la Terre Sainte ; mais les affaires de l'Europe le détournerent de ce grand projet. La gloire en étoit réſervée à un ſimple hermite de Picardie. Les Turcomans, deſtructeurs de l'empire des Califes, poſſédoient alors la Paleſtine. Ennemis des Chrétiens, ils toléroient leurs pélerinages dont ils tiroient beaucoup de profit, ſans ménager leur religion ni leurs perſonnes. Pierre l'hermite, au retour du voyage de Jéruſalem, peignit ſi éloquemment la profanation des lieux autrefois habités par le Sauveur, & les rigueurs dont les pe-

Pierre l'Hermite.

lerins étoient accablés, dont il avoit lui-même ſenti le poids, qu'Urbain II le crut propre à mettre toute l'Europe en mouvement. Il lui ordonna d'aller dans les cours & dans les villes échauffer le zele des princes & des peuples. L'ardent miſſionnaire y réuſſit à merveille. Son enthouſiaſme embraſa les eſprits, moins capables de réflexion que de chaleur. On ne parloit plus que de partir pour la Paleſtine, que de délivrer le ſaint ſépulcre, & de venger les chrétiens de la tyrannie des infideles. Le pape ſaiſit une occaſion ſi favorable. Il convoqua ce concile de Clermont où l'affluence fut prodigieuſe. Lui-même harangua dans la place publique ; il déplora les malheurs de Jéruſalem ; il fit deſirer une guerre qui intéreſſoit, diſoit-il, la gloire de Dieu, & que Dieu ne pouvoit manquer de bénir. *Dieu le veut*, *Dieu le veut*, s'écria-t-on de toutes parts. Ce fut le cri de guerre des croiſés. On donna ce nom à ceux qui s'enrôlerent pour la Terre Sainte, parce qu'ils portoient une croix d'étoffe rouge ſur leurs habits.

Urbain II prêche la croiſade.

Motifs des croiſés.

Princes, évêques, ſeigneurs, moines, femmes, enfans, vieillards, ſe

croiſerent en foule ; les uns, pour échapper à leurs créanciers ; car il étoit défendu de pourſuivre les croiſés ſous quelque prétexte que ce fût ; les autres, dans l'eſpérance de faire fortune, ou de ſe ſignaler par leurs exploits, pluſieurs, pour être quittes de toute autre pénitence, l'indulgence pléniere étant le prix de la croiſade ; la plupart enfin, par des motifs de dévotion, joints au goût de la nouveauté & à l'éclat éblouiſſant de cette entrepriſe. Elle convenoit ſinguliérement au génie de la nation. Le François vif, inquiet & belliqueux, ne pouvoit ſouffrir le repos. Une apparence d'héroïſme le tranſportoit : la religion, bien ou mal entendue, augmentoit ſon impétuoſité fougueuſe. On en vint au point d'envoyer une quenouille & un fuſeau à ceux qui ne prenoient pas la croix.

Réflexions ſur la croiſade.

Dans un ſiecle moins ſuperſtitieux, on auroit penſé que ces longs péleri-nages ſont ſujets à une infinité d'abus, que la vraie dévotion ne peut faire abandonner les devoirs de prince, d'évêque, de pere, ou de citoyen, qu'un Dieu de paix ne veut pas être ſervi ſans néceſſité par de ſanglantes guer-

res; que si le tombeau de Jesus-Christ étoit profané par les Turcs, l'essentiel pour les chrétiens étoit d'honorer Jesus-Christ par la sainteté des mœurs, que du moins il falloit prendre de sages mesures, & ne pas croire que des bandits, sans chefs & sans discipline, seroient invincibles avec une croix rouge sur l'épaule. Mais l'enthousiasme ne raisonne point, & l'on n'étoit guere capable alors de raisonner.

Succès de la croisade.

L'Europe se dépeuple; des troupes innombrable de croisés prennent différens chemins, quatre-vingt mille, ayant pour général l'hermite Pierre. Ces soldats dévots pillent, égorgent les Chrétiens sur leur passage, & se font massacrer comme des brigands. Ceux qui arrivent en Grece, inspirent à l'empereur de justes alarmes. Des armées, plus dignes de ce nom, conduites par les seigneurs, se réunissent enfin aux environs de Constantinople. Leurs expéditions n'appartiennent point à notre histoire. Il suffit de dire que Jérusalem fut emportée d'assaut en 1099; qu'on lui donna pour souverain le fameux Godefroi de Bouillon, & que, de sept à huit cens mille hommes qui y étoient parvenus d'Europe,

rope, il ne restoit quand on fit le siege, qu'environ vingt mille soldats effectifs.

Le roi ne se croisa point.

Aucun roi n'étoit entré dans cette premiere croisade. Ils avoient seulement permis à leurs vassaux & à leurs sujets de suivre le torrent. Hugues, frere du roi de France, le vieux Raimont comte de Toulouse, Robert duc de Normandie, Godefroi de Bouillon duc de la Basse Lorraine, Etienne comte de Chartres, furent les principaux chefs. Philippe, mépriſable par ses désordres, le parut peut-être davantage pour n'avoir pas voulu prendre la croix. C'étoit pourtant un trait de sagesse. Il resta tranquille dans son royaume. Après avoir regné sans gloire plus de quarante-huit ans, il mourut, selon quelques auteurs, sous l'habit de moine. L'abbé de Cluni l'avoit sollicité à le prendre; mais on a lieu de croire qu'il n'en fit rien, quoique cette dévotion, très-commune alors, ne coutât qu'un changement d'habit. De-là vient que les moines comptent dans leurs fastes tant de princes, de seigneurs, de femmes illustres.

1108. Mort du roi.

A quoi servirent les croisades.

Les croisades, dont on respecte le

motif, & dont on ne peut trop déplorer l'abus, ſervirent du moins à rétablir l'autorité & le domaine des rois. La nobleſſe, pour avoir de quoi entreprendre de ſi longs voyages, leur vendit beaucoup de terres qui furent par là réunies à la couronne.

Armoiries. On rapporte à ce temps l'invention des armoiries. Il falloit à une foule de ſeigneurs des bannieres qui les fiſſent reconnoître de leurs vaſſaux; & comme ils étoient tous couverts de fer, ils avoient beſoin de ſe diſtinguer par quelque emblême. Chacun en mit ſur ſes armes; on conſerva ces ſymboles comme des titres d'honneur; ils ſervoient auſſi de diſtinctif dans les tournois, & la mode s'en établit généralement. Nous avons déja obſervé que la cavalerie, preſque inconnue ſous la premiere race, étoit devenue la principale force des armées. C'eſt ce qui avoit mis en uſage les caſques, les cuiraſſes, les braſſards, les armures peſantes dont le cavalier & le cheval étoient ſurchargés, & dont on ſentit plus d'une fois l'inconvénient.

Décret ſingulier en faveur des moines. Ce regne fournit une preuve ſinguliere du progrès de l'autorité des moines, étroitement liée à celle des

papes. Après le concile de Clermont, Urbain II en alla tenir un à Nîmes, où l'on fit ce canon qui doit entrer dans l'hiſtoire de l'eſprit humain :

» Quelques inſenſés, par un zele amer, » prétendent que les moines, étant » morts au monde pour vivre à Dieu, » ſont indignes des fonctions ſacerdo- » tales, comme de donner la péni- » tence, l'abſolution, le baptême. » Mais ils ſe trompent..... S. Benoît » a ſeulement interdit aux moines les » affaires temporelles : ce qui eſt éga- » lement défendu aux chanoines. Les » uns & les autres ſont des anges, puiſ- » qu'ils annoncent les volontés de » Dieu ; mais l'ordre angélique eſt » plus élevé, ſelon qu'il contemple » Dieu de plus près. Les moines n'ont- » ils pas ſix aîles comme les Chéru- » bins, deux figurées par le capuce, » deux par les manches, & les deux » autres par le reſte de l'habit ? Voilà » bien certainement les ſix aîles. Nous » ordonnons donc que ceux qui s'éle- » vent contre les moines à ce ſujet, » ſoient privés des fonctions ſacerdo- » tales. »

Préjugés ſur les cheveux longs, & ſur l'hommage. Il ne faut plus s'étonner des devoirs bizarres qu'on impoſoit alors, comme

eſſentiels à la religion. On obligeoit tout chrétien, princes & ſujets, à ſe faire tondre ; on excommunioit, on privoit de la ſépulture ceux qui portoient les cheveux longs. Un concile de Rouen l'ordonne expreſſément ; & ce même concile défend aux prêtres de faire hommage à aucun laïque : » car c'eſt une indignité, dit-il, que » des mains conſacrées par l'onction » ſoient miſes dans les mains profa- » nes d'un homicide, d'un adultere, » d'un pécheur. » S. Anſelme, moine du Bec, archevêque de Cantorbery, ſe montra infiniment zélé pour ces deux objets. Les troubles qu'il occaſionna en Angleterre furent le fruit des préjugés répandus par-tout.

LOUIS VI,

Surnommé LE GROS.

1108. Foibleſſe de la couronne.

LA croiſade, en exerçant l'ambition & le courage des vaſſaux de la couronne, avoit procuré au dernier roi pluſieurs années de repos. Son domaine s'étoit un peu agrandi. Cependant il étoit encore très-borné ; & lorſque Louis commença à regner

ſeul, il ſe vit environné d'une multitude d'ennemis, ſes ſujets qui, ne poſſédant la plupart qu'une ou deux places, ne laiſſoient pas de ſe rendre redoutables, ſoit par leur union, ſoit par la poſition de leurs châteaux. Celui de Puiſet, entre Orléans & Eſtampes, coûta ſeul pluſieurs années de guerre. Louis le Gros eut le bonheur de réduire ces petits feudataires à l'obéiſſance. Mais la deſtinée de la nation Françoiſe étoit de combattre les Anglois durant pluſieurs ſiecles. C'eſt ici que commencent les guerres & la haine entre les deux nations.

Brouilleries avec l'Angleterre.

Pendant que Robert duc de Normandie ſe battoit en Paleſtine, Henri ſon cadet s'étoit emparé du royaume d'Angleterre après la mort de leur pere Guillaume le Roux, en 1100. A ſon retour, Robert voulut chaſſer l'uſurpateur. Il fut lui-même attaqué en Normandie, battu, pris & enfermé dans une priſon, où il mourut victime de ſon zele indiſcret pour la croiſade. Louis le Gros, gouvernant alors ſous Philippe, avoit excité Henri à la conquête de la Normandie, au lieu de s'y oppoſer fortement,

comme ſon pere & la prudence le conſeilloient. Il eut ſujet de ſe repentir d'avoir voulu ſe donner un voiſin trop redoutable.

Guerre avec Henri I.

La fortereſſe de Giſors, ſituée ſur la frontiere des deux états, fut la premiere occaſion de rupture. Henri s'en étant emparé, quoiqu'elle fût en ſéqueſtre, le roi de France lui envoya un cartel. Il répondit qu'il n'avoit pas beſoin de ſe battre pour un fort dont il étoit en poſſeſſion. Au lieu d'un combat ſingulier, il y eut une bataille, & les Anglois furent vaincus. Ce fut là comme une ſemence de guerres interminables, ſouvent interrompues par des traités, mais bientôt ranimées par l'ambition & la haine. Louis fut quelquefois malheureux & toujours brave. On raconte que dans une mêlée, un Anglois ſaiſit la bride de ſon cheval en criant, *le roi eſt pris*. Sans s'étonner du péril : *Ne ſais tu pas*, lui dit-il, *qu'on ne prend jamais le roi aux échecs* ? & à l'inſtant, il le renverſa mort d'un coup d'épée.

1119. Le pape excommunie à Reims l'empereur.

Cependant la guerre du ſacerdoce avec l'empire continuoit à troubler & à ſcandaliſer l'Europe, Henri V,

que Paſcal II, autre pape ſorti de Cluni, avoit armé contre l'empereur ſon pere, ne fut pas plutôt affermi par la révolte ſur le trône impérial, qu'il ſe fit un devoir ou un honneur, à l'exemple de ſon malheureux pere, de ſoutenir les inveſtitures. Un nouveau pape, Calixte II, vint l'excommunier dans un concile de Reims ; car les pontifes, ſans épargner les rois de France, trouvoient le royaume toujours ouvert, y obtenoient du ſecours, y exerçoient leur empire. On qualifia l'inveſtiture d'héréſie, quoique Paſcal lui-même ſe fut récrié dans un concile de Rome contre cette qualification. Louis le Gros parut au concile pour ſe plaindre du roi d'Angleterre, ſur qui ſans doute il vouloit attirer les foudres eccléſiaſtiques. Celui-ci, plus ferme & plus prudent, avoit défendu à ſes évêques, députés à Reims, de ſe plaindre de perſonne, parce qu'il ſauroit bien rendre juſtice lui-même dans ſes états. *Saluez le pape de ma part*, leur avoit-il dit ; *écoutez-le avec humilité ; mais ne me rapportez ici aucune ordonnance du concile.* Le roi de France ne put le faire excommunier. Il ne put pas même ob-

Foibleſſe du roi dans le concile.

tenir du pape, malgré les plus vives inſtances, que la métropole de Sens fût affranchie de la primatie de Lyon, dont Grégoire VII étoit l'auteur.

Fin de la querelle des inveſtitures.

Enfin la querelle atroce qui avoit cauſé tant de crimes, de ſoulevemens, de maſſacres, ſous deux regnes, pour une ſimple cérémonie, finit en 1122 par un accommodement auſſi bizarre que le fonds de la querelle. Henri V contraint de plier remit *à Dieu & aux ſaints apôtres* toute inveſtiture *par la croſſe & l'anneau*; Calixte II lui accorda que les élections ſe fiſſent en ſa préſence, & que les élus fuſſent mis en poſſeſſion des fiefs par le *ſceptre*. Il faut ſe tranſporter dans ce ſiecle, pour concevoir qu'un ſceptre mis à la place d'une croſſe faiſoit diſparoître la ſimonie.

1124. L'empereur Henri V attaque la France.

Dès que l'empereur ſe vit réconcilié avec l'égliſe, gendre du roi d'Angleterre, il entra d'autant plus volontiers dans ſa querelle avec la France, qu'il brûloit de ſe venger de l'excommunication fulminée à Reims contre lui. Il ſe mit en campagne à la tête d'une armée nombreuſe, réſolu de réduire en cendres la ville d'où lui étoit venu cet affront. On

vit alors que, ſi les vaſſaux faiſoient la guerre au ſouverain pour des intérêts particuliers, ils pouvoient ſe réunir à lui contre l'ennemi commun. Le roi les ayant convoqués, eut bientôt une armée au moins de deux cens mille hommes. Ce zele admirable de la nation ne fut point ſtérile. L'empereur perdit courage, & repaſſa promptement le Rhin. L'armée Françoiſe pouvoit écraſer ſans peine le roi d'Angleterre; mais les vaſſaux n'y voulurent point conſentir, de peur d'être ſubjugués à leur tour par l'autorité royale.

L'oriflamme

C'eſt ici pour la premiere fois qu'on fait mention de l'oriflamme, banniere de l'abbaye de Saint Denis, à laquelle l'opinion vulgaire attachoit une vertu miraculeuſe. Le roi l'avoit pris avant ſon départ, il le reporta ſolemnellement à ſon retour. Il remit en même-temps la couronne de ſon pere, qu'il retenoit *injuſtement*, dit Suger abbé de Saint Denis; *car les couronnes des rois après leur mort appartiennent aux ſaints martyrs*, c'eſt-à-dire, à l'abbaye. Voilà de ces droits dont l'origine ſe trouveroit difficilement.

1127. Le roi excommunié.

Louis, quoique pieux, quoique zélé pour l'égliſe, au point qu'il venoit de rétablir par les armes un évêque chaſſé de ſon ſiege, ne put échapper aux cenſures eccléſiaſtiques. Les plaintes ſéditieuſes de l'évêque de Paris l'ayant engagé à ſaiſir ſon temporel, ce prélat lance auſſi-tôt l'interdit ſur ſon dioceſe & même ſur les terres du roi. Les autres évêques de la province fulminent de pareilles cenſures; & voyant le roi fort irrité, ils vont (démarche étonnante!) implorer le ſecours du nouvel ordre de Citeaux. Le pape leve l'interdit. S. Bernard, déja célebre, s'en plaint comme d'une foibleſſe qui autoriſe la licence. Il ſuivoit les préjugés de ſon ſiecle, ainſi que les plus grands hommes ont fait ſouvent; & par reſpect pour la puiſſance pontificale, il perdoit de vue les droits de la royauté. Dans une lettre écrite au pape, il traite le roi d'impie, de perſécuteur, de ſecond Hérode. Tant il eſt difficile même aux ſaints, de ſe tenir dans les juſtes bornes du zele.

Zele indiſcret.

1137. Mort de Louis le Gros.

Ce prince mourut très-chrétiennement, après avoir fait ſacrer Louis

ſon fils & ſon ſucceſſeur. Les dernieres paroles qu'il lui adreſſa, ne peuvent être trop répétées. *Souvenez-vous mon fils, que la royauté n'eſt qu'une charge publique, dont vous rendrez un compte très-rigoureux après votre mort.* Louis le Gros plus vertueux que Henri I roi d'Angleterre, n'eut pas comme lui la réputation d'un grand roi, parce qu'il manquoit de politique. Son ennemi le trompa toujours.

Affranchiſſemens, communes.

L'autorité royale commença pourtant à ſe relever ſous ce regne par des établiſſemens utiles. Le principal fut celui des *communes*. Il n'y avoit alors d'hommes véritablement libres que les eccléſiaſtiques & les ſeigneurs. Tous les autres étoient plus ou moins eſclaves. On leur permit d'acheter la franchiſe, de ſe choiſir des maires & des échevins. Alors ſe forma le gouvernement municipal. Les villes, devenues de petites républiques, ſous le nom de communes, devoient fournir aux rois un nombre de gens de guerre; chaque paroiſſe devoit marcher ſous la banniere de ſon ſaint. Les ſeigneurs n'avoient plus le même empire ſur ces nouveaux affranchis

jaloux de leur liberté. Les droits, qu'on leur avoit vendus, étoient garantis ſolidement. Cet exemple du monarque fut imité par un nombre de ſeigneurs qui vendirent de même à leurs ſujets la liberté que la nature devoit rendre inaliénable. Quelques villes ſecouerent le joug, ſans attendre les chartes des ſeigneurs. Enfin les bourgeois acquirent le droit d'être gouvernés par des *maires*, des *conſuls* ou des *échevins*; de changer de domicile & de diſpoſer librement de leur fortune; de s'armer pour leur propre défenſe, avec l'obligation de payer certaines tailles au ſeigneur, & de combattre pour lui en certains cas. On attaqua ſouvent leur liberté; mais ils en connurent le prix & la ſoutinrent. Nous verrons les communes former dans la ſuite un troiſieme ordre de citoyens, qui eut une grande autorité dans les aſſemblées de la nation. Il reſta encore beaucoup de ſerfs juſqu'au quatorzieme ſiecle, époque de l'affranchiſſement général ſous Louis Hutin.

Appel aux juges royaux.

Un autre établiſſement non moins utile de Louis le Gros, fut le droit d'appeller en pluſieurs cas aux juges

royaux des ſentences rendues par les officiers des ſeigneurs. Les juſtices ſeigneuriales perdirent ainſi une grande partie de leur autorité, au profit de celle du ſouverain. Celui-ci étant dès-lors le premier juge, ne pouvoit manquer de devenir bientôt légiſlateur.

Nouveaux ordres monaſtiques.

Les ordres monaſtiques ſe multiplient. On voit naître les Chartreux, les Prémontrés, Fontevraud, où les hommes doivent être gouvernés par une femme, Cîteaux où la plus rigide pauvreté attire des proſélytes & des richeſſes, enfin ces ordres militaires qui doivent unir les exercices du cloître à la profeſſion des armes. L'opulence de Cluni avoit produit l'effet ordinaire, le relâchement. Un murmure univerſel dépoſoit contre ces religieux trop jaloux de leurs privileges, trop fiers de leur fortune, & dont l'épiſcopat redoutoit les entrepriſes. Dans le concile de Latran, en 1122, on défendit abſolument aux moines les fonctions du miniſtere, même de chanter des meſſes publiques. « Ils poſſédoient les égliſes, » les terres, les châteaux, les dixmes, » les oblations des vivans & des morts,

» diſoient les évêques ; il ne reſte plus » que de nous ôter la croſſe & l'an- » neau, & de nous faire ordonner » par eux. »

S. Bernard, maître des eſprits.

Cependant l'abbé de Clairvaux. S. Bernard, la gloire du nouvel ordre de Cîteaux, acquit par ſa réputation & par ſes talens le plus grand pouvoir qu'un homme puiſſe exercer ſur l'eſprit des hommes. Il gouverna les pontifes, les rois & les peuples. Voué à la ſolitude, & toujours entraîné aux affaires, ſon génie vif, ardent, infatigable, ſe mêla de tout & décida tout. Sa diſpute avec le vénérable Pierre abbé de Cluni, ſur la prééminence des deux ordres monaſtiques, fut le ſignal de cette dangereuſe rivalité qui ſe perpétua entre les moines. Il triompha du malheureux Abélard plus ſavant que lui, téméraire théologien, mais ſi légérement ſoupçonné d'héréſie ſur la trinité, que ſes accuſateurs ſe contrediſoient, les uns prétendant qu'il admettoit trois Dieux, les autres qu'il ne diſtinguoit point aſſez les trois perſonnes. Bernard fit reconnoître Innocent II à qui Anaclet diſputoit vivement la papauté.

Nous le verrons ſe ſignaler encore davantage ſous le regne ſuivant.

Arnaud de Breſcia invective contre le clergé.

Le ſchiſme, les déſordres en tout genre, la fermentation des eſprits, donnerent naiſſance aux ſectes ennemies du clergé, qui devoient un jour agiter toute l'Europe. Arnaud de Breſcia, moine enthouſiaſte, rigide, éloquent, invectiva contre les clercs & les moines, ſans épargner les papes ni les évêques. Selon lui, un clerc ne pouvoit rien avoir en propriété ; le prince étoit maître de diſpoſer de tous les biens eccléſiaſtiques, ſeulement en faveur des ſéculiers. Ces déclamations échauffoient la multitude ; on ſe ſouleva, la révolte devint contagieuſe ; Arnaud fut brûlé en 1155 par ordre d'Adrien IV, mais le feu qu'il avoit allumé n'a pu s'éteindre. S. Bernard dit qu'à l'exemple du diable, il n'avoit faim & ſoif que du ſang des ames.

LOUIS VII.

Surnommé LE JEUNE.

Puiſſance du roi.

1137. LOUIS LE JEUNE, par ſon mariage avec Eléonore héritiere du du-

ché d'Aquitaine, avoit réuni à la couronne un pays conſidérable, depuis la Loire juſqu'aux Pyrénées. Il étoit tranquille du côté de l'Angleterre, où la mort de Henri I occaſionnoit des guerres civiles. Mais l'ambition du pape & les intrigues de Thibaud comte de Champagne ne le laiſſerent pas long-temps en repos

1141. Querelle avec le pape au ſujet d'un évêché.

Il s'étoit oppoſé à l'élection d'un archevêque de Bourges faite ſans ſon conſentement. Le pape Innocent II, quoique redevable au roi de ſa dignité, voulut ſoutenir cette élection, contraire aux droits de la couronne. Il ſacra lui-même l'archevêque, & l'envoya en poſſeſſion du ſiege, diſant avec inſulte, que *le roi étoit un jeune homme qu'il falloit inſtruire, & ne point accoutumer à ſe méler d'affaires d'égliſe.* Cependant les rois de la premiere race conféroient ordinairement les évêchés, &, depuis que les élections s'étoient rétablies dans le royaume, le droit de les confirmer appartenoit inconteſtablement au monarque; droit fondé, & ſur les conceſſions faites à l'égliſe par ſes prédéceſſeurs, & ſur la raiſon d'état qui doit exclure des grandes places

tout homme ſuſpect à ſon prince. Mais le funeſte ſyſtême d'indépendance avoit ébranlé les premiers principes. Louis tint ferme. C'en fut aſſez pour mettre ſon domaine en interdit.

Le comte de Champagne avoit eu beaucoup de part à cette affaire. Brouillon, méchant, mais dévot à l'extérieur, zélé protecteur des moines qu'on diſoit être ſes ſoldats, & appuyé de Saint Bernard qui faiſoit publiquement ſon éloge, il ſaiſit toutes les occaſions de troubler l'état & de nuire au roi. Louis le Jeune, vif & irrité, fond ſur la Champagne, ſaccage Vitri, fait mettre le feu à l'égliſe où périrent plus de treize cens perſonnes. Cette exécution cruelle fut ſuivie de violens remords. Il ne crut pouvoir l'expier qu'en faiſant vœu d'aller en perſonne à la Terre Sainte.

Le comte de Champagne trouble l'état

Sac de Vitri.

Les fruits de la premiere croiſade s'évanouirent de jour en jour. On en demandoit une ſeconde. Le pape Eugene III, qui avoit été le diſciple de Saint Bernard, & qui le reſpectoit encore comme ſon maître, le chargea du ſoin de la prêcher. Ce pieux ſolitaire, l'oracle de la France, mais fort ſuſceptible de préventions,

1145. Seconde croiſade, prêchée par S. Bernard.

& plus propre à gouverner des religieux qu'à diriger les affaires d'état où il n'entroit que par zele, détermina le roi à cette entrepriſe, contre l'avis du fameux abbé Suger, autre moine d'un mérite extraordinaire, vertueux quoique homme de cour, grand politique, & depuis long temps exercé au gouvernement. Les prédications du ſaint allumerent par-tout l'enthouſiaſme ; il repréſentoit les Mahométans comme des idolâtres, eux qui ne ſont pas moins zélés contre l'idolâtrie que les chrétiens. Le monarque reçut la croix de ſa main à Vézelai ſur un échafaud dreſſé en pleine campagne ; la plupart des ſeigneurs, trois évêques, la reine Eléonore, ſe croiſent avec la même ardeur. Bernard coupe une partie de ſes habits pour faire des croix ; les croix manquent encore ; & il permet à chacun d'en faire. On lui offrit le commandement de l'armée qu'il refuſa. Le bruit de ſes miracles & de ſes prédictions ne laiſſant aucun doute ſur le ſuccès, tous vouloient partir ; des femmes même prirent les armes : il ne reſta dans pluſieurs bourgs que les femmes & les enfans. Bernard

écrivit au pape : *Les villes & les châteaux deviennent déſerts ; on voit partout des veuves dont les époux ſont vivans.* Triſte ſujet de la félicitation ! L'Allemagne où il alla prêcher fut animée du même eſprit, & l'empereur Conrad III imita l'exemple du roi.

Mauvais ſuccès de la croiſade.

Louis le Jeune, après avoir confié la régence à l'abbé Suger & au comte de Vermandois, ſe mit en marche à la tête de plus de deux cens mille hommes. Conrad en avoit de ſon côté plus de cent mille. Il n'en falloit pas tant pour conquérir toute l'Aſie. La trahiſon des Grecs qui ne cherchoient qu'à ſe défaire des croiſés, dont ils ſe défioient avec raiſon, le peu d'habileté des deux princes, l'indépendance de leurs vaſſaux, la mauvaiſe diſcipline des troupes, beaucoup de fautes & nulles précautions, tout concourut à la ruine des croiſés Au lieu des conquêtes qu'ils regardoient comme infaillibles, ils n'eurent que l'avantage de viſiter dévotement les lieux ſaints.

1149. Retour du roi.

De retour en France, le roi trouva la monarchie floriſſante par le ſage gouvernement de l'abbé Suger. On

avoit tenté de perdre ce miniſtre dans ſon eſprit. Il n'eut pas de peine à lui rendre juſtice, & lui donna la récompenſe la plus digne de ſon zele, le nom de pere de la patrie. Tout retentiſſoit de murmures contre Saint Bernard, qui ſe juſtifia comme il put, en rejettant ſur les crimes des croiſés le malheur de la croiſade. Ces deux moines célebres offrent un contraſte frappant. Ils avoient l'un & l'autre beaucoup de génie; mais l'un gouvernoit l'état en vrai politique, l'autre n'enviſageoit les affaires qu'en homme dévot. L'abbé de Saint Denis qui ne pouvoit tout-à-fait être exempt des préjugés de ſon ſiecle, n'en avoit aucun qu'il ne fit céder à une raiſon ſupérieure; l'abbé de Clairvaux ſe livroit avec enthouſiaſme à tout ce qu'il imaginoit pouvoir intéreſſer la gloire de Dieu, le bien de l'égliſe. Il étoit né pour ſanctifier les ames, & ſortoit de ſa ſphere en ſe mêlant du gouvernement des peuples. L'ordre de la providence eſt que la ſageſſe humaine dirige les entrepriſes humaines.

Suger & S. Bernard.

La reine Eléonore avoit ſuivi le roi en Paleſtine. Une antipathie mutuelle, augmentée par les galanteries de cette

Le roi répudie l'héritiere d'Aquitaine.

princeſſe, leur faiſoit deſirer une ſéparation. Louis ſe croyoit déshonoré par Eléonore : celle-ci ſe plaignoit d'avoir un moine plutôt qu'un roi pour époux. Suger, prévoyant les ſuites de ce divorce, qui enleveroit à la couronne toute l'Aquitaine, étoit venu à bout de ſuſpendre le funeſte deſſein de ſon maître. Il mourut malheureuſement pour l'état. Auſſi-tôt Louis a recours au prétexte ordinaire de parenté contre Eléonore. Les flatteurs ne manquent pas de lui faire un ſcrupule de ſon mariage. Il conſulte les évêques, & ſur leur avis répudie la reine. Elle avoit de lui deux filles auxquelles il eſpéroit que ſa ſucceſſion pourroit revenir. Mais Eléonore ne tarda point à épouſer le duc de Normandie en deshéritant ſes filles.

Henri (c'eſt le nom du duc) à qui elle apportoit pour dot l'Aquitaine, devint dès-lors redoutable au roi de France. Il le fut bien davantage peu de temps après, le roi d'Angleterre l'ayant déclaré ſon ſucceſſeur. Cette couronne, jointe à une partie des plus belles provinces du royaume, formoit une puiſſance qui annonçoit d'étranges malheurs aux deſcendans

L'Angleterre devenue redoutable.

de Louis le Jeune. Les deux rois eurent bientôt des démêlés, dont les suites furent peu considérables.

Démêlé de Henri II avec Thomas Becket.

Un fameux zélateur des immunités ecclésiastiques, Thomas Becket, révéré sous le nom de S. Thomas de Cantorbery, que le nouveau roi d'Angleterre Henri II avoit élevé à la dignité de chancelier, & ensuite à celle de primat, lui causa de plus vives inquiétudes que le roi de France trop foible pour le dompter. Un prêtre convaincu d'assassinat méritoit la mort; & les immunités de l'église ne devoient pas sauver des meurtriers. Henri voulant que le coupable fût jugé & puni par les magistrats, l'archevêque ne voulut jamais y consentir. Tel fut le principal sujet d'une querelle qui mit en feu tout ce royaume, qui exposa Henri II à perdre sa couronne, & qui lui fit perdre réellement son autorité & sa gloire.

Becket en France.

Becket, condamné par ses confreres mêmes d'Angleterre, trouva un asyle auprès de Louis le Jeune, dont l'intérêt étoit de fomenter ces brouilleries, & dont la piété favorisoit un homme déja regardé comme un martyr. Henri étant venu en France pour

d'autres affaires, il fut question de le réconcilier avec l'archevêque de Cantorbery. Le prélat vint se jetter à ses pieds, l'assurant qu'il se soumettroit à ses volontés, *sauf l'honneur de Dieu*; car l'honneur de Dieu étoit confondu avec les intérêts imaginaires du clergé. Après s'être récrié sur cette restriction. *Qu'il m'accorde seulement*, dit le monarque, *ce que le plus saint de ces prédécesseurs a accordé au moindre des miens*. Il vouloit parler des coutumes d'Angleterre rejettées par l'archevêque comme incompatibles avec les immunités de l'église. Chacun applaudit à cette demande; mais le prélat fut inflexible. Le pape Alexandre III avoit envoyé des légats pour finir l'affaire. Henri qui craignoit ses anathêmes, consentit au rétablissement de Becket, *sauf l'autorité royale*. On se réconcilia en apparence. L'archevêque de retour en Angleterre, lança de nouvelles excommunications, & irrita plus que jamais un prince terrible dans ses emportemens. *Est-il possible*, s'écria un jour Henri II, *qu'aucun de mes serviteurs ne me vengera d'un prêtre ingrat & rebelle qui trou-*

ble tout mon royaume. Ces paroles n'eurent que trop d'effet. Quand un prince paroît desirer le crime, on s'empresse de le commettre. Le prélat fut bientôt assassiné dans son église. La pénitence humilante du roi, la révolte de ses enfans & d'une grande partie de la nation, la démarche qu'il fit de se soumettre au jugement du pape, prouvent combien le malheur peut abattre les hommes les plus superbes.

1170. Becket assassiné.

Ces violentes contestations sur l'autorité pontificale & sur les immunités ecclésiastiques, avoient leur source dans les fausses décrétales, & dans un chaos d'erreurs produites par l'intérêt & consacrées par l'ignorance. On verra presque toujours les plus grands maux de la société naître de l'erreur autant que des passions. A quoi s'exposent ceux qui fuient la vérité !

Erreur, cause de ces maux.

Louis le Jeune soutint les enfans de Henri contre leur pere. Mais le monarque Anglois reprenant toute la vigueur de son ame, se montra dans cette guerre, aussi prudent & aussi courageux que dans les autres. On fit un nouveau traité de paix. Louis fut en pélerinage au tombeau de Saint Thomas

Dernieres années de Louis le Jeune.

Thomas de Cantorbery déja canonisé. Il mourut peu de temps après, avec la réputation de roi pieux & de mauvais politique. Ses vassaux lui furent toujours attachés, non par estime pour sa personne, ou par crainte de sa puissance, mais parce qu'ils redoutoient l'ambition du roi d'Angleterre.

1180. Sa mort.

On remarque sous ce regne une loi digne des siecles les plus barbares. C'étoit la défense du duel pour une dette qui n'excéderoit pas cinq sous. Une dette de six sous étoit donc une matiere suffisante de duel. Au sein de cette barbarie naquirent en Province nos premiers poëtes connus sous le nom de *Trouverres* ou de *Troubadours*. Ils chantoient les dames, ils en étoient aimés ; ils faisoient les délices des cours, & l'on ne connoissoit point de nouveauté si charmante. Ces premieres étincelles du génie de la nation perçoient à peine la profondeur des ténebres dont elle étoit environnée. De nombreuses écoles, établies surtout dans les monasteres, rendirent un service plus essentiel. Les moines s'occupoient à copier des livres, & donnoient des leçons aux jeunes gens. Sans eux nous aurions peut-être perdu

Duel permis pour six sous.

Troubadours.

Ecole de monasteres.

Colleges & Univerſité.

tous les tréſors de l'antiquité. Les colleges firent tomber ces écoles. On accouroit déja de toute l'Europe à Paris pour étudier les ſciences. C'eſt peut-être alors que ſe forma l'Univerſité, connue ſous ce nom ſeulement du temps de S. Louis. Le nombre prodigieux des étudians en fit un corps très-conſidérable dès ſon origine. Mais ce qui s'appelloit alors ſcience, ſe réduiſoit preſque à une vaine métaphyſique plus propre à exciter des diſputes qu'à répandre des lumieres. Etoit-il dans l'ordre de la nature que l'eſprit humain s'exerçât ſur des inepties avant que de parvenir à de ſolides connoiſſances ? Et falloit-il paſſer par les ſubtilités obſcures de l'école, pour ſe frayer un chemin à l'étude & à l'examen de la Nature ?

Fauſſe dialectique appliquée aux dogmes.

Cette manie de ſophiſtiquer s'appliquoit ſur-tout aux myſteres de la religion. On s'efforçoit de les analyſer, de les expliquer par les termes inintelligibles d'Ariſtote ; on en faiſoit, pour ainſi dire, des thèſes de péripatétiſme ; & en dépouillant le dogme de ſa majeſtueuſe ſimplicité, on enveloppoit auſſi la raiſon de nouvelles entraves. La doctrine de Gilbert de la

Porée, évêque de Poitiers, que S. Bernard pourſuivit avec toute la chaleur de ſon zele, fera connoître la maniere dont on enviſageoit les choſes les plus profondes. Il fut accuſé de ſoutenir que l'*eſſence* divine n'eſt pas *Dieu* ; que les *propriétés* des perſonnes divines ne ſont pas les *perſonnes* ; que les perſonnes divines ne peuvent être *attribut* dans aucune propoſition, &c. On en concluoit qu'il attaquoit la Trinité ; & ſes diſtinctions de dialectique furent taxées d'héréſie. Il ſe rétracta au concile de Reims tenu par Eugene III.

Les papes en France.

Ce pape, diſciple de S. Bernard, étoit venu en France, comme pluſieurs de ſes prédéceſſeurs, chercher un aſyle contre les ſéditieux de Rome. Alexandre III y vint de même. Louis le Jeune & Henri II roi d'Angleterre allerent au-devant de lui, & le conduiſirent l'un & l'autre à pied, tenant les rênes de ſon cheval. Les papes étoient en quelque ſorte plus maîtres en France qu'à Rome où l'on ſe révoltoit contre eux.

Décret de Gratien.

Le *décret* de Gratien, publié en 1151, mit le comble à leur puiſſance. Ce recueil de canons fait par un moi-

ne d'Italie confond les fauſſes décrétales avec les véritables loix de l'égliſe. L'auteur poſe en principe que le pape n'eſt pas ſoumis aux canons ; il en fait un deſpote, dont la volonté n'a point de regle. Il établit que les clercs ne peuvent être jugés en aucun cas par les ſéculiers. Pendant plus de trois ſiecles, cet ouvrage a ſervi de fondement au droit canonique ; les écoles, les tribunaux, n'ont point ſuivi d'autres maximes. Gratien, dans ſon genre, peut-être comparé à Hildebrand. Quelques canoniſtes, (dirai-je plus hardis ou plus lâches?) l'ont ſurpaſſé, en repréſentant le pape comme le monarque du monde entier, comme un être même au-deſſus de l'homme. Et on l'a cru ſans doute, à en juger par les faits.

PHILIPPE II,

Surnommé AUGUSTE.

1180, &c.

PHILIPPE, que Louis le Jeune avoit eu de ſa troiſieme femme Adélaïde de Champagne, monta ſur le trône à l'âge de quinze ans. Surnommé d'abord le Dieu-donné, il mérita

par ſes exploits les ſurnoms de Conquérant & d'Auguſte. Le premier trait mémorable de ſon regne fut un coup de rigueur, contraire, ſelon M. le Préſident Hénault, au droit naturel, & par conſéquent à la religion ; &, ſelon le P. Daniel, également avantageux à la religion & à l'état. Les Juifs poſſédoient une bonne partie des richeſſes du royaume. C'étoit le fruit de leur commerce, de leur induſtrie, autant que de leurs uſures. On les accuſoit de pluſieurs profanations, dont apparemment ils ne ſe faiſoient aucun ſcrupule ; on leur imputoit d'autres crimes peu vraiſemblables, entre autres, d'immoler le jour de la cene des enfans chrétiens, comme on le reprochoit calomnieuſement aux chrétiens des premiers ſiecles. Philippe, dès ſon enfance, avoit été frappé de ces récits que la haine publique ne manquoit pas d'exagérer. Malgré les remontrances des ſeigneurs & des évêques, gagnés, dit-on, par les offres & les préſens des Juifs, il les bannit du royaume, confiſqua leurs immeubles, déchargea ſes ſujets de toute dette envers eux. Quelques-uns ſe firent baptiſer pour ſe ſouſtraire à la

Banniſſement des Juifs.

perſécution. Preſque tous aimerent mieux emporter ailleurs les talens qui les avoient enrichis. Le roi les rappella dans la ſuite, parce qu'il eut beſoin de leur argent. Il crut alors qu'on pouvoit les rendre utiles à l'état, en mettant un frein à leur avarice. Des ſoins plus pacifiques ſuccéderent à cet orage. On pava, on embellit la capitale du royaume, dont l'ancien nom de *Lutece* ne ſignifioit que boues & immondices.

On pave Paris.

Philippe ſoutient ſes droits.

Le comte de Flandre, en qualité de parrain de Philippe Auguſte, avoit la principale autorité à la cour; car le titre de parrain formoit alors les liaiſons les plus étroites. La reine mere, jalouſe de ſon crédit, ſe retira, implora même le ſecours du roi d'Angleterre. Ces diviſions n'eurent pas de ſuite. Mais Philippe ſe crut en droit de prendre les armes contre ce même ſeigneur, dont il avoit épouſé la niece. Il le força à lui céder le Vermandois, Amiens & d'autres domaines qui, par la mort de la comteſſe de Flandre, devoient revenir à la couronne. Tout annonçoit déja dans le jeune roi le deſſein de maintenir

ſon autorité, & la force néceſſaire pour y réuſſir.

Le ſoin qu'il eut d'exterminer les *Brabançons* n'annonçoit pas moins de zele pour le bien public. On appelloit ainſi des bandits raſſemblés en corps, dont les brigandages & les violences portoient la déſolation en tout lieu. Le roi envoya des troupes qui en tuerent plus de ſept mille dans une bataille. Mais ce fléau ne fut pas entierement détruit. La barbarie, les troubles, le défaut de police & d'autorité, firent ſouvent reparoître des Brabançons ou de ſemblables brigands; & les rois en prirent ſouvent à leur ſolde.

Brabançons exterminés.

Cependant l'état déplorable des affaires d'Orient attiroit l'attention de l'Europe. Il s'en falloit bien que la conduite des croiſés qui s'étoient établis en Paleſtine, répondit à ce grand motif de religion qui ſembloit les y avoir entraînés. Le célebre Saladin, maître de l'Egypte, auſſi ſage que courageux, profita de leurs diviſions, & n'eut pas de peine à les détruire. Il avoit repris Jeruſalem, où Luſignan étoit roi preſque ſans pouvoir. Cette triſte nouvelle ranima l'ardeur des

Chrétiens en Paleſtine.

croiſades. Les rois de France & d'Angleterre oublierent un moment des querelles opiniâtres pour prendre la croix. On convint de faire payer à quiconque ne ſe croiſeroit point, laïques ou eccléſiaſtiques, la dixme de tous leurs biens, une fois ſeulement, pour les frais de l'expédition. (*) C'étoit au clergé à donner l'exemple. Pluſieurs de ſes membres ſe récrierent contre l'impôt; mais le roi ſe fit obéir. Il n'y avoit point eu d'exemple juſqu'alors d'un ſubſide général.

1188. Projet de Croiſade.

Le clergé de Reims refuſe un ſubſide.

On raconte à ce ſujet qu'étant obligé de lever des troupes dans une occaſion preſſante, Philippe Auguſte demanda quelque ſubſiſte au clergé de Reims. Ce corps le ſupplia de ſe contenter du ſecours de ſes prieres, diſant que le reſte pourroit tirer à conſéquence. Peu de temps après, l'égliſe de Reims vit dévaſter ſes terres par trois ſeigneurs. Elle eut recours au roi. Philippe répondit obligeamment qu'il prieroit ces ſeigneurs de laiſſer l'égliſe en repos. Il les en pria, mais de maniere que les vexations furent encore plus violentes. Nouvelle

(*) Cette taxe ſut appellée la dixme Saladine.

députation pour réclamer la juſtice du ſouverain. *De quoi vous plaignez-vous*, dit-il ? *je vous ai protégé de mes prieres, comme vous m'avez ſervi des vôtres.* Les députés promirent plus de zele ; &, le roi, après cette leçon frappante, fit faire ſatisfaction à l'égliſe de Reims. Pouvoit-on douter que l'intérêt de l'égliſe ne fût lié au ſervice de l'état.

Brouillerie entre Philippe & Henri II.

De nouvelles brouilleries entre Philippe Auguſte & Henri II roi d'Angleterre ſuſpendirent l'exécution de la croiſade. Le vieux Henri, amoureux (dit-on) d'Alix, ſœur de Philippe, qui devoit épouſer Richard ſon fils, retardoit ce mariage conclu depuis long-temps, & refuſoit d'aſſocier à la couronne ce jeune prince, dont l'aîné étoit mort avec le titre de roi. La querelle devint très-vive ; on alloit prendre les armes. Un légat avoit excommunié Richard, comme auteur des troubles qui empêchoient la guerre ſainte. Un autre légat déclare à Philippe, que s'il ne fait promptement la paix, il va mettre la France en interdit. Le roi, auſſi peu modéré que le miniſtre du pape : *Je me moque de votre interdit*, répondit-il ; *je ne le*

Philippe brave un légat.

crains ni ne le garderai, parce qu'il eſt injuſte. Il n'appartient point à Rome d'agir par ſentence ni en aucune autre maniere contre mon royaume, lorſque je juge à propos de mettre à la raiſon des vaſſaux rebelles. On voit bien à votre conduite que vous avez pris goût aux ſterlings d'Angleterre. Richard étoit préſent. Il s'élance ſur le légat l'épée à la main. On accourt, on prévient le coup. Alors l'Anglois ſe jette aux pieds de Philippe Auguſte, & lui fait hommage de toutes les terres que ſa maiſon poſſede en France, diſant qu'il les tient de lui comme de ſon ſeigneur, & du roi d'Angleterre comme de ſon pere.

Henri II vaincu.

Les hoſtilités furent vives & courtes. Le malheureux Henri, trop foible contre un héros tel que Philippe, ſubit la loi du vainqueur, s'obligea de lui payer une ſomme de vingt mille marcs d'argent, & ne ſurvécut guere à ſa diſgrace. Sa femme Eléonore lui avoit cauſé mille chagrins; ſes fils l'avoient trahi, quoique bon pere; le clergé l'avoit réduit à l'humiliation, quoique grand prince. Outre le royaume d'Angleterre, auquel il joignit l'Irlande, il poſſédoit la Guienne, le

Poitou, la Xaintonge, l'Auvergne, le Limouſin, le Périgord, l'Angoumois, l'Anjou, le Maine, la Touraine, la Normandie, & il y ajouta encore la Bretagne par le mariage d'un de ſes fils avec l'héritiere de ce duché. (*) Cependant ſa vie fut pleine d'afflictions ameres, & il ne ceſſa d'éprouver combien il y a loin quelquefois de la fortune au bonheur.

1189. Troiſieme croiſade.

Le nouveau roi Richard & le roi de France ſe jurerent une éternelle amitié, & firent de concert les diſpoſitions de la croiſade. Les lettres patentes portent: *Telles ſont les conditions auxquelles nous nous ſommes engagés, moi Philippe roi des François envers Richard roi des Anglois, mon ami & mon fidele vaſſal; moi Richard roi des Anglois envers Philippe roi des François, mon ſeigneur & mon ami, &c.* Cette amitié ne pouvoit durer longtemps entre deux monarques jeunes, vifs, ambitieux, vaillans, jaloux de leur puiſſance, & environnés de mille ſujets de conteſtation. Le caractere

(*) Il avoit hérité de ſon pere Geoffroi Plantagenet comte d'Anjou, & de ſa mere Matilde héritiere de Henri I.

Succès de la croisade.

fougueux & bizarre de l'Anglois étoit encore plus à craindre que la fiere vivacité du François. Souvent diviſés, ſouvent réunis en apparence, ils ſe ſignalerent l'un & l'autre au ſiege d'Acre, place importante que l'on prit ſur les infideles. Ce fut tout le fruit de cette grande émigration. L'empereur Frédéric Barberouſſe, fameux par ſon courage & par ſes démêlés avec Rome, avoit péri en ſe baignant dans le Cydnus; ſon armée de cent cinquante mille hommes avoit été réduite à rien par les maladies. Philippe Auguſte tomba malade, & revint en France. Richard reſté ſeul en Paleſtine, y fit des prodiges de valeur à pure perte. Jeruſalem, le principal objet de la guerre, n'avoit pas même été aſſiégée. Toutes les forces de l'Europe ne paſſoient donc en Aſie que pour s'y enſévelir.

Galanterie des croiſés.

Une choſe digne de remarque, & qui caractériſe les mœurs du temps, c'eſt que les chevaliers croiſés (on parlera de la chevalerie ſous le regne de Louis VIII) n'étoient pas moins galans que dévots. Le ſeigneur de Couci, bleſſé à mort au ſiege d'Acre, ſe ſouvient de la dame du Fayel, pour

qui il brûloit d'une flamme auſſi pure dit-on, que vive & conſtante. Il charge ſon écuyer de porter ſon cœur à cette dame. Le mari jaloux rencontre l'écuyer, le fait fouiller, & ſe ſaiſit du préſent. Il ordonne qu'on mette ce cœur en ragoût & qu'on le ſerve à ſa femme. Après qu'elle en a mangé avec appétit, il lui révele cruellement le ſecret. La malheureuſe dame jura qu'elle ne prendroit jamais d'autre aliment, & mourut quelques jours après d'inanition & de douleur.

1192. Le roi envahit la Normandie.

Philippe Auguſte, arrivé dans ſon royaume, profita de l'abſence de Richard pour s'emparer d'une partie de la Normandie. La foi des anciens traités s'oppoſoit à cette démarche; l'honneur même y ſembloit intéreſſé; mais l'ambition aigrie par de violentes querelles eſt peu délicate ſur les moyens de ſe ſatisfaire. Richard, en revenant de la terre ſainte, fut arrêté priſonner en Allemagne. L'empereur Henri VI n'eut pas honte de retenir dans les fers le héros de la croiſade; ni le roi de France, de chercher alors des prétextes d'invaſion. Enfin Richard acheta la liberté au prix de cent cinquante marcs d'ar-

gent. Son frere Jean (Sans-terre) avoit tenté d'envahir le royaume. *Prenez garde à vous*, écrivit le roi de France à celui-ci; *le diable eſt déchaîné.*

1199. Mort de Richard.

Le roi d'Angleterre finit ſes jours dans l'infortune. Philippe Auguſte remporta ſur lui pluſieurs avantages. Allant un jour à Giſors avec trois cens hommes, il rencontre l'armée Angloiſe. On propoſe de rebrouſſer chemin. *Moi*, s'écrie Philippe, *que je fuie devant mon vaſſal! Qui veut vaincre ou mourir avec le roi, me ſuive!* Il fond auſſi-tôt ſur les ennemis, ſe fait paſſage l'épée à la main, & arrive à Giſors preſque ſans perte. L'avarice cauſa la mort de Richard. Il vouloit avoir un tréſor qu'on diſoit caché dans le château de Chalus près de Limoges. Sur le refus du ſeigneur, il aſſiégea cette place, & y fut bleſſé d'un coup de fleche dont il mourut. Sa bravoure lui avoit mérité le ſurnom de *Cœur de lion*; ſes vices l'ont dégradé dans l'hiſtoire. C'eſt à lui qu'un curé oſa dire publiquement, qu'il avoit *trois filles* qui ſeroient cauſe de ſa perte, *la ſuperbe*, *l'avarice & l'impureté. Hé bien! il faut s'en défaire*, répondit Richard, auſſi peu réſervé dans ſes propos que dans ſa conduite; *je donne la ſuperbe aux Templiers, l'avarice aux moines de Cîteaux, & l'impureté aux prélats de mon royaume.* Jean ſans-terre lui ſuccéda. Nous le verrons bientôt dépouillé.

Perte des papiers de la couronne.

Dans la journée de Fréteval entre Châteaudun & Vendôme, où Richard mit en déroute l'arriere-garde du roi de France, (1194,) on avoit fait une perte irréparable par la priſe de tous les papiers de la couronne. L'Anglois refuſoit opiniâtrement de les rendre, car il eſpéroit en profiter. Un garde des regiſtres, nommé Gautier, qui avoit une mémoire prodigieuſe, eut ordre de ſuppléer à ce que les recherches ne pouvoient fournir. Il s'acquitta de cette difficile commiſſion. Mais quelques ſecours qu'il ait trouvés dans les bibliotheques des moines & ailleurs, on n'imagine pas que tous les vides aient pu ſe remplir. L'expérience apprit du moins à ne plus expoſer des monumens ſi précieux, & le *tréſor des chartes* fut établi pour leur conſervation. Traîner les archives de l'état à la ſuite d'une armée, ce n'eſt pas la moindre preuve de l'aveuglement univerſel.

Divorce de Philippe Auguſte.

Il y a preſque dans tous les ſiecles un cercle d'événemens bizarres qui ſe renouvellent péridioquement. Philippe avoit épouſé en ſeconde noce Ingelburge ou Iſemburge ſœur du roi de Danemarck. Le lendemain il réſolut de la répudier ; ce qu'on attribua ſérieuſement à un ſortilege. Les prétextes de divorce ne manquoient jamais. Quand le roi ne voulut plus de ſa femme, il penſa qu'elle étoit ſa parente. Deux évêques délégués par le pape Céleſtin III, & enſuite un parlement convoqué pour cette affaire, reconnurent la parenté. Le mariage fut déclaré nul.

1200. Innocent III met le royaume en interdit.

Innocent III, plus ſévere & plus ferme que Céleſtin, commence ſon pontificat par ordonner au roi de reprendre Ingelburge, & de renvoyer Agnès de Méranie qu'il avoit épouſée après le divorce. Cet ordre abſolu eſt ſuivi d'un interdit jetté ſur tout le royaume. En conſéquence, plus de meſſes, plus d'offices, plus de ſacremens hors le cas de néceſſité urgente, plus de ſépultures, ni d'exercices de religion. Etrange maniere de punir un ſeul homme ſur une infinité de citoyens! Ces interdits généraux étoient

en uſage depuis plus de deux ſiecles. On en voit les affreuſes circonſtances dans un concile de Limoges en 1031. Non-ſeulement l'exercice public de la religion étoit ſuſpendu ; mais perſonne ne pouvoit ſe marier, ni manger de la viande, ni ſe faire couper les cheveux ou raſer la barbe. Il étoit même défendu de ſe ſaluer les uns les autres. Tout inſpiroit le fanatiſme plutôt que la pénitence.

Fermeté du roi.

Philippe Auguſte, avec moins d'autorité & de vigueur, eût été perdu. Il ſe vengea ſur les eccléſiaſtiques de leur déférence aux ordres de Rome, en ſaiſiſſant leur temporel ; & des murmures ſéditieux de pluſieurs laïques, en leur impoſant de fortes contributions. La prudence lui fit néanmoins demander au pape un nouvel examen de ſon affaire ; mais prévoyant que les légats prononceroient contre lui, pour s'épargner la honte de ſubir leur jugement, il leur envoya dire qu'il reprenoit Ingelburge. Cette princeſſe recouvra en effet le titre de reine, dont elle alla jouir dans un château où elle fut releguée.

1203. Le roi d'Angleterre jugé en France.

L'autorité de Philippe éclata bientôt d'une maniere plus frappante. Ar-

thur duc de Bretagne avoit de juſtes prétentions à la couronne d'Angleterre, étant le fils d'un aîné. Jean ſans-terre ſon oncle la tenoit du choix de la nation. Après quelques hoſtilités, celui-ci ſe trouva maître de la perſonne d'un compétiteur d'autant plus à craindre qu'il étoit ſoutenu par le roi de France. Arthur fut envoyé à Rouen, où il périt de mort violente, ſans doute par l'ordre de l'Anglois. Sa mere vint demander juſtice au roi, comme au ſuzerain du prince mort & de celui qui l'avoit fait aſſaſſiner. Philippe Auguſte cite ſon vaſſal à la cour des Pairs. Le gouvernement féodal lui donnoit ce droit ſur un prince plus puiſſant que lui par ſes états. Un vaſſal cité à la cour du roi devoit y comparoitre ſous peine d'amende ou de confiſcation des fiefs. Jean ne comparut point. Les pairs le déclarerent atteint & convaincu de félonie, & confiſquerent au profit du roi toutes ſes terres ſituées dans le royaume,

Ce jugement exécuté par les armes.

Ce jugement étoit conforme aux loix féodales, mais ne pouvoit s'exécuter que par la force des armes. Philippe Auguſte n'en différa point l'exécution. Il s'empare avec une rapidité prodigieuſe de toute la Normandie, qu'il réunit pour jamais à la couronne. La Touraine, l'Anjou, le Maine, &c. ſont forcés de ſe ſoumettre. Il ne reſte que la Guienne au roi Jean, digne par ſa lâcheté & ſon indolence de cette cruelle cataſtrophe. *Laiſſez les faire*, diſoit-il; *j'en reprendrai plus en un jour qu'ils n'en auront pris en un an.*

Innocent III qui traitoit avec les couronnes comme un ſouverain avec ſes avaſſaux, employa plus d'une fois les menaces pour faire quitter les armes à Philippe. Le monarque répondit d'abord avec fermeté, qu'il n'avoit point d'ordre à recevoir du pape, & que les différens des rois n'étoient point de ſon reſſort. Il conſentit néanmoins à une treve de deux ans, perſuadé qu'un pape de ce caractere étoit à craindre aux plus grands rois. Innocent ne prétendoit pas, diſoit-il, juger du fief, mais du péché, ſous prétexte que l'égliſe avoit droit de prendre connoiſſance de tout ce qui eſt péché. Or, dans toute conteſtation, une des parties péche par quelque injuſtice. Selon ce principe, « le pape, » dit le célebre Fleury, étoit juge de

Innocent III ſe prétend juge des guerres, &c.

» toutes les guerres entre les ſouve-
» rains ; c'eſt-à-dire, qu'à proprement
» parler il étoit ſeul ſouverain dans
» le monde. » (*VI. Diſc. ſur l'Hiſt. Eccl.*)

1204. Quatriéme croiſade inutile.

Pendant cette guerre, une quatrieme croiſade dépeupla encore la France. Foulques curé de Neuilli en fut le moteur. Il ſaiſit l'occaſion d'un Tournois où toute la nobleſſe étoit invitée. (*) Il y prêcha ſur un échafaud, & embraſa tellement l'auditoire qu'une foule de ſeigneurs voulut recevoir la croix de ſa main. La paſſion des aventures & l'eſpérance de fonder quelque royaume effaçoient le ſouvenir des anciens déſaſtres. Cette expédition fut fatale, non aux Mahométans, mais aux Grecs. La priſe de Conſtantinople, les horreurs qu'y commirent les croiſés, le nouvel empire que Baudouin comte de Flandre établit ſur les ruines de cette ville chrétienne, ne devoient pas être regardés comme des

(*) Les Joûtes & les Tournois étoient à la mode. On ſe ruinoit pour y briller ; on s'expoſoit à perdre ſa vie, pour y ſignaler ſon adreſſe. Plus de vingt princes périrent dans ces jeux, avant qu'il fût poſſible d'en abolir la coutume. Ils convenoient trop aux mœurs du temps.

triomphes pour la religion. L'empire des Latins à Conſtantinople ne dura que cinquante-huit ans, & Michel Paléologue recouvra l'héritage de ſes peres.

Hérésie des Albigeois.

Une croiſade plus étrange contre des chrétiens inonda de ſang les provinces méridionales du royaume, infectées de l'héréſie des Albigeois. On commençoit à raiſonner ſur la religion. L'eſprit de ſubtilité introduit dans les écoles, & les abus qui s'étoient multipliés dans l'égliſe, donnoient carriere à la licence des eſprits. Le fanatiſme, ſous un air impoſant de réforme, répandoit au loin ſa contagion. Arnauld de Breſcia avoit excité des révoltes contre le pape & contre tout le clergé. Henri, jeune enthouſiaſte, marchant toujours nu-pieds, couvert d'un ſac d'hermite, une croix de fer à la main au bout d'un bâton, avoit dogmatiſé, avoit été reçu en prophete. Les ſacremens, les myſteres, étoient attaqués, comme les miniſtres de l'égliſe. En brûlant quelques-uns des partiſans de l'héréſie, on avoit enflammé la haine des autres. Une foule de novateurs, appellés tantôt Manichéens, tantôt Vaudois,

plus communément Albigeois, embraſſerent la nouvelle doctrine, la même à peu près qui fut renouvellée depuis par les proteſtans. On leur reprochoit, outre leurs erreurs ſur l'Euchariſtie, ſur la puiſſance ſpirituelle & ſur différens objets du culte, d'infames débauches dont quelques-uns vraiſemblablement étoient coupables. Innocent III envoya des miſſionnaires pour les convertir, & deux moines de Citeaux avec pouvoir de contraindre tous les ſeigneurs, par les cenſures de l'égliſe, à confiſquer leurs biens, à les bannir, à les punir même de mort. C'eſt l'origine de l'inquiſition qui devint en peu de temps ſi terrible.

1208. Croiſade contre le comte de Toulouſe.

Raimond VI, comte de Toulouſe, couſin germain de Philippe Auguſte, étoit regardé comme le protecteur de ces hérétiques, ſoit qu'il eût adopté ſecrétement leurs opinions, ſoit qu'il les tolérât ſeulement par politique, comme on a lieu de le préſumer. Un légat l'excommunie, & meurt aſſaſſiné. Le comte eſt accuſé de ce meurtre. Le pape, ſans l'avoir entendu, livre ſes états au premier occupant, invite tous les fideles à prendre les

armes, accordant les mêmes indulgences & les mêmes privileges que dans les croiſades contre les Sarraſins. C'étoit exciter un fanatiſme pour en étouffer un autre. Raimond effrayé ſe ſoumet à la pénitence, & reçoit humblement des coups de verge. On l'obligea encore à ſe croiſer contre ſes ſujets; & le fameux Simon comte de Montfort, dévoré d'ambition ſous un extérieur de piété, fut mis à la tête de la croiſade.

Barbarie contre les Albigeois.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des combats & des barbaries qu'elle fit naître. On en jugera par quelques traits remarquables. Les croiſés aſſiégeoient Beziers. Sur le point de donner l'aſſaut, dans l'impuiſſance de diſtinguer les catholiques d'avec les hérétiques, ils demanderent, dit-on, à l'abbé de Citeaux légat du pape le parti qu'il falloit prendre. *Tuez les tous*, répondit-il; *Dieu connoît ceux qui ſont à lui.* Trente mille habitans, d'autres diſent ſoixante mille, furent paſſés au fil de l'épée. Dans une autre occaſion, Montfort ayant condamné au feu deux Albigeois, le plus jeune déclara qu'il renonçoit à l'héréſie. Pluſieurs demandoient ſa

grace. Le refus du général eſt moins étonnant que la raiſon qu'il en donne : *Si cet homme eſt ſincérement converti, le feu lui ſervira pour l'expiation de ſes péchés ; s'il feint de l'être, il ſouffrira la peine de ſon impoſture.* Après la priſe de Lavaur, le cruel Montfort, dont le P. Daniel vante la *douceur*, fit jetter toute vivante dans un puits la dame de cette ville ; ſon frere fut pendu ; quatre-vingt gentilshommes égorgés de ſang froid ; quatre cens hérétiques livrés aux flammes, tandis que le clergé chantoit l'hymne du S. Eſprit.

Le comte de Toulouſe dépouillé de ſes états.

Le comte de Toulouſe, quoique pénitent, quoiqu'abſous à Rome, n'en fut pas moins dépouillé de ſes états. Innocent III parut d'abord vouvouloir ſuſpendre le cours des injuſtices. Mais ſur les remontrances des évêques, il conſentit à la continuation de la guerre. Le roi même qui s'étoit plaint des croiſés, approuva le vœu qu'avoit fait ſon fils de combattre en perſonne dans la croiſade. Toutes ces horreurs fourniſſent matiere à de triſtes réflexions. Comment l'égliſe ennemie du ſang avoit-elle tant de miniſtres ſanguinaires ? Comment les chrétiens

chrétiens pouvoient-ils être perſécuteurs, après avoir ſignalé leur patience ſous le glaive de la perſécution ? On ne peut l'attribuer qu'à l'ignorance des devoirs & à la férocité des mœurs. Il falloit ne pas connoître la religion, pour en faire un motif de révoltes & de maſſacres. Il falloit être ſans humanité, pour ne pas ſentir qu'on outrageoit la nature par ces violences.

1211. Innocent III donne la couronne d'Angleterre

La guerre des Albigeois, en occupant preſque toutes les forces du royaume prolongea la treve conclue avec le roi d'Angleterre. Mais il n'étoit pas au bout de ſes infortunes. Le pape qui ſe prétendoit maître de toutes les égliſes, qui ne daignoit pas porter la croſſe, de peur de ſe confondre avec les évêques, ayant nommé un archevêque de Cantorbery, que Jean ne voulut pas recevoir, ſon refus attira un interdit ſur le royaume. Ce ne fut qu'un avant-coureur des entrepriſes d'Innocent III. Il vouloit que tout pliât ſous ſes ordres, & s'attribuoit tous les droits. Voyant les évêques & les ſeigneurs irrités contre le monarque, il crut n'avoir plus rien à ménager, déclara le trône d'Angle-

terre vacant, l'offrit à Philippe Auguſte, & publia une croiſade contre le roi dépoſé. Philippe, à la place de ce prince, auroit ſu défendre la majeſté royale. L'ambition lui fit oublier que le pape n'avoit aucun droit ſur les couronnes. Il accepta celle qu'on lui offroit injuſtement, & équipa une flotte de dix-ſept cens voiles pour en aller prendre poſſeſſion.

1213. Le roi Jean ſe fait vaſſal du pape.

Jean ſans-terre, auſſi lâche que malheureux, après avoir imploré (dit-on) le ſecours du roi de Maroc, à qui il promettoit, non-ſeulement de lui rendre hommage, mais d'embraſſer le mahométiſme; après avoir eſſuyé un refus de ce barbare, s'aviſa de donner au pape ſon royaume, & lui prêta ſerment de fidélité entre les mains du légat Pandolphe, qu'Innocent avoit chargé de l'exécution de ſa ſentence contre lui. Auſſi-tôt l'artificieux légat repaſſe en France, & ordonne au roi de renoncer à l'Angleterre, attendu qu'elle appartient au ſaint ſiege. Philippe Auguſte ſi indignement joué continue ſes préparatifs avec plus d'ardeur. Sa flotte périt par la négligence des troupes qui la gardoient. Mais il remporte une fameuſe victoire à Bouvines, entre Lille & Tournai, ſur l'empereur Othon IV & le comte de Flandre ligués avec le roi d'Angleterre. Il n'avoit que cinquante mille hommes contre près de deux cens mille. Les ennemis, comme aſſurés de vaincre, étoient déja convenus entre eux des partages du royaume. L'évêque de Beauvais ſe ſignala dans cette journée. Il abattit le général Anglois avec une maſſue de fer, dont il aſſommoit les ennemis, ſe faiſant ſcrupule de verſer le ſang humain. Philippe Auguſte s'expoſa aux plus grands périls. Le comte de Flandre fut fait priſonnier, & orna le triomphe du vainqueur.

1214. Bataille de Bouvines.

Jamais le roi Jean ne s'étoit vu ſi près de ſa ruine. Au lieu de chercher un appui dans le cœur de ſes ſujets, il les révolta par la conduite la plus odieuſe. On voulut lui faire confirmer les privileges de la nation, contenus dans une charte de Henri I. Il refuſa; on prit les armes; on le força à ſigner la grande charte, qui eſt le fondement de la liberté Angloiſe. A peine eut-il fait ſerment de s'y conformer qu'il viola toutes ſes promeſſes. Alors, en dépit du pape, les Anglois l'ayant

Les Anglois détrônent Jean ſans-terre.

déclaré déchu de la royauté, la déférerent au fils aîné de Philippe Auguſte, Louis, dont la femme Blanche de Caſtille étoit petite-fille d'un roi d'Angleterre. En vain Innocent III menaça le roi & ſon fils de l'excommunication, s'ils entreprenoient ſur un royaume devenu fief de l'égliſe. On lui répondit qu'un ſouverain ne pouvoit diſpoſer de ſes états ſans le conſentement de ſes barons. Tous les ſeigneurs proteſterent qu'ils ſoutiendroient juſqu'à la mort une vérité ſi précieuſe à la nobleſſe.

Un enfant de France roi d'Angleterre

Cependant Philippe, bien réſolu de ne pas abandonner ſon fils, en paroiſſant reſpecter les ordres du pape, promit de ne point ſe mêler de cette affaire, & de laiſſer à Louis le ſoin d'examiner & de ſoutenir ſes droits. *Monſieur*, lui dit ce jeune prince en préſence du légat, *je ſuis votre vaſſal pour les fiefs que vous m'avez donnés en France ; mais quant au royaume d'Angleterre, ce n'eſt point à vous qu'il appartient d'en décider, & ſi vous le faites, je me pourvoirai devant mes pairs.* Auſſi-tôt il s'embarque, de concert avec le roi qui affecte de s'y oppoſer. Le pape, ſoupçonnant leur politique,

les excommunie l'un & l'autre. Il apprend bientôt que Louis vient d'être proclamé à Londres. Tranſporté de colere à cette nouvelle, il monte en chaire ; *glaive, glaive*, s'écrie-t-il, *ſors du fourreau, & aiguiſe toi pour tuer.* (C'eſt ainſi qu'on a trop ſouvent abuſé des paroles de l'écriture au gré des paſſions ou du caprice !) Il redouble les imprécations & les anathêmes, la fievre le ſaiſit dans ces tranſports ; il meurt en méditant de nouveaux éclats. Si l'on s'en rapporte au jugement de Matthieu Paris, auteur quelquefois outré, ce pontife étoit le plus ambitieux & le plus ſuperbe des hommes, inſatiable d'argent & capable de tous les crimes pour s'en procurer. Jugeons de ſes lumieres, ou plutôt de celles de ſon ſiecle, par cette eſpece de prédiction qu'il avoit faite après la ridicule croiſade des enfans. Plus de cinquante mille enfans s'étoient croiſés ſous la conduite d'un grand nombre de prêtes, on devine aiſément avec quelle eſpece de ſuccès. Innocent III dit à cette occaſion : *Nous eſperons que la puiſſance de Mahomet finira bientôt, puiſque c'eſt la béte de l'Apocalypſe dont le nombre eſt 666,*

Mort d'Innocent III.

Croiſades des enfans & prédiction d'Innocent III.

& il y en a déja près de 600 de paſſés. Cependant il mit le comble à l'autorité pontificale. Toutes les grandes affaires ſe portoient & ſe jugeoient à la cour de Rome. Elle diſpoſoit de tout. Les engagemens les plus ſacrés, les ſermens, elle s'arrogeoit le droit de les rompre. Ses loix ſeules devenoient inviolables. Qu'un ſouverain refusât de s'y ſoumettre : une bulle, une excommunication le détrônoit. Ceux qui attribuent aux papes de ce temps un projet de monarchie univerſelle, ne ſemblent pas s'éloigner beaucoup de la vérité, quoique l'hiſtoire ne préſente aucun phénomene plus incroyable.

1216. Les François chaſſés d'Angleterre.

Preſque toute l'Angleterre étoit conquiſe. Louis aſſiégeoit Douvres. La mort du roi Jean cauſa une révolution. Les Anglois jaloux de la nation Françoiſe, & ſe reprochant peut-être d'avoir trahi le ſang de leurs rois, couronnerent Henri III fils de Jean ſans-terre. Louis fut forcé d'abandonner ſes conquêtes. La crainte des cenſures de Rome empêcha Philippe Auguſte de le ſecourir, & priva ſa maiſon d'une couronne qu'elle auroit gardée difficilement. On vit un légat impoſer

des pénitences à quiconque avoit eu part à cette expédition. Les laïques en furent quittes pour une taxe ; les eccléſiaſtiques furent obligés d'aller à Rome, & de revenir ſe faire fuſtiger en proceſſion dans la cathédrale de Paris. Si la cour Romaine triomphoit ainſi de Philippe Auguſte, qu'auroit-ce été ſous un prince foible ?

Pourſuites contre les hérétiques.

Une année auparavant, le quatrieme concile de Latran préſidé par Innocent III, avoit décidé que la puiſſance ſéculiere ſeroit tenue ſous peine d'excommunication, de s'engager par ſerment à exterminer de tout ſon pouvoir les hérétiques dénoncés ; ordonnant aux évêques d'anathématiſer ceux qui n'obeiroient pas, & d'en informer le pape, afin qu'il déclarât leurs vaſſaux déliés du ſerment de fidélité, & qu'il donnât leurs terres au premier catholique qui voudroit les prendre. Le vieux comte de Toulouſe, malgré ſa ſoumiſſion du moins extérieure, fut la victime de cette ſentence. On donna ſes terres au comte de Montfort qui périt au ſiege de Toulouſe d'un coup de pierre, juſtement abhorré comme le héros du fanatiſme. Son fils ne pouvant réſiſ-

ter au jeune Raimond, offrit les états uſurpés à Philippe Auguſte. Soit équité, ſoit politique, le roi refuſa d'en
1223. dépouiller le légitime héritier, & il mourut bientôt après.

Troupes ſoudoyées. C'eſt le premier de nos rois qui ait entretenu une armée ſur pied, même en temps de paix. Pour être moins dépendant de ſes vaſſaux, il ſoudoya des troupes dont il diſpoſoit à ſon gré. Les impôts en devinrent plus néceſſaires. Mais d'ailleurs il ſe ménagea les reſſources de l'économie, ſachant, dit Mézerai, qu'un roi qui a de grands deſſeins ne doit point conſumer la ſubſtance de ſes ſujets en de vaines & faſtueuſes dépenſes. Le projet d'un hôtel des Invalides, tel que Louis XIV l'a exécuté, demandoit des temps plus heureux. C'eſt beaucoup que Philippe ait pu le former.

Sous ſon regne l'univerſité de Pa-
Univerſité de Paris. ris fut très-floriſſante. C'étoit aſſurément une admirable inſtitution, au ſortir de l'ignorance la plus profonde, que celle qui embraſſoit toutes les études, depuis la grammaire juſqu'à la théologie. Malheureuſement on ne connoiſſoit point les bons modeles de

l'antiquité; on en choiſit de mauvais; & la route une fois tracée paſſa pour la meilleure, dès qu'on ſe fut accoutumé à la ſuivre. Tout ſe rapporta aux queſtions & aux diſputes de la ſcolaſtique. Des ſyllogiſmes en latin barbare, ſur des choſes qu'on n'entendoit point, & qu'on ſe piquoit d'expliquer, furent le chef-d'œuvre de la ſcience. La morale elle-même devint pointilleuſe. Ni l'hiſtoire, ni la nature, ni le cœur humain, ne furent conſultés avec ſageſſe. L'autorité des maîtres tint lieu de raiſon. Cependant Ariſtote perdit quelque choſe de la ſienne. Un concile de Paris condamna au feu ſa métaphyſique, qu'on a enſuite révérée avec une ſorte de ſuperſtition. Les jugemens contradictoires ſur cet ancien philoſophe devroient ſuffire pour apprendre aux hommes à ſe défier de toute eſpece de préjugés. Ariſtote condamné.

Il n'eſt point étonnant que des doc- Fêtes des fous & des ânes. Superſtition.
teurs ſe ſoient égarés en s'éloignant de la doctrine de l'égliſe. Les abus de la ſuperſtition conduiſent naturellement à l'héréſie. Le chriſtianiſme n'étoit preſque plus reconnoiſſable. On célébroit alors; même dans l'égliſe de

Paris, la fête des *Fous* ou des *Innocens*, farce ſcandaleuſe, où les eccléſiaſtiques maſqués dànſoient, jouoient, faiſoient la débauche, & chantoient des obſcénités pendant la célébration des ſaints myſteres. La fête des *Anes* étoit le comble de l'extravagance. Une jeune fille montée ſur un âne, portant entre ſes bras un joli enfant, alloit ſe placer dans le ſanctuaire. La meſſe commençoit, le chœur terminoit chaque priere par ce refrain *hinham*, *hinham*, *hinham*. Il eſt bon de connoître les délires de l'eſprit humain. Chaque peuple a ſes folies plus ou moins groſſieres. En voyant celles de nos aieux, conſacrées en quelque ſorte par un long uſage, nous ſentons la foibleſſe de notre raiſon, & combien il importe de la ſoutenir par le moyen de la réflexion & de l'étude. Ceux qui s'efforcent de décrier les ſciences, dont on abuſe quelquefois comme des choſes les plus néceſſaires, peuvent-ils perdre de vue & les biens qu'elles ont produits & les maux qu'elles ont diſſipés?

Ordres mendians, Franciſcains.

Sous le pontificat d'Innocent III, naquirent les ordres mendians, comme une milice ſpirituelle deſtinée à

combattre les vices & les erreurs. S. François d'Aſſiſe, également ſimple & pieux, crut ſuivre le pur évangile, en établiſſant un inſtitut où l'on ne poſſédât rien, où l'on fût obligé de vivre d'aumône, quand le travail ne fourniroit point à la ſubſiſtance. Ses premiers religieux humbles, patiens, zélés, infatigables, charmerent les peuples autant par la ſingularité d'une perfection inconnue que par leurs travaux apoſtoliques. L'ordre s'étendit ſi rapidement, qu'en 1219, quatre ans après qu'il eût été approuvé, on compta plus de quatre mille Franciſcains au premier chapitre général. S. Do- Dominicains
minique, chanoine Eſpagnol, le miſſionnaire de la croiſade des Albigeois, établit dans le même-temps les Freres Prêcheurs ſur le pied de chanoines réguliers, & leur procura une grande autorité, ſoit par la charge de Maître du ſacré palais créé en ſa faveur, ſoit par l'inquiſition dont Innocent, III lui avoit confié l'exercice. L'exemple des Freres Mineurs l'engagea bientôt à préférer la qualité de mendiant, comme plus ſublime. Les Dominicains embraſſerent donc en 1220 la pauvreté entiere de S. François.

Vinrent enſuite d'autres inſtituts de mendians moins célebres.

Succès des mandians.

Selon le judicieux Fleury, les peuples pouvoient dire : » Nous ſommes » aſſez chargés de la ſubſiſtance de nos » paſteurs ordinaires, à qui nous payons » les dixmes & les autres redevances. « Les peuples penſerent & agirent tout autrement. Cette mendicité parut en quelque ſorte divine ; & le même eſprit qui avoit enrichi tant de monaſteres fut la reſſource certaine de tant de nouveaux religieux, regardés comme des apôtres, tandis que les paſteurs & les anciens moines étoient ſouverainement mépriſés.

Leur utilité pour les papes. Relâchement.

Ce fut un grand avantage pour la cour de Rome, d'avoir à ſa diſpoſition une foule de zélateurs ardens, qu'elle pouvoit envoyer ſans frais de tous côtés, dont elle pouvoit diriger les mouvemens, & employer les vertus mêmes au ſuccès de ſes entrepriſes. On les affranchit de la juridiction épiſcopale, afin d'étendre & de ſoutenir par eux le pouvoir de la papauté. L'Europe ſe remplit de mendians volontaires, qui gouvernerent l'eſprit & la conſcience des peuples. Mais leur profeſſion, leur multitude, les expoſoient

à trop de dangers, pour que la ferveur primitive ſubſiſtât long-temps. S. François n'étoit mort que depuis trente ans ; & déja S. Bonaventure, général de l'ordre, ſe plaignoit de grands abus, juſqu'à dire (avec exagération ſans doute) que l'on craignoit la rencontre des Freres comme celle des voleurs. Le huitieme diſcours de Fleury ne laiſſe rien à deſirer ſur cette matiere. En reſpectant la ſainteté d'un grand nombre de ces religieux, l'hiſtoire dépoſe que les richeſſes ſuivirent bientôt la mendicité ; que les dévotions nouvelles qu'on inventa, *cordons*, *roſaire*, *ſcapulaire*, &c, ne furent pas toujours de pures dévotions ; qu'il s'éleva des diſputes entre les ordres au ſujet des profits qu'ils en retiroient ; témoin une bulle de Pie V, pour aſſurer aux Dominicains excluſivement les confréries du roſaire, comme un privilége ; que la ſcolaſtique jointe à l'intérêt, devint une ſource de diviſions entre les religieux d'habits différens ; qu'il en réſulta des troubles dans l'égliſe, dans la ſociété ; que la raiſon auroit pu prévoir ces effets trop naturels de la foibleſſe humaine ; & qu'en mettant de juſtes bornes à de

pareils établiſſemens, on auroit dû prévenir la néceſſité des réformes & des ſuppreſſions.

LOUIS VIII.

1223. LOUIS VIII, le premier roi de cette race qui n'ait pas été ſacré du vivant de ſon pere, avoit trente-ſix ans, lorſqu'il monta ſur le trône. Il s'étoit ſignalé contre les Anglois & contre les Albigeois. On pouvoit tout attendre de ſa valeur; mais il vécut trop peu de temps pour faire de grandes choſes. Le roi d'Angleterre Henri III voulu en vain recouvrer ce que le roi Jean avoit honteuſement perdu en France. La confiſcation faite ſous Philippe Auguſte fut de nouveau publiée. Louis la ſoutint par les armes, & s'empara de la Rochelle. Henri battu de tous côtés eut recours au pape; il offrit une groſſe ſomme d'argent qui fit plus d'impreſſion que les menaces de Rome. La treve fut conclue pour quatre ans. A ne conſulter que la politique, on ne devoit pas laiſſer reſpirer un ennemi facile à vaincre. Cette faute en amena une ſeconde.

Guerre avec Henri III.

Philippe Auguſte, ſelon un auteur contemporain, avoit prédit la deſtinée de ſon ſucceſſeur. Les gens d'égliſe, diſoit-il, engageront mon fils de ſe croiſer contre les Albigeois; il ruinera ſa ſanté à cette expédition; il y mourra, & le royaume demeurera entre les mains d'une femme & d'un enfant. Effectivement le jeune Montfort céda au roi toutes ſes prétentions ſur les états du comte de Toulouſe; un légat d'Honorius III confirma cet acte, excommunia le fils & l'héritier du fameux Raimond, comme *hérétique condamné*, quoique le pape l'eût depuis peu reconnu pour catholique; enfin Louis VIII ſe mit à la tête d'une nouvelle croiſade pour dépouiller l'innocent. Si les papes s'arrogeoient le droit de diſpoſer ſouverainement des couronnes, leur ambition n'étoit que trop ſouvent autoriſée par celle des princes qui les recevoient de leurs mains. L'opprimé réclamoit contre ce droit chimérique; l'uſurpateur le ſuppoſoit légitime. Le même homme, au gré de ſon intérêt, étoit tantôt pour, tantôt contre; car l'intérêt regle preſque toujours les jugemens.

Entrepriſe odieuſe contre le comte de Toulouſe.

Les habitans d'Avignon refuſerent

Siege d'Avignon.

le paſſage aux croiſés, ſous prétexte qu'Avignon releveroit de l'empire. On les aſſiégea ; on écrivit à l'empereur : *Dieu ſait que nous n'avons entrepris ce ſiege qu'en qualité de pélerins, pour l'amour de ſon ſaint nom & pour le ſoutien de la foi, ſans préjudice en tout & par tout des droits de l'empire.* C'eſt pour le ſoutien de la foi qu'on alloit uſurper les états d'un prince qui en faiſoit profeſſion ! Le roi fut arrêté plus de trois mois devant cette ville. Il la prit & pénétra dans le Languedoc. Rien ne lui réſiſta juſqu'aux environs de Toulouſe. La ſaiſon ne lui permettoit plus de l'aſſiéger. Il mourut en retournant à Paris, empoiſonné, diſent quelques hiſtoriens, par le comte de Champagne qui étoit amoureux de la reine Blanche de Caſtille.

1226. Mort de Louis VIII.

Dans ſon teſtament il ordonna que ſon cinquieme fils & tous ceux qui le ſuivront, entreroient dans la clériçature : diſpoſition bizarre, dont le motif fut apparemment de ne point démembrer la monarchie par un trop grand nombre d'apanages ; tant les loix étoient encore imparfaites. Il légua des ſommes à deux mille lépro-

Son teſtament.

Léproſeries.

ſeries ; ce qui prouve combien la lepre faiſoit de ravages, depuis que les croiſés l'avoient apportée d'Orient. Une charité prodigue enrichit ces léproſeries, comme elle avoit enrichi les monaſteres. On penſa dans la ſuite à les dépouiller ; & pour avoir une raiſon, on accuſa les lépreux ou *ladres* des plus grands crimes. Philippe le Long en fit brûler pluſieurs, & confiſqua tous leurs biens.

Le teſtament porte auſſi des legs pour ſoixante abbayes de l'ordre de Cîteaux. Que d'abbayes fondées en peu de temps.

Legs à Cîteaux.

Enfin le roi déclare que ſon aîné poſſédera le royaume & la Normandie ; il donne l'Artois à ſon ſecond fils, le Poitou au troiſieme, l'Anjou & le Maine au quatrieme. Ces apanages étoient de grandes breches à la monarchie.

La chevalerie, dont on trouve quelque trace dès le temps de Charlemagne, étoit devenue très-floriſſante. Louis VIII fut armé chevalier par ſon pere. Cet établiſſement militaire & politique a été comparé par nos anciens au ſacerdoce & à la prélature. On ne parvenoit à l'ordre de cheva-

Chevalerie.

lerie qu'après de longues épreuves. Un jeune candidat paſſoit dès l'âge de ſept ans dans la maiſon de quelque illuſtre chevalier, pour le ſervir en qualité de *page*, *damoiſeau* ou *varlet*. Il y étoit élevé ordinairement par les femmes. L'amour de Dieu & l'amour des dames faiſoient la matiere de leçons également ſérieuſes. A quatorze ans le jeune homme *ſorti hors de page* montoit au rang des *écuyers*. Ceux-ci avoient différents emplois, ſur-tout celui d'habiller ou de deshabiller leur maître, de porter ſon armure, &c. En général on ne devenoit chevalier qu'à vingt-un an au moins. Les jeûnes, les veilles dans une égliſe, pluſieurs autres pratiques de dévotion, précédoient la grande cérémonie de l'accolade, qui conſiſtoit en un petit ſoufflet ou en trois coups de plat d'épée qu'on donnoit au novice, en lui diſant: *De par Dieu, Notre-Dame & Monſeigneur ſaint Denis, je te fais chevalier*. C'étoit la formule la plus en uſage. On juroit de ſacrifier ſa vie, ſes biens pour la défenſe de la religion & de l'état, des veuves, des orphelins, & de tous ceux qui auroient beſoin de ſecours.

Les chevaliers avoient de grands privileges: leurs femmes ſeules ſe faiſoient appeller *Madame*. Rien n'eſt plus connu que leur paſſion pour les aventures. La gloire & le plaiſir excitoient ſans ceſſe leur émulation. Mais l'hiſtoire ne permet point de douter qu'ils n'aient été ſouvent auſſi licentieux en amour que terribles en faits d'armes.

LOUIS IX,

dit SAINT-LOUIS.

UN jeune roi de douze ans, une régente étrangere, le trouble que la mort prématurée de Louis VIII avoit répandu dans la nation; tout ſembloit exciter l'eſprit de révolte, & faiſoit eſpérer aux ſeigneurs de ſe rendre auſſi indépendans que leurs ancêtres. L'état ſe ſoutint au milieu des plus grands orages, par la fermeté & la ſageſſe de Blanche de Caſtille, digne mere de Louis IX, que le dernier roi avoit déclarée régente. C'étoit une princeſſe accomplie, faite pour plaire & pour gouverner. Thibaut comte de Champagne en étoit éperdument

1226. Commencemens orageux.

Blanche de Caſtille.

amoureux, & chantoit ſa paſſion en poëte plein de galanterie. La reine, au lieu de lui impoſer ſilence, comme il convenoit ſans doute, ne fit qu'en rire, & fut expoſée aux ſoupçons injurieux des courtiſans. Mais la vertu de Blanche eſt à couvert de tout reproche vraiſemblable. On ſait qu'elle ne ceſſoit de dire au jeune roi : *Quelque tendreſſe que j'aie pour vous, mon cher fils, j'aimerois mieux vous voir mort que ſouillé d'un péché mortel.*

Factions étouffées par la régente.

Les comtes de Champagne, de Bretagne & de la Marche, qui étoient les trois premiers ſeigneurs de l'état, s'engagerent par ſerment à ne recevoir aucun ordre du roi ni de ſa part, tant qu'il ſeroit en bas âge. La régente étouffa cette révolte, & les rebelles vinrent d'eux-mêmes ſe ſoumettre. De nouvelles factions furent pareillement diſſipées. Blanche réuniſſoit deux qualités eſſentielles qui l'élevoient au-deſſus de tous les obſtacles, la bienfaiſance pour gagner les cœurs, & la fermeté pour abattre les partis.

1228. Fin de l'affaire des Albigeois.

Cependant le Languedoc éprouvoit encore les fureurs du fanatiſme.

Les Albigeois pouſſés à bout n'épargnoient pas les catholiques : ceux-ci renouvelloient chaque jour leurs cruautés contre les Albigeois. De part & d'autre ce n'étoient que barbaries & repréſailles affreuſes. Les ſollicitations du pape avoient engagé la régente à ſecourir les croiſés. Il eût été difficile alors, au milieu des préjugés dominans, de ne pas s'en faire comme un devoir de religion. Enfin Raimond le jeune, comte de Toulouſe, preſſé par un légat, conclud la paix à Paris. Il s'oblige à exterminer les hérétiques & à ſe croiſer pour la Paleſtine ; il renonce à une partie de ſes domaines en faveur du roi & du pape (*) ; il ſe ſoumet à faire amende honorable nu-pieds & en chemiſe ; il reçoit l'abſolution, qu'on lui avoit toujours refuſée quand il perſiſtoit à retenir l'héritage de ſes peres. Ce qui peut ſervir à la juſtification du roi & de ſa mere, c'eſt, dit l'abbé Velly, qu'il eût été bien

(*) Un des articles du traité porte que toutes les terres du côté du Rhône ſeront remiſes à la garde de l'égliſe Romaine, avec tous les droits que le comte pouvoit y avoir. Sans doute le pape n'auroit pas conſenti à la paix ſans cette condition.

étrange qu'un enfant & une femme en ſuſſent plus que les évêques, les papes & les conciles mêmes, qui regardoient alors comme pris de bonne guerre tout ce qu'on enlevoit aux hérétiques ou à ceux qu'on accuſoit de les favoriſer. Ajoutons à cette penſée judicieuſe, que de pareilles accuſations étant ſi faciles & ſi communes, perſonne, ſelon les principes reçus, ne pouvoit jouir tranquillement de ſes biens. Rien cependant n'eſt plus contraire à l'eſprit de la religion que de troubler l'ordre de la ſociété.

Etabliſſement de l'inquiſition.

Le tribunal de l'Inquiſition établi en ce temps par un concile de Toulouſe, ne pouvoit manquer de produire cet effet. Ordre aux évêques de rechercher rigoureuſement les hérétiques, & aux baillis de prêter main forte pour les arrêter. Défenſe aux laïques d'avoir chez eux l'écriture ſainte. On leur permet ſeulement le pſeautier & le bréviaire, pourvu qu'ils ſoient en latin; c'eſt-à-dire, dans une langue qu'ils n'entendoient pas. Défenſe à tous d'entrer dans aucune ligue, excepté contre les ennemis de la foi, &c. Tels ſont les principaux décrets du concile. L'inquiſition confiée à des religieux devenus les juges de tout le monde, devoit produire l'ignorance & l'hypocriſie. Elle fouilloit dans les penſées; elle perſécutoit ſur des ſoupçons; elle faiſoit un devoir de l'infame métier de délateur; elle forçoit à violer la nature, ſous prétexte de ſervir la foi; elle transformoit en crime atroce les ſimples égaremens de l'eſprit humain. Les bûchers s'allumerent bientôt de toutes parts. Cent quatre-vingt hérétiques furent brûlés en Champagne, l'an 1239, devant dix huit évêques; *holocauſte agréable à Dieu*, dit un moine contemporain. Le roi de ſon côté fit des ordonnances trop ſéveres. L'héréſie des Albigeois parut éteinte dans leur ſang, mais elle reſta dans les cœurs.

1234. Le comte de Bretagne condamné pour Félonie

Blanche ne montroit pas moins de zele pour les droits de la couronne que pour la doctrine de l'égliſe. Le comte de Bretagne, toujours factieux, ayant mis dans ſes intérêts le roi d'Angleterre, auquel il fit même hommage, fut condamné pour crime de félonie dans une aſſemblée de pairs & de prélats, & déclaré déchu de ſon comté de Bretagne. Quelque temps

après, réduit à l'extrémité, il vint ſe jetter aux pieds de Louis. *Mauvais traître*, lui dit le monarque, *quoique tu aies mérité une mort infâme, je te pardonne en conſidération de la nobleſſe de ton ſang; mais je ne laiſſerai la Bretagne à ton fils que pour ſa vie ſeulement; & je veux qu'après ſa mort les rois de France ſoient maîtres de la terre.*

Sage conduite de S. Louis.

1236.

Le jeune roi, ſous la conduite de la régente, s'occupoit tout entier de ſes devoirs. L'étude, la religion, les affaires publiques, abſorboient tous ſes momens. Parvenu à l'âge de vingt-un an, il prit enfin les rênes de l'état, mais ſans rien perdre de ſa confiance pour la reine mere. Depuis pluſieurs années il gouvernoit avec elle; elle continua de gouverner avec lui. Leurs ſoins s'étendoient à tout. Nous évitons une infinité de détails, pour nous attacher aux principaux événemens.

Affaires eccléſiaſtiques.

Les préjugés du ſiecle ne permettoient pas à Louis d'avoir des idées parfaitement exactes ſur les matieres eccléſiaſtiques. Il ſut néanmoins diſcerner (& c'eſt un prodige dans un prince ſi religieux) les bornes de la juridiction ſpirituelle ſur pluſieurs objets,

jets, & la néceſſité d'en réprimer les abus. Il avoit forcé des évêques par la ſaiſie de leur temporel à lever ces interdits dangereux qu'on prodiguoit alors ſans meſure. Il montra encore plus de ſageſſe à l'occaſion des différens de Grégoire IX avec l'empereur Frédéric II.

Guerre de Frédéric II avec le pape.

Ce prince, fils de l'empereur Henri VI, ayant recouvré en 1212 le trône impérial, qu'Othon IV avoit enlevé à ſa maiſon, aima mieux gouverner ſagement ſes états où ſa préſence étoit néceſſaire, que de remplir la promeſſe qu'il avoit faite à Innocent III de porter la guerre en Paleſtine. Grégoire IX, autre Hildebrand, l'excommunia pour cette raiſon. Frédéric s'embarqua enfin; mais le pape regarda ſon départ comme un nouveau crime, parce qu'il n'avoit pas reçu l'abſolution. Peu de temps après, il le jugea plus criminel, d'avoir conclu un traité avec les Sarraſins, & acquis par-là Jéruſalem. Les armes ſuccéderent aux cenſures; Grégoire envahit une partie de la Pouille, la donna à Jean de Brienne, roi titulaire de Jéruſalem, & s'efforça de ſoulever les Allemans. Le retour pré-

cipité de l'empereur déconcerta ſes projets. La milice du pape fut diſſipée, la Pouillé repriſe, Grégoire réduit aux abois, & contraint d'abſoudre Frédéric, dont il reçut cependant une ſomme très-conſidérable.

Factions des Guelphes & des Gibelins.

De cette guerre du ſacerdoce avec l'empire, on vit naître deux factions qui déchirerent long-temps l'Italie par leurs fureurs. Les Guelphes étoient pour les papes, les Gibelins contre. Le ſaint ſiege où devoit regner la paix, étoit devenu depuis Grégoire VII le foyer d'un embraſement général.

1239. Le pape offre l'empire à la France.

Frédéric ayant dompté une ligue formée contre lui en Lombardie, le pape l'excommunia de nouveau, ſous prétexte que ſes troupes avoient ravagé le patrimoine de S. Pierre & maltraité des eccléſiaſtiques. Il prêcha une croiſade, comme ſi l'empereur avoit été un Mahométan. La croiſade ne réuſſit point. Bientôt on reçut en France cette lettre adreſſée au roi & à la nobleſſe : *Nous avons condamné Frédéric ſoi-diſant empereur, nous lui avons ôté l'empire, & nous avons élu en ſa place le comte Robert frere du roi.* &c. Louis refuſa, diſant

qu'il ſuffiſoit à Robert d'être frere du roi de France. Il ajouta, ſelon Matthieu Paris, qu'on voyoit bien que l'offre du pape venoit de ſa haine contre l'empereur plutôt que d'une ſinguliere affection pour la France ; qu'on enverroit cependant s'informer de la catholicité de Frédéric ; (car Grégoire l'accuſoit d'héréſie.) « S'il » eſt catholique, pourquoi lui faire » la guerre ? S'il ne l'eſt pas, nous la » lui ferons à outrance, comme nous » la ferions en pareil cas au pape & à » tout autre mortel. » On ne laiſſa pas de permettre au pape des levées d'argent ſur les bénéfices ; mais en l'exhortant toujours à finir cette guerre ſcandaleuſe.

Fin de Grégoire IX.

L'affaire devoit ſe juger dans un concile général que Grégoire avoit convoqué à Rome. On permit aux évêques de s'y rendre ; & la plupart ſe déterminerent au voyage. Frédéric, craignant avec raiſon le concile, prit les meſures que la néceſſité lui inſpiroit ; il mit des troupes ſur les chemins ; on arrêta les évêques François comme les autres ; le roi s'en plaignit vivement, & on leur rendit la liberté. Enfin la mort du pape ſuſ-

pend la foudre ; mais elle éclatera bientôt.

Le comte de la Marche réduit au devoir.

Tout paroiſſoit tranquille dans le royaume, lorſque l'inſolence de Hugues de Luſignan, comte de la Marche, excitée par l'orgueil de ſa femme Iſabelle veuve de Jean ſans-terre, obligea Louis à prendre les armes. Le comté de la Marche relevoit de celui de Poitiers que le roi venoit de donner à Alfonce un de ſes freres. Hugues avoit fait hommage au nouveau comte ; mais Iſabelle ne pouvant ſouffrir de le voir vaſſal de ce prince, le détermina à lui faire inſulte publiquement. Le roi d'Angleterre Henri III ſoutint ſa révolte, & paſſa en France avec une armée, comptant réparer ſes anciennes pertes. Louis joignoit aux qualités d'un grand roi celles d'un héros. Il entre ſur les terres des rebelles, & force tout ce qui lui réſiſte. La Charente ſéparoit les deux armées. Il veut paſſer cette riviere ſur le pont de Taillebourg, défendu par un fort dont les Anglois étoient maîtres. Après un combat ſanglant & inutile, il s'élance lui-même ſur le pont, le ſabre à la main, & ſe trouve expoſé à tous les

1242. Bataille de Taillebourg.

traits des ennemis. Il les met en déroute ; il remporte le lendemain une ſeconde victoire aux portes de Xaintes. Le roi d'Angleterre prend la fuite ; le comte de la Marche déſeſpéré n'a plus de reſſource que dans la clémence du vainqueur ; il va ſe jetter à ſes pieds, ſe reconnoît indigne de toute grace, & obtient ſon pardon. La bonté de Louis eſt encore plus admirable que ſes triomphes. Les courtiſans s'égayoient un jour aux dépens du roi d'Angleterre. Il leur impoſa ſilence. *Quand il ne faudroit pas éviter*, dit-il, *de fournir au roi mon frere un prétexte de me haïr, ſa dignité mérite qu'on en parle avec reſpect. Eſpérons que ſes aumônes & ſes bonnes œuvres le tireront du mauvais état où les méchans l'ont jetté par leurs conſeils.*

François vaſſaux du roi d'Angleterre.

Il conſacra le loiſir de la paix aux ſoins du gouvernement. Les anciennes coutumes ne ſont quelquefois que de grands abus, d'autant plus dangereux qu'on les croit plus reſpectables. Il en abolit une abſolument contraire à la tranquillité de l'état. Pluſieurs François poſſédoient des fiefs en Angleterre, & par conſéquent étoient vaſſaux des deux rois. En cas de

guerre, ces ſeigneurs devoient ſervir celui dont ils tenoient le principal de leurs fiefs. Un pareil devoir, qui ſeul démontreroit l'abſurdité du gouvernement féodal, procuroit aux factieux mille occaſions de révolte & de perfidie. Louis, ayant mandé les ſeigneurs intéreſſés, leur déclara qu'il ne vouloit plus que ſes vaſſaux le fuſſent auſſi du roi d'Angleterre, qu'il leur laiſſoit le choix entre lui & ce monarque, alléguant le paſſage de l'évangile, *perſonne ne peut ſervir deux maîtres à la fois.* Il falloit renoncer aux fiefs qu'ils poſſédoient dans l'un ou dans l'autre royaume. Tous obéirent, & la plupart préférerent la France. Henri auſſi violent que foible ſe crut offenſé. Sans propoſer d'option, il confiſqua les fiefs que les François, ſur-tout les Normans, poſſédoient en Angleterre. C'étoit, ſelon les ſeigneurs, une infraction de la treve qui venoit d'être ſignée; mais la modération de Louis l'emporta ſur leur reſſentiment. Il crut devoir ſacrifier au bien général quelques intérêts particuliers; il épargna le ſang humain, dont les princes ambitieux font ſi peu de cas. La

cour de Rome montroit moins d'humanité dans ſes querelles opiniâtres.

1244. Innocent IV. perſécute Ferdéric II.

Le cardinal de Fieſque, ami de l'empereur, ayant été fait pape ſous le nom d'Innocent IV, on en félicitoit Frédéric II, comme d'un événement qui lui rendroit enfin la tranquillité. Ce prince connoiſſoit trop le cœur humain & le ſyſtême de Rome, pour ſe flatter de cette eſpérance. *Le cardinal de Fieſque étoit mon ami*, dit-il; *Innocent IV ſera mon plus dangereux ennemi.* L'empereur fut excommunié de nouveau, & le pape fit publier par-tout l'anathême. Un curé de Paris eut l'audace de dire en chaire à ſes paroiſſiens: « Vous ſa-» vez que j'ai ordre de publier une » excommunication du pape contre » Frédéric empereur. Il y a entr'eux » de grands différens & une haine ir-» réconciliable. J'ignore qui des deux » a tort. C'eſt pourquoi de toute ma » puiſſance j'excommunie celui qui » fait injure à l'autre, & j'abſous ce-» lui qui ſouffre l'injuſtice. » On rit beaucoup de cette indécente ſaillie, dont on auroit ſans doute été indigné, s'il y avoit eu moins de paſſion dans la conduite du pape.

Le pape se retire en France.

L'empereur se roidissoit contre les entrepriſes de Rome. Il réduisit Innocent à prendre la fuite. Le roi, après avoir consulté les seigneurs, lui refusa un asyle en France, quelque respect qu'il eût pour sa dignité. Chacun craignoit le voisinage de la cour Romaine, dont les exactions devenoient intolérables. Les rois d'Angleterre & d'Arragon firent un semblable refus. On raconte qu'Innocent s'écria dans un transport de colere : *Il faut venir à bout de l'empereur, ou nous accommoder avec lui. Après avoir écrasé ou adouci ce grand dragon, nous foulerons aux pieds sans crainte tous ces petits serpens.* Il fixa son séjour à Lyon, ville qui relevoit de l'empire, mais où l'archevêque étoit seigneur, & où l'empereur n'avoit point d'autorité.

1245. Concile de Lyon contre l'empereur.

Là, dans un concile général, en présence des ambassadeurs de presque toutes les couronnes, malgré les protestations de celui de Frédéric, se portant pour accusateur & prononçant comme juge, il déclara ce prince atteint & convaincu de sacrilege & d'hérésie, excommunié & déchu de l'empire ; défendant aux fideles de

lui obéir, & excommuniant quiconque lui donneroit conseil, secours ou protection. S. Louis désapprouva cette sentence, fit des efforts inutiles pour calmer le pape, & ne voulant point entrer dans la querelle, il se borna sans fruit aux voies de pacification. Frédéric eut beau se purger de l'accusation d'hérésie, en subissant un examen peu convenable à son rang. On vouloit le détrôner : on le poursuivit toujours comme hérétique, lui qui par un zele outré avoit prononcé la peine de mort contre les hérétiques en général ; lui qui avoit ordonné de les poursuivre par *voie d'inquisition* & sur de légers indices. Ce qu'il y a d'inconcevable, c'est que les princes sembloient reconnoître que l'hérésie ôtoit le droit de conserver une couronne ; & que, pour punir ou corriger un souverain dont la religion étoit suspecte, on pouvoit mettre les royaumes à feu & à sang. L'impitoyable pontife, de l'aveu du P. Daniel, ne se montroit si cruellement zélé que par intérêt. L'empereur ne vouloit point renoncer aux villes de Lombardie : c'étoit le motif de la persécution. Il mourut en

1250, empoisonné par Mainfroi son fils naturel.

Cinquieme croisade.

Dans une maladie dangereuse qu'eut Saint Louis, & qui fit craindre à la France de perdre le meilleur des rois, il s'étoit engagé par vœu à porter la guerre en Palestine. Envain, la reine mere, la plupart des seigneurs, l'évêque de Paris sur-tout, employerent toutes les raisons imaginables pour le détourner de ce dessein. Les besoins de l'état, l'intérêt de sa famille, les risques d'une entreprise dont l'expérience démontroit la témérité; rien ne l'ébranla. L'évêque, afin de lever tout scrupule, lui représenta qu'un vœu fait sans réflexion & presque sans connoissance, dans le fort de la maladie, ne l'obligeoit point; qu'en tout cas il seroit facile d'en obtenir la dispense, & que le premier devoir étoit de travailler au bien de ses peuples. « Vous m'assu-» rez que mon vœu est nul, répon-» dit le roi; hé bien je quitte la croix » que j'ai prise, mais pour la rece-» voir de votre main. Je fais vœu main-» tenant d'aller combattre les infide-» les; & je vous déclare que je ne boi-» rai ni ne mangerai, jusqu'à ce que

» vous m'ayez rendu cettre croix. » Il fallut céder. La plupart des grands suivirent son exemple. On imposa une contribution sur le clergé, tandis que le pape en levoit une autre pour la guerre contre l'empereur. Cette derniere taxe excitoit tant de murmures que Louis la supprima, ne voulant pas, disoit-il, qu'on appauvrît les églises de son royaume pour faire la guerre à des chrétiens.

1248. S. Louis en Egypte.

Après trois ans de préparatifs, ayant confié la régence à la reine mere, il s'embarque, arrive en Chypre, y perd beaucoup de monde par les maladies, & se détermine à tourner d'abord ses armes contre le soudan d'Egypte, pour faciliter la prise de Jérusalem. Il se fait un point d'honneur de ne point l'attaquer sans quelque déclaration préliminaire; & joignant à ce motif le zele de la religion, il l'envoie sommer de rendre hommage à la croix, ou de se préparer au combat. L'intrépide Sarrasin répond avec une fierté qu'il étoit facile de prévoir. Aussi-tôt la flotte part; une violente tempête la disperse; le roi en rassemble les débris, & arrive du côté de Damiette, ville

très-forte ſituée à l'embouchure du Nil. Les vaiſſeaux & l'armée des Mahométans bordoient le rivage. La deſcente paroiſſoit infiniment dangereuſe. Mais Louis ne craignoit rien.

Il met en fuite les Sarraſins.

A peine ſon vaiſſeau eſt à la portée du trait ; il ſe jette dans la mer l'épée à la main, s'avance au milieu d'une grêle de fleches, gagne les bords, ſuivi de ſes troupes, les range en bataille & met en déroute les Sarraſins. Leur terreur, augmentée par un faux bruit de la mort du ſoudan, les emporte loin de Damiette. Le lendemain on trouve cette ville abandonnée. Ou Alexandrie, ou le Caire, auroit vraiſemblablement ouvert ſes portes, ſi l'on eût profité d'une ſi étrange conſternation. On fut arrêté par la crainte du débordement du Nil qui commençoit plus tard qu'on ne le croyoit. Le ſéjour de Damiette corrompit l'armée victorieuſe. Ces croiſés qui, avant leur départ, donnoient tant de marques de religion, qui s'étoient préparés au martyre, ſe plongerent dans la plus affreuſe débauche, ſans que la ſainteté du roi, ſes avis, ſes ordres puſſent réprimer la

Débauches des croiſés.

licence. Sa tente même étoit environnée de lieux de débauche.

Imprudence des François

Les François ſe mirent en marche au mois de Novembre. Il importoit de commencer par le ſiege d'Alexandrie ; mais le Caire étant la capitale du royaume, on ſe flattoit d'y trouver des tréſors immenſes. Tous les jeunes gens & les ſoldats deſiroient qu'on l'aſſiégeât. *Qui veut tuer le ſerpent, doit lui écraſer la tête*, diſoit le comte d'Artois frere de Saint Louis. Ce funeſte avis prévalut. On entreprend de paſſer le Nil défendu par les Sarraſins. Leur feu grégois, eſpece de feu artificiel qui brûloit dans l'eau, détruit les ouvrages, déſeſpere les troupes. Un transfuge indique un gué. Le comte d'Artois demande à paſſer le premier ; le roi s'y oppoſe, connoiſſant l'impétuoſité fougueuſe de ſon courage. Je vous jure ſur les ſaints évangiles, dit le comte, de ne rien entreprendre qu'après votre paſſage. Ce ſerment raſſure Louis : il accorde la permiſſion ; le jeune héros renverſe tous les obſtacles, mais oubliant bientôt ſon ſerment, il pourſuit les Sarraſins juſques dans la ville

de Maſſoure, & y périt couvert de bleſſures.

Combat de Maſſoure.

Le roi averti du danger accouroit avec l'élite des chevaliers. L'action devint générale & ſanglante. Il ſe vit entouré d'ennemis qui s'efforçoient de le prendre, & ſe tira de leurs mains par ſa valeur. Au milieu du carnage, le comte de Soiſſons jurant & riant diſoit à Joinville, dont nous avons les mémoires : *Sénéchal, encore parlerons-nous vous & moi de cette journée, en chambre devant les dames.* Ce trait peu intéreſſant par lui-même donne une idée aſſez juſte du caractere des François, mêlange ſingulier de bravoure, de galenterie & de frivolité. S. Louis pleura ſon frere & parut envier ſa mort. Un ſeigneur lui demandant des nouvelles du comte d'Artois : *ce que je ſais*, répondit-il les larmes aux yeux, *c'eſt qu'il eſt en paradis.* On ne doutoit pas qu'un croiſé mourant à cette guerre ne fût un martyr.

Suite de malheurs.

De nouveaux combats auſſi glorieux affoiblirent conſidérablement l'armée. Survinrent les maladies & la diſette. Tout le camp ne fut qu'un hôpital où Louis ſe ſignala par l'héroïſme de la charité. On envoya propoſer une treve aux Sarraſins. Ils demanderent le roi pour ôtage ; lui-même vouloit ſe ſacrifier ; mais les ſeigneurs proteſterent unanimement qu'ils ſe feroient plutôt hacher en pieces par les ennemis. Il ne reſtoit d'autre parti que de retourner à Damiette.

S. Louis priſonnier.

Rien n'étoit plus difficile devant une armée victorieuſe. Après bien des efforts de courage, le roi fut fait priſonnier avec toute la nobleſſe. Malade, exténué, réduit à un ſeul domeſtique, ſans ſecours & ſans eſpoir dans ſa priſon, il ſe fit admirer des Muſulmans par ſa patience & ſa grandeur d'ame. *C'eſt le plus fier chrétien que nous ayons vu*, diſoient-ils avec étonnement. Ils offrirent de traiter avec lui, demandant, outre la ville de Damiette, un milion de beſans d'or évalués à cent mille marcs d'argent, tant pour ſa rançon que pour celle des autres captifs. Le généreux monarque répondit qu'un roi de France ne ſe rachetoit point à prix d'argent, qu'il donneroit Damiette pour ſa perſonne, & le million de beſans d'or pour ſes ſujets.

1250. On fait une treve.

On conclut une treve de dix ans entre les deux nations. Un ſcrupule

du roi penſa tout rompre. La formule du ſerment que preſcrivoient les barbares, lui parut tenir du blaſphême. En vain les évêques repréſenterent qu'étant réſolu de remplir ſes engagemens, il pouvoit conſentir, comme on l'exigeoit, qu'au cas qu'il vint à les violer, il fut réputé parjure, renégat, impie. Leurs raiſons ne le touchoient point : heureuſement les Sarraſins ſe contenterent d'une autre formule.

Simplicité des Chevaliers croiſés.

Je ſupprime les faits particuliers. Celui-ci par ſa ſingularité mérite d'être tiré de la foule. Joinville raconte que trente ou quarante barbares étant montés, le ſabre à la main, dans une galere où il ſe trouvoit avec les principaux priſonniers, ils ſe crurent tous au moment d'être maſſacrés. *Je m'agenouillai aux pieds de l'un d'eux*, dit ce naïf hiſtorien, *lui tendant le cou, & diſant ces mots en faiſant le ſigne de la croix* : Ainſi mourut Sainte Agnès. *Tout encontre de moi s'agenouilla le connétable de Chypre, & ſe confeſſa à moi. Je lui donnai telle abſolution comme Dieu m'en donnoit le pouvoir. Mais de choſe qu'il m'eût dite quand je fus levé, oncques ne m'en recordai de mot.*

Ces bons chevaliers, avec tant de ſimplicité & d'ignorance, pouvoient-ils ſe défendre de l'enthouſiaſme des croiſades ?

La reine veut ſe faire tuer par un chevalier.

Joinville rapporte un autre fait non moins ſingulier. La reine Marguerite, qui étoit à Damiette, apprenant que ſon époux eſt en priſon, ſe jette à genoux devant un vieux chevalier. Jurez-moi, lui dit-elle, que vous m'accorderez la demande que je vais vous faire. Il le jure. C'eſt, ajoute la reine, que ſi les Sarraſins s'emparent de cette ville, vous me coupiez la tête avant qu'ils puiſſent me prendre. *Très-volontiers*, répond le chevalier dans ſon langage ingénu ; *j'avois déja eu penſée d'ainſi faire, ſi le cas y échéoit.* Il auroit ſans doute tenu parole. Mais on traita de la rançon de Marguerite.

Paſtoureaux.

Cependant de fauſſes nouvelles faiſoient célébrer en France les triomphes de Saint Louis. Mais la vérité y répandit le deuil & la conſternation. C'eſt alors qu'un fanatique, apoſtat de Cîteaux, publia que les anges & la vierge lui avoient ordonné de prêcher une croiſade aux bergers & au petit peuple, dignes inſtrumens des deſſeins de la providence. Les trou-

peaux & les charrues furent abandonnés. En peu de temps le nouveau prophete eut raſſemblé cent mille hommes. La reine Blanche s'imagina d'abord que ces fous ſeroient capables de ſervir le roi. Elle toléra les paſtoureaux, (c'eſt le nom qu'on leur donnoit,) & reconnut bientôt ſon erreur. Leur extravagance dégénéra en férocité & en brigandages. On les extermina enfin; parce qu'ils n'avoient ni chef ni diſcipline. Une démence épidémique ſembloit dépeupler le royaume.

La reine réſiſte au pape.

Dans ces triſtes conjonctures, Innocent IV y fait publier par les Dominicains & les Cordeliers une croiſade contre l'empereur Conrad IV, ſucceſſeur de Frédéric II, avec des indulgences qui s'étendoient au pere & à la mere de chaque croiſé; car il falloit renchérir ſur les anciennes inventions. La régente indignée d'un tel excès, ordonna la ſaiſie des terres de quiconque s'enrôleroit pour cette guerre. *Que le pape*, dit-elle, *entretienne ceux qui vont à ſon ſervice.* Elle ſut maintenir l'ordre & la paix dans le royaume, malgré les mouvemens du roi d'Angleterre.

Louis avoit paſſé en Paleſtine. Les lettres preſſantes de ſa mere, ni les inſtances des ſeigneurs ne purent éteindre le deſir de chaſſer les Sarraſins de Jeruſalem. On lui repréſentoit la France en danger. Mais ſi je pars, répondoit-il, le royaume de Jeruſalem eſt perdu. Quelques fortifications réparées, quelques petites ambaſſades, quelques pélerinages de dévotion, furent tout le fruit de ſon opiniâtre perſévérance. Il auroit pu en moins de temps faire des biens infinis à ſon peuple. Enfin la mort de la régente le rappella au ſein de la patrie. On l'y reçut avec des tranſports d'allégreſſe, qui ne furent tempérés que par la vue de la croix toujours attachée à ſon habit; preuve trop certaine qu'il ne renonçoit point aux croiſades.

Le roi paſſe inutilement en Paleſtine.

1254.

Juſtice de S. Louis.

Le vertueux monarque connoiſſoit toute l'importance de la juſtice, & en fit le principal objet de ſes ſoins. Les malfaicteurs dont le royaume regorgeoit furent ſévérement pourſuivis, l'avarice des juges réprimée, les grands ſoumis aux loix comme les autres. Le comte d'Anjou, frere de S. Louis, étoit en procès avec un ſim-

ple gentilhomme ſon vaſſal. Celui-ci condamné par les officiers du prince en appelle à la cour du roi. Le comte le fait mettre en priſon. Il eſt bientôt mandé lui-même. *Croyez-vous*, lui dit le roi, *qu'il doive y avoir plus d'un ſouverain en France, ou que vous ſoyez au-deſſus des loix, parce que vous êtes mon frere?* Louis ordonne que le vaſſal ſoit mis en liberté, & qu'il vienne ſe défendre. Il lui aſſigne des avocats, perſonne n'oſant plaider ſa cauſe. On examine l'affaire, & le comte d'Anjou eſt condamné.

Peines contre les blaſphêmateurs.

Rien ne bleſſoit davantage la religion du ſaint roi que les blaſphêmes alors très-communs. Ayant entendu blaſphêmer un bourgeois de Paris, il lui fit percer les levres avec un fer chaud. Le peuple en murmura & vomit des malédictions. *Je leur pardonne*, dit-il, *puiſqu'ils n'ont offenſé que moi.* Les blaſphémateurs furent condamnés à la mutilation des membres. Quelque temps après, Louis ſe relâcha prudemment de cette extrême ſévérité, & ſe contenta de peines pécuniaires. Selon la maxime du célebre auteur de l'Eſprit des loix, les peines doivent ſe tirer de la nature des crimes; en ſorte que les crimes contre la religion, lorſqu'ils ne troublent point la tranquillité publique, ſoient punis ſeulement par la privation des avantages que la religion procure aux fideles. Cette maxime eſt plus conforme à l'humanité qu'aux anciens uſages.

Troubles dans l'univerſité au ſujet des mendians.

Depuis pluſieurs années, les troubles de l'univerſité de Paris agitoient l'état. Les privileges qu'on lui avoit prodigués en faiſoient un corps beaucoup plus puiſſant qu'il ne devoit l'être par ſa nature. On l'avoit exemptée de la juridiction des tribunaux ordinaires. La reine Blanche avoit été obligée de recourir au pape pour faire déclarer que les étudians ſurpris avec des armes, (car ils commettoient toute ſorte de violences,) ſeroient déchus de l'exemption. L'univerſité ſouffroit impatiemment les entrepriſes des Dominicains & des Franciſcains, dont les privileges non moins étranges étoient odieux au clergé. Exempts de la juridiction des évêques, ils ne dépendoient que du pape, & prétendoient tenir de lui ſeul le pouvoir d'exercer les fonctions eccléſiaſtiques. Ils avoient obtenus des chaires dans l'univerſité, & y affec-

toient une ſorte d'indépendance. La rivalité devint jalouſie & emportement. Les Jacobins ſur-tout, qui préſidoient au tribunal de l'Inquiſition, & qui faiſoient brûler tant d'hérétiques, déclarerent hardiment la guerre aux docteurs. De part & d'autre on ſe déchiroit par de violentes invectives. Guillaume de Saint-Amour, docteur célebre, écrivit fortement contre la mendicité volontaire, & ſoutint qu'on devoit donner la correction & non l'aumône à des mendians valides. S. Thomas d'Aquin, S. Bonaventure, le refuterent avec chaleur, & on l'exila quelque temps après. Les papes, protecteurs des ordres mendians, fulminoient des excommunications contre leurs ennemis. Quantité de profeſſeurs prenoient la fuite ; tout Paris étoit en rumeur comme dans une émeute populaire. Enfin les mendians triompherent par l'autorité d'Alexandre IV, & l'univerſité fut contrainte de les recevoir de nouveau.

S. Louis favorable aux mendians.

Cette affaire purement civile ne ſe termina qu'à force de bulles & d'anathêmes. C'étoit au roi à trancher les difficultés ; mais ſon affection pour ces religieux l'empêcha de parler en

roi. La piété de pluſieurs Mendians, leurs travaux & leurs ſuccès lui fermoient les yeux ſur les abus que l'intérêt & l'ambition introduiſent dans les ordres monaſtiques. Il diſoit que, s'il eût pu faire deux parts de ſa perſonne, il en donneroit une aux Jacobins & l'autre aux Cordeliers. Les exhortations téméraires d'un frere Prêcheur lui ayant inſpiré le deſſein d'embraſſer ſa regle, il le propoſa ſérieuſement à la reine, la conjurant de ne s'y point oppoſer. Cette princeſſe appelle ſes enfans & le comte d'Anjou frere de Saint Louis. Elle demande aux premiers s'ils aimoient mieux être appellés fils de prêtre que fils de roi. Sans attendre leur réponſe : *Apprenez*, dit-elle, *que les Jacobins ont tellement faſciné l'eſprit de votre pere, qu'il veut abdiquer la couronne pour ſe faire Précheur & prêtre.* A ces mots, le comte d'Anjou s'emporte & contre le roi & contre les religieux ; le fils aîné du monarque jure par Saint Denis que, ſi jamais il parvient au trône, il fera chaſſer tous ces mendians. Le roi comprit qu'il devoit ſe ſanctifier dans ſon état, & que ſa véritable vocation étoit de régner avec ſageſſe.

Le roi veut ſe faire Jacobin

Abus corrigés.

Il s'appliqua principalement à l'objet le plus eſſentiel au bien public, à rétablir ou maintenir la paix dans le royaume, terminant à l'amiable les différens des ſeigneurs, défendant ces petites guerres qu'ils avoient toujours eu droit de ſe faire mutuellement, ſubſtituant la preuve par témoins à la coutume barbare des duels, diminuant enfin les abus qu'on ne pouvoit encore extirper.

1258. Louis cede beaucoup aux rois d'Arragon & d'Angleterre

Sa droiture & peut-être ſon extrême délicateſſe de conſcience l'engagerent à des traités qu'il eſt difficile de concilier avec la raiſon d'état & la politique. Il céda au roi d'Arragon la ſouveraineté ſur le Rouſſillon & la Catalogne, pour les droits que ce prince prétendoit avoir ſur le Languedoc & ſur différentes villes ; traité où l'amour de la paix eut plus de part que l'intérêt de la couronne. C'étoit échanger des droits de ſouveraineté inconteſtables & reconnus depuis Charlemagne, pour des prétentions incertaines & la plupart ſans fondement. Il céda auſſi au roi d'Angleterre le Limouſin, le Périgord, le Querci & l'Agenois, à charge d'en faire hommage

mage lige (*) aux rois de France. Henri III renonça ſeulement aux droits qu'il pouvoit avoir (ou plutôt qu'il n'avoit plus depuis une confiſcation légitime,) ſur la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine & le Poitou.

Comment l'Anglois obtint ce traité.

Quelques années auparavant, le roi d'Angleterre étoit venu en France, & s'y étoit comporté avec beaucoup de ſoupleſſe. *Vous êtes mon ſeigneur*, diſoit-il à Louis, *& vous le ſerez toujours*. Selon l'hiſtorien Anglois, le ſaint monarque lui avoit témoigné plus d'une fois le deſir de reſtituer même la Normandie, en ajoutant que les douze pairs & les barons n'y conſentiroient jamais. Ce qui prouve du moins, & que les pairs étoient déja au nombre de douze, & que le roi avoit

(*) On diſtinguoit trois ſortes d'hommages. L'hommage *ordinaire* obligeoit au ſervice de cour, de plaids & de guerre. L'hommage *lige* impoſoit les mêmes obligations, avec cette différence, que le vaſſal lige devoit au Suzerain le ſervice militaire pour tout le temps de la guerre qu'il avoit à ſoutenir ; au lieu que le vaſſal ordinaire n'étoit tenu qu'à ſervir pendant quelque temps. L'hommage *plane*, très-peu connu, n'obligeoit point au ſervice, mais ſeulement à n'attaquer ni directement ni indirectement le Seigneur à qui on l'avoit prêté.

beſoin du conſentement des barons pour diſpoſer des domaines de la couronne. Quoi qu'il en ſoit du rapport de Matthieu Paris, les intrigues de Henri III, ſes complaiſances, ſa hardieſſe à redemander les provinces confiſquées ſur Jean ſans terre, la bonté de Louis IX, & peut-être l'envie d'entreprendre une nouvelle croiſade, contribuerent à ce traité ſi déſavantageux à la France, auquel on oppoſa inutilement les plus fortes repréſentations. « Je ſais bien, diſoit » Louis, que le roi d'Angleterre n'a » point de droit ſur les pays que je lui » laiſſe, ſon pere les a perdus par ju- » gement. Mais nous ſommes beaux- » freres, nos enfans ſont couſins ger- » mains; je veux établir la paix & l'u- » nion entre les deux royaumes. J'y » trouve d'ailleurs un avantage, qui » eſt d'avoir un roi pour vaſſal. » Ces raiſons ſpécieuſes, trop conformes à la généroſité de ſon ame, devoient-elles contrebalancer les droits de la couronne, le danger manifeſte auquel on expoſoit la France en y rétabliſſant ſes ennemis? Démarche qui ſemble d'autant plus inconſidérée, qu'on pouvoit enlever au roi d'Angleterre

Raiſonnement de S. Louis.

Bordeaux, Bayonne & d'autres places qui lui reſtoient, pour leſquelles il n'avoit point rendu hommage depuis long-temps.

Cependant, il faut l'avouer, outre les avantages de la paix, S. Louis gagna quelque choſe par un traité ſi extraordinaire. « Si ce prince, dit M. » l'abbé de Mably, eût eu la réputa- » tion d'être plus politique que bon » chrétien, peut-être que cette géné- » roſité ne paſſeroit que pour le ſage » procédé d'un intérêt bien entendu. » La reſtitution que fit S. Louis ne lui » valut pas l'amitié du roi d'Angle- » terre, comme il s'en étoit flatté, » mais elle lui ſoumit ce prince. Hen- » ri reconnut les appels; cet exemple » en impoſa à la vanité de la nation; » & aucun ſeigneur n'oſa affecter une » indépendance, dont un auſſi puiſ- » ſant vaſſal que Henri III ne jouiſ- » ſoit plus dans ſes domaines. » C'eſt au lecteur à juger par les circonſtances & par le fonds des choſes, ſi l'avantage égaloit la perte.

A quoi ce traité étoit bon.

Henri III étoit ſur le point de perdre ſa propre couronne. Forcé par ſes barons de jurer l'obſervation de la grande charte, & bientôt infidele à

1263. S. Louis arbitre entre le roi d'Angleterre & les Anglois.

ſon ſerment, il vit toute l'Angleterre le menacer d'une révolte. On ne vouloit point d'un roi eſclave du pape & vaſſal de la France : on ſauroit bien ſe gouverner ſans lui : il pouvoit aller en Guienne ſervir le monarque François. Tels étoient les cris de la nation. On convint cependant de s'en rapporter à l'arbitrage de Louis. L'affaire fut agitée devant lui avec beaucoup de ſoin & d'éloquence. Il prononça en faveur de l'autorité royale, *ſans déroger néanmoins aux privileges, chartes, libertés, & coutumes* établies avant la querelle. Les barons Anglois déclarerent qu'ils en appelloient à leurs épées. Leur chef, le comte de Leiceſter, fils du fameux comte de Montfort, prétendit, non ſans quelque apparence de raiſon, que le jugement leur étoit favorable, puiſqu'il laiſſoit ſubſiſter la grande charte, ſur laquelle portoient toutes leurs prétentions contre Henri. On courut aux armes avec plus de fureur que jamais. Leiceſter fut tué, & ſa mort ſauva le roi.

Le pape donne Naples & la Sicile au comte d'Anjou.

Une autre affaire plus intéreſſante pour les François fixa l'attention de toute l'Europe. Le royaume de Naples & de Sicile appartenoit de droit à

Conradin petit-fils de Frédéric II. Mainfroi, l'oncle & le tuteur du jeune prince, s'en étoit emparé indignement. Les papes ne pouvoient ſouffrir ni l'un ni l'autre. Leur haine contre Frédéric s'étendoit à ſa poſtérité. D'ailleurs ce royaume étant un fief du ſaint ſiege, (*) ils prétendoient en diſpoſer ſans égard aux droits de la naiſſance. Innocent IV l'avoit offert à Edmond fils du roi d'Angleterre. Ce prince accepta, mais il ne pouvoit entreprendre de chaſſer Mainfroi. Urbain IV fit les mêmes offres à S. Louis pour un de ſes enfans. Le roi ayant refuſé, parce qu'il ne voyoit que de l'injuſtice à dépouiller ou Conradin ou Edmond, le pape s'adreſſa au comte d'Anjou qui ſe laiſſa éblouir par l'éclat d'une couronne. La mort d'Urbain ſuſpendit la concluſion du traité. Clément IV s'empreſſa d'y mettre la derniere

(*) Les Tancredes, à peine établis en Italie, furent en guerre avec les papes. Léon IX les combattit en perſonne, & fut fait priſonnier en 1053. Immédiatement après, ces conquérans ſe reconnurent feudataires de l'égliſe, pour jouir tranquillement de leurs états.

main avec toute la politique de ſon prédéceſſeur.

Conditions du traité fait avec le pape.

Entre autres articles, le nouveau roi devoit jurer de ne jamais accepter l'empire, ni la Lombardie, ni la Toſcane ; il s'engageoit à payer tous les ans au pape huit mille onces d'or, ſous peine d'excommunication, ſi le payement étoit différé de deux mois après le terme preſcrit, & de dépoſition, ſi tout n'étoit pas payé ſix mois après le terme ; il devoit, ainſi que ſes deſcendans, prêter le ſerment de fidélité de cette maniere : *Moi.... je ſerai fidele & obéiſſant à Saint Pierre, au pape mon ſeigneur & à ſes ſucceſſeurs canoniquement élus. Je ne formerai aucune alliance qui puiſſe leur être préjudiciable ; ou ſi par ignorance j'avois le malheur d'en former quelqu'une, j'y renoncerai au premier ordre que je recevrai de leur part.*

1266. Le comte d'Anjou établi à Naples.

Louis conſentit à ce traité, ſoit que ſon reſpect pour le ſaint ſiege l'empêchât d'examiner les prétentions du pape, ſoit qu'il craignît de mettre obſtacle à la fortune de ſon frere, ſoit que Charles d'Anjou ne fût pas d'humeur à ſuivre ſes conſeils. Auſſi-tôt on

prêche dans toute la France une croiſade contre Mainfroi ; on abſout même de leurs vœux les perſonnes qui renonceroient à celle de la Paleſtine pour embraſſer celle-ci. Toutes les guerres excitées par la cour de Rome étoient devenues des guerres ſaintes. Le comte d'Anjou paſſe en Italie, force avec une rapidité incroyable pluſieurs châteaux, gagne la bataille de Bénevent, où Mainfroi eſt tué.

Conradin décapité.

Conradin n'ayant encore que ſeize ans, prend alors le titre de roi de Sicile. Un grand nombre de mécontens ſe joint à lui. Ses droits, ſes malheurs & ſon courage lui procurent de puiſſans ſecours. Mais quoique ſupérieur en forces, il eſt battu & fait priſonnier en 1268. Le comte d'Anjou auroit gagné les cœurs en le traitant avec les égards dûs à ſa naiſſance. Il ſe déshonora par une barbare injuſtice. On forma un tribunal pour juger le jeune prince ; on ne rougit point de le condamner à mort avec ſes complices, comme criminel de leſe-majeſté divine & humaine. Conduit ſur l'échafaud, il jette ſon gant au milieu de l'aſſemblée pour marque d'inveſtiture, déclarant qu'il cédoit ſes

droits à quiconque le vengeroit d'un cruel uſurpateur. Il eut la tête tranchée dans ſa propre capitale. Cet attentat contre le droit des gens, ſuivi d'autres exécutions de même eſpece, fit abhorrer le frere de Saint Louis, & lui aſſura une couronne ſouillée de ſang. Quel crime avoit commis Conradin ? Il ſoutenoit ſes droits ; mais il étoit excommunié : on ne le regardoit plus dès-lors que comme un traître digne du dernier ſupplice.

1267. Projet de croiſade.

Cependant la France paiſible recueilloit les avantages d'un gouvernement plein de ſageſſe. « Le royaume, dit Joinville, ſe multiplia tellement pour la bonne droiture qu'on y voyoit regner, que le domaine, cenſive, rente & revenu du roi, croiſſoient tous les ans de moitié. » Mais Louis reſpiroit toujours pour la terre ſainte. On en reçut des nouvelles accablantes. Les Templiers & les Hoſpitaliers, ces religieux militaires établis pour la défendre, la déſoloient par leurs rapines, leurs débauches & leurs diſſentions ; les Mahométans enlevoient toutes les places des chrétiens, & les pourſuivoient avec une extrême vigueur. Le zele du roi s'enflamme ; excité par un légat de Clément IV, il forme un nouveau projet de croiſade ; il convoque les grands, leur déclare ſa réſolution, les exhorte éloquemment à le ſuivre. Preſque tous prennent la croix.

Joinville condamne ce projet.

Joinville, l'un des plus zélés, qui avoit été d'avis de paſſer en Paleſtine après la reſtitution de Damiette, réſiſte cette fois aux inſtances du monarque, ſous prétexte que la précédente croiſade l'avoit ruiné. Il prévoyoit les ſuites de cette entrepriſe. Louis, déja trop foible pour ſupporter le cheval & pour ſoutenir le poids de ſon armure, étoit hors d'état de ſupporter les fatigues de la guerre dans un climat brûlant ſi éloigné de ſa patrie. « J'ai oui dire à pluſieurs, » (ce ſont les paroles de Joinville,) » que ceux qui conſeilloient cette en» trepriſe au bon roi, firent un très» grand mal & pécherent mortelle» ment. Tandis qu'il fut dans ſon » royaume, tout vivoit en paix, & la » juſtice regnoit en tous lieux : dès » qu'il fut parti, tout commença à dé» cliner & empirer. »

1270. S. Louis paſſe en Afrique.

Les préparatifs furent longs & proportionnés à la grandeur de l'entrepri-

se. On s'embarqua sur des vaisseaux Génois. Chacun croyoit aller en Egypte ou en Palestine. Tout à coup le roi proposa de tourner vers Tunis, capitale d'un petit royaume Mahométan, sur les côtes d'Afrique près de l'ancienne Carthage. Son frere, le roi de Sicile, avoit suggéré vraisemblablement cette fatale résolution, soit pour forcer les Sarrasins de Tunis à lui payer un ancien tribut, soit pour mettre son royaume à l'abri de leurs pirateries. D'un autre côté, Saint Louis un peu trop crédule espéroit la conversion du roi de Tunis qui avoit témoigné quelque penchant pour le christianisme. *Quel bonheur*, disoit-il, *si je pouvois être le parrain d'un roi Mahométan !* Au cas que ses espérances fussent trompées, il regardoit cette conquête comme importante pour faciliter les autres.

Mort de S. Louis.

L'armée débarque en Afrique. Le roi de Tunis, loin de penser au baptême, menace de massacrer tous les chrétiens captifs dans ses états, & de venir fondre sur les François à la tête de cent mille hommes. Il n'eut pas besoin de combattre. On attendoit le roi de Sicile qui n'arrivoit point. Les

chaleurs excessives, les eaux corrompues, la mauvaise nourriture, produisirent des maladies mortelles. Plus de la moitié de l'armée fut détruite en peu de temps. Saint Louis, par une confiance singuliere, avoit amené ses trois fils aînés, l'espoir de la nation. Il en voit mourir un, il en voit un autre dangereusement malade; il se sent frappé lui-même, & meurt avec ces vifs sentimens de religion dont il étoit pénétré depuis l'enfance. Les maximes qu'il laissa écrites de sa main à Philippe son successeur, respirent également la piété & l'amour des peuples. Il lui recommande sur-tout de ne point les surcharger de tailles & de subsides, de mettre de justes bornes aux dépenses de sa maison, de maintenir les franchises & libertés des villes du royaume; car *plus elles seront riches & puissantes*, ajoute-t-il, *plus tes ennemis & adversaires douteront de les assaillir.*

Conseils de S. Louis à son successeur.

Le P. Daniel a raison: « S. Louis » a été un des plus grands hommes & » des plus singuliers qui ait jamais été. » En effet, ce prince, d'une valeur » éprouvée, n'étoit courageux que » pour de grands intérêts. Il falloit que

Son caractere.

» des objets puiſſans, la juſtice ou l'a-
» mour de ſon peuple, excitaſſent ſon
» ame qui hors de là ſembloit foible,
» ſimple & timide..... Quand il
» étoit rendu à lui-même, quand il
» n'étoit plus que particulier, alors ſes
» domeſtiques devenoient ſes maîtres,
» ſa mere lui commandoit, & les pra-
» tiques de la dévotion la plus ſimple
» rempliſſoient ſes journées. A la vé-
» rité toutes ces pratiques étoient en-
» noblies par les vertus ſolides & ja-
» mais démenties qui formerent ſon
» caractere. » (*Abreg. Chron.*) Oſerai-je ajouter aux réflexions de M. Hénault, que ſi la dévotion de S. Louis paroît en quelques points monacale, s'il favoriſoit l'Inquiſition que la France a en horreur; s'il ſe livra imprudemment au goût des croiſades, c'eſt une preuve de l'empire que peuvent avoir les préjugés ſur les plus grands hommes. Comparé aux princes de ſon ſiecle, il eſt un prodige dans l'art de regner.

Loix de S. Louis. Avant ſon départ pour Tunis, il avoit publié une eſpece de code, connu ſous le nom d'*Etabliſſemens de Saint Louis*, loix encore imparfaites, mais précieux monument de la ſa-

geſſe & du zele qu'il oppoſoit aux abus. C'eſt l'ouvrage d'un légiſlateur occupé du bien public.

Loix pénales La peine de mort eſt prononcée contre l'homicide, le raviſſeur, l'incendiaire, le traître, le voleur domeſtique regardé comme coupable de trahiſon. Pour un premier larcin en *menues choſes*, telles qu'écharpe, robe, ſoc de charrue, ou quelques deniers, l'oreille coupée; pour un ſecond, le pied coupé; pour un troiſieme, la potence. Les complices & les receleurs ſont punis de la même peine que ceux qui commettent le crime. Mais on condamne au feu les femmes, pour avoir tenu ſciemment compagnie aux homicides & aux larrons. Cet excès de ſévérité à l'égard du ſexe n'eſt pas plus facile à concevoir, que la peine du feu en uſage contre les hérétiques. Il paroît en général que, ſi les loix barbares étoient fort mauvaiſes en aſſurant l'impunité pour de l'argent, les loix modernes n'ont pas tenu le juſte milieu entre l'indulgence & la cruauté. Celles de S. Louis envoient à la potence quiconque force ſa priſon, fût-il innocent du délit pour lequel on l'a mis aux fers. D'un

autre côté, elles déclarent que les croisés, les moines & les clercs ne peuvent être jugés par les tribunaux laïques. De là tant de crimes suivis à peine d'une legere pénitence.

Fainéans & vagabons punis.

Tout fainéant & vagabond qui fréquente les tavernes, doit être arrêté, interrogé, & banni de la ville, s'il est convaincu de mensonge ou de mauvaise vie. On ne peut guere douter que la charité indiscrete d'une part, & de l'autre le défaut de police & de prévoyance n'aient empêché l'exécution d'une loi si nécessaire.

Obligation de legs pieux.

Mourir *déconfès* ou *intestat*, c'est-à-dire, sans sacremens, ou sans avoir fait de testament, étoit devenu une espece de crime, parce que l'église exigeoit des legs pieux. Les seigneurs confisquoient les biens de ceux qui mouroient ainsi, de même que celui des hérétiques. On dépouilloit inhumainement les familles sous un prétexte de religion. Le Législateur réprime en partie cet abus; mais il ne l'extirpe pas tout-à-fait. Les préjugés l'emporterent long-temps encore sur le droit de la nature.

Loi conforme à l'humanité.

Cependant l'humanité se fait sentir dans une loi par laquelle il est or-

donné que, si les preuves sont égales de part & d'autre, on prononce en faveur de l'accusé, quand il s'agit de la liberté, de la vie, ou de la perte de quelque membre. *Droit est toujours plus près d'absoudre que de condamner*; c'est le motif de cette loi.

Preuves substituées au duel.

On ne sauroit trop louer celle qui ordonne qu'en toute cause, civile ou criminelle, chacun prouvera son droit ou son innocence par des chartes, des titres, ou des témoins. Ainsi le duel judiciaire, le plus énorme des abus, est aboli dans les domaines du roi, quoique avantageux au fisc, car en plusieurs cas les biens du vaincu étoient confisqués au profit du seigneur. Philippe le Bel autorisa encore le duel, lorsqu'on ne pouvoit convaincre par témoins tout accusé, contre lequel il y avoit de fortes présomptions. Mais la nouvelle jurisprudence ne laissa pas d'être infiniment salutaire.

Guerres privées défendues.

Un des grands fléaux du royaume étoient des guerres privées, que non-seulement les seigneurs avoient droit de se faire entre eux sans la participation du prince, mais où leurs parens devoient entrer, sous peine de per-

dre tout droit à leur ſucceſſion. Cette loi féodale, ou plutôt ce renverſement des loix humaines rempliſſoit néceſſairement les provinces de brigandages, de meurtres & d'incendies. Pour en adoucir les horreurs, on n'avoit rien imaginé de mieux que l'*aſſurement*, qui conſiſtoit dans une promeſſe de s'en rapporter à la juſtice du ſeigneur, & de ſuſpendre les hoſtilités juſqu'à ſa déciſion. Le ſeigneur l'ordonnoit, à la requête d'une des parties. S. Louis, voulant remédier au déſordre, fit une premiere ordonnance, par laquelle il déclara que les parens de ceux qui étoient en guerre, auroient quarante jours pour ſe procurer des *aſſuremens*, ou pour prendre d'autres meſures; & qu'on ſeroit puni comme traître, ſi on les attaquoit dans l'intervalle. Enſuite il défendit abſolument toutes ces guerres. Défenſe qu'on renouvela depuis pluſieurs fois, tant elle trouva d'obſtacles dans la barbarie des mœurs.

Appel aux juſtices royales.

Selon M. l'abbé de Mably, l'*amendement de jugement* ou l'appel fut établi dans les juſtices ſeigneuriales, & rien ne pouvoit être plus avantageux à l'autorité ſouveraine. » S. Louis, » dit-il, condamna à une amende en- » vers le premier juge les parties qui » ſeroient déboutées de leur appel; » l'appât étoit adroit, & la plupart des » ſeigneurs trompés par l'eſpérance » d'avoir des amendes, furent les du- » pes de leur avarice. Si quelques-uns » plus clairvoyans ou moins dociles » que les autres voulurent conſerver » la ſouveraineté de leurs juſtices; ce » prince toujours conduit par ſes bon- » nes intentions ne ſe fit point un ſcru- » pule de les contraindre à reconnoi- » tre l'appel de leurs tribunaux aux » ſiens. » Le roi devint légiſlateur: l'anarchie féodale devoit finir.

Droit de battre monnoie.

En 1262, on comptoit plus de quatre-vingt ſeigneurs particuliers qui avoient droit de battre monnoie; mais le roi ſeul en faiſoit battre d'or & d'argent. S. Louis ordonne que dans les terres où les barons n'ont point de monnoie, on ne recevra que celle du roi; & que dans les terres où les barons ont monnoie, la ſienne aura cours pour la même valeur que dans ſes domaines.

Pragmatique ſanction.

Sa Pragmatique Sanction fut faite pour réprimer les excès de la puiſſance eccléſiaſtique. Cette fameuſe or-

donnance, où il déclare que ſon royaume dépend de Dieu ſeul, porte que les patrons & les collateurs des bénéfices ſeront maintenus en poſſeſſion de leurs droits ; que tous les différens en cette matiere ſeront réglés par le droit commun ; qu'on ceſſera de lever les exactions par leſquelles la cour de Rome a ruiné l'état ; abus porté à un tel point que les légats du pape ſembloient ne venir en France que pour *rafler*, comme dit Paſquier, tous nos bénéfices.

Charité de S. Louis.

La tendreſſe & la confiance de S. Louis envers les religieux, ſur-tout les Ordres mendians, leur procura beaucoup de riches fondations, mais qui ne tarirent point ſa charité pour les pauvres. Son économie fourniſſoit à ces pieuſes prodigalités, ſans que la magnificence du trône en ſouffrît. On le blâma néanmoins d'en trop faire. *Les rois*, répondit-il, *ſont quelquefois obligés d'excéder un peu dans la dépenſe ; & s'il y a de l'excès, j'aime mieux que ce ſoit en aumônes qu'en choſes mondaines & inutiles.* La fondation des Quinze-vingts eſt ſon ouvrage.

Groſſe amen-

Dans le traité de 1228 avec le comte de Toulouſe, on voit avec ſurpriſe qu'il eſt condamné à payer » deux » mille marcs d'argent à l'abbaye de » Citeaux pour la nourriture de l'abbé » & des freres, lorſqu'on aſſemblera » le chapitre général ; & cinq cens » marcs à celle de Clairvaux, pour » nourrir l'abbé & les freres, lorſqu'ils » s'aſſemblent à la Nativité de la ſain- » te Vierge. « C'étoit apparemment pour récompenſer les moines de leur zele contre les Albigeois.

de en faveur des moines.

Il forma une bibliotheque à la Sainte-Chapelle. On n'y voyoit que les ouvrages des peres, de quelques docteurs orthodoxes, & grand nombre d'exemplaires de l'Ecriture. Preſque tous les écrits de ce temps-là ſont pleins de fables & de viſions. L'ignorance & la crédulité de Joinville ſuffiroient pour donner l'idée de ſon ſiecle. Cet hiſtorien aſſure que le Nil tire ſa ſource du paradis terreſtre, que ſa crûe vient de *la grace de Dieu*, que les Egyptiens y pêchent tous les jours des épiceries dont ils font un grand commerce, &c. La *Légende dorée* de Jacques *de Voragine* Dominicain, archevêque de Genes, ouvrage que Melchior Cano, ſavant évê-

Bibliotheque, Ignorance, crédulité.

que, appeloit la *Légende de fer*, parut alors en Italie. C'eſt un recueil de vies des ſaints qui ſemble avilir par des contes abſurdes la ſainteté ſi reſpectable par elle-même, & qui a ſervi à fomenter la ſuperſtition plutôt qu'à inſpirer la vertu.

La Sorbonne

Robert de Sorbonne, confeſſeur de Saint Louis, fonda la Sorbonne, l'une des plus célebres écôles de l'Europe pour la théologie.

Docteurs célebres.

Les génies célebres de ce ſiecle étoient Albert *le Grand*, Dominicain, dont les nombreux *in-folio* ſont heureuſement oubliés, & qui traite l'aſtrologie judiciaire en ſcience qu'on doit mêler à la politique; S. Thomas d'Aquin, ſon diſciple & ſon confrere, ſurnommé *Docteur Angélique*, l'oracle des écoles, qui avec beaucoup de pénétration ſuivit la méthode ſubtile de ſon temps; Alexandre de Halès, Cordelier, *Docteur irréfragable & Fontaine de la vie*, qu'on ne connoît plus que par la ſingularité de ce titre; S. Bonaventure, autre Cordelier, *Docteur ſéraphique*, dont les ouvrages ont ſur-tout le mérite de la piété; Alain de Lille, *Docteur univerſel*, qui a compoſé ſix livres *ſur les aîles des*

Chérubins. Roger Bacon, Cordelier Anglois, ſe diſtinguoit par l'aſtronomie, les mathématiques, la chimie, la médecine & les arts. Il trouva la *chambre obſcure*, les miroirs ardens, &c. Accuſé, dit-on, de magie, il fut empriſonné par ordre de ſon général; mais il ſe juſtifia. On croira ſans peine qu'un philoſophe devoit alors être expoſé à la perſécution. Guillaume de Saint-Amour, qui n'étoit que théologien, fut perſécuté pour avoir ſoutenu le droit des curés & des évêques contre les ordres mendians.

Roger Bacon

On ne voit encore que des clercs & des moines exercer la médecine & la profeſſion d'avocat. Les laïques reſtoient plongés dans une ignorance dont les autres profitoient.

Fin du Tome premier.

TABLE
DES REGNES

Contenus dans le premier Volume.

INTRODUCTION, *pag.* 1
PREMIERE RACE. Clovis, 18
Succeſſeurs de Clovis juſqu'à l'an 562, 35
Clotaire I, 41
Succeſſeurs de Clotaire I, juſqu'à l'an 613, 49
Succeſſeurs de Clotaire II, juſqu'à l'an 692, 76
Rois Fainéans, 89
SECONDE RACE. Pepin, 102
Charles I, *dit* Charlemagne, 109
Louis I, *ſurnommé* le Débonnaire, 137
Charles II, *ſurnommé* le Chauve, 156
Succeſſeurs de Charles le Chauve, juſqu'à la fin de la ſeconde race, 177
TROISIEME RACE. Hugues Capet, 201
Robert, 205

Henri I, 214
Philippe I, 225
Louis VI, *ſurnommé* le Gros, 244
Louis VII, *ſurnommé* le Jeune, 255
Philippe II, *ſurnommé* Auguſte, 268
Louis VIII, 302
Louis IX, *dit* Saint Louis, 307

Fin de la Table.

944.02 M62

VOLUME 2

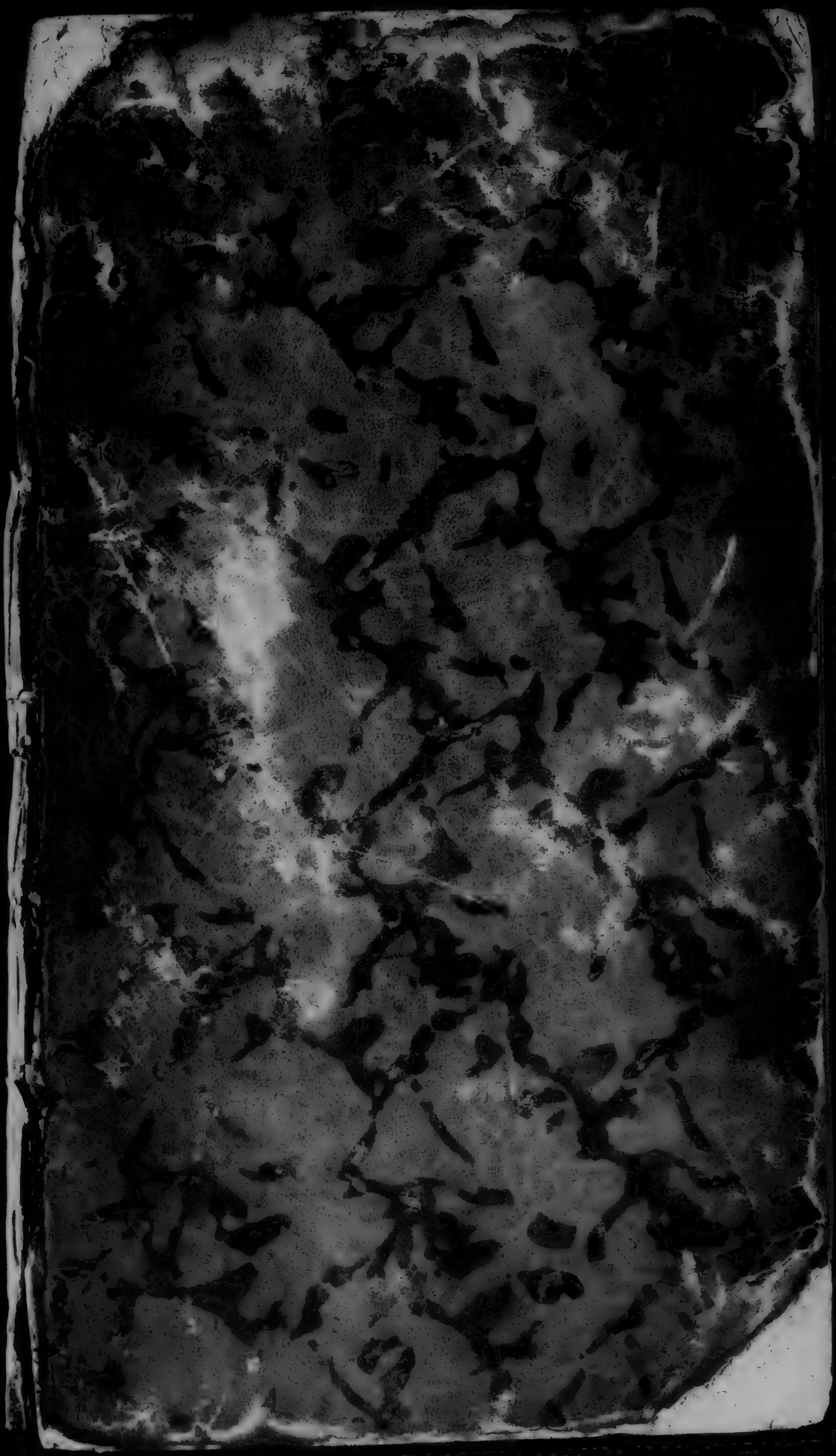

Class
944.02

Book
M62
(2)

Madison Ave. and 49th Street, New York.

Beside the main topic, this book also treats of

Subject No.	*On page*	*Subject No.*	*On page*

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME SECOND.

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE,
Depuis CLOVIS juſqu'à LOUIS XV.

Par M. l'Abbé MILLOT, Ancien Grand-Vicaire de Lyon, Prédicateur ordinaire du Roi, des Académies de Lyon & de Nancy.

NOUVELLE ÉDITION,

conſidérablement augmentée.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez P. E. G. DURAND, Neveu, Libraire, rue Saint-Jacques, à la Sageſſe.

M. DCC. LXXIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

SOMMAIRES
DU TOME SECOND.

PHILIPPE III.

Surnommé LE HARDI.

FIN des croiſades : l'égliſe de S. Denis fermée au roi : le Poitou, l'Auvergne, Toulouſe, &c. réunis à la courronne : concile de Lyon : maiſon d'Autriche : la Broſſe favori : la reine accuſée : la béguine de Nivelle : révolution en Sicile. Vêpres Siciliennes : le roi d'Arragon enleve la Sicile : croiſade contre le roi d'Arragon : mort du roi : procès ſingulier jugé en Sorbonne : lettres d'annobliſſement : mœurs, uſages.

PHILIPPE IV,

Surnommé LE BEL.

Démêlés avec l'Angleterre : la Guienne enlevée aux Anglois : différentes relations au ſujet de la Guienne : alliés d'Edouard : démêlés avec Boniface VIII : fameuſe bulle contre le droit des couronnes : nouvelle bulle : manifeſte du roi. Boniface paroît s'adoucir : le pape choiſi pour arbitre : l'évêque de Pamiers légat digne de Boniface : emportemens de Boniface VIII : fermeté

25114

de Philippe : assemblée des états : bulle qui assujettit les rois : derniers excès de Boniface. Nogaret arrête le pape : le pape trop peu ménagé : révolte des Flamans : bataille de Courtrai en 1302 : suite de cette guerre : traité avec les Flamans. Parlement sédentaire à Paris : affaire de l'Université : le roi absous des censures. Clément V, dévoué au roi : procès intenté à la mémoire de Boniface VIII : altération des monnoies : expulsion des Juifs : affaires des Templiers : le roi & le pape s'unissent contre cet ordre : commencement du procès. Templiers brûlés à petit feu : nouvelles procédures aussi étrangeres : l'ordre des Templiers est aboli : supplice du Grand-maître : réflexions sur l'affaire des Templiers : impôts accablans : chagrin de Philippe le Bel : loi sur les apanages : mort du roi : accroissemens de l'autorité royale : conduite & principe des gens de robe : observations sur les états généraux. Lyon réuni à la couronne : droit d'amortissement : mysteres joués sur le théatre : loi somptuaire ; frugalité : ligue des Suisses.

LOUIS X,

Surnommé HUTIN.

Royaume de France & de Navarre réunis. Enguerrand de Marigni : procès de Marigni. Marigni accusé de magie : supplice de Marigni : affranchissement général : réflexion sur l'affranchissement : les Juifs rappellés : bonnes loix : mort de Louis Hutin ; dispute sur la succession à la couronne : regne entier sans pape : élection de Jean XXII.

PHILIPPE V,

Surnommé LE LONG.

Le royaume tranquille : projet de croisade : complots des Juifs & des Lépreux : évêques exclus du Parlement : projet utile non exécuté : bourgeois désarmés : droit de guerre aboli : fameuse dispute dans l'ordre de S. François.

CHARLES IV,

Surnommé LE BEL.

Justice sévere : guerre avec l'Angleterre. Edouard II détrôné par sa femme : le pape veut donner l'empire à Charles le Bel : divorce du roi autorisé par le pape : maison de Bourbon : quatre grands vassaux encore dangereux.

PHILIPPE VI,

dit DE VALOIS.

Prétentions d'Edouard III à la régence. Philippe de Valois succede à la couronne : révolte en Flandre : le roi dompte les Flamans. Edouard III rend hommage : le pape déposé : dispute sur la juridiction ecclésiastique. Robert d'Artois fourbe & rebelle : procès du comte & de la Division. Robert d'Artois passe en Angleterre. Benoît XII : projet de croisade. Edouard III prend les ar-

mes. Edouard, meilleure politique que le roi de France : traits ſinguliers : révolte du comte de Hainault : combat naval de l'Ecluſe. Edouard défie le roi : treves violées par Edouard. Geoffroi d'Harcourt réfugié auprès d'Edouard : bataille de Creci : le prince de Galles : perte des François : remords de Geoffroi d'Harcourt : retraite du roi : ſiege de Calais : patriotiſme de ſix Caléſiens : récompenſe des Caléſiens : tentative malheureuſe ſur Calais : maux de la France : financiers chaſſés. Flagellans : mort du roi : gabelle ou impôt ſur le ſel : le Dauphiné donné à la France : Avignon vendu aux papes : habillement des François : préjugé nuiſible aux armes Françoiſes.

JEAN.

Caractere de Jean ; connétable : ordre de l'Etoile. Charles le Mauvais : révolte du roi de Navarre : fameux états généraux : ſecours que donnent les états : obligations que le roi s'impoſe : cruauté du roi, ſource de révolte : bataille de Poitiers : danger du prince de Galles : le roi Jean priſonnier : ſuite de la bataille : humanité des Anglois : conduite du dauphin : demandes des états : le Coq & Marcel chefs des factieux : révolte à Paris : le roi de Navarre anime la ſédition : fureur des ſéditieux : le dauphin rétablit ſon autorité. Jacquerie. Paris rentre dans le devoir. Marcel tué : traité du roi rejetté par les états : prudence du dauphin. Edouard ce décide pour la paix : traité de Bretigni : attachement des peuples à la couronne : brigandages des compagnies : ſeconde maiſon de Bourgogne : imprudence du roi Jean : il retourne à Londres : mort du roi : état des armées : licence, ſuperſtion des gens de guerre : altération funeſte des monnoies : répartition des impôts faite par les états : abſolution d'un mort.

CHARLES V,

Surnommé LE SAGE.

Sageſſe du roi : du Gueſclin : du Gueſclin bat les troupes du roi de Navarre : guerre de Bretagne. Charles de Blois tué à la bataille d'Aurai : le roi rétablit le paix : du Gueſclin mene les compagnies en Eſpagne : expédition contre Pierre le Cruel : le prince de Galles prend du Gueſclin : le roi travaille au bien public : fautes d'Edouard III & de ſon fils : rupture avec l'Angleterre : du Gueſclin connétable : les Anglois vaincus par-tout : intrigues du roi d'Angleterre : majorité à quatorze ans : démêlé de Charles V avec un prélat : mort du prince de Galles & d'Edouard III : puiſſance du roi : nouvelle perfidie du roi de Navarre : grand ſchiſme d'Occident : la France ſe déclare pour Clément. Sainte Catherine de Sienne pour Urbain : entrepriſe contre le duc de Bretagne : fin du connétable du Gueſclin : du Gueſclin honoré par les Anglois : fraternité d'armes : mort de Charles le Sage : ſon éloge : attentions aux bonnes mœurs : amours des lettres : bibliothéque royale : aſtrologie : poéſie : ſcience : univerſité : ſages réglemens : artillerie : les arts floriſſans en Italie inconnus en France : voyage re-

marquable de l'empereur dans le royaume : bulle d'or.

CHARLES VI.

Idée de ce regne : diſpute ſur la régence : rapacité du duc d'Anjou : fin de la guerre de Bretagne : hommage du duc de Bretagne : révolte au ſujet des impôts. Hugues Aubriot : expédition de Flandre : bataille de Roſbec : le roi punit les Pariſiens : ſupplice d'un grand magiſtrat : abus de l'autorité : croiſade en Flandre : le duc d'Anjou meurt en Italie : expédition en Flandre : férocité des Flamans : armement perdu : fin tragique de Charles le Mauvais : procès du roi de Navarre : le connétable de Cliſſon arrêté en Bretagne : nouvelles fautes : uſure des Juifs : le roi veut gouverner par lui-même : le duc de Bourbon en Afrique : projet inſenſé de croiſade. Craon aſſaſſine le connétable : le roi fait la guerre pour venger Cliſſon : démence de Charles VI : nouvel accident du roi : magicien appellé pour le guérir : treve avec l'Angleterre : continuation du ſchime. Benoît XIII, nouvel anti-pape ; la France ne reconnoît plus de pape. Richard II détrôné. Henri IV, roi d'Angleterre : impoſture de deux religieux : diviſion à la cour : conduite odieuſe de la reine. Jean Sans-peur oppoſé au duc d'Orléans : crédit de l'Univerſité : le duc d'Orléans aſſaſſiné : conduite du duc de Bourgogne : apologie abſurde de Jean ſans-peur : le duc ; aſſaſſin, maître de tout : guerre civile : le roi contre le duc de Bourgogne : la guerre recommence avec les

Anglois : bataille d'Azincourt : état affreux du royaume : la reine liguée avec le duc de Bourgogne : maſſacre à Paris. Henri V s'empare de la Normandie : aſſaſſinat du duc de Bourgogne : la France livrée à l'Anglois : cour du roi d'Angleterre à Paris : parti du dauphin : mort de Charles VI : fin du grand ſchiſme d'Occident : concile de Piſe : concile de Conſtance. Jean Huſſ & Jérôme de Prague : héréſie de Wiclef. Huſſites animés par la rigueur : doctrine du tyrannicide condamné : demandes inutiles de réforme : tableau de la cour : gens de guerre, vrais brigands : miſere du peuple. Parlement devenu perpétuel : l'Univerſité ; le ſurintendant Montagu décapité par commiſſion : duel ordonné par le Parlement : l'empereur Sigiſmond au Parlement de Paris : la Savoye érigée en duché : bataille de Nicopolis contre Bajazet I : jeu de cartes : acteurs de théatres.

CHARLES VII.

Foibleſſe du roi & de l'état : bataille de Verneuil : le comte de Richemont, connétable : la Trémoille, favori : indolence du roi : le comte de Dunois : ſiege d'Orléans. Pucelle d'Orléans : la Pucelle à la tête des troupes : les Anglois levent le ſiege : la Pucelle fait ſacrer le roi à Reims : procès de la Pucelle : la Pucelle brûlée à Rouen. Richemont zélé dans la diſgrace : traité d'Arras avec le duc de Bourgogne : mort de la reine Iſabelle, & du duc de Bedfort. Paris reconnoît enfin Charles VII. Pragmatique Sanction : concile de

Bâle : révolte du dauphin. Philippe le Bon paie la rançon du duc d'Orléans : le roi continue de vaincre : réformes militaires : troupes réglées : taille perpétuelle établie : conquête de la Normandie : ſervices & diſgrace de Jacques Cœur : les Anglois chaſſés de France : les Anglois pouvoient-ils regner en France ? Révolte du dauphin : procès du duc d'Alençon. Richemont devient duc de Bretagne : mort de Charles VII. Jugemens ſur ce prince : le gouvernement devenu plus vigoureux : la puiſſance pontificale moins deſpotique : procès de Giac & de Jacques Cœur : invention de l'imprimerie : réforme de l'Univerſité : tonneaux en guiſe de carroſſes.

LOUIS XI.

Commencemens de mauvais augure : la Pragmatique ſacrifiée au pape : intrigues du cardinal de Jouffroi : révolte ſous le nom de ligue du bien public : bataille de Montlhéri : politique artificieuſe du roi : il reprend la Normandie à ſon frere : déciſion des états, ſur les apanages. Louis XI entre les mains du duc de Bourgogne : trahiſon du cardinal Balue : empoiſonnement du frere du roi ; le roi ſoupçonné : manifeſte du duc de Bourgogne : ſiege de Beauvais. Louis achete une treve avec les Anglois : ſuite du traité : exécution de princes & de grands : guerre du duc de Bourgogne avec les Suiſſes : il eſt battu à Granſon & à Morat : mort de Charles le Téméraire : mauvaiſe foi de Louis XI : l'héritiere de Bourgogne épouſe Maximilien d'Autriche : le

roi ſoutient les Médicis contre le pape : guerre avec Maximilien d'Autriche : traité d'Arras : dernieres années de Louis XI : la Provence réunie à la couronne : ſa maladie & ſa mort : particularités : table de Louis XI : ſa familiarité avec les bourgeois : ſa politique artificieuſe : ſa cruauté : traits de prudence : ſuperſtition de Louis XI : croix de ſaint Lo : aſtrologues à la cour. Réaliſtes & Nominaux : Comines : établiſſemens de Louis XI : poſtes : encouragemens au commerce : ſoin de la juſtice : la Vaquerie, premier préſident : impôts : mot ſingulier d'un évêque au roi : éducation du dauphin.

CHARLES VIII.

Troubles dans le royaume : états généraux : diſcours d'un député : le clergé & la nobleſſe : plaintes ſur les exactions de Rome : débats ſur l'impôt : les impôts diminués, & le roi content : le Parlement ſoumis à la cour : révolte du duc d'Orléans : bataille de Saint-Aubin : conduite d'Henri VII, roi d'Angleterre : le roi épouſe l'héritiere de Bretagne : guerre avec Maximilien : le roi veut conquérir Naples : il paſſe en Italie. Alexandre XI : Zizim : le roi aux pieds d'Alexandre VI : vaine conquête de Naples : bataille de Fournoue. Savonarole : bravade d'Alexandre VI. Ferdinand le catholique : le cardinal Briçonnet : mort de Charles VIII : projet de diminuer la taille : queſtion du roi ſur les conciles : rédaction de la coutume : découvertes d'un nouveau monde : bouſſole.

LOUIS XII.

Commencemens heureux : le roi réprime l'Univerſité : divorce de Louis XII favoriſé par Alexandre VI : le roi entreprend la conquête de Naples & de Milan : conquête du royaume de Naples : les François dépouillés de leur conquête : faute du cardinal d'Amboiſe : il eſt dupe des Italiens ; perfidie de Ferdinand : grande faute de Louis XII : états généraux. Jules II oppoſé au roi : ligue de Cambrai contre Veniſe : le roi défait les Vénitiens : le pape trahit le roi : guerre contre le pape : aſſemblée du clergé : intrépidité de Jules II. Gaſton de Foix tué dans une bataille : on évacue le Milanès : la Navarre uſurpée par Ferdinand : nouveau revers en Italie : les François battus à Guinegate. Bayard priſonnier : les Suiſſes en Bourgogne : mort de la reine : traité avec l'Angleterre : mort du roi : le peuple heureux ſous Louis XII : charges données au mérite : économie : juſtice preſque ſans frais : le laboureur protégé.

FRANÇOIS I.

Idée de ce regne : guerre d'Italie : vénalité des charges de Judicature : bataille de Marignan : les Suiſſes abandonnent le Milanès : négociation avec Léon X : concordat de François I & de Léon X : alliance avec les Suiſſes. Charles-Quint : mort de Ferdinand, & de Maximilien. Charles élu empereur ; inimitié du roi & de l'empereur : entrevue de François I & de Henri

VII : politique frauduleuſe de Léon X : ſuites malheureuſes de la guerre : mort de Léon X ; les François chaſſés d'Italie, par la faute du gouvernement. Semblançai pendu : confiance du roi : révolte du connétable de Bourbon : il ſe réfugie auprès de l'empereur ; le roi ſe défend par-tout. Bonnivet battu en Italie : mort de Bayard ; ſiege de Marſeille ; le roi paſſe en Italie : ſon imprudence : bataille de Pavie ; fauſſe modeſtie de Charles-Quint ; propoſitions odieuſe de Charles-Quint ; réponſe du roi ; traité de Madrid ; le roi ſort de priſon : le traité ne s'exécute point ; Rome ſaccagée par les Impériaux ; la guerre recommence en Italie ; traité de Cambrai : divorce de Henri VIII, ſchiſme d'Angleterre ; ſchiſme d'Angleterre : naiſſance du Luthéraniſme ; vente d'indulgences. Luther ; progrès des nouvelles opinions ; pluſieurs états ſe ſéparent du ſaint ſiege. Charles-Quint ne peut réprimer les Proteſtans ; conduite du roi à leur égard ; nouvelle guerre entre le roi & l'empereur ; orgueil de Charles-Quint : il veut conquérir la France ; invaſion en France, ſans ſuccès : le dauphin empoiſonné : le Parlement condamne Charles-Quint ; alliance avec le Turc ; le roi dupé par l'empereur ; bon mot du fou de la cour ; adreſſe de l'empereur ; nouvelle guerre ; les François & les Turcs à Toulon ; bataille de Cérizoles. Montluc. Henri VIII ligué avec l'empereur ; paix : progrès de l'héréſie en France ; horrible exécution en Provence ; calviniſme : mort de Henri VIII ; mort du roi : effets de la guerre ; fraude du chancelier du Prat ; la politique

devenue artificieuſe & difficile ; infanterie : union de la Bretagne à la couronne ; renaiſſance des lettres ; Eraſme contre les Docteurs : théologiens trop ombrageux ; uſage de l'égliſe de Lyon condamné par la Sorbonne : oppoſition violente de l'Univerſité au concordat ; fondations ſavantes ; ordonnances pour écrire les actes en François ; beaux arts : les cheveux courts & la barbe longue.

HENRI II.

Caractere du roi. Marie Stuart mariée au dauphin ; guerre contre Charles-Quint, conquêtes de trois évêchés. Metz défendu par le duc de Guiſe ; villes raſées ; batailles : retraite de Charles-Quint dans un couvent. Philippe II, roi d'Eſpagne : guerre d'Italie : bataille de Saint-Quentin : ſuites de cette bataille : le duc de Guiſe, lieutenant général du royaume : il prend Calais : paix avec l'Angleterre & l'Eſpagne. Henri II eſt tué dans un tournois : fameux duel : rigueurs contre les Proteſtans : progrès de l'héréſie. Henri II veut faire punir la ducheſſe de Ferrare comme hérétique : ordonnances atroces : vertu du maréchal de Briſſac : la magiſtrature aux états.

Fin des Sommaires du Tome II.

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE.

PHILIPPE III.

Surnommé LE HARDI.

TANDIS que l'armée pleuroit Saint Louis, le roi de Sicile arrivoit en Afrique pour le ſeconder. Il partagea la douleur commune, & fit hommage au nouveau roi ſon neveu des fiefs qu'il poſſédoit dans le royaume. On continua quelque temps la guerre avec un ſuccès médiocre. Le roi de Tunis demanda enfin la paix, & obtint une treve de dix ans, à condition qu'il payeroit au roi de France une ſomme, & au roi de Sicile le

1270. Fin des croiſades.

double de l'ancien tribut ; que les chrétiens auroient à Tunis l'exercice libre de la religion, qu'on délivreroit les priſonniers de part & d'autre. Ainſi finirent ces croiſades qui enleverent à l'Europe environ deux millions d'hommes, ſans que l'égliſe y gagnât même Jéruſalem (*). L'intérêt de la cour de Rome, & la force de l'habitude preſque toujours ſupérieure à la raiſon, firent naître encore pluſieurs projets de cette nature, mais qui ne furent heureuſement que des projets.

L'égliſe de S. Denis fermée au roi.

Philippe, de retour en France, s'empreſſe de rendre les derniers devoirs à ſon pere dans l'égliſe de Saint Denis. On vit alors un effet ſingulier des exemptions & des privileges accordés aux moines contre les anciens canons. Le roi, à la tête de tout ce qu'il y avoit de plus illuſtre dans le clergé & dans la nobleſſe, trouva

(*) M. de Voltaire obſerve que, ſi chaque croiſé avoit emporté ſeulement cent francs, il en coûta deux cent millions de livres, outre la rençon de S. Louis évaluée à environ neuf millions de notre monnoye. Les Génois, les Piſans, & ſur-tout les Vénitiens s'y enrichirent, ajoute cet hiſtorien ; mais la France, l'Angleterre, l'Allemagne, furent épuiſées.

les portes de l'abbaye fermées. C'étoit par l'ordre exprès de l'abbé qui, exempt de la juridiction de l'ordinaire, ne vouloit point que l'archevêque de Sens & l'évêque de Paris entraſſent chez lui en habits pontificaux. Il fallut que les deux prélats ſe dépouillaſſent de leurs ornemens, & que le roi attendît à la porte de l'égliſe.

Le Poitou, l'Auvergne, Toulouſe, &c. réunis à la couronne.

Le comte de Poitou, frere de Louis IX, & la comteſſe ſa femme, étant morts ſans héritier, leurs domaines devoient revenir à la couronne. C'étoient d'une part le Poitou, l'Auvergne, une partie de la Xaintonge & le pays d'Aunis ; de l'autre, le comté de Toulouſe qui comprenoit le Rouergue, le Querci, l'Agenois & le pays Venaiſſin : (cette derniere province cédée aux papes en 1274 par pure libéralité, leur eſt demeurée juſqu'à préſent.) Une riche ſucceſſion augmentoit conſidérablement le domaine & la puiſſance royale. Le comte de Foix oſa néanmoins ſe révolter. Philippe, pour le punir avec éclat, convoque tous ſes vaſſaux, marche à leur tête, ſe ſaiſit de la perſonne du

rebelle, & lui fait grace après un an de priſon.

1274. Concile de Lyon.

Un concile général tenu à Lyon par Grégoire X, s'efforça de rallumer la ferveur des croiſades. Il y fut ordonné qu'on leveroit pendant dix ans pour la guerre ſainte le dixieme du revenu de toutes les égliſes. Les François payerent encore, quoiqu'en murmurant; mais ils n'allerent plus s'enſévelir dans la Paleſtine. Ce concile ſupprima tous les ordres mendians, excepté les Prêcheurs & les Mineurs, & toléra les Carmes & les Auguſtins juſqu'à une nouvelle déliberation, ſe plaignant de l'exceſſive multiplication des ordres monaſtiques; plaintes d'autant plus légitimes, que les ſujets enlevés à l'état, ne rendoient pour la plûpart aucun ſervice à l'égliſe. Les papes oublierent bientôt ce réglement, comme celui du concile général de Latran en 1215. Comme les affaires politiques ſe mêloient aux ſpirituelles, on confirma l'élection de l'empereur Rodolphe, comte d'Habsbourg, qui, s'étant rendu maître de l'Autriche, en a laiſſé le nom à ſes deſcendans.

Maiſon d'Autriche.

La maiſon d'Autriche tire de là l'époque de ſa grandeur. Rodolphe refuſa d'aller ſe faire couronner en Italie, parce que, diſoit-il, aucun de ſes prédéceſſeurs n'en étoit revenu ſans perte, ou de ſes droits, ou de ſon autorité (*).

Deux guerres entrepriſes au ſujet de la ſucceſſion au trône de Caſtille, ſur lequel Philippe avoit des droits, n'offrent aucun détail intéreſſant, ſinon qu'il déſarma par ordre du pape. Son caractere étoit de commencer avec chaleur, & de finir avec foibleſſe.

La Broſſe favori.

Un indigne favori, maître de ſa confiance, lui fit éprouver qu'un mauvais choix, à la cour, eſt une faute très-dangereuſe. Cet homme, auparavant barbier ou chirurgien de Louis IX, ſe nommoit la Broſſe. Né ſans doute avec le talent de plaire & de tromper, il étoit devenu le confident

(*) Le concile de Lyon établit le *conclave* pour hâter l'élection des papes. Il ordonne que, ſi trois jours après leur clôture, les cardinaux ne s'accordent pas ſur le choix, on ne leur ſervira qu'un ſeul plat les cinq jours ſuivans; & qu'au delà de ce terme, ils n'auront que du pain & de l'eau juſqu'à l'élection.

& comme le ſeul miniſtre du roi, ſous le titre de Grand Chambellan. Toute la France le courtiſoit ; rien ne lui faiſoit ombrage que la paſſion de ſon maître pour la reine Marie de Brabant qu'il avoit épouſée en ſecondes noces. Il réſolut de perdre cette princeſſe pour conſerver ſon propre crédit. Le fils aîné de Philippe étant mort preſque ſubitement, le bruit courut qu'il avoit été empoiſonné. Les ſoupçons tomberent ſur la reine. On diſoit que voulant aſſurer le trône à ſes enfans, elle méditoit la mort de tous ceux du premier lit. La Broſſe étoit vraiſemblablement l'auteur de la calomnie. Au moins ſe garda-t-il bien de la diſſiper. Le roi, dévoré d'inquiétude, frappé de l'intérêt que ſa femme pouvoit avoir à ce crime, partagé entre l'amour & la défiance, réſolu d'éclaircir ce myſtere, eut recours à un moyen digne de la ſuperſtition la plus crédule.

La reine accuſée.

Trois impoſteurs jouiſſoient alors d'une réputation de ſainteté & de prophétie. C'étoient un vidame de l'égliſe de Laon, un moine vagabond, & une béguine ou religieuſe de Nivelle en Flandres, tous trois amis, &

La béguine de Nivelle.

couvrant leurs artifices de cet air d'auſtérité qui en impoſe toujours au peuple. La béguine prophétiſoit apparemment avec plus d'éclat que les autres. Le roi voulut apprendre d'elle ſi la reine étoit coupable ou innocente. Il lui envoie l'abbé de Saint Denis, auquel la Broſſe fit joindre l'évêque de Bayeux ſon beau-frere. Celui-ci prend les devans, & ne trouvant pas ſans doute l'oracle aſſez conforme aux vues de la Broſſe, il engagea la dévote à lui dire en confeſſion ce que le ciel lui révéloit. L'abbé arrive ; on lui répond que l'évêque eſt inſtruit de tout, & qu'on n'a plus rien à déclarer. Philippe attendoit leur retour avec impatience. Sa ſurpriſe fut extrême, lorſque l'évêque de Bayeux refuſa de rendre compte de ſon meſſage, ſous prétexte que c'étoit un ſecret de confeſſion. « Je ne vous ai » point envoyé à la béguine pour » la confeſſer, dit le roi en colere, » & je ſaurai punir ceux qui me trom» pent. » Il dépêcha d'autres perſonnes qui rapporterent une réponſe à la décharge de la reine. Quelque-temps après, la Broſſe fut convaincu de trahiſon. On le fit pendre ; & l'é-

vêque, ſon beau-frere s'enfuit à Rome.

Révolution en Sicile.

Ces affaires de cour n'étoient rien en comparaiſon de ce qui arriva bientôt en Sicile. Charles d'Anjou y régnoit toujours avec plus de dureté que de politique. Peu ſenſible aux murmures des peuples que le libertinage effréné & les violences des François irritoient contre le nouveau gouvernement, il alluma par ſes rigueurs le feu de la rebellion, & finit par en être la victime. Jean de Procida, gentilhomme Italien, fut l'ame du complot. Dépouillé de ſes biens, il s'étoit retiré auprès de Don Pedre roi d'Arragon, prince ruſé & hardi, qui prétendoit avoir des droits ſur la Sicile, ayant épouſé la fille de Mainfroi, fils naturel de Frédéric II. Le pape Nicolas III, par vengeance, l'empereur de Conſtantinople, par politique, entrerent dans les vues de ce prince. Procida déguiſé en cordelier, avoit diſpoſé les Siciliens à tout entreprendre. Un nouveau pape, Martin IV, auſſi dévoué au roi de Sicile que Nicolas avoit été ſon ennemi, n'oublia rien pour prévenir la tempête; mais le peuple réduit au

déſeſpoir, ne ſe calme guere que par une révolution.

Le maſſacre général des François qui ſe trouvoient en Sicile (preſque tous Provençaux, (*) parce que Charles d'Anjou étoit comte de Provence,) fut le fruit de leurs excès. Cette affreuſe boucherie, appellée *Vépres Siciliennes*, commença dans la ville de Palerme, lorſqu'on alloit à vêpres le Lundi de Pâques. Un François ayant pris ce moment pour inſulter une femme en pleine rue, expire ſur le champ, percé de coups. Tous les autres ſont égorgés avec la même fureur. Il ſembloit qu'on eût donné le ſignal de l'exécution. La nouvelle s'en répand auſſi-tôt de ville en ville, & produit par-tout le même effet. On épargna ſeulement deux gentilshommes diſtingués par leur vertu. Le roi Charles étoit en Toſcane, il jure d'exterminer les rebelles, paſſe le détroit, aſſiege & preſſe Meſſine.

1282. Vêpres Siciliennes.

(*) On appelloit en général *Provençaux* les peuples des provinces méridionales, parce qu'ils parloient le provençal. Les autres étoient appelés *François*. On appeloit auſſi les provinces méridionales *langue-doyl*, & les autres provinces la *langue-doc*.

Le roi d'Arragon enleve la Sicile.

Don Pedre, attentif aux événemens, ſurvient avec un flotte conſidérable. La Sicile lui rend hommage ; le pape le foudroie d'excommunications ; Philippe le Hardi envoie une armée au ſecours de ſon oncle. L'Arragonnois devoit ſuccomber : il uſe d'artifice, & propoſe à Charles un combat particulier en pays neutre. Celui-ci plein de bravoure, donne imprudemment dans le piege. On convient du temps & du lieu. Les deux princes devoient combattre près de Bordeaux, chacun avec cent chevaliers ; celui qui manqueroit au rendez vous, devoit être déclaré infame, parjure, indigne du nom de roi. Don Pedre y manqua ; car il ne vouloit que gagner du temps, plus jaloux de la puiſſance que de l'honneur ; & il plaiſanta ſur la crédulité de ſon adverſaire.

Croiſade contre le roi d'Arragon.

Alors Martin IV lança contre lui tous les anathêmes de l'égliſe, & donna le royaume d'Arragon au comte de Valois, ſecond fils du roi de France, ſous les conditions ordinaires de vaſſelage & de tribut par rapport au ſaint ſiege. Les papes regardoient ce royaume comme un de leurs fiefs, parce

qu'un roi d'Arragon avoit été ſacré à Rome par Innocent III. Philippe accepta tout ; la croiſade fut publiée contre Don Pedre avec les indulgences qu'on donnoit pour celles de la terre-ſainte. Cependant le roi Charles, qui retournoit en Italie, apprit que ſon fils étoit entre les mains des rebelles. Il ſe rendit promptement à Naples, où le peuple s'étoit mutiné ; il punit les plus coupables, & mourut de chagrin ſans avoir pu tirer vengeance de Don Pedre. Ce prince affermi dans ſon uſurpation de la Sicile, fut bientôt contraint de défendre ſes propres états. Philippe le Hardi alloit conquérir pour ſon fils le royaume donné par une bulle. Les hiſtoires parlent de barbaries & de ſacrileges affreux, commis en Catalogne par les croiſés. Cependant leur dévotion pour l'indulgence de la croiſade étoit ſi vive, que ceux qui ne pouvoient ſe ſervir des armes, jettoient des pierres, en diſant : *Je jette cette pierre contre Pierre d'Arragon pour mériter l'indulgence.* Tant il eſt facile d'allier la ſuperſtition avec le crime. Cette entrepriſe aboutit à prendre Gironne après un long ſiege. Les ma-

ladies ravagerent l'armée ; les ennemis détruisirent la flotte Françoise.

1285. Mort du roi. Philippe malade repassa les monts, & mourut à Perpignan.

Procès singulier jugé en Sorbonne. Nangis raconte que les Jacobins ayant obtenu que son cœur fût déposé dans leur église, les moines de Saint Denis y formerent opposition. L'affaire devint très-sérieuse ; la Sorbonne s'assembla pour l'examiner, & décida que le nouveau roi n'avoit pu donner ce cœur, ni les Bénédictins le céder, ni les Jacobins le retenir, sans une dispense du pape. La volonté de Philippe le Bel l'emporta sur le jugement de la Sorbonne.

Lettres d'anoblissement. On trouve sous ce regne les premieres lettres d'anoblissement en faveur de Raoul l'orfevre. Il paroît que de tout temps, dans la monarchie, les nobles avoient été distingués des hommes qui n'étoient que libres. La naissance fit d'abord la seule noblesse ; ensuite la possession d'un fief anoblit à la troisieme génération ; on attachoit aussi la noblesse à la profession des armes ; les rois enfin donnerent le titre de noble à qui ils voulurent,

prérogative réservée à eux seuls. Un arrêt du parlement en 1280, porte que *le comte de Flandre ne peut, ne doit faire un noble d'un vilain, sans l'autorité du roi.*

Il étoit juste sans doute de tirer de la foule des citoyens ceux qui se distinguoient par leur mérite & leurs services. Mais falloit-il que les avantages passassent à des enfans qui avilisoient le nom de leurs peres, & qui ne seroient qu'un fardeau pour leur patrie ? L'inégalité que la noblesse héréditaire met entre les hommes, auroit dû, ce semble, être plus conforme aux principes généraux du bien public.

Mœurs, usages. Ceux qui vantent les mœurs du vieux temps, de ces siecles où l'ignorance superstitieuse aveugloit tout le genre humain, trouverons dans l'histoire de quoi se détromper d'un préjugé si contraire à la raison. Telle étoit la corruption des mœurs qu'on fut obligé de tolérer les courtisanes, de leur assigner des quartiers, de les mettre même sous la protection du roi & de la cour ; que les ordonnances pour réduire le clergé au célibat, étoient scandaleusement mépriſées ;

qu'un uſage également abſurde & infame donnoit aux ſeigneurs le droit de coucher la premiere nuit avec les nouvelles épouſées, leurs vaſſales ; que des préjugés atroces autoriſoient les violences ; & que l'abſurdité perpétuoit mille abus, évidemment funeſtes aux familles & à l'état, à la religion & au bon ordre. Des peres de familles privés de la ſépulture, & diffamés pour n'avoir pas enrichi l'égliſe aux dépens de leurs enfans ; une juridiction étrangere triomphant des loix nationales ; une puiſſance toute ſpirituelle impoſant d'énormes tributs, défendant aux ſouverains de lever des ſubſides ſur leurs ſujets, ôtant ou donnant les couronnes au gré du caprice, &c ; c'eſt ce que l'on voyoit depuis long-temps ; mais les faits que nous allons parcourir feront mieux connoître à quel point on abuſoit de tout.

PHILIPPE IV,

Surnommé LE BEL.

1285. Le regne de Philippe le Bel eſt un des plus célebres de notre hiſtoire,

fécond en grands événemens, en grandes fautes & en grandes actions. Ce prince âgé de dix-ſept ans lorſqu'il monta ſur le trône, ſuivit les deſſeins de ſon pere par rapport à l'Arragon & à la Sicile. Mais après beaucoup de négociations & de combats, le comte de Valois renonça au royaume que le pape lui avoit donné en Eſpagne ; Charles II, fils du dernier roi des deux Siciles, lui céda en dédommagement l'Anjou & le Maine ; un prince Arragonnois ſe maintint dans la Sicile malgré Rome & la France ; & cette iſle forma un royaume ſéparé de celui de Naples.

1292. Démêlés avec l'Angleterre.

Edouard I roi d'Angleterre, étoit venu rendre ſon hommage à Philippe, & avoit obtenu l'exécution du traité de Saint Louis avec Henri III. Mais deux nations rivales, deux rois puiſſans diviſés par des intérêts incompatibles, ne pouvoient être longtemps unis par des traités. La diſpute la moins intéreſſante alluma une guerre générale. Un matelot Anglois ſe battit à Bayonne avec un matelot Normand, & le tua. Les Normans, pour venger leur compatriote, coururent les mers, attaquant, inſultant

les vaiſſeaux Anglois. Une de leurs flottes chargée de marchandiſes, fut attaquée à ſon tour avec tout le ſuccès poſſible. Les Anglois ſecondés par quelques Gaſcons, inſulterent même la Rochelle, ravagerent les campagnes d'alentour, & enleverent un grand butin. Philippe envoie demander ſatisfaction, menaçant le roi d'Angleterre, en cas de refus, de le citer comme ſon vaſſal à la cour de France. Edouard répond qu'il a ſa cour chez lui abſolument indépendante; que ſi quelqu'un vouloit y porter des plaintes contre ſes ſujets, il les écouteroit volontiers, & rendroit prompte juſtice. Les deux rois étoient fiers, jaloux de leur autorité. Tout annonçoit une rupture; elle ſe fit avec éclat. Edouard fut cité devant les Pairs, & ne comparut point. Cité une ſeconde fois, il envoya ſon frere Edouard à ſa place. Le roi vouloit qu'il vint en perſonne. Dès que les délais de la citation furent expirés, on confiſqua la Guienne; on s'empara de Bordeaux, de Bayonne & des autres places qui appartenoient à l'Anglois. Il fit alors déclarer à Philippe qu'il ne le reconnoiſſoit plus pour ſon ſuzerain, &

1295. La Guienne enlevée aux Anglois.

qu'il ſe tenoit quitte à jamais de tout hommage.

Différentes relations au ſujet de la Guienne.

Selon les hiſtoriens d'Angleterre, une conquête ſi rapide fut le fruit de la perfidie. Ils aſſurent qu'un traité ſecret avoit été conclu entre les deux cours, par lequel la Guienne devoit être remiſe entre les mains du roi de France, qui, ayant reçu cette eſpece de ſatisfaction, devoit auſſi-tôt reſtituer la province. Philippe, à les croire, profita du traité pour s'en rendre maitre, & le viola pour la confiſquer & la retenir. Comme l'acte n'exiſte point, & que ce récit eſt fondé ſur un mémoire peu authentique, inſéré dans le recueil de Rymer, nous ſommes en droit de préférer le témoignage des hiſtoriens François. Il faut convenir pourtant que la facilité avec laquelle on prit la Guienne, ſans y trouver de réſiſtance, donne lieu de croire que l'Anglois avoit compté ſur un accommodement. Philippe le Bel n'étoit rien moins que ſcrupuleux: il amuſa peut-être l'ennemi, & profita des conjonctures.

Alliés d'Edouard I.

Les principaux alliés d'Edouard étoient Adolphe de Naſſau roi des Romains, & Gui comte de Flandre.

Le premier ayant envoyé une déclaration de guerre qui parut injurieuſe, reçut pour réponſe un papier cacheté en forme de lettre, où il n'y avoit que ces mots latins : *Nimis Germanè.* (*cela eſt trop Alleman.*) On ſavoit que ſes propres affaires l'occuperoient aſſez en Allemagne. Le ſecond, vaſſal du roi, ne s'étoit pas encore déclaré. Il avoit promis ſecrétement ſa fille au fils aîné d'Edouard, ce qui ne pouvoit ſe faire, ſelon les loix, ſans l'agrément du ſouverain. Attiré à Paris ſous quelque prétexte, il fut arrêté avec ſa femme, & n'obtint ſa liberté qu'en conſentant à tout ce que la cour exigea, & en laiſſant ſa fille pour otage. A peine libre, il traita de nouveau avec l'Angleterre; il oſa même envoyer un cartel au roi de France. La guerre ſe fit avec chaleur; les Anglois furent battus, & preſque toute la Flandre conquiſe.

Démêlés avec Boniface VIII.

Philippe le Bel avoit un ennemi plus dangereux dans Boniface VIII, capable de bouleverſer toute l'Europe; s'il n'avoit pas eu affaire à un prince incapable de plier. Ce pontife plein d'orgueil, d'ambition & d'audace, étoit parvenu au ſaint ſiege

en profitant de la ſimplicité de ſon prédéceſſeur, Saint Céleſtin qu'il avoit exhorté à ſe démettre, & qu'il fit mourir enſuite dans une priſon. Que ne devoit-on pas craindre de ſon caractere joint au deſpotiſme qu'affectoit la cour de Rome? Boniface commença par vouloir trancher en maître ſur les différens du roi avec ſes vaſſaux. On lui fit entendre qu'il n'avoit point d'ordre à donner en cette matiere, qu'on le reſpectoit comme chef de la religion, mais qu'on n'avoit pas beſoin de lui pour regner. L'orgueil ainſi bleſſé, pardonne difficilement. Le pontife ſe vengea bientôt. Une nouvelle impoſition faiſoit murmurer les peuples déja épuiſés de ſubſides. Le roi, dans le beſoin d'argent, la mit ſur le clergé. Quelques-uns de ſes membres en porterent leurs plaintes au pape. C'eſt ce qui donna lieu à la bulle *Clericis laïcos*, où il défend à tout clerc, prélat, religieux, de payer aux laïques quelque eſpece de taxe que ce ſoit, ſous les noms d'aides, de prêt, de don gratuit, de ſubvention, &c. ſans la permiſſion du ſaint ſiege; déclarant que ceux qui fourniroient ainſi de

1296. Fameuſe bulle contre le droit des couronnes.

l'argent, & ceux qui en recevroient ; princes, rois ou empereurs, encourroient l'excommunication. Quoique la France ne fût point nommée dans cette bulle, Philippe comprit bien qu'il en étoit le principal objet. Il usa de représailles ; & sans faire mention de Rome, défendit de transporter hors du royaume, argent, joyaux, armes, vivres, &c. sans une permission signée de sa main.

Nouvelle bulle. Boniface sentit le coup. Au lieu de dissimuler, il envoya au roi une autre bulle toute propre à aigrir le mal. « Si l'intention de ceux qui ont » fait cette défense, dit-il, a été de » l'étendre à nous, aux prélats & aux » ecclésiastiques, elle est non seule- » ment imprudente, mais insensée, » puisque ni vous ni les autres prin- » ces séculiers n'avez *aucune puissance* » *sur eux*. Cette seule prétention vous » soumettroit aux censures portées Manifeste du roi. » contre ceux qui violent la liberté » de l'église. » Le roi répondit dans un manifeste plein de vigueur, que les ecclésiastiques étoient membres de l'état comme les autres, par conséquent obligés de contribuer de leur argent à sa conservation, d'autant

plus qu'en cas de guerre leurs biens sont plus exposés ; (*) qu'il étoit contre le droit naturel de leur interdire une contribution si nécessaire, tandis qu'on leur permettoit de dépenser leur revenu en habits, en équipages, en festins, en vanités, au préjudice des pauvres ; qu'enfin il craignoit Dieu & honoroit les ministres de l'église ; mais qu'ayant la justice de son côté, il ne craignoit point d'injustes menaces.

Boniface paroît s'adoucir. Le pape avoit ordonné à ses légats de prononcer l'excommunication. Ils eurent la prudence de n'en rien faire. Frappé lui même des remontrances de l'archevêque de Reims sur le scandale causé par sa bulle, il en donna plusieurs explications, & se réduisit à dire que dans les nécessités urgentes, les rois de France peuvent rece-

(*) Un ancien capitulaire porte : *Quiconque aura cédé, soit à une église, soit à quelque personne que ce soit, une terre qui avoit coutume de payer tribut à notre fisc, que celui qui l'aura reçue nous paye exactement le tribut qui nous en revenoit, à moins qu'il ne puisse produire une charte par laquelle il fasse voir que nous lui avons remis ce tribut.* Les exemptions des églises en pareils cas supposoient donc une concession particuliere du souverain ; la raison le dit assez sans avoir besoin de preuves.

voir des ſubſides du clergé ſans la permiſſion de Rome ; & qu'il n'avoit point prétendu donner atteinte aux libertés, franchiſes & coutumes du royaume. Cette condeſcendance politique fut ſuivie de la canoniſation de Saint Louis. Boniface n'en avoit pas moins de fiel qu'auparavant ; mais il vouloit obtenir la main-levée d'une décime dont on empêchoit la perception. Il obtint tout.

Le pape choiſi pour arbitre.

Philippe conſentit à le prendre pour médiateur de la paix entre lui, le roi d'Angleterre & le roi des Romains, à condition qu'il décideroit comme arbitre volontairement choiſi, & non comme juge. La ſentence arbitrale du pape fut un monument de partialité & d'injuſtice. Elle ordonnoit la reſtitution, non-ſeulement de la Guienne, mais des places enlevées au comte de Flandre. Un évêque Anglois en fit lecture à Philippe le Bel. Quand il vint à cet article, le comte d'Artois, tranſporté d'indignation, lui arracha la bulle & la mit en pieces, jurant que jamais roi de France ne ſe ſoumettroit à des conditions ſi honteuſes. Le roi proteſta de ſon côté qu'il n'exécuteroit point un ordre injuſte

donné ſans pouvoir. Quelques années après, le comte de Flandre fut contraint de ſe rendre à diſcrétion avec ſes deux fils. On ne leur accorda que la vie, & l'on confiſqua la Flandre au profit de la couronne.

1301. L'évêque de Pamiers légat digne de Boniface.

Juſqu'alors les entrepriſes de Boniface VIII n'avoient été qu'un foible prélude de ſes emportemens. Il envoya un nouveau légat, ennemi déclaré, quoique ſujet de Philippe. C'étoit Bernard de Saiſſet, évêque de Pamiers, en faveur duquel le pape avoit érigé cet évêché ſans le conſentement du monarque. Ce légat brouillé avec la cour, y apporte les ordres du pontife, & propoſe de ſa part une ligue avec les Perſans contre les Turcs. Trouvant le roi peu docile à des ordres ſi étranges, il oſa l'inſulter en face, lui dire que ſa conduite envers le pape méritoit des peines qu'on n'avoit que trop différées ; que dans peu ſon royaume ſeroit en interdit, & lui-même frappé d'excommunication. Philippe indigné de cette inſolente menace, chaſſa l'évêque de ſa préſence. Celui-ci ſe déchaînant en injures contre lui, on préſenta un mémoire qui le peignoit comme un

ſéditieux & un rebelle. Vingt-quatre témoins entendus juridiquement, atteſterent preſque tous la vérité de ces accuſations. Philippe le Bel obtint avec beaucoup de difficulté qu'il fût mis ſous la garde de l'égliſe.

Emportemens de Boniface VIII.

Alors Boniface devient furieux. Il lance une foule de bulles ; il déclare dans l'une que les princes ſéculiers n'ont aucun pouvoir ſur les eccléſiaſtiques ; il renouvelle dans l'autre la défenſe de payer ni décimes ni ſubſides, ſans la permiſſion de Rome ; il dit dans une troiſieme que Dieu l'a établi ſur les rois & les royaumes pour arracher, détruire, perdre, diſſiper, édifier & planter ; que le roi eſt ſoumis au pape, & que penſer autrement, c'eſt être fou, inſenſé, infidele. Le roi ne doutoit pas plus que les autres qu'il ne fut ſoumis au pape quant au ſpirituel. Boniface prétendoit autre choſe. Il ajoute, après avoir reproché à Philippe ſa tyrannie, qu'il mande à Rome le clergé de France pour délibérer ſur la réformation de l'état, & que le roi peut s'y rendre lui-même, ou y envoyer quelqu'un pour entendre, dit-il, *le jugement de Dieu & le nôtre*. Afin de ne laiſſer aucun

cun doute ſur les intentions du pontife, l'archidiacre de Narbonne, porteur de ces bulles, ſomma le roi de reconnoître qu'il tenoit du pape la *ſouveraineté temporelle de ſon royaume*, & cela ſous peine d'excommunication. Une derniere bulle ordonnoit aux prélats & aux docteurs François de ſe trouver à Rome le premier Novembre pour un concile.

Fermeté de Philippe.

Le moindre de ces coups eût détrôné un Louis le Débonnaire. Philippe le Bel y oppoſa une fermeté inébranlable. Il dit à ſes enfans, en préſence de la cour, qu'il les déshériteroit s'ils étoient jamais aſſez lâches, ou pour avouer qu'ils tenoient la couronne de France d'aucun homme, ou pour reconnoître au-deſſus d'eux, dans les choſes temporelles, une autre puiſſance que celle de la divinité. Il refuſa audience à un légat, comme le pape l'avoit refuſée à un de ſes ambaſſadeurs ; il fit même brûler publiquement une des bulles ſans égard pour la dignité de Boniface. Cependant l'exemple de tant de rois victimes des foudres du Vatican, la force des préjugés qui ſoumettoient la multitude aux injuſtices manifeſtes de la

cour Romaine, la crainte d'être abandonné par des hommes à qui les liens de l'égliſe pouvoient faire oublier la qualité de ſujets, tout l'engageoit à prendre de ſages meſures contre les attentats du pontife.

Aſſemblée des états.

Dans cette vue, il aſſemble les états généraux du royaume, où ſe trouvent les députés des villes, communautés, chapitres, univerſités, & les ſupérieurs des religieux. C'eſt la premiere fois que le tiers-état, ou les communes, paroît avoir été convoqué. Les trois ordres donnerent ſéparément leur avis en faveur de l'indépendance de la couronne; la nobleſſe & les communes, de la maniere la plus déciſive & la plus forte; le clergé, en biaiſant d'abord, en tâchant d'excuſer le pape, en ménageant avec précaution le chef de l'égliſe. Il demanda même au roi la liberté de ſe rendre aux ordres de Boniface. Le roi & les barons proteſterent qu'ils ne le ſouffriroient point. La défenſe de ſortir du royaume & d'en faire ſortir de l'argent ſans une permiſſion expreſſe, fut renouvellée avec plus de rigueur qu'auparavant. Quatre archevêques, trente évêques & quelques abbés ne

laiſſerent pas d'aller à Rome, craignant plus de déſobéir au pape qu'au ſouverain. (*)

1302. Bulle qui aſſujettit les rois.

Quoique Boniface en attendit un plus grand nombre, il tint ſon concile. On regarde comme l'ouvrage de cette aſſemblée, la bulle célebre *Unam Sanctam*, par laquelle il définit & prononce, « qu'il y a dans l'é» gliſe deux glaives, le ſpirituel & le » temporel, tous les deux ſous la puiſ» ſance eccléſiaſtique; que le premier » doit être employé par l'égliſe mê» me, le ſecond par les rois & les » guerriers pour le ſervice de l'égliſe, » ſuivant l'ordre ou la permiſſion du » pontife; que l'autorité temporelle » eſt ſoumiſe à la puiſſance ſpirituelle » qui l'inſtitue, qui la juge, & qui » ſeule a le privilege de n'être jugée » que de Dieu; que l'on ne peut avoir

(*) On avoit demandé par-tout des actes d'adhéſion à la cauſe du roi. Pluſieurs évêques y avoient mis cette clauſe, *ſauf la fidélité qui eſt due à l'égliſe romaine & au pape.* L'acte des Jacobins de Paris porte: *Sauf l'obéiſſance particuliere de leur ordre pour l'égliſe romaine, & la vérité de la foi catholique.* Comme s'il avoit été queſtion de foi. Les Jacobins de Montpellier furent chaſſés, parce que le prieur leur défendit de donner aucune déclaration, ni publique, ni particuliere.

» d'autre croyance ſur ce point, ſans » tomber dans l'héréſie des Mani- » chéens. » Cette étrange déciſion n'avoit pour fondement qu'une ſimple allégorie. Les deux épées de Saint Pierre, dont il eſt parlé dans l'évangile, étoient les deux glaives qui aſſuroient la toute-puiſſance à ſes ſucceſſeurs.

Derniers excès de Boniface.

L'animoſité augmentoit de part & d'autre. Philippe convoqua de nouveau les ſeigneurs & les évêques. Dans ce parlement où l'on ne voit qu'un très-petit nombre de prélats, Guillaume de Nogaret, chevalier & avocat général, accuſe le pape d'impoſture, de ſymonie, d'héréſie, & conclut à le faire dépoſer dans un concile. On négocie cependant. Un légat apporte des propoſitions révoltantes. Le roi y répond d'une maniere auſſi ferme que reſpectueuſe. Boniface le déclare excommunié, & par un excès inoui, enjoint à ſon confeſſeur de venir rendre compte de la conduite du monarque. Il ne reſtoit plus qu'à diſpoſer de la couronne. Le pape l'offrit au roi des Romains, Albert d'Autriche, qu'il avoit traité juſqu'alors en rebelle & en uſurpateur, mais qu'il

traita en grand roi dès qu'il le jugea propre à ſervir ſa paſſion. La France retentit alors de nouvelles plaintes contre ce pontife; tous les ordres de l'état renouvellent leurs proteſtations de fidélité; Philippe appelle au futur concile & au pape futur, de tout ce que Boniface a fait ou fera encore contre lui. Appel peu néceſſaire ſans doute, mais qui prouve la déférence qu'on avoit pour le ſaint ſiege.

Nogaret reçut ordre de ſignifier cet acte, & de le publier dans Rome. Il apprit que le pape s'étoit retiré à Anagnie, où il fulminoit de nouvelles bulles. Réſolu de l'enlever ſelon l'intention de la cour, il gagna les habitans de la ville, força le château, y trouva des tréſors immenſes accumulés par le pontife, ſe rendit maître de ſa perſonne, & le ſomma de convoquer un concile général pour y entendre ſon arrêt. *Je me conſolerai aiſément*, dit le fier Boniface, *d'être condamné par des Patarins :* (on donnoit ce nom aux hérétiques Albigeois,) *voilà ma tête, je mourrai ſur le trône où Dieu m'a placé.* Les habitans d'Anagnie le délivrerent; il ſe réfugia à Rome, la vengeance dans le cœur : il

1303. Nogaret arrête le pape.

y mourut d'une fievre chaude, coupable de tous les maux que l'orgueil, l'ambition & l'avarice peuvent cauſer dans une place éminente. C'eſt à lui qu'on doit l'inſtitution du jubilé. Il donna une indulgence pléniere à ceux qui viſiteroient les égliſes de Rome pendant l'année 1300. Une infinité de pélerins y accoururent, & Rome s'enrichit. L'indulgence devoit avoir lieu tous les cent ans. Elle fut avancée de cinquante ans par Clément VI en 1350. En 1383, Urbain VI l'avança encore; enfin Paul II fixa le terme du Jubilé à vingt-cinq ans. Tant cette dévotion paroiſſoit avantageuſe au ſaint ſiege.

Le pape trop peu ménagé.

Il eſt certain que Philippe le Bel, dans ſes démêlés avec Rome, paſſa quelquefois les bornes de la modération & de la décence. Mais ſon caractere violent & fier, les mœurs du temps, & ſur-tout les emportemens du pape, ſembloient rendre impraticables les conſeils de ſageſſe. Jamais on ne vit mieux combien la puiſſance eccléſiaſtique ſe nuiſoit à elle-même, en inſultant les puiſſances du monde. Boniface avoit déchargé ſon corroux ſur les Colonnes, les plus illuſtres

ſeigneurs romains; il avoit publié contr'eux une croiſade, les avoit forcé de chercher un aſyle en France. Sciarra Colonne, marcha contre lui avec Nogaret, l'accabla d'injures à Anagnie, lui donna même un ſoufflet; & l'auroit tué ſi le chevalier ne l'eût retenu.

Révolte des Flamans.

Durant ces funeſtes démêlés, la Flandre devint un théatre de carnage. Le roi l'avoit réunie à la couronne, & s'y étoit montré moins en conquérant qu'en pere. Malheureuſement il y laiſſa pour commander, l'homme le moins propre à contenir un peuple dont il falloit gagner l'affection. C'étoit le comte de Saint Paul, ſeigneur ſans expérience, qui, par des impôts & des rigueurs tyrannique, pouſſa les Flamans à la révolte. Un vieillard, nommé Pierre le Roi, ſimple tiſſerand de Bruges, ſe mit à la tête des factieux; la révolution fut ſon ouvrage. On vit les François maſſacrés dans preſque toutes les villes de Flandre. Philippe le Bel envoya une armée ſous les ordres du comte d'Artois, vaillant capitaine, mais dont l'imprudence perdit les affaires. Plein de mépris pour ces rebelles qu'il regardoit comme une

Bataille de Courtrai en 1302.

vile canaille, il voulut les attaquer dans un poſte trop avantageux. Il inſulta même de paroles le connétable de Neſle oppoſé à ſon avis. *Vous verrez que je ne ſuis pas un traître*, répliqua le connétable; *je vous menerai ſi avant, que vous n'en reviendrez jamais.* Le comte & lui, les plus grands ſeigneurs, vingt mille François perdirent la vie dans cette fameuſe bataille de Courtrai. Quatre mille paires d'éperons dorés ſervirent de monument à la victoire des Flamans; terrible preuve du courage qu'inſpire le déſeſpoir à des peuples opprimés.

Suite de cette guerre.

Le roi marcha en perſonne pour tirer vengeance de cette défaite. Des impôts extraordinaires, portés juſqu'au cinquieme des biens de chaque particulier, & l'augmentation énorme du prix des monnoies, l'avoient mis en état de lever une armée nombreuſe en excitant de violens murmures. Tant de préparatifs ne produiſirent aucun effet. Il revint ſans gloire, ou plutôt avec la honte de n'avoir pas même attaqué l'ennemi. La campagne ſuivante fut plus honorable. Enveloppé dans une action, il ſe battit avec une valeur extraordinaire. Mais les

1304. Traité avec les Flamans.

Flamans revenoient toujours à la charge. *Ne finirons-nous jamais*, dit-il un jour? *Je crois qu'il pleut des Flamans.* On traita enfin. Le fils aîné du comte de Flandre fut rétabli dans ſes états, à condition d'en faire hommage à la couronne; & Philippe, pour les frais de la guerre, retint Lille, Douai, Orchies & Béthune. La paix étoit déja conclue avec le roi d'Angleterre, à qui l'on reſtitua la Guienne pour en jouir à titre de vaſſal comme auparavant. Ainſi, après bien des combats inutiles, les choſes rentrerent dans leur état naturel.

Parlement ſédentaire à Paris.

Au milieu de ces troubles, Philippe s'occupoit à réformer les abus. Le principal moyen qu'il y employa fut de rendre le parlement ſédentaire à Paris. Ce corps illuſtre s'aſſembla deux fois l'année, & les ſéances duroient deux mois. Le roi en nommoit chaque fois les membres, rarement les mêmes. Les ſeuls pairs y entroient à vie. On n'y admettoit aucun laïque qui ne fût chevalier ou gentilhomme; ſi l'on y appelloit des gens de loi, c'étoit ſeulement pour les conſulter. Inſenſiblement ils y eurent voix délibérative, & ſiegerent avec la nobleſſe.

Saint Louis avoit fort accrédité le code de Juſtinien, trouvé récemment en Italie. Les loix Romaines ayant été introduites dans le royaume, & la juriſprudence étant devenue une étude ils ſe rendirent enfin maîtres des affaires par leur application & leur doctrine. Des hommes tels que les chevaliers, qui ne reſpiroient que les combats & les plaiſirs, ſe dégouterent bientôt d'une profeſſion également pénible & ſérieuſe. Ils ſe retirerent tout-à-fait quand le parlement devint perpétuel ſous Philippe le Long. Les *légiſtes* y reſterent ſeuls ; la robe acquit une conſidération légitime ; & l'on commença à diſtinguer deux ſortes de nobleſſe, celle d'épée & celle de robe. Ceux qui mépriſent la derniere, ne connoiſſent pas ſans doute ce qu'eſt la juſtice dans un état.

Affaire de l'univerſité.

L'univerſité auroit eu beſoin auſſi de quelque réforme. Le prévôt de Paris, magiſtrat fort conſidérable, ayant fait arrêter & pendre un écolier digne de mort, elle cria qu'on violoit ſes privileges & ferma toutes les écoles. Ce prévôt fut excommunié par l'official ; tous les curés allerent proceſſionnellement jetter des pierres

à ſa porte & l'accabler de malédictions. Il fut contraint de faire ce qu'exigea l'univerſité, d'aller même chercher ſon pardon à Rome ; & le roi, loin de réprimer un abus ſi contraire à l'ordre public, contribua au triomphe des docteurs. Etoit-ce crainte ou politique ? l'un & l'autre paroît également inexplicable. Mais dans un gouvernement vicieux, il y a toujours des eſpeces de monſtruoſités.

Le roi abſous des cenſures.

Les préjugés avoient encore tant de force, que Philippe ne pouvoit ſe croire hors de péril tant que ſubſiſteroient les anathêmes & les ordonnances de Boniface. Benoît XI, auſſi pacifique que l'autre étoit fougueux, l'avoit déja de ſon propre mouvement abſous des cenſures *au cas qu'il les eût encourues* ; expreſſion remarquable dans la bouche du pontife. Benoît étant mort, le roi, qui vouloit une ſatisfaction plus éclatante, vint à bout de procurer la papauté à Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, Gaſcon ſouple & ambitieux, après lui avoir fait promettre par ſerment, s'il faut en croire la plupart des hiſtoriens, de lui accorder ce qu'il ſouhaitoit. Le nouveau pape, connu ſous le nom de

1305. Clément V. dévoué au roi.

Clément V, (qui transféra le ſaint ſiege à Avignon en 1308) fut très-fidele à ſon traité. Quoiqu'il eût été intime ami de Boniface & ſon partiſan zélé contre la France, il déclara néanmoins que ſes bulles ne devoient porter aucun préjudice au roi ni au royaume ; il révoqua celle qui défendoit aux eccléſiaſtiques de contribuer ſans la permiſſion de Rome ; il annulla celle qui établiſſoit la ſouveraineté abſolue des papes, accorda au roi pour cinq ans le dixieme des revenus du clergé, & conſentit enfin, non ſans peine, qu'on fît le procès à la mémoire de Boniface VIII.

Procès intenté à la mémoire de Boniface VIII.

On publia les accuſations les plus atroces en tout genre contre lui ; un concile général devoit le juger à Vienne en Dauphiné ; Philippe pourſuivoit avec chaleur une vengeance indigne, odieuſe ; mais on lui perſuada de mettre fin au ſcandale & de ſe déſiſter de ſes pourſuites. Comme l'accuſation d'héréſie paroiſſoit la plus flétriſſante pour la papauté, le concile de Vienne déchargea ſur ce point la mémoire du pontife mort, & ne prononça rien ſur le reſte.

Altération des monnoies.

Tandis que Clément V ſe montroit

ſi bien diſpoſé en faveur du roi, toute la France éclatoit en murmures au ſujet d'un abus criant qu'on voyoit augmenter de jour en jour. Philippe, pour remédier à l'épuiſement de ſes finances, avoit eu ſouvent recours au moyen le plus dangereux ; à l'altération des monnoies. Les eſpeces en 1303 étoient déja hauſſées d'un tiers au-deſſus de leur valeur ; elles le furent de deux tiers en 1306 ; enſorte qu'un denier de Saint Louis valoit trois deniers d'alors. Les nouvelles monnoies furent généralement décriées. Chacun vouloit être payé en monnoie forte ; perſonne ne vouloit payer qu'en monnoie foible. Les plaintes ſe changerent en ſéditions. Le petit peuple ſe ſouleva avec fureur juſqu'à perdre le reſpect pour la majeſté royale. On fut pluſieurs fois obligé de promettre une prompte réforme qu'on n'exécuta jamais fidellement. (*) Triſte effet des croiſades qui avoient englouti l'argent du royaume, & de la

(*) Cet abus étoit ſi énorme, que le clergé offrit en 1303 de payer le dixieme de ſes revenus, pourvu que le roi s'obligeât pour lui & pour ſes ſucceſſeurs à ne plus affoiblir les eſpeces. L'offre fut rejettée.

mauvaiſe adminiſtration qui faiſoit empirer le mal au lieu de le guérir. Les mécontens ne craignirent pas de donner au roi le nom de *faux monnoyeur*.

Expulſion des Juifs.

Il eſt à croire que ce beſoin d'argent contribua plus que toute autre raiſon à l'expulſion des Juifs, toujours accuſés de profaner des hoſties & de crucifier des enfans, mais certainement coupables de groſſes uſures, & devenus l'objet de l'exécration publique. Ils furent de nouveau bannis du royaume, quoique tolérés à Rome même. On confiſqua tous leurs biens.

Affaire des Templiers.

Le procès des Templiers mit le comble à la célébrité de ce regne. Jamais événement ne fournit plus de matiere aux doutes & aux conjectures. La paſſion y eut trop de part pour ne pas obſcurcir la vérité. Cet ordre militaire établi à Jeruſalem en 1118, s'étoit prodigieuſement accru. De grands privileges, d'immenſes richeſſes, la licence des armes, l'orgueil de la naiſſance, y avoient introduit des abus augmentés ſans doute par l'ignorance & la ſuperſtition qui régnoient alors. On ne peut douter que les Templiers ne ſe fuſſent attiré la

haine des grands, du clergé & du peuple, en perdant la modeſtie de leur état, & en ſe livrant aux vices du ſiecle.

Le roi & le pape s'uniſſent contre cet ordre.

Philippe le Bel, de concert avec Clément V, avoit projetté leur ruine totale, ſoit qu'une haine particuliere l'animât contre eux, comme on a lieu de le penſer, ſoit qu'il ajoutât foi aux accuſations de leurs ennemis. On les accuſoit de faire renier Jeſus-Chriſt à leurs novices, d'adorer une idole hideuſe, de s'abandonner entre eux aux débauches les plus abominables, de tuer & de rôtir les enfans de leurs confreres s'ils en avoient eu de quelque concubine, &c. ; crimes qu'on ſuppoſoit généralement établis dans l'ordre, & que la plupart des gens ſenſés regardent comme des chimeres.

1307. Commencement du procès.

Tout à coup les Templiers ſont arrêtés d'un bout de la France à l'autre. Le roi s'empare du Temple & s'y loge. Il nomme un Jacobin, inquiſiteur, pour les interroger en préſence de pluſieurs témoins. Le plus grand nombre, & même les grands officiers de l'ordre, avouent en tout ou en partie les crimes dont ils ſont accuſés. Mêmes interrogatoires, mê-

mes aveux dans les provinces. Mais on apprit bientôt que preſque tous s'étoient rétractés, ſoutenant qu'on leur avoit arraché par les tortures un aveu auſſi contraire à la vérité qu'à la vraiſemblance. Les juges embaraſſés de cet incident tinrent conſeil, & déciderent qu'il falloit traiter de *relaps* ceux qui ſe rétracteroient. Un relaps, ſelon les regles de l'inquiſition, ne pouvoit échapper au ſupplice. Cinquante-neuf furent livrés au bras ſéculier, & brûlés à petit feu. Il n'y en eut pas un ſeul qui n'invoquât Dieu dans les flammes ; pas un qui voulut profiter de l'amniſtie qu'on leur offroit s'ils renonçoient à leurs rétractations. Tous proteſterent juſqu'au bout qu'ils ne s'étoient rétractés que par devoir, & qu'ils n'avoient fauſſement avoué que par foibleſſe. Ce courage avoit quelque choſe d'héroïque ; le peuple le regarda comme une preuve d'innocence.

Templiers brûlés à petit feu.

Nouvelles procédures auſſi étranges.

On vouloit abolir l'ordre, & le pape s'en étoit réſervé le ſoin. Il nomma pour y procéder huit commiſſaires devant leſquels comparut le Grand-maître, Jacques de Molai, chargé de chaînes comme un ſcélérat. Molai déclara qu'il étoit prêt à défendre l'innocence de ſon ordre, mais que ne ſachant ni lire ni écrire, & n'ayant pas même quatre deniers pour les frais de la procédure, il demandoit qu'il lui fût du moins permis de prendre un conſeil. On lui répondit qu'en matiere d'héréſie on n'accordoit aux accuſés ni conſeil ni avocat, & qu'il devoit ſe ſouvenir de ſa propre dépoſition. La lecture en fut faite ſur le champ. Frappé de ſurpriſe, il fit le ſigne de la croix, ſe récria contre les cardinaux qui avoient ſouſcrit l'interrogatoire, les traita d'impoſteurs, & proteſta qu'on avoit mal pris le ſens de ſes réponſes. Soixante & quatorze Templiers amenés à Paris, entreprirent tous l'apologie de l'ordre. A les en croire, on avoit employé & les promeſſes & les menaces pour tirer l'aveu des crimes qu'on leur imputoit ; on l'avoit extorqué par la plus violente queſtion à ceux qui ne s'étoient pas laiſſé ſéduire ; d'ailleurs le témoignage de tant d'hommes morts dans les ſupplices pour ſoutenir la vérité, valoit bien celui des lâches qui l'avoient trahie.

1312. L'ordre des Templiers eſt aboli.

Toutes ces raiſons toucherent foiblement. Les informations continuerent ; deux cens trente & un témoins furent entendus, dont il ne reſte qu'une ſeule dépoſition. Enfin, après deux ans de procédures, le pape, contre l'avis de preſque tous les évêques & les docteurs du concile de Vienne, qui demandoient qu'on entendit les défenſes des grands officiers, prononça la ſentence de ſuppreſſion de l'ordre du Temple. « Quoique nous » n'ayons pas pu, dit-il, prononcer » ſelon les formes du droit, nous le » ſupprimons par proviſion & par » l'autorité apoſtolique, nous réſervant & à la ſainte égliſe Romaine la » diſpoſition des perſonnes & des biens » des Templiers. » Ces biens furent donnés aux Hoſpitaliers qui venoient de conquérir l'île de Rhodes, plus connus aujourd'hui ſous le nom de chevaliers de Malthe. Pluſieurs modernes ſoupçonnent Philippe le Bel d'avoir voulu s'enrichir des dépouilles du Temple. Il ne prit cependant, pour les frais immenſes du procès, que les deux tiers de l'argent comptant & des meubles.

Supplice du Grand-maître.

Clément V, juge des quatre grands officiers de l'ordre, ſe propoſoit ſeulement de les condamner à une priſon perpétuelle, pourvu qu'ils avouaſſent publiquement leurs crimes ; car il importoit de convaincre les peuples de la juſtice d'une procédure ſi étrange. On dreſſe un échafaud à Paris ; on y fait monter les officiers ; le bourreau prépare devant eux un bûcher, ſans doute pour les rendre plus flexibles ; on lit leurs premiers aveux & leur ſentence. Le Grand-maître ſommé de renouveller ſa confeſſion, jure qu'elle eſt fauſſe, que ſon ordre eſt ſaint & innocent ; que s'il l'a indignement accuſé à la ſollicitation du roi & du pape, il mérite la mort par ce ſeul crime, & qu'il voudroit l'expier par les plus affreux ſupplices. Le commandeur de Normandie, frere du dauphin d'Auvergne, tient à peu près le même langage. Les légats conſternés & couverts de honte, les livrent au prévôt de Paris. L'un & l'autre ſont brûlés à petit feu, répétant au milieu des flammes ce qu'ils avoient dit ſur l'échafaud. On raconte que le Grand-maître ſur le point d'expirer, ajourna Clément V à comparoître dans quarante jours

au tribunal de Dieu, & Philippe le Bel dans un an; prédiction fabriquée ſans doute après l'événement.

Réflexions ſur l'affaire des Templiers

L'abolition des Templiers, ſelon M. le préſident Hénault, *eſt un événement monſtrueux, ſoit que les crimes fuſſent avérés, ſoit qu'on les ait inventés.* Il y avoit aſſurément de fortes raiſons de détruire un ordre devenu inutile à l'égliſe, à charge au public, dangereux par ſa puiſſance & ſes ſcandales. Plus la choſe paroît juſte en ſoi, plus la maniere eſt étonnante. Daniel & pluſieurs autres hiſtoriens ne forment aucun doute ſur les accuſations intentées contre ces chevaliers. Mais de nos jours, on ne peut les croire ſi certaines. On voudroit que des imputations abſurdes au premier coup d'œil fuſſent conſtatées par des témoignages évidens, qu'on en eût trouvé la preuve dans les ſtatuts de l'ordre, que l'on pût apprécier les dépoſitions ſans nombre, dont il ne reſte plus de veſtiges, & que la conſtance d'une multitude de Templiers au milieu des flammes fût moins capable d'affoiblir l'impreſſion des premiers aveux. Cet ordre pouvoit, comme quelques auteurs l'aſſurent, avoir offenſé le gouvernement; & Philippe le Bel étoit implacable.

Impôts accablans.

Ce prince, au concile de Vienne, montra beaucoup de zele pour la guerre ſainte. On ordonna la levée d'une décime pendant ſix ans; mais l'argent fut employé à toute autre choſe. Peut-être ces projets de croiſade ne furent qu'un prétexte pour en amaſſer. Le poids des impôts faiſoit gémir & crier les peuples. De tant de ſubſides accablans, il n'en entroit pas, aſſuroit-on, la dixieme partie dans le tréſor. On ne pouvoit s'imaginer que le roi fût pauvre, tandis que ſes miniſtres étaloient un luxe faſtueux. Philippe, menacé d'un ſoulevement général, trouva au ſein de ſa famille des chagrins encore plus cuiſans. Les femmes de ſes trois fils furent accuſées, & deux convaincues d'adultere. Une telle infamie, jointe aux inquiétudes qu'il avoit d'ailleurs, le fit tomber malade. Pénétré d'un repentir tardif de ſes fautes, il donna à Louis ſon ſucceſſeur de fort bon avis qui ne valoient pas de bons exemples. Il régla que les apanages des enfans de France reviendroient à la couronne au défaut d'héritiers mâles. C'étoit une

Chagrin de Philippe le Bel.

Loi ſur les apanages.

précaution utile pour empêcher qu'ils ne paſſaſſent à des étrangers par mariage. Ce roi mourut âgé de quarante-ſix ans, avec la gloire d'avoir ſoutenu vigoureuſement ſes droits, & le regret d'avoir rendu malheureux ſes peuples.

1314. Mort du roi.

Accroiſſemens de l'autorité royale.

Sous le regne de Philippe le Bel, prince violent, injuſte, mais politique, l'autorité royale fit de grands progrès, & ſi les moyens qui la releverent ne furent pas tous exempts de blâme, ils produiſirent un bien réel en avançant la ruine du gouvernement féodal. On trouve, dans les Obſervations de M. l'abbé de Mably ſur l'hiſtoire de France, le ſyſtême de ce prince développé d'une maniere fort vraiſemblable. Bornons-nous à quelques remarques eſſentielles.

Conduite & principe des gens de robe.

Les gens de robe, admis dans le parlement avec le titre de *Conſeillers rapporteurs*, pour inſtruire & rapporter les affaires, étant devenus les vrais juges parce que leur opinion prévaloit, & ayant bientôt acquis l'aſcendant que donne la ſupériorité de lumieres, établirent de nouvelles idées

plus avantageuſes à la couronne, ou plutôt rétablirent les anciens principes que l'anarchie avoit renverſés. En butte au mépris des ſeigneurs, & intéreſſés à gagner la confiance & les bonnes graces du prince, ils ſaiſirent toutes les occaſions d'exalter les droits de celui-ci, & de rabattre les prétentions des autres; ſi cependant on pouvoit regarder alors comme de ſimples prétentions, ce que le régime féodal avoit cimenté depuis quelques ſiecles. Ils puiſerent dans la Bible & dans le Code de Juſtinien les expreſſions les plus fortes ſur l'autorité royale; ils perdirent de vue l'ancien gouvernement des François, des peuples ſortis de la Germanie; mais en exagerant le pouvoir de la couronne, ils accréditerent les vraies maximes qui en ſont l'appui. Il falloit que les rois devinſſent plus puiſſans pour que la nation fût mieux gouvernée. Philippe défendit abſolument le duel en matiere civile. Ainſi la nouvelle juriſprudence s'affermit, l'étude fut néceſſaire à l'adminiſtration de la juſtice, autrefois ſans regle. Les gens de robe ſe rendirent de plus en plus reſpectables. Nous aurons ſouvent lieu de remarquer les

ſervices que la Monarchie en a reçus. Tous les corps ont leur intérêt, & par conſéquent leur eſprit particulier, d'où naiſſent, au gré des circonſtances, les prétentions & les diſputes, & même quelquefois les troubles. Mais quand l'eſprit de corps a une tendance au bien général, il ne faut qu'en diriger les mouvemens pour le rendre utile.

Obſervations ſur les états généraux.

On ne conçoit pas aiſément qu'un prince ambitieux, tel que Philippe le Bel, ait pu convoquer les états de la nation, & y faire entrer les communes à l'exemple d'Edouard I roi d'Angleterre. Cette aſſemblée pouvoit devenir redoutable au ſouverain, ſi les trois ordres conſpiroient à limiter ſa puiſſance. Mais diviſés entre eux par la diſcorde & par des intérêt particuliers, un intérêt commun devoit les unir en ſa faveur contre les entrepriſes de Boniface. Il importoit à Philippe que la nation reconnut ſon indépendance. La tyrannie, les exactions de la cour de Rome y préparoient depuis longtemps les eſprits; & la confiance du roi ne pouvoit manquer de leur inſpirer un zele unanime. D'ailleurs il vouloit

vouloit ſur-tout avoir de l'argent. Le fort des impoſitions tomboit ſur la bourgeoiſie : en joignant le tiers-état au clergé & à la nobleſſe, on ſe ménageoit le moyen d'obtenir facilement ce que l'on craignoit d'exiger avec une rigueur perpétuelle. Paſquier l'obſerve fort bien. *Le peuple, chatouillé de l'honneur qu'on lui a fait en le conſultant, court avec joie à ces dietes générales, & ſe rend plus hardi promettteur à ce qu'on lui demande.* C'eſt le même motif qui avoit ouvert l'entrée du parlement aux communes d'Angleterre.

Lyon réuni à la couronne

La ville de Lyon détachée du royaume depuis long-temps, après avoir appartenu aux rois d'Arles, aux rois de Bourgogne, enſuite à l'empire, étoit devenue une principauté pour les archevêques. Elle fut réunie à la couronne, parce que Pierre de Savoye, en poſſeſſion de ce grand ſiege, refuſa de prêter au roi le ſerment de fidélité, & ſouleva contre lui les habitans. La guerre décida la diſpute. On laiſſa le titre de comte de Lyon à l'archevêque & au chapitre.

Droit d'amortiſſement

Saint Louis & ſon ſucceſſeur avoient

établi le droit d'*amortiſſement*, pour empêcher l'égliſe ou les gens de main-morte de faire des acquiſitions, ſans dédommager les ſeigneurs des rachats, lods & ventes dont ils ſe trouveroient privés. Malgré les cris du clergé & des moines, ce droit prévalut. L'expérience n'apprenoit que trop combien il étoit eſſentiel de mettre une digue au torrent qui engloutiſſoit les patrimoines des familles. Selon l'auteur de l'eſprit des loix, » en » Caſtille où il n'y a point de droit » pareil, le clergé a tout envahi ; en » Arragon où il y a quelque droit » d'amortiſſement, il a acquis moins ; » en France où ce droit & celui de » l'indemnité ſont établis, il a moins » acquis encore ; & l'on peut dire que » la proſpérité de cet état eſt due en » partie à l'exercice de ces deux » droits. » (*L. XXV, c. 5.*) L'exemple du royaume de Naples eſt ſur-tout frappant, puiſque, ſuivant l'eſtimation commune, l'égliſe y poſſede quatre cinquieme des biens. (*V. Giannone, L. XL. c. 6.*

Myſteres joués ſur le théatre.

L'uſage de jouer les myſteres ſur le théatre commençoit à s'établir. Dans une fête qui fut donnée lorſque

Philippe arma chevaliers ſes enfans, » là vit-on Dieu, dit une ancienne » chronique, manger des pommes, » rire avec ſa mere, dire des patenô- » tres avec ſes apôtres, ſuſciter & ju- » gier les morts : là furent entendus » les bienheureux chanter en paradis » dans la compagnie d'environ qua- » tre-vingt-dix anges, & les damnés » pleurer dans un enfer noir & puant, » au milieu de plus de cent diables qui » rioient de leur infortune : ... là fut » vu un maître renard, d'abord ſimple » clerc, qui chante une épître, enſui- » te évêque, puis archevêque, enfin » pape, toujours mangeant pouſſins & » poules, &c. » Ces ſpectacles indécens & ridicules firent long-temps les délices du François aſſez ſimple pour s'en amuſer dévotement.

Loi ſomptuaire ; frugalité.

Une loi ſomptuaire publiée en 1294 fixe la quantité de mets qu'on peut ſervi ſur les tables ; au ſouper, qui étoit alors le grand repas, deux mets & un potage au lard ; au dîner, un mets & un entremets ; jamais plus de quatre plats les jours de jeûne, ni plus de trois les autres jours. Les rois eux-mêmes n'étoient pas autrement ſervis. Charlemagne avoit vécu de la

ſorte. Nous liſons qu'en Angleterre, des moines porterent leurs plaintes à Henri II contre leur abbé qui les réduiſoit à dix plats. *On ne m'en ſert que trois*, répondit-il; *malheur à votre abbé, s'il vous en accorde plus que la ſobriété n'en permet à votre roi.* La même loi fixoit le nombre des robes qu'on pouvoit ſe donner tous les ans, le prix qu'on pouvoit y mettre, & défendoit aux bourgeois les chars, les torches, les fourrures. Défenſes inutiles, comme tant d'autres, parce qu'on ne tint point la main à l'exécution.

Ligue des Suiſſes.

La ligue des Suiſſes commença au milieu des troubles de l'Europe. Trois cantons, Schweitz, Ury & Underwalden ſecouerent le joug de la maiſon d'Autriche; & l'amour de la liberté fit un peuple de héros.

LOUIS X.

Surnommé HUTIN.

1314. Royaumes de France & de Navarre réunis.

LOUIS, déja roi de Navarre depuis la mort de ſa mere héritiere de ce royaume, monta ſur le trône de ſon pere avec de bonnes intentions, mais

avec trop de foibleſſe & de légéreté dans ſa conduite. Le comte de Valois ſon oncle s'empara de cet eſprit timide, & lui fit d'abord ſacrifier un miniſtre reſpectable qui avoit eu la plus grande autorité ſous le dernier regne. C'étoit Enguerrand de Marigni, homme de qualité, ſurintendant des finances, à qui l'on imputoit fauſſement l'altération des monnoies & les malheurs de l'état. Le roi demanda un jour en plein conſeil où étoient les ſommes que devoient avoir produites tant d'impôts & de décimes. Le comte de Valois dit alors que Marigni en avoit eu l'adminiſtration, & qu'il devoit en rendre compte. Je ſuis prêt à le faire, répond le ſurintendant, lorſqu'on me l'ordonnera. Que ce ſoit donc maintenant, replique le comte. Marigni, ſans ſe troubler, ajoute: *Je vous en ai remis une grande partie, Monſieur, le reſte a été employé à payer les charges de l'état.* Ce prince lui donne un démenti. Le miniſtre, oubliant tous les égards, lui en donne un autre. Déja le comte de Valois avoit mis l'épée à la main. On les ſépara. Après une ſcene pareille, il fut aiſé de perſuader à Louis Hutin qu'il fal-

Enguerrand de Marigni.

loit immoler au peuple la ſeule victime qui pût l'appaiſer.

Procès de Marigni.

Marigni ayant été arrêté, perſonne ne ſe préſenta pour dépoſer contre lui, quoique tout le monde fût invité à le faire. On pourſuivit le procès ſur des accuſations vagues auxquelles il pouvoit oppoſer de bonnes réponſes. Mais il demanda en vain d'être entendu. Louis par un ſentiment d'équité vouloit qu'on l'écoutât; Valois ſe roidit par un excès de vengeance. Une nouvelle batterie fut employée contre le ſurintendant. Quelques témoins dépoſerent que ſa femme & ſa ſœur avoient eu recours à la magie pour le délivrer; qu'elles avoient *envouté* le roi & le comte. Cette oppération conſiſtoit à piquer ou à brûler, avec certaines cérémonies accompagnées de certaines paroles, des figures de cire qui repréſentoient les perſonnes qu'on vouloit faire périr. On croyoit que le ſortilege agiſſoit infailliblement ſur ces perſonnes. Une extravagance ſi ridicule étoit alors & a été fort long-temps une affaire des plus ſérieuſes. Elle contribua beaucoup à la perte de l'accuſé. Sans aucune forme judiciaire, il fut condamné au

Marigni accuſé de magie.

gibet comme atteint & convaincu de tous les crimes qui lui étoient imputés ſans preuves. Les images de cire avoient décidé le roi à permettre l'injuſtice.

Supplice de Marigni.

Cette ſentence fut exécutée. Marigni proteſta juſqu'à la mort de ſon innocence. On vit le peuple auſſi ému de pitié qu'il avoit paru tranſporté de haine. Louis Hutin témoigna bientôt ſon repentir; le comte de Valois, frappé d'une grande maladie, la regarda comme un châtiment du ciel, & fit diſtribuer des aumônes, avec ordre de dire à chaque pauvre: *Priez Dieu pour monſeigneur Enguerrand de Marigni & pour Monſeigneur Charles de Valois.* Preſque tous les hiſtoriens juſtifient cet illuſtre malheureux; exemple mémorable de l'injuſtice des cours; du danger des grandes places, & de l'inſtabilité des choſes humaines. Son crime fut d'avoir gouverné dans un temps d'orages & ſous un roi qui ne ménageoit point les peuples. C'eſt par le conſeil de deux Florentins que Philippe le Bel avoit altéré les monnoies. Ils en avoient profité ſans doute, & l'innocent fut puni.

1215. Affranchissement général.

Les Flamans s'étant révolté, le besoin d'argent pour la guerre, & la crainte de soulever les peuples par de nouvelles impositions, firent imaginer un expédient vraiment utile au royaume. Les bourgeois des villes jouissoient depuis long-temps de la franchise; mais les habitans des campagnes étoient toujours serfs. On leur offrit l'affranchissement, à condition de payer une certaine somme. La plupart préféroient l'argent à la liberté; car on s'accoutume à tout, même à l'esclavage. On les força d'acheter un bien dont ils ne connoissoient pas le prix. Louis Hutin, *voulant que dans le royaume des Francs la réalité répondit au nom*, déclara que tout ce qui avoit rapport à la servitude lui répugnoit; qu'il entendoit que tout fût amené à la franchise, & que ses sujets cessassent d'être inquiétés sur les droits de main-morte ou de *formariage*. (*) Le pape Alexandre III avoit déja décidé dans un concile en 1167 que les chrétiens devoient être exempts de servitude. Ainsi la nation recouvra le plus précieux des biens; & si les vassaux avoient tous imité l'exemple du roi, on ne verroit pas encore dans quelques provinces, sur-tout en Bourgogne, des restes d'une servitude indigne de l'humanité.

(*) On appelloit ainsi le mariage fait hors de la terre du seigneur sans sa permission.

Réflexions sur l'affranchissement.

Dans l'édit pour l'affranchissement, on lit ces paroles: *Comme selon le droit de nature chacun doit naître franc.* Pourquoi donc faire acheter à des hommes un droit que leur donne la nature? C'est la réflexion de M. l'abbé de Mably. Il ajoute que dans un gouvernement où l'on ne connoît aucune égalité, la servitude pourroit peut-être produire un bien, & corriger quelques inconvéniens des loix. » Je demande, dit-il, quel grand pré» sent c'est pour les hommes que la » liberté dans un pays où le gouver» nement n'a pas pourvu à la subsistan» ce de chaque citoyen, & permet à un » luxe scandaleux de sacrifier des mil» lions d'hommes à ses frivoles be» soins « &c. (*Observ. tom. II, p.* 405.) Ce paradoxe, je l'avoue avec peine, ne peut guère se réfuter qu'en accusant les mœurs & les coutumes, en reconnoissant l'imperfection des loix, & en prouvant (ce qui ne seroit pas

difficile) que les maux, dont le peuple ſe plaint ſouvent, n'égalent point ceux qu'entraîna toujours l'eſclavage. La ſageſſe des gouvernemens lui annonce un ſort plus doux. Ce doit être le bien commun de la ſociété.

Les Juifs rappellés.

Les ſommes que Louis retira de l'affranchiſſement général ne ſuffiſant point, il rappella les Juifs pour douze ans, & les chargea de taxes extrêmement fortes. Cette malheureuſe nation s'empreſſoit toujours à rentrer en France, où elle ſavoit ſe dédommager des outrages dont on l'accabloit.

Bonnes Loix

Quoique l'expédition de Flandre n'eût pas réuſſi, les rebelles ſe ſoumirent. Le roi, à ſon retour, s'occupa du ſoin de réprimer les vexations de ſes officiers. Il aimoit le bien public. On ne peut trop louer ces lettres par leſquelles il défend, ſuivant une conſtitution de l'empereur Frédéric, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs perſonnes, des inſtrumens, des bœufs, & de tout ce qui ſert à l'agriculture. Les monnoies furent remiſes ſur l'ancien pied. Mais la réforme ne ſe fit guere qu'en apparence. Une maladie violente emporta ce prince, la

1316. Mort de Louis Hutin.

ſeconde année de ſon regne. Il n'avoit point d'enfans mâles; la reine étoit groſſe quand il mourut, & accoucha d'un fils qu'on nomma Jean, & qui ne vécut que huit jours. Avant ſes couches, Philippe comte de Poitiers, frere de Louis Hutin, fut déclaré par les douze pairs régent du royaume, ſi elle accouchoit d'un prince, & roi ſi elle accouchoit d'une princeſſe. Juſqu'alors il n'y avoit point eu de loi formelle à cet égard, le cas ne s'étant jamais préſenté. Cependant dès que le trône parut vacant par la mort du jeune prince, il s'éleva de grandes conteſtations; Eudes duc de Bourgogne, ſoutint que le droit naturel & le droit civil aſſuroient la ſucceſſion à Jeanne fille du feu roi. L'affaire fut agitée dans une aſſemblée nombreuſe des trois ordres de l'état. On décida que la loi ſalique ne permettoit pas aux femmes de ſuccéder à la couronne. Ce n'étoit point établir une loi nouvelle, mais confirmer ce que la coutume avoit établi dès le commencement de la monarchie.

Diſpute ſur la ſucceſſion à la couronne

Il n'y eut aucun pape ſous ce regne. Clément V, qui avoit transféré le ſaint ſiege à Avignon, tandis que les

Regne entier ſans pape.

Guelphes & les Gibelins déchiroient toute l'Italie, & que Rome vouloit ſe gouverner par ſes magiſtrats, étoit mort en 1314. Les cardinaux ne purent s'accorder, les Gaſcons voulant un pape de leur pays, les François & les Italiens s'y oppoſant. On les attira tous à Lyon ſous divers prétextes, on les enferma dans un couvent; on leur déclara qu'ils n'en ſortiroient qu'après avoir élu un pape. Le conclave dura quarante jours. Enfin les cardinaux convinrent, pour terminer leurs diſputes, de s'en rapporter au choix du cardinal de Porto, Jacques d'Euſe, né à Cahors, archevêque d'Avignon, qui ſe nomma pape lui-même (le 13 Août 1316.) Il fut célébre ſous le nom de Jean XXII. On connut bientôt ſon caractere par une bulle qu'il publia pour s'attribuer la collation de tous les bénéfices, ſous prétexte d'empêcher la ſimonie. Cette uſurpation enrichit la cour pontificale. Il y ajouta tant d'autres moyens d'avoir de l'argent, que ſon tréſor, ſelon Villani, ſe trouva de dix-huit millions en eſpeces, outre ſept millions en lingots & en vaſes précieux.

Election de Jean XXII.

PHILIPPE V.

Surnommé LE LONG.

CE regne tranquille & court offre peu de matiere intéreſſante. Les mécontens furent calmés à force de graces. Le duc de Bourgogne eut la fille aînée du roi avec le comté de Bourgogne, qui ſe trouva réuni au duché. Un interdit que le pape jetta ſur la Flandre, rendit plus traitables les Flamans, toujours armés contre la couronne. On fit la paix, ou plutôt on crut la faire; car ce peuple ſéditieux ne reſpecta pas long-temps la foi des traités. Le roi devoit ſe livrer tout entier aux ſoins du gouvernement: peu s'en fallut qu'une entrepriſe abſurde ne l'entraînât hors de l'Europe.

1316. Le royaume tranquille.

Le germe des croiſades ſubſiſtoit encore, parce que l'expérience ne déracine que lentement les préjugés les moins raiſonnables. Philippe réſolut de porter la guerre en Paleſtine; &, ce qu'il y a de ſingulier, le pape s'efforça de l'en détourner. Les Mahométans furent inſtruits de ſon deſſein. La crainte d'une nouvelle invaſion

Projet de croiſade.

Complots des Juifs & des Lépreux

leur inſpira, diſent les hiſtoriens, la plus noire perfidie. Ils engagerent les Juifs à empoiſonner les puits & les fontaines du royaume. Ceux-ci formerent d'autant plus volontiers ce complot affreux, qu'ils venoient d'éprouver la rage d'une foule de *paſtoureaux*, vile canaille que le fanatiſme avoit raſſemblée ſous prétexte de délivrer la terre ſainte. On ajoute que, n'oſant exécuter eux-mêmes le projet, les Juifs corrompirent à force d'argent les lépreux répandus de toutes parts, leurs perſuadant que ceux qui ne mourroient pas du poiſon, prendroient la lepre, & qu'ainſi ils rentreroient eux-mêmes dans le commerce de la ſociété. Cette conjuration ayant été découverte, les coupables furent condamnés au feu. Les Juifs chaſſés du royaume n'y ont plus été reçus par autorité royale.

On confiſqua les biens des *ladreries*, de ces hôpitaux de lépreux fondés depuis les croiſades, & dont les richeſſes méritoient l'attention du gouvernement. Le crime qu'on imputa & aux Juifs & aux Lépreux, n'eſt point vraiſemblable. Peut-être ne cher-

choit-on qu'un prétexte pour les dépouiller.

Depuis que Philippe le Bel avoit rendu le parlement ſédentaire à Paris, les prélats y avoient conſervé la préſéance, malgré un arrêt de 1287 contre leurs prétentions. Philippe le long les exclut enfin du parlement, pour ne point les diſtraire, dit-il, *du gouvernement de leurs ſpiritualités*. Dès lors la juridiction eccléſiaſtique, qui s'étendoit preſque à tout, commence à rentrer dans ſes limites. La fauſſe & dangereuſe maxime, que les clercs ne ſont point ſoumis aux tribunaux ſéculiers, n'arrête plus le cours naturel de la juſtice, ou du moins ceſſe d'en impoſer aux magiſtrats. Cette réforme ne ſe fit pas tout à coup : c'étoit un grand point de la commencer. Philippe en méditoit un autre, dont les ſiecles ameneront peut-être l'exécution entiere. Il vouloit établir partout un même poids, une même meſure & une même monnoie. La mort le ſurprit avant qu'il pût y travailler. Il avoit fait des ordonnances très-ſages, une entr'autres de laquelle eſt tirée la maxime, *qu'en fait de juſtice, on n'a point égard aux lettres miſſives.*

1319. Evêques exclus du parlement.

Projet utile non exécuté.

1322.

Plus les rois ſont ſujets à être trompés, plus il eſt de leur prudence de s'en rapporter à l'examen & à l'équité des juges.

Bourgeois déſarmés ; droit de guerre aboli.

Philippe déſarma les bourgeois, ſous pretexte que la miſere les engageoit quelquefois à vendre leurs armes. Il ordonna que ces armes fuſſent dépoſées dans un arſenal public, & qu'on ne les leur rendit que quand la guerre ſeroit commandée pour le ſervice du roi. Dans les principales villes il mit un capitaine à la tête de la bourgeoiſie, & dans chaque bailliage, un capitaine général à la tête des milices. » Ainſi, ſelon la remarque de » M. l'abbé de Mably, les forces qu'il » redoutoit dans les mains d'une no» bleſſe encore indocile & remuante, » devinrent ſes propres forces. Les » ſeigneurs déja accoutumés à vivre » en paix entr'eux, quand le roi avoit » des armées en campagnes, regarde» rent enfin comme un fléau ce droit » de guerre dont leurs peres avoient » été ſi jaloux, & peu d'années après » demanderent eux-mêmes à en être » dépouillés. «

Fameuſe diſpute dans l'ordre de S. François.

La fameuſe diſpute qui s'éleva entre les cordeliers ſur la propriété de

leurs alimens, & ſur la forme & la couleur de leurs habits, peut-être citée parmi les folies humaines dont l'hiſtoire conſerve le ſouvenir comme une leçon de ſageſſe. Il s'agiſſoit de ſavoir, ſi ce que mangeoit un cordelier lui appartenoit, ou au pape; s'il devoit porter le capuchon large ou étroit, rond ou pointu; ſi ſon habit devoit être blanc, noir ou gris; &c. Les Grecs mêmes n'avoient pas mis plus de chaleur dans les diſputes de religion. Celle-ci ne fut terminée qu'avec peine par les bulles de Jean XXII (*); elle l'expoſa au reproche d'héréſie de la part de l'empereur Louis de Baviere, dont nous parlerons ailleurs, enfin elle fit brûler comme hérétiques, quelques-uns de ces religieux enthouſiaſtes, opiniâtrement attachés à leurs chimeres de perfection. En outrant l'évangile, ils étoient devenus fous, & ils attachoient la ſainteté à leur démence.

(*) Le pape Nicolas IV avoit décidé en 1288, que tous les biens, meubles ou immeubles, dont les cordeliers ont l'uſage, appartiennent en propriété à Saint Pierre, conformément à une bulle de Nicolas III. C'étoit une ſource de terribles argumens contre Jean XXII.

CHARLES IV.

Surnommé LE BEL.

1322. Juſtice ſévere.

PHILILPE LE LONG n'ayant laiſſé aucun enfant mâle, Charles ſon frere lui ſuccéda ſans oppoſition. Il fit une recherche ſévere de financiers, preſque tous Italiens, car les François ignoroient encore l'art des finances. Leurs biens furent confiſqués, & la Guette, receveur général des finances, mourut à la queſtion ſans avouer où étoient les tréſors qu'on lui ſuppoſoit. On punit avec la même rigueur les gentilshommes qui dépouilloient les particuliers. Il falloit des exemples de juſtice ; mais il falloit auſſi une ſageſſe qu'on n'avoit point.

Guerre avec L'Angleterre

La guerre ſe ralluma entre la France & l'Angleterre au ſujet d'un château en Guienne qu'Edouard II, prétendoit lui appartenir. Ce roi dominé par ſes favoris & ſes mignons, ſe vit enlever pluſieurs places. Iſabelle ſa femme, ſœur de Charles le Bel, juſtement ſoupçonnée de galanterie, paſſa en France ſous prétexte de faire la paix, & s'obſtina, contre les ordres

de ſon mari, à y demeurer avec ſes enfans. Spenſer, favori d'Edouard, ſavoit que l'argent pouvoit tout & à la cour de Paris & à celle d'Avignon. L'argent des Anglois ne fut pas prodigué ſans fruit. Jean XXII écrivit fortement à Charles le Bel, qui conſentit à congédier ſa ſœur. Plus mécontente que jamais d'Edouard, elle obtient du comte de Hainaut quelques ſecours, débarque en Angleterre, s'avance à la tête d'une armée, fait punir de mort les favoris, détrône ſon époux par l'autorité du Parlement, voit couronner ſon fils, le fameux Edouard III, & finit par être confinée dans une eſpece de priſon. Le nouveau roi conclut un traité avec la France. On lui reſtitua les places conquiſes, à charge de payer cinquante mille livres ſterling.

1326. Edouard II. détroné par ſa femme.

1325. Le pape veut donner l'empire à Charles le Bel.

Jean XXII renouvella contre Louis de Baviere ce que d'autres papes avoient entrepris contre les empereurs. Il l'excommunia ; & prétendant que le pape devoit confirmer les élections à l'empire, diſpoſer même en certains cas de la couronne impériale, il tenta de la réunir à celle de France. Les démarches que fit Charles pour

être élu roi des Romains, ne ſervirent qu'à lui cauſer du chagrin & de la honte. Les Allemans lui manquerent de parole. Ce prince mourut en 1328. C'étoit le dernier des trois freres, ſucceſſeurs de Philippe le Bel. Ils diſparurent tous trois dans un court eſpace de temps. Quelques-uns de ces auteurs qui liſent dans les ſecrets de la providence, ont dit que Dieu vengeoit ſur eux Enguerrand de Marigni.

Divorce du roi autoriſé par le pape.

Au commencement de ſon regne, Charles répudia ſa femme Blanche de Bourgogne, renfermée depuis longtemps pour des déſordres publics. Le pape lui permit d'en prendre une autre, parce que la mere de Blanche avoit tenu Charles ſur les fonts, ce qu'on regardoit comme un empêchement de mariage; & parce que les deux époux étoient parens au quatrieme degré, empêchement que Clément V avoit levé par une diſpenſe. On ſuppoſa la diſpenſe nulle en ce que les empêchemens n'y étoient pas ſuffiſamment exprimés. Les papes d'Avignon ſe plioient aux deſirs des rois de France, & y trouvoient leur profit.

Maiſon de Bourbon.

On remarque ſous ce regne l'érec-

tion de la baronnie de Bourbon en duché-pairie. Les lettres du roi portent, *j'eſpere que les deſcendans du nouveau duc* (Louis, petit-fils de Saint Louis,) *contribueront par leur valeur à maintenir la dignité de la couronne.* L'application de ces paroles à Henri IV eſt intéreſſante pour tous les François.

Quatre grands vaſſaux encore dangereux.

Une grande partie des provinces étoit ſoumiſe au gouvernement monarchique; mais il reſtoit encore quatre grands vaſſaux redoutables au monarque. Les ducs d'Aquitaine, de Bourgogne, de Bretagne, & le comte de Flandre, ne le reconnoiſſoient que pour ſuzerain; & il falloit encore bien du temps pour les réduire à l'obéiſſance. C'eſt la ſource des malheurs de pluſieurs regnes, juſqu'à la réunion de ces fiefs à la couronne.

PHILIPPE VI.

dit DE VALOIS.

1328.

Prétentions d'Edouard III à la régence.

DES prétentions ſur un grand royaume, ſoutenues avec autant de force que de politique, ne peuvent manquer de faire répandre beaucoup de ſang, & de produire des événe-

mens terribles qui rendent l'hiſtoire plus intéreſſante par les malheurs de l'humanité. C'eſt ce que produiſit en effet l'ambition d'Edouard III, roi d'Angleterre, jeune prince capable des entrepriſes les plus hardies, dont le regne de cinquante ans fut pour la France une ſource de déſaſtres. Charles le Bel étoit mort ſans enfans mâles, & la reine, qui étoit groſſe, pouvoit ne point donner d'héritiers de la couronne. Ainſi la régence étoit un pas vers la royauté. Edouard prétendoit y avoir droit, comme fils d'Iſabelle ſœur du dernier monarque. Philippe de Valois l'emporta au jugement des pairs, quoiqu'il ne fût que couſin germain du même roi. Il avoit l'avantage de l'être du côté paternel; au lieu qu'Edouard étoit neveu par ſa mere. L'Anglois ſoutint que ſa mere ne pouvant ſuccéder à la couronne, lui laiſſoit néanmoins un droit de proximité qui le rendoit, en qualité de plus proche parent mâle, habile à la ſucceſſion. On répondit qu'il ne pouvoit tirer de ſa mere un droit qu'elle n'avoit point & qu'elle ne pouvoit avoir; qu'enfin la couronne appartenoit, non au plus proche parent mâle, mais à celui qui l'étoit par les mâles. La reine accoucha d'une princeſſe, Philippe, déja régent, fut proclamé & ſacré roi avec un appareil inoui. Il rendit généreuſement à Jeanne, fille de Louis Hutin, le royaume de Navarre, qui lui appartenoit ſelon les loix d'Eſpagne, où les filles ſuccédoient au trône. Ainſi le comte d'Evreux, mari de cette princeſſe, fut roi de Navarre.

Philippe de Valois ſuccéde à la couronne.

Les Flamans s'étant révoltés contre leur prince, & l'ayant chaſſé de ſes états, il vint implorer la protection du roi. On craignoit avec raiſon les guerres de Flandre toujours moins glorieuſes que funeſtes; mais Philippe de Valois deſiroit impatiemment de ſe ſignaler par quelque victoire. La plupart furent d'avis dans le conſeil, ou de laiſſer les Flamans ſe détruire par leurs diſſentions, ou de différer la guerre au printemps prochain. *Et vous, ſeigneur Connétable*, dit le roi à Gaucher de Chatillon, âgé de quatre-vingt ans, *que penſez-vous de ceci? croyez-vous qu'il faille attendre un temps plus favorable?* Le vieux connétable, qui connoiſſoit les ſentimens de ſon maître, répondit en deux mots:

Révolte en Flandre.

Qui a bon cœur, a toujours le temps propre. Sur le champ les ordres furent expédiés pour la campagne. Le général des Flamans étoit un petit marchand de poiſſon, dont l'audace intrépide ſe communiquoit à ces rebelles. Retranchés près de Caſſel, ils avoient arboré un étendard repréſentant un coq, avec ces mots, *quand ce coq chanté aura, le roi Caſſel conquérera.* On les mépriſoit trop pour ſe tenir ſur ſes gardes. Un jour après midi ils pénétrerent dans le camp, où tout repoſoit; peu s'en fallut qu'ils n'enlevaſſent Philippe; mais l'armée s'étant enfin rangée en bataille, ils furent défaits, & pour quelque temps domptés.

Le roi dompte les Flamans.

Philippe de Valois crut alors pouvoir parler en ſouverain au roi d'Angleterre ſon vaſſal. Il l'envoya ſommer de rendre hommage pour la Guienne & les autres fiefs relevans de la couronne. Edouard III répondit, ſi l'on en croit quelques auteurs, que le fils d'un roi n'iroit point s'humilier devant le fils d'un comte. Le roi lui fit dire que s'il perſiſtoit dans ſon refus, ſes terres ſeroient confiſquées. L'Anglois n'étant pas encore en état de

Edouard III rend hommage.

de ſoutenir une guerre, fut contraint de fléchir. Il parut avec un appareil magnifique & avec une fierté qui ſembloit braver le monarque. On diſputa ſur la forme de l'hommage; il le fit en termes généraux, & retourna en Angleterre, bien réſolu d'humilier Philippe à ſon tour s'il en trouvoit l'occaſion.

Jean XXII ſoutenoit avec paſſion Frédéric duc d'Autriche, compétiteur de Louis de Baviere. Ce différent occaſionna des excès dont il n'y avoit point encore d'exemple. L'empereur que le pape vouloit dépoſer, vint à bout de le faire dépoſer lui-même. Jean fut déclaré atteint & convaincu d'héréſie par ſes écrits, de crime de leſe-majeſté contre l'empereur; dépouillé de tout ordre, office, bénéfice, privilege eccléſiaſtique, & ſoumis à la puiſſance ſéculiere pour être puni comme hérétique obſtiné. L'accuſation d'héréſie employée avec tant de ſuccès contre les princes, retomboit ſcandaleuſement ſur un pape; & ſi Jean fut tombé entre les mains de ſon ennemi, il auroit peut-être ſubi la peine du feu, comme ces fanatiques de l'ordre de Saint François dont

Le pape dépoſé.

il avoit condamné les opinions. (*) L'empereur alla plus loin ; il fit élire pape un cordelier, ſous le nom de Nicolas V, qui excommunia & fut excommunié. Philippe de Valois s'éleva contre le ſchiſme, & l'anti-pape ſe ſoumit. Ce fut pour Louis de Baviere une raiſon de ſe déclarer dans la ſuite contre la France.

1329. Diſpute ſur la juridiction eccléſiaſtique.

Le zele du roi pour l'égliſe ne l'empêcha point d'écouter les plaintes que certains abus de la juridiction eccléſiaſtique faiſoient éclater de toutes parts. Il tint à Paris une aſſemblée où Pierre de Cugnieres, avocat du roi, développa ces abus avec force, reprochant au clergé de s'établir juge de matieres purement civiles ; de ſoumettre à ſes tribunaux les orphelins, les veuves, les pauvres & les malades, ſous prétexte de charité ; de prononcer ſur les perſonnes qui mouroient ſans teſtament, de prodiguer les cenſures pour des cauſes frivoles ou pour des intérêts temporels ; de

(*) On raconte que Philippe de Valois menaça quelque temps après Jean XXII de le faire *ardre* (brûler), parce qu'il avoit prêché que les ſaints ne jouiroient de la viſion béatifique qu'après la réſurrection générale.

multiplier les vexations, afin d'arracher de l'argent de ceux qu'il vexoit ; & le mémoire de Cugnieres contenoit ſoixante-ſix articles de plaintes. Selon Fleury, « la cauſe de l'égliſe » fut mal attaquée & mal défendue, » parce que de part & d'autre on n'en » ſavoit pas aſſez, & on raiſonnoit ſur » de faux principes, faute de connoî» tre les véritables, » (*VII Diſc.*) Deux prélats répondirent par des raiſons qui ne ſeroient point reçues aujourd'hui, reconnoiſſant la diſtinction des deux puiſſances, mais étendant la ſpirituelle ſur la temporelle, & apportant pour preuves nombre d'exemples & de miracles qui ne prouvent rien. Philippe donna un an aux évêques pour corriger les abus. Il n'y eut point alors de changemens conſidérables ; mais les *appels comme d'abus* ſont nés de cette fameuſe diſpute. Les eccléſiaſtiques ne pardonnerent point à Cugnieres d'avoir remplis les fonctions de ſa charge. Ce fut à qui le tourneroit plus malignement en ridicule.

Robert d'Artois fourbe & rebelle.

Une autre affaire déja terminée, produiſit une longue & ſanglante guerre. Le comté d'Artois, après la mort du dernier comte, étoit paſſé

à Mahaut sa fille, au préjudice de Robert d'Artois neveu de Mahaut, parce que la coutume d'Artois appelloit à la succession, non les mâles seulement, mais les parens les plus proches. Philippe le Bel & Philippe le Long avoient l'un & l'autre prononcé en faveur de la comtesse. Elle avoit assisté au sacre du dernier, en qualité de pair de France. Robert, ayant plus de crédit sous Philippe de Valois son beaufrere, à qui il avoit rendu de grands services, se flatta de faire valoir ses prétentions malgré deux jugemens authentiques. Il manquoit de titres, & ne rougit point de s'en procurer par une voie honteuse. La Divion, demoiselle de Bethune, lui en fabriqua de faux qu'il produisit avec confiance. Malheureusement pour lui, cette fille fut soupçonnée, arrêtée, & confessa devant le roi toutes ses manœuvres. La fausseté des titres reconnue, Robert d'Artois, au lieu de profiter de l'indulgence de Philippe, le choqua par une roideur opiniâtre. On poursuivit le procès; on condamna au feu la Divion; Robert fut ajourné au parlement, & refusa de comparoître. Le roi, sur les conclusions du Procureur

Procès du comte & de la Divion.

1331.

général, prononça lui-même l'arrêt qui le condamnoit au banniſſement. Aujourd'hui que les principes d'humanité sont mieux connus, le souverain se réserve les graces, & renvoie les condamnations à ses officiers.

Robert errant & fugitif se livre au plus affreux désespoir. Il emploie la magie pour faire périr le roi; il dépêche des scélérats pour l'assassiner; enfin il se réfugie en Angleterre, & sollicite Edouard à se jetter sur la France. Ce prince n'y étoit que trop disposé. Pendant qu'il méditoit son entreprise, Philippe pensoit à toute autre chose. Jean XXII venoit de mourir à Avignon. (*) Son successeur, Benoit XII, fils d'un boulanger du comté de Foix, eut envie de se réconcilier avec l'empereur, pour transférer à Rome le siege pontifical. Le roi trouvoit son avantage à retenir les papes dans le royaume. Leur dépendance les rendoit utiles à ses desseins, quoique le clergé souffrit beaucoup

Robert d'Artois passe en Angleterre.

Benoit XII.

(*) Ce pontife ajouta une troisieme couronne à la tiare pontificale. Le pape Hormisdas avoit mis la premiere, & Boniface VIII en avoit joint une seconde. (*Hénault.*)

de leur voiſinage. Il rompit le projet de réconciliation. Louis de Baviere en devint plus zélé pour le parti d'Edouard.

Projet de croiſade.

Les entrevues de Benoît XII avec le roi firent naître un nouveau projet de croiſade, auquel Philippe ſe livra d'abord très-vivement, comme s'il avoit été ſûr de tous les princes de l'Europe, mais ce grand zele ſe rallentit peu à peu : des affaires plus preſſantes demandoient ſes ſoins.

1336. Edouard III prend les armes.

Enfin le roi d'Angleterre ſe déclara, après avoir traité avec le fameux Artevelle braſſeur de biere Gantois, homme riche, intriguant, audacieux, digne chef de conjuration, qui gouvernoit à ſon gré les Flamans toujours mutins & rebelles. Un des premiers prétextes de la guerre fut la reſtitution de quelques terres de la Guienne, ſur leſquelles Edouard étoit convenu d'attendre la déciſion du parlement. Il reprochoit à Philippe de Valois d'avoir donné aſyle au roi d'Ecoſſe détrôné, (David Brus,) tandis que lui-même avoit reçu Robert d'Artois déclaré par les pairs ennemi du roi & de l'état. Il reclamoit enfin contre le jugement qui lui avoit

enlevé la couronne de France, dont il ſe prétendoit le légitime héritier. Artevelle lui ayant mandé que ſa préſence étoit néceſſaire en Flandre, il y alla ranimer l'ardeur de ſes alliés. Il paſſa enſuite à Cologne où Louis de Baviere le créa vicaire général de l'empire, déclarant que Philippe de Valois étoit un lâche, un perfide; qu'il avoit *forfait*, qu'il avoit perdu ſa protection & ſa faveur.

Edouard meilleur politique que le roi de France.

Le roi de France pouvoit ſe paſſer de cette protection, & n'avoit beſoin que d'argent & de politique. Les moindres impôts ſurchargeoient les peuples ruinés par des financiers Italiens. Philippe oppoſoit ſeulement de la fermeté & de la franchiſe au caractere dangereux de ſon rival auſſi adroit qu'entreprenant. Edouard avoit pluſieurs penſionnaires parmi les grands du royaume, & ne négligeoit aucun moyen de réuſſir. On échoue rarement avec de tels avantages. Cependant ſes premieres expéditions ne furent point heureuſes.

Traits ſingu-liers.

Quand il commença les hoſtilités dans le royaume, le comte de Hainaut ſon allié lui déclara qu'en qualité de vaſſal de l'empire, il l'avoit ſer-

vi ſur les terres de l'empire, mais qu'en qualité de vaſſal & neveu du roi de France, il ſe croyoit obligé de ſervir ce prince dès qu'on l'attaquoit ſur ſes terres. Devoir inconcevable, de combattre tantôt pour, tantôt contre le ſouverain, ſelon les différens théatres de la guerre ! C'étoit une ſuite de l'anarchie féodale. Les Flamans ſe faiſoient auſſi ſcrupule d'attaquer la France, parce qu'ils avoient juré de ne pas prendre les armes contre le roi. Artevelle, pour lever leur ſcrupule, & pour les dégager de leur ſerment, conſeilla, dit-on, à Edouard de prendre le titre de roi de France. Un peuple groſſier & ſuperſtitieux pouvoit y être trompé ; mais Edouard s'étoit déja quelquefois arrogé ce titre. D'ailleurs l'intérêt du commerce étoit un puiſſant motif pour les Flamans ; & ils avoient déclaré que la laine de l'Angleterre leur tenoit plus au cœur que l'amitié de la France.

Révolte du comte de Hainault.

Les Anglois ravagerent la Picardie. Le comte de Hainaut parut ſuſpect d'infidélité. Philippe ayant fait inſulter ſes terres, il s'attacha aux ennemis & lui envoya un cartel. *Mon neveu le comte de Hainaut eſt un fou.* C'eſt la réponſe qu'il reçut du roi. Ce *fou* devint furieux contre la France

La ſeconde campagne fut mémorable par le combat naval de l'Ecluſe. 1340. Une manœuvre qui fit gagner le vent aux Anglois, & qui fut regardée d'abord comme une fuite, leur aſſura la victoire & prouva leur ſupériorité dans la marine. La flotte Françoiſe étoit de ſix vingts gros vaiſſeaux, outre quantité d'autres navires, montés par quarante mille hommes. Edouard détruiſit la moitié de cette armée. Il fut bleſſé dans le combat ; mais ſon habileté & ſa valeur triompherent des plus grands périls. Le vainqueur aſſiégea auſſi-tôt Tournai. Inquiet de la réſiſtance de la place, il envoya propoſer un défi au roi de France. Le cartel étoit adreſſé à *Philippe de Valois*, ſans autre titre. Philippe répondit avec dignité, que la lettre ne s'adreſſoit pas ſans doute à lui ; qu'il vouloit bien cependant apprendre au roi d'Angleterre qu'un vaſſal ne devoit pas défier ſon ſeigneur ; qu'au reſte, malgré l'indécence de cette démarche, il pourroit accepter la propoſition, ſi l'on convenoit que le royaume d'Angleterre, comme celui de France,

Combat naval de l'Ecluſe.

Edouard défie le roi.

dût être le prix du vainqueur. Quelques braves que fussent les deux rois, on ne peut guere supposer que leur dessein fût de courir les hasards d'un duel. Ils cherchoient plutôt à augmenter leur réputation de valeur. Quoi qu'il en soit, une treve suspendit tout à coup les hostilités.

Treves violées par Edouard.

Edouard III, en désarmant malgré lui, ne vouloit que gagner du temps pour se préparer à de nouvelles expéditions. Il ne manqua pas de soutenir le comte de Montfort qui disputoit la Bretagne au comte de Blois neveu de Philippe, époux de l'héritiere du dernier duc. Anglois & François saccagerent cette province. Une seconde treve fut également violée. Le moindre prétexte suffisoit à Edouard, aussi ardent à saisir les occasions que peu scrupuleux sur les principes de la bonne foi. Le roi ayant fait trancher la tête à Olivier de Clisson & à plusieurs autres seigneurs, sans observer à leur égard aucune forme de justice, cette faute eut des suites très-fâcheuses. Ils étoient sans doute d'intelligence avec l'ennemi, puisqu'Edouard se plaint amérement de leur mort dans une lettre écrite au pape, & les qualifie de

nobles attachés à sa personne. Mais une punition illégale est un spécieux prétexte de révolte.

Geoffroi d'Harcourt auroit éprouvé la même rigueur, s'il n'avoit pris la fuite. Il se réfugia auprès du roi d'Angleterre, & le servit contre sa patrie avec beaucoup plus de succès que Robert d'Artois mort depuis peu d'une blessure. Le supplice des seigneurs fut une raison pour Edouard de rompre la treve, comme si Philippe de Valois l'eût rompue le premier par cette sévérité. Les Anglois tomberent d'abord sur la Guienne. Edouard s'étoit embarqué, voulant y aller en personne. Geoffroi d'Harcourt le décida malheureusement à tenter une descente en Normandie. Ce seigneur Normand sacrifioit à sa haine les sentimens de citoyen, ainsi que les devoirs de sujet. Son plan ne fut que trop bien exécuté.

Geoffroi d'Harcourt réfugié auprès d'Edouard.

1346. Bataille de Creci.

Un des grands défauts de Philippe étoit de manquer de précaution contre un ennemi toujours prêt à le surprendre. Edouard trouva peu de résistance en Normandie, & s'avança jusqu'à Paris, dévastant une contrée où il vouloit établir sa domination. Mais il se voit bientôt sur le point d'être ac-

cablé ; il veut ſe retirer en Flandre ; il paſſe la Somme ſuivi de l'armée Françoiſe. Le roi brûloit de ſe venger avec éclat. Après avoir fait trois lieues de chemin, il envoya reconnoître les ennemis. On lui rapporta qu'ils attendoient de pied ferme. Son intention étoit de faire repoſer les troupes, mais le comte d'Alençon marcha toujours en avant malgré les ordres du monarque. Cette imprudence entraine l'armée, l'action s'engage près du village de Creci ; les albalêtriers Génois qui compoſoient l'avant-garde, lâchent le pied, & mettent le déſordre par-tout. Cependant les François pénetrent juſqu'au centre de la premiere ligne d'Edouard, que commandoit le prince de Galles ſon fils, âgé de quatorze ou quinze ans. Edouard averti du danger de ce jeune prince, demanda s'il étoit mort ou bleſſé. On lui répondit que non. *Oh bien* ; dit-il, *je veux qu'il ait tout l'honneur de cette journée & qu'il gagne ſes éperons.* (Il venoit de l'armer chevalier.) Philippe voyant ſes troupes en déroute, perdant lui-même ſon ſang par une bleſſure, s'obſtinoit à ne point quitter le champ de bataille. Il fut entraîné

Le prince de Galles.

malgré lui, & les Anglois remporterent une victoire complette.

Cette ſanglante journée de Creci fit perdre à la France environ trente mille hommes & douze cens princes, ſeigneurs ou chevaliers. Les comtes d'Alençon, de Blois & de Flandre, les ducs de Lorraine & de Bourbon, le vieux roi de Boheme qui voulut ſe battre quoiqu'aveugle, y furent tués. Quelques-uns croient que les Anglois firent uſage de l'artillerie, & que ſix pieces de canon ſervirent beaucoup à leur victoire. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on connoiſſoit depuis peu d'années cette invention terrible.

Perte des François.

Geoffroi d'Harcourt avoit combattu à côté du prince de Galles. Il reconnut le cadavre du comte d'Harcourt ſon frere, qui étoit mort glorieuſement pour la patrie. Sentant alors l'énormité de ſon crime, il vint ſe jetter aux pieds du roi la corde au cou, & obtint la grace. Philippe de Valois, vaincu, cherchant un aſyle, arriva vers le milieu de la nuit à la porte d'un château ; il demanda qu'on ouvrit ; le châtelain voulut ſavoir qui il étoit. *Ouvrez*, dit-il, *c'eſt la fortune*

Remords de Geoffroi d'Harcourt.

Retraite du roi.

de la France. Belle parole dans un revers si accablant.

Siege de Calais.

Edouard étoit trop habile pour négliger les avantages que lui offroit la fortune. Il avoit besoin d'un port dans le royaume, il tourna toutes ses forces contre Calais. Jean de Vienne, chevalier Bourguignon, qui commandoit dans cette importante place, la défendit onze mois avec un courage invincible. Ni la rigueur de l'hiver, ni une irruption du roi d'Ecosse, rien ne put faire abandonner le siege à l'Anglois. Philippe se présenta avec soixante mille hommes, sans pouvoir attaquer ses retranchemens. Les assiégés mouroient de faim ; les chats & les souris leur avoient servi de nourriture. Sans espérance de secours, hors d'état de se défendre d'avantage ; ils demandent enfin à capituler. Le roi d'Angleterre veut qu'ils se rendent à discrétion. Mauni, le modele de ses chevaliers, s'efforce de lui inspirer plus de douceur. *Monseigneur*, lui dit-il, avec une noble liberté, *vous pourriez bien avoir tort ; car vous nous donnez un très-mauvais exemple.* Plusieurs autres chevaliers appuient ses

1347. Patriotisme de six Calésiens.

représentations. Le roi promet de faire grace aux Calésiens, pourvu que six des plus notables viennent, la corde au cou, lui apporter les clefs de la ville & se dévouer pour les autres. A cette nouvelle, Calais retentit de gémissemens ; une cruelle incertitude glace les cœurs. Eustache de Saint Pierre prend la parole, & déclare qu'il se livre le premier pour sauver le peuple. On se prosterne à ses genoux, on l'arrose de larmes. Jean Daire son cousin, & les Deux freres Wisant leurs parens, imitent cette générosité. L'histoire n'a pas conservé les noms des deux autres. Les six patriotes, conduits par l'illustre commandant épuisé de forces, se rendent au camp des Anglois. Tandis que tous les seigneurs les comblent d'éloges, & que le prince de Galles intercede vivement pour eux, Edouard commande leur supplice. La reine se jette à ses pieds & désarme sa colere. Tous les habitans de Calais furent renvoyés. La ville se repeupla d'Anglois. Ils l'ont gardé jusqu'en 1558. On supprime toute réflexion sur cet exemple célebre de patriotisme, parce que le sentiment suffit pour faire adorer la

vertu quand elle se montre à découvert. (*)

Récompense des Calésiens

La maniere dont Philippe récompensa les Calésiens étoit aussi propre que leur exemple à exciter le courage de la nation. Il leur donne *toutes les forfaitures, biens, meubles, & héritages qui écherront au roi pour quelque cause que ce soit; comme aussi tous les offices quels qu'ils soient vacans, dont il appartient au roi ou à ses enfans d'en pourvoir jusqu'à ce qu'ils soient tous & un chacun récompensés des pertes qu'ils ont faites à la prise de leur ville.* La prudence auroit dû mettre quelques bornes à cette générosité; car il fallut déclarer ensuite par un arrêt, que l'ordonnance du roi ne s'étendoit point aux offices du parlement, parce qu'ils doivent être donnés *pour mérites & suffisances, & non pour récompense de pertes.*

(1) Nous tenons ce détail de Froissard, historien du siecle. J'avoue que le silence des historiens Anglois en affoiblit la certitude. D'ailleurs, M. de Brequigni, de l'Académi de Inscriptions & Belles-lettres, a trouvé en Angleterre des preuves qu'Eustache de Saint-Pierre fut pensionné par Edouard III. C'est une tache à la gloire du Calésien; mais on peut absolument concilier les deux choses; & l'on ne peut guere rejetter comme fabuleux le récit de Froissard.

Tentative malheureuse sur Calais.

Charni, commandant de Saint-Omer, pensa reprendre Calais par trahison. Il avoit corrompu le gouverneur; celui-ci devoit livrer la place pour vingt mille écus. Edouard instruit du complot, en profita. Les François avancerent avec sécurité; on reçut leur argent; le roi d'Angleterre fondit tout à coup sur eux, en tua ou prit le plus grand nombre. Un chevalier, nommé Ribaumont, après l'avoir renversé deux fois de cheval, fut obligé de lui rendre les armes; & ce prince, le plus vaillant des chevaliers, le combla d'éloges & de témoignages de bienveillance.

Maux de la France.

Ces tristes événemens réduisirent la France au désespoir. Les guerriers ne vouloient plus combattre; les peuples ne vouloient plus payer. Des impositions excessives & de violentes altérations de monnoie exciterent un cri général. Ce qu'il y a de plus affreux, c'est que tant de richesses extorquées ne servoient qu'aux plaisirs des grands, des gens de guerre, des financiers, peu inquiets des maux publics dont ils profitoient. Les financiers, presque tous Italiens, dévoroient la substance de l'état. On ou-

Financiers chassés.

vrit les yeux sur leurs injustices ; on les chassa, peut-être plutôt pour les dépouiller que pour s'en défaire. Le trésorier des Essarts fut condamné à une restitution de cent mille florins, qu'il eut l'adresse de faire diminuer de moitié. Pour comble de maux, la peste, après avoir désolé l'Asie & l'Afrique, se répandit en Europe. Il sortoit environ cinq cents morts par jour de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Flagellans. Ce fléau excita le fanatisme d'une secte de Flagellans, qui couroient les villes & les campagnes, se déchirant les épaules à coup de fouet, pour effacer, disoient-ils, les péchés du monde. Le roi, de l'avis des docteurs, défendit sévérement leurs assemblées & leurs pratiques si propres à troubler les têtes. Bientôt la folie des Flagellans dégénéra en brigandages ; mais le mépris & l'autorité les firent rentrer dans le devoir.

1350. Mort du roi. Philippe de Valois mourut à cinquante-sept ans, consumé par les chagrins, les soupçons & les inquiétudes ; haï de ses sujets dont il avoit été l'idole & dont il auroit pu faire le bonheur en d'autres temps ; malheureux enfin par la supériorité de son

ennemi & par son défaut de politique. C'est à lui qu'on attribue l'établissement de la gabelle ou de l'impôt sur le sel, quoiqu'il n'en ait pas été l'inventeur, & qu'il n'eût fait que l'augmenter. Edouard III l'appeloit pour cette raison l'auteur de la *loi salique*. Remarquons ici avec M. Hénault « que les pays du nord sont » privés de la chaleur nécessaire pour » faire le sel, & que ceux situés au- » delà du quarante-deuxieme degré » de latitude, comme est l'Espagne, » font un sel trop corrosif qui mange » & détruit les chairs, au lieu de les » nourrir & de les conserver. La Fran- » ce seule se trouve dans un climat » tempéré propre à faire le sel : aussi » est-ce une des grandes richesses de » ce royaume, & le cardinal de Ri- » chelieu, dans son testament poli- » tique, dit que ce qu'il avoit connu » de surintendans les plus intelligens, » égaloit le produit de l'impôt tiré » sur les salines à celui que les Indes » rapportent au roi d'Espagne. » Cet impôt perçu avec une extrême rigueur, & porté trop loin sur une denrée si commune & si nécessaire, ex-

Gabelle ou impôt sur le sel.

cita depuis de fréquens murmures dans la nation.

Le Dauphiné donné à la France.

Humbert II, dauphin de Vienne, inconſolable de la mort de ſon fils, & réſolu de ſe retirer dans un cloître, avoit cédé en 1349 le Dauphiné à la France, ſous condition que celui des enfans de France qui en jouiroit, prendroit le nom de Dauphin, & que ce pays ne pourroit être incorporé au royaume qu'en cas que l'empire fût réuni à la couronne. De là vient que les ordonnances des rois, quoique générales, ſont reçues dans cette province comme dans un état ſéparé ſous le titre & avec les armes de Dauphin de Viennois.

Avignon vendu aux papes.

Les papes acquirent Avignon à peu près dans le même temps. Jeanne d'Anjou, reine de Naples, ſoupçonnée du meurtre de ſon époux, fugitive en Provence avant l'âge de majorité, le vendit à Clément VI pour quatre-vingt mille florins d'or. La croiſade des Albigeois avoit déja valu au ſaint ſiege le comté Venaiſſin : l'extrême néceſſité où Jeanne ſe trouvoit réduite, lui procura cette nouvelle acquiſition d'autant plus précieuſe que la ville étoit encore le ſéjour des ſouverains pontifes.

Habillement des François

On remarque ici un changement de mode dans les habits des François. De longs qu'ils étoient auparavant ; ils devinrent fort courts. Les princes du ſang conſerverent l'ancien habillement beaucoup plus grave & plus commode. Le luxe croiſſoit avec la miſere publique, & la bizarrerie des goûts répondoit à la groſſiereté des mœurs.

Préjugé nuiſible aux armes Françoiſes.

C'eſt à l'imprudence de la nation qu'il faut attribuer ſes pertes. Eſclaves de vains préjugés, les François dédaignerent les moyens de vaincre. Tandis que l'exercice de l'arc & de l'arbalête étoit ſoigneuſement cultivé en Angleterre, on le mépriſoit en France comme indigne de la valeur nationale. Richard I avoit établi l'uſage de l'arbalête à la fin du douzieme ſiecle. Avec cette arme *perfide*, diſoient alors les François, un poltron peut tuer ſans riſque le plus vaillant homme : *nous ne voulons vaincre qu'avec nos lances & nos épées.* Les archers Anglois devinrent terribles ; une grêle de traits décochés avec autant d'adreſſe que de force mettoit le déſordre par-

tout : il fallut donc employer les mêmes armes ; mais on aima mieux soudoyer des étrangers qui s'en ſervoient, que de s'en ſervir ſoi-même. Ces étrangers furent preſque toujours de mauvais ſoldats. L'artillerie fut ſans doute pareillement négligée juſqu'à ce qu'on eut éprouvé les riſques de la négligence. Quel tort ne peuvent pas faire les préjugés ? Ils ont tenu captif pluſieurs ſiecles le génie induſtrieux du François.

JEAN.

1350. Caractere de Jean.

JEAN, fils du dernier roi, monta ſur le trône âgé de quarante ans, exercé aux affaires, aſſez inſtruit, mais trop foible pour réſiſter aux orages, & trop fougueux pour gouverner avec ſageſſe au milieu du trouble & du déſordre. Dès le commencement de ſon regne, il fit trancher la tête, ſans aucune forme de juſtice, au comte d'Eu, que la qualité de connétable rendoit après lui la premiere perſonne de l'état. Le connétable, autrefois ſimple inſpecteur de l'écurie, étoit devenu le principal officier de la couronne, & commandoit en chef les armées. Les princes aſpiroient à cette place. On ignore le crime du comte d'Eu. Quelques-uns penſent qu'il avoit traité avec l'Angleterre ; d'autres, qu'il fut immolé à l'ambition de Charles d'Eſpagne qui vouloit le remplacer. Quoi qu'il en ſoit, cet acte de deſpotiſme révolta toute la nobleſſe déja aigrie par la perte de ſes anciens privileges, & diſpoſa le peuple à regarder d'un œil d'indifférence les infortunes de ſon roi.

Connétable.

Pour regagner les nobles toujours avides d'honneurs, Jean imagina de créer un ordre de chevalerie, comme Edouard III avoit inſtitué celui de la Jarretiere. Mais il ignoroit qu'on avilît les diſtinctions en les prodiguant. Le prudent Edouard avoit fixé le nombre de ſes chevaliers à vingt-quatre ; il en reçut au contraire cinq cents dans ſon ordre de l'Etoile. Le nombre en fut bientôt augmenté, & ce nouvel ordre parut dès ſa naiſſance ſi peu digne d'ambition, que le ſucceſſeur de Jean l'abandonna aux chevaliers du Guet.

Ordre de l'Etoile.

Charles d'Evreux, roi de Navarre, ſurnommé le Mauvais, doué de tous

Charles le Mauvais.

les talens, ou plutôt ſouillé de tous les vices qui font les grands criminels, étoit né pour le malheur de la France ſa patrie. Son alliance avec le monarque dont il venoit d'épouſer la fille, ne le rendit que plus capable d'exécuter ſes pernicieux deſſeins. Jaloux du connétable Charles d'Eſpagne, favori du roi, il le fit aſſaſſiner, & oſa ſe vanter de ce meurtre. Jean tranſporté de colere, jura d'abord de tirer vengeance du crime; mais la crainte que lui inſpiroit l'aſſaſſin, l'obligea de ſe contenter d'une légere ſatisfaction, & de lui accorder même des avantages qu'on pouvoit regarder comme une eſpece de récompenſe. Charles le Mauvais s'apperçut bientôt que cette réconciliation étoit feinte, qu'on le ſoupçonnoit, qu'on penſoit à s'aſſurer de ſa perſonne. Il diſparut de la cour, & ſe rendit ſecrétement à Avignon, où il traverſa autant qu'il pût les négociations de paix entre la France & l'Angleterre.

Révolte du roi de Navarre.

Le roi éclata enfin, & ordonna la ſaiſie des terres qu'il poſſédoit en Normandie. Charles, de ſon côté, leva l'étendard de la révolte. On pouvoit l'écraſer fort aiſément; mais Jean ne ſavoit

ſavoit rien prévoir ni prendre aucune meſure. Il ſe crut heureux d'acheter la paix en favoriſant encore un rebelle ſi dangereux. Le perfide vaſſal ne tarda guere à ſe ſignaler par de nouvelles noirceurs; car l'impunité irrite les paſſions des méchans. Le dauphin, (depuis Charles V,) ſéduit par ſes artifices, fut ſur le point d'abandonner le royaume. La bonté de ſon naturel l'arrêta au moment de l'exécution.

1355. Fameux états généraux.

Cependant Edouard III ſe préparoit à de nouvelles entrepriſes. Une treve pluſieurs fois prolongée depuis la priſe de Calais lui avoit donné le temps d'augmenter ſes forces. Toutes les négociations étant inutiles avec ce fier & ambitieux monarque, il fallut chercher les moyens de lui tenir tête. Les états généraux furent convoqués pour obtenir des ſubſides. On régla dans cette fameuſe aſſemblée que nulle propoſition ne ſeroit admiſe ſans le concours unanime des trois ordres. Ainſi le tiers-état, autrefois eſclave du clergé & de la nobleſſe, partageoit leur autorité, & devenoit en France à peu près ce qu'étoient les communes en Angleterre. Rien n'eſt

plus propre à inſpirer l'amour de la patrie, que de faire concourir les citoyens aux affaires publiques. Cependant les états généraux ne produiſirent preſque jamais de grands avantages. C'eſt que leurs droits étoient incertains, qu'il n'y avoit pas de bonnes loix pour y maintenir l'harmonie, & que les différens ordres diviſés entre eux, s'occupoient moins de l'intérêt général que de leurs prétentions reſpectives. L'hiſtoire rend cette juſtice au tiers-état, qu'il fit paroître ſouvent plus de zele que les autres. Les hommes en devenant libres, étoient devenus citoyens.

Secours que donnent les états.

On convint de lever trente mille lances ou hommes d'armes. Chaque lance avoit au moins trois ou quatre combattans à ſes ordres; ce qui, joint aux communes du royaume, compoſées d'une nombreuſe infanterie, devoit faire une grande armée. Enfin on établit un ſubſide pour l'entretien des troupes. Le roi, en conſéquence, s'obligea de fixer invariablement l'état des monnoies, & renonça pour lui & ſes ſucceſſeurs au droit de prendre ſur le peuple, vivres, charrettes, chevaux, &c. Il s'engagea de plus

Obligations que le roi s'impoſe.

à ne conclure ni paix ni treve que par l'avis de députés choiſis des trois ordres. Le ſubſide ayant paru inſuffiſant, une autre aſſemblée tenue quelque mois après le changea en une capitation générale ſur tous les ſujets, ſans excepter même les princes, les prélats; impoſition qui devoit être proportionnée aux biens, & qui ne le fut guere.

Cruauté du roi, ſource de révolte.

Le roi avoit fait violence à l'impétuoſité de ſon caractere en diſſimulant les crimes de Charles le Mauvais. Il n'attendoit qu'une occaſion de ſe venger. L'ayant ſurpris un jour à Rouen, il l'arrêta priſonnier avec les ſeigneurs de ſa ſuite, & par un excès d'imprudence & de barbarie, il fit exécuter quatre de ces ſeigneurs, entre autres le comte d'Harcourt; il voulut être témoin de leur ſupplice, & goûta le plaiſir inhumain d'un ſpectacle qui aviliſſoit ſa majeſté. Cette action tyrannique ne pouvoit manquer de produire des révoltes. Le frere du roi de Navarre, & ce même Geoffroi d'Harcourt qui avoit déja introduit les Anglois dans le royaume, paſſerent en Angleterre, reconnurent Edouard pour roi de France,

& preſſerent l'exécution de ſes funeſtes deſſeins.

1356. Bataille de Poitiers.

Le prince de Galles, ſurnommé le prince Noir à cauſe de la couleur de ſon armure, fameux depuis la bataille de Creci, ravagea le Limouſin, l'Auvergne, le Berri & le Poitou. Jean raſſembla ſes troupes, après avoir juré de le combattre en quelque lieu qu'il le trouvât. Les deux armées ſe rencontrerent à Maupertuis près de Poitiers. Celle de France étoit de ſoixante mille hommes; celle d'Angleterre de huit mille ſeulement. Le prince Noir retranché dans un poſte avantageux, mais ſans pouvoir avancer ni reculer, manquoit déja de vivres. En le tenant ſerré deux ou trois jours, on l'auroit infailliblement réduit à la néceſſité de ſe rendre. Il offrit de remettre ſes priſonniers & ſes conquêtes, & de ſigner une treve de ſept ans. Le roi demanda qu'il ſe rendît lui-méme priſonnier avec cent des principaux ſeigneurs de l'armée. Ce jeune héros répondit qu'il ne perdroit jamais la liberté que les armes à la main. Quelque sûr que dût être le roi de le forcer par une ſage lenteur, ſon imprudence lui fit préférer les

Danger du prince de Galles.

riſques d'une bataille. Il n'y en eut jamais de plus malheureuſe pour la France. Les Anglois profiterent ſi habilement de l'avantage du terrein, & une partie des François ſe livra tellement à la frayeur, que les deux tiers de l'armée furent bientôt en déroute. Le dauphin ſe retira promptement avec deux de ſes freres. Jean, à la tête du corps qu'il commandoit, ſe défendit en héros. Sans caſque, bleſſé au viſage, environné de morts, il renverſoit à coups de hache ceux qui oſoient l'approcher. Un chevalier ſe préſente lorſqu'il eſt épuiſé de forces, & le preſſe de ſe rendre. « Et » à qui me rendrai-je, dit le roi? où » eſt mon couſin le prince de Galles? » ſi je le voyois, je parlerois. » Le chevalier ayant répondu que le prince étoit éloigné : Qui êtes-vous, reprit le monarque? C'étoit un François banni de ſa patrie pour un meurtre. Jean eut la douleur de ſe rendre à ſon ſujet.

Le roi Jean priſonnier.

La bataille de Poitiers ne coûta guere à la France que la perte de ſix mille hommes; mais ce qu'il y avoit de plus brave & de plus zélé dans la nation, périt en combattant autour

Suite de la bataille. Humanité des Anglois.

du monarque. Les Anglois ſe montrerent dignes de la victoire par une humanité qui étoit alors un prodige. On ne traiteroit pas mieux aujourd'hui les bleſſés & les priſonniers. Le prince de Galles, vainqueur généreux & modeſte, donnoit l'exemple de la modération. Il reçut le roi avec les plus grands honneurs, le ſervant à table, le conſolant de ſa défaite, & lui prodiguant des éloges pleins de franchiſe & de ſentiment. Jean lui témoigna que ce qui adouciſſoit le chagrin de ſa diſgrace, c'étoit de n'avoir rien fait d'indigne de lui, & d'être tombé entre les mains du plus vaillant & du plus vertueux prince du monde.

Conduite du Dauphin.

On ne ſauroit peindre la conſternation de la France. Le dauphin Charles, en qualité de lieutenant général du royaume, titre que ſon pere lui avoit donné depuis quelque temps, aſſembla les états généraux. Sa conduite paſſée n'avoit pas prévenu en ſa faveur. On ſe ſouvenoit de ſes liaiſons avec le roi de Navarre; on l'avoit vu ſe retirer précipitamment à la bataille de Poitiers. La défiance paroiſſoit trop bien fondée. Elle lui attira dans les commencemens beau-

coup de traverſes, qui ſervirent ſans doute à développer ſon génie, à former ſon ame, & à lui faire acquérir cette prudence dont il fit uſage pour le ſalut de la nation. Il eſt peu de leçons auſſi utiles pour les princes que celles de l'adverſité.

Demandes des états.

Le dauphin s'apperçut bientôt de la mauvaiſe volonté des états. Au lieu de s'empreſſer à fournir les ſecours néceſſaires, ils voulurent les faire acheter à des conditions incompatibles avec l'autorité ſouveraine. Ils demandoient la deſtitution du chancelier & des chefs de la magiſtrature; que le conſeil fût compoſé de vingt-huit membres tirés de leur propre corps; que l'aſſemblée fût prorogée juſqu'à un certain terme, ce qui tendoit à la rendre permanente. Une telle aſſemblée devenoit fort dangereuſe. Le prince la congédia, ſous prétexte qu'il ne pouvoit prendre de réſolutions ſans avoir conſulté ſon pere.

Le Coq & Marcel chefs des factieux.

A la tête des factieux étoient Robert le Coq évêque de Laon, ennemi déclaré de ſes maîtres qui l'avoient élevé de la médiocrité aux premieres places, & Etienne Marcel prévôt des marchands de Paris, homme ſans frein,

ſans remords, n'aimant que le trouble, & couvrant d'un maſque de zele populaire ſes entrepriſes criminelles. Ces deux hommes penſerent perdre la monarchie.

Révolte à Paris.

Privé du ſecours des états, le dauphin crut pouvoir uſer de l'expédient trop commun de l'altération des eſpeces. Alors Marcel ne garda plus de meſures : il ſouleva le peuple. Les Pariſiens juſqu'alors fideles ſe livrerent à tout l'emportement de la révolte. On fut contraint de convoquer de nouveau les états. C'étoit ſe donner des maîtres. L'autorité paſſa toute entre leurs mains, le dauphin plia ſous le joug, accorda tout ce qu'on exigeoit, deſtitua vingt-deux officiers, & parut abandonner le royaume aux factieux. C'eſt ainſi que le parlement d'Angleterre triompha ſouvent de la puiſſance royale. Heureuſement le roi priſonnier, conclut à Bordeaux une treve de deux ans. Transféré à Londres, il y reçut des honneurs capables de faire rougir les François de leur perfidie. Par ſon ordre le dauphin défendit la perception d'un ſubſide qu'on avoit eu infiniment de peine à obtenir. Les chefs des factieux

ne vouloient pas perdre le maniement des finances. Ils perſuaderent au peuple que cette ſuppreſſion d'impôt étoit un attentat contre la patrie. L'eſprit de cabale eſt ſi aveugle dans la multitude, que le peuple les crut, & les laiſſa s'enrichir à ſes dépens.

Le roi de Navarre anime la ſédition.

Il ne manquoit plus au malheur de la nation que la délivrance du roi de Navarre. Un ſeigneur le tire de ſa priſon ; le Coq & Marcel obligent le dauphin de le recevoir ; il entre à Paris comme en triomphe, harangue la populace enchantée de ſon éloquence, fait élargir tous les priſonniers, apparemment pour groſſir ſon parti de cette foule de ſcélérats. Enfin, après avoir attenté ſur la vie de l'héritier de la couronne, il leve une armée, & Marcel avec ſes complices ſe déclare hautement en ſa faveur. Les rebelles prirent un chaperon miparti de rouge & de bleu qui leur ſervoit de diſtinctif : (on ne portoit point encore de chapeaux.) Tout Paris fut plein de ces chaperons. Mais l'univerſité défendit aux docteurs & aux étudians d'en porter. Elle avoit aſſez de crédit, pour que cet exemple dût faire impreſſion.

Fureur des séditieux.

Le dauphin, jouet des séditieux, eſclave en quelque maniere de l'évêque de Laon qui s'étoit mis à la tête du conſeil, tentoit de vains efforts contre le torrent. Il s'abaiſſa juſqu'à faire une harangue au peuple pour lui rendre compte de ſa conduite & pour gagner ſon affection. Les cœurs étoient émus. Un des mutins parle à ſon tour; Marcel ſe montre, tout change auſſi-tôt. Le ſuccès enhardit ce furieux prévôt des marchands. Il fait aſſaſſiner dans le palais, ſous les yeux du dauphin les maréchaux de Champagne & de Normandie; il force enſuite le prince à paroître approuver cet attentat: c'étoient chaque jour de nouvelles ſcenes plus honteuſes les unes que les autres. Un eccléſiaſtique ayant tué le tréſorier du dauphin, fut puni de mort. Au lieu d'applaudir à un exemple ſi néceſſaire, l'évêque de Paris réclama les privileges de la cléricature. Le cadavre fut détaché du gibet; Marcel aſſiſta aux funérailles ſolemnelles du meurtrier. Un Jacobin parlant au nom de l'univerſité & du peuple, dit inſolemment au dauphin que, s'il ne ſatisfaiſoit pas le roi de Navarre,

on prendroit d'autres meſures, on ſe déclareroit contre lui. Enfin le déſordre regnoit par-tout le royaume. Les compagnies de troupes étrangeres, auxquelles ſe joignirent des gentilshommes François, pillerent cruellement les provinces. Marcel voulut faire entrer les autres villes en confédération avec Paris. Elles demeurerent fidelles pour la plupart; unique reſſource qui reſtât au dauphin dans l'anéantiſſement de ſon pouvoir.

1358. Le Dauphin rétablit ſon autorité.

Parvenu à ſa vingt-unieme année, âge où finiſſoit ordinairement la minorité de nos rois, il prit la qualité de régent ſans aucune oppoſition, & réſolut enfin de ſe roidir contre les mutins. La capitale étoit pour lui comme une priſon: il l'abandonna, & s'étant aſſuré des bonnes diſpoſitions de la Champagne, du Vermandois & de quelques autres provinces, il tint les états généraux à Compiegne. Les Pariſiens y furent généralement condamnés; on remercia le régent de n'avoir point déſeſpéré de la patrie; on lui accorda des ſubſides. Il promit de ne rentrer jamais à Paris, que les auteurs de la révolte n'euſſent porté la peine de leurs cri-

mes. Une grande partie de la nobleſſe ſe rangea ſous ſes étendards, ſur-tout après la fameuſe révolte des payſans, nommée *Jacquerie*. Ces malheureux qui ne trouvoient ni repos, ni ſûreté dans les campagnes, ſe ſouleverent tout à coup en pluſieurs endroits, & jurerent d'exterminer la nobleſſe. C'étoient autant de bêtes féroces dont les fureurs paſſent toute expreſſion. Les nobles prirent les armes, d'abord pour ſe défendre, enſuite pour ſe venger. Ce ne fut que carnage, qu'incendies dans les provinces. Les *Jacques* ſubirent le ſort qu'ils devoient prévoir. La nobleſſe exercée aux armes les maſſacra de tous côtés.

Jacquerie.

Paris rentre dans le devoir.

Le parti du dauphin ſe fortifioit de jour en jour, & celui des rebelles déclinoit ſenſiblement. Ce prince agit alors avec autant de vigueur que de prudence. Il bloqua Paris. Le roi de Navarre s'étant brouillé avec les ſéditieux, ſortit de la ville. Marcel, au bord du précipice, ſans eſpérance de pardon, entreprend de mettre le comble à ſes attentats. Il va trouver ſecrétement le Navarrois, s'engage à l'introduire dans Paris, à maſſacrer avec le ſecours de ſes ſoldats les par-

tiſans du régent, & à le faire couronner roi de France par l'évêque de Laon toujours ennemi de la famille royale. Le jour marqué pour cette exécution, Marcel ſe rend de nuit à la porte Saint Antoine qu'il devoit livrer. Jean Maillard, généreux citoyen, averti du complot, ou ſoupçonnant quelque choſe, l'aborde tout à coup & lui reproche ſa perfidie. Un démenti du prévôt des marchands eſt ſuivi d'un coup mortel dont Maillard lui fend la tête. L'alarme ſe répand de rue en rue; on publie la trahiſon & la mort du coupable; on égorge ſes complices; les Pariſiens déja touchés de repentir, envoient une députation au régent, & le conjurent d'entrer dans la ville. Il eſt reçu aux acclamations de tout le peuple. Un bourgeois lui dit néanmoins avec impudence: *Pardieu, Sire, ſi l'on m'avoit cru, vous n'y ſeriez pas entré; mais on y ſera peu pour vous.* Cet inſolent alloit être puni comme il méritoit. Le dauphin arrêta le coup, & répondit froidement: *on ne vous en croira pas, beau ſire.* Une amniſtie générale, dont les plus ſéditieux furent ſeulement exceptés, acheva de

Marcel tué.

dissiper l'esprit de révolte, & le peuple sentit que l'obéissance à un bon prince étoit infiniment préférable à un fantôme de liberté.

1359. Traité du roi rejeté par les états.

Les provinces continuoient à souffrir tout ce que la licence, le brigandage, la misere, la guerre civile ont de plus affreux. Le perfide Navarrois s'étant ligué avec Edouard, fit ensuite un traité de paix avec le dauphin ; mais pour continuer les hostilités sous le nom de son frere Philippe de Navarre. Jean qui s'ennuyoit de sa prison, traita aussi avec le roi d'Angleterre, à des conditions capables d'achever la ruine du royaume. Il cédoit la Normandie, la Guienne, la Xaintonge, le Périgord, le Querci, le Limousin, le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Touraine, &c., avec quatre millions d'écus d'or pour sa rançon. Les états convoqués par le régent frémirent à la lecture de ce traité : on le rejetta unanimement. La treve étoit expirée. Edouard, à la tête de cent mille hommes rentra en France pour étendre ses conquêtes.

Prudence du dauphin.

Une bataille pouvoit renverser le trône. Si le dauphin eût imité l'imprudence de son pere, il en auroit couru les risques ; mais s'accommodant aux conjonctures, il mit les places fortes en sûreté, & abandonna le reste à des ravages inévitables. Charles le Mauvais, sous le voile de l'amitié la plus intime, lui préparoit une nouvelle trahison. Le jeune prince étoit sur ses gardes ; ce complot fut découvert ; le Navarrois quitta brusquement Paris, & se déclara encore l'ennemi de la France.

Edouard se décide pour la paix.

Edouard III, après avoir levé le siege de Reims, désola les environs de la capitale, sans pouvoir la prendre, quoique dépeuplée par une famine affreuse. La disette, la fatigue épuisant ses propres troupes, il commençoit à n'être plus si éloigné de la paix. Le duc de Lancaster lui en représentoit fortement les avantages. On assure qu'un orage violent mêlé de grêle qui lui tua quantité d'hommes & de chevaux, lui fit prendre sa derniere résolution. M. de Voltaire, en niant ce fait attesté par les contemporains, semble oublier que de petites causes peuvent produire de grands événemens. Les négociations s'ouvrirent à Bretigni auprès de Chartres, &

le traité fut conclu après une ſemaine de conférences.

1360. Traité de Bretigni.

Les principaux articles de la paix furent que la Guienne, de Poitou, la Xaintonge, le Limouſin, demeureroient en toute propriété au roi d'Angleterre ; que le roi de France renonceroit expreſſement à la ſouveraineté ſur ces provinces, & qu'Edouard renonceroit de même à ſes prétentions ſur la couronne de France, ſur la Normandie, le Maine, la Touraine & l'Anjou poſſédés par ſes ancêtres ; que Jean payeroit trois millions d'écus d'or pour ſa rançon, dont ſix cents mille quatre mois après ſon arrivée, & quatre cents mille d'année en année juſqu'à la fin du payement. Les deux rois confirmerent le traité à Calais. On retrancha ſeulement l'article concernant les renonciations reſpectives. Elles devoient ſe faire à Bruges ; mais Edouard, malgré les ſommations du roi Jean, n'y envoya point de députés. Il ne montra guere plus de fidélité par rapport à l'évacuation des places, ſe contentant de donner des ordres, quoiqu'il eut promis d'employer la force en cas de beſoin.

Attachement des peuples à la couronne.

Dans les pays qui devoient paſſer ſous la domination Angloiſe, les ſeigneurs & les villes témoignerent la plus vive répugnance pour un changement de maître. Ils n'obéirent qu'avec une peine extrême. Les habitans de la Rochelle, après un an de délai ou de refus, preſſé par les inſtances de la cour, répondirent avec douleur : *Nous nous ſoumettons aux Anglois, mais nos cœurs ne changeront point.* C'eſt une des plus grandes preuves de l'attachement des François pour leur ſouverain, lors même que des circonſtances fatales ſemblent avoir refroidi leur zele.

Brigandages des Compagnies.

Une paix achetée ſi chérement ne délivra pas le royaume des fléaux qui le ravageoient. Les troupes licentiées, ſur-tout celles que l'Angleterre avoit eues à ſa ſolde, ſe donnerent des chefs, & commirent ſous le nom de *Compagnies* ou de *Malandrins* des excès abominables. Un de ces chefs ſe faiſoit appeller *l'ami de Dieu & l'ennemi de tout le monde.* Les femmes & les filles violées ; les égliſes, les campagnes, les villes, abandonnées aux flammes, au pillage & au maſſacre ; rien ne pouvoit aſſouvir la férocité

des Malandrins. Le roi envoya contre eux Jacques de Bourbon, qui fut défait dans le Lyonnois. Heureusement le marquis de Montferrat les ayant engagés à son service, en fit passer un grand nombre en Italie. Le pape les redoutoit & leur donna une ample absolution de leurs péchés. C'étoit une des conditions du départ. Ces bandits superstitieux se croyoient dès-lors en sûreté de conscience. Un de leurs chefs resta. Le roi de Navarre eut d'abord envie de se l'attacher; mais ne le trouvant pas d'assez bonne composition, il l'empoisonna dans un festin.

Seconde maison de Bourgogne.

Jean venoit de perdre une grande partie de ses états. Il acquit la Bourgogne par la mort du jeune Philippe de Rouvre, auquel il succéda en qualité de plus proche parent. Il donna le duché & le comté de Bourgogne pour apanage à Philippe son quatrieme fils, dont la valeur s'étoit signalée à la bataille de Poitiers. Ainsi commença la seconde maison de Bourgogne qui devint en peu de temps si redoutable. Toutes les démarches du roi tournoient, par une sorte de fatalité, au malheur de ses sujets. On

Imprudence du roi Jean.

conçoit à peine comment, après tant

de fautes, au milieu du bouleversement de l'état & des calamités publiques, il put former le dessein d'une croisade contre les Mahométans. Urbain V lui inspira cette résolution insensée. On avoit pris la croix & réglé le temps du départ. Mais une autre imprudence de Jean suspendit l'exécution. Le duc d'Anjou, un de ses fils, étoit en otage à Londres. Il en partit sans le congé d'Edouard & protesta qu'il n'y retourneroit point. Le roi, dont la principale vertu étoit une scrupuleuse fidélité à sa parole, extrêmement sensible à cette faute de son fils, résolut d'aller lui-même le remplacer. Sourd à toutes les raisons, il passa en Angleterre. Edouard le reçut magnifiquement. On remarque comme une preuve de l'opulence des Anglois, qu'un marchand de vin eut l'honneur de traiter chez lui les rois & toute leur suite. Jean mourut à Londres de maladie. Prince généreux, sincere, vaillant, ami de la piété, de la justice & des lettres. Avec ces bonnes qualités, que de maux n'a-t-il pas causés à son peuple pour n'avoir eu ni modération, ni régle, ni prévoyance dans sa conduite! Il a laissé

Il retourne à Londres.

1364. Mort du roi.

du moins une maxime précieuſe : *Si la juſtice & la bonne foi étoient bannies du reſte du monde, il faudroit qu'on retrouvât ces vertus dans la bouche & dans le cœur des rois.*

Pour avoir de quoi payer ſa rançon, il vendit en quelque ſorte, ſelon Villani, ſa propre chair, à l'encan ; Galéas Viſcomti, tyran de Milan, acheta ſa fille Iſabelle 600, 000 florins pour la marier à ſon fils Jean Galéas.

Etat des armées.

Jetons un coup d'œil ſur les gens de guerre de ces temps-là, afin de mieux connoître la nation & le principe de ſes diſgraces. La cavalerie, comme nous l'avons déja dit, faiſoit preſque toute la force des armées. Les Anglois y joignoient d'excellens archers de leur pays ; les François dédaignant cette eſpece de milice, n'en avoient que d'étrangers fort inférieurs à ceux d'Angleterre. Rien ne contribua plus aux défaites de Creci & de Poitiers. Les archers mirent en déroute notre premiere ligne, celle-ci tomba ſur la ſeconde, & le déſordre devint général. Il ſemble que le génie

Anglois, plus capable de réflexion, avoit une grande ſupériorité ſur la vivacité Françoiſe.

Licence, ſuperſtition des gens de guerre.

La valeur des chevaliers dégénéroit en licence. Ils cherchoient moins à ſervir l'état qu'à ſe diſtinguer par quelque fait d'armes particulier. La dépouille d'un adverſaire terraſſé, les attiroit plus que le bien public. Une ignorance profonde augmentoit leur indocilité fougueuſe, & changeoit leur religion en vaines pratiques, auxquelles ils ſacrifioient les devoirs. On peut juger de cette ignorance & de la ſuperſtition qu'elle produiſoit par un trait du fameux la Hire. Ce chevalier, ſur le point d'entrer dans une ville aſſiégée, rencontre un prêtre & lui demande l'abſolution. Confeſſez-vous, Monſieur, dit le prêtre. La Hire répond qu'il n'en a pas le loiſir ; qu'en général il a fait tout ce que les gendarmes ont accoutumé de faire. Sur quoi le prêtre lui donne l'abſolution *telle quelle*. Alors le pénitent adreſſe à Dieu cette priere : *Dieu, je te prie que tu faſſes aujourd'hui pour la Hire autant que tu voudrois que la Hire fît pour toi, s'il étoit Dieu & que tu fuſſes la Hire.* Avec une dévotion

bizarre, ces guerriers ſe croyoient tout permis, & leurs brigandages ſembloient tellement autoriſés par la coutume, que Talbot, célébre général Anglois, diſoit bonnement : *ſi Dieu étoit homme d'armes, il ſeroit pillard.*

Les milices des communes, infanterie ſans diſcipline, furent preſque toujours taillées en pieces. S'il eſt vrai, comme on l'aſſure ſans vraiſemblance, que la population étoit alors plus conſidérable en France qu'aujourd'hui, c'étoit la plus grande reſſource pour un gouvernement qui auroit ſu en profiter. Mais en faiſant continuellement la guerre, on n'avoit pas encore appris à former des troupes & à s'en ſervir d'une maniere convenable.

Altération funeſte des monnoies.

Les principes de l'adminiſtration politique n'étoient pas mieux connus dans le royaume. Pluſieurs ordonnances du roi Jean & de ſon prédéceſſeur, prouvent qu'ils regardoient le pouvoir de hauſſer & de baiſſer arbitrairement le prix des monnoies, comme un moyen admirable de lever des impôts dont le peuple n'eut pas lieu de ſe plaindre. C'étoit pourtant le moyen, & de ruiner le commerce, & d'appauvrir l'état en procurant quelques reſſouces paſſageres. *A grand peine un homme avoit-il le temps de connoître l'état de ſon bien d'un jour à l'autre*, diſent des lettres patentes de 1361, tant les variations de monnoie étoient ſubites & fréquentes. Les murmures éclatans de toutes parts, on avilit par la fraude l'autorité même dont on abuſoit. Dans quelques ordonnances, le roi avertit les officiers de la monnoie, de ne rien mettre aux nouvelles eſpeces qui en marquât l'affoibliſſement, *afin de tenir la choſe plus ſecrete.* Faut-il s'étonner que des abus ſi monſtrueux fourniſſent des prétextes de ſédition.

Répartition des impôts faite par les états.

Les états généraux, qui ſeroient devenus vraiſemblablement auſſi redoutables que le parlement Anglois, ſi le génie des deux nations eût été le même, n'avoient pas plus d'équité & de ſageſſe que la cour, à en juger par la maniere dont ils régloient les ſubſides. En 1355, ils fixerent la capitation à quatre livre pour ceux qui en avoient cent de revenus, à quarante ſous pour ceux qui avoient moins de cent livres, à vingt ſous pour ceux qui avoient moins de quarante livres; les labou-

reurs, les artiſans, les domeſtiques, dont le ſalaire pouvoit monter à cent ſous par an, devoient en payer dix. Ainſi l'impôt étoit accablant pour ceux qui manquoient de pain.

Abſolution d'un mort.

Un fait ſingulier de ce regne prouvera encore le beſoin qu'on avoit de lumieres en tout genre. Pierre de Bourbon, excommunié à la pourſuite de ſes créanciers, ayant été tué à la bataille de Poitiers, ſon fils Louis travailla vivement à le faire abſoudre, afin que l'on pût prier pour le repos de ſon ame. Il obtint d'Innocent VI l'abſolution du mort, en s'engageant à payer ſes dettes.

CHARLES V.

Surnommé LE SAGE.

1364. Sageſſe du roi.

LE nouveau roi, que nous avons vu gouverner l'état pendant la priſon de Jean ſon pere, devint le modele des rois & le reſtaurateur du royaume. Sa ſageſſe fit tout. Il ne parut point à la tête des armées; une ſanté foible lui interdiſoit les fatigues. Mais il connoiſſoit les hommes & les choſes. Du fond de ſon cabinet il vint à bout par les

les mains qu'il employa, de recouvrer ce que ſes prédéceſſeurs avoient perdu par leur imprudence. Un de ſes premiers ſoins fut de confirmer les officiers de judicature dans l'exercice de leurs charges; car l'autorité des cours ſouveraines ceſſoit à la mort du roi, & les magiſtrats ne pouvoient continuer leurs fonctions ſans l'agrément de ſon ſucceſſeur.

Du Gueſclin.

Charles le Mauvais, le plus perfide & le plus turbulent des hommes, avoit repris les armes pour ſoutenir de vaines prétentions ſur la Bourgogne. Le roi donna le commandement des troupes à Bertrand du Gueſclin, déja célebre ſous le dernier regne. C'étoit un chevalier Breton, d'un courage à toute épreuve. Sa mauvais mine & la fougue de ſa premiere jeuneſſe l'avoient rendu inſupportable à ſes parens même. *Il n'y a point de plus mauvais garçon au monde*, diſoit alors ſa mere; *il eſt toujours battant ou battu; ſon pere & moi nous le voudrions voir ſous terre.* On juge ſouvent mal des jeunes gens, dont les défauts même peuvent ſe diriger au bien. Ce caractere violent renfermoit un germe d'héroïſme qui ſe développa bien-

tôt pour le ſalut de la France. Les troupes du roi de Navarre étoient commandées en Normandie par le captal ou ſeigneur de Buch. Du Gueſclin l'envoya défier à la bataille. Comme le captal attendoit un renfort, & demeuroit ferme à ſon poſte inacceſſible, le Breton eut recours au ſtratagême & feignit de décamper. Les ennemis veulent auſſi-tôt le pourſuivre. En vain de Buch leur repréſente que du Gueſclin n'eſt pas homme à fuir devant eux, qu'il ne cherche qu'à les tromper par une ruſe : on l'entraîne malgré lui au combat. Les François font volte-face, animés par ce diſcours de leur chef: *Pour Dieu, amis, ſouvenez-vous que nous avons un nouveau roi de France. Que ſa couronne ſoit aujourd'hui étrennée par vous.* Ils remportent la victoire. La confiance & le courage renaiſſent dans la nation; Charles V en reconnoiſſance de cet important ſervice, donne le comté de Longueville à du Gueſclin. Le mérite ainſi récompenſé a toujours des imitateurs.

Du Gueſclin bat les troupes du roi de Navarre.

La guerre duroit en Bretagne depuis 1341. Charles de Blois & le comte de Montfort ſe diſputoient ce duché, & le déchiroient par les armes. Leurs femmes y avoient combattu en héroïnes. Enfin ils convinrent d'un partage. Jeanne de Penthievre, comteſſe de Blois, niece & héritiere de l'ancien duc, indignée de l'accommodement, écrivit à ſon époux qu'elle l'avoit prié de défendre ſon héritage, & qu'étant armé, il ne devoit pas en ſacrifier une partie. Je ne ſuis qu'une femme, ajoutoit-elle, mais je perdrois plutôt la vie, & deux ſi je les avois, que de conſentir à une choſe ſi honteuſe. Ce prince aima mieux violer ſa parole que de lui déplaire. On réſolut de terminer le différend par une bataille. Le roi, qui favoriſoit Charles de Blois ſon couſin, comme Edouard III ſoutenoit le comte de Montfort ſon gendre, lui envoya du Gueſclin dont les conſeils ne furent point écoutés. Charles de Blois voulut charger témérairement & fut tué dans le combat : prince accompli, s'il n'avoit eu trop de déférence pour l'humeur altiere de ſa femme. Montfort verſa des larmes ſur ſon cadavre. *Monſeigneur*, lui dit le fameux général Anglois, Chandos, *vous ne pouviez avoir votre couſin en vie & le duché*

Guerre de Bretagne.

Charles de Blois tué à la bataille d'Aurai.

tout enſemble, remerciez Dieu & vos amis. Chandos eut la gloire de faire priſonnier du Gueſclin, qui ſe rendit à lui, couvert de bleſſures, après avoir renverſé une foule de combattans. Cette bataille d'Aurai valut à Montfort toute la Bretagne.

Le roi rétablit la paix.

Quelque deſir qu'eût le roi de ſoutenir & de venger la comteſſe, préférant à l'intérêt particulier le bien général, il ſe rendit médiateur de la paix, & reçut l'hommage du nouveau duc, dont il craignoit avec raiſon de ſe faire un dangereux ennemi. Il accorda auſſi la paix au roi de Navarre; celui-ci renonça par le traité à ſes prétentions ſur la Bourgogne, la Champagne & la Brie.

1365. Du Gueſclin mene les compagnies en Eſpagne.

Les peuples ſembloient devoir enfin reſpirer. Mais licentier les gens de guerre, c'étoit déchaîner des tigres. A peine jouiſſoit-on de la paix, que les compagnies recommencerent leurs brigandages. Nombre de chevaliers & de ſeigneurs ſe mirent à leur tête. Le royaume alloit devenir la proie de ces furieux, ſi Henri de Tranſtamare n'avoit offert de les prendre à ſa ſolde contre Pierre le Cruel ſon frere, roi de Caſtille, devenu par ſon avarice

& ſa tyrannie l'exécration de ſes ſujets. On réſolut de confier l'entrepriſe à du Gueſclin. Chandos demandoit cent mille livres pour ſa rançon. Le roi en paya quarante mille; le pape & Tranſtamare fournirent le reſte. Il reſtoit à déterminer les compagnies au départ. Du Gueſclin va trouver leurs chefs. *Nous avons aſſez fait pour damner nos ames*, leur dit-il; *vous pouvez même vous vanter d'avoir plus fait que moi: faiſons honneur à Dieu, & le diable laiſſons.* Après ce début, il leur fait valoir des avantages plus propres à les toucher; deux cents mille livres du roi de France, les tréſors du roi de Caſtille, des contributions à lever ſur les terres du pape; car le voyage d'Avignon avoit pour eux de puiſſans attraits: ils s'y étoient déja enrichis, & le chevalier ne ſe faiſoit point ſcrupule de les prendre par ce motif. Le traité fut conclu ſans peine, les chefs vinrent ſaluer Charles V, qui les régala magnifiquement. Jean de Bourbon, comte de la Marche, reçut la qualité de général avec ordre de ſuivre en tout les avis de du Gueſclin.

Expédition contre Pierre le Cruel.

Les compagnies prirent la route d'Avignon, & ne manquerent pas de

rançonner Urbain V. Ce pape ſe repentit peut-être alors d'avoir contribué à la délivrance du héros François, le plus irréprochable des chevaliers, mais qui n'étoit pas exempt des défauts de ſa profeſſion. Du Gueſclin exigea cent mille francs & une abſolution en bonne forme. A peine fut-il arrivé en Caſtille avec Henri de Tranſtamare, que tout ſe ſoumit. Pierre le Cruel détrôné, prit la fuite & alla en Guienne implorer le ſecours du prince de Galles.

Le prince de Galles prend du Gueſclin.

Ce prince généreux & paſſionné pour la gloire, vole en Eſpagne, gagne la bataille de Navarette où du Gueſclin eſt encore fait priſonnier, rétablit le tyran & éprouve lui-même ſon ingratitude. Don Pedre jouit peu de ce changement de fortune. Le prince Noir, de retour à Bordeaux, renvoie du Gueſclin dont le roi paye la rançon. Henri de Tranſtamare, ſecondé par le chevalier, retourne attaquer ſon frere, le tue de ſa propre main, devient paiſible poſſeſſeur de la Caſtille. Des freres ennemis ſont ordinairement les ennemis les plus acharnés; mais il eſt peu d'exemples d'une haine ſi furieuſe.

L'éloignement des compagnies procura au royaume un calme d'autant plus utile, que Charles V le conſacra tout entier au bien de l'état. Les monnoies furent réformées, les ſubſides diminués, l'agriculture ranimée, le commerce favoriſé, la capitale embellie. La France reprenoit des forces, & ſe preparoit inſenſiblement à réparer ſes malheurs. On penſoit à rompre avec l'Angleterre; on y étoit autoriſé par des raiſons ſpécieuſes. Le prince de Galles, à qui ſon pere avoit donné la principauté d'Aquitaine, comprenant ſous ce nom la Guienne & les provinces voiſines épuiſa bientôt ſes finances par le faſte de ſa cour. Les plus grandes ames ſe laiſſent quelquefois corrompre par la fortune. Il réſolut contre l'avis du brave & prudent Chandos, de mettre une impoſition générale ſur les terres de ſa ſouveraineté. Preſque toute la nobleſſe fut indignée d'une vexation qu'elle n'avoit point éprouvée ſous les rois de France. La plûpart des ſeigneurs en porterent leurs plaintes au roi. Indépendamment de cette atteinte à leurs priviléges, Edouard III enivré de ſes victoires leur avoit rendu la

Le roi travaille au bien public.

Fautes d'Edouard III & de ſon fils.

domination Angloiſe odieuſe, en retirant les graces qu'il leur prodiguoit auparavant. Les circonſtances étoient favorables pour une rupture ouverte: le prince de Galles conſumé d'une fiévre lente depuis l'expédition d'Eſpagne ; ſon pere endormi au ſein de la proſpérité, le traité de Bretigni, non exécuté par rapport à l'article eſſentiel des renonciations, en ſorte que les ſeigneurs de Guienne pouvoient être encore regardés comme vaſſaux de la couronne.

1368. Rupture avec l'Angleterre.

Auſſi reçut-on leur appel. Le prince de Galles fut cité à la cour des Pairs pour rendre compte des griefs allégués contre lui. Il répondit fiérement à cette citation, que volontiers il ſe rendroit à Paris, mais avec ſoixante mille hommes. Pluſieurs infractions faites au traité de paix, engageoient Charles V à prendre les armes contre Edouard. La guerre lui fut déclarée lorſqu'il s'y attendoit le moins. Ce grand politique avoit perdu ſa prévoyance pour ſe livrer aux charmes du repos & des plaiſirs. Les armes Françoiſes eurent l'avantage preſque par-tout. Le roi ſentant ſa ſupériorité, ne balança plus à uſer des droits de

ſouverain. Il prononça dans la cour des Pairs l'arrêt de condamnation contre Edouard & le prince de Galles ; il les déclara rebelles, & toutes les terres qu'ils avoient en France, confiſquées en punition de leur félonie.

Du Gueſclin connétable.

Cependant une armée ennemie débarque à Calais, ravage l'Artois, la Picardie, la Champagne, & ſe préſente aux portes de Paris. Du Gueſclin arrive ſur ces entrefaites mandé par le ſage monarque, qui lui offre l'épée de Connétable. Chacun applaudit à ce choix. Le chevalier, plus grand par ſa modeſtie que par ſes autres qualités, conjure le roi de confier la premiere charge de l'état à un homme capable de la mieux remplir. Charles V rejette ſes excuſes, le prie d'accepter, diſant qu'il n'y avoit ni prince ni baron dans le royaume qui ne fût prêt à lui obéir, & que, s'il s'en trouvoit dans des diſpoſitions contraires, il leur feroit ſentir ſa juſte indignation. On voit ici combien le mérite perſonnel a de grandeur, & combien un roi s'honore lui-même en l'honorant dans ſes ſujets. Une telle priere étoit l'ordre le plus preſſant. Du Gueſclin obéit. L'envie toujours

dangereuſe au ſein de la cour pouvoit ſeule lui inſpirer de la crainte. Il ſupplia ſon maître de ne pas croire les rapports qu'on pourroit faire contre lui, ſans avoir daigné l'entendre.

1371, &c. Les Anglois vaincus par-tout.

Charles V avoit recommandé au connétable de ne point riſquer de bataille déciſive; mais un chef habile ſait interpréter les intentions du prince & ſe régler ſur les conjonctures. Du Gueſclin avec une très-petite armée, marcha aux ennemis, les attaqua dans leurs différens quartiers, les battit par-tout & les diſſipa. D'un autre côté les Anglois furent vaincus par la flotte de Caſtille. La campagne ſuivante produiſit des avantages plus conſidérables. Le Poitou, l'Aunis & la Xaintonge rentrerent ſous la domination du roi. Edouard fit en vain un armement terrible pour venir en perſonne réparer ſes pertes. Il lutta neuf ſemaines contre les vents, & fut contraint de relâcher dans ſes ports. Rongé de chagrin, il dit, en parlant de Charles, *que jamais roi ne s'étoit moins armé & ne lui avoit donné tant à faire.*

Intrigues du roi d'Angleterre.

Dans ces circonſtances critiques, il eſſaya de détacher le roi de Caſtille,

Henri de Tranſtamare, des intérêts de la France que ſes flottes ſervoient utilement. Le roi de Navarre, toujours prêt à nuire & à tromper, ſe chargea de la négociation. Mais le Caſtillan répondit que les offres les plus avantageuſes ne pouvoient le rendre infidele à ſes alliés. Il auroit fait rougir le Navarrois par ſes remontrances, ſi une ame endurcie au crime étoit ſenſible au langage de la vertu. Edouard réuſſit mieux auprès du duc de Bretagne. Montfort ſe déclara ouvertement en ſa faveur. Le roi qui obſervoit dans toutes ſes démarches les regles de la juſtice, envoya ſommer le duc de remplir les devoirs de vaſſal. Sur ſon refus, du Gueſclin eut ordre de l'attaquer. Les Bretons n'avoient que de la haine pour les Anglois. Le duc acheva de les aliéner par un impôt exigé tyranniquement. Il ſe vit bientôt dépouillé de ſes états, & réduit à chercher un aſyle en Angleterre.

De toutes les conquêtes d'Edouard, il ne lui reſtoit plus que Calais. La prudence de Charles V, l'activité du connétable, le courage & le zele de la nation, avoient opéré ce change-

ment plus glorieux au roi que ne l'avoient été à ſon ennemi les ſuites des batailles de Creci & de Poitiers ; car il eſt facile de profiter d'un bonheur extraordinaire, & très-difficile de réparer les grands malheurs à force de ſageſſe. Les papes s'étoient ſouvent efforcés de réconcilier les deux rivaux, ſe montrant ainſi les peres du monde chrétien. Tout ce que Grégoire XI put obtenir fut une treve fort courte pendant laquelle Charles rendit cette fameuſe ordonnance qui fixe la majorité des rois à l'âge de quatorze ans. Il ſavoit par ſa propre expérience combien une longue minorité nuiſoit au bien de l'état. Depuis que l'uſage s'étoit établi ſous la ſeconde race de ne combattre qu'à cheval avec une armure exceſſivement lourde, la majorité commençoit trop tard, parce qu'un roi qui ne pouvoit encore porter les armes n'étoit pas cenſé capable d'affaire.

Majorité à quatorze ans.

Pendant que le roi ſe faiſoit adorer des peuples, l'archevêque de Rouen, Philippe d'Alençon, prince du ſang, lui ſuſcita une querelle dangereuſe. Charles demandoit un canonicat de cette égliſe pour un eccléſiaſtique

Démêlé de Charles V. avec un prélat.

protégé. N'ayant pu l'obtenir, il ſaiſit le temporel du prélat. C'étoit un trait de colere peu convenable. L'archevêque encore moins modéré jetta un interdit ſur le royaume, ſe réfugia auprès du pape, & trama une ligue avec le roi de Navarre, aſſurant qu'il prendroit les armes en perſonne, & qu'il ſe battroit comme le plus brave chevalier. En d'autres temps cette révolte auroit pu avoir de grandes ſuites ; mais la ſageſſe du gouvernement étouffoit les ſemences de diſcorde, & le ſéditieux prélat n'eut que la honte d'une entrepriſe criminelle.

La mort du prince de Galles fut un coup terrible pour l'Angleterre. Les François même regretterent ce héros, auſſi aimable par ſes vertus que redoutable par ſes qualités guerrieres. On ne vit jamais de fils plus reſpectueux, ni de vainqueur plus modeſte. Il ſemble que ſa mort auroit dû faire deſirer la paix à Edouard. Le roi de France dont l'économie avoit amaſſé des tréſors ſans exciter de murmures, qui venoit de conſtruire trente-cinq gros vaiſſeaux de ligne & une infinité d'autres bâtimens, qui ſe trouvoit en état de tout entreprendre, propoſa des

1377. Mort du prince de Galles & d'Edouard III.

conditions très-avantageuſes pour les vaincus. Cependant les miniſtres d'Angleterre ne voulurent point les accepter ſans avoir pris les ordres d'Edouard III. Ils le trouvent mort. Ce grand prince avoit régné cinquante ans. Trop d'ambition l'expoſa aux revers. Il expira abandonné de ſes ſujets, entre les mains d'une maîtreſſe qui ne penſoit qu'à enlever ſa dépouille. Richard II, fils du prince Noir, lui ſuccéda. (*)

Puiſſance du roi.

La treve étant expirée, cinq armées Françoiſes porterent la terreur en divers endroits. Charles V au commencement de ſon regne avoit eu peine à raſſembler douze cens hommes. Quel prodigieux changement ! Mais la perfidie le pourſuivoit malgré ſa puiſſance & les ſuccès de ſes entrepriſes. S'il y eut jamais une ame faite pour le crime, ce fut celle du roi de Navarre. Son chambellan & ſon ſecrétaire, arrêtés ſur des ſoupçons trop légitimes, découvrirent le tiſſu de ſes attentats; on trouva la preuve

Nouvelle perfidie du roi de Navarre.

(*) Depuis la conquête de Guillaume, les actes publics d'Angleterre ſe faiſoient toujours en François. Edouard III abolit cet uſage, qui ne pouvoit être qu'odieux à un peuple ennemi de la France.

du deſſein qu'il avoit formé d'empoiſonner le roi. Preſque toutes ſes places furent ſaiſies. Il paſſa en Angleterre & livra aux Anglois la ville de Cherbourg, la plus forte qui lui reſtâ. Breſt leur avoit été pareillement livré par Montfort; ainſi ils ſe trouvoient maîtres des meilleurs ports de France, Calais, Cherbourg, Breſt & Bordeaux.

1378. Grand ſchiſme d'Occident.

C'eſt ici l'époque du fameux ſchiſme d'Occident qui, par l'étroite liaiſon de l'égliſe avec l'état, remplit l'une & l'autre de troubles funeſtes. Les papes depuis 1308, réſidoient à Avignon. Ils y étoient plus tranquilles; & leur ſéjour dans le royaume, quoique ruineux pour le clergé de France, paroiſſoit utile aux rois, que la cour pontificale avoit intérêt de ménager. Grégoire XI le dernier pape François, transféra en 1376 le ſiege à Rome, cédant aux avis & aux prieres de Sainte Catherine de Sienne, religieuſe, que les Florentins lui avoient députée; car ſa réputation de prophétie & de miracles lui donnoit un très-grand crédit. Il mourut bientôt en Italie, où il ſe repentoit déja d'être venu. Les cardinaux s'aſ-

ſemblerent au conclave. Le peuple demandoit à grands cris un pape Romain. L'archevêque de Bari, Napolitain, fut élu & proclamé. Tout ſembloit tranquille, ſix cardinaux qui étoient reſtés en France avoient confirmé l'élection ; mais ce nouveau pape, Urbain VI, reconnu par le ſacré college, ſe rendit odieux par une ſévérité & des emportemens indiſcrets. Les cardinaux ſe retirent, déclarent nulle leur élection comme forcée, & éliſent à Fondi près de Naples Robert, fils du comte de Geneve, qui prend le nom de Clément VII. Urbain fit mourir dans les plus cruelles tortures pluſieurs cardinaux tombés malheureuſement entre ſes mains. Clément de ſon côté avoit pris les armes, & lançoit des anathêmes. Les deux partis s'égorgeoient avec une fureur implacable. Jamais l'ambition n'avoit produit dans l'égliſe de ſi grands maux.

La France ſe déclare pour Clément.

Le roi conſulta, délibéra longtemps, avant que de ſe décider entre les deux compétiteurs. Enfin il ſe déclara pour Clément. L'univerſité, qui étoit d'abord pour Urbain, ſe conforma aux ſentimens de la cour. Pluſieurs

de ſes membres demandoient la neutralité juſqu'à la déciſion d'un concile. C'étoit l'avis le plus prudent. Il prévalut dans la ſuite ; mais on n'embraſſe ſouvent le bon parti qu'après avoir éprouvé l'inconvénient des autres. Catherine de Sienne, dont les révélations faiſoient du bruit dans toute l'Europe, jouoit un aſſez grand rôle pour écrire par-tout en faveur d'Urbain. Le roi reçut d'elle une lettre, où les cardinaux Clémentins étoient traités de *démons incarnés*. On ne crut point la ſainte infaillible, & l'on négligea ſes remontrances. Les Anglois furent zélés Urbaniſtes, parce que les François avoient embraſſé le parti contraire. Clément ſuccomba en Italie. Il vint s'établir à Avignon. Le ſchiſme dura quarante ans avec des ſcandales infinis.

Sainte Catherine de Sienne pour Urbain.

Les plus grands hommes ſont ſujets à faire des fautes, & Charles le Sage en fit une qui troubla la fin de ſon regne. Le duc de Bretagne dépouillé de ſes états, fugitif en Angleterre, lui parut une victime facile à immoler. Les courtiſans le flattoient de l'eſpérance de réunir ce duché à la couronne ; il voyoit dans Montfort un enne-

Entrepriſe contre le duc de Bretagne.

mi irréconciliable. Réſolu de le pouſſer à bout, il le fit citer à la cour des pairs, ſans obſerver les formes légales. L'ajournement ne fut point ſignifié au duc; on ne lui envoya point de ſauf-conduit. Charles parla lui-même au parlement contre ſon vaſſal, & conclut à confiſquer ſes terres. Les ſeigneurs Bretons ſe liguerent pour prévenir l'exécution d'un arrêt qu'ils jugeoient contraire aux droits & au bien de leur patrie. Le peuple, auparavant ſoulevé contre Montfort, paſſa de la haine au plus vif attachement, aimant mieux obéir à un duc de Bretagne qu'à un roi de France. Ce prince renouvella ſes traités avec l'Angleterre, revint dans ſes états, y fut reçu comme un libérateur. Quelqu'embaraſſé que fût le roi par cette révolution imprévue, il s'étoit trop avancé pour ne pas ſoutenir ſa démarche. Mais il le fit foiblement, & le peu de troupes qu'il envoya n'eut aucun ſuccès.

Fin du connétable du Gueſclin.

C'eſt alors que Bureau de la Riviere, habile & heureux courtiſan, abuſa de la faveur en jettant des ſoupçons ſur du Gueſclin, comme s'il eût favoriſé le duc de Bretagne. Charles V lui écrivit une lettre de reproche.

C'étoit bleſſer l'honneur d'un héros. On dit que du Gueſclin renvoya l'épée de connétable. Ce grand homme étoit devenu ſi ſupérieur aux traits de l'envie, que les princes & les ſeigneurs s'empreſſerent à le défendre. Le roi reconnut ſon erreur & ſe fit un devoir de la réparer. Les ducs d'Anjou & de Bourbon allerent de ſa part trouver le connétable, qui, après quelque réſiſtance, revint à la cour. On le chargea d'une expédition dans les provinces méridionales, où les Anglois ſe montroient encore. Il conjura le roi en partant de faire la paix avec les Bretons ſes compatriotes, dont la France pouvoit encore tirer de puiſſans ſecours. Charles l'aſſura qu'il y penſoit & qu'il en prendroit les moyens. Du Gueſclin ne revit plus ſon maître. Attaqué d'une maladie mortelle devant Châteauneuf-de-Rendan, forteresſe d'Auvergne qu'il aſſiégeoit, il y termina ſa glorieuſe carriere, recommandant à ſes officiers de ne jamais traiter en ennemis les laboureurs, les femmes, les enfans & les vieillards, & témoignant ſon repentir de n'avoir pas toujours ſuivi cette regle dans ſa jeuneſſe.

1380.

Du Gueſclin honoré par les Anglois

Les Anglois aſſiégés payerent une eſpece de tribut à ſon ombre. Ils avoient promis de ſe rendre, s'ils n'étoient pas ſecourus à un certain terme. Quand ce terme fut expiré, le commandant ſuivi de la garniſon vint ſe proſterner aux pieds du cadavre & dépoſa ſur ſon cercueil les clefs de la fortereſſe. Son tombeau dans l'égliſe de Saint Denis, ſépulture des rois, eſt un précieux monument de la reconnoiſſance de Charles V. Les plus célebres capitaines qui avoient combattu ſous ſes ordres, Cliſſon, Sancerre & Couci, refuſerent l'épée de connétable qu'ils n'oſoient porter après ce héros. Cliſſon ne l'accepta qu'au commencement du regne ſuivant. Il étoit *frere d'armes* de du Gueſclin.

Fraternité d'armes.

Cette fraternité d'armes conſiſtoit dans une aſſociation de deux ou de pluſieurs chevaliers, par laquelle ils s'obligeoient à l'union la plus étroite, à ſe défendre mutuellement envers & contre tous, excepté contre les princes dont ils étoient ſujets ou vaſſaux. Le traité étoit quelquefois accompagné de cérémonies religieuſes, & quelquefois même cimenté du ſang des chevaliers, qu'ils buvoient avec leur

vin. Les mœurs des anciens Scythes ſembloient avoir paſſé dans le royaume.

Quoique les Bretons euſſent demandé la paix, & que Charles V fut diſpoſé à la conclure, Montfort ayant fait une nouvelle ligue avec les ennemis, on renonça aux négociations & les hoſtilités continuerent. Une armée Angloiſe pénétra juſqu'en Champagne, où elle fit d'affreux ravages. Charles, ſuivant ſes premieres maximes, ne vouloit point de bataille déciſive. *Laiſſez les Anglois faire leur chemin*, diſoit-il toujours, *ils ſe détruiront d'eux-mêmes*. Les François, ſous les ordres du duc de Bourgogne, brûloient d'impatience de combattre; mais la maladie du roi ſuſpendit les expéditions. Il avoit été empoiſonné dans ſa jeuneſſe par Charles le Mauvais. Un médecin Allemand arrêta l'effet du poiſon en lui ouvrant le bras, & dit alors qu'il mourroit quand la plaie viendroit à ſe fermer : ce qui arriva effectivement. Charles V ſentant approcher ſa fin, prévit les orages auxquels ſon fils encore jeune ſeroit expoſé. Il prit toutes les précautions pour les prévenir ; & il y auroit

1380. Mort de Charles le Sage.

réuſſi, ſans doute, ſi la prudence pouvoit enchaîner les événemens.

Son éloge.

Le royaume perdit un maître qui ne reſpiroit que ſon bonheur. *Je ne trouve les rois heureux*, diſoit-il, *qu'en ce qu'ils ont le pouvoir de faire du bien.* Ce prince, comme l'obſerve M. Hénault, mérite un éloge qui doit ſervir d'inſtruction à tous les rois : « » C'eſt que jamais prince ne ſe plut » tant à demander conſeil, & ne ſe » laiſſa moins gouverner que lui. » Les vertus politiques, morales & chrétiennes étoient réunies dans ſa perſonne.

Attention aux bonnes mœurs.

Un homme de qualité ayant tenu devant le dauphin quelque propos indécent, il le chaſſa de la cour, diſant qu'*on doit s'attacher ſur-tout à nourrir les enfans dans la vertu, afin qu'ils ſurpaſſent en mœurs ceux qu'ils doivent ſurpaſſer en honneurs.* Doué du talent de la parole, il étoit lui-même fort réſervé dans ſes diſcours. Quelqu'un diſant un jour que c'étoit une belle qualité que de ſavoir bien parler : *Il eſt vrai*, répondit-il ; *mais ce n'en eſt pas une moindre que de ſavoir ſe taire.*

Amour des lettres.

Son goût pour les lettres a encore relevé ſa gloire. Il répétoit ſouvent ces

paroles : *Les clercs où a ſapience l'on ne peut trop honorer, & tant que ſapience ſera dans ce royaume, il continuera à proſpérité ; mais quand déboutée y ſera, il décherra.* On le regarde comme le véritable fondateur de la bibliotheque royale. Le roi Jean lui avoit à peine laiſſé vingt volumes : il en raſſembla neuf cens, parmi leſquels très-peu d'auteurs de la bonne antiquité, pas un exemplaire de Cicéron, mais beaucoup de livres d'aſtrologie judiciaire. Cette ſcience abſurde, née d'une groſſiere ſuperſtition, étoit alors la plus reſpectée à la cour.

Bibliothéque royale.

Aſtrologie.

Poëſie.

En ce temps là commence la chaîne non interrompue de nos poëtes. L'hiſtorien Froiſſard faiſoit des vers, poéſie plate & mauſſade, qui n'approchoit point de celle des Provençaux, déja ſurpaſſés infiniment par le Dante & Pétrarque en Italie. Les poëtes étoient alors des ſorciers dans l'eſprit de quantité de perſonnes, & l'inquiſition leur faiſoit la guerre.

Sciences univerſité.

Pluſieurs univerſités établies dans le royaume cultivoient les ſciences, toujours pleines d'erreurs. Celle de Paris étoit ſi conſidérable que, dans

une assemblée tenue à l'occasion du schisme, il se trouva dix mille suppôts qui avoient droit de suffrage. Le pape Honorius lui avoit défendu au commencement du treizieme siecle d'enseigner le droit civil, de peur que cette étude (si nécessaire) ne détournât de la théologie. De-là vint qu'on se livra au droit canonique, une des voies les plus sûres pour parvenir à la fortune, & qui l'emporta sur la théologie même. Clément le pape des François, appella un jour les théologiens des visionnaires; apparemment à cause des subtilités dont ils rempliſſoient la scolastique. Le désordre étoit encore si grand dans les juridictions que les enfans de chœur du Puy en Velai exerçoient l'office de juges des Juifs, & les condamnoient à des amendes.

Sages réglemens.

Pour réprimer la licence militaire, Charles V défendit à tout homme d'armes de se retirer sans la permission d'un officier supérieur, de jamais rien exiger des bourgeois & des paysans, de lever des compagnies sans une permission expresse. Les jeux de hasard, & même la paume, le billard, les dames, le palet, &c. furent défendus, pour

pour exciter aux jeux de l'arc, de l'arbalête, &c. plus utiles aux gens de guerre, & auparavant dédaignés. L'usage de l'artillerie devint fréquent dans les sieges. Les uns attribuent cette invention destructive à Roger Bacon, cordelier Anglois, les autres à Berthold Schwarts, cordelier Allemand; mais on ne peut en fixer l'époque certaine. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les Chinois connoissoient depuis long-temps le fatal secret de la poudre, qui a changé en Europe tout l'ordre de la guerre, & qui a fait tomber la chevalerie.

Artillerie.

Les arts florissans en Italie inconnus en France.

Charles fit venir d'Allemagne Henri de Wic, artiste célebre, qui plaça sur la tour du palais une grosse horloge sonnante. On n'avoit encore rien vu de pareil. Cette invention si nécessaire se répandit bientôt dans les provinces. Dès le treizieme siecle, les horloges à roues, les besicles, la faïance, les miroirs de crystal, étoient connus en Italie; Venise, Genes, Bologne, Pise, Florence, Sienne florissoient par les arts & le commerce: en France on n'inventoit rien, on ne pensoit qu'à la guerre & aux futilités de l'école.

Voyage remarquable de l'empereur dans le royaume.

En 1377, l'empereur Charles IV fit un voyage dans le royaume pour viſiter le roi ſon neveu qu'il aimoit beaucoup, & pour acquitter un vœu de pélerinage à l'abbaye de Saint-Maur près de Paris. Les empereurs s'étoient imaginé avoir par leur titre la ſouveraineté de tout l'occident. Des juriſconſultes Italiens, ſous le regne de Fréderic Barberouſſe, avoient même décidé que le monde entier leur appartenoit, & le célebre Barthole avoit érigé en article de foi une déciſion ſi extravagante. La cour fut très-attentive au cérémonial, dans la crainte d'autoriſer cette chimere. Les complimens ſe firent tous avec précaution en déclarant qu'on les faiſoit par ordre du ſouverain ; *car ainſi le veut le roi notre ſire, & le nous a commandé.* (Ce ſont les termes du prévôt des marchands de Paris.) Qui auroit pu prévoir que, dans la ſuite des ſiecles, un empereur incomparablement plus puiſſant voyageroit en ſage pour s'inſtruire, refuſeroit toute eſpece de cérémonie, & ne ſe feroit connoître qu'à la nobleſſe de ſes ſentimens, & à ſa paſſion pour le bien public? Charles IV nomma le dauphin ſon vicaire

perpétuel & irrévocable dans le royaume d'Arles & dans la province de Dauphiné, qu'on regardoit encore comme mouvans de l'empire. La fameuſe *bulle d'or* eſt ſon ouvrage. Par cette loi fondamentale de la conſtitution germanique, le nombre des électeurs eſt fixé à ſept *en l'honneur des ſept chandeliers de l'Apocalypſe.*

Bulle d'or.

CHARLES VI.

LE nom de Charles VI annonce tous les genres de malheurs dont la France pouvoit être accablée. L'ambition, l'avarice, la diſcorde, l'eſprit de cabale & de révolte, toutes les paſſions ſemblerent conjurées avec la fortune pour la ruine de l'état. Ceux qui devoient en être les ſoutiens en furent les plus dangereux ennemis. L'hiſtoire devient ici un enchaînement de ſcenes lugubres, où l'on apprend à déteſter le vice en gémiſſant ſur les maux de la patrie.

1380. Idée de ce regne.

Charles n'étoit que dans ſa douzieme année. Les ducs d'Anjou, de Berri & de Bourgogne, freres du dernier roi, & le duc de Bourbon, ſon beau-frere, le premier déja odieux par ſes

Diſpute ſur la régence.

vexations & ſes violences, le ſecond plus modéré, mais inconſtant & bizarre, le troiſieme d'un mérite brillant qui couvroit une ambition adroite, le quatrieme plein de ſolides vertus ; ces quatre princes eurent d'abord des conteſtations au ſujet de la régence. Elle appartenoit au duc d'Anjou. Charles V craignant ſon caractere, avoit pris des meſures pour limiter ſon pouvoir. Mais il vouloit gouverner & comme régent & comme tuteur. Après une vive diſpute, on choiſit des arbitres. On régla que le roi ſeroit ſacré dans quelques mois, que juſqu'alors le duc d'Anjou gouvernoit en qualité de régent, & qu'après le ſacre, Charles VI, déclaré majeur avant l'âge, gouverneroit en ſon propre nom par le conſeil de ſes quatre oncles.

Rapacité du duc d'Anjou.

Cette courte régence laiſſa au duc d'Anjou le moyen de ſatisfaire ſon avarice inſatiable. Il s'empara du tréſor amaſſé par l'économie de Charles le Sage ; loin de diminuer les ſubſides comme ce bon roi l'avoit ordonné en mourant, il les augmenta, & inſpira ainſi cet eſprit de ſédition dont les effets furent ſi terribles. Après le cou-

ronnement, la populace de Paris vint demander avec inſolence la ſuppreſſion des impôts. On parut céder, moins à la raiſon qu'à la crainte. Les premieres démarches décident quelquefois de l'autorité du gouvernement. Enhardis par ce ſuccès, les mutins en eurent plus d'audace. Ils demanderent qu'on chaſſât les Juifs, pillerent les maiſons des traitans, commirent des excès ſans nombre : foibles commencemens des déſordres qui devoient ſuivre.

Les Anglois, à la faveur de ces troubles, échapperent au péril dont ils étoient menacés dans l'intérieur du royaume. Rien ne les empêcha de ſe retirer en Bretagne. Mais les Bretons, auſſi animés contre eux que réſolus de ne point ſubir la domination Françoiſe, mirent leur duc dans la néceſſité de s'accommoder avec la France. Montfort fit donc la paix, à condition d'être reconnu pour duc de Bretagne & d'être remis en poſſeſſion des terres ſaiſies, s'engageant à payer au roi deux cens mille francs pour les frais de la guerre, & à l'aider envers & contre tous, ſpécialement contre les rois d'Angleterre & de Navarre.

1381. Fin de la guerre de Bretagne.

Avant ce traité il avoit fait une proteſtation ſecrete contre les engagemens qu'il alloit prendre ; moyen ſingulier de s'affranchir des ſcrupules en ſe réſervant le droit de manquer à ſa parole. Il vint à Paris demander pardon & rendre hommage. Ce devoit être un hommage *lige*, qui engageoit la perſonne ainſi que le duché, & qui mettoit dans le cas d'encourir la peine du crime de félonie. Il prétendoit, lui, que ce ne devoit être qu'un hommage *ſimple*. On ſe contenta de termes généraux, & l'hommage fut reçu *tel qu'il devoit être ſelon le droit & l'ancien uſage*. Ainſi finit une guerre fameuſe ſur-tout par pluſieurs combats ſinguliers, où les François eurent conſtamment l'avantage ſur les Anglois. Les chevaliers avoient la fureur de cette eſpece de combats qui ne décidoient de rien & ne ſervoient qu'à illuſtrer quelques champions.

Hommage du duc de Bretagne.

Le duc d'Anjou adopté par Jeanne reine de Naples, penſoit uniquement à s'aſſurer la poſſeſſion de ce royaume, & ſacrifioit la France où ſa qualité de premier prince du ſang, lui donnoit la principale autorité. Etroitement uni à l'antipape Clément, il

Révolte au ſujet des impôts.

en tiroit une partie des biens eccléſiaſtiques en proie à l'avidité de la cour d'Avignon. Ce n'étoit pas aſſez pour ce prince. Quoiqu'il fût maître du tréſor de Charles V, qu'on fait monter à plus de cent ſoixante-dix millions de notre monnoie, il voulut rétablir les impôts que l'on venoit d'abolir, & augmenter par-là ſes reſſources plutôt que ſubvenir aux beſoins de la patrie. Ces nouvelles exactions cauſerent de nouvelles révoltes. Paris & Rouen donnerent l'exemple. La populace ſe déchaina avec fureur, tandis que la plupart des bourgeois ſouffroient en ſilence. Les ſéditieux, pour avoir un chef, tirerent de priſon Hugues Aubriot, prévôt des marchands, qui avoit rempli la capitale de monumens utiles, condamné depuis peu comme juif & hérétique, parce qu'il réprimoit les étudians de l'univerſité ſouvent coupables des plus grands crimes. Le P. Daniel en fait un ſcélérat digne du feu ; M. Villaret le dépeint comme un débauché ami du bien public. (*) La maniere dont

Hugues Aubriot.

(*) Aubriot avoit fait travailler aux tours de la Baſtille, avoit conſtruit le pont Saint-Michel, le petit Châtelet, &c.

Aubriot profita de ſa liberté ſemble faire ſon apologie. Au lieu de ſe mettre à la tête des rebelles, il alla en Bourgogne vivre caché & tranquille. Les excès de cette populace furieuſe augmentoient de jour en jour. L'abolition des impôts fut pour elle un ſecond triomphe, & un nouveau coup pour l'autorité avilie. Enfin le duc d'Anjou partit, laiſſant les rênes de l'état au duc de Bourgogne; car le duc de Berri étoit trop foible, & le duc de Bourbon trop modéré pour contrebalancer le pouvoir du Bourguignon.

1382. Expedition de Flandre.

Un ſoulévement général des Flamans réduiſit le comte de Flandre à implorer le ſecours du roi. Le duc de Bourgogne ſon gendre & ſon héritier avoit un intérêt perſonnel à le défendre. La guerre fut réſolue : Charles VI voulut ſe mettre à la tête de ſon armée. Les Flamans, ſous la conduite d'un fils du célebre Barnevelle, bravoient les dangers & la mort. Ils étoient indomptables par leur caractere, mais ſans diſcipline; & de bonnes troupes conduites avec prudence ne pouvoient manquer de les vaincre.

Bataille de Roſbec.

La bataille de Roſbec ne fut qu'un

maſſacre de ces malheureux. On aſſure qu'il en périt quarante mille & que les François ne perdirent pas cinquante hommes. Toute la Flandre excepté Gand, fut bientôt ſoumiſe. Courtrai ſe rendit volontairement. Le roi y ſéjourna. A peine étoit-il ſorti, que la ville fut livrée aux flammes & au carnage, les uns diſent par ſes ordres, les autres par la fureur qu'inſpira aux troupes la vue des éperons dorés, que l'on conſervoit comme un monument de l'ancienne bataille de Courtrai, ſi funeſte à la nation.

1383. Le roi punit les Pariſiens.

La victoire de Roſbec ne fut célébrée à Paris par aucune démonſtration de joie. Il étoit temps de punir un peuple obſtiné dans ſa révolte. Le roi entre dans la ville avec ſes troupes. Trois cens perſonnes ſont chargées de chaînes; on ordonne aux habitans de dépoſer leurs armes au Louvre. Il s'en trouva de quoi armer cent mille hommes. En vain la ducheſſe d'Orléans & l'univerſité demandent grace pour la capitale. Les exécutions commencent, mais avec plus de cruauté que de juſtice. L'avocat général Deſmarets, magiſtrat ſeptuagénaire, dont l'éloquence avoit pluſieurs fois con-

Supplice d'un grand magiſtrat.

tenu les Parisiens, dont les services méritoient toute sorte de récompenses, fut enveloppé dans la foule des criminels, parce que les ducs de Berri & de Bourgogne le haïssoient. Le prétexte de son supplice fut, selon quelques auteurs, qu'il n'avoit pas quitté Paris comme les autres magistrats. Il n'y étoit demeuré que pour employer son crédit à calmer la sédition. On lui ordonna sur l'échafaud de demander pardon au roi. Ce respectable vieillard répondit avec fermeté : *J'ai bien servi Philippe son bisaïeul, Jean son aïeul & Charles son pere. Aucun de ses rois ne m'a rien reproché. Celui-ci feroit de même s'il avoit âge & connoissance d'homme. C'est à Dieu seul que je demande pardon.*

Abus de l'autorité.

Quelques jours après, le roi déclara qu'il accordoit la grace des Parisiens & qu'il commuoit la peine criminelle en civile, c'est-à-dire en argent : commutation odieuse imaginée par les dépositaires de l'autorité, qui osoient prêter au souverain les vues de leur basse avarice. Les amendes furent portées à l'excès, & il n'en revint pas le tiers au trésor. On rétablit les aides, le douzieme denier, la gabelle

& autres impositions ; on délibéra même si on ne les rendroit pas perpétuelles. Il ne restoit plus que ce parti pour réduire le peuple au désespoir. Rouen & plusieurs villes du royaume furent traitées comme Paris.

Croisade en Flandre.

Le jeune roi d'Angleterre Richard II étoit aussi gouverné par des oncles ambitieux, & ne jouissoit pas d'un sort plus tranquille. Les Flamans demandoient du secours contre leur prince. Urbain VI faisoit publier une croisade contre les partisans de Clément. Le fanatisme échauffa les esprits déja remués par la discorde. Un évêque Anglois nommé généralissime de la croisade, se vit bientôt à la tête d'une armée nombreuse. Il se jetta sur les terres du comte de Flandre, quoiqu'attaché au parti d'Urbain. Ce prince fut vaincu. Charles VI le vengea encore & chassa les Anglois. Enfin le comte de Flandre finit ses jours, laissant ses vastes états à sa fille unique, épouse de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui devint alors un prince des plus puissans de l'Europe.

1384. Le duc d'Anjou meurt en Italie.

D'un autre côté, Louis d'Anjou, avec l'argent des François, tentoit

inutilement de s'établir en Italie. La reine de Naples avoit été étranglée par Charles de Duras, ſon couſin, ſurnommé *de la paix*, à qui Urbain VI avoit donné ce royaume. Loin de la venger & de recueillir ſon héritage, le duc d'Anjou vit ſon armée périr de faim & de maladie. Il perdit une bataille, il fut bleſſé, & mourut le déſeſpoir dans l'ame. A peine la dixieme partie de ſes troupes revint-elle en France. La plûpart des chevaliers & des ſeigneurs ne ſubſiſterent à leur retour qu'en mendiant. On trouve peu d'exemples d'une ambition plus malheureuſe : elle avoit ruiné l'état & lui attira dans la ſuite de nouveaux déſaſtres.

Expédition en Flandre.

La paix ſeule auroit pu remédier aux maux publics ; mais le caractere bouillant de Charles VI, autant que les prétentions inſoutenables des Anglois, la rendoit preſque impoſſible. Après de vaines négociations on réſolut de faire une deſcente en Angleterre. Les Gantois entreprirent de brûbler la flotte. Leur complot ayant été découvert, le duc de Bourgogne profita de l'occaſion pour tourner les armes Françoiſes contre les rebelles de

Flandre. Telle étoit la férocité de ce peuple, que pluſieurs priſonniers refuſerent le pardon qu'on vouloit leur accorder. *Le roi eſt aſſez puiſſant*, dirent-ils, *pour aſſujettir les corps, mais non pas pour aſſervir les eſprits des Flamans. Lorſqu'on nous aura tous tués, nos os ſe raſſembleront pour combattre.* Un d'eux s'offrit néanmoins à décapiter les autres, ſi on vouloit lui ſauver la vie. C'étoient ſes compatriotes & même ſes parens. Il les exécuta tous, & fut immolé à ſon tour comme un monſtre à qui l'on ne devoit point tenir parole. Le duc de Bourgogne recueillit ſeul les fruits de cette campagne. La Flandre entiere ſe ſoumit, ſans vouloir cependant reconnoître le pape d'Avignon qui abſorboit par des extorſions odieuſes les richeſſes du clergé.

Férocité des Flamans.

1386. Armement perdu.

Le projet d'attaquer l'Angleterre ſubſiſtant toujours, on fit au port de l'Ecluſe un armement formidable, où toutes les forces du royaume ſembloient réunies. Quinze cents vaiſſaux devoient tranſporter cent mille hommes. Le roi n'attendoit pour s'embarquer que le duc de Berri. Il lui envoya courrier ſur courrier. Le duc arriva

lorſque la ſaiſon ne permettoit plus de mettre à la voile. On ne peut douter qu'il n'eût deſſein de faire avorter l'entrepriſe, ſoit par jalouſie contre ceux qui l'avoient formée, ſoit par attachement pour les Anglois dont il fut ſoupçonné d'avoir reçu de groſſes ſommes. Tant de préparatifs ruineux étoient perdus, & la mauvaiſe volonté des princes augmentoit continuellement les plaies de l'état.

Fin tragique de Charles le Mauvais.

On vit du moins un grand exemple, mais trop rare, du crime puni dès cette vie. Le plus ſcélérat des hommes, Charles le Mauvais, roi de Navarre, périt enfin d'une maniere digne de lui. Epuiſé par la débauche, à l'âge de cinquante-ſix ans, pour ranimer la chaleur naturelle, il ſe faiſoit envelopper dans un drap imbibé d'eſprit de vin. Le feu prit à ce drap par la faute d'un valet de chambre. Le prince ſouffrit des douleurs affreuſes dont il mourut quelques jours après. Il avoit chargé un Anglois en 1384 d'empoiſonner le roi, le frere du roi, ſes oncles, & les principaux ſeigneurs de la cour. L'empoiſonneur ayant accès dans les cuiſines, auroit pu exécuter ce crime. Il fut arrêté

en arrivant, peut-être ſur les avis du prince de Navarre auſſi fidele que ſon pere étoit perfide : il avoua tout. Une choſe remarquable parmi tant d'événemens extraordinaire, c'eſt qu'on commença le procès du roi de Navarre deux mois après ſa mort. Les pairs étant aſſemblés, le premier huiſſier l'appella à la porte du parlement. Comme il ne ſe préſenta perſonne, la procédure ſe fit en régle. Cette affaire fut appointée & n'eut point de ſuites. On ne cherchoit vraiſemblablement qu'un titre pour confiſquer les poſſeſſions du Navarrois en Normandie. Il eſt conſolant d'obſerver que les crimes ne réuſſirent jamais bien à cette ame noire, & que ſi elle mettoit ſon bonheur à nuire aux autres, ce bonheur fut toujours empoiſonné de cruels chagrins.

Procès du roi de Navarre.

Un troiſieme armement contre l'Angleterre devint auſſi inutile que les précédens. Le connétable Olivier de Cliſſon, ce frere d'armes de du Gueſclin, grand homme de guerre, mais violent & avare, étoit chargé de l'entrepriſe. La haine du duc de Bretagne pour Cliſſon la fit échouer. Celui-ci vouloit faire épouſer une de ſes filles

Le connétable de Cliſſon arrêté en Bretagne.

à Jean de Blois encore priſonnier des Anglois, dont il devoit payer la rançon. Montfort, depuis long-temps ennemi de Cliſſon, comme de la maiſon de Blois, ne garda plus de meſure. Il attira le connétable à ſa cour, l'envoya en priſon, ordonna même à Bavalan, un de ſes officiers, de le noyer pendant la nuit. Le lendemain, revenu de ſes tranſports de fureur, il ſentit toute l'énormité de cet attentat & ſe livra au déſeſpoir. Le ſage Bavalan lui apprit alors qu'il n'avoit point exécuté un ordre injuſte, & que Cliſſon étoit vivant. Il en coûta cent mille francs d'or au connétable pour ſa liberté. Peu s'en fallut que le roi ne portât la guerre en Bretagne pour venger un affront qui réjailliſſoit ſur la couronne. Le duc vint le réparer à Paris; mais l'expédition d'Angleterre ne put avoir lieu; malheur irréparable, ſur-tout dans des conjonctures où les Anglois révoltés contre Richard II étoient ſur le point de le détrôner.

Nouvelles fautes.

L'impétuoſité du roi ſe tourna contre le duc de Gueldres, jeune prince dont il avoit reçu un défi. Il marcha en perſonne pour le châtier avec

éclat; il ſe laiſſa fléchir par une prompte ſatisfaction, & ramena auſſitôt l'armée. Voilà où aboutiſſoient les dépenſes & les impôts qui épuiſoient le royaume. Tous les moyens d'avoir de l'argent étoient employés. On vendoit aux Juifs le droit de ruiner les citoyens. On leur permit pour dix ans d'exiger de leurs débiteurs l'intérêt des intérêts, avec défenſe à quelque juge que ce fût de s'oppoſer aux abus qu'ils pourroient commettre. Leurs uſures montoient à près des deux tiers du principal pour une ſeule année. Ces infâmes uſuriers furent chaſſés ſans retour en 1394.

Uſures des Juifs.

Charles VI, las d'être gouverné par les ducs de Berri & de Bourgogne, à qui l'on attribuoit les maux de la France, prit en main les rênes de l'état, & mit le connétable de Cliſſon à la tête du conſeil. Ce changement eût été avantageux, ſi le roi avoit joint aux qualités d'un bon cœur celles d'un eſprit ſage & ſolide. Il étoit humain, généreux, plein de bravoure, mais d'une vivacité fougueuſe, léger, imprudent, entêté, incapable de réflexions, & dominé par ſes caprices. Les ducs de Bourgo-

1388.

Le roi veut gouverner par lui-même.

gne & de Berri ſe retirerent après avoir eu l'audace, mais inutilement, de demander qu'on les dédommageât de leurs dépenſes : le premier vouloit pour quelques années les revenus de la Normandie. C'étoit le comble de l'inſolence. Le duc de Bourbon retenu à la cour avoit peu de part au gouvernement ; ſes avis déſintéreſſés ne pouvoient prévaloir ſur les paſſions des miniſtres avides qui obſédoient le jeune monarque. Il ſaiſit le premier prétexte de s'abſenter avec honneur. La république de Genes demandoit du ſecours contre les corſaires d'Afrique : on lui confia cette expédition. Les chevaliers chrétiens allerent ſe battre dans la contrée où Saint Louis étoit mort, & en revinrent bientôt avec une gloire ſtérile, ſe conſolant du peu de ſuccès de l'entrepriſe par le plaiſir de raconter leurs aventures.

Le duc de Bourbon en Afrique.

L'humeur guerriere du roi s'échauffa au récit de tant de proueſſes. Sur le champ il réſolut de porter la guerre chez les Muſulmans pour accomplir, diſoit-il, les vœux de ſes ancêtres. On ne put le diſſuader de ce deſſein qu'en lui repréſentant qu'il va-

Projet inſenſé de croiſade.

loit mieux commencer par l'extinction du ſchiſme. Il ſe détermina donc à paſſer en Italie, ſans autre motif que de la ſoumettre par les armes à l'obédience de Clément. Son compétiteur Urbain venoit de mourir après une expédition militaire. Mais les cardinaux Romains lui avoient donné un ſucceſſeur, Boniface IX, & l'égliſe étoit toujours diviſée entre deux partis qui ſe déchiroient ſous les étendards de la religion.

1392. Craon aſſaſſine le connétable.

Des intrigues de cour & de nouveaux incidens firent bientôt perdre de vue cette guerre d'Italie. Pierre de Craon, ſeigneur puiſſant & vicieux, ayant été diſgracié, ſe retira chez le duc de Bretagne, qui lui perſuada que Cliſſon étoit l'auteur de ſa diſgrace. C'en fut aſſez pour lui inſpirer le deſſein d'une cruelle & baſſe vengeance. Dans le temps où la cour n'étoit occupée que de fêtes après une dangereuſe maladie du roi, Craon ſe rend ſecrétement à Paris, & avec une troupe d'aſſaſſins attaque de nuit le connétable qui ſortoit du bal. Cliſſon ſe défend ſeul, & tombe enfin ſans connoiſſance. Les meurtriers le croyant mort prennent la fuite. Ses

blessures n'étoient pas dangereuses. Le roi, que cet accident avoit pénétré de chagrin, eut la consolation de le voir guéri & jura de le venger.

Le roi fait la guerre pour venger Clisson.

Il envoya redemander Craon au duc de Bretagne. Ce prince répondit qu'il ignoroit sa retraite. Charles n'en fut que plus irrité, & résolut de prendre les armes malgré les ducs de Berri & de Bourgogne, ennemis du connétable qu'ils accusoient de détourner à son profit (comme ils avoient fait eux-mêmes,) les revenus de l'état. Ses immenses richesses rendoient l'accusation trop vraisemblable. Une guerre entreprise pour la querelle particuliere de Clisson, excitoit les murmure de toute la France. Le roi n'écouta rien, & se mit en marche.

Démence de Charles VI.

Traversant la forêt du Mans, il apperçoit tout-à-coup un inconnu couvert d'une robe blanche, nu-pieds & nu tête, qui s'élance d'un air terrible, saisit la bride de son cheval, & lui crie : *N'avance pas davantage, retourne, car on te trahit.* Il continue cependant sa route. Quelques momens après, un page qui portoit sa lance la laisse tomber sur le casque d'un autre page. Au bruit du coup, il

entre en fureur, s'imaginant qu'on le trahissoit ; il met l'épée à la main, renverse les pages, frappe sur-tout ce qu'il rencontre ; son épée se brise ; les forces commencent à lui manquer ; on s'approche, on le saisit, on le transporte au Mans demi-mort. Les uns le croyoient empoisonné, d'autres ensorcelé. Cette frénésie venoit uniquement & des ardeurs du soleil, (on étoit au mois d'Août,) & de la frayeur dont il fut saisi dans la forêt. Il avoit déja éprouvé auparavant quelques accès de délire, présages de la maladie dont il ne guérit jamais. Boniface IX assura que Dieu punissoit le roi d'avoir soutenu l'antipape d'Avignon. Celui-ci & ses adhérens dirent que Dieu le punissoit de n'avoir pas fait la guerre à l'antipape de Rome. C'est ainsi qu'on interpréte comme on veut les décrets de la providence. Adorons ses desseins & n'osons pas les sonder.

Nouvel accident du roi.

Pendant que le malheureux Charles recouvroit insensiblement la raison, les ducs de Berri & de Bourgogne s'emparerent du gouvernement. Clisson prit la fuite ; les autres ministres, ou s'évaderent, ou furent

arrêtés, & leur ruine entraîna celle de leurs créatures. Le roi laiſſoit faire. On cherchoit tous les moyens de l'amuſer, peut-être par politique autant que pour le guérir. Ces amuſemens produiſirent un nouveau malheur. Toute la cour étoit aſſemblée pour un bal. Le roi entra déguiſé en ſauvage, conduiſant cinq ſeigneurs habillés de même & enchaînés les uns aux autres. Le duc d'Orléans ſon frere approcha indiſcrétement un flambeau. Leurs habits étoient de toile enduite de poix & chargée d'étoupes. Le feu y prit & ſe communiqua dans le moment. Quatre de ces ſeigneurs en moururent. Charles s'étoit écarté; la ducheſſe de Berri le cacha ſous la queue de ſon manteau. Bientôt ſes accès de démence le reprirent. Par une folie plus grande que la ſienne, on fit venir de Guienne un magicien qui promettoit de le guérir avec une parole, & qui trompa fort long-temps la cour également ſuperſtitieuſe & corrompue. Le monarque languit ſept mois dans cet état pitoyable. Il ne ſe rétablit que pour avoir quelques intervalles de raiſon ſuivis de funeſtes rechûtes. Son regne devoit encore

1393.

Magicien appelé pour le guérir

durer trente ans. C'étoient trente ans de calamités affreuſes pour le royaume.

Les négociations de paix ſe renouveloient toujours inutilement entre la France & l'Angleterre, les Anglois demandant l'exécution entiere du traité de Bretigni qu'ils avoient ſi mal obſervé, & les François inſiſtant ſur la démolition de Calais la plus importante place des ennemis. Richard II, mépriſé & haï de ſon peuple, penchoit à s'unir avec Charles. Il lui fit demander en mariage ſa fille Iſabelle. On conclut une treve de vingt-huit ans. Les deux rois ſe virent en Picardie & ſe donnerent mille témoignages d'affection. Ils promirent de travailler de concert à l'extinction du ſchiſme; mais l'autorité royale étoit trop foible contre l'ambition des pontifes.

1395. Treve avec l'Angleterre.

Depuis long-temps l'univerſité, appauvrie par la cour d'Avignon, & touchée des horreurs d'un ſchiſme qui rendoit tout incertain, qui troubloit toutes les conſciences, qui attiroit des anathêmes ſur toutes les têtes, avoit fort à cœur de travailler à la pacification de l'égliſe. Son crédit lui

Continuation du ſchiſme.

inſpiroit une extrême confiance. Elle exhorta le roi à faire ceſſer le ſcandale ; elle préſenta un mémoire ſur cet objet ; elle écrivit à Clément une lettre hardie & forte, dont il fut ſi indigné qu'il mourut de chagrin trois jours après. Les cardinaux d'Avignon ſignerent un acte par lequel ils s'obligeoient avec ſerment, chacun en particulier, à renoncer au pontificat quand l'élection auroit été faite, ſi le plus grand nombre d'entre eux jugeoit cette voie utile pour finir les troubles. Le cardinal Pierre Luna Arragonois fut élu & prit le nom de Benoît XIII. Il ratifia auſſi-tôt l'acte dont je viens de parler. Ses premieres démarches n'annonçoient que l'eſprit de modération & de concorde ; apparence trompeuſe qui voiloit une ambition ardente & une inflexible opiniâtreté. En vain le roi lui envoya ſon frere & deux de ſes oncles pour le déterminer à la ceſſion ; en vain les cardinaux déclarerent qu'elle étoit auſſi néceſſaire que convenable. La tiare lui avoit inſpiré d'autres ſentimens. Il tergiverſa d'abord, & finit par des refus formels, ſans égard pour un ſerment qui exigeoit le ſacrifice de ſa dignité. Boniface

Benoît XIII, nouvel anti-pape,

niface IX n'étoit pas moins réſolu de mourir pape.

On prit enfin le parti qu'on auroit peut-être dû prendre dès le commencement du ſchiſme. Un concile national aſſemblé à Paris décida la neutralité entre les deux compétiteurs. Conformément à cette déciſion, le roi déclara qu'il renonçoit à l'obédience de Benoît, & défendit de faire paſſer à Avignon l'argent du royaume. Le fier pontife ne céda point. Il appella des troupes Arragonoiſes, & ſoutint un long ſiege contre le maréchal de Boucicault. Nous reprendrons le fil de cette affaire, malheureuſement propre à diminuer le reſpect pour la puiſſance ſpirituelle, ſi l'on avoit l'injuſtice de confondre les uſurpations de l'homme avec les droits ſacrés de l'égliſe.

1398. La France ne reconnoît plus de pape.

Le mariage du roi d'Angleterre & d'Iſabelle de France, Breſt & Cherbourg vendus à Charles VI & évacués, les dépenſes ruineuſes de Richard II qui fouloit les peuples & diſſipoit leurs richeſſes, ſouleverent contre lui un peuple toujours terrible dans ſes révoltes. Ce prince voulut gouverner en tyran. Le jeune duc de

1399. Richard II, détrôné.

Lancaſter ſon couſin germain profita des circonſtances pour le détrôner. Richard vaincu, ſe montra le plus lâche des hommes. On lui fit ſon procès; il ſe reconnut lui-même indigne du ſceptre. L'uſurpateur le tint en priſon où il mourut aſſaſſiné, & cette violence ne parut aux Anglois qu'un acte de juſtice. Henri IV (c'eſt le nom du nouveau roi,) s'aſſura d'abord par ſa politique, enſuite par ſa cruauté, la jouiſſance d'un royaume acquis par le crime. La cour de France ſe hâta de négocier avec lui. Elle fit quelques tentatives ſecretes pour recouvrer la Guienne. Henri le ſut & ne s'en inquiéta point. *Jamais*, dit-il, *les Bordelois ni les Baïonnois ne ſe tourneront contre nous : ils ſont avec nous francs & quittes ; & ſi les François les dominoient, ils ſeroient taillés & retaillés deux ou trois fois l'an.* Il confirma la treve, moins par crainte que par prudence, pour affermir ſa nouvelle domination.

Henri IV. roi d'Angleterre.

La France voyoit ſe multiplier chaque jour les ſujets d'alarmes & de douleur. Deux Auguſtins s'étoient vantés de guérir le roi. Après des remedes inutiles, & des opérations magiques

Impoſture de deux religieux.

encore plus vaines, ayant fait à la tête du malade quelques inciſions qui redoublerent ſes accès, leur conduite excita des ſoupçons. On les obſerva ; on reconnut leur fourberie mêlée de débauche. Interrogés d'où provenoit la maladie du roi, ils l'attribuerent à des maléfices, & accuſerent même le duc d'Orléans. L'impoſture fut découverte par leur propre aveu. Ils l'expierent à la greve. Le ſupplice de ces moines qui avoient abuſé la cour pendant ſix mois, prouve que la démence de Charles VI n'étoit pas la ſeule à craindre dans le royaume. Si la magie & la ſuperſtition troubloient les eſprits, des paſſions frénétiques dominoient les cœurs & produiſirent des maux ſans remede.

1401. Diviſion à la cour.

Le duc d'Orléans accuſé ridiculement d'avoir enſorcelé le roi, avoit réellement enlevé au duc de Bourgogne une grande partie de ſon crédit. La jalouſie diviſa ces princes : ils devinrent ennemis mortels. Le premier obtint de ſon frere l'adminiſtration des finances, & bientôt après le gouvernement de l'état. Une nouvelle impoſition qu'il établit dans le temps où l'on auroit dû ſoulager le peuple,

le rendit auſſi odieux que ſes débauches le rendoient mépriſable. Il fallut ſupprimer l'impôt, tant les murmures éclaterent de toutes parts. Les ducs d'Orléans & de Bourgogne prirent les armes à cette occaſion ; mais on prévint la guerre civile, & l'on décida dans le conſeil que tant que le roi ſeroit malade, le duc de Bourgogne gouverneroit. Son âge, ſon expérience, l'étendue de ſes domaines décidérent en ſa faveur. Quoique le duc d'Orléans eût ſouſcrit à cette délibération confirmée par le ſouverain, ſon reſſentiment n'en fut que plus vif. Les liaiſons trop ſuſpectes de ce prince avec la reine Iſabelle de Baviere contribuoient autant que l'amitié de ſon frere à entretenir la défiance de ſon rival. Iſabelle maîtriſoit un époux qu'elle trahit bientôt ouvertement. Elle obtint de ſa ſtupide complaiſance le pouvoir d'annuller, & de révoquer les donations qu'il avoit faites ou pourroit faire dans la ſuite. Le tenant ainſi enchaîné, elle oublia tous les devoirs. Ses propres enfans manquoient du néceſſaire. Leur gouvernante avoua au roi que ſouvent ils n'avoient ni habits ni nourriture. *Hélas*, dit-il, *je ne*

Conduite odieuſe de la reine.

ſuis pas mieux traité. On frémit d'horreur en liſant qu'il reſta plus de cinq mois ſans ſe coucher ni changer de linge. A peine daignoit-on penſer qu'il exiſtât. Que pouvoit attendre le peuple de l'humanité des grands, ſi le roi malade étoit privé de ſecours ?

1404. Jean Sans-peur oppoſé au duc d'Orléans.

La mort de Philippe duc de Bourgogne laiſſa le champ libre à l'ambition du duc d'Orléans. Maître du cœur de la reine, il le fut bientôt de tout l'état, ſous le titre de lieutenant général du royaume. Le peuple impitoyablement vexé vomiſſoit contre l'un & l'autre les injures & les malédictions. Mais ce qu'il y avoit de plus à craindre pour le frere du roi, c'étoit la haine profonde & cruelle du nouveau duc de Bourgogne Jean *ſans-peur*, prince qui ſe faiſoit un jeu de la religion & de la morale, méchant par goût & par ſyſtême. Il demanda d'être admis au conſeil, où il eut bientôt occaſion de ſe ſignaler. Le duc d'Orléans, qui ſembloit regarder tous les biens de la nation comme la proie de ſa cupidité, propoſa une nouvelle taille générale. Perſonne n'oſoit le contredire. Le duc de Bourgogne prit la parole, & vou-

lant gagner l'eſtime & l'amour du peuple, il repréſenta vivement la miſere publique, les vices de l'adminiſtration, le mauvais emploi des finances; il s'offrit à défendre le royaume, ſi les ennemis venoient l'attaquer, déclarant de plus qu'il ſauroit bien empêcher dans ſes états la levée de cet impôt. N'ayant rien gagné par ſes conſeils, il ſe retira & fut dès-lors l'idole des Pariſiens. Sa préſence devient néceſſaire; on le rappelle; il arrive avec des troupes. La reine & le duc d'Orléans quittent Paris, & veulent enlever le dauphin. Jean ſans-peur court après lui, le ramene, reçoit les remercimens de la ville & de l'univerſité. Ce dernier corps avoit plus de pouvoir que jamais; & ayant été admis aux conſeils à l'occaſion du ſchiſme, il s'arrogeoit une ſorte d'inſpection ſur les affaires d'état. Le duc d'Orléans avoit dit un jour à ſes députés: *Retournez à vos écoles, & ne vous mêlez que de votre métier.* Auſſi l'univerſité ſe déclara-t-elle contre lui. Il eſt ſurprenant que des hommes voués à la culture des lettres, & reſpectables par des lumieres alors peu communes, ne puſſent eux-mêmes ſe défen-

1405.

Crédit de l'univerſité.

dre de ce vertige qui, tirant les hommes de leur ſphere, offuſque un mérite réel par de chimériques prétentions. (*)

Les deux princes, ſur le point d'en venir aux armes, parurent ſe reconcilier de bonne foi. Mais le duc de Bourgogne méditoit la perte de ſon rival. Celui-ci joignoit aux pratiques de dévotion le libertinage le plus effréné; mêlange monſtrueux par lequel on ſe raſſure dans le vice en y mêlant une apparence de vertu. Il ſe vantoit des faveurs qu'il avoit reçues des dames de la cour, & nommoit parmi ſes maîtreſſes la ducheſſe de Bourgogne femme d'une haute réputation. Ce fut peut-être ce qui avança ſes jours. Jamais ſcélérat ne ſut mieux voiler que le duc de Bourgogne le plus infâme deſſein. Il avoit couché dans le même lit avec le duc d'Orléans; il venoit de communier à la

1407. Le duc d'Orléans aſſaſſiné.

(*) En 1413, dans une aſſemblée des états, le député de l'univerſité attaqua nommément pluſieurs perſonnes conſidérables, ſans épargner même le chancelier. *Il eſt bien impertinent*, dit un homme de la cour, *que des gens qui font traſic de doctrine étendent l'autorité des claſſes juſqu'au gouvernement du royaume.*

même meſſe & de ſigner un acte de confraternité inviolable. Il ſe préparoit cependant de longue main à l'aſſaſſiner. Le crime fut exécuté le lendemain de cette cérémonie. Des ſatellites attendirent le frere du roi dans une rue où il devoit paſſer la nuit. On l'enveloppa, on l'aſſomma *Je ſuis le duc d'Orléans*, s'écria le prince. *Tant mieux*, répondirent les meurtriers ; *c'eſt ce que nous demandons.*

Conduite du duc de Bourgogne.

Le duc de Bourgogne en ſcélérat hypocrite affecte d'abord l'indignation & la douleur. Mais le prévôt de Paris ayant rapporté au conſeil, qu'un des meurtriers s'étoit réfugié dans l'hôtel du prince, celui-ci déconcerté & tremblant, tira le duc de Berri à l'écart, lui avoua ſon crime en diſant que *le diable l'avoit tenté & ſurpris.* Le lendemain il vint encore au conſeil. On l'empêcha d'entrer, & il prit la fuite, tandis que la crainte ſuſpendoit les eſprits, & que le duc de Bourbon opinoit ſeul à la punition du coupable. Le frere unique du roi aſſaſſiné preſque ſous ſes yeux, l'aſſaſſin reconnu, l'aſſaſſinat impuni : c'étoit un événement digne de ce ſiecle d'horreurs. Les ſuites n'en furent ni

moins étranges ni moins funeſtes. Loin de conſentir aux ſatisfactions que l'on demandoit, le duc de Bourgogne oſa faire trophée de ſon crime. Il revint à Paris avec un appareil de guerre ; il y entra aux acclamations du peuple, qui cria *noël* comme on faiſoit à l'entrée du ſouverain ; enfin il arracha la permiſſion de faire publiquement ſon apologie.

Dans une grande aſſemblée, en préſance du dauphin & des autres princes, le cordelier Jean Petit, docteur de l'univerſité, vendu au Bourguignon, prononça avec effronterie un long diſcours, où, après avoir prouvé par douze argumens, (en l'honneur des douze apôtres,) qu'il étoit permis à chaque particulier de tuer un tyran, il fit l'application de cette maxime au prince aſſaſſiné, lui imputant tous les forfaits imaginables. Il conclut qu'on devoit récompenſer l'auteur de l'aſſaſſinat, *à l'exemple des rémunérations qui furent faites à monſeigneur Saint Michel l'archange pour avoir tué le diable, & au vaillant homme Phinées qui tua Zambri.* Chaque mot de ce diſcours devoit révolter : il ne falloit qu'une lueur d'huma-

1408. Apologie abſurbe de Jean ſans-peur.

nité & de raiſon pour en découvrir l'abſurde & exécrable fanatiſme. Cependant perſonne n'ouvrit la bouche, ne contredit le docteur.

Le duc aſſaſſin, maître de tout.

Le duc triomphant, muni de lettres d'abolition que le roi fut contraint de lui donner, marcha contre les Liégeois, qui faiſoient la guerre à leur évêque, parce qu'il ne vouloit point ſe faire prêtre. Il les battit & ramena ſon armée victorieuſe. On avoit révoqué les lettres d'abolition ; la reine & le dauphin avoient été chargés du gouvernement pour le temps où le roi ſeroit malade. Mais Jean ſans-peur n'eut qu'à ſe montrer. Les Pariſiens l'adoroient ; la cour trembla. Alors, comme la politique demandoit quelque réparation pour un crime dont le ſouvenir ne s'effaçoit pas, il conſentit à faire des excuſes de pure cérémonie, & affermit par cette légere ſoumiſſion un pouvoir capable de bouleverſer le royaume. Maître de la perſonne du roi, maître de Paris qu'il ceſſa bientôt de ménager, plus il croiſſoit en puiſſance, plus la haine des princes du ſang s'irritoit contre ſon ambition.

1411. Guerre civile.

Le jeune duc d'Orléans, ſecondé

par ſon beau-pere le comte d'Armagnac, entreprend de venger la mort de ſon pere. Il envoie un Cartel au duc de Bourgogne en ces termes : *Charles duc d'Orléans, à toi Jean qui te dis duc de Bourgogne, pour l'homicide horrible par toi proditoirement, de guet à pens, & par tes aſſaſſins ordinaires, commis en la perſonne de notre très-redouté ſeigneur & pere, &c.* La France eſt partagée entre les Bourguignons & les Armagnacs. On ſe bat en pluſieurs endroits. Les bouchers de Paris armés pour Jean ſans-peur, ſignalent leur audace ſanguinaire contre ſes ennemis. Pluſieurs des principaux bourgeois prennent la fuite. Mêmes déſordres dans les provinces. Les deux partis avoient mendié honteuſement les ſecours de l'Angleterre ; car l'intérêt public n'étoit rien pour eux. Un accommodement parut éteindre l'incendie ; les Anglois furent renvoyés ; mais la fureur des factions, l'inſolence des bouchers (qu'on appelloit *Cabochiens*, du nom de Caboche leur chef,) les maneges d'une foule d'ambitieux ennemis de la paix, ſur-tout le caractere du duc de Bourgogne qui ſacrifioit tout à l'envie de

dominer, firent bientôt évanouir les eſpérances de calme.

1413. Le roi contre le duc de Bourgogne.

Ce prince entreprit d'enlever le roi. Son projet ayant été découvert, la cour & une partie du peuple changerent ſubitement à ſon égard. Ceux dont il étoit l'idole ne le regarderent que comme un traître & un homicide. On le déclare ennemi de l'état. Charles VI marche contre lui en perſonne. Le duc trop foible pour réſiſter à l'armée royale, revient aux négociations. Sa fierté plia dans cette conjoncture. Le comte de Brabant ſon frere & la comteſſe de Hainaut vinrent trouver le roi, lui proteſterent que le duc ſeroit un ſujet fidele. « Si cela eſt » répondit Charles, qu'il ſe préſente » comme il convient à un ſujet. S'il » demande juſtice, on la lui fera ; s'il » demande pardon, il l'obtiendra. » La paix ſe fit telle que la cour pouvoit la ſouhaiter, ou plutôt telle qu'on pouvoit l'eſpérer entre des princes qui, en paroiſſant ſe réunir, conſervoient toujours les mêmes ſentimens de jalouſie & de haine.

1415. La guerre recommence avec les Anglois.

Les François & les Anglois avoient ſouvent violé la treve de vingt-huit ans. Mais Henri IV ne profita point

des calamités de la France. Environné d'ennemis domeſtiques, il ſe borna prudemment à réprimer leurs complots. Ce prince étant mort en 1413, ſon fils Henri V lui ſuccéda. C'eſt à lui qu'il étoit réſervé d'ébranler les fondemens de la monarchie Françoiſe. Les conditions de paix qu'il offrit d'abord étoient ſi dures & ſi honteuſes qu'on les rejetta avec indignation. Il vouloit toutes les provinces enlevées à l'Angleterre. On promit de lui céder la Guienne, la Xaintonge, &c. Il les dédaigna. Une lettre menaçante écrite au roi, dans laquelle il l'appelloit *le prince Charles notre couſin & adverſaire de France*, ſervit de déclaration de guerre. Henri s'embarqua, vint aſſiéger Harfleur, & prit cette ville. Ne pouvant plus rien entreprendre, parce que les maladies avoient ruiné ſon armée, & que ſa flotte avoit été diſſipée par la tempête, il ſe mit en route pour Calais. Rien n'étoit plus facile que de lui fermer le paſſage. Une armée quatre fois plus forte que la ſienne devoit le forcer à ſe rendre ou à périr de famine. Mais trop de confiance eſt ſouvent pire que la foibleſſe. On lui laiſſe paſſer la ſomme ; on le pour-

Bataille d'Azincourt.

fuit dans la plaine d'Azincourt ; on préfere les riſques d'une bataille à l'avantage de vaincre ſans combat. Les mêmes fautes qu'on avoit commiſes à Creci & à Poitiers produiſent le même déſaſtre. L'avantage du terrain, l'adreſſe des archers Anglois, l'habileté & le courage du jeune roi d'Angleterre, la néceſſité de vaincre ou de périr, lui valurent une victoire éclatante. Sept princes & plus de huit mille gentilshommes François reſterent ſur le champ de bataille. Les ducs d'Orléans & de Bourbon furent priſonniers. C'eſt à la témérité des chefs, & à l'ignorance du connétable d'Albret, qu'on doit attribuer le malheur public. Ils ſembloient conduire l'armée à la boucherie. Henri V repaſſa la mer, manquant de troupes & d'argent. Mais la France avoit dans ſon ſein des ennemis plus redoutables, les princes ambitieux & les mauvais citoyens.

Etat affreux du royaume.

Le comte d'Armagnac, devenu connétable & ſurintendant des finances, voulut gouverner en deſpote. Nouvelles exactions, nouveaux ſupplices. Chaque changement dans le miniſtere étoit une plaie mortelle

pour le royaume. Toutes les démarches des grands ne tendoient qu'à le déchirer. Tandis qu'on proſcrivoit les partiſans du duc de Bourgogne, il ſe lia par un traité ſecret avec Henri V, le reconnoiſſant déja pour roi de France. Le duc de Berri mourut ; prince cruellement avare qui avoit ruiné l'état, & qui n'avoit fait d'autre bien que de bâtir des égliſes. Deux dauphins étoient morts preſque en même temps. Le comte d'Armagnac, uni au nouveau dauphin, (depuis Charles VII,) enleva un tréſor que la reine Iſabelle de Baviere avoit amaſſé aux dépens du peuple. Cette princeſſe vivoit à Vincennes dans un déſordre public. Le roi ſurprit un de ſes amans & le fit noyer. On la transfera enſuite à Tours ; on l'y tint comme priſonniere. Iſabelle, juſqu'alors ennemie déclarée de Jean ſans-peur, n'héſita point à ſe liguer avec lui contre l'état. Le duc l'ayant tirée de ſa priſon, elle établit un parlement à Troyes, & envoya par-tout ſes ordres en qualité de régente, prétendant que ce titre dont elle avoit joui quelque temps, étoit irrévocable. Alors tout

1417. La reine liguée avec le duc de Bourgogne.

fut double dans la monarchie ; c'étoit l'image du chaos.

1418. Massacre à Paris.

Un traître introduit le duc de Bourgogne dans Paris ; sa faction reprend le dessus, & fait un massacre horrible. Le connétable, le chancelier, plusieurs évêques, plusieurs magistrats, sont égorgés avec une foule de citoyens. On en précipita quelques uns du haut des tours, sur les piques des soldats. Les anciens Saxons n'auroient pas fait plus de mal dans une ville prise d'assaut. C'est ainsi que Jean sans-peur aimoit à se venger. Le bourreau s'étoit mis à la tête de la populace. On vit le duc conférer avec lui, le traiter amicalement ; & le bourreau, lui donner la main en signe d'amitié. Il falloit s'avilir, avec tant d'orgueil, pour satisfaire la passion !

Henri V s'empare de la Normandie.

Le dauphin s'étoit évadé suivi d'une grande partie du parlement, & ne vouloit point revenir dans une ville dont le Bourguignon étoit maître. La guerre civile ravageoit les provinces. Henri V profitoit seul de ces divisions. Il s'empara de la Normandie. Un légat fit en vain tous ses efforts pour lui inspirer des sentimens de paix. *Ne*

voyez-vous pas, répondit-il, *que Dieu m'a conduit ici comme par la main. Il n'y a plus de roi en France ; j'ai des droits légitimes sur ce royaume ; tout y est en désordre ; on ne songe pas à se défendre. N'est-ce pas une preuve que le ciel m'a destiné cette couronne* ? Tout usurpateur heureux pourroit tenir à peu près le même langage, & les plus grands crimes seroient regardés souvent comme des ordres du ciel, s'il falloit juger par le succès, de la justice des actions. Le roi d'Angleterre en proposant un traité, le rendoit toujours impossible. On lui accordoit trop, & il exigeoit davantage.

1419. Assassinat du duc de Bourgogne.

Cependant le duc de Bourgogne se réconcilia avec le dauphin. Leur entrevue sur le pont de Montereau, qui sembloit annoncer une paix solide, occasionna un nouveau crime plus funeste que les précédens. A peine les deux princes s'étoient approchés, chacun avec dix chevaliers, que Jean sans-peur, l'assassin du duc d'Orléans, tomba percé de coups. Il n'est pas possible d'éclaircir cet affreux mystere. Soit que le meurtre eût été commandé par le dauphin, encore jeune, d'un caractere doux, mais fa-

cile & trop ſouple aux impreſſions qu'on lui donnoit ; ſoit que les meurtriers n'euſſent écouté que leur propre haine, ce qui eſt peu vraiſemblable ; ſoit qu'une querelle imprévue les eut tranſportés de fureur ; un tel attentat devoit produire d'étranges effets. On l'imputa généralement au dauphin. La reine ſe livra contre lui au reſſentiment le plus barbare. Elle ſe joignit au jeune duc de Bourgogne Philippe le Bon. Le roi d'Angleterre vint les trouver à Troyes.

1420. La France livrée à l'Anglois.

Là ſe fit le fameux traité par lequel on régla que Henri V épouſeroit la fille de Charles VI, qu'après la mort du roi il ſuccéderoit à la couronne ; qu'en attendant il gouverneroit la France en qualité de régent, vu l'incapacité de Charles ; que celui-ci en lui écrivant employeroit cette formule : *A notre très-cher fils Henri roi d'Angleterre, héritier de France*, & que l'on pourſuivroit vivement Charles *ſoi-diſant dauphin*, regardé comme l'ennemi de l'état. C'étoit violer & les droits de la nature & ceux de la nation ; c'étoit renverſer les loix fondamentales du royaume. Mais un roi imbécille ſuivoit aveuglément les volontés d'une femme furieuſe. Le faux parlement qui réſidoit à Paris (on ne peut guere lui donner d'autre nom, puiſque les anciens magiſtrats, ou avoient été maſſacrés, ou s'étoient enfuis la plupart avec le dauphin, & que le duc de Bourgogne ſous le nom du roi avoit mis à leur place d'autres officiers dévoués à ſon parti,) cet indigne parlement déclara criminels de leze-majeſté, & par conſéquent indignes de ſucceſſion, le dauphin & ſes complices meurtriers du duc de Bourgogne.

Cour du roi d'Angleterre à Paris.

Les deux rois, la reine & le fils de Jean ſans-peur avoient été reçus dans la capitale avec une magnificence extraordinaire. La cour de Henri V éclipſoit tout ; Charles VI étoit abandonné. Le fier Anglois demandant un jour au maréchal de l'Iſle-Adam qui lui parloit avec franchiſe, comment il oſoit le regarder au viſage : *Très-redouté ſeigneur*, répondit le maréchal, *c'eſt la guiſe de France ; & ſi aucun n'oſe regarder celui à qui il parle, on le tient pour mauvais homme & traître.* Quelque temps après, ce ſeigneur fut conduit à la Baſtille. On

voit ce que pouvoient gagner les François à prendre un maître étranger.

Parti du dauphin.

Au milieu de ce bouleverſement, il reſtoit des citoyens fideles à la patrie. Les pays au-delà de la Loire ſoutenoient le parti du dauphin. Quantité de ſeigneurs, les uns par zele, les autres par politique, ſe rangerent ſous ſes drapaux. En qualité de régent, il avoit transféré à Poitiers le parlement & l'univerſité de Paris. Pluſieurs magiſtrats & pluſieurs docteurs s'y étoient rendus, au riſque de perdre leur fortune. Quelques avantages remportés ſur les Anglois ranimerent le zele patriotique. Mais Henri V, avec une habileté & des forces trop ſupérieures, auroit peut-être réuni les deux couronnes ſur ſa tête, ſi une fiſtule, maladie qu'on ne ſavoit point encore guérir, ne l'eût enlevé à Vincennes, âgé de trente-trois ans. Sa veuve Catherine de France épouſa Owen Tudor, gentilhomme Gallois, dont le petit-fils monta ſur le trône d'Angleterre.

1422. Mort de Charles VI.

Charles VI mourut deux mois après Henri. Pas un prince du ſang n'aſſiſta à ſes funérailles. Le peuple y verſa

des torrens de larmes, aſſez ſenſible pour le plaindre, & aſſez juſte pour ne pas lui attribuer les maux publics. Son ſurnom de Bien-aimé prouve l'idée que l'on avoit de ſon ame. Voici un trait qui fait honneur à ſes ſentimens. Un délateur ayant accuſé quelqu'un d'avoir mal parlé du roi. *Cela ne ſe peut*, répondit Charles, *je lui ai fait du bien.* Il faut avoir un excellent caractere, mais bien peu connoître le cœur humain, pour croire les hommes incapables d'ingratitude. Le fils de Henri V, encore au berceau, fut proclamé roi de France & d'Angleterre.

Fin du grand ſchiſme d'Occident.

Le cours des affaires politiques nous a fait perdre de vue le grand ſchiſme d'Occident, dont la fin eſt un événement mémorable de ce regne. Par une bizarrerie digne du plus mauvais gouvernement, le royaume étoit rentré dans l'obédience de Pierre Luna, Benoît XIII, qui promettoit toujours d'abdiquer & perſiſtoit toujours à retenir la tiare. Son ambitieuſe opiniâtreté aliéna de nouveau les eſprits, & l'on revint au ſyſtême de la neutralité abſolue. Les papes de Rome, Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII, ne furent pas moins intraitables.

De part & d'autre, on affectoit autant de zele pour la paix, qu'on avoit d'éloignement pour la ceſſion, l'unique moyen de la procurer. Le concile de Piſe dépoſa en 1409 Grégoire & Benoît, & proclama Alexandre V. Mais l'empereur n'ayant pas voulu reconnoître ce concile, il ſe trouva un troiſieme pape pour diſputer aux deux autres les dépouilles de l'égliſe. Alexandre mourut, on mit à ſa place Jean XXIII, anciennement corſaire qui prit auſſi-tôt les armes & exigea des décimes. Enfin s'aſſembla le fameux concile de Conſtance indiqué par celui de Piſe. L'empereur Sigiſmond & pluſieurs princes de l'empire, vingt-ſept ambaſſadeurs de ſouverains, un nombre prodigieux de prélats & de docteurs, formoient la plus nombreuſe aſſemblée qu'on ait vue en ce genre. Jean XXIII s'y trouva. Il étoit regardé comme le ſeul pape légitime. On l'obligea pourtant d'abdiquer. Il ſe repentit bientôt de cette démarche, & s'enfuit de Conſtance, déguiſé en poſtillon. Sigiſmond l'ayant fait arrêter, le concile inſtruiſit ſon procès. Ce malheureux pontife convaincu de crimes énormes

Concile de Piſe.

Concile de Conſtance.

fut dépoſé ſolemnellement, & la ſupériorité du concile général ſur le pape, établie par un décret immuable. Il ne reſtoit qu'à donner à Jean un ſucceſſeur. On élut le cardinal Othon Colonne, Martin V. Grégoire avoit envoyé ſa renonciation. Benoît ſe roidit juſqu'à la fin, & alla enſévelir ſa dignité dans une petite forteresſe d'Eſpagne, ſituée ſur un roc inacceſſible.

Le ſupplice de Jean Huſſ & de Jérôme de Prague, que l'on fit mourir dans les flammes, malgré un ſauf conduit de l'empereur, parce qu'ils ſoutenoient quelques opinions de Wiclef, a excité de violentes déclamations contre les Peres de Conſtance.

Jean Huſſ & Jérôme de Prague.

Wiclef, docteur d'Oxford, dont les ſectateurs furent nommés Lollards en Angleterre, avoit attaqué comme les Albigeois, mais avec plus de ſcience, & les dogmes de l'égliſe & la puiſſance de ſes miniſtres. L'écriture, ſelon lui, étoit la ſeule régle de foi; la confeſſion, la préſence réelle dans l'euchariſtie, la primauté du pape, les vœux monaſtiques, &c. étoient des inventions humaines; l'égliſe ne pouvoit poſſéder les biens temporels, &

Héréſie de Wiclef.

ſes richeſſes devoient toutes s'appliquer aux beſoins du peuple & de l'état. Cette héréſie contagieuſe tiroit principalement ſa force des abus qu'on reprochoit au clergé, & qui diſpoſoient les eſprits à la révolte. Si l'on avoit eu égard aux explications que donnoit Jean Huſſ de ſes ſentimens, moins hardis que ceux de Wiclef; ſi on avoit uſé de ménagemens avec ce docteur opiniâtre, & qu'on n'eût pas employé le feu pour punir ſa fauſſe doctrine, on auroit évité la guerre ſanglante des Huſſites, qui annonça de loin les guerres plus fatales du proteſtantiſme. Le concile ne montra que de l'indulgence pour la mémoire du cordelier Jean Petit. Ce ne fut pas ſans peine que le célebre Gerſon fit condamner ſon apologie du duc de Bourgogne, ou plutôt la doctrine homicide qu'elle renfermoit; car on ne parla ni de l'ouvrage ni de l'auteur. Les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne étoient chargés de diſtribuer deux cens écus d'or aux théologiens, de la vaiſſelle & des bijoux aux cardinaux. Ces préſens firent leur effet.

Huſſites animés par la rigueur.

Doctrine du tyrannicide condamnée.

Demandes inutiles de réforme.

Pluſieurs voix s'élevoient avec force pour demander une réforme dans l'égliſe

l'égliſe. Les exemptions, les annates, les réſerves, les expectatives, tous ces moyens par leſquels les papes étendoient leur juridiction & attiroient à eux les revenus eccléſiaſtiques, fourniſſoient une matiere inépuiſable aux plaintes de l'univerſité, dont le zele, quoiqu'intéreſſé ſans doute, s'appuyoit ſur de très-fortes raiſons. Mais la réforme ne s'accordoit point avec l'intérêt des principaux membres du concile. Il finit en 1418 par l'extinction d'un ſchiſme funeſte, laiſſant d'ailleurs ſubſiſter de grands abus qui devoient encore produire de grands maux. Les hommes conſacrés à Dieu étoient alors moins que jamais exempts des foibleſſes de l'humanité; & l'eſprit du ſiecle s'oppoſoit aux changemens que deſiroit un petit nombre de ſages.

Comme nous touchons à l'époque d'une révolution dans les mœurs & dans le gouvernement, il importe de ſe retracer une peinture générale du triſte état de la monarchie. Pendant toute la durée de ce regne, la cour changea perpétuellement de face, &

Tableau de la cour.

le bien public fut entierement ſacrifié aux paſſions de ceux qui s'emparoient du pouvoir. Déprédation dans les finances, mépris des loix, trahiſons, violences & injuſtices ; c'eſt par-là que les princes & ſeigneurs ſignaloient leur autorité. En même temps que le peuple mouroit de faim & qu'on lui arrachoit le néceſſaire, ils étaloient un faſte qui ſembloit inviter à la révolte.

Gens de guerre, vrais brigands.

Les gens de guerre, ſans frein, ſans diſcipline, étoient des voleurs de grands chemins, encore plus à craindre que les ennemis. Preſque tous reſſembloient à ce fameux brigand, nommé Aimerigot Tête-noire, qui poſſédoit pluſieurs châteaux dans le Limouſin & l'Auvergne. Son teſtament fera connoître ſon caractere. *Je laiſſe*, dit-il, *à la chapelle de Saint-Georges, pour les réparations, mille & cinq cens francs ; item à ma mie qui loyaument m'a ſervi, deux mille & cinq cens francs ; & le ſurplus*, (ajouta-t-il, en s'adreſſant à ſes officiers,) *vous êtes compagnons & devez être freres, partagez entre vous tout bellement ; & ſi vous ne pouvez être d'accord, & que le diable ſe mette entre vous, voyez-là une hache, bonne, forte & bien tranchante : rompez l'arche* (le coffre fort,) *& puis en ait qui en avoir en pourra.*

Miſere du peuple.

Le peuple livré à la rapacité de ces barbares, qui renonçoient ſouvent à leur paye, pour exercer impunément leurs brigandages ; écraſé d'ailleurs par des impôts dont les grands & les financiers profitoient ſeuls, tandis que le roi manquoit même du néceſſaire ; déſeſpéré de plus par la famine & les maladies contagieuſes, le peuple, dis-je, avoit perdu tout ſentiment de patriotiſme & de vertu, tantôt ſtupide ſous le poids de la douleur, tantôt furieux dans l'ardeur des factions.

Parlement devenu perpétuel.

S'il y avoit eu quelque remede aux maux publics dans le bouleverſement total des choſes, on auroit pu l'eſpérer du parlement devenu perpétuel ſous ce regne ; car, ſelon la remarque de Paſquier, *la foibleſſe de cerveau du roi & les partialités des princes furent cauſe qu'ayant leurs eſprits bandés ailleurs, on ne ſe ſouvint plus d'envoyer nouveaux róles de conſeillers, & par ce moyen le parlement fut continué.* Les magiſtrats demeurant les mêmes, les ſéances n'étant plus interrompues, il eut des principes, des regles fixes, un

plan que les états généraux n'eurent jamais. Son autorité croiſſoit rapidement, ſoit par le droit précieux de juger, ſoit par les mœurs & les lumieres des juges. On voyoit dans le parlement un modele de déſintéreſſement & de frugalité. Les honoraires des Conſeillers-clercs étoient de cinq ſous par jour; les laïques n'avoient pas dix ſous. Ce corps jouiſſoit de la conſidération attachée au mérite ; mais il céda pour un temps à la violence ; & c'eût été un prodige ſingulier, que pluſieurs de ſes membres n'éprouvaſſent point le vertige général.

L'univerſité. L'univerſité oublia de même ſes devoirs. Au zele du bien public, dont elle parut ſouvent animée, ſe mêloit alors un eſprit de ſédition & d'indépendance. Philippe Auguſte l'avoit exemptée de la juridiction ſéculiere; privilege qui s'étendoit, non-ſeulement aux maîtres & aux diſciples, mais à leurs ſerviteurs. Ardente à défendre ces droits abuſifs, dès qu'on y donnoit la moindre atteinte, elle menaçoit de fermer les claſſes, de ſuſpendre les prédications ; & ſon crédit, joint au nombre infini des étudians, devenoient une ſource de déſordres. Les ſeigneurs, les magiſtrats, en furent quelquefois les victimes. Tignouville prévôt de Paris, ayant fait faire le procès à deux écoliers voleurs de grand chemin, l'univerſité demanda juridiquement au roi qu'il fût condamné à retirer lui-même du gibet les deux criminels, à les baiſer à la bouche, à remettre enſuite leurs cadavres entre les mains des juges eccléſiaſtiques en leur demandant pardon, enfin à être dépouillé de ſon office ſans pouvoir en poſſéder aucun autre. Elle obtint preſque tout cela. Des docteurs firent retentir la chaire de maximes meurtrieres & de ſanglantes invectives, quoique la plupart ſe montraſſent fideles aux loix de l'état & aux principes de la religion. Les ſciences étoient encore noyées dans un océan d'erreurs ; l'amour de la diſpute tenoit lieu de philoſophie. Faut-il s'étonner que la France, corrompue, agitée, malheureuſe, ait été alors ſur le penchant de ſa ruine ? Comparons notre état à celui de nos ancêtres, & ſentons ce que le ciel a fait pour nous.

Le ſurintendant Montagu décapité par commiſſion.

Juvenal des Urſins, illuſtre magiſtrat, parlant du ſupplice de Montagu ſurintendant des finances, que le duc

de Bourgogne fit décapiter aux halles, obſerve qu'on l'exécuta quoiqu'il fût *clerc marié*. Chacun aſpiroit aux privileges de la cléricature. Ils furent inutiles à Montagu, qui joignoit à la confiance du roi la qualité de frere de l'évêque de Paris. Le duc de Bourgogne ne lui accorda pas même d'être jugé par le parlement. Dans la ſuite, François I voyant ſon tombeau à Marcouſſi, dit que c'étoit dommage qu'un ſi grand homme fut mort *par juſtice*. Un moine de l'endroit lui répondit : *Sire, il ne fut pas condamné par juſtice, mais par commiſſaires*. Frappé de ces paroles, le roi jura de ne jamais faire mourir perſonne *par commiſſion*. C'eſt le trait qu'on a cité le plus ſouvent, dans les cas de commiſſions ſemblables pour juger des affaires criminelles.

Duel ordonné par le parlement.

Autres particularités intéreſſantes. La femme de Carrouge ayant accuſé le Gris, auprès de ſon époux, d'avoir attenté à ſon honneur, & le Gris ayant nié le fait, un arrêt du parlement, rendu ſur la plainte du premier, déclara qu'il *échéoit gage* & ordonna le duel. Le Gris fut tué. On reconnut dans la ſuite ſon innocence.

Le duel judiciaire avoit été aboli : comment un tribunal ſi reſpectable pouvoit-il renouveler cet énorme abus ?

L'empereur Sigiſmond, qui avoit fait les fonctions de diacre à l'ouverture du concile de Conſtance, qui couroit l'Europe pour mettre fin au grand ſchiſme, arriva en 1415 à Paris & voulut aſſiſter à une ſéance du parlement. Il y ſiégea au-deſſus du premier préſident comme s'il eût été roi de France. Il fit chevalier un homme à qui l'on diſputoit un office parce qu'il n'étoit pas chevalier. Cet acte d'autorité, en plein parlement, parut fort étrange, dit Juvenal des Urſins ; mais on n'étoit occupé que des factions de la cour, & l'on ne penſoit point à ſoutenir les droits de la couronne. Cependant à Lyon, où l'empereur voulut ériger le comté de Savoye en duché, les gens du roi lui firent entendre que c'étoit agir en ſouverain, & que *le roi ne veut & ne doit reconnoître autre ſupérieur que Dieu*. Sigiſmond partit alors extrêmement indigné. Il exécuta ſon deſſein à Montluel en 1416.

L'empereur Sigiſmond au parlement de Paris.

La Savoye érigée en duché.

Ce prince n'étant que roi de Hon-

Bataille de Nicopolis

contre Bajazet I. grie & électeur de Brandebourg, perdit en 1396 la bataille de Nicopolis contre Bajazet I. Il avoit dans ſon armée la fleur de la nobleſſe Françoiſe, commandée par Jean ſans-peur alors comte de Nevers, qui fut fait priſonnier avec le comte de la Marche-Bourbon, le comte d'Eu, le maréchal de Boucicaut, &c. La manie d'aller ſe battre contre les Turcs ne quittoit point les François, même dans ces temps orageux. Peu s'en fallut qu'on ne recommençât les croiſades.

Jeu de cartes. Les cartes, jeu très-peu connu auparavant, commencerent ſous ce regne à être en vogue. Il falloit amuſer le roi malade; elles y furent employées. Cette invention, favorable à la pareſſe, eſt devenue pernicieuſe à la ſociété, en dégoûtant des exercices du corps, en procurant aux gens oiſifs une reſſource contre l'ennui, ſouvent pire que l'ennui même, & en facilitant les moyens de ruiner tout à la fois ſa ſanté & ſa fortune.

Acteurs de théatres. On vit auſſi ſe former les premieres troupes d'acteurs de théatres. Les plus graves, nommés *confreres de la paſſion*, repréſentoient burleſquement les myſteres; les *enfans ſans ſouci*, dont le chef étoit *le prince des ſots*, mirent ſur la ſcene des avantures bizarres & ridicules; les clercs de procureurs, ou clercs *de la baſoche*, commencerent par des moralités allégoriques & s'attacherent aux farces, les *cornards* en Normandie, ſous un chef qu'on appelloit *l'abbé des cornards* & qui portoit la croſſe & la mitre, jouoient des pieces également ſatiriques & impertinentes. Tous ces théatres étoient une école de ſuperſtition, d'indécence & de groſſiereté. Ils étoient dignes du goût & des mœurs de la nation. Les François ne manquoient pas de génie; mais le génie ſans culture enfante des monſtres.

CHARLES VII.

1422. Foibleſſe du roi & de l'état. LE royaume étoit après la mort de Charles VI plus malheureux qu'il ne l'avoit été après celle du roi Jean. L'étranger régnoit dans la capitale. Tous les corps avoient prêté ſerment au duc de Bedford, frere de Henri V, déclaré régent de France pendant la minorité de Henri VI. Le roi légitime, qu'on appelloit *ſoi-diſant dauphin*,

prince de vingt ans, auſſi foible que doux, auſſi voluptueux que brave, gouverné par ſes miniſtres, préféroit le plaiſir aux affaires dont il devoit s'occuper avec ardeur. Le Languedoc, le Dauphiné, l'Auvergne, le Bourbonnois, le Berri, le Poitou, la Xaintonge, la Touraine, l'Orléanois, & une partie de l'Anjou & du Maine, compoſoient tout ſon état : le reſte étoit entre les mains de l'Anglois, dont l'alliance avec le duc de Bourgogne ſembloit préſager encore des conquêtes également promptes & ſolides. Le duc de Bretagne avoit embraſſé ſon parti, entraîné par le torrent contre ſa propre inclination.

1424. Bataille de Verneuil.

Charles VII prit quelques places ; mais la bataille de Verneuil que gagna Bedford, l'affoiblit extrêmement. La témérité Françoiſe ſe ſignala encore dans cette fatale journée. On s'expoſa follement à une défaite, pour n'avoir pas la honte de reculer devant l'ennemi. Tant de malheurs n'avoient pu inſtruire les généraux. Ils ſavoient ſe battre & négligeoient les moyens de vaincre. Une brouillerie ſurvenue entre le duc de Bourgogne & le régent d'Angleterre, laiſſa reſpirer les roya-

liſtes. On en profita pour négocier un accommodement avec le duc de Bretagne. Le comte de Richemont ſon frere, accepta l'épée de connétable, mais en exigeant que le roi diſgraciât ſes favoris. Le monarque abattu par l'adverſité, oubliant ſes devoirs au ſein des plaiſirs, ne pouvoit ſe paſſer de miniſtres adulateurs qui abuſoient de ſa confiance. Ceux qu'il renvoya malgré lui furent remplacés par d'autres moins dignes de le gouverner. Le connétable en fit mourir deux (le préſident Louvet & Giac,) ſans égard pour la faveur du ſouverain. Celui-ci gémiſſoit de s'être donné un maître, & les orages de ſa cour augmentoient le danger de ſa ſituation.

Le comte de Richemont connétable.

La Trémoille, nouveau favori, le brouilla bientôt avec Richemont, trop abſolu, trop fier, mais zélé pour l'état. Amis & ennemis, tout conſpiroit à la ruine d'un roi qui ſembloit ne vouloir pas régner. Un jour qu'il s'occupoit de préparatifs de fête, le brave la Hire vint prendre ſes ordres. Charles lui ayant demandé ce qu'il penſoit de cette fête : *Je penſe*, répondit-il, *qu'on ne peut perdre ſon royaume plus gaiment.*

La Trémoille favori. Indolence du roi.

Le comte de Dunois.

Un héros né pour le ſalut de la France, le bâtard d'Orléans, ſi célebre ſous le nom de comte de Dunois, fit lever le ſiege de Montargis après avoir battu les Anglois. Mais Bedford qui avoit repaſſé en Angleterre, arriva bientôt ſuivi de nouvelles troupes, força le duc de Bretagne à ſe ſoumettre, & réſolut de s'ouvrir par la conquête d'Orléans l'entrée des provinces méridionales.

1428.

Siege d'Orléans.

Le ſiege d'Orléans alloit décider du ſort de la monarchie. Les Anglois preſſoient vivement cette place. La vigoureuſe défenſe des aſſiégés ne raſſuroit point le roi. Il penſoit à ſe retirer en Dauphiné. Les remontrances & les prieres de la reine, Marie d'Anjou, princeſſe d'une rare vertu, le détournerent de cette lâche réſolution. Agnès Sorel, ſa maîtreſſe ranima ſon courage languiſſant. Ces vers de François I ſont pour elle un témoignage bien glorieux.

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
La cauſe étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Cloſe nonain, ou bien dévot hermite.

Pucelle d'Orléans.

Mais Jeanne d'Arc, ſi connue ſous le nom de Pucelle d'Orléans, étoit le

principal inſtrument deſtiné au ſalut de la patrie. Cette fille née de parens pauvres dans un village du dioceſe de Toul, n'avoit que dix-ſept ans lorſqu'elle parut ſur la ſcene. Sa dévotion, ſa ſimplicité, une imagination vive échauffée par le récit des horreurs de la guerre, la rendoient fort ſuſceptible de ces mouvemens qui mettent une ame hors d'elle-même. Elle ſe crut inſpirée. Saint Michel, Sainte Marguerite, Sainte Catherine lui avoient apparu dans ſes extaſes, diſoit-elle, pour lui annoncer les deſſeins de Dieu. Elle devoit délivrer Orléans & faire ſacrer le roi à Reims: ſa miſſion ne s'étendoit pas plus loin.

1429.

La Pucelle à la tête des troupes.

Baudricourt, commandant de Vaucouleurs, à qui elle confia ce ſecret, la traita d'abord de viſionnaire. Enfin on la préſenta au roi qui la fait examiner. Prélats, docteurs, magiſtrats, après beaucoup d'interrogations, reconnurent du merveilleux dans cette fille. Elle étoit fortement perſuadée & perſuada les autres. On réſolut de profiter d'une reſſource ſi imprévue. La Pucelle, armée de pied en cap, une banniere à la main, conduiſant les François de la part de Dieu, les

remplit de la même ardeur & de la même confiance dont elle étoit pénétrée. Elle combattoit en héroïne ; mais en se faisant scrupule de donner la mort. Dirigée par les conseils de Dunois, elle entre dans Orléans, y introduit des renforts, y rend la garnison invincible. Elle avoit écrit aux généraux Anglois une lettre menaçante avec cette suscription : *Entendez les nouvelles de Dieu & de la Pucelle. Au duc de Bedford qui se dit régent du royaume de France pour le roi d'Angleterre.*

Les Anglois levent le siege.

Une terreur panique frappe les Anglois. Toujours battus, ils levent le siege. On ne peut guere douter que les généraux, comme les soldats, n'attribuassent cette révolution à quelque cause surnaturelle. Le duc de Bedfort dit dans une de ses lettres, que la Pucelle, *vraie disciple de Satan*, s'est servie d'enchantemens & de sortileges. Aux yeux des François c'étoit un ange tutélaire ; c'étoit une sorciere aux yeux des Anglois. Les uns & les autres pouvoient se tromper, sans que l'opinion fut moins propre à produire un grand effet sur des hommes extrêmement crédules.

La Pucelle fait sacrer le roi à Reims.

Cette héroïne, après la délivrance d'Orléans, pressa le roi de venir se faire sacrer à Reims. Il falloit traverser environ quatre-vingt lieues de pays dont les ennemis étoient maîtres ; on n'avoit ni argent ni vivres ; peu de troupes, des obstacles prodigieux ; tout étoit perdu si l'on échouoit : l'autorité de la Pucelle entraîna les esprits irrésolus. Les Anglois furent battus à Patai, malgré les efforts héroïques du fameux Talbot leur général. Auxerre refusa d'ouvrir ses portes, & fournit néanmoins des provisions ; Troyes & Châlons se soumirent ; Reims reçut Charles VII ; il y fut sacré, & la Pucelle assista en habits de guerre à une cérémonie si glorieuse pour elle. Alors, croyant sa mission accomplie, elle voulut se retirer. Les ordres du roi & les instances des seigneurs la retinrent. Quoique sa gloire fit des jaloux, on sentoit combien sa présence étoit utile. Mais le ciel parut l'abandonner tout à coup. Blessée & prise dans une sortie en défendant Compiegne qu'assiégeoit le duc de Bourgogne, elle fut livrée aux Anglois qui chanterent le *Te Deum*, & qui se dés-

honorerent pour la punir de leurs défaites.

1431. Procès de la Pucelle.

On devoit la traiter comme priſonniere de guerre : on la condamna au feu comme ſorciere & hérétique. Le Jacobin qui faiſoit l'office d'inquiſiteur à Paris, & l'univerſité en corps, par un honteux fanatiſme, ou par une baſſeſſe plus honteuſe, ſolliciterent vivement les Anglois à l'abandonner au jugement d'un tribunal eccléſiaſtique. Les ennemis n'y étoient que trop diſpoſés. Cauchon, évêque de Beauvais, leur partiſan, homme exécrable, d'autres évêques François auxquels on joignit l'évêque de Wincheſter, un grand nombre d'eccléſiaſtiques & de docteurs, furent les miniſtres de la barbarie. La Pucelle leur fit une réponſe célebre. Interrogée pourquoi elle avoit aſſiſté au ſacre de Charles VII avec ſa banniere : *Il eſt juſte*, dit-elle, *que qui a eu part au travail, en ait à l'honneur.*

La Pucelle brûlée à Rouen.

Sa ſentence rendue & exécutée à Rouen, eſt un des plus honteux monumens de la folie & de la méchanceté humaine. Après pluſieurs Interrogatoires captieux, conformes au gé-

nie de l'inquiſition, ces cruels théologiens n'avoient pu convaincre l'héroïne que d'avoir ajouté foi à ſes viſions & de s'être crue inſpirée. On lui avoit arraché une rétractation juridique, on l'avoit condamnée ſeulement à une priſon perpétuelle. Mais ayant été ſurpriſe en habits d'homme, contre la défenſe des juges & vraiſemblablement par un artifice de ces oppreſſeurs, ils la jugerent *relapſe* & l'abandonnerent au bras ſéculier, c'eſt-à-dire, aux flammes. Le roi, dans la ſuite, rétablit la mémoire de Jeanne d'Arc, aſſez honorée, comme l'obſerve M. de Voltaire, par ſon ſupplice même. Le bâtard d'Orléans, ce brave comte de Dunois, qui l'avoit preſque toujours accompagnée, affirmoit avec ſerment dans un âge mûr, que toutes ſes actions portoient un caractere ſurnaturel, & n'avoient jamais donné lieu au moindre reproche. Il falloit ſans doute à la Pucelle, pour exécuter de grandes choſes, un ſiecle tel que le ſien. La France auroit ſubi le joug, ſi l'on eût été alors aſſez raiſonneur pour ne pas croire ſes révélations. Mais avec une raiſon plus éclairée, on eût peut-être évité les fautes & les mal-

heurs qui rendirent cette reſſource néceſſaire.

Richemont zélé dans la diſgrace.

Charles VII, obſédé par la Trémoille & par ſes maîtreſſes, languiſſoit toujours dans l'indolence. Le courage de la nobleſſe faiſoit tout pour lui. Le connétable de Richemont n'étoit pas le moins zélé, quoique dans la diſgrace. Malgré les défenſes de la cour, il avoit ſecouru Orléans. On dit qu'alors la Pucelle fut d'avis de le repouſſer, & que les ſeigneurs, plus prudens, la déterminerent à le recevoir en ami. Selon l'hiſtoire de Bretagne, Richemont lui adreſſa ces paroles : *Jeanne, on m'a dit que vous voulez me combattre. Je ne ſais de par qui vous êtes envoyée, ſi c'eſt de par Dieu ou de par le diable. Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains point ; car Dieu connoît mon intention comme la vôtre. Si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins.* Quoi qu'il en ſoit de cette anecdote curieuſe, le connétable en 1432, oſa faire ſaiſir la Trémoille dans un château où le roi étoit logé. C'étoit le troiſieme miniſtre qui éprouvoit ſa violence. Charles, dégoûté de ce favori, avoua l'entrepriſe, & rendit ſes bonnes graces à Richemont. En

manquant par foibleſſe à ſa dignité, il ſe donna du moins un illuſtre défenſeur.

1435. Traité d'Arras avec le duc de Bourgogne.

Après quelques années de guerre, où la fortune balança entre les royaliſtes & les Anglois, ſans aucune action déciſive qui pût la fixer, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, rendit enfin à la maiſon de France cette ſupériorité que ſon alliance avec les ennemis de l'état lui avoit fait perdre. Les hauteurs du duc de Bedford le bleſſoient vivement; l'aſſaſſinat de ſon pere n'étoit que trop vengé par les malheurs de la monarchie ; ſa généroſité naturelle s'intéreſſoit au déſaſtre des citoyens; le concile de Bâle ſollicitoit ſa religion à ſacrifier un cruel reſſentiment. La paix ne pouvoit que lui être avantageuſe ; & que pouvoit-il gagner à dépouiller ſa propre maiſon de la couronne en faveur de l'étranger ? Il embraſſa le parti qu'il auroit dû prendre d'abord. Les Anglois ayant rejetté les offres du roi qui vouloit bien céder la Normandie avec la Guienne, le duc fit ſon traité particulier à Arras, où les ambaſſadeurs de tous les princes chrétiens s'étoient aſſemblées. Le plus fort impoſe les con-

ditions au plus foible. On peut dire que Charles VII reçut la loi de son vassal. Il le déchargea de tout hommage ; il désavoua le meurtre de Jean sans-peur, & promit de poursuivre les assassins ; il accorda plusieurs places, en un mot tout ce qu'on voulut ; heureux d'acheter à ce prix une paix si desirable.

Mort de la reine Isabelle, & du duc de Bedfort.

La reine mere, Isabelle de Baviere, qui avoit conspiré avec le duc de Bourgogne la ruine du roi & de l'état, mourut cette année à Paris, maltraitée par les Anglois, réduite au pur nécessaire, couverte de honte & dévorée de chagrins. Epouse infidelle, mere dénaturée, ennemie de la France, elle est un des plus grands exemples du malheur auquel on s'expose en foulant aux pieds les devoirs. Le duc de Bedford mourut vers le même temps. Il avoit souillé sa gloire par le supplice de la Pucelle ; & en se flattant de dissiper l'illusion, il n'avoit fait qu'augmenter la haine des François pour les ennemis du royaume.

1436. Paris reconnoît enfin Charles VII.

Les Parisiens, très-mécontens de la domination Angloise dont ils sentoient l'ignominie & la rigueur, desiroient de rentrer sous celle du légitime souverain. Le connétable entretenoit des correspondances parmi eux. Il leur promit une amnistie générale & la conservation de leurs privileges. On lui livra une porte. Les Anglois qui n'avoient plus de partisans, furent aisément chassés. Le roi venoit de signaler sa valeur par la prise de Montereau. On l'avoit vu monter à l'assaut comme un soldat, & sauter un des premiers sur le rempart. C'étoit trop s'exposer ; mais il falloit peut-être une action de cette nature pour effacer le souvenir de son indolence. Depuis près de vingt ans, il n'étoit point entré dans Paris. Le peuple l'y reçut en triomphe, & comprit enfin que son bonheur dépendoit de sa fidélité. (*)

1438. Pragmatique Sanction.

Les désordres en tout genre demandoient de prompts remedes. Charles donna sa premiere attention aux affaires ecclésiastiques. Il assembla le clergé à Bourges. C'est là que fut faite la célebre Pragmatique Sanction,

(*) Sur le passage, depuis la porte de Saint-Denis jusqu'à Notre-Dame, les rues étoient pleines de théatres où l'on jouoit les mysteres. Il trouva d'abord une mascarade qu'on n'imagineroit pas aujourd'hui. C'étoient les sept péchés capitaux combattus par les trois vertus théologales & les quatre vertus cardinales.

conforme aux décrets du concile de Bâle qui s'efforçoit alors de limiter la puiſſance des papes, & de rétablir la liberté des égliſes. Par cette Pragmatique, on abolit les réſerves, les expectatives, les annates ; c'eſt-à-dire, le droit que les papes s'étoient attribué de ſe réſerver la collation d'un grand nombre de bénéfices, d'y nommer avant qu'ils fuſſent vacans, d'en percevoir les revenus d'une année ; on remit en vigueur l'uſage des anciennes élections que faiſoit le clergé avec l'agrément du roi ; on ſupprima l'abus d'appeller au pape ſans paſſer par les tribunaux ordinaires ; & en cas que l'appel eût lieu, le pape devoit nommer des commiſſaires dans le royaume ; enfin la ſupériorité des conciles généraux ſur les pontifes fut authentiquement reconnue. Le parlement enregiſtra la Pragmatique. Autant elle étoit chere aux François, autant parut elle odieuſe à la cour de Rome. Il n'étoit guere poſſible de concilier des intérêts ſi différens.

Concile de Bâle.

Les démêlés du concile de Bâle avec Eugene IV, la dépoſition de ce pape, la nomination d'Amédée duc de Savoie, ſous le nom de Félix V,

le ſchiſme ſcandaleux qu'elle produiſit & qui dura juſqu'à la mort d'Eugene, tous ces faits appartiennent à l'hiſtoire eccléſiaſtique. Contentons-nous d'obſerver que le concile, après avoir fait de bons réglemens, dégénéra en conciliabule ; qu'il pourſuivit avec paſſion un pontife légitime digne de gouverner l'égliſe ; & qu'il abuſa de ſon autorité, lorſqu'il eut donné des bornes à l'autorité pontificale. L'extrême déſordre ramene l'ordre ; mais rarement ſans de violentes ſecouſſes & des effervеſcences dangereuſes.

1440. Révolte du dauphin.

Il n'étoit pas moins important de contenir les gens de guerre, qui ruinoient les peuples par leurs brigandages. Charles VII voulut diminuer leur train, régler leur paie, & rétablit la diſcipline militaire. Une pareille réforme gênoit l'avidité des chefs, ainſi que la licence des ſoldats. Pluſieurs ſeigneurs formerent un parti, dont la Trémoille étoit l'ame. Le duc d'Alençon inſpira au dauphin (depuis Louis XI) des ſentimens de révolte auxquels il n'étoit que trop porté par ſon caractere. Ce jeune prince parut à la tête des factieux. Le comte de Du-

nois, jaloux du connétable, trahit lui-même son devoir. Mais le repentir le ramena bientôt auprès de son maître, & il montra qu'un grand homme doit faire oublier ses fautes, en les réparant. La vigueur avec laquelle le roi poursuivit les rebelles, arrêta promptement le cours de leurs entreprises. Louis demanda pardon, & l'obtint. Il menaçoit de s'en retourner, si l'on ne pardonnoit de même à la Trémoille & à quelques autres de ses partisans. *Les portes sont ouvertes*, lui dit le roi; *& si elles ne sont pas assez grandes, je ferai abattre vingt toises de mur pour vous laisser passer. Partez: Nous trouverons des princes de notre sang qui nous serviront mieux que vous n'avez fait.* Le dauphin méritoit cette réprimande. Il se tut, & ne partit point alors.

Philippe le Bon paye la rançon du duc d'Orléans.

Parmi une infinité d'objets lugubres, l'histoire présente ici un trait de générosité digne des plus beaux siecles. Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, étouffant la haine qui divisoit sa maison & celle d'Orléans, délivra le duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Non content d'avoir payer sa rançon &

& d'être son bienfaiteur, il devint son ami. Ce prince opulent, magnifique, voluptueux, instituteur de l'ordre de la Toison d'or, se distingua parmi tous les princes de ce temps-là, moins par sa puissance & ses richesses, que par le grand mérite de faire du bien. La rançon du duc d'Orléans fut de trente-six mille livres sterling de la monnoie d'aujourd'hui; somme presque égale aux deux tiers des subsides extraordinaires que le parlement d'Angleterre avoit accordés dans l'espace de sept ans.

Cependant Charles VII marchoit à la tête de ses troupes, & soutenoit sa supériorité sur les Anglois. Il prit d'assaut Pontoise, que Talbot s'efforça en vain de secourir. Le détail uniforme des autres expéditions seroit ennuyeux & inutile. On avoit souvent entamé des négociations de paix. Elles ne produisirent qu'une treve, pendant laquelle le roi exécuta son projet de réforme militaire.

Le roi continue de vaincre.

Il forma quinze compagnies d'ordonnance, chacune de cent hommes d'armes. L'homme d'armes devoit servir avec six chevaux, & sa paye fut réglée à trente francs par mois. On

1445. **Réforme militaire: troupes réglées.**

établit un corps de quatre mille archers ou fantaſſins ; car la mouſqueterie n'étoit pas encore d'un fréquent uſage, & l'infanterie continuoit à ſe ſervir d'arcs. Ces troupes furent toujours tenues ſous le drapeau. En congédiant le reſte de la milice, on prit de bonnes meſures pour en faire des ouvriers & des laboureurs ; on ordonna ſous peine de mort à ceux qui étoient renvoyés, de ſe retirer ſans délai dans leur pays, avec défenſe de s'attrouper & de commettre aucun déſordre dans les campagnes. Outre les compagnies d'ordonnance, chaque village, en temps de guerre, devoit fournir un franc-archer exempt de taille.

Taille perpétuelle établie.

Les principales villes, les campagnes d'alentour, s'étoient d'abord chargées de fournir à la ſubſiſtance des gendarmes qu'on y mettoit en quartiers. Mais, s'il en faut croire Mézerai, un peu ſuſpect en matiere de finance, le peuple toujours affecté du mal préſent, & nullement inquiet du mal à venir, préféra une taille en argent pour le payement des troupes, *ſans conſidérer que lorſqu'elle ſeroit une fois établie, elle ne dépendroit plus de lui, ni pour la durée, ni pour l'augmentation.* Je n'examine point la juſteſſe de cette penſée. Ce qu'il y a de sûr, c'eſt que la taille perpétuelle (*) fut alors établie pour l'entretien des gens de guerre. Les peuples gagnoient beaucoup à n'être plus expoſés aux vexations intolérables de ces brigands (ils ne méritoient guere d'autre nom.) Les rois gagnerent davantage, par la ſupériorité qu'une milice réglée & ſubſiſtante leur donna ſur leurs vaſſaux. L'autorité royale s'affermit, les campagnes ſe repeuplerent, le commerce ſe ranima, & l'on ne craignit plus d'être dépouillé ou maſſacré par les défenſeurs de la patrie. Du reſte, les impoſitions, devenues perpétuelles ſous ce regne, ne monterent qu'à dix-huit cens mille francs par an. (**)

(*) Les anciennes impoſitions étoient ainſi appelées, parce que les collecteurs marquoient ſur une petite taille de bois ce qu'ils avoient reçu des contribuables : tant l'uſage d'écrire étoit alors peu commun.

(**) Il y avoit des *francs* d'or, monnoie difficile à bien évaluer. Sous ce regne en 1456 le marc d'argent étoit à huit livres dix ſous. Si on le compare au nôtre ſur le pied de cinquante livres, la livre d'alors étoit à celle d'aujourd'hui comme dix-ſept eſt à cent.

1449. Conquête de la Normandie.

Les Anglois, affoiblis par tant de pertes, privés du duc de Bedford, l'un des plus grands hommes de ſon ſiecle, diviſés à Londres par des factions, n'en étoient pas moins intraitables. Ils rompirent la treve, en s'emparant d'une ville du duc de Bretagne attaché ſincérement au roi. Cette imprudence, ſoutenue avec hauteur, leur coûta cher. On leur enleva bientôt la Normandie tout entiere. Jacques Cœur, qui s'étoit enrichi par le commerce, contribua peut-être autant que le courage des guerriers, à une conquête ſi importante. L'argent qu'il fournit à Charles VII le mit en état d'entreprendre & d'exécuter. Peu d'années après, ce fameux négociant, devenu le miniſtre des finances, (argentier du roi,) fut condamné à l'exil & dépouillé de ſes biens. Telle eſt quelquefois la récompenſe des ſervices. La plupart croient qu'il fut opprimé par les jaloux. M. Villaret laiſſe des doutes ſur ſon innocence, & donne lieu de penſer que les deniers de l'état avoient groſſi ſes tréſors. En le ſuppoſant coupable de quelques malverſations, on peut encore le compter parmi les illuſtres victimes de l'ingra-

Services & diſgrace de Jacques Cœur.

titude & de l'envie. Nous verrons ailleurs quelques particularités de ſon procès.

1451. Les Anglois chaſſés de France.

La Guienne fut repriſe en moins de temps que la Normandie. Les Anglois y rentrerent, mais furent chaſſés une ſeconde fois. Le général Talbot, qu'ils appeloient leur Achille, perdit la vie dans une bataille. Bordeaux & les autres places ſe ſoumirent ſans retour. Il ne reſta aux ennemis, dans tout le royaume, que Calais & Guines. Les rois d'Angleterre n'en ont pas moins retenu le titre de rois de France. Les rois de France n'avoient-ils pas autant de droit à celui de rois d'Angleterre, depuis le regne de Philippe Auguſte? Cette révolution ineſpérée, ſous un prince qui négligeoit trop les affaires pour les plaiſirs, fut l'effet non-ſeulement de l'habileté des généraux, du courage de la nobleſſe, de la diſcipline établie parmi les troupes, du bon ordre remis dans les finances, des troubles d'Angleterre où la maiſon d'York diſputoit le trône à celle de Lancaſter, mais encore du zele de la nation Françoiſe, inſtruite par ſes égarement & ſes malheurs, impatiente de ſe-

couer le joug funeſte qu'elle s'étoit donné, & plus conſtante à ſoutenir la cauſe de l'état, qu'elle n'avoit été légere pour la trahir.

Les Anglois pouvoient-ils regner en France ?

D'ailleurs, les Anglois en général, quelque vive que fut leur animoſité contre la France, n'ambitionnoient point cette dangereuſe conquête. Ils craignoient avec raiſon que l'Angleterre ne devint une province. Edouard III & Henri V n'avoient obtenu du parlement que des ſubſides fort médiocres. Le défaut d'argent & de commerce étoit un obſtacle à de longues expéditions. Et quand même les factions de la Roſe blanche & de la Roſe rouge n'auroient pas allumé la guerre civile; quand même la France auroit ſuccombé, peut-on croire que la nation françoiſe, avec tant de reſſource, avec tant d'attachement pour ſes maîtres, avec des princes capables de la gouverner ou de la défendre, auroit pu ſouffrir long-temps un joug odieux ? Il eſt des bornes que la nature ſemble fixer aux états, & que la vraie politique ne permet pas de franchir.

Révolte du dauphin.

L'unique choſe qui pût troubler le bonheur de Charles VII, c'étoit la

conduite du dauphin. Ce jeune prince, plein d'eſprit & de valeur, déja célebre par ſes exploits, terniſſoit toutes ſes belles qualités par l'inquietude & la dureté de ſon caractere. Dès l'an 1446, il s'étoit retiré de la cour, mécontent du roi & des miniſtres, & ne pouvant ſouffrir Agnès Sorel, qui jouiſſoit de la plus grande faveur, mais qui du moins la faiſoit ſervir au bien de l'état. Nulle conſidération ne put l'engager à revenir. Il s'étoit marié, ſans le conſentement de ſon pere, avec la fille du duc de Savoye. Il gouvernoit le Dauphiné en ſouverain, il établit le parlement de Grenoble. Sachant que le roi vouloit s'aſſurer de ſa perſonne, il demanda un aſyle à Philippe le Bon, & ſe retira dans le Brabant, où il vécut aſſez tranquille. Philippe pourvut généreuſement à ſon entretien; mais il n'entra point dans ſes projets ſéditieux. » Monſeigneur, lui dit-il, tous mes ſoldats & » toutes mes finances ſont à votre ſervice, excepté contre Monſeigneur » le roi votre pere; & pour ce qui » eſt d'entreprendre de réformer ſes » conſeils, cela ne convient ni à vous » ni à moi : je le connois ſi ſage & ſi

» prudent, que nous ne saurions faire » mieux que de nous en rapporter à » lui. « Charles disoit en parlant de la retraite de son fils : *Le duc de Bourgogne nourrit un renard qui mangera ses poules.*

1457. Procès du duc d'Alençon.

Le duc d'Alençon, prince du sang, coupable de la premiere révolte du dauphin, traita encore avec l'Angleterre. Le roi résolut d'éteindre, par une juste sévérité, ces premieres étincelles de faction, fit faire le procès au duc, & commua la peine de mort en une prison perpétuelle. Charles VII avoit proposé cette question au parlement : si le roi peut assister au jugement d'un procès intenté à un pair de France? On répondit que non-seulement il le pouvoit, mais que sa présence y étoit nécessaire. La décision portoit sur l'ancienne coutume ; » coutume, dit M. de Voltaire, qui » parut depuis indigne de la majesté » royale, puisque la présence du sou- » verain sembloit gêner les suffrages, » & que dans une affaire criminelle, » cette même présence, qui ne doit » annoncer que des graces, pouvoit » commander des rigueurs.

Richemont

Cependant le duc de Bretagne lan-

guissoit d'une maladie inconnue aux médecins. Leur ignorance fit croire qu'on l'avoit ensorcelé. Quelques-uns vouloient qu'on fît venir des magiciens pour détruire le charme. Il s'y opposa, disant qu'*il aimoit mieux mourir de par Dieu que de par le diable.* Sa mort fit passer la Bretagne à son frere le connétable de Richemont. Ce grand capitaine conserva la dignité de connétable, *parce qu'il vouloit*, dit-il, *honorer dans sa vieillesse une place qui l'avoit honoré dans sa jeunesse.* Il fit hommage au roi, tel que l'avoient fait ses prédécesseurs, déclarant que ce n'étoit point un hommage lige. Charles VII, plein de reconnoissance, crut devoir s'en rapporter à lui. La France & la Bretagne perdirent bientôt après Richemont.

devient duc de Bretagne.

1461. Mort de Charles VII.

Quoique le duc de Bourgogne, en recevant par générosité le dauphin dans ses états, eût observé avec sagesse les égards dûs au souverain, des plaintes réciproques annonçoient une prochaine rupture. Elle auroit peut-être éclaté, si le roi avoit vécu davantage. La crainte & le chagrin causerent sa mort. On lui persuada que le dauphin vouloit le faire empoi-

ſonner. Cette idée lui troubla tellement l'eſprit, qu'il s'obſtina pluſieurs jours à refuſer toute nourriture. Il mourut âgé de ſoixante ans. Le P. Daniel prétend que c'eſt faire injure à Charles VII, que de ne pas le regarder comme un de nos plus grands rois. M. Hénault obſerve cependant qu'il ne fut en quelque ſorte que le témoins des merveilles de ſon regne. » On eût dit, ajoute-t-il, que la for- » tune, en dépit de l'indifférence du » monarque, & pour faire quelque » choſe de ſingulier, s'étoit plu à lui » donner à la fois des ennemis puiſ- » ſans & de vaillans défenſeurs. Ce » n'eſt pas qu'il n'eût beaucoup de » courage ; mais s'il paroiſſoit à la » tête des armées, c'étoit comme » guerrier, & non comme chef. Sa vie » étoit employée en galanteries & en » fêtes. « Ces reproches ne ſont-ils pas exagérés ? Charles devint un autre homme, quand il commença à jouir de ſa puiſſance. Peu de rois ont gouverné avec plus de ſageſſe, & travaillé avec plus de ſuccès au bonheur de la nation. Il en étoit adoré ; ce qui n'arrive qu'aux bons princes. Un auteur contemporain rend témoignage

Jugemens ſur ce prince.

de ſon aſſiduité au conſeil & de ſon application aux affaires. S'il n'eut que des talens médiocres, on doit reconnoître ſon mérite dans la confiance qu'il donna aux grands hommes qui ſeconderent ſes vues. Il ſut récompenſer les ſervices, moyen infaillible d'exciter l'émulation. Mais ſi Agnès Sorel n'avoit pas aimé l'état, comme elle aimoit le monarque, les Richemont & les Dunois auroient peut-être échoué dans leurs entrepriſes. Une maîtreſſe de Charles partagea la gloire de ſon regne, tandis que Marie d'Anjou ſa femme, princeſſe accomplie, étoit réduite au mérite obſcur de ſouffrir patiemment les infidélités de ſon époux. Agnès Sorel mourut en 1450. Les ennemis de Jacques Cœur l'accuſerent de l'avoir fait empoiſonner pour plaire au dauphin. Ce fut l'occaſion de ſon procès. L'empoiſonnement étoit une fable ſi mal inventée, qu'on abandonna ce chef d'accuſation.

Sous Jean & ſous Charles VI, nous avons vu la France prête à retomber dans l'anarchie ; nous l'avons vu ſe re-

Le gouvernement devenu plus vigoureux.

lever promptement ſous charles V & ſous Charles VII. Elle avoit un principe interne de vigueur depuis que le gouvernement féodal ne faiſoit plus au ſein de l'état une infinité de petits états iſolés, depuis qu'on connoiſſoit des loix à la place des coutumes barbares, depuis que le ſceptre entre des mains habiles pouvoit réprimer les déſordres & réparer les malheurs. On ſe formoit des principes, on voyoit mieux les choſes : tout devoit inſenſiblement ſortir du cahos. Le concile de Conſtance, celui de Bâle, & la Pragmatique Sanction, prouvent que le clergé même, plus difficile à revenir de ſes préjugés parce qu'ils tiennent à des objets plus reſpectables, avoit changé d'opinion ſur des matieres fort importantes. L'appel au pape, inconnu dans la primitive égliſe, fut maintenu, mais avec des reſtrictions, & le deſpotiſme de la cour de Rome fut réprimé, du moins à quelques égards, par ceux qu'elle regardoit comme ſes ſujets.

La puiſſance pontificale moins deſpotique.

On étoit néanmoins encore éloigné des vraies connoiſſances, ſeules capables avec la réflexion, de conduire au bonheur de la ſociété politique. Pluſieurs procès de ce regne en ſont la preuve. Sans parler de la Pucelle d'Orléans, Pierre de Giac un des miniſtres que Richemont fit exécuter, avoua qu'*il avoit donné au diable une de ſes mains afin de le faire venir à ſes intentions.* Jacques Cœur, accuſé ſur-tout d'avoir envoyé de l'argent aux Sarraſins avec leſquels il trafiquoit, répondit qu'il avoit obtenu de deux papes une permiſſion en bonne forme de trafiquer avec les infideles. Il reclama les privileges de la cléricature, quoique marié ; & l'évêque de Poitiers demanda en vain qu'il fût jugé par l'égliſe. Son plus grand ennemi préſidoit à la commiſſion établie pour le juger; les commiſſaires ne parurent avoir d'autre ſoin que de le trouver coupable ; ils partagerent ſa dépouille. On le condamna à reſtituer cent mille écus & à en payer trois cents mille d'amende ; ce qui feroit aujourd'hui plus de quatre millions. Les ſervices qu'il avoit rendus à l'état furent oubliés; mais des particuliers qui lui devoient leur fortune eurent de la reconnoiſſance. Ils le tirerent de priſon, & lui fournirent les moyens de ſe mettre en ſûreté hors du royaume.

Procès de Giac & de Jacques Cœur.

On rendit à ſes enfans une partie de ſes biens ; foible réparation de l'injuſtice à ſon égard.

Invention de l'imprimerie.

L'imprimerie fut inventée en Allemagne vers le milieu de ce ſiecle. Ceux qui vinrent vendre à Paris les premiers livres imprimés, paſſerent pour magiciens ; car on mettoit la magie par-tout. Quelques perſonnes du plus haut rang connoiſſoient pourtant déja le prix des lettres. Marguerite d'Ecoſſe, premiere femme du dauphin. (Louis XI,) ayant trouvé un jour le ſavant Alain Chartier endormi, lui donna un baiſer. L'extrême laideur de Chartier augmenta la ſurpriſe des ſpectateurs. Elle s'en apperçut. *Je ne baiſe pas la perſonne*, dit-elle, *mais la bouche d'où ſont ſortis tant de beaux diſcours.* Ces beaux diſcours admirés alors reſpirent le mauvais goût & la barbarie.

Réforme de l'univerſité.

L'univerſité comptoit alors vingt-cinq mille étudians. (*) La plûpart n'y

(*) Celle de Prague avoit été infiniment plus nombreuſe ; puiſqu'en 1409, les étudians étrangers, croyant qu'on bleſſoit leurs privileges, ſe retirerent au nombre de quarante mille. Les privileges attiroient cette multitude de jeunes gens, dont la plupart ne cherchoient que la licence & devenoient inutiles ou dangereux à la ſociété.

apprenoient que de mauvais latin & de vaines ſubtilités. Charles VII réforma une partie des abus qui rendoient ce corps quelquefois auſſi dangereux que nous le voyons utile. En reſtreignant ſes priviléges, il le ſoumit aux loix. On abrogea le ſtatut ridicule par lequel les hommes mariés étoient exclus des chaires de médecine : comme ſi les clercs avoient pu ſeuls enſeigner un art qu'il ne leur convenoit guere de pratiquer.

Tonneaux en guiſe de carroſſes.

Malgré le luxe & l'extravagance des modeles de ce temps-là, on ignoroit tellement les commodités de la vie, que durant l'hiver rigoureux de 1457, les ſeigneurs & les dames de qualité qui n'oſoient monter à cheval, ſe faiſoient traîner dans des tonneaux.

LOUIS XI.

1461. Commencemens de mauvais augure.

Louis XI s'étoit aſſez fait connoître, pour qu'on dût s'attendre à un gouvernement dur, biſarre & deſpotique. Il commença par affecter une conduite tout oppoſée à celle de Charles VII. La cour fut preſque entiérement renouvellée. On vit repa-

roître le duc d'Alençon & le comte d'Armagnac, juſtement condamnés ſous le dernier regne pour des crimes impardonnables. Le peuple & les grands ſentirent bientôt que le ſyſtême du nouveau roi étoit de gouverner avec un empire abſolu, & qu'il ne ſeroit point ſcrupuleux ſur les moyens d'accroître ſon autorité.

La Pragmatique ſacrifiée au pape.

Pie II, (Æneas Sylvius) qui, étant ſecrétaire du concile de Bâle, s'étoit montré le plus ardent défenſeur des libertés de l'égliſe, & qui, devenu cardinal & pape, avoit changé publiquement d'opinion comme d'intérêts, homme aſſez fin pour tromper la fineſſe même de Louis XI, vouloit, à quelque prix que ce fût, faire abolir la Pragmatique Sanction. Le roi étoit intéreſſé à maintenir cet ouvrage de ſon prédéceſſeur. Mais dans l'eſpérance de remettre la maiſon d'Anjou ſur le trône de Naples, uſurpé par Ferdinand d'Arragon, il ſacrifia au pape une loi auſſi précieuſe à la France, qu'odieuſe à la cour de Rome. Il eut beau inſiſter enſuite ſur les droits de la maiſon d'Anjou. Pie II ſoutenoit Ferdinand, & ayant obtenu ce qu'il ſouhaitoit, il ne marqua ſa reconnoiſſance que par des éloges. Le parlement s'étoit oppoſé avec courage à l'abolition de la Pragmatique, qu'on regardoit comme le rempart de l'égliſe Gallicane. Louis XI lui permit de la faire exécuter encore, excepté en quelques points. On ne pouvoit ſe mieux venger des artifices du pape. Le parlement excommunié à ſe ſujet mépriſa les cenſures & les rendit inutiles.

Intrigues du cardinal de Jouffroi.

Jean de Jouffroi, évêque d'Arras, Francomtois auſſi habile, qu'ambitieux, avoit négocié l'affaire en qualité de légat, & avoit obtenu du pontife pour récompenſe le chapeau de cardinal & le riche évêché d'Albi. C'étoit de quoi le conſoler de la perte des bonnes graces du roi. Il vouloit encore l'archevêché de Beſançon. Pie le lui ayant refuſé, il quitta Rome, revint en France, s'inſinua de nouveau à la cour, & y travailla par vengence à réparer le mal qu'il avoit fait au royaume par intérêt.

Révolte ſous le nom de ligue du bien public.

La Pragmatique fut un des prétextes que ſaiſirent les principaux ſeigneurs pour ſe liguer contre le roi. Plus il vouloit abaiſſer les grands, dont la puiſſance lui faiſoit ombrage,

plus il s'étoit attiré leur haine. Le duc de Bourgogne lui avoit envoyé Chimai pour ſe plaindre de pluſieurs infractions du traité d'Arras. Louis XI, dans un mouvement d'humeur, demanda à Chimai, ſi le duc étoit d'un autre *métal* que les autres princes? *Il le faut bien*, répondit l'envoyé, *puiſqu'il vous a reçu & protégé quand perſonne n'oſoit le faire.* Philippe le Bon étoit trop pacifique pour troubler l'état. Mais Charles, comte de Charolois, ſon fils, violent, impétueux, haïſſant le monarque, à qui le duc avoit reſtitué pour quatre cents mille écus d'or les villes de Picardie cédées par le traité d'Arras, Charles, dis-je, cherchoit avec ardeur l'occaſion d'éclater. Le duc de Bretagne, auſſi mécontent parce qu'on s'oppoſoit à ſes injuſtes prétentions, excitoit ce jeune prince à la révolte. Ils entraînerent dans leur parti le duc de Bourbon, & enfin le duc de Berri, frere du roi, dangereux par la foibleſſe de ſon caractere, qui le rendoit ſouple aux impreſſions de la cabale. Tout-à-coup les rebelles ſe déclarerent ouvertement, ſous le prétexte ordinaire de réformer l'état & de ſoulager les peuples, couvrant leurs deſſeins ambitieux du beau nom de *ligue du bien public*. Le fameux Dunois entra lui-même dans cette ligue. L'eût-il fait ſous un gouvernement équitable? Et quel eſt le malheur des mauvais princes, s'ils fourniſſent des prétextes de révolte à ceux qui ſont l'appui de leur trône?

On armoit de tous côtés. Le roi prit de ſi bonnes meſures, que le comte de Charolois tenta en vain de ſurprendre la capitale. L'armée de France & celle des Bourguignons ſe rencontrent près de Montlhéri, & livrent une bataille ſanglante. Louis & le comte y ſignalent également leur bravoure, ſans pouvoir décider la victoire. Les rebelles vinrent aſſiéger Paris, & déſeſpérerent bientôt d'y entrer. Cependant le roi ſuivit le conſeil de François Sforce, duc de Milan, qui lui manda que pour diſſiper la ligue, il falloit tout promettre, & voir enſuite ce que les circonſtances obligeroient de tenir: maxime très-conforme à ſa politique artificieuſe. Il ſigna donc un traité honteux, par lequel il cédoit la Normandie à ſon frere, & pluſieurs terres du domaine

1465. Bataille de Montlhéri.

Politique artificieuſe du roi.

aux principaux chefs. On parla enſuite du bien public, ſans autre fruit que de fouler davantage les peuples ; de ſorte que cette ligue, après l'événement, fut appellée avec raiſon la *ligue du mal public*.

Il reprend la Normandie à ſon frere.

Des brouilleries ſurvenues entre les ducs de Berri & de Bretagne fournirent au roi l'occaſion de revenir contre le traité. En même-temps qu'il négocioit avec le Breton, il enleva la Normandie à ſon frere. Toujours agité d'inquiétudes & de défiances, dépouillant les uns de leurs charges, faiſant des informations contre les autres, il aigriſſoit chaque jour le mécontentement des ſeigneurs ; mais il ſut prévenir leurs entrepriſes, en les diviſant.

1468. Déciſion des états, ſur les apanages.

Pour juſtifier ſa conduite à l'égard du duc de Berri, il réſolut même de convoquer les états, & de leur remettre la déciſion d'une affaire ſi importante, perſuadé qu'ils ſoutiendroient les droits de la couronne. Les états répondirent à ſa confiance, & déclarent que la Normandie étoit inſéparablement unie à la couronne, que le roi pouvoit s'en tenir à la déclaration de Charles V, qui fixoit

l'apanage des enfans de France à douze mille livres de rente, (*) en fonds de terres qu'on érigeroit en duché ou comté ; mais qu'ayant offert à Charles ſon frere juſqu'à ſoixante mille livres de rente, il ſeroit ſupplié de mettre la clauſe, que ce ſeroit ſans tirer à conſéquence. Ils lui promirent toute ſorte de ſecours en cas de guerre ; & l'on vit dans cette aſſemblée le plus grand zele pour le ſouverain.

Louis XI entre les mains du duc de Bourgogne.

Philippe le Bon étoit mort l'année précédente. Le comte de Charolois, Charles le Téméraire, ſon fils & ſon ſucceſſeur, ennemi irréconciliable de Louis XI, ſe préparoit à de nouvelles hoſtilités. Le roi, comptant plus ſur ſa politique que ſur ſes armes, préféroit toujours les négociations aux batailles. Sa confiance pour le cardinal Balue, évêque d'Évreux, dont il éprouva bientôt la perfidie, lui fit faire une démarche imprudente qui penſa le perdre. Tandis que ſes envoyés travailloient à ſoulever les Liégeois contre le nouveau duc de Bourgogne, Balue lui perſuade de

(*) Ce ſeroit aujourd'hui environ 124, 000 livre

s'aboucher avec ce prince. Il va le trouver à Péronne, accompagné ſeulement de quelques ſeigneurs. A peine y eſt-il arrivé, qu'on apprend la révolte des Liégeois. Louis n'imaginoit pas qu'elle pût être ſi prompte. Ses agens avoient trop bien réuſſi avant que d'être informés de l'entrevue. A cette nouvelle, le duc eſt tranſporté de fureur. Maître de la perſonne du roi, il ſe livre d'abord aux plus violentes réſolutions. De ſages conſeils le calment enfin. Il propoſe un traité à Louis, exigeant qu'il le ſuive contre les Liégeois. Louis avoit tout à craindre & ne pouvoit rien refuſer. Il accompagne ſon vaſſal ; il devient le miniſtre de ſa vengeance. Liége ſuccombe, le duc y fait mettre le feu, & juſtifie en quelque ſorte les rebelles par des cruautés barbares.

1469. Trahiſon du cardinal Balue.

Le roi deſiroit de s'accommoder avec ſon frere, comme il avoit fait avec le Bourguignon. Il lui offroit la Guienne pour apanage, & vouloit lui faire épouſer Iſabelle, ſœur & héritiere du roi de Caſtille. L'homme dont il ſe défioit le moins travailloit à rompre ſes meſures. C'étoit ce cardinal Balue, né dans la fange, élevé par la ſoupleſſe, ſans vertu, ſans mœurs, & à qui, ſelon l'obſervation ingénieuſe de M. Duclos, il ne manquoit que l'hypocriſie pour avoir tous les vices. Il avoit acheté la pourpre Romaine, (*) en obtenant des lettres patentes pour abolir entiérement la Pragmatique, lettres que le parlement refuſa d'enregiſtrer. Il oublioit les bienſéances de ſon état juſqu'à faire la revue des troupes en habit d'évêque, ce qui donna lieu à un ſeigneur de dire au roi : *Sire, je vous ſupplie de m'envoyer à Evreux ordonner des prêtres, puiſque l'évêque vient ici paſſer en revue des ſoldats.* Uni à l'évêque de Verdun par la conformité de caractere & d'intérêts, Balue trahiſſoit le maître dont il poſſédoit toute la faveur. Une de leurs lettres découvrit la perfidie. Louis XI les fit arrêter & enfermer dans des cages de fer inventées par l'évêque de Verdun. On devoit pourſuivre leur procès en France ſelon les loix de l'état. Les oppoſitions du pape, quoique fortement combattues par les ambaſſadeurs du

(*) Pie II venoit donner la poupre aux cardinaux.

roi, arrêterent le cours de cette affaire, & les coupables en furent quittes pour la priſon. Le duc de Berri s'accommoda de l'apanage qu'on lui offroit; mais Iſabelle de Caſtille épouſa Ferdinand d'Arragon, qui devint maître de l'Eſpagne par ce mariage.

1472. Empoiſonnement du frere du roi; le roi ſoupçonné.

Les deux freres conteſtoient encore ſur pluſieurs articles. La mort du nouveau duc de Guienne termina le différent. Il fut, dit-on, empoiſonné par un moine ſon aumônier. » On ne » douta guere dans l'Europe que Louis » n'eût commis ce crime, lui qui, » étant dauphin, avoit fait craindre » un parricide à ſon pere. L'hiſtoire » ne doit point l'en accuſer ſans preuves; mais elle doit le plaindre d'avoir mérité qu'on le ſoupçonnât; » elle doit ſur-tout obſerver que tout » prince coupable d'un attentat avéré, » eſt coupable auſſi des jugemens téméraires qu'on porte ſur toutes ſes » actions. « M. de Voltaire, de qui j'emprunte cette remarque, donne ici une leçon vraiment utile, & aux accuſateurs téméraires des grands, & aux grands dont la conduite ſemble provoquer la médiſance.

Perſonne

Perſonne ne contribua plus que le duc de Bourgogne à répandre ces injurieux ſoupçons; car la fougue de ſon caractere, ſa haine pour le roi, & leurs défiances mutuelles, avoient bientôt rompu la paix de Péronne. Il publia dans un manifeſte, que Louis venoit de faire mourir ſon frere *par poiſon*, *maléfices & ſortiléges*; qu'il étoit parricide, hérétique, idolâtre; & que tous les princes devoient s'unir contre lui. Ce roi, qu'on dénonçoit à l'Europe comme idolâtre & hérétique, (accuſations contradictoires,) étoit dévot zélé pour la religion. Une telle abſurdité prouve également l'injuſtice de la haine & l'ignorance qui regnoit encore. Charles le Téméraire reprit les armes, fit la guerre en furieux, & vint échouer au ſiége de Beauvais. Les femmes combattirent ſur les remparts avec une valeur héroïque, & contribuerent beaucoup à repouſſer les ennemis. Louis XI ordonna qu'en mémoire de cet événement, on feroit tous les ans une proceſſion où elles auroient le pas ſur les hommes; qu'elles porteroient ce jour-là leurs habits de nôces, & que les autres jours elles

Manifeſte du duc de Bourgogne.

Siege de Beauvais.

ſe pareroient à leur fantaiſie ſans que perſonne pût y trouver à redire.

1475. Louis achete une treve avec les Anglois.

Les troubles d'Angleterre avoient long-temps garanti la France des invaſions de ſes plus redoutables ennemis. Henri VI détrôné, rétabli après une longue priſon, vaincu de nouveau & maſſacré avec ſon fils, par les ordres d'Edouard IV, chef de la maiſon d'York, n'eut pas plutôt laiſſé à ce prince une couronne toute ſanglante, qu'on vit l'Anglois renouveler ſes anciennes prétentions. Edouard menaça Louis de paſſer en France, s'il ne reſtituoit la Normandie & la Guienne. *Dites à votre maître que je ne le lui conſeille pas*, répondit le roi à ſon héraut. Cette réponſe ſembloit annoncer une forte réſolution de combattre. Mais Louis, fidele à ſes maximes, ſe débarraſſa de l'ennemi ſans rien haſarder. Voyant les Anglois dans le royaume, il négocia avec Edouard; il s'engagea par le traité de Pecquigni à lui payer cinquante mille écus d'or par an; il acheta ainſi une treve de ſept années, & gagna les miniſtres Anglois à force de penſions & de careſſes. Heureuſement le duc de Bourgogne, en guerre avec

le duc de Lorraine, n'avoit pas ſecondé les ennemis, quoiqu'il eût vivement ſolicité leur entrepriſe. Leur armée formidable auroit pu rouvrir les plaies du royaume, ſi Louis n'avoit ſacrifié la gloire à la ſûreté.

Suite du traité.

Tout ce qu'il y eut d'honorable pour lui, ce fut la délivrance de Marguerite d'Anjou, veuve de Henri VI, héroïne qui avoit livré pluſieurs batailles pour la défenſe de ſon mari, & qui étoit priſonniere d'Edouard. Celui-ci témoigna au roi quelque envie de voir Paris; mais Louis en éluda la propoſition, ne ſe ſouciant pas de recevoir une pareille viſite. « » Edouard eſt un beau prince fort ga- » lant, dit-il, à Comines, quelque » maîtreſſe qu'il auroit à Paris pourroit » l'engager à y revenir : je l'aime » mieux en Angleterre qu'en Fran- » ce. » Le duc de Bourgogne, privé de l'alliance des Anglois, fit à ſon tour un nouveau traité avec le roi. Les conventions, les ſermens ne coutoient rien, parce qu'on ſe jouoit des engagemens les plus inviolables.

Exécutions de princes & de grands.

Une illuſtre victime fut ſacrifiée à la juſtice ſévere du monarque. Le connétable de Saint-Paul ſon beau-frere

l'avoit trahi, outragé, & s'étoit jetté dans le parti du duc de Bourgogne. Celui-ci l'abandonna. On pouſſa ſon procès avec vigueur, & il périt ſur un échafaud. Louis XI, pour contenir les grands, aimoit à faire tomber les premieres têtes de l'état. Le comte d'Armagnac & le duc d'Alençon, condamnés ſous Charles VII, & rétablis dès le commencement de ce regne, avoient déja ſubi la peine de leurs nouvelles cabales. On vit encore en 1477 le duc de Nemours, de la maiſon d'Armagnac, enfermé dans une cage de fer, exécuté aux halles de Paris, après avoir été mis à la queſtion, & ſes enfans traînés ſous l'échafaud par ordre du roi, pour être arroſés du ſang de leur pere. Horrible cruauté, plus propre à faire haïr un tyran que reſpecter un monarque.

Guerre du duc de Bourgogne avec les Suiſſes.

Charles le téméraire ne pouvoit ni vivre en repos, ni parvenir au but de ſon ambition. L'imprudence & la fureur le précipitoient. Depuis longtemps, animé contre les Suiſſes, ſoit parce qu'ils étoient alliés de Louis XI, ſoit parce qu'il ſe propoſoit de les aſſervir, le prétexte le plus frivole lui ſuffit pour les attaquer. Cette nation

belliqueuſe ayant ſecoué en 1307 le joug de la maiſon d'Autriche, & affermi ſa liberté par des prodiges de conſtance & de valeur, toujours prête à ſe défendre, n'ambitionnoit que la paix avec ſes voiſins. Elle s'efforça de fléchir le duc; elle lui repréſenta que les mors de ſes chevaux valoient mieux que toute la Suiſſe. Sourd aux prieres & aux raiſons, il ſe met en campagne. Les Suiſſes le battent dans un défilé. Tout ſon bagage tombe entre leurs mains. Telle étoit la ſimplicité de ce peuple, que la vaiſſelle d'argent du duc fut vendue comme vaiſſelle d'étain, & que ſon plus beau diamant, eſtimé aujourd'hui dix-huit cens mille livres, fut donné pour un florin, & paſſa de main en main pour le même prix. Cette bataille de Granſon irrita la fureur de Charles, ſans éclairer ſon imprudence. Il en perdit bientôt une ſeconde à Morat, où le duc de Lorraine combattit avec les Suiſſes. L'année ſuivante, il fut encore défait ſous les murailles de Nanci. C'eſt là que périt ce malheureux prince. Peu de ſouverains l'égaloient en richeſſes & en puiſſances; mais ce qui fait le bonheur lui manqua toujours, la modération

1476. Il eſt battu à Granſon & à Morat.

Mort de Charles le Téméraire.

& la sageſſe. Il ne ceſſa de ſe tourmenter pour être un des fléaux du monde.

Mauvaiſe foi de Louis XI.

Le roi ne diſſimula guere la joie que lui cauſoient ces événemens. Son dernier traité avec le duc ne l'avoit pas empêché de propoſer un cas de conſcience qui dévoile ſon peu de droiture, ſavoir, « s'il pouvoit, ſelon Dieu » & ſa conſcience, permettre, ſouffrir ou tolérer, qu'aucuns princes, » ſeigneurs ou communautés qui » avoient ou pouvoient avoir querelle » contre le duc de Bourgogne, lui fiſſent la guerre & portaſſent dommage. » Les deux princes s'étoient engagés par ſerment à ſe ſervir envers & contre tous, à s'avertir même mutuellement de tout ce qui ſe trameroit contre eux. Il fut décidé néanmoins que, *vu la conduite que le duc avoit toujours tenue à l'égard du roi & du royaume, le roi pouvoit laiſſer agir les autres princes, & même leur faire entendre que s'ils vouloient faire la guerre au duc de Bourgogne, il en ſeroit content, & ne s'y oppoſeroit pas; mais qu'il ne devoit ni les ſolliciter, ni leur donner aucun ſecours.* Qu'admirer ici davantage, ou les ſcrupules d'un roi qui cherche à pouvoir violer ſes promeſſes en ſûreté de conſcience, ou la baſſeſſe de ces caſuiſtes, qui lui en ménage ſubtilement les moyens? Conſulter en pareille matiere, c'eſt être déja prévaricateur. De tout temps on a connu le ſecret d'accommoder la morale aux paſſions des grands.

1477. L'héritiere de Bourgogne épouſe Maximilien d'Autriche.

Marie de Bourgogne étant l'unique héritiere de Charles, une partie de ſes états devoit retourner à la couronne faute d'héritiers mâles, ſelon la loi des apanages. Le roi ne perdit pas un inſtant. Il envoya de toutes parts des négociateurs & des troupes. La Bourgogne ſe ſoumit ſans réſiſtance; mais la Flandre & l'Artois étoient déclarés pour la princeſſe. On reproche communément à Louis XI de ne l'avoir pas fait épouſer au dauphin. Rien ne pouvoit être plus avantageux. Il ſouhaitoit ce mariage; Marie n'en étoit pas éloignée d'abord, quoique le dauphin n'eût que ſept ans, & qu'elle en eût près de vingt; mais une fauſſe démarche du roi lui inſpira de la défiance, & redoubla l'averſion des Flamans; tant il eſt vrai que la fineſſe eſt ſouvent oppoſée à la politique. Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III, fut préféré; événement

funeſte qui a produit plus de deux ſiecles de guerre & de deſtruction. L'époux de l'héritiere de Bourgogne devenoit néceſſairement l'ennemi de la France. A peine marié, il prit les armes. Il étoit encore foible, & Louis n'aimoit point la guerre. Une treve ſuſpendit les hoſtilités.

1478. Le roi ſoutient les Médicis contre le pape.

Ce monarque ruſé, qui rapportoit tout à ſes intérêts, ſe montra généreux en ſoutenant des opprimés contre un pape violent & vindicatif. Les Médicis gouvernoient Florence, enrichie par leur commerce, heureuſe par leurs bienfaits. La jalouſie de Pazzi forma contre eux une horrible conſpiration, à laquelle Sixte IV n'eut que trop de part, & dont le chef étoit un Salviati archevêque de Piſe. Laurent & Julien, petit-fils du grand Côme de Médicis, furent attaqués dans l'égliſe pendant la meſſe. Le ſecond mourut ſur la place, l'autre échappa aux meurtriers. Le peuple vengea auſſi-tôt ſes bienfaiteurs; & l'archevêque de Piſe lui-même fut pendu à une fenêtre. C'étoit pour le pape un prétexte ſpécieux de ſe livrer au plus cruel reſſentiment. Il le pouſſa aux derniers excès. Les Florentins

implorent le ſecours de Louis XI. Son ambaſſadeur parle fortement à Sixte, qui affecte de traiter les Médicis de marchands, lui qu'on diſoit être de la plus vile extraction. Malgré les détours de la politique Romaine, le roi défend tout commerce avec la cour de Rome, & convoque un concile national pour renouveller la Pragmatique. Le pape n'auroit pas été le plus fort. Il fit la paix avec la république de Florence, leva les excommunications, & prévint toutes les ſuites de cette affaire.

1479. Guerre avec Maximilien d'Autriche.

Louis, de ſon côté, venoit de ſigner avec le roi d'Angleterre une treve qui devoit durer cent ans après leur mort, lorſque Maximilien d'Autriche, quoique privé du ſecours qu'il auroit pu attendre des Anglois, rompit la treve conclue l'année précédente. On lui enleva la Franche-Comté en une ſeule campagne; on ſe battit à Guinegate en Artois avec une perte à peu près égale de part & d'autre. Le roi intrigua pour faire excommunier ſon ennemi par le pape. Les treves, les hoſtilités ſe multiplierent à l'infini juſqu'à la mort de Marie de Bourgogne en 1482. Cet événement imprévu

changea la face des affaires. Les indociles Gantois, moins ſoumis encore à un étranger, qu'à leurs princes naturels, s'étoient ſaiſi de deux enfans qu'elle avoit eus de Maximilien. Ils le forcerent à conclure avec Louis XI le traité d'Arras, par lequel il donnoit en mariage au dauphin Marguerite ſa fille, qui auroit l'Artois & la Franche-Comté pour dot. Cette princeſſe fut amenée dans le royaume ; mais le mariage n'eut pas lieu, comme nous le verrons ſous le regne de Charles VIII. On avoit promis à Edouard IV que ſa fille épouſeroit le dauphin. Le chagrin de ſe voir trompé avança ſes jours.

1482. Traité d'Arras.

Dernieres années de Louis XI.

Les dernieres années du roi ſe paſſerent dans l'agitation & les intrigues qui avoient rempli tout ſon regne. Miné par les maladies, il n'en étoit que plus jaloux de l'autorité, & plus attentif aux affaires. La crainte de la mort ébranloit cependant ſon ame. Un légat ſut lui inſpirer des ſcrupules ſur la détention du cardinal Balue & de l'évêque de Verdun. L'évêque obtint ſa liberté ; le cardinal fut remis entre les mains du légat, ſous promeſſe de le faire punir à Rome. Balue ne

reçut à Rome que des honneurs. Combien de princes, moins coupables que lui, avoient péri ſur l'échafaud !

La Provence réunie à la couronne.

Tandis que le roi perdoit ſes forces de jour en jour, la fortune augmenta ſes domaines. Charles comte du Maine, dernier prince de la maiſon d'Anjou lui laiſſa par teſtament la Provence, avec ſes droits ſur les royaumes de Naples & de Sicile. La Provence fut auſſi-tôt réunie à la couronne. Louis étoit trop circonſpect pour étendre plus loin ſon ambition. La conquête d'un royaume étranger lui parut une entrepriſe auſſi vaine que dangereuſe. Ses ſucceſſeurs penſerent autrement, & eurent tout lieu de s'en repentir.

1483. Sa maladie & ſa mort.

Ce prince ſi redoutable, dévoré de ſoupçons aux approches de la mort, enfermé dans le château du Pleſſi-les-Tours qu'il avoit rendu inacceſſible, agité de plus de terreur qu'il n'en inſpiroit, craignant ſon propre fils, changeant de domeſtiques tous les jours, commandant ſans ceſſe de nouvelles exécutions, étoit l'eſclave de Jean Coittier, médecin avide & inſolent, qui menaçoit de l'abandonner, qui oſoit lui dire : *Je ſais qu'un beau matin vous m'envoyerez comme*

vous faites d'autres, mais je jure Dieu que vous ne vivrez point huit jours après. En cinq mois il donna près de cent mille écus à ce médecin. Il redoubloit ſes dévotions, ſe chargeoit le corps de reliques, achetoit une petite image ſoixante livres, faiſoit des profuſions aux égliſes & aux moines, dans l'eſpérance de prolonger ſa vie malheureuſe. Saint François de Paule, hermite de Calabre, fondateur de l'ordre des Minimes, eſt appellé du fond de l'Italie à ſon ſecours. On le demande au roi de Naples, qui ne peut le déterminer à partir. On le demande au pape, dont les ordres le décident enfin. On envoie courriers ſur courriers pour hâter ſa marche. Le ſaint arrive. Le roi ſe jette à ſes pieds, le conjure humblement de le guérir. François tâche de le diſpoſer à la mort, en lui ſuggérant des ſentimens dignes de la religion; mais Louis craignoit plus de perdre la vie, qu'il ne deſiroit de mourir chrétiennement. Toujours livré aux affaires par eſprit de domination, toujours inſpirant la terreur par ſes cruautés, il mourut enfin âgé de ſoixante ans. Nous allons

recueillir quelques particularités également utiles & curieuſes.

Particularités.

Louis XI affectoit dans ſes habits une ſimplicité meſquine & indécente. Dans une entrevue avec le roi de Caſtille en 1463, il parut en habit de gros drap, la tête couverte d'un vieux chapeau, ſur lequel étoit une Notre-Dame de plomb; tandis que le Caſtillan étaloit une magnificence faſtueuſe. Ce contraſte le rendit mépriſable aux yeux des Eſpagnols; mais il avoit gagné les miniſtres à force d'argent, & il réuſſit dans ſes deſſeins. Dans ſa maladie, il affecta au contraire de s'habiller magnifiquement, pour empêcher qu'on ne s'apperçût de ſon état, qui n'en devenoit que plus viſible. La grande dépenſe de ſa maiſon étoit pour la table. De douze mille livres, elle fut portée juſqu'à trente-ſept mille. Il faiſoit manger avec lui, non-ſeulement les ſeigneurs pour les attacher à la cour, mais les étrangers qui pouvoient l'inſtruire, quelquefois même des marchands; car il donnoit au commerce une attention particuliere. Un marchand nommé Maî-

Table de Louis XI.

tre-Jean, flatté de cette distinction, s'avisa de lui demander des lettres de noblesse. Le roi les lui accorda, & dès-lors ne daigna plus le regarder. Maître-Jean témoigna sa surprise. *Allez, monsieur le gentilhomme*, lui dit Louis, *quand je vous faisois asseoir à ma table, je vous regardois comme le premier de votre condition. Aujourd'hui que vous en êtes le dernier, je ferois injure aux autres si je vous faisois la même faveur.* Excellente leçon pour ceux qui préférent de vains titres au mérite personnel. On le voyoit se mêler avec les bourgeois, s'informer de leurs affaires, se faire inscrire dans les confrairies d'artisans; & il répondoit au reproche de ne pas soutenir sa dignité: *Quand orgueil chemine devant, honte & dommage suivent de bien près.* Il auroit dû savoir qu'un prince peut être affable avec dignité, grand sans orgueil, & que c'est en faisant du bien au peuple qu'il se concilie son affection.

Leçon qu'il donne à un marchand.

Sa familiarité avec les bourgeois.

Le desir d'abaisser les grands, un des principaux objets de la politique de Louis XI, fut sans doute le motif qui lui fit employer, préférablement à eux, des hommes de basse naissance

Sa politique artificieuse.

qu'il pouvoit anéantir d'un mot. (*) Il vint à bout, selon l'expression de François I, de *mettre les rois hors de page*, mais autant par cruauté que par adresse; & il éprouva plus d'une fois combien il est dangereux de donner sa confiance à des ames viles, qui n'ont que de l'intrigue sans honneur, & qui ne flattent que pour tromper. Du reste, sa propre habileté étoit souvent une finesse mal entendue. Il disoit sans cesse: *qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner; si mon chapeau savoit mon secret je le brûlerois.* A force de répéter cette maxime, il pouvoit, comme le remarque M. Duclos, en perdre le fruit. On ne pense qu'avec horreur aux exécutions cruelles que le prévôt Tristan l'Hermite, honoré de son amitié, faisoit par ses ordres, aux cages de fer, aux chaînes énormes, aux supplices recherchés, qui devinrent si communs les dernieres années de son regne. La tyrannie ne peut s'allier avec la véritable grandeur.

Sa cruauté.

(*) Le fameux Olivier le Daim, son barbier, devenu grand seigneur & ministre, joua un des premiers rôles. Au commencement du regne de Charles VIII, il fut pendu pour un crime infâme.

Traits de prudence.

On lui rend cette juſtice qu'il vouloit que chacun remplit ſon devoir. Ayant fait un jour la revue des officiers de ſa maiſon, dont il trouva les équipages en mauvais état, il leur fit diſtribuer des écritoires, en diſant que puiſqu'ils ne pouvoient pas le ſervir de leurs armes, ils le ſerviroient de leurs plumes Correction utile pour des hommes ſenſibles à l'honneur. S'il ne s'étoit pas fait un ſyſtême de tromper en négociant, on le loueroit davantage d'avoir préféré la voie de la négociation à celle des armes. Il montroit du moins une prudence réelle par le ſoin qu'il eut toujours d'éviter les guerres éloignées. Genes s'étoit ſoumiſe à la France ſous Charles VI; cette république volage, après de fréquentes révoltes, offrit encore à Louis XI de le reconnoître pour ſouverain. Il répondit : *Vous vous donnez à moi, & moi je vous donne au diable.* Les infidélités des Génois juſtifioient cette réponſe.

Superſtition de Louis XI.

Quand on voit ce prince parjure & méchant, le premier de nos rois qui porta toujours le titre de *Très-Chrétien*, ſe livrer à toutes les pratiques d'une dévotion ſuperſtitieuſe, aller

de tous côtés en pélerinage, porter à ſon chapeau des images de plomb ou d'étain, donner le comté de Boulogne à la Sainte Vierge, demander au pape le corporal *ſurquoi chantoit monſeigneur Saint Pierre*, la permiſſion de ſe faire frotter de l'huile de la ſainte ampoule, le droit d'aſſiſter à l'office avec le ſurplis & l'aumuſſe; établir la coutume de réciter à midi l'*Angelus*, &c. on ne ſait comment concilier tant de marques de piété avec tant de vices que l'humanité ſeule réprouve & proſcrit. Mais des contraſtes étranges ſe trouvent dans la nature. Il avoit le cœur mauvais & l'eſprit biſarre. « Cette biſarrerie, dit le P. Daniel, lui » faiſoit négliger l'eſſentiel de la dévo» tion pour ſe contenter de ces prati» ques extérieures, & le rendoit ſcru» puleux ſur des bagatelles, tandis » qu'il n'héſitoit pas dans les choſes les » plus importantes. » Une de ſes ſuperſtitions étoit de ne vouloir point jurer ſur une certaine croix de Saint Lo, qu'on diſoit avoir la vertu de faire mourir dans l'année ceux qui ſe parjuroient ſur elle. Il ne manquoit pas d'obliger les autres à jurer ſur cette croix.

Croix de Saint Lo.

Aſtrologues à la cour.

La ſuperſtition & la crédulité vont toujours enſemble. Il entretenoit des aſtrologues à la cour. Irrité contre un de ces impoſteurs qui avoit prédit la mort de ſa maîtreſſe, il le fit venir, bien réſolu ſans doute de ne le point épargner. *Toi qui prévois tout*, lui dit-il, *quand mourras-tu*? L'habile aſtrologue ſe ſauva par cette réponſe: *je mourrai trois jours avant votre majeſté.* On prit grand ſoin de ſa perſonne.

Réaliſtes & Nominaux.

Les eſprits étoient encore ſi loin de la ſaine philoſophie, que l'extravagante diſpute des Réaliſtes & des Nominaux devint une affaire de religion & même d'état. Il s'agiſſoit de ſavoir ſi les choſes ou les mots étoient l'objet de la logique. Cette grande queſtion diviſoit toutes les écoles, s'étendoit juſqu'aux myſteres de la foi. On ſe traitoit mutuellement d'hérétique; on ſollicitoit les puiſſances. Le roi ſe déclara pour les Réaliſtes, & fit enchaîner les livres des Nominaux; il rendit enſuite la liberté à ces rapſodies que perſonne ne lit plus depuis long-temps, au lieu que les mémoires de Philippe de Comines ſont entre les mains de tout le monde. Cet hiſtorien, homme d'état, ſeroit encore plus eſtimé, s'il n'avoit pas abandonné le duc de Bourgogne ſon maître, pour s'attacher à Louis XI qui lui donna la principauté de Talmond. Pluſieurs en louant ſon eſprit, lui reprochent un mauvais cœur.

Comines.

Etabliſſemens de Louis XI. Poſtes.

Quoique Louis XI ait foulé le peuple & opprimé la nobleſſe; quoique ſa fourberie, ſes injuſtices, ſes cruautés, rendent ſa mémoire odieuſe; il avoit d'excellentes vues de politique, & on lui doit des établiſſemens très-louables. Il établit les poſtes; mais comme tout eſt imparfait dans l'origine, les couriers ne devoient ſervir que pour les affaires du roi & celles du pape. C'étoit une charge pour l'état. Les poſtes ſont devenues une des principales branches du revenu de la couronne, quand elles ont porté les lettres des particuliers.

Encouragemens au commerce.

Le commerce, juſqu'alors extrêmement négligé en France, fixa l'attention du roi. Il voyoit avec chagrin que l'induſtrie des étrangers enlevoit l'argent du royaume. Pour remédier à ce mal, il fit venir de Grece & d'Italie quantité d'ouvriers qui puſſent fabriquer des étoffes précieuſes; il exempta de tous droits, taxes & im-

pôts les étrangers & les François employés dans ces manufactures, même leurs femmes, leurs veuves & leurs enfans; il permit par une ordonnance à tous eccléſiaſtiques, aux nobles & à toute autre perſonne de faire, ſans déroger, le commerce par terre & par mer. Ces encouragemens exceſſifs pouvoient tirer la nation de ſa langueur; mais une bonne théorie du commerce ne pouvoit être que le fruit de beaucoup d'expérience & de ſagacité.

Soin de la juſtice.

Une déclaration de Louis XI porte qu'on ne donnera aucun office, *s'il n'eſt vacant par mort, réſignation ou forfaiture.* C'étoit le moyen d'exciter davantage l'émulation à mériter les offices, pourvu qu'on ne les accordât point à l'intrigue & à la faveur. Il ſe propoſoit de faire raſſembler toutes les loix & coutumes, afin d'en compoſer un code fixe & d'abréger les procès. Enfin il veilla exactement à l'adminiſtration de la juſtice, quoiqu'il n'eut pas ſcrupule de la violer pour ſatisfaire ſa haine contre les grands. Une foule de ſeigneurs furent condamnés par des commiſſaires, qui n'étoient que les exécuteurs des volontés du prince. A la fin de ſon regne, il mit à la tête du parlement Jacques de la Vacquerie, magiſtrat digne de cette place. On raconte que ce magiſtrat ayant bientôt reçu des édits qu'il trouva contraires au bien public, ſe préſenta au roi avec les députés de ſon corps. Louis leur demanda ce qu'ils vouloient? *La perte de nos charges ou même la mort plutôt que de trahir nos conſciences*, répondit la Vacquerie. Cette réponſe, ajoute-t-on, frappa tellement le roi qu'il retira les édits.

La Vacquerie, premier préſident.

Il vouloit qu'il n'y eût qu'un poids & qu'une meſure uniforme dans le royaume, projet utile dont on deſire encore l'exécution. Il inſtitua l'ordre de chevalerie de Saint Michel, d'abord auſſi brillant que celui de la Toiſon d'or, inſtitué par Philippe le Bon duc de Bourgogne. Ces ordres contribuerent beaucoup à faire tomber l'ancienne chevalerie, déja fort déchue depuis l'établiſſement des compagnies d'ordonnances. C'étoit une ſage politique, de faire valoir des titres d'honneur qui attachoient les ſujets au ſouverain.

Impoſts

Il avoit augmenté la taille de trois

millions, & levé pendant vingt ans quatre millions ſept cens mille livres par an; au lieu que Charles VII, comme nous l'avons vu, n'avoit levé que dix-huit cens francs chaque année. *Avare par goût & prodigue par politique*, (ce ſont les termes de M. Hénault,) il faiſoit de l'argent le reſſort de toutes les affaires. Quoiqu'il n'en tirât, diſoit-il, de ſes ſujets que pour épargner leur ſang, il exhorta ſon fils à diminuer les impôts. Conſeil ſouvent donné par les rois mourans, & rarement exécuté après leur mort.

Mot ſingulier d'un évêque au roi.

Il plaiſantoit volontiers avec l'évêque de Chartres. Le voyant un jour ſur une mulle magnifiquement enharnachée : ce n'eſt point dans cet équipage, lui dit-il, que marchoient les anciens évêques ; ils ſe contentoient d'un âne qu'ils menoient par le licou. Le prélat répondit: *Cela eſt vrai, ſire ; mais c'étoit dans le temps que les rois étoient bergers & n'avoient qu'une houlette.* La réponſe, quoique fauſſe, pouvoit être une leçon ſur les devoirs de la royauté. Louis XI ne ſe regarda comme paſteur que pour tondre ſes brebis.

Education du dauphin.

Il fit élever ſon fils à Amboiſe,

dans la retraite. Il ne voulut pas qu'on lui apprit d'autre latin que cette maxime : *Qui neſcit diſſimulare, neſcit regnare.* (*Qui ne ſait pas diſſimuler, ne ſait pas régner.*) Les uns prétendent qu'il ménageoit la mauvaiſe ſanté de ce jeune prince ; les autres, qu'il craignoit qu'élevé avec plus de ſoin, il ne lui cauſât de l'inquiétude. Le caractere ombrageux du roi, le ſouvenir des chagrins qu'il avoit cauſés lui-même à ſon pere, le rendoient ſuſceptible de ce ſentiment.

CHARLES VIII.

1483. Troubles dans le royaume.

LE dernier roi avoit contenu les grands & le peuple par ſa politique & ſes rigueurs. Cette tranquillité ne pouvoit guere ſe maintenir ſous un roi de treize ans, foible de corps, dont l'eſprit très-mal cultivé étoit incapable de ſoutenir le poids des affaires. Auſſi les commencemens de Charles VIII furent-ils troublés par une guerre civile. Anne de France ſa ſœur aînée, épouſe de Pierre de Bourbon ſeigneur de Beaujeu, princeſſe d'un rare mérite, devoit gouverner le royaume pendant la jeuneſſe de ſon

frere. C'étoit la derniere volonté de Louis XI. Elle trouva un compétiteur dans le duc d'Orléans, (depuis Louis XII,) héritier préſomptif de la couronne, qui fut par ambition le perturbateur du royaume avant que d'en être le pere par ſa bonté. Jean duc de Bourbon prétendoit auſſi au gouvernement. Les états généraux furent convoqués à Tours pour décider la diſpute ; ils confirmerent le choix de Louis XI.

1484. Etats généraux. Diſcours d'un député.

Ces états méritent une attention particuliere, ſoit par les diſcours qu'on y prononça, ſoit par l'importance des objets qui y furent agités. Le député de la nobleſſe de Bourgogne, Philippe Pot ſeigneur de la Roche, dit entre autres choſes hardies: « » S'il s'éleve quelque conteſtation par » rapport à la ſucceſſion au trône ou à » la régence, à qui appartient-il de la » décider, ſinon à ce même peuple » qui a d'abord élu ſes rois, qui leur a » conféré toute l'autorité dont ils ſe » trouvent revêtus, & en qui réſide » fonciérement la ſouveraine puiſſan- » ce ? Car un état ou un gouvernement » quelconque eſt la choſe publique, » & la choſe publique eſt la choſe du » peuple

» peuple. Quand je dis le peuple, » j'entends parler de la collection ou » de la totalité des citoyens, & dans » cette totalité ſont compris les prin- » ces du ſang eux-mêmes, comme » chefs de l'ordre de la nobleſſe. Vous » donc qui êtes les repréſentans du » peuple & obligés par ſerment de » défendre ſes droits, pourriez-vous » encore douter que ce ne ſoit à vous » de régler l'adminiſtration & la forme » du conſeil ? &c. » Son diſcours fut applaudi ou blâmé ſelon les différens intérêts ou les différentes idées de chacun ; mais les états propoſerent un réglement pour le conſeil, & le roi y mit le ſceau par ſon approbation.

Le clergé & la nobleſſe.

Le Clergé demandoit le rétabliſſement de la Pragmatique. Les archevêques de Lyon & de Tours s'y oppoſerent ; (ils étoient cardinaux) quelques prélats ſe joignirent à eux ; & l'affaire tomba, parce qu'on vouloit ménager la cour de Rome. On remit la nobleſſe en poſſeſſion du droit de chaſſe ; on lui promit de ne plus convoquer le ban & l'arriere-ban ſans néceſſité, & d'avoir beaucoup d'égard à ſes remontrances ſur quelques autres articles.

Plaintes sur les exactions de Rome.

Dans le cahier du tiers-état qu'on appelloit *le commun*, étoit fortement dépeinte la pauvreté du royaume, attribuée sur-tout à la cour de Rome qui s'enrichissoit à ses dépens. Deux papes, selon le tiers-état, en avoient tiré dans l'espace de quatre ans plus de deux millions d'or ; il n'y avoit aucun évêché dont la vacance, depuis la mort de Charles VII, n'eût valu au moins six mille ducats à la chambre apostolique ; la vacance de chaque abbaye ou prieuré, (& l'on en compte plus de trois mille,) lui valoit l'un portant l'autre cinq cens ducats ; sans parler de ce qu'il en coûtoit pour indulgences, décimes, dispenses, pour les légats en particulier qui étoient venus trois ou quatre sous le dernier regne ; *& voyoit-on mener après eux des mulets chargés d'or & d'argent.* Cet article & quelques autres très-importans tomberent sans réponse positive.

Débats sur l'impôt.

Les débats sur l'impôt furent longs & vifs. Un personnage de grande autorité, qu'on ne nomme point & qui vraisemblablement étoit un prince, parla ainsi en colere : » Je connois » les *vilains*. S'ils ne sont opprimés, » il faut qu'ils oppriment. Otez leur » le fardeau des tailles ; vous les ren- » drez insolens, mutins & insociables : » ce n'est qu'en les traitant durement » qu'on peut les contenir dans le de- » voir. « Maxime trop souvent pratiquée à l'égard du peuple, & aussi contraire au bien général qu'aux droits de l'humanité. Masselin, orateur des états, se plaignit dans un discours éloquent de l'injure que des hommes lâches leur faisoient, en les accusant de *vouloir rogner les ongles au roi & lui compter les morceaux.* » Cette atro- » ce imputation, dit-il, ne peut dés- » honorer que son auteur. Convain- » cus que le bien & l'avantage du » royaume sont le bien & l'avantage » du roi, en cherchant à soulager le » peuple, nous avons cru servir le » roi & remplir le devoir de sujets » fideles, &c. «

Les impôts diminués, & le roi content.

On lut alors les articles fixés pour l'impôt, le même que sous Charles VII, auquel étoient ajoutées trois cents milles livres pour l'heureux avénement du roi à la couronne. Le chancelier répondit : » Le roi est con- » tent de votre conduite. Comme nous » avons rendu justice à vos intentions,

» vous ne devez pas vous offenſer s'il » nous eſt échappé des expreſſions trop » fortes, & ſi nous avons fait uſage de » quelques principes peut-être outrés. » Vous connoiſſez la méthode des ora- » teurs ; ils ſe ſervent de tous les » moyens qui peuvent favoriſer leur » cauſe, ſans s'aſſujettir à une exacti- » tude ſcrupuleuſe. « Les impôts furent conſidérablement diminués. La Normandie, qui payoit 996, 700 livres, ne fut taxée qu'à 363, 310. Encore ſes députés ſe plaignant, on réduiſit la ſomme à 350, 000 livres. M. l'abbé Garnier rapporte dans un grand détail toutes les opérations de l'aſſemblée. Elle étendit ſes regards & ſes remontrances ſur les principales parties du gouvernement, en conſervant toujours le reſpect pour l'autorité royale.

Le parlement ſoumis à la cour.

Quelque-temps après, le duc d'Orléans toujours occupé de ſes projets d'ambition, s'adreſſe au parlement, exagere les déſordres de l'état, ſe plaint de Madame de Beaujeu, comme ſi elle tenoit le roi captif & qu'elle voulût régner ſeule. Le premier préſident la Vacquerie répond que le parlement a été inſtitué par le roi

pour adminiſtrer la juſtice ; que le gouvernement, la guerre, les finances ne ſont point de ſon reſſort ; que ſi le roi lui ordonne de s'en mêler, on obéira ; mais que de pareilles remontrances ne doivent pas ſe faire à une cour de juſtice ſans le bon plaiſir & exprès commandement de ſa majeſté. L'univerſité, dont ce prince rechercha les ſuffrages, ne ſe montra pas plus favorable à ſes intérêts.

Révolte du duc d'Orléans.

Bientôt il ſe livre au reſſentiment ; il paſſe en Bretagne, pour lever l'étendard de la révolte. La nobleſſe du pays s'étoit ſoulevée contre le duc François II, ou plutôt contre Landois ſon miniſtre, homme de néant, devenu le maître de tout ; elle avoit arraché Landois d'entre les mains du prince, & l'avoit fait pendre par arrêt. Le duc de Bretagne, plus tranquille après ſa mort, ſe ligue avec le duc d'Orléans ; Maximilien d'Autriche, élu roi des Romains, ſe joint à eux ; la guerre s'allume & tourne à l'avantage du roi. Enfin la bataille de Saint-Aubin acheve de réduire les rebelles. Le duc d'Orléans fut fait priſonnier. Mézerai remarque qu'un combat de geais & de pies ſembla

1488. **Bataille de Saint-Aubin**

préſager la bataille de Saint-Aubin. Comment un hiſtorien eſtimable, qui penſoit même librement, n'a-t-il pu ſe garantir dans le dernier ſiecle, de cet amour du merveilleux ſi contraire à la vérité hiſtorique ?

Conduite d'Henri VII. roi d'Angleterre.

Henri VII régnoit alors en Angleterre. Iſſu par ſa mere de la maiſon de Lancaſter, quoique petit-fils d'Owen Tudor ſimple gentilhomme Gallois, il avoit détrôné Richard III qui avoit détrôné Edouard V ; & la maiſon de Plantagenet, ſi long-temps redoutable à la France, étoit comme noyée dans le ſang répandu par les guerres civiles. Henri fut d'abord neutre dans la guerre de Bretagne, que la cour de France lui avoit repréſentée comme entrepriſe uniquement pour châtier des rebelles. Perſuadé enſuite qu'on vouloit ſe rendre maître du duché, il y envoya quelques troupes qui ne firent que du dégât.

1491. Le roi épouſe l'héritiere de Bretagne,

Le duc de Bretagne étant mort ſans enfans mâles, on penſa d'abord à faire valoir les prétentions du roi ſur ce grand fief, qu'il étoit eſſentiel de réunir à la couronne. Maximilien d'Autriche ſe flattoit de l'acquérir en épouſant Anne de Bretagne. Le mariage étoit déja fait par procureur. Il falloit le rompre, & l'on réſolut de faire épouſer la princeſſe à Charles VIII. Elle avoit autant d'averſion pour lui que de penchant pour Maximilien. Sa conſcience d'ailleurs ſe révoltoit à l'idée d'un engagement incompatible avec le premier qu'elle avoit pris. Mais la Bretagne étant expoſée aux armes Françoiſes, le conſeil d'Anne entra dans les vues de la cour. Il repréſenta ſi bien les avantages de la paix, les raiſons d'état ſupérieures à des vues particulieres, la néceſſité de ſe plier aux conjonctures, qu'elle ſacrifia enfin ſes répugnances. Par le traité de paix & de mariage, Charles & Anne ſe céderent mutuellement leurs droits ſur la Bretagne, de maniere cependant que la princeſſe, en cas de ſecond mariage, ne pût épouſer que l'héritier de la couronne. Le duc d'Orléans, que le roi avoit généreuſement tiré de ſa priſon, le ſervit avec zele dans cette affaire, quoiqu'amoureux lui-même de la ducheſſe. Il devint dès-lors auſſi bon ſujet qu'il avoit été ambitieux chef de parti. Les belles ames peuvent quelquefois, s'égarer, mais elles ne peuvent

être ingrates, & la reconnoiſſance les ramene bientôt au devoir.

1492. Guerre avec Maximilien.

Ce mariage étoit un double affront pour Maximilien. Il ſe voyoit enlever ſon épouſe ; & ſa fille Marguerite qui dévoit épouſer le roi, ſelon le traité d'Arras, alloit être renvoyée de France. Il éclata en invectives, il eut recours aux armes, aux négociations, & tandis que ſes ambaſſadeurs agiſſoient en Angleterre & en Eſpagne, il ſe rendit maître d'Arras. Charles ayant acheté la paix avec l'Angleterre, pouvoit écraſer un ennemi foible, à qui l'empereur ſon pere ne donnoit preſque aucun ſecours. Jamais on n'avoit eu d'occaſion plus favorable pour ſaiſir les dépouilles de la maiſon de Bourgogne. La manie des conquêtes étrangeres aveugla le jeune roi. Héritier des droits de la maiſon d'Anjou ſur le royaume de Naples, qu'elle avoit perdu depuis longtemps, il ne penſoit qu'à les faire valoir. Il ſacrifia un avantage certain à une eſpérance trompeuſe. D'une part il rendit à Ferdinand le Catholique, (*)

Le roi veut conquérir Naples.

(*) Ce fameux Ferdinand, roi d'Arragon, étoit devenu puiſſant par ſon mariage avec Iſabelle reine de Caſtille.

le Rouſſillon & la Cerdagne engagés à Louis XI, ſans exiger autre choſe que la neutralité dans la guerre d'Italie. (On prétend que deux cordeliers vendus à l'artificieux Ferdinand contribuerent beaucoup à ce traité, & qu'ils en firent au roi & à la ducheſſe de Bourbon ſa ſœur une obligation de conſcience.) D'autre part il reſtitua la Franche-Comté & l'Artois à Maximilien en lui renvoyant ſa fille. Tous ſes deſirs ſe portoient vers Naples. De jeunes flatteurs excitoient ſon impétuoſité. Ce qu'il vouloit bien perdre en France, il comptoit le regagner au centuple en Italie.

1494. Il paſſe en Italie.

Malgré les repréſentations de ſa ſœur & des meilleures têtes du conſeil, il part preſque ſans argent, avec peu de troupes, pour cette dangereuſe expédition. Le pape Alexandre VI qui l'y avoit exhorté d'abord, s'étoit enſuite ligué, ainſi que Pierre de Médicis, avec Alphonſe d'Arragon roi de Naples. Mais l'intrigue étoit mieux connue en Italie que l'art de la guerre. Les François n'eurent qu'à ſe montrer pour répandre la terreur. Florence ouvrit ſes portes, Rome ne put ſe défendre, le pape en-

fermé dans le château Saint-Ange ſe hâta de capituler. Il remit entre les mains du roi, Zizim, fils du fameux Mahomet II qui s'étoit emparé de Conſtantinople en 1453. Zizim ayant diſputé l'empire à ſon frere Bajazet, & ayant été vaincu, avoit cherché un aſyle à Rhodes dans ſa diſgrace. Les chevaliers l'avoient donné au roi, & le roi au pape. Alexandre VI, l'homme du monde le plus indigne de la tiare, s'étoit adreſſé au ſultan des Turcs, pour lui demander du ſecours contre les François. Zizim devoit être ſans doute le prix du marché. Charles VIII voulut le ravoir, ſe flattant de devenir par là redoutable à Bajazet, qu'il ſe propoſoit d'attaquer après la conquête de Naples. Le prince Turc lui fut remis empoiſonné, s'il en faut croire quelques auteurs, & l'on ſoupçonna le pape d'avoir donné le poiſon. Qu'on ſe repréſente le roi de France, maître de Rome, baiſant les pieds d'Alexandre VI, ce monſtre ſouillé de tous les crimes des Tiberes, lui donnant à laver à la meſſe, & ſe plaçant après le doyen des cardinaux: il eſt peu d'exemples plus ſinguliers, ſoit de la force

Alexandre VI. Zizim.

Le roi aux pieds d'Alexandre VI.

des uſages, ſoit du reſpect que la religion peut inſpirer pour ſes miniſtres.

Cependant le roi de Naples voyoit l'orage prêt à l'écraſer. Sa cruauté l'avoit rendu odieux, & il ne craignoit pas moins ſes ſujets que ſes ennemis. Les tyrans ſont ordinairement lâches. Il céda le royaume à Ferdinand ſon fils, & diſparut auſſi-tôt. Charles s'avance vers Naples comme s'il n'eût fait que voyager; rien ne l'arrête; il entre dans cette capitale cinq mois après ſon départ de France. La rapidité de ſes progrès ne fait qu'augmenter ſon imprudence. Tandis qu'il ſe livre aux plaiſirs, qu'il donne des tournois & des fêtes, le pape, l'empereur, le roi d'Eſpagne, les Vénitiens, le duc de Milan Ludovic Sforce, forment une ligue pour lui enlever ſa conquête mal affermie. Au lieu de prendre des meſures contre leurs deſſeins, il quitte bruſquement Naples, ne laiſſant que trois à quatre mille hommes ſous les ordres du comte de Montpenſier, prince courageux, mais dont les talens ne répondoient point à l'importance de ſa commiſſion.

1495. Vaine conquête de Naples.

Le retour du roi n'étoit pas facile.

Retour du roi.

Il fallut traverſer l'Apennin, & tranſporter l'artillerie par des lieux où jamais voiture n'avoit paſſé. Les Suiſſes la traînerent eux-mêmes, réparant ainſi une faute qu'ils venoient de faire, & qui avoit irrité contre eux le monarque. Les confédérés l'attendoient à Fornoue près de Parme. Là il ſembloit devoir périr. Avec ſept à huit mille hommes, il défit en moins d'une heure l'armée Italienne de trente mille combattans. Comines aſſure que cette victoire étonnante avoit été prédite par Jérôme Savonarole, Dominicain enthouſiaſte, qui faiſoit l'inſpiré à Florence, qui déclamoit contre Alexandre VI, & qui fut condamné au feu comme un fourbe & un ſéducteur. Ses prédictions reſſembloient à tant d'autres, haſardées avec confiance par des impoſteurs ou des fanatiques, & quelquefois vérifiées par l'événement, parce qu'il eſt impoſſible que quelques-unes ne le ſoient pas.

Bataille de Fornoue.

Savonarole.

Alexandre VI voyant le roi éloigné de Rome, oſa lui envoyer à Turin un ordre de ſortir inceſſamment d'Italie, de retirer ſes troupes du royaume de Naples, &, en cas de

Bravade d'Alexandre VI.

déſobéiſſance, de venir en perſonne rendre compte de ſa conduite, ſous peine d'excommunication. Cette bravade fut reçue avec mépris. Charles n'oppoſa que la raillerie à l'inſulte; mais la raillerie ne convenoit plus à l'état de ſes affaires. Il perdit ſon nouveau royaume en auſſi peu de temps qu'il l'avoit conquis. Les Napolitains, ſoit par antipathie nationale, ſoit par de juſtes ſujets de plaintes, ſe montrerent bientôt ennemis des François, qui de leur côté ne s'empreſſoient point à mériter leur affection. Le roi d'Eſpagne, ce fameux Ferdinand le Catholique, le plus ruſé politique de ſon ſiecle, à qui l'on avoit rendu le Rouſſillon & la Cerdagne pour qu'il ne ſe mêlât point de cette guerre, s'en étoit mêlé dès le commencement de l'entrepriſe, moins jaloux de ſa parole que des intérêts de ſa maiſon établie ſur le trône de Naples. Gonſalve de Cordoue, ſon général, eut bientôt chaſſé les François. Ils ne rapporterent de leur expédition que cette maladie honteuſe, appellée improprement *morbus Gallicus*, qui étoit venue d'Amérique en Eſpagne ſur la flotte de Chiſtophe Colomb, & qui

1496.

Ferdinand le Catholique.

avoit pénétré en Italie avec les Eſpagnols.

Le cardinal Briçonnet.

L'imprudence de Charles VIII, ſon inapplication, ſes amuſemens, ſa légereté, furent la principale cauſe d'un revers ſi accablant; mais le cardinal Briçonnet, ſon miniſtre, eſt ſoupçonné de l'avoir trahi en faveur du pape. Perſonne n'avoit été plus ardent que lui pour l'expédition d'Italie, lorſqu'Alexandre VI la deſiroit. Le pape changeant de parti, le cardinal changea peut-être de ſentimens. Quoi qu'il en ſoit, les malheurs devinrent une leçon pour le roi. Il connut ſes fautes, & penſoit à les réparer. La mort ne lui en laiſſa pas le temps. Un accident d'apoplexie l'enleva dans ſa vingt-huitieme année. Il avoit eu quatre enfans d'Anne de Bretagne, tous morts en bas âge. Le duc d'Orléans fut ſon ſucceſſeur.

1498. Mort de Charles VIII

Projet de diminuer la taille.

Quoique Charles VIII, par ſon imprudence, ait fait beaucoup de mal au royaume; *il étoit ſi bon*, dit Comines, *qu'il n'eſt point poſſible de voir meilleure créature.* Il avoit cependant porté la taille à deux millions cinq cents mille livres; c'étoit plus du double de ce que les états avoient accordé. Il ſe propoſoit de la réduire à douze cents mille livres; &, au rapport de Comines, *il vouloit vivre de ſon domaine; ce qu'il pouvoit faire, car le domaine eſt grand, & en y comprenant les aides & les gabelles, il paſſe un million de francs.* Comines étoit homme d'état, bon juge en cette matiere. Quelle prodigieuſe différence, ſoit dans la quantité d'eſpeces, ſoit dans la maniere de vivre!

Queſtion du roi ſur les conciles.

Charles ſentoit le beſoin d'une réforme eccléſiaſtique & en cherchoit les moyens. Il propoſa cette queſtion avec deux autres de même eſpece, à la faculté de théologie: » En cas de » *néceſſité urgente*, & après dix ans » révolus depuis la tenue du dernier » concile, ſi le pape, ayant été prié » & ſommé d'en convoquer un nou» veau, différe de le convoquer, les » princes tant eccléſiaſtiques que ſé» culiers, & autres membres de l'égli» ſe, ont-ils le droit de s'aſſembler » eux-mêmes, & formeront-ils ſans » l'aveu du pape un concile repréſen» tant l'égliſe univerſelle? « Les doc-

teurs répondirent affimativement. Le peu de fruit des derniers conciles n'ôtoit pas l'eſpérance de ſuccès.

Rédaction des coutumes

Juſqu'alors on n'avoit eu que des compilations informes & ſans autorité des coutumes établies dans les provinces. Les deux derniers rois avoient formé le projet de les rédiger ; mais Charles VIII en commença le premier l'exécution qui ne fut achevée que ſous Charles IX. Elle étoit abſolument néceſſaire pour abréger les procès, puiſque les coutumes ſervoient de regle dans les jugemens, & qu'il falloit ſans ceſſe les vérifier ſur les lieux.

Découvertes d'un nouveau monde.

Sous ce regne, la découverte d'un nouveau monde que l'on regardoit comme une chimere, confondit l'ignorance préſomptueuſe de ceux qui nioient les antipodes. Chiſtophe Colomb, Génois, avec trois petits vaiſſeaux Eſpagnols, eut le courage de chercher, & la gloire de trouver l'Amérique. Il en découvrit les premieres iſles l'an 1492. Américe Veſpuce, négociant Florentin, en découvrit le continent quelques années après, & lui donna ſon nom, moins digne de célébrité que celui du premier navi-

gateur. D'un autre côté les Portugais s'ouvrirent une route inconnue juſques aux Indes Orientales en faiſant le tour de l'Afrique. Ces prodiges de navigation furent le fruit de la bouſſole ; inventée par un Napolitain, vers la fin du quatorzieme ſiecle. Qui auroit pu croire qu'une aiguille aimanté conduiroit des flottes au-delà des bornes qu'on ſuppoſoit à l'univers ? Et qui oſera dire que la nature ne renferme pas encore quelque phénomene capable de produire d'auſſi grands effets ? Le commerce des Européens embraſſa bientôt le tour du monde. On peut douter ſi l'Europe y a plus gagné que perdu. Les beſoins ont augmenté en proportion des richeſſes, & les vrais biens ont été ſouvent ſacrifiés à des fantaiſies ruineuſes.

Bouſſole.

LOUIS XII.

1498. Commencemens heureux.

LOUIS XII, auparavant duc d'Orléans, ſembloit né pour le bonheur de la France. Humain, généreux, équitable, il avoit de plus l'expérience que donnent les années & les revers. Il étoit âgé de trente-ſix ans. Sa longue priſon après la bataille de

Saint-Aubin avoit beaucoup tempéré la fougue de ſa jeuneſſe. S'il aimoit la guerre & les plaiſirs, il aimoit encore plus ſon peuple. Dès la premiere année il diminua les impôts d'un dixieme, enſuite d'un tiers ; il ſacrifia ſes reſſentimens contre les ſeigneurs qui lui avoient été le plus contraires. *Le roi de France*, diſoit-il, *ne venge pas les injures du duc d'Orléans*. Il rétablit la diſcipline militaire qui tend toujours à ſe relâcher. Il prit un ſoin particulier de perfectionner l'adminiſtration de la juſtice, d'abréger les procédures, de maintenir le bon ordre, de réprimer les excès des étudians de l'univerſité. Ce corps, malgré la réforme faite par Charles VII, conſervant la paſſion de ſes priviléges abuſifs, ſe roidit contre de ſages réglemens, & ferma la bouche, ſelon l'ancienne coutume, aux profeſſeurs & aux prédicateurs. Ceux-ci, en faiſant leurs adieux à leur auditoire, ne manquerent pas d'invectiver contre le roi. *Ils m'ont blâmé par leurs prédications*, dit-il ; *je les enverrai prêcher ailleurs*. De pareilles révoltes étoient déja moins dangereuſes que ridicules. L'univerſité fut bientôt ré-

Le roi réprime l'univerſité.

duite à demander humblement pardon.

La reine Anne, depuis la mort de Charles VIII, étoit rentrée en poſſeſſion de la Bretagne. Il importoit extrêmement à Louis XII de ne pas perdre cette province. Son ancienne inclination pour la princeſſe fortifioit la raiſon d'état, qui lui inſpiroit le deſir de l'épouſer. Mais il étoit marié depuis long-temps avec Jeanne de France, fille de Louis XI, également difforme & vertueuſe. Sous prétexte que ce mariage avoit été forcé, qu'il n'avoit point été conſommé & ne pouvoit l'être, trois commiſſaire du pape, après un examen juridique, prononcerent la ſentence de divorce, & le roi épouſa Anne de Bretagne. Alexandre VI, en le favoriſant dans une affaire ſi délicate, conſultoit moins l'équité que la paſſion : il procuroit à Céſar Borgia ſon bâtard, le duché de Valentinois & un établiſſement avantageux. Toutes les démarches de ce pontife eurent pour but ſon propre intérêt & l'agrandiſſement de ſa famille. Il trahit le roi, dès qu'il crut pouvoir profiter de la trahiſon.

Divorce de Louis XII favoriſé par Alexandre VI.

1500. Le roi entreprend la conquête de Naples & de Milan.

Si le goût des conquêtes n'eût pas séduit Louis XII, le royaume seroit devenu plus floriſſant & plus heureux que jamais. Malheureuſement il avoit des droits ſur Milan, par Valentine Viſcomti ſa grand-mere, & il ne vouloit pas renoncer à la couronne de Naples. Des eſpérances chimériques l'engagerent comme ſon prédéceſſeur dans une guerre funeſte, où la rapidité des ſuccès fut ſuivie de promptes diſgraces. S'étant uni aux Vénitiens, pour dépouiller Ludovic Sforce qui s'étoit emparé de Milan, il envoya une petite armée au-delà des Alpes. En vingt jours le Milanès & l'état de Genes furent conquis. Le roi vint faire ſon entrée à Milan. Après ſon départ, une faction s'éleva contre les François, & Ludovic les chaſſa en très-peu de temps. Louis répara bientôt cette perte; on rentra dans le Milanès, on prit Ludovic, on l'amena en France où il mourut.

1501. Conquête du royaume de Naples.

Ce premier pas devoit conduire à la conquête de Naples. Pour en aſſurer l'exécution, Louis XII offre à Ferdinand le Catholique de la partager avec lui. Ils font un traité ſecret, de concert avec le pape. Gonſalve de Cordoue, auſſi ruſé que Ferdinand ſon maître, arrive à Naples ſous prétexte de s'oppoſer aux François. Tout-à-coup on publie le traité. Le roi d'Eſpagne, ſelon ſa coutume, colore d'un motif de religion l'injuſtice la plus manifeſte, s'il veut dépouiller un parent, c'eſt pour faire enſuite la guerre au Turc. Le malheureux Fréderic roi de Naples, accablé par les François & les Eſpagnols, demande un aſyle en France, & s'y retire tandis que les vainqueurs partagent entre eux ſes états. Ce partage fut une occaſion de diſpute, qui produiſit une guerre ouverte. Gonſalve vraiment digne malgré ſa mauvaiſe foi, du ſurnom de grand capitaine, battit les François, les pouſſa de poſte en poſte, leur enleva enfin toutes leurs conquêtes.

Les François dépouillés de leur conquête.

Le roi pouvoit rétablir ſes affaires en Italie. Une armée nombreuſe qu'il y envoya donnoit de grandes eſpérances. Elles s'évanouirent par la faute du cardinal d'Amboiſe ſon miniſtre. Cet homme d'ailleurs recommandable, zélé pour le roi, ami de l'état, *miniſtre ſans orgueil & ſans ava-*

1503. Faute du cardinal d'Amboiſe.

rice, cardinal avec un ſeul bénéfice, comme le remarque Mézerai, ne put réſiſter à l'ambition d'être pape; ou peut-être aſpira-t-il à la papauté dans la vue de ſervir la France. Alexandre VI venoit de mourir, empoiſonné dans un feſtin, s'il faut en croire l'opinion commune, du même poiſon qu'il deſtinoit à pluſieurs cardinaux. Le conclave alloit s'aſſembler, l'armée Françoiſe étoit aux portes de Rome. D'Amboiſe l'y retint trop long-temps. Les Italiens lui perſuaderent d'éloigner ſes troupes, afin de rendre ſon élection plus libre. Il les crut; la terreur ſe diſſipa, & l'on élut pour pape un Italien, (Piccolomini, Pie III; qui ne regna pas un mois.) Ainſi le cardinal eut le chagrin d'être dupe & d'avoir négligé les intérêts de ſon maître. La ſaiſon pluvieuſe empêcha les expéditions militaires. Gonſalve vainquit encore les François. On vit alors le célebre chevalier Bayard arrêter lui ſeul deux cents Eſpagnols à la barriere d'un pont; mais les exploits d'un particulier ne décident pas du ſuccès de la guerre.

Il eſt dupe des Italiens.

Perfidie de Ferdinand.

Il y eut quelques négociations in-

fructueuſes entre Louis & Ferdinand. Le roi congédia les ambaſſadeurs Eſpagnols, après leur avoir fait des plaintes de la perfidie de leur maître. L'un d'eux ayant dit à Ferdinand que ce prince lui reprochoit de l'avoir trahi deux fois: *deux fois*, répondit-il? *pardieu il a bien menti, l'ivrogne; je l'ai trompé plus de dix.* Ce trait, rapporté par Daniel, s'accorde très-bien avec la conduite du roi d'Eſpagne. Jamais on ne ſe joua des traités d'une maniere plus odieuſe. Il s'étoit agrandi par la violence ſur les ruines des Maures Mahométans, à qui il avoit enlevé le royaume de Grenades; il employa la fraude contre les princes chrétiens, affectant toujours ce zele de religion qui rend les fourbes ſi dangereux.

Louis XII, plus ſincere, étoit beaucoup moins prudent. On ne peut excuſer ni concevoir le traité de Blois, par lequel il promit (en 1504) ſa fille aînée à Charles d'Autriche, (depuis Charles-Quint,) petit-fils de l'empereur Maximilien. La Bretagne, la Bourgogne, Milan & Genes devoient faire la dot de cette princeſſe, en cas que le roi mourut ſans enfans

Grande faute de Louis XII.

mâles. Un tel démembrement auroit été pour la France une plaie mortelle. Les états généraux aſſemblés à Tours prévinrent ce malheur. Ils repréſenterent au roi les inconvéniens du traité, l'atteinte qu'il portoit aux loix du royaume par l'aliénation du domaine. Ils dirent que le roi n'ayant pu faire un traité pareil, ne pouvoit & ne devoit pas l'exécuter. Louis ſe repentoit déja de ſa démarche; pluſieurs même croient qu'il avoit engagé ſa parole avec la réſolution de ne la point tenir; car la mauvaiſe foi des autres princes ſembloit autoriſer l'artifice. Il ſe rendit aux repréſentations des états, & donna ſa fille à François comte d'Angoulême, l'héritier préſomptif de la couronne.

1506. Etats généraux.

Genes tant de fois rebelle ſe révolta de nouveau. Le pape Jules II y avoit ſoufflé le feu. Ce pontife ambitieux & guerrier ne penſoit qu'à étendre l'état du ſaint ſiege. Après avoir dépouillé Céſar Borgia, le héros de Machiavel, des terres qu'Alexandre VI ſon pere lui avoit procurées à force de crimes, il vouloit chaſſer d'Italie tous les princes étrangers; & la puiſſance de Louis XII excitoit ſa haine

Jules II oppoſé au roi.

haine ainſi que ſa jalouſie. Le roi marcha en perſonne pour châtier les mutins. Genes ſe rendit à diſcrétion; il y entra l'épée à la main, & avec tout l'appareil d'un vainqueur qui reſpire la vengeance; mais ſa clémence le déſarma, & il ſe fit adorer en pardonnant.

Cette expédition rapide fut ſuivie de la fameuſe ligue de Cambrai, qui arma preſque toute l'Europe contre une ſeule république d'Italie. Veniſe, autrefois peuplée de pêcheurs, étoit devenue par l'induſtrie & le commerce un état puiſſant. Comme l'ambition croît avec les forces, elle s'étoit agrandie aux dépens de ſes voiſins. Le traité de Blois avoit eu pour objet de lui enlever ſes conquêtes ſur le domaine de Milan. Jules II, l'empereur Maximilien, le roi de France & le roi d'Eſpagne, malgré leurs diviſions particulieres, ſe réunirent pour écraſer cette république commerçante, qui avoit l'avantage de ſe gouverner par des principes invariables. Chacun ſe plaignoit de quelques uſurpations & vouloit reprendre ſon bien. Le pape lança d'abord les anathêmes, déclarant les Vénitiens criminels de

1508. Ligue de Cambrai contre Veniſe.

leſe-majeſté, ennemis du nom chrétien ; permettant à quiconque de leur courir ſus, de ſe ſaiſir de leurs biens & de leurs perſonnes. Une bulle ne les effrayoit point. Louis parut à la tête d'une armée plus formidable. Il étoit impatient de combattre. On lui repréſenta qu'il avoit affaire à des ennemis ſages, contre leſquels il ne pouvoit trop ſe munir de précautions. *Je leur donnerai*, dit-il, *tant de fous à gouverner, qu'avec toute leur ſageſſe ils n'en viendront pas à bout.* L'impétuoſité Françoiſe triompha effectivement à la journée d'Agnadel. Les Vénitiens y furent défaits. On ſe ſaiſit auſſi-tôt de la plupart de leurs places. Ils ſembloient perdus ſans reſſource ; mais la politique du pape les ſauva.

1509. Le roi défait les Vénitiens

Dès qu'il ſe vit maître de la Romagne, ayant ce qu'il vouloit, ſa premiere réſolution fut de dérober aux autres les fruits de leur ligue commune. Il pardonna aux Vénitiens, pour nuire à ſes alliés. L'empereur, dont la négligence perdoit toujours les occaſions favorables, commença d'agir lorſqu'il n'étoit plus temps de vaincre. Le roi avoit repris le chemin de France. Jules travailla par-tout à lui ſuſciter des ennemis, & détacha les Suiſſes de ſon alliance avec d'autant moins de peine, que ce peuple, avide d'argent & devenu néceſſaire, n'avoit pu obtenir qu'on augmentât ſes penſions. Dans un mouvement de colere, Louis s'étoit exprimé à leur égard en termes trop peu meſurés : *Il eſt étonnant que de miſérables montagnards, à qui l'or & l'argent étoient inconnus avant que mes prédéceſſeurs leur en donnaſſent, oſent faire la loi à un roi de France.* Les Suiſſes n'oublierent pas ces paroles indiſcretes, & ſurent bien s'en venger. Jules II gagna auſſi Ferdinand le Catholique, en lui donnant l'inveſtiture pleine & entiere du royaume de Naples. Peu importoit à ce prince de violer ſa foi, pourvu qu'il y trouvât ſon profit. Le ſeul Maximilien demeura fidele au traité, parce que ſon intérêt l'exigeoit.

Le pape trahit le roi.

Louis XII devoit regarder déſormais le pape comme un prince armé contre lui ; & Jules étoit réellement plus jaloux de cette qualité que du gouvernement de l'égliſe. Il faiſoit la guerre au duc de Ferrare allié de la France ; il agiſſoit en ennemi, non-ſeulement par les négociations, mais

1510. Guerre contre le pape.

par toutes ſortes d'hoſtilités. Cependant plein de reſpect pour le ſaint ſiege, le roi ne voulut pas prendre les armes ſans conſulter le clergé de ſon royaume. L'ayant aſſemblé à Tours, il lui propoſa, en forme de cas de conſcience, différentes queſtions relatives à la conduite qu'il pouvoit tenir envers le pape. Les réponſes du clergé furent dictées par la raiſon & le droit des gens. On décida que la guerre étoit légitime, qu'il falloit obſerver la Pragmatique, & ne plus envoyer d'argent à Rome. On accorda même un ſubſide ſur les biens eccléſiaſtiques, pour ſoutenir l'honneur de la couronne contre le pontife Romain. Jules n'en devint pas moins fier ni moins opiniâtre. Il attendit avec courage l'armée Françoiſe, aſſiégea lui-même la Mirandole, viſitant les tranchées, s'expoſant au feu du canon, & il entra par la breche dans cette place. Tandis qu'il ſoutient ſa réputation de guerrier, le roi de France & l'empereur le font citer à un concile général convoqué à Piſe. Il en convoque un de ſon côté à Rome; il jette l'interdit ſur Piſe, ſur Florence, & excommunie tous les adhérens du con-

Aſſemblée du clergé.

Intrépidité de Jules II.

cile qu'on lui oppoſe; il traite avec l'empereur, avec Ferdinand le Catholique, avec les Vénitiens, avec l'Angleterre; il anime les Suiſſes, il leur perſuade d'envahir le Milanès. Le vieux pape donne le mouvement à toute l'Europe, & ſans s'étonner de rien, preſſe vivement la guerre.

Gaſton de Foix duc de Nemours, jeune prince auſſi ſage que vaillant, commandoit l'armée Françoiſe. Il s'immortaliſa par des exploits qui ne produiſirent aucun fruit ſolide. La bataille de Ravenne qu'il gagna ſur les Eſpagnols, fut même un malheur, puiſqu'elle lui coûta la vie. Louis XII s'exprima ſur cet événement en prince plein d'humanité. *Je voudrois*, dit-il, *n'avoir plus un pouce de terre en Italie, & pouvoir à ce prix faire revivre mon neveu Gaſton de Foix, & tous les braves hommes qui ont péri avec lui. Dieu nous garde de remporter jamais de telles victoires!*

1512. Gaſton de Foix tué dans une bataille.

Cependant, les Suiſſes, outrés de l'affront qu'ils avoient reçu, venoient fondre ſur le Milanès. Il fallut abandonner les places qu'on tenoit alors, & bientôt évacuer entierement le pays. C'eſt en vain que l'intrépide

On évacue le Milanès.

Bayard, ſurnommé le Chevalier *ſans peur & ſans reproche*, & pluſieurs autres héros François, firent des prodiges de vaillance. Les généraux ne s'accordoient point; le roi épargnoit l'argent; il étoit trop éloigné pour prendre de bonnes meſures; les confédérés avoient des forces ſupérieures. Une entrepriſe mal concertée échoue tôt ou tard malgré les premiers ſuccès.

La Navarre uſurpée par Ferdinand.

Ferdinand, après tant d'uſurpations, voulut encore enlever le royaume de Navarre à Jean d'Albret, parent & allié du roi de France. Une bulle, vraie ou ſuppoſée de Jules II, qui excommunioit & dépoſoit Jean d'Albret, comme adhérant au concile de Piſe, ſervit de prétexte à ce nouveau brigandage. Pour obtenir du ſecours des Anglois, Ferdinand les flatta frauduleuſement d'une invaſion en Guienne. La Navarre conquiſe par ſes armes & ſes intrigues, eſt toujours reſtée depuis à l'Eſpagne. M. de Voltaire dit qu'on l'appelloit en Eſpagne *le Sage*, *le Prudent*; en Italie *le Pieux*, en France & à Londres *le Perfide*. Ses actions décident aſſez du titre qui lui convenoit. On ne trouve point cette bulle par laquelle il ſe prétendit en

droit d'uſurper les états de ſon voiſin. Mais Jules II étoit d'un caractere à renouveller les entrepriſes des Grégoire VII & des Innocent III. Non-ſeulement il avoit jetté un interdit ſur le royaume & anathématiſé la Pragmatique, mais il ſollicitoit le roi d'Angleterre Henri VIII à tourner toutes ſes forces contre la France, lui promettant le titre de roi *très-chrétien*. Enfin il ſe fit céder Parme, Plaiſance & Reggio par l'empereur avec cette clauſe ſeulement, *ſauf les droits de l'empire*. L'Europe fut délivrée en 1513 de ce pape audacieux, *homme né avec de grands talens*, dit Daniel, *pour le gouvernement de tout autre état que de celui de l'égliſe*. Le cardinal de Médicis lui ſuccéda ſous le nom de Léon X, n'ayant encore que trente-ſept ans.

1513. Nouveau revers en Italie.

Les François, devenus les alliés des Vénitiens, & commandés par Louis de la Trémoille, rentrent dans le Milanès, & en font une nouvelle conquête auſſi rapide & auſſi infructueuſe que les précédentes. Les Suiſſes, ſans artillerie, ſans cavalerie, attaquent la Trémoille à Novare, combattent avec une valeur prodigieuſe, remportent

la victoire. Milan eſt repris, Genes ſe révolte, comme elle avoit toujours fait en pareilles circonſtances. Machiavel, cité par M. Hénault, obſerve que Louis XII fit cinq fautes capitales en Italie. « Il ruina les foibles, il aug-» menta la puiſſance d'un puiſſant, il » y introduiſit un étranger trop puiſ-» ſant, il n'y vint point demeurer, & » il n'y envoya point de colonies. » Le politique Machiavel ſuppoſe peut-être trop légérement que des colonies puſſent s'établir en ſi peu d'années, & dans des conjonctures ſi orageuſes.

Les François battus à Guinegate.

Tous ces revers, en affoibliſſant le royaume, augmenterent l'audace des ennemis. Henri VIII roi d'Angleterre, qui s'étoit ligué avec le pape, fit une irruption en Picardie, ayant avec lui l'empereur Maximilien, dont il payoit les troupes, à qui même il donnoit un écu par jour pour ſa table : tant le beſoin ou l'avarice dégradoit cet empereur. Les François furent mis en déroute à Guinegate. C'eſt ce qu'on appelle *la journée des éperons*, parce que l'on y fit peu d'uſage des épées.

Bayard priſonnier.

Bayard, ne pouvant plus réſiſter au nombre, attaque bruſquement un gendarme de l'armée ennemie, le

force à ſe rendre, & ſe rend auſſi-tôt à lui. Quelques jours après il demanda ſa liberté. *Et votre rançon*, dit le gendarme ? *Et la vôtre*, répondit Bayard ? *car je vous ai fait mon priſonnier.* Henri VIII & l'empereur déciderent la diſpute en faveur du héros François. Ce trait m'a paru remarquable, en ce qu'on y retrouve l'eſprit de l'ancienne chevalerie.

Les Suiſſes en Bourgogne.

La bataille de Guinegate fit perdre Térouane & Tournai. Mais le plus grand danger étoit en Bourgogne. Les Suiſſes aſſiégeoient Dijon ; la terreur ſe répandoit déja juſques dans Paris. Dijon ne fut ſauvé que par l'adreſſe de Louis de la Trémoille, gouverneur de Bourgogne, qui vint à bout d'engager les Suiſſes à lever le ſiége, en leur promettant tout ce qu'ils voulurent, & plus qu'on ne pouvoit leur accorder. Ils ſe diſoient avec fierté les protecteurs du duc de Milan & du ſaint ſiége : ils exigerent, outre quatre cens mille écus de leurs anciennes penſions, que le roi renonçât au Milanès, fit diſſoudre le concile de Piſe, & s'en rapportât au jugement des juriſconſultes ſur une partie de la Bourgogne que l'empereur revendiquoit pour Charles

d'Autriche. En recevant la loi, on ſe délivra du plus grand péril. Le roi, charmé de cet événement, affecta de ſe plaindre du gouverneur, & refuſa de ratifier le traité. Les Suiſſes étoient partis, l'hiver approchoit; on avoit le temps de ſe précautionner contre une autre invaſion.

1514. Mort de la reine.

Sur ces entrefaites mourut la reine Anne de Bretagne. Par un ſcrupule auſſi naturel à ſon ſexe qu'à ſa piété, elle avoit ſouvent inquiété le roi au ſujet de la guerre avec le pape; &, ſelon quelques auteurs, ſes repréſentations importunes avoient nui aux affaires d'Italie. L'eſpérance d'avoir un fils, & la néceſſité d'affoiblir une ligue trop formidable, déterminerent Louis à un nouveau mariage. Il obtint la ſœur de Henri VIII, promiſe au prince d'Eſpagne; mais au lieu de recevoir une dot, il lui en coûta un million d'écus. Le roi d'Angleterre, indigné contre Ferdinand le Catholique ſon beau-pere, qui l'avoit ſouvent trahi comme les autres, ſe vengea par cette alliance. Une ligue offenſive & défenſive avec l'Anglois mettoit Louis XII en état de réparer ſes malheurs. Il s'étoit racommodé avec le pape en

Traité avec l'Angleterre.

renonçant au concile de Piſe transféré à Lyon. Il faiſoit de grands préparatifs de guerre, lorſqu'une maladie violente l'emporta dans ſa cinquante-troiſieme année. Sa paſſion pour la jeune reine abrégea ſes jours. *Le bon roi*, dit l'hiſtorien de Bayard, *à cauſe de ſa femme, avoit changé de tout ſa maniere de vivre; car où il ſouloit dîner à huit heures, il convenoit qu'il dînât à midi; où il ſouloit ſe coucher à ſix heures du ſoir, ſouvent ſe couchoit à minuit.* On voit combien les uſages de ce temps étoient différens des nôtres.

1515. Mort du roi.

Louis XII mérita & reçut de la nation le plus beau titre que les rois puiſſent porter, le nom de Pere du peuple. Il diminua les impôts de plus de moitié; jamais il n'exigea de nouveaux ſubſides pour les dépenſes de la guerre. S'il employa une reſſource dangereuſe & juſqu'alors inconnue, la vénalité des charges, il ne l'étendoit point aux offices de judicature, les moins ſuſceptibles de vénalité. Les dignités de la robe ne ſe donnoient alors qu'au mérite. C'étoit l'uſage que les parlemens préſentaſſent trois ſujets pour une place vacante, & que le roi en nommât un. Choiſi entre les

Le peuple heureux ſous Louis XII.

Charges données au mérite.

plus célebres avocats ; ils avoient en quelque ſorte acquis le droit de juger en ſe diſtinguant par leurs lumieres & leurs vertus. On a reproché à Louis XII une économie quelquefois mal entendue. Il eut mieux fait ſans doute d'augmenter les penſions des Suiſſes & d'envoyer plus d'argent en Italie ; mais la crainte de fouler ſes ſujets le juſtifie glorieuſement d'un pareil reproche. Avec treize millions de revenu, qui en valoient environ cinquante d'aujourd'hui, il ſoutint la majeſté du trône, & fournit à tout. Il diſoit que la juſtice d'un prince l'oblige à ne rien devoir, plutôt que ſa grandeur à beaucoup donner. Ce n'eſt pas le compte des courtiſans. *J'aime mieux*, dit-il un jour, *voir les courtiſans rire de mon avarice, que de voir mon peuple pleurer de mes dépenſes*. L'état n'étoit point endetté, l'abondance régnoit dans les provinces, la juſtice ſe rendoit promptement & preſque ſans frais. On payoit quarante fois moins d'*épices* que maintenant. Les parlemens de Normandie & de Provence furent établis, & le grand conſeil commença ſes fonctions. Par l'édit de 1499, il eſt ordonné *qu'on ſuive toujours la loi*, *malgré*

Economie.

Juſtice preſque ſans frais

les ordres contraires à la loi, que l'importunité pourroit arracher du monarque. Maxime admirable qui, en aſſurant la tranquillité publique, ne peut qu'affermir l'autorité ſouveraine. Les laboureurs furent mis à couvert des violences du ſoldat. On fit un exemple ſur quelques gendarmes, & les autres reſterent dans le devoir. Si Louis XII ne fut ni un grand héros, ni un grand politique, ſelon la remarque de M. de Voltaire, « il eut donc la gloi» re plus précieuſe d'être un bon roi ; » & ſa mémoire ſera toujours en bé» nédiction à la poſtérité. »

Le laboureur protégé.

FRANÇOIS I.

1515. Idée de ce regne.

FRANÇOIS, comte d'Angoulême, étoit arriere petit-fils de ce duc d'Orléans aſſaſſiné par le duc de Bourgogne. La couronne lui appartenoit en qualité de premier prince du ſang ; ſon eſprit, ſes talens, ſon courage, ſa grandeur d'ame, le rendoient digne de la porter. Il eut des défauts qui lui attirerent de grands malheurs, un rival heureux & politique, dont les ſuccès obſcurcirent ſa gloire ; mais il ne laiſſa pas de briller juſques dans l'in-

fortune ; & les événemens mémorables de ſon regne font une époque d'autant plus intéreſſante, qu'ils produiſirent une révolution dans l'eſprit humain.

Guerre d'Italie.

Un roi de vingt & un ans, plein de feu & de confiance, avide de réputation, né avec le génie de la guerre, ayant l'extérieur & les ſentimens d'un héros, devoit naturellement ſe livrer au deſir de vaincre & de conquérir. Louis XII avoit fait les préparatifs d'une nouvelle expédition dans le Milanès. François I réſolut d'en profiter.

Vénalité des charges de Judicature.

Les conſeils du chancelier du Prat lui fournirent encore une reſſource pour amaſſer de l'argent ; reſſource qu'on croiroit inventée par un traitant Italien, plutôt que par le chef de la juſtice. Ce fut de vendre les charges de judicature. On en créa pluſieurs dans le parlement de Paris & dans les autres, & la plus importante des fonctions commença dès-lors à devenir vénale. (*) Cet abus, joint à une aug-

(*) Cette vénalité des charges s'établit, comme l'obſerve M. Hénault, » par le fait plutôt que » par le droit, car nous ne connoiſſons point » de loi à ce ſujet de ce temps-là ; & même long-

mentation d'impôts, préſageoit un regne moins équitable que celui de Louis XII.

Bataille de Marignan.

Après avoir ſigné des traités de paix avec Henri VIII, les Vénitiens, & Charles d'Autriche que nous verrons bientôt menacer la France, le jeune roi paſſa les Alpes, & pénétra dans le Milanès. Les Suiſſes, qui vendoient leur ſang & qui n'en étoient pas moins fiers, excités par le cardinal de Sion, vinrent, au nombre d'environ trente-ſix mille combattans, l'attaquer tout à coup quoiqu'il négociât avec eux. Ils perdirent la fameuſe bataille de Marignan. La victoire fut diſputée deux jours. François, armé chevalier par le célebre Bayard, ſe fit admirer parmi une foule de héros. Il paſſa la nuit ſur un affut de canon, à cinquante pas d'un bataillon ennemi. Le duc de Bourbon, connétable, acquit une gloire immortelle, qu'il ſouilla dans la ſuite par ſa révolte. Jamais les Suiſſes ne ſe montrerent ſi acharnés au combat. Leurs longues piques for-

» temps depuis François I, on faiſoit encore » ſerment au parlement de n'avoir pas acheté » ſon office «. Tant le nouvel uſage étoit contraire aux principes de la magiſtrature !

moient un rampart presque inaccessible aux efforts de la gendarmerie. Malgré cette défaite, qui leur avoit coûté plus de dix mille hommes, ils offrirent au duc de Milan, Maximilien Sforce, de le défendre jusqu'à l'extrêmité, s'il payoit leur solde. L'impuissance où il étoit de le faire leur ayant fourni un prétexte pour se retirer, le Milanès subit en très-peu de temps la loi du vainqueur.

Les Suisses abandonnent le Milanès.

1516. Négociations avec Léon X.

Un combat de géans, (c'est le nom que donnoit à la journée de Marignan le vieux maréchal de Trivulce qui s'étoit trouvé à dix-huit batailles,) (*) avoit mérité à François I la réputation du plus vaillant prince de l'Europe. Léon X, aussi ambitieux, mais plus souple & plus ami de la paix que son fier prédécesseur, desira un accommodement; il eut une entrevue à Bologne avec le roi; il le gagna par des apparences trompeuses de cordialité, & feignit d'approuver son dessein de

(*) Une maîtresse du roi fit disgracier ce seigneur Italien. Il en tomba dangereusement malade. François I se repentit, & l'envoya visiter de sa part. *Il n'est plus temps*, dit Trivulce; *son dédain & mon dépit ont déja fait leur opération; je suis mort.*

conquérir Naples. Un des grands objets de la politique romaine étoit d'anéantir la Pragmatique-Sanction. On convint de la supprimer; on chercha des temparemens. Les intérêts des deux cours furent ménagés avec art dans le Concordat, par lequel la nomination aux évêchés & aux abbayes étoit accordée au roi; qui devoit présenter au pape les sujets nommés; les réserves & les expectatives, abolies d'une part; & de l'autre, la supériorité du concile général sur le pape passée sous silence. Ce traité, l'unique moyen peut-être de rétablir la bonne intelligence avec la cour de Rome, essuya en France les plus vives oppositions. La plupart étoient indignés de voir les décrets des conciles de Bâle & de Constance anéantis, les élections canoniques supprimées de nouveau, & les annates rendues à la cour de Rome; car on étoit convenu de ce point sans l'insérer dans le concordat, & il a toujours subsisté depuis. Le clergé, le parlement, l'université, s'éleverent de concert contre une loi si opposée aux maximes Françoises. Le roi parla en maître absolu; on obéit, & le concordat fut enregistré en 1518, après

Concordat de François I & de Leon X

pluſieurs juſſions. Si la politique pouvoit diſputer au pape l'argent du royaume, on étoit certainement moins fondé à diſputer au roi la nomination des grands bénéfices. Lorſque les rois de la premiere race en diſpoſerent, ce ne fut jamais avec l'obligation de faire paſſer à Rome cette eſpece de tribut; mais les papes n'étoient alors que chefs de l'égliſe.

Alliance avec les Suiſſes.

Les Suiſſes traiterent auſſi avec François I, & s'obligerent à ne ſervir aucun état contre le royaume. Ce fut un traité de paix perpétuelle. Ils vendirent cher leur alliance; ils n'avoient que trop prouvé combien leur inimitié étoit à craindre.

Charles-Quint.

Cependant Charles d'Autriche (Charles-Quint) commençoit à exciter la jalouſie du roi plus âgé que lui de ſix ans. Il devoit ſuccéder à ſes deux grands peres Ferdinand le Catholique & l'empereur Maximilien. Dans un âge tendre, avec un eſprit ſolide cultivé par la meilleure éducation, il ſe livroit déja aux affaires, & ſe rendoit capable des plus grandes choſes. Ferdinand mourut en 1516. Nous obſervons ici qu'un hiſtorien d'Eſpagne le loue, malgré ſes parjures & ſes perfi-

Mort de Ferdinand.

dies, d'avoir ſu mieux que tous les autres princes allier la loi de Dieu avec la raiſon d'état. C'eſt ainſi que les préjugés des nations démentent quelquefois la vérité de l'hiſtoire. Le jeune Charles, déja poſſeſſeur des Pays-Bas, devint par cette mort roi d'Eſpagne, de Naples & de Sicile. Maximilien, beaucoup moins puiſſant, qui avoit eu l'ambition d'être pape, qui n'avoit ceſſé d'entreprendre ſans avoir les moyens d'exécuter, finit auſſi ſa laborieuſe carriere en 1519, & lui laiſſa l'Autriche, avec l'eſpérance de ſe faire élire empereur. François brigua cette dignité; il employa l'intrigue & l'argent pour s'aſſurer les ſuffrages. Le pape le favoriſoit en apparence, & travailloit ſous main à faire exclure les deux concurrens, dont il redoutoit également le pouvoir en Italie. Les électeurs, craignant de donner un maître à l'Allemagne, avoient peine à ſe décider pour l'un ou pour l'autre. Mais il falloit un empereur qui pût réprimer les Turcs. Charles-Quint fut préféré, parce que l'éloignement de ſes états, quoique plus vaſtes, faiſoit moins d'ombrage à la liberté Germanique. On ne prévit point aſſez que

Et de Maximilien.

Charles élu empereur.

l'empire deviendroit héréditaire dans ſa maiſon, & qu'elle pourroit aſpirer à la monarchie univerſelle.

Inimitié du roi & de l'empereur.

Avant l'élection les deux rivaux avoient affecté de paroître cordialement unis. François I diſoit que la concurrence de Charles ne l'offenſoit point ; qu'ils faiſoient la cour à une même maîtreſſe, que le plus heureux l'emporteroit, & qu'il faudroit bien que l'autre s'en conſolât. Ce généreux ſentiment céda néanmoins ou au chagrin ou à la politique. Le premier ſoin du monarque fut de s'attacher le roi d'Angleterre, & de s'en faire un allié contre l'empereur. Il lui propoſa une entrevue près de Calais. On y étala de part & d'autre toute la magnificence poſſible. Cette entrevue, appellée *le champ de drap d'or*, parce que François avoit une tente de drap d'or, ne produiſit que des fêtes & d'inutiles dépenſes. Charles-Quint ſut en prévenir les effets. A peine les deux rois s'étoient ſéparés, qu'il paſſa lui-même en Angleterre. Il vint à bout de gagner le cardinal Wolſey, miniſtre ambitieux, avide, & qui, ſe vendant toujours au plus offrant, oublia les largeſſes du roi dès qu'il eſpéra d'être

1520. Entrevue de François I & de Henri VIII.

mieux payé par l'empereur. Ce cardinal gouvernoit Henri VIII, & enleva bientôt à la France un allié néceſſaire.

Politique frauduleuſe de Léon X.

D'un autre côté, Léon X, moins occupé des devoirs de pere commun que de ſes plaiſirs & des intérêts temporels de ſon ſiege, loin d'inſpirer la concorde à ces deux princes, jettoit des ſemences de diviſion, & vouloit qu'ils s'affoibliſſent mutuellement par la guerre. D'abord il promit à Charles-Quint l'inveſtiture du royaume de Naples, malgré l'ancienne loi des papes, que jamais roi de Naples ne pourroit être empereur. Enſuite par un traité ſecret il promit à François I de refuſer cette inveſtiture, & le laiſſa maître d'attaquer Naples, ſous des conditions qui tendoient à l'agrandiſſement de l'état eccléſiaſtique. Quelque-temps après il ſe déclara pour l'empereur, dont les offres étoient plus avantageuſes. Le roi commença ſans doute à ſe repentir d'avoir fait le concordat ; car il eſt certain qu'il s'en repentit vivement.

1521. Suites malheureuſes de la guerre.

Les François profitent de l'éloignement de Charles-Quint pour reprendre la Navarre, & la perdent preſ-

que auſſi-tôt. La guerre s'allume à toutes les extrêmités du royaume ; les Impériaux prennent Mouzon ; Bayard fait lever le ſiege de Mezieres, & le roi écrit de remercier Dieu qui s'eſt *montré bon François* ; mais le Milanès eſt encore enlevé à la France ; le pape & l'empereur y rétabliſſent la maiſon de Sforce. Cette révolution paroiſſoit inévitable. Lautrec, gouverneur du pays, s'étoit attiré la haine du peuple & de la nobleſſe par des excès de ſévérité & de hauteur ; le roi n'envoyoit point d'argent, & diſſipoit en vaines dépenſes les revenus de l'état. Autant Louis XII avoit ménagé ſes ſujets, & veillé à l'adminiſtration des finances, autant négligeoit-il cette partie eſſentielle du gouvernement. Avec une pareille conduite, pouvoit-il ſe ſoutenir dans une conquête expoſée à tant d'orages ? On prétend que Léon X mourut de joie en apprenant nos malheurs. Les fautes de ce pontife voluptueux n'ont pu ternir la gloire qu'il a méritée en faiſant fleurir par ſa protection les ſciences & les beaux arts. Son ſucceſſeur fut Adrien VI, précepteur de Charles-Quint, à qui l'on

Mort de Léon X.

reprochera éternellement d'avoir dédaigné les lettres, après s'être élevé par leur moyen à la plus haute fortune.

Lautrec, abandonné des Suiſſes faute d'argent, voyant les affaires déſeſpérées en Italie, revint à la cour. François I lui reprocha la perte du Milanès. Il répondit avec fermeté que le roi en étoit lui même la cauſe, que la gendarmerie avoit ſervi dix-huit mois ſans toucher un ſou de l'épargne ; que les Suiſſes dont on connoiſſoit le génie, n'avoient point été payés ; que le gouvernement enfin devoit s'imputer leur défection & tous les malheurs de la guerre. Le roi, qui avoit donné ordre à Semblançai, ſurintendant des Finances, d'envoyer quatre cents mille écus à ce général, le fit auſſi-tôt arrêter. Semblançai proteſta envain que madame d'Angoulême, mere du monarque, s'étoit ſaiſie de cet argent. On choiſit des commiſſaires pour le juger. Son procès traîna en longueur ; mais enfin il fut condamné à être pendu, & la Sentence exécutée à Montfaucon. Quelques ſurintendans avoient ſubi autrefois le même ſort. Celui-ci étoit un

1523. Les François chaſſés d'Italie, par la faute du gouvernement.

Semblançai pendu.

respectable vieillard, peut-être victime innocente de l'avidité de madame d'Angoulême, & de la jalousie du chancelier du Prat, qui le haïssoit mortellement. L'innocent est toujours foible contre de tels ennemis.

1524. Confiance du roi.

Le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, Ferdinand archiduc d'Autriche, le duc de Milan, les Vénitiens les Florentins & les Génois étoient ligués contre la France. » Tous » les princes conspirent contre moi, » dit le monarque à un Espagnol ; » mais j'ai de quoi leur répondre à » tous. Je m'embarrasse peu de l'em» pereur, parce qu'il n'a point d'ar» gent ; ni du roi d'Angleterre, par» ce que ma frontiere de Picardie est » bien fortifiée ; ni des Flamans, par» ce que ce sont de mauvaises troupes. » Pour l'Italie, je m'en charge moi» même ; j'irai à Milan, je le pren» drai, & je ne laisserai pas à mes en» nemis un pouce de terre de ce qu'ils » m'ont enlevé. « Cette extrême confiance venoit du courage, & ne supposoit pas beaucoup de sagesse.

Révolte du connétable de Bourbon.

Une confédération si formidable fut réellement moins funeste que la révolte du connétable de Bourbon. Ce

Ce prince avoit eu la principale gloire de la journée de Marignan. Les plus grands services sont quelquefois des sujets de haine ou de défiance. Loin de le récompenser comme il méritoit, on saisit toutes les occasions de le mortifier. Pour comble de malheur, la mere du roi devint amoureuse de lui ; elle fit des propositions de mariage & essuya un refus. Une femme vindicative, toute-puissante à la cour, ne pouvoit guerre modérer son ressentiment. Le chancelier du Prat servit sa vengeance. On disputa au connétable tous les biens de la maison de Bourbon, sous prétexte qu'il ne descendoit pas des aînés en ligne directe : ce procès, fondé sur la chicane, fut jugé à son désavantage. Les sollicitations de madame d'Angoulême arracherent un arrêt du parlement pour mettre les biens du connétable en séquestre. C'étoit réduire au désespoir l'homme qu'il importoit le plus de ménager. Il traita aussi-tôt avec l'empereur. Le roi en ayant eu avis, pouvoit s'assurer de sa personne ; mais par une franchise outrée, dont il fut souvent la dupe, il se fia au connétable qui lui donnoit de belles paroles &

Il se réfugie auprès de l'empereur.

qui saisit la premiere occasion de s'enfuir. Guichardin raconte qu'un seigneur Espagnol ne voulut point prêter son palais pour loger cet illustre transfuge. *Je ne puis rien refuser à votre majesté*, dit-il à Charles-Quint; *mais je lui déclare que si le duc de Bourbon loge dans ma maison, je la brûlerai dès qu'il en sera sorti, comme un lieu infecté de la perfidie, & par conséquent indigne d'être jamais habité par des gens d'honneur.*

Le roi se défend partout.

Tant d'ennemis ligués contre François I n'ébranloient point son courage. Il avoit employé pour se procurer des ressources tous les moyens que la dissipation des finances rendoit nécessaires, jusqu'à enlever une grille d'argent massif d'environ sept mille marcs, dont la dévotion prodigue de Louis XI avoit orné le tombeau de Saint Martin. Il vouloit passer en Italie; mais craignant que la révolte du connétable ne causât quelque soulevement dans le royaume, il se contenta d'y envoyer l'amiral de Bonnivet, qui n'ayant guere que le mérite d'un courtisan, échoua par-tout. Heureusement, les ennemis ne réussirent guere mieux en Picardié, en

Flandre & du côté de l'Espagne. Ils avoient cependant pénétré jusqu'à onze lieues de Paris. Les François se défendirent chez eux, & furent battus au-delà des Alpes. Bonnivet, trop inférieur par le nombre aux confédérés, & par le génie au marquis de Pescaire, à Jean de Médicis & au connétable, leurs généraux, abandonné des Suisses, attaqué dans sa retraite de Biagrassa, blessés dès la premiere charge, perdit toute espérance de vaincre. Le chevalier Bayard reçoit aussi une blessure mortelle. On le met au pied d'un arbre, il se confesse à un gentilhomme de sa suite, faute de prêtre. Le duc de Bourbon arrive, lui témoigne son estime & sa compassion. *Ce n'est pas moi qui suis à plaindre*, lui dit Bayard; *je meurs en homme de bien. Mais j'ai pitié de vous, qui combattez contre votre roi, votre patrie & vos sermens.* Ainsi mourut ce grand homme, aussi habile que vaillant capitaine, digne de commander les armées, & qui cependant ne commanda jamais en chef, parce qu'il étoit trop peu courtisan pour unir la gloire & la fortune.

Bonnivet battu en Italie.

Mort de Bayard.

Charles-Quint, après l'avantage

Siége de Marseille.

qu'il avoit eu en Italie, voulut tenter une irruption en France. Le connétable en avoit inſpiré le deſſein ; l'empereur & Henri VIII étoient convenus par un nouveau traité ; qu'après la conquête il poſſéderoit la Provence, avec le titre de roi, à condition d'en faire hommage au monarque Anglois, comme au véritable roi de France. Son avis étoit de pénétrer juſques dans le cœur du royaume ; mais on s'attacha au ſiege de Marſeille. Les efforts du connétable & de Peſcaire ne purent emporter cette place. Ils décamperent très-mécontens l'un de l'autre, la fierté de l'Italien ayant pluſieurs fois humilié le François rebelle. Celui-ci avoit aſſuré que trois coups de canon épouvanteroient les Marſeillois, au point qu'ils viendroient la corde au cou apporter les clefs de la ville. Un boulet de canon tua un jour quelques perſonnes dans la tente même de Peſcaire. Le connétable accourut au bruit de cet accident & demanda ce que c'étoit. *Ce ſont*, répondit Peſcaire, *les conſuls de Marſeille qui nous apportent les clefs de la ville.*

Le roi repaſſe en Italie.

Si François I eût écouté les conſeils

des meilleures têtes de la cour, il auroit évité le malheur qui l'attendoit en Italie. Son imprudence l'entraîna au-delà des monts, & lui fit commettre des fautes irréparables. Toujours dirigé par l'amiral de Bonnivet, dont les avis étoient toujours pernicieux ; il aſſiege Pavie, contre le ſentiment des vieux capitaines ; & il affoiblit ſon armée pour faire une diverſion du côté de Naples. Tandis que Pavie lui réſiſte vigoureuſement, le connétable raſſemble des troupes en Allemagne ; & comme Charles-Quint, avec toute ſa puiſſance n'avoit pas d'argent, Bourbon engage ſes propres joyaux pour avoir une petite armée. Il amene douze mille hommes. Les ennemis, avec ce renfort, préſentent la bataille. Une fauſſe honte empêche le roi de lever le ſiege, & Bonnivet le confirme dans la réſolution de combattre. Cette funeſte bataille reſſemble à celles de Poitiers & d'Azincourt. Le roi, après avoir tué de ſa main ſept ou huit hommes, ſe rendit à Pomperan, le ſeul officier François qui eût ſuivi le connétable. Pomperan eut la gloire, de le ſauver de la fureur des ſoldats, & de le faire pri-

Son imprudence.

1525. Bataille de Pavie.

ſonnier. Bonniver ſe fit tuer de déſeſpoir. Le connétable qui le regardoit comme ſon ennemi perſonnel, dit en le voyant mort : *Ah malheureux ! tu es cauſe de la ruine de la France & de la mienne.* François I accueillit avec bonté le duc de Bourbon ſon vainqueur ; mais il dût ſe reprocher vivement de s'être fait un tel ennemi. Il écrivit à la ducheſſe d'Angoulême ſa mere, régente du royaume : *Madame, tout eſt perdu, hormis l'honneur ;* lettre digne d'un héros vaincu. Selon Guichardin, les impériaux ne perdirent que ſept cents hommes, & les François en perdirent huit à neuf mille ſans compter les priſonniers. Selon la relation envoyée à Charles-Quint, il reſta ſur le champ de bataille vingt-cinq mille hommes de l'armée Françoiſe, & les Impériaux n'en avoient perdu que cinq cents. Guichardin eſt évidemment plus croyable.

Fauſſe modeſtie de Charles-Quint.

L'empereur, en apprenant cette nouvelle, affecta une modération moins réelle qu'impoſante. Il ne voulut point permettre qu'on fît des rejouiſſances publiques, diſant qu'une victoire remportée ſur des chrétiens ne devoit exciter que la douleur.

Quand on étale de beaux ſentimens, il faut ſavoir les ſoutenir par la conduite. Ce voile de modeſtie couvroit mal l'orgueil & l'ambition de Charles-Quint. L'évêque d'Oſma, ſon confeſſeur, eut beau lui repréſenter la gloire qu'il pouvoit acquérir en traitant avec le roi à des conditions ſupportables : il en propoſa de ſi dures, que l'honneur ne permettoit pas de les accepter. Il vouloit que François lui reſtituât la Bourgogne, comme un bien uſurpé ſur ſa maiſon ; qu'il cédât la Provence & le Dauphiné au duc de Bourbon, pour les poſſéder à titre de royaume ; qu'il renonçât à toutes ſes prétentions ſur l'Italie, & qu'il ſatisfît le roi d'Angleterre par rapport aux provinces de France, dont il prétendoit recouvrer la poſſeſſion. La réponſe du roi fut conforme à ſa grandeur d'ame. Il proteſta de finir plutôt ſes jours en priſon, que de démembrer ſes états, ajoutant que s'il étoit aſſez lâche pour le faire, ſes ſujets n'auroient pas la foibleſſe d'y conſentir. Charles-Quint, avec ſes ambitieuſes prétentions, auroit dû fondre ſur la France, & engager Henri VIII à y porter le fer & le feu.

Propoſitions odieuſes de Charles-Quint.

Réponſe du roi.

Mais au lieu de profiter de la victoire, il reſta tranquille à Madrid, il ceſſa même d'avoir pour Henri & pour Wolſey les mêmes égards qu'auparavant; il bleſſa leur vanité dans des minuties, & les détacha entiérement de ſes intérêts.

1526. Traité de Madrid.

Cependant l'ennui de la priſon & les dangers de la France avoient rendu François I moins inflexible. Il vouloit enfin, à quelque condition que ce fût, ſe tirer des mains de ſon ennemi, perſuadé qu'il pourroit en conſcience & en honneur ne pas tenir des promeſſes arrachées par la violence. L'empereur, qui demandoit à être mis en poſſeſſion de la Bourgogne avant la délivrance du roi, ſe relâcha ſur ce point qu'on n'avoit garde d'accorder. Par le traité conclu à Madrid, François cédoit la Bourgogne & ſes droits de ſuzeraineté ſur l'Artois, la Flandre, &c; il s'engageoit à revenir dans ſa priſon en cas que la Bourgogne ne fût pas reſtituée dans ſix ſemaines. Ses deux fils aînés devoient ſervir d'otages, ou le dauphin avec un nombre des premieres têtes du royaume. En un mot, l'empereur s'aſſuroit tous les avantages qu'il pouvoit tirer des conjonctures. Ils ſe prodiguerent mutuellement des marques d'amitié, dont la fauſſeté éclata bientôt. Au même inſtant que l'illuſtre priſonnier rentra ſur les terres de France, ſes deux fils furent livrés aux Eſpagnols. La régente, par un courage d'eſprit extraordinaire, aima mieux les expoſer l'un & l'autre, que de donner en otage avec le dauphin des hommes qui étoient la reſſource de l'état.

Le roi ſort de priſon.

Avant que de ſigner le traité, François avoit pris la précaution inutile de faire une proteſtation ſecrete. Il ne tarda guere à montrer publiquement ſes intentions. Sommé d'exécuter ſa promeſſe, il répondit que cette affaire intéreſſoit tout le royaume; qu'il ne pouvoit la finir que de concert avec les états généraux, & ſurtout avec les états de Bourgogne. Les Bourguignons lui repréſenterent qu'il n'avoit pas droit d'aliéner le domaine de la couronne, que le ſerment de ſon ſacre le lioit à cet égard; qu'en pareil cas les ſujets n'étoient point tenus à l'obéiſſance; que ſi le roi perſiſtoit dans ſa réſolution; ils en appelleroient au jugement des états généraux

Le traité ne s'exécute point.

de la monarchie ; & qu'ils périroient plutôt que de paſſer ſous une domination étrangere. L'ambaſſadeur de Charles-Quint voyant qu'on le jouoit, inſiſta ſur la parole que le roi avoit donnée de retourner en Eſpagne. Mais François éluda cette demande, en ſe plaignant des injuſtices, des violences de l'empereur; offrant néanmoins deux millions d'or, au lieu du duché de Bourgogne, pour la rançon de ſes enfans. Il venoit déja de faire une ligue avec Clément VII, avec le roi d'Angleterre & les Vénitiens, pour rendre la liberté à l'Italie, & pour rétablir François Sforce dans le Milanès. Ainſi tout change ſelon les événemens; celui qui avoit dépouillé Sforce devient tout-à-coup ſon défenſeur.

1527. Rome ſaccagée par les Impériaux.

Par une fatalité ſinguliere, le pape fut la victime de cette ligue. Le duc de Bourbon, à qui l'empereur avoit promis l'inveſtiture du duché de Milan, en achevoit la conquête. L'argent lui manquoit pour payer ſes troupes, qui ſe mutinoient ſans ceſſe, qui même pillerent ſes équipages. Il les conduiſit à Rome, leur faiſant eſpérer un riche butin. Tranſportés de

joie, les ſoldats jurerent de le ſuivre *quelque part qu'il voulût aller, fût-ce à tous les diables.* En donnant l'aſſaut à cette ville, il reçut un coup mortel, & périt âgé de trente-huit ans, avec toute la gloire d'un héros, & toute l'ignominie d'un rebelle. Rome fut inhumainement ſaccagée. Clément VII ſe trouva priſonnier de Charles-Quint, qui prit le deuil de cette victoire, & qui demanda néanmoins quatre cents mille ducats pour rendre la liberté au pontife.

1529. La guerre recommence en Italie.

Cependant, les negociations au ſujet du traité de Madrid étant inutiles, François I & Henri VIII déclarent ſolemnellement la guerre à l'empereur. Celui-ci accuſe le roi de France de lui avoir manqué de parole, & déclare qu'*il le lui ſoutiendroit ſeul à ſeul.* Son rival, dans un écrit ſigné de ſa main, répond qu'*il en a menti par la gorge*, & le ſomme d'*aſſurer le camp* pour un combat ſingulier. On s'en tint à ces défis mutuels, indignes de la majeſté de deux grands princes. Mais la guerre ſe fit en Italie avec un nouvel acharnement. Lautrec aſſiégea Naples, qui ſe défendit plus de trois mois. La peſte ſe mit dans l'ar-

mée, & enleva le général. André Doria, dont les galeres avoient battu celles de l'empereur, trahit la France en Génois. Naples fut délivrée. Le Milanès ne fut point conquis. Ces malheureuſes guerres d'Italie, entrepriſes par l'ambition des rois, ne ſervoient qu'à déſoler le royaume.

Traité de Cambrai.

La paix ſe fit enfin à Cambrai. Les plénipotentiaires furent deux femmes, la ducheſſe d'Angoulême pour François I, & pour Charles-Quint, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, cette même Marguerite que Charles VIII avoit dû épouſer & qu'il renvoya en Flandre. L'empereur ſe déſiſta de ſes pourſuites ſur la Bourgogne, en ſe réſervant de ſoutenir ſes prétentions par les voies de juſtice; le roi renonça à toute ſouveraineté ſur la Flandre & ſur l'Artois, & promit deux millions d'écus d'or pour la rançon de ſes enfans. Les finances étoient épuiſées, autant par les plaiſirs que par la guerre. Henri VIII fournit de l'argent. Le divorce qu'il vouloit faire avec Catherine d'Arragon, tante de l'empereur, pour épouſer Anne Boleyn, fille d'un ſimple gentilhomme, étoit un motif de

Divorce de Henri VIII; ſchiſme d'Angleterre

s'unir plus étroitement à François I. Il avoit beſoin de ſon ſecours contre Charles-Quint, & on lui faiſoit eſpérer les ſuffrages de l'univerſité en faveur de ce divorce. La Sorbonne décida en effet que ſon mariage étoit nul, malgré une diſpenſe de Jules II, parce que, ſuivant le Lévitique, un homme ne peut épouſer la veuve de ſon frere; ce qui eſt pourtant ordonné en certains cas par d'autres loix Moſaïques. Catherine avoit été mariée d'abord à Arthur, frere aîné de Henri, mort peu de mois après; & le mariage n'ayant pas été conſommé, (on le ſuppoſoit du moins,) le pape avoit permis à Henri d'épouſer la veuve. Ils vivoient enſemble depuis vingt ans. Les enfans nés de leur union ſembloient la mettre hors d'atteinte; mais rien ne pouvoit modérer les paſſions du roi d'Angleterre. Réſolu au divorce, il tenta tous les moyens d'y faire conſentir Clément VII. Déja la bulle qu'il ſollicitoit étoit arrivée à Londres. Charles-Quint rompit toutes ſes meſures. Le légat eut ordre de brûler cette bulle, & l'affaire fut évoquée à Rome. Les délais & les difficultés du pape irriterent

les desirs du prince amoureux. Il épousa Anne Boleyn. Clément, prêt à lancer les foudres, lui fixa un terme pour répondre, & pour déclarer sa derniere résolution. Henri VIII, qui avoit écrit contre Luther, qui se glorifioit du titre de défenseur de l'église, craignoit fort de rompre avec Rome. On lui faisoit espérer un jugement favorable : il se détermine à le subir ; mais son courrier n'arrivant point au jour marqué, on se hâte de fulminer l'excommunication. Deux jours après arrive une réponse qui pouvoit calmer le pontife. Le coup étoit porté ; le mal fut sans remede. Henri se sépare pour toujours de l'église Romaine, & s'établit chef de la religion en Angleterre.

1534. Schisme d'Angleterre

Cette précipitation de Clément VII étoit d'autant plus imprudente, que l'hérésie de Luther avoit déja enlevé au saint siege une partie de l'Europe. Il importe d'ébaucher ici le tableau d'une révolution qui embrasse tant d'objets intéressans, & qui a des rapports essentiels avec notre histoire. Léon X, en 1517, ayant besoin d'argent, soit pour la guerre qu'il méditoit contre les Turcs, soit pour

Naissance du Luthéranisme.

la construction de la magnifique église de Saint-Pierre, eut recours à un expédient dont on avoit souvent abusé. Il fit prêcher des indulgences. Les Dominicains furent chargés de cette commission en Allemagne, en dépit des Augustins qui la regardoient comme un privilege de leur ordre. La maniere dont on distribua les graces spirituelles, ressembloit trop à une vente publique. Il y eut des bureaux d'indulgences jusques dans les cabarets. L'avarice des collecteurs ne dissimuloit point ses basses manœuvres ; & le pape lui-même étoit soupçonné de détourner à son profit un partie des aumônes. Cet abus n'auroit peut-être excité que des murmures, si les Augustins ne s'étoient pas crus offensés. Un d'eux, homme ardent, audacieux, éloquent, gonflé d'orgueil & de haine, Luther, entreprit de venger son ordre. Il invectiva contre les Dominicains, n'épargna pas les désordres de la cour de Rome & du clergé, attaqua sur-tout le trafic scandaleux des indulgences. Les premiers éclats de guerre théologique en amenent toujours de plus grands, lorsqu'un enthousiaste trouve des sectateurs zé-

Vente d'indulgence.

Luther.

lés, & de puiſſans adverſaires. Luther avoit commencé par les abus ; il paſſa bientôt juſqu'aux dogmes. Le libre arbitre, la juſtification, les indulgences, le purgatoire, les ſacremens, l'autorité du pape & de l'égliſe, &c, exercerent ſa témérité. Des diſcuſſions hardies le conduiſirent à des aſſertions hérétiques. Son parti groſſiſſoit de jour en jour. Comme la ſuperſtition, jointe au déréglement des mœurs, avoit introduit dans l'égliſe quantité de déſordres palpables, qui faiſoient depuis long-temps demander une réforme, il étoit aiſé de confondre avec la religion catholique ces abus mêmes, encore défendus par de ſuperſtitieux apologiſtes. D'ailleurs, l'appât ſéduiſant de la liberté attiroit les peuples ; on flattoit l'amour propre, en ſoumettant à l'examen les dogmes reçus ; l'imprimerie avoit multiplié les exemplaires de l'Ecriture, & l'on ſe prévaloit contre l'égliſe de pluſieurs textes dont elle pouvoit ſeule fixer le ſens. Quoique Luther rejettât la confeſſion & l'abſtinence, & les vœux monaſtiques, il étaloit des idées de perfection & de riſgoriſme toujours capables de donner du poids

Progrès des nouvelles opinions.

aux nouveautés. Enfin, les princes trouvoient un grand avantage à s'emparer des biens eccléſiaſtiques, & à ne plus enrichir Rome aux dépens de leurs états.

Pluſieurs états ſe ſéparent du ſaint ſiege.

Léon X auroit pu étouffer les ſemences de ſchiſme en gagnant Luther. Il le mépriſa, & l'excommunia en 1520. Ce fougueux théologien, ſoutenu par le duc de Saxe, devint alors l'ennemi irréconciliable de la papauté. La Saxe, la Heſſe, Brunſwick, le Danemark, la Suede, ſecouerent le joug. Zuingle ajouta aux erreurs de Luther, & entraîna la plus grande partie de la Suiſſe. Peu de temps après, Geneve embraſſa les nouvelles opinions. Un moine fut l'auteur de ces prodigieux changemens. Quand on voit la groſſiéreté de ſes injures contre Léon X, qu'il appelloit le *petit papelin*, *le petit ânon de pape* ; quand on réfléchit à la maniere abſurde dont il abolit les meſſes privées, aſſurant que le diable lui étoit apparu & lui avoit prouvé que ces meſſes étoient une idolâtrie ; il n'eſt pas poſſible d'attribuer la naiſſance du Proteſtantiſme aux progrès de la littérature. Il ſemble plutôt que c'eſt le

fruit de la barbarie & du fanatiſme. Malheureuſement on avoit fourni matiere aux fougueuſes déclamations de Luther, & ſes excès même font aſſez ſentir le tort que la ſuperſtition & l'ignorance avoient fait à la vérité.

Charles-Quint ne peut réprimer les Proteſtans.

Charles-Quint voulut d'abord réprimer les Luthériens, & profiter de ces troubles pour aſſervir les princes d'Allemagne. Mais la diete de Spire, en 1529, rendit inutilement un décret en faveur de l'ancienne religion. Les réformés proteſterent contre ce décret, & prirent de là le nom de Proteſtans. Ils ſe liguerent à Smalcade contre l'empereur qui vouloit les perdre. Craignant alors qu'ils ne s'uniſſent aux Turcs, dont les armes menaçoient l'empire, il leur accorda la liberté de conſcience, & défit Soliman II avec leur ſecours. Ces troubles favoriſoient la politique de François I. Par un contraſte biſarre, il faiſoit ou laiſſoit brûler les hérétiques de ſon royaume, & ſe liguoit avec les héritiques d'Allemagne. Le ſchiſme de Henri VIII lui donnant occaſion de ſe plaindre de Clément VII, il témoigna un jour au nonce qu'on pourroit bien ſuivre en France l'exemple de l'Angleterre. *Franchement, ſire*, répondit le nonce, *vous en ſeriez marri le premier. Une nouvelle religion miſe parmi un peuple ne demande après que le changement du prince.* Si cette maxime ne s'eſt pas toujours vérifiée, du moins éprouva-t-on bientôt tout ce qu'un changement de religion peut produire de cabales & de fureurs.

Conduite du roi à leur égard.

1535. Nouvelle guerre entre le roi & l'empereur.

Quoique par les traités de Madrid & de Cambrai, le roi eut renoncé au duché de Milan, il prétendoit toujours faire revivre ſes droits quand il en trouveroit le moyen. François Sforce lui fournit un ſujet de guerre, en faiſant couper la tête à Merveille, miniſtre ſecret du monarque, dont les domeſtiques avoient tué un gentilhomme Italien qui les inſultoit. Sforce commit cette violence pour diſſiper les ſoupçons de Charles-Quint. François, réſolu de l'en punir, demande le paſſage au duc de Savoye; celui-ci le refuſe; on lui enleve preſque tous ſes états. Sforce venoit de mourir. Le roi n'ayant cédé le Milanès qu'en ſa faveur, ne balança plus à déclarer hautement ſes deſſeins. Il demanda l'inveſtiture pour Henri duc

d'Orléans ſon ſecond fils. L'empereur promit d'abord, biaiſa enſuite, traîna l'affaire en longueur, & offrit enfin d'accorder l'inveſtiture au duc d'Angoulême, le dernier des enfans de France. Il prétendoit que l'Italie ſeroit en danger, ſi le Milanès appartenoit au duc d'Orléans, qui, du chef de Catherine de Médicis ſa femme, avoit des prétentions ſur d'autres états. (*)

Orgueil de Charles. Quint.

Fier de ſon expédition d'Afrique, où il venoit de battre le célebre Barberouſſe, général de Soliman, il affectoit une hauteur injurieuſe à l'égard de François I. Il déclama contre lui dans la ſalle du conſiſtoire, & porta l'inſulte juſqu'à dire, que ſi ſes capitaines & ſes ſoldats reſſembloient à ceux du roi, il iroit la corde au cou lui demander miſéricorde. Il employa l'artifice pour rendre odieux cet ennemi qu'il ſe flattoit d'accabler. Toute l'Allemagne fut remplie de manifeſtes, où le roi étoit accuſé d'avoir traité avec Barberouſſe contre l'empire.

(*) Clément VII, qui avoit établi ſon neveu Alexandre de Médicis ſouverain de Florence, avoit encore eu le bonheur de marier ſa niéce Catherine avec le duc d'Orléans, ſous promeſſe de lui donner Reggio, Modene, Piſe, Livourne, Parme, Plaiſance, &c. & d'unir ſes armes à celles du roi pour mettre Catherine en poſſeſſion du duché d'Urbain.

Il veut conquérir la France.

L'Italie retentit de prédictions qui promettoient le royaume de France à l'empereur. Il ſe le promettoit lui-même; & avant que de partir pour cette conquête, il dit à Paul Jove ſon hiſtorien, de faire proviſion de papier & d'encre, qu'il alloit lui tailler bien de la beſogne. Le vertige de la proſpérité lui fermoit les yeux ſur les viciſſitudes de la fortune. Prêt à entrer en Provence, dont la perfidie du marquis de Saluces lui ouvroit les portes, il demanda à un gentilhomme François, combien il y avoit de journées juſqu'à Paris? *De journées*, répondit le François? *Si vous entendez par ce mot des batailles, je vous aſſure qu'il y en aura pour le moins une douzaine, à moins que les agreſſeurs ne ſoient battus dès la premiere.*

1536. Invaſion en France, ſans ſuccès.

Le maréchal de Montmorenci, dirigé par les ordres du roi, ſauva la Provence. Il avoit fait ravager tout le pays, ne laiſſant que les vignes & les arbres dont les fruits pouvoient cauſer des maladies aux Impériaux. Retranché dans un camp près d'Avignon, il ne devoit point haſarder de bataille

d'Orléans ſon ſecond fils. L'empereur promit d'abord, biaiſa enſuite, traîna l'affaire en longueur, & offrit enfin d'accorder l'inveſtiture au duc d'Angoulême, le dernier des enfans de France. Il prétendoit que l'Italie ſeroit en danger, ſi le Milanès appartenoit au duc d'Orléans, qui, du chef de Catherine de Médicis ſa femme, avoit des prétentions ſur d'autres états. (*)

Orgueil de Charles. Quint.

Fier de ſon expédition d'Afrique, où il venoit de battre le célebre Barberouſſe, général de Soliman, il affectoit une hauteur injurieuſe à l'égard de François I. Il déclama contre lui dans la ſalle du conſiſtoire, & porta l'inſulte juſqu'à dire, que ſi ſes capitaines & ſes ſoldats reſſembloient à ceux du roi, il iroit la corde au cou lui demander miſéricorde. Il employa l'artifice pour rendre odieux cet ennemi qu'il ſe flattoit d'accabler. Toute l'Allemagne fut remplie de manifeſtes, où le roi étoit accuſé d'avoir traité avec Barberouſſe contre l'empire.

(*) Clément VII, qui avoit établi ſon neveu Alexandre de Médicis ſouverain de Florence, avoit encore eu le bonheur de marier ſa niéce Catherine avec le duc d'Orléans, ſous promeſſe de lui donner Reggio, Modene, Piſe, Livourne, Parme, Plaiſance, &c. & d'unir ſes armes à celles du roi pour mettre Catherine en poſſeſſion du duché d'Urbain.

Il veut conquérir la France.

L'Italie retentit de prédictions qui promettoient le royaume de France à l'empereur. Il ſe le promettoit lui-même; & avant que de partir pour cette conquête, il dit à Paul Jove ſon hiſtorien, de faire proviſion de papier & d'encre, qu'il alloit lui tailler bien de la beſogne. Le vertige de la proſpérité lui fermoit les yeux ſur les viciſſitudes de la fortune. Prêt à entrer en Provence, dont la perfidie du marquis de Saluces lui ouvroit les portes, il demanda à un gentilhomme François, combien il y avoit de journées juſqu'à Paris? *De journées*, répondit le François? *Si vous entendez par ce mot des batailles, je vous aſſure qu'il y en aura pour le moins une douzaine, à moins que les agreſſeurs ne ſoient battus dès la premiere.*

1536. Invaſion en France, ſans ſuccès.

Le maréchal de Montmorenci, dirigé par les ordres du roi, ſauva la Provence. Il avoit fait ravager tout le pays, ne laiſſant que les vignes & les arbres dont les fruits pouvoient cauſer des maladies aux Impériaux. Retranché dans un camp près d'Avignon, il ne devoit point haſarder de bataille

douteuſe. Rien n'étoit plus ſage que ces meſures. La belle armée de Charles-Quint fut bientôt ruinée par la diſette & les maladies. Il ſe préſenta devant Marſeille & devant Arles, ſans pouvoir en former le ſiege. Enfin il repaſſa les Alpes, vivement harcelé par les payſans Provençaux, qui lui tuerent beaucoup de monde. Les Impériaux ne réuſſirent pas mieux en Picardie. Le ſiége de Péronne fut levé après pluſieurs aſſauts ſoutenus avec une valeur admirable. Dans le cours de ces heureux événemens, le dauphin mourut empoiſonné. On arrêta ſon échanſon, qui étoit Italien. Il s'avoua coupable de ce crime, & les ſoupçons s'étendirent ſur l'empereur même. Une haine violente peut inſpirer de pareilles accuſations, & les rend toujours ſuſpectes.

Le dauphin empoiſonné.

1537. Le parlement condamne Charles-Quint.

Il n'y avoit guere d'apparence que le ſouverain le plus puiſſant de l'Europe pût être cité à Paris comme un vaſſal coupable de félonie. C'eſt ce qui arriva pourtant. Sous prétexte que l'empereur avoit violé le traité de Cambrai, que par conſéquent la ceſſion des droits de ſuzeraineté ſur l'Artois & la Flandre devenoit nulle, le

parlement, où ſe trouverent les princes & les pairs, déclara *Charles d'Autriche atteint notoirement de rebellion & de félonie*, & ſes comtés de Flandre & d'Artois confiſqués & réunis à la couronne. Cet acte d'autorité reſſembloit trop aux dernieres bravades de Charles-Quint, qu'on tournoit en ridicule depuis ſon expédition de Provence. Que pouvoit produire un arrêt contre l'empereur? Et la couronne n'étoit-elle pas intéreſſée à effacer juſqu'aux moindres veſtiges du gouvernement féodal?

Le roi fit une démarche plus utile, en ſe procurant un allié redoutable, tel que Soliman. Ces ſortes d'alliances avoient juſqu'alors paru indignes du nom chrétien, malgré l'exemple qu'avoit donné Alexandre VI. François s'étoit plaint amérement lui-même des bruits ſemés en Allemagne pour le rendre odieux comme ami du Turc. Mais la politique l'emporta ſur l'opinion. Chrétiens, Mahométans, catholiques, hérétiques, devroient certainement être unis par les ſeuls liens de la nature. Le grand mal eſt de ne s'unir avec les uns que pour la ruine des autres. Si la religion ne peut déſarmer

Alliance avec le Turc.

les princes chrétiens, faut-il s'étonner que l'intérêt les rapproche des princes infideles ? En conſéquence du traité, Barberouſſe devoit attaquer Naples, tandis que l'armée Françoiſe fondroit ſur Milan. Le Turc tint parole ; mais le roi arriva trop tard pour le ſeconder. L'Italie touchoit au moment d'une fatale révolution, ſi les deux puiſſances euſſent agi de concert. Alors l'empereur ſe montra moins éloigné de la paix, & conclut avec le roi une treve de dix ans. Ils ſe virent à Aigues-mortes, s'y donnerent toutes les marques d'une réconciliations parfaite. L'eſſentiel étoit de la prouver par les effets ; l'occaſion s'en préſenta bientôt.

1539. Le roi dupé par l'empereur.

Les Gantois s'étant révoltés contre l'empereur pour une taxe qu'ils prétendoient contraire à leurs privileges, offrirent au roi de ſe donner à lui, & de le rendre maître des Pays Bas. François refuſa généreuſement. Il fit plus ; il accorda le paſſage en France à Charles-Quint, à condition d'obtenir l'inveſtiture du Milanès ; il le reçut avec les plus grands honneurs, ſans demander même ſa promeſſe par écrit. Une franchiſe mal entendue multiplia

multiplia ſes fautes. Il eut l'imprudence d'agir en ami avec un ennemi ruſé, dont le caractere étoit ſi connu ; il lui confia les ſecrets du roi d'Angleterre, & lui fournit les moyens de le brouiller, non-ſeulement avec l'Anglois, mais avec le Turc. L'empereur à peine arrivé en Flandre, ſommé de ſa parole pour le Milanès, répond hardiment qu'il n'a rien promis. La colere du roi ſe décharge ſur le connétable de Montmorenci, qui perd ſa faveur pour avoir été d'avis de ſe fier à la parole de l'empereur. Une promeſſe par écrit eût été vraiſemblablement auſſi peu ſolide ; mais elle eût ſervi à conſtater la perfidie.

Bon mot du fou de la cour

Le bon mot du fou de la cour, nommé Triboulet, mérite d'être rapporté. Il avoit écrit ſur ſes tablettes que Charles-Quint étoit plus fou que lui de s'expoſer à paſſer par le royaume. *Mais*, lui dit le roi, *ſi je le laiſſe paſſer ſans lui rien faire, que diras-tu ?* *Cela eſt bien aiſé*, reprit Triboulet, *j'effacerai ſon nom, & j'y mettrai le vôtre.* Pluſieurs penſoient ſecrétement comme ce bouffon, qui avoit ſeul le privilege de tout dire.

Adreſſe de l'empereur.

La comteſſe d'Etampes, maîtreſſe

du roi, lui avoit conseillé de tirer parti de la circonstance. *Voyez-vous, mon frere cette belle dame*, dit-il à l'empereur ? *elle est d'avis que je ne vous laisse point partir, que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid.* Charles répondit sans paroître ému : *Si l'avis est bon, il faut le suivre.* Mais le lendemain, devant la comtesse, il laissa tomber une bague très-précieuse ; & comme elle s'empressoit de la lui rendre après l'avoir ramassée : *Non madame*, dit-il ; *ce diamant est en trop belle main pour le reprendre ; je vous prie de le garder pour l'amour de moi.* Charles tendoit à son but ; François ne pouvoit manquer aux loix de l'honneur : il auroit dû seulement se précautionner contre la fraude & la trahison.

1542. Nouvelle guerre.

La nouvelle brouillerie des deux princes annonçoit une nouvelle guerre. Le roi, furieux de se voir indignement joué, reçut encore un autre affront. Deux ambassadeurs qu'il envoyoit à Venise & à la Porte, furent assassinés en chemin par l'ordre du marquis du Guast, gouverneur du Milanès. C'étoit une raison plus que suffisante de rompre la treve. Tout fut bientôt en combustion. Le duc d'Orléans fit des conquêtes en Flandre, & les abandonna pour voler à l'autre extrêmité du royaume, où il espéroit de partager avec le dauphin Henri la gloire d'une bataille. Son espérance fut cruellement trompée. Le dauphin échoua au siége de Perpignan ; le comte d'Enguien ne réussit pas mieux à celui de Nice. Les galeres du roi, jointes à celles de Barberousse, (car les manéges de Charles-Quint n'avoient pu empêcher une nouvelle alliance avec le Turc,) revinrent à Toulon après ce siége inutile. C'étoit un spectacle étrange pour l'Europe, que de voir des chrétiens & des Musulmans réunis en corps d'armée ; c'étoit aussi pour l'empereur une belle matiere d'invectives. Le roi se justifia par un manifeste, & allégua l'exemple d'Abraham, de David & des Machabées. Toutes ses raisons furent moins fortes que l'autorité de Charles-Quint, qui vint à bout de le faire déclarer ennemi de l'empire & du nom chrétien par la diete de Spire.

1543. Les François & les Turcs à Toulon.

1544. Bataille de Cérizoles. Montluc.

Cependant la bataille de Cérizoles en Italie confondit ce redoutable ennemi de la France. Le comte d'Enguien commandoit l'armée, sans avoir la

permiſſion de haſarder une bataille. Jugeant qu'elle étoit néceſſaire, il dépêche à la cour le brave Montluc, pauvre gentilhomme Gaſcon, alors officier ſubalterne, mais déja connu par ſes talens militaires qui l'éleverent à la plus haute fortune. Le roi daigne le faire aſſiſter au conſeil. On y propoſe l'affaire ; le comte de Saint-Paul s'éleve contre le projet du comte d'Enguien ; Montluc l'emporte par ſes raiſons & par la vivacité de ſon eſprit. Saint-Paul au ſortir du conſeil, dit à ce guerrier : *Fou, enragé que tu es ? tu vas être cauſe du plus grand bien ou du plus grand mal qui puiſſe arriver au roi. Monſieur*, répondit-il, *ſoyez en repos, & aſſurez-vous que la premiere nouvelle que vous recevrez, c'eſt que nous les aurons fricaſſés, & en mangerons ſi nous voulons.* En effet, les ennemis laiſſerent ſur le champ de bataille dix à douze mille morts ; on aſſure que les François n'en perdirent que deux cens. Le comte d'Enguien eſſaya cependant deux fois, ſelon Montaigne, de ſe donner de l'épée dans la gorge, déſeſpérant de la fortune du combat qui tournoit mal de ſon côté.

Henri VIII Il eſt affreux pour le genre humain, que les querelles des princes faſſent couler des fleuves de ſang, qui ſouvent ne ſervent qu'à illuſtrer un petit nombre de guerriers. Cette grande victoire ne produiſit aucun avantage, parce qu'on rappella une partie de l'armée, néceſſaire pour la défenſe du royaume. Henri VIII, irrité contre le roi, ſur-tout à cauſe des confidences qu'il avoit faites indiſcrétement à l'empereur, s'étoit ligué avec ce dernier malgré leurs reſſentimens mutuels. La politique faiſoit oublier à Charles-Quint, & ſa tante répudiée, & l'égliſe perſécutée en Angleterre. Henri aſſiégea & prit Boulogne ; l'empereur pénétra juſqu'à Soiſſons. On négocia de nouveau avec lui. Craignant de ne remporter de ſon entrepriſe que les fruits de celle de Provence, il conſentit à la paix, ſigna le traité à Crêpi en Laonnois, & promit au duc d'Orléans, ſecond fils du roi, les Pays-Bas ou le Milanès avec ſa fille. La mort de ce jeune prince le déchargea d'une obligation qu'il eût peut-être violée ſans ſcrupule. Henri VIII ne fit la paix qu'en 1546. Boulogne devoit être rendue à la France dans

ligué avec l'empereur.

Paix.

huit ans, pour huit cens mille écus d'or.

Progrès de l'héréſie en France.

Les diſputes de religion excitoient déja en France une fermentation dangereuſe. L'amour de la nouveauté, ſi vif parmi les François ; le goût des lettres, qui aiguillonne la hardieſſe de l'eſprit ; les raiſons ſpécieuſes dont quelques habiles Proteſtans couvroient leurs faux ſyſtêmes ; la protection que leur accordoit Marguerite, reine de Navarre & ſœur du roi, princeſſe d'un génie diſtingué ; les feux mêmes où l'on jettoit les hérétiques, contribuerent aux progrès rapides de l'héréſie. L'horrible exécution de Mérindol & de Cabrieres ne ſervit qu'à échauffer cet eſprit de ſecte, qui aime à ſe roidir contre la rigueur. Cabrieres, petite ville du comtat, & Mérindol, gros bourg de Provence, conſervoient les erreurs des anciens Vaudois, peu différentes de celles des Proteſtans. Luther y avoit envoyé des miniſtres, & ces Vaudois ne diſſimuloient plus leurs opinions. Le parlement de Provence rendit contre eux un arrêt barbare qui condamnoit au feu les peres de famille de Mérindol, confiſquoit

1545. Horrible exécution en Provence.

tous les biens des habitans, ordonnoit de raſer toutes les maiſons, de déraciner tous les arbres des vergers, & même ceux des forêts voiſines. L'exécution en fut ſuſpendue quelques années : on auroit dû en abolir la mémoire ; mais le premier préſident d'Oppede ayant dépeint ces hérétiques comme des ſéditieux, le cardinal de Tournon, grand zélateur, engagea le monarque à ordonner l'exécution de l'arrêt. Ni l'un ni l'autre, ſans doute, ne prévoyoient les atrocités que d'Oppede & l'avocat général Guérin alloient commettre. Unis au baron de la Garde, qui ramenoit des troupes d'Italie, ils ſe jetterent ſur ces malheureux. Trois mille perſonnes, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, furent maſſacrées pour l'honneur de la foi chrétienne ; Mérindol, Cabrieres, vingt-deux bourgs ou villages furent mis en cendres. Quel moyen d'honorer la religion ! Le roi en eut horreur ; mais on ne punit cette barbarie que ſous le regne ſuivant, par le ſupplice de Guérin accuſé de pluſieurs autres crimes. D'Oppede, plus accrédité à la cour, ne parut point criminel.

Calviniſme. Nous verrons bientôt le calviniſme s'enraciner dans le royaume, & y enfanter la guerre civile. Calvin, eccléſiaſtique de Noyon, avoit déja fait bien des proſélytes, quand il ſe vit contraint de s'expatrier, quoique ſon livre de l'*Inſtitution* fût dédié au roi. Il devint le chef de la religion à Geneve; il régla le dogme & le culte. Sa doctrine, différente en quelques points de celle de Luther, étoit encore plus incompatible avec la foi & les uſages de l'égliſe, ſur-tout par rapport à la préſence réelle & au culte extérieur qu'il dépouilla preſque de toute cérémonie. Les réformés de France, de Suiſſe, de l'Hollande & d'Angleterre, la ſuivirent préférablement au Luthéraniſme. Les fréquentes variations des Proteſtans ſont une preuve du peu de ſolidité de leurs principes.

1547. Mort de Henri VIII. Henri VIII ne jouit pas long-temps de la paix qu'il venoit de conclure avec François. Il mourut tranquille, après avoir régné en tyran. De ſix femmes qu'il épouſa, deux furent répudiées, deux autres, Anne Boleyn elle-même, décapitées. Le zele qu'il avoit d'abord montré contre Luther

devint fureur & contre les hérétiques & contre les catholiques. Il employa également les ſupplices pour ſoutenir ſon ſchiſme, & pour étouffer les nouvelles opinions. Un prince qui ſe piquoit tant de catholicité, ne ſe fût jamais ſéparé de Rome ſi le pape avoit eu la prudence de conſulter les intérêts de l'égliſe, plutôt que le reſſentiment de Charles-Quint.

Mort du roi. Le roi de France lui ſurvécut peu de mois. Son libertinage lui avoit procuré cette maladie honteuſe apportée d'Amérique par les Eſpagnols. Il en mourut, âgé de cinquante-deux ans. Selon M. Hénault, *il ne lui manqua pour être le premier prince de ſon temps que d'être heureux*; on pourroit ajouter, & d'être ſage. Sa témérité, ſa négligence, ſon goût pour la dépenſe & les plaiſirs ne contribuerent pas moins à ſes malheurs que l'habileté & la fineſſe de ſon rival. Dans ſes dernieres années; mûri par l'expérience, délivré de l'amour, il s'appliqua plus ſérieuſement aux affaires. Ses grandes qualités, ſoit du cœur, ſoit de l'eſprit, parurent vraiment ſolides dès que l'ivreſſe des paſſions fut diſſipée.

Mais il eſt des fautes qui ne ſe répa-rent jamais bien.

Effets de la guerre.

Des guerres continuelles avec de puiſſans ennemis entraînent tous les genres de malheur. Les déſordres de l'état, la miſere des peuples, l'épuiſement des finances, les expédiens pernicieux, les manéges politiques, en ſont une ſuite néceſſaire. Si François I, au lieu de l'ambition des conquêtes & de la gloire des armes, avoit eu la paſſion de bien gouverner ſon royaume aſſez vaſte par ſoi-même, ſes talens, ſes vertus, auroient fait ſans doute le bonheur de la nation : il ne fit que perpétuer ſes maux.

Fraude du chancelier du Prat.

Le chancelier du Prat, depuis cardinal, miniſtre intéreſſé & peu jaloux du bien public, introduiſit de grands abus par la vénalité des charges, & attira de grands périls par l'injuſte procès du connétable de Bourbon. Il avoit ſi peu de droiture, qu'il fit affoiblir la valeur intrinſeque des écus qu'on devoit payer à l'Eſpagne pour la délivrance des deux princes, enfans du roi. Les Eſpagnols s'apperçurent

de la fraude ; on en eſſuya l'affront ; il fallut leur envoyer quarante mille écus d'indemnité ſur douze cens mille qu'on avoit payés comptant. Les fineſſes, les détours, les proteſtations ſecretes contre les traités, les promeſſes ſans bonne foi, les injuſtices colorées avec art, étoient depuis Louis XI une ſorte de ſcience ajoutée au fléau de la guerre pour la déſolation de l'Europe. On chercha par-tout des alliances contre des princes auſſi redoutables qu'ambitieux. La France s'unit avec le célebre Guſtave Vaſa roi de Suede ; premier exemple de confédération avec les ſouverains du nord. Le ſyſtême politique devoit s'étendre, dès qu'une puiſſance menaçoit d'accabler les autres ; mais combien de millions d'hommes devoient être maſſacrés, avant que la politique ſe tournât à l'intérêt commun des princes & des peuples, au ſoin d'entretenir la paix ?

La politique devenue artificieuſe & difficile.

Infanterie.

L'art de la guerre n'étoit plus le même que ſous le gouvernement féodal. On ſentoit mieux la néceſſité de l'infanterie. Depuis Louis XI, elle avoit été preſque tout entiere compoſée de Suiſſes & d'Allemans, les der-

niers, connus ſous le nom de *Lanſquenets*, ou de *bandes noires*. François I établit une nouvelle infanterie, diviſée en ſept légions de ſix mille hommes, ſur le modele des anciennes légions Romaines. Elles étoient diviſées, chacune en ſix compagnies ſous un capitaine, deux lieutenans & deux enſeignes. Cette milice ne ſubſiſta point. On revint au ſyſtême des bandes, qui n'étoient que de cinq à ſix cens hommes.

Union de la Bretagne à la couronne.

L'union de la Bretagne à la couronne, en 1532, fut un plus grand ouvrage de politique. Les Bretons demanderent eux-mêmes cette union, néceſſaire à la tranquillité du royaume. Ils ne renoncerent pas ſans beaucoup de peine au deſir d'avoir leur prince chez eux. Mais en ſe rendant au vœu de la cour, ils ſe garantirent des guerres qui auroient pu naître dans la ſuite au ſujet de cette province.

Renaiſſance des Lettres.

Rien ne fait tant d'honneur à François I, que le titre de reſtaurateur des lettres. Si elles fleurirent avec plus d'éclat en Italie par les ſoins de Léon X & des Médicis, elles furent cultivées en France avec aſſez de ſuccès pour annoncer les prodiges qu'elles

devoient un jour y faire éclorre. Arioſte, Guichardin, Machiavel, Sadolet, &c. ſembloient rendre à l'Italie le ſiecle d'Auguſte. La France n'eut guere que des ſavans, & c'étoit beaucoup après tant de ſiecles barbares. On vit des hommes de qualité, le cardinal du Bellai, Guillaume & Martin de Langei ſes freres, devenir auſſi reſpectables par leur ſcience que par leurs places. Budé, du Chaſtel, Laſcaris, (un de ces ſavans échappés des ruines de Conſtantinople, auxquels on a fauſſement attribué la gloire d'avoir éclairé l'Europe,) ouvrirent les ſources de la bonne littérature. Mais Eraſme, par la beauté de ſon génie & l'étendue prodigieuſe de ſon ſavoir, donnoit en quelque ſorte le ton aux gens de lettres.

Eraſme contre les docteurs.

Cet illuſtre Hollandois, eſtimé à la cour de Rome, que Paul III vouloit faire cardinal, & que l'on a dépeint comme un partiſan de l'héréſie, avoit fait en France une partie de ſes études. Sa critique fine & hardie s'exerça ſur les docteurs, toujours attachés en général à leur ancien pédantiſme, toujours armés de cenſures contre ce qui heurtoit leurs opinions. Il les

couvrit de ridicules. Leur caractere ombrageux, l'eſprit de chicane & de hauteur enraciné dans les écoles, & les plates rapſodies qu'elles publioient ſouvent comme des oracles, ne contribuerent que trop au progrès du proteſtantiſme, dont les principaux chefs joignoient l'érudition, la littérature, à leurs ſyſtêmes théologiques. On voyoit l'héréſie par-tout, on ne vouloit entendre raiſon ſur aucun point. L'évêque de Macon ayant dit dans l'oraiſon funebre du roi, qu'il y avoit lieu d'eſpérer que ſon ame étoit allée tout droit au ciel, la faculté de théologie s'imagina que ces paroles donnoient atteinte à la foi du purgatoire; elle envoya faire des remontrances. Un plaiſant de la cour trouve moyen d'arrêter la députation. Après avoir retenu à dîner les docteurs: « J'ai bien » connu le feu roi mon maître, leur » dit-il; il ne s'arrêtoit guere en un lieu » lors même qu'il y étoit bien. Sup- » poſé donc qu'il ſoit allé en purga- » toire, je crois qu'il n'y aura fait que » paſſer. » Ils comprirent que les rieurs ſeroient contre eux; & ils abandonnerent la partie.

Théologiens trop ombrageux.

Uſage de l'é-

La Sorbonne condamna par un décret l'ancien uſage des comtes de Lyon, de ne point ſe mettre à genoux à l'élévation de l'hoſtie; parce que les ſectaires en tiroient un argument contre le dogme de l'égliſe. Un arrêt du conſeil, ſous Henri II, ordonna que la délibération doctorale ſeroit rayée & annullée. Les comtes de Lyon n'ont abandonné leur uſage que ſous Louis XIV.

gliſe de Lyon condamné par la Sorbonne.

L'oppoſition violente de l'univerſité au concordat fut une ſuite de cette roideur, avec laquelle on traitoit généralement toutes les affaires eccléſiaſtiques. Elle fit afficher des placards, elle défendit à ſes Libraires d'imprimer la loi du prince. Le concordat maintenoit cependant les grands privileges que le concile de Bâle donne aux gradués. Ils avoient droit au tiers des bénéfices; droit qui devoit produire des abus, lorſque les grades ne ſeroient pas une preuve du mérite & de la doctrine. Depuis le concordat, les décimes ont pu ſe lever ſur le clergé ſans l'agrément du pape. C'eſt ce qu'on appelle *don gratuit*. La méthode que l'on ſuit pour le payer, les aſſemblées & les emprunts, le rendent

Oppoſition violente de l'univerſité au concordat.

plus onéreux à l'égliſe que ne le ſeroient des taxes ordinaires.

Fondations ſavantes.

François I fonda le college royal, principalement pour les langues ſavantes ; (car le goût de l'érudition dominoit.) Il fonda auſſi l'imprimerie royale, & enrichit des meilleurs livres ſa bibliotheque, où ils étoient rares avant lui. Il ordonna que les actes publics ſeroient écrits en François, les arrêts en particulier ; & fonda cette ordonnance ſur ce qu'il naiſſoit ſouvent des difficultés pour l'intelligence des mots latins. Quelle étrange coutume, d'écrire en langue étrangere, ou plutôt en barbariſmes inexplicables, ce que tout le monde auroit dû entendre ! On raconte qu'un ſeigneur fit ſentir au roi l'abſurdité de cet abus, en lui rendant compte d'un grand procès qu'il venoit de perdre. « J'étois venu en poſte, dit-il, pour aſſiſter au jugement ; à peine ſuis-je arrivé que votre parlement m'a débotté. » Comment *débotté*, reprit le roi ? Oui, ſire, m'a débotté ; car voici les termes de l'arrêt : *Dicta curia debotavit & debotat dictum actorem.* L'ordonnance parut la même année, 1539.

Ordonnance pour écrire les actes en François.

Les beaux arts marchent à la ſuite des lettres. L'architecture déploya ſa magnificence. Fontainebleau & pluſieurs autres édifices ſont des monumens de ce prince. Il commença le palais du Louvre. Les femmes appellées à la cour adoucirent inſenſiblement la rudeſſe de mœurs naturelle à une nation guerriere. Cependant le luxe étoit encore ſi borné, que les plus grands ſeigneurs menoient leurs femmes en croupe à la campagne. Tout ce qu'on étaloit de magnifique, même dans les cérémonies d'éclat, étoit peu de choſe en comparaiſon des objets qui nous frappent ſans ceſſe les yeux.

Beaux

La mode de porter les cheveux cours & la barbe longue fut introduite par une aventure ſinguliere. Le roi, en 1521, aſſiégeant une maiſon avec des boules de neige, divertiſſement peu convenable, fut bleſſé à la tête, d'un tiſon que le capitaine de Lorges jetta pour ſe défendre. Il en perdit les cheveux. De là vint cette nouvelle mode, qui ne changea que ſous Louis XIII.

Les cheveux courts & la barbe longue

plus onéreux à l'égliſe que ne le ſeroient des taxes ordinaires.

Fondations ſavantes.

François I fonda le college royal, principalement pour les langues ſavantes ; (car le goût de l'érudition dominoit.) Il fonda auſſi l'imprimerie royale, & enrichit des meilleurs livres ſa bibliotheque, où ils étoient rares avant lui. Il ordonna que les actes publics ſeroient écrits en François, les arrêts en particulier ; & fonda cette ordonnance ſur ce qu'il naiſſoit ſouvent des difficultés pour l'intelligence des mots latins. Quelle étrange coutume, d'écrire en langue étrangere, ou plutôt en barbariſmes inexplicables, ce que tout le monde auroit dû entendre ! On raconte qu'un ſeigneur fit ſentir au roi l'abſurdité de cet abus, en lui rendant compte d'un grand procès qu'il venoit de perdre. « J'étois venu en poſte, dit-il, pour aſſiſter au jugement ; à peine ſuis-je arrivé que votre parlement m'a d'ébotté. » Comment *débotté*, reprit le roi ? Oui, ſire, m'a débotté ; car voici les termes de l'arrêt : *Dicta curia debotavit & debotat dictum actorem.* L'ordonnance parut la même année, 1539.

Ordonnance pour écrire les actes en François.

Les beaux arts marchent à la ſuite des lettres. L'architecture déploya ſa magnificence. Fontainebleau & pluſieurs autres édifices ſont des monumens de ce prince. Il commença le palais du Louvre. Les femmes appellées à la cour adoucirent inſenſiblement la rudeſſe de mœurs naturelle à une nation guerriere. Cependant le luxe étoit encore ſi borné, que les plus grands ſeigneurs menoient leurs femmes en croupe à la campagne. Tout ce qu'on étaloit de magnifique, même dans les cérémonies d'éclat, étoit peu de choſe en comparaiſon des objets qui nous frappent ſans ceſſe les yeux.

Beaux

La mode de porter les cheveux cours & la barbe longue fut introduite par une aventure ſinguliere. Le roi, en 1521, aſſiégeant une maiſon avec des boules de neige, divertiſſement peu convenable, fut bleſſé à la tête, d'un tiſon que le capitaine de Lorges jetta pour ſe défendre. Il en perdit les cheveux. De là vint cette nouvelle mode, qui ne changea que ſous Louis XIII.

Les cheveux courts & la barbe longue

HENRI II.

1547, &c. Caractere du roi.

HENRI II, fils de François I, monta ſur le trône à l'âge de vingt-neuf ans. Il avoit toutes les qualités d'un guerrier, plutôt que celles d'un roi; beaucoup d'adreſſe & de courage, trop de penchant à ſe laiſſer gouverner, & une paſſion aveugle pour Diane de Poitiers ſa maîtreſſe, qu'il fit ducheſſe de Valentinois, femme intriguante, ſpirituelle, aſſez habile pour ſubjuguer, malgré ſon âge de quarante-ſept ans, un jeune roi ſous le nom de qui elle regna en ſouveraine. Le connétable de Montmorenci fut rappellé à la cour, & pluſieurs des principaux officiers de François I furent diſgraciés. On travailloit en Angleterre à marier Edouard VI avec Marie Stuart reine d'Ecoſſe. L'union de ces deux royaumes eût été funeſte à la France, qui avoit toujours profité de leurs diviſions. Henri II prévint le danger, & fit épouſer cette princeſſe au dauphin.

Marie Stuart marié au dauphin.

1551. Guerre contre Charles-Quint.

Les Anglois avoient été forcés à rendre Boulogne pour quatre cens mille écus. Une violente ſédition en

Guienne, au ſujet des rigueurs de la gabelle, s'étoit calmée aiſément; une guerre d'Italie, par rapport aux duchés de Parme & de Plaiſance, données par Paul III à Louis Farneſe ſon fils, & que Jules III vouloit enlever à Octavio Farneſe protégé par Henri, cette guerre, dis-je, n'avoit rien produit de conſidérable. Tous les efforts de la France devoient ſe tourner contre Charles-Quint. Son deſpotiſme révoltoit l'Allemagne. Il tenoit priſonnier le duc de Saxe & le Landgrave de Heſſe, qu'il avoit vaincus à la bataille de Mulberg. Le fameux réglement ou *interim* de 1548, par lequel il prétendoit aſſoupir les diſputes de religion juſqu'au jugement du concile général, étant favorable en quelques points aux Luthériens, (*) excitoit l'indignation des catholiques. Dans ces conjonctures, Henri II ſe ligue avec les princes proteſtans d'Allemagne, pour défendre la liberté Germanique. Il paſſe en Lorraine, s'empare rapidement de Metz, Toul & Verdun. Mais ſes alliés font la paix

Conquête des trois évêchés.

(*) Il permettoit le mariage des prêtres & la communion ſous les deux eſpeces.

avec l'empereur, qui avoit fui d'Inſpruck devant eux, & qui accorde une entiere liberté de conſcience. Ce contre-temps arrête le progrès de Henri. Il rentre malgré lui dans le royaume, bien réſolu de conſerver ſa conquête. Les peuples l'avoient achetée en quelque ſorte, par un impôt de vingt-cinq livres ſur chaque clocher, & par un autre ſur l'argenterie des égliſes; impôts dont la ducheſſe de Valentinois avoit détourné, diſoit-on, une grande partie à ſon profit.

1553. Metz défendu par le duc de Guiſe

Charles-Quint tranquille du côté de l'Allemagne, vint aſſiéger Metz avec la plus formidable armée qu'il eût jamais miſe en campagne. Cette grande ville étoit mal fortifiée. François de Lorraine, duc de Guiſe, ſe chargea de la défendre. (*) Une noble émulation y attira preſque toute la haute nobleſſe du royaume. La prudence, l'activité & le courage du duc triompherent des forces de l'empereur, qui abandonna ſon entrepriſe

(*) Claude duc de Guiſe, ſon pere, ſecond fils de René duc de Lorraine, étoit venu s'établir en France, après avoir voulu faire exclure ſon aîné Antoine de la ſucceſſion paternelle.

après ſoixante-cinq jours de ſiége. Il ſe vengea ſur Térouane, ville forte des Pays-Bas. Un de ſes généraux la prit, la raſa de fond en comble, & il n'en eſt reſté que le nom. Heſdin ſubit le même ſort. C'eſt ſur des ruines & dans des fleuves de ſang que les princes ambitieux établiſſent leur grandeur. Leur hiſtoire offre par-tout des ſujets de larmes. L'année ſuivante, Henri II ravagea le Brabant, le Hainaut, le Cambreſis, remporta une victoire ſur l'empereur, & en tira peu davantage. On ſe battoit en Italie comme en Flandre. Les François y perdirent la bataille de Marciano; mais ils ſe firent admirer à Sienne, où le brave Montluc, (dont nous avons les Commentaires que Henri IV appelloit la *Bible des ſoldats*,) ſoutint un ſiége de dix mois. Ville raſées; batailles.

1555. Retraite de Charles-Quint dans un couvent.

Enfin le ſyſtême de l'europe changea tout à coup, par un de ces événemens qui ſont au-deſſus de la prévoyance humaine. Charles-Quint après avoir agité ſi violemment les nations, voulut vivre en ſolitaire. Soit dégoût, ſoit chagrin, ou ſentiment de piété, il abandonna ſes états à Philippe II ſon fils, qui avoit épouſé Marie reine

d'Angleterre. Ce prince âgé de vingt-huit ans, ambitieux, hypocrite & cruel, se trouva en possession de l'Espagne, des royaumes de Naples & de Sicile, du Milanès, des Pays-Bas & de la Franche-Comté. Son pere souhaitoit d'y joindre l'empire. Mais Ferdinand, frere de l'empereur, déja élu roi des Romains, n'eut garde, quelqu'instance qu'on lui en fit, de renoncer à ce titre en faveur de son neveu. Ainsi la maison d'Autriche fut divisée en deux branches. Il est vraisemblable que Charles-Quint, dans le monastere où il vécut deux ans, réduit à lui-même, sans autorité & sans affaires, se repentit, comme le bruit en courut, de s'être volontairement dépouillé. Les douceurs de la solitude ne sont pas faites pour les ambitieux. On peut juger de l'activité de ce prince par ses voyages continuels, neuf en Allemagne, six en Espagne, sept en Italie, quatre en France, dix aux Pays-Bas, deux en Angleterre & deux en Afrique.

Philippe II, roi d'Espagne.

Philippe, du fond de son cabinet, donna le branle à l'Europe. Les trésors immenses qu'il tira du Mexique & du Pérou, découverts sous le regne

de son pere, le mirent en état de tout oser. L'Amérique, noyée dans le sang de ses peuples, alloit, pour ainsi dire, se venger de la cruelle avarice des Européens, en leur fournissant les moyens de s'entre-détruire. Sans faire ici des réflexions déplacées sur la conquête du nouveau monde, observons seulement que les Espagnols, sous prétexte d'y planter la foi, y firent abhorrer le nom chrétien par leurs barbaries. Tous les excès des passions peuvent se comprendre; mais que l'évangile serve de voile à l'inhumanité, c'est une chose presque incroyable.

A l'exemple des papes de la maison de Médicis, qui avoient établi leurs parens ducs de Toscane, & de Paul III, qui avoit donné Parme & Plaisance à son fils Farnese, Paul IV, Caraffa, voulant mettre une principauté dans sa maison, proposa au roi la conquête de Naples, pour la partager avec lui. En vain le connétable de Montmorenci représenta les dangers de l'entreprise. Le cardinal de Lorraine & le duc de Guise son frere, l'un & l'autre par des vues d'ambition, inspirerent au monarque des espéran-

1557. Guerre d'Italie.

d'Angleterre. Ce prince âgé de vingt-huit ans, ambitieux, hypocrite & cruel, se trouva en possession de l'Espagne, des royaumes de Naples & de Sicile, du Milanès, des Pays-Bas & de la Franche-Comté. Son pere souhaitoit d'y joindre l'empire. Mais Ferdinand, frere de l'empereur, déja élu roi des Romains, n'eut garde, quelqu'instance qu'on lui en fit, de renoncer à ce titre en faveur de son neveu. Ainsi la maison d'Autriche fut divisée en deux branches. Il est vraisemblable que Charles-Quint, dans le monastere où il vécut deux ans, réduit à lui-même, sans autorité & sans affaires, se repentit, comme le bruit en courut, de s'être volontairement dépouillé. Les douceurs de la solitude ne sont pas faites pour les ambitieux. On peut juger de l'activité de ce prince par ses voyages continuels, neuf en Allemagne, six en Espagne, sept en Italie, quatre en France, dix aux Pays-Bas, deux en Angleterre & deux en Afrique.

Philippe II, roi d'Espagne.

Philippe, du fond de son cabinet, donna le branle à l'Europe. Les trésors immenses qu'il tira du Mexique & du Pérou, découverts sous le regne

de son pere, le mirent en état de tout oser. L'Amérique, noyée dans le sang de ses peuples, alloit, pour ainsi dire, se venger de la cruelle avarice des Européens, en leur fournissant les moyens de s'entre-détruire. Sans faire ici des réflexions déplacées sur la conquête du nouveau monde, observons seulement que les Espagnols, sous prétexte d'y planter la foi, y firent abhorrer le nom chrétien par leurs barbaries. Tous les excès des passions peuvent se comprendre; mais que l'évangile serve de voile à l'inhumanité, c'est une chose presque incroyable.

1557. Guerre d'Italie.

A l'exemple des papes de la maison de Médicis, qui avoient établi leurs parens ducs de Toscane, & de Paul III, qui avoit donné Parme & Plaisance à son fils Farnese, Paul IV, Caraffa, voulant mettre une principauté dans sa maison, proposa au roi la conquête de Naples, pour la partager avec lui. En vain le connétable de Montmorenci représenta les dangers de l'entreprise. Le cardinal de Lorraine & le duc de Guise son frere, l'un & l'autre par des vues d'ambition, inspirerent au monarque des espéran-

ces trompeuſes dont il ſe laiſſa éblouir. En voulant conquérir un royaume, il penſa perdre le ſien. Le duc de Guiſe, chargé du commandement de l'armée, ne trouva point en Italie les ſecours que le pape avoit promis, & ſoutint mal ſa brillante réputation. Tandis qu'il faiſoit une guerre malheureuſe dans ce pays, écueil de la nation Françoiſe, Emanuel-Philibert, duc de Savoye, l'un des plus grands généraux de ſon ſiécle, aſſiégea Saint-Quentin pour le roi d'Eſpagne. Le vieux connétable commandoit une armée en Picardie. Il voulut ſecourir la place, que défendoit courageuſement l'amiral de Coligni ſon neveu. Il s'opiniâtra, contre l'avis du maréchal de Saint-André, à faire marcher toutes ſes troupes, au riſque d'être attaqué par une armée fort ſupérieure. Le duc de Savoye profita de l'occaſion, & mit en déroute les François. Cette bataille de Saint-Quentin peut ſe comparer à celles qui avoient rendu les Anglois maîtres de la moitié du royaume. Le duc d'Enguien & une foule de Seigneurs y furent tués; un plus grand nombre, le connétable entre autres, reſterent priſonniers. Quelques jours après

Bataille de Saint-Quentin.

après Philippe II ſe rendit au camp. Le duc de Savoye voulant lui baiſer la main, il la retira. *C'eſt à moi*, dit-il, *à baiſer les vôtres, qui m'ont procuré une ſi belle victoire.* Ce monarque n'étoit point guerrier, & ne pouvoit mieux faire que de s'attacher de grands capitaines.

La terreur ſe répandit par toute la France. Si le roi d'Eſpagne eût marché droit à Paris, il pouvoit s'en emparer. Mais ſoit que les expéditions hardies ne convinſſent point à ſon caractere, ſoit que la prudence lui fit craindre les reſſources d'une nation puiſſante & belliqueuſe, il ſe contenta de prendre Saint-Quentin, le Catelet, Ham & Noyon. Les chanoines de Saint-Quentin, ſe retirerent, quoiqu'on leur laiſſât la jouiſſance de leurs bénéfices. *Nous ne voulons pas*, dirent-ils, *demeurer dans une ville où il ne nous ſeroit pas permis de prier Dieu publiquement pour la proſpérité de la France.* Cependant la nobleſſe accouroit de tous côtés pour la défenſe du royaume; les principales villes s'empreſſoient à fournir de l'argent. Le roi connut bien alors, ſelon la remarque

Suites de cette bataille.

de Mézerai, la vérité de ce que ſon pere lui avoit dit en mourant : « *Que* » *les François étoient le meilleur peuple* » *du monde*, & qu'il y avoit tout en- » ſemble de la dureté & de la mauvai- » ſe politique de les tourmenter par » des impôts extraordinaires, puiſqu'ils » ſe ſaignoient ſi libéralement pour les » néceſſités de l'état.

Le duc de Guiſe lieutenant général du royaume.

Il étoit de la bonne politique, comme François I l'avoit auſſi recommandé, de ne pas trop élever les princes de la maiſon de Lorraine, ſi conſidérables par leur naiſſance & leur mérite. Mais on penſa plus aux beſoins préſens qu'aux inconvéniens à venir. Le duc de Guiſe fut promptement rappellé d'Italie, & Henri II lui confia toute ſon autorité, ſous le titre de Lieutenant général du royaume. Il ne pouvoit la placer en de meilleures mains. Le duc n'eut pas plutôt raſſemblé des troupes, qu'il forma une entrepriſe déciſive, dont l'impoſſibilité apparente facilita le ſuccès. La reine d'Angleterre Marie, épouſe du roi d'Eſpagne, ayant déclaré la guerre à la France, il réſolut d'aſſiéger Calais, & de rendre à la couronne une place

1558. Il prend Calais.

qu'on regrettoit depuis plus de deux cens ans. La garniſon étoit peu nombreuſe pendant l'hiver. C'eſt le temps qu'il prit pour l'attaquer. Après avoir trompé les ennemis par des marches feintes, tout à coup il paroît devant cette ville regardée comme imprenable. En huit jours, au mois de Janvier, il force Calais, qui avoit coûté onze mois de ſiége à Edouard III. Guines fut auſſi emportée d'aſſaut. La priſe de Thionville mit le comble à la gloire du général. On le célébroit par-tout comme le ſauveur de la patrie. Ses vertus aimables lui gagnoient les cœurs, tandis que ſes armes faiſoient trembler les ennemis. La défaite du maréchal de Termes, battu par le comte d'Egmont à Gravelines, donna un nouveau relief au prince Lorrain.

Paix avec l'Angleterre & l'Eſpagne.

Plus il acquéroit de réputation & de crédit, plus les envieux s'efforçoient de le ruiner à la cour. La ducheſſe de Valentinois, toujours maitreſſe de l'eſprit & du cœur de Henri II, mécontente du cardinal de Lorraine, ſe tournoit du côté des Montmorenci rivaux des Guiſe. Le conné-

table fut employé à négocier la paix avec le roi d'Eſpagne dont il étoit encore priſonnier. Ce monarque venoit de perdre ſa femme. Eliſabeth, fille de Henri VIII & d'Anne Boleyn, commençoit à régner en Angleterre & refuſoit de l'épouſer. L'un & l'autre traiterent ſéparément avec la France à Catau-Cambreſis. Elizabeth ne pouvant céder Calais ſans choquer toute ſa nation, le laiſſa au roi pour huit ans, au bout deſquels il s'engageoit à le rendre, ou à payer cinq cens mille écus ſi la reſtitution ne ſe faiſoit pas au terme fixé, pourvu qu'Elizabeth n'entreprit rien contre la France & contre l'Ecoſſe. On prévoyoit bien ſans doute que Calais demeureroit à la France, à moins qu'on ne l'enlevât par force. Mais cette habile princeſſe avoit beſoin de la paix pour s'affermir ſur le trône. Philippe II fit ſon traité d'une maniere infiniment plus glorieuſe. Le duc de Savoye fut rétabli dans ſes états, excepté Turin, Pignerol, &c. La France rendit grand nombre de places. Metz, Toul & Verdun lui reſterent, malgré l'empereur Ferdinand, dont les intérêts touchoient

peu le roi d'Eſpagne. Ce dernier, par le traité de Cateau-Cambreſis, devoit épouſer une fille de Henri II. Les fêtes du mariage ſe changerent bientôt en deuil. L'uſage des tournois, ſi commun du temps de la chevalerie, ſubſiſtoit encore quoique défendu par différens papes. Le roi excelloit dans ces dangereux exercices. Après avoir rompu pluſieurs lances avec ſuccès, il voulut joûter de nouveau avec le comte de Montgommeri, & fut bleſſé à l'œil (*) d'un éclat de lance dont il mourut. Les tournois avoient ſouvent produit des malheurs. Un envoyé de la Porte, aſſiſtant ſous Charles VII à ce ſpectacle militaire, dit en homme ſage : *Si c'eſt tout de bon, ce n'eſt pas aſſez ; ſi c'eſt un jeu, c'eſt trop.* Mais une nobleſſe guerriere aimoit à braver le péril, même en s'amuſant.

1556. Henri II eſt tué dans un tournois.

Les combats ſinguliers étoient encore ſi autoriſés, que Henri, au com-

Fameux duel

(*) La reine Catherine de Médicis ne pardonna jamais à Montgommeri la mort de ſon époux. Elle le fit condamner à mort en 1574 ſous un autre prétexte. L'arrêt déclara roturiers ſes enfans. *S'ils n'ont la vertu des nobles pour s'en relever*, dit-il au moment de l'exécution, *je conſens à l'arrêt.*

mencement de ſon regne, fut ſpectateur d'un duel où la Chateigneraie ſon favori fut bleſſé à mort par Chabon baron de Jarnac. Celui-ci après ſa victoire, ſe mit à genoux, remercia Dieu, & ſe frappant la poitrine s'écria : *Domine, non ſum dignus.* Les deux champions avoient juré, ſelon l'ancienne coutume, *qu'ils n'avoient ſur eux ni ſur leurs armes aucuns charmes ou incantations pour grever leur ennemi, parce qu'ils ne vouloient s'aider qu'en Dieu, en leur droit, & en la force de leur corps & de leurs armes.* Touché de la mort de ſon favori, le roi fit ſerment de ne plus permettre ces ſortes de combats, & les défendit par une ordonnance. Il s'en trouve cependant encore quelques exemples tragiques.

Rigueurs contre les Proteſtans.

On faiſoit brûler ſans miſéricorde les Proteſtans. Quelques membres du parlement furent arrêtés pour avoir été d'avis qu'on modérât la rigueur des ordonnances. Leur eſprit de douceur, que le P. Danici taxe de *compaſſion hors de ſaiſon*, auroit produit de meilleurs effets que les ſupplices. Plus les religionnaires étoient tourmentés, plus leur haine contre l'égliſe les attachoit à l'erreur. Ils ſe comparoient aux premiers chrétiens, perſécutés par les empereurs païens. On avoit de quoi les confondre en leur oppoſant l'exemple de leur apôtre Calvin, qui en 1553, avoit fait brûler à Geneve le fameux Michel Servet, accuſé de ne pas croire la Trinité : on pouvoit même aſſurer que, pour devenir perſécuteurs, il ne leur manquoit que d'être les plus forts. Mais il n'en eſt pas moins vrai que leur nombre & leur opiniâtreté augmentoient chaque jour au milieu de ces terribles exécutions. La cour, la ville, les provinces, tous les ordres de citoyens étoient infectés des erreurs courantes. D'Andelot, frere de l'amiral de Coligni, interrogé par le roi même ſur ſes ſentimens, ne craignit point de blaſphêmer contre la meſſe. Une fermentation violente annonçoit les orages qui éclaterent bientôt. L'Angleterre venoit de renoncer pour toujours à la catholicité. Marie avoit employé pour la rétablir tous les genres de barbaries. Elizabeth ſe déclara proteſtante, & n'eut pas de peine à fixer la foi

Progrès de l'héréſie.

du parlement & du gros de la nation. Elle fut reconnue pour chef de la religion Anglicane ; titre qu'elle ſoutint conſtamment comme une des prérogatives de la couronne.

Henri II veut faire punir la ducheſſe de Ferrare comme hérétique.

Renée de France, fille de Louis XII, ducheſſe de Ferrare, goûtoit la doctrine de Calvin. Sa cour étoit l'aſyle des ſectaires. Le poëte Marot, pourſuivi comme tel ſous François I, s'y réfugia & devint ſecrétaire de la princeſſe. Henri II envoya au duc de Ferrare un docteur, dont l'inſtruction ſignée de ſa main porte, « que, ſi la ducheſſe » perſiſte opiniâtrément dans l'erreur, » on ait à la ſéparer de toute converſation ; qu'on lui ôte même ſes enfans, & généralement tous ſes domeſtiques qui ſeroient extrêmement » ſuſpects d'héréſie ; qu'on leur faſſe » enſuite leur procès ; qu'à l'égard de » la princeſſe, le roi s'en rapporte à la » prudence de ſon mari, pour faire » procéder contre elle comme il le jugera à propos, en évitant néanmoins » ce qui pourroit cauſer trop de ſcandale. » Par les ordonnances du roi, il étoit enjoint aux juges de faire arrêter, comme coupables d'héréſie,

Ordonnances atroces.

tous ceux qui les ſolliciteroient en faveur des hérétiques. Ainſi les ſentimens d'humanité devenoient un crime contre la religion.

Vertu du maréchal de Briſſac.

A côté de ces mœurs atroces, nous voyons avec joie un bel exemple de vertu. Le maréchal de Briſſac, qui commandoit en Piémont depuis dix ans, fut obligé de réformer ſes troupes après le traité de Catau-Cambreſis. *Où trouverons-nous du pain*, s'écrient les ſoldats d'un ton ſéditieux ? *chez moi, tant qu'il y en aura*, leur répond le général. Les marchands du pays avoient fait, ſur ſa parole, de grandes avances pour l'armée. Il leur donne ce qu'il a, les mene à la cour, ſollicite en vain le payement, propoſe à ſa femme de différer le mariage de ſa fille, & de donner aux marchands la ſomme qui devoit ſervir de dot. La maréchale y conſent. On livre la dot, on y joint de l'argent emprunté ; la moitié de la dette eſt acquitée de cette maniere, & Briſſac donne des cautions pour le reſte.

La magiſtrature aux états

En 1558, il y eut une aſſemblée d'états tenue au parlement, afin d'obtenir des ſubſides extraordinaires. La

magiſtrature y prit ſéance & forma un quatrieme ordre, qui précédoit celui du peuple. C'eſt la premiere fois qu'elle étoit entrée aux états ; elle n'y a jamais reparu depuis. On conſentit à un emprunt de trois millions.

Fin du ſecond Volume.

TABLE
DES REGNES

Contenus dans le Second Volume.

SUITE DE LA TROISIEME RACE.
Philippe III, *ſurnommé* le Hardi, *pag.* 1
Philippe IV, *ſurnommé* le bel, 14
Louis X, *ſurnommé* Hutin, 52
Philippe V, *ſurnommé* le Long, 61
Charles IV, *ſurnommé* le Bel, 66
Philippe VI, *dit* de Valois, 69
Jean, 94
Charles V, *ſurnommé* le Sage, 120
Charles VI, 147
Charles VII, 201
Louis XI, 231
Charles VIII, 263
Louis XII, 281
François I, 301
Henri II, 354

Fin de la Table.

944.02 M62

VOLUME 3

Columbia University
in the City of New York

THE LIBRARIES

ELEMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME TROISIEME.

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE,

Depuis CLOVIS juſqu'à LOUIS XV.

Par M. l'Abbé MILLOT, Ancien Grand-Vicaire de Lyon, Prédicateur ordinaire du Roi, des Académies de Lyon & de Nancy.

NOUVELLE ÉDITION,

conſidérablement augmentée.

TOME TROISIEME.

A PARIS,

Chez P. E. G. DURAND, Neveu, Libraire, rue Saint-Jacques, à la Sageſſe.

M. DCC. LXXIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

SOMMAIRES
DU TOME TROISIÉME.

FRANÇOIS II.

EPOQUE des guerres de religion : trois factions à la cour. Catherine de Médicis : les proteſtans diſpoſés à la révolte : ſupplice d'Anne du Bourg : conjuration d'Amboiſe : la cour uſe de ménagemens. Michel de l'Hôpital : les ſupplices révoltent les proteſtans : traité avec la reine d'Angleterre : aſſemblée de Fontainebleau : procès du prince de Condé : les Guiſe accuſés d'un crime affreux.

CHARLES IX.

Politique de Catherine de Médicis : états d'Orléans : changemens à la cour : colloque de Poiſſi : établiſſement des Jéſuites : le roi de Navarre change de parti : liberté de conſcience : Maſſacre de Vaſſi : guerre civile : bataille de Dreux : le duc de Guiſe aſſaſſiné. Coligni accuſé par Poltrot : paix qui dura peu : concile de Trente : cauſe de la ſeconde guerre civile : conférences de Baïonne : révolte des Pays-Bas : bataille de Saint-Denis : mort du connétable de Montmorenci : troiſieme guerre civile : diſgrace du Chancelier : bataille de Jarnac : mort du prince de Condé : reſſource des

944.02
M62
v.3

25115

huguenots : le prince de Béarn : ſecours des proteſtans étrangers : bataille de Montcontour : paix avantageuſe aux proteſtans vaincus : perfidie de la cour. Coligni donne dans le piége : mort de la reine de Navarre : préludes de la Saint-Barthelemi : la Saint-Barthelemi : maſſacre dans les provinces : la Saint-Barthelemi louée : obſervation ſur l'amiral de Coligni, &c. : les proteſtans plus furieux que jamais : ſiéges de la Rochelle & de Sancerre : le duc d'Anjou faction des *Politiques* : mort du roi. Chancelier de l'Hôpital : loix remarquables : corruption de la cour : Montaigne : les François en Amérique.

HENRI III.

Henri quitte la Pologne : vices de Henri III : factions, révoltes : inſolence de Montbrun : les calviniſtes triomphans : naiſſance de la Ligue : le roi autoriſe la Ligue : nouvelle paix : ordre du Saint-Eſprit : le duc d'Anjou aux Pays-Bas : république de Hollande : mauvaiſe conduite du duc d'Anjou : entrepriſes de la Ligue : le pape approuve la révolte : le cardinal de Bourbon, chef de la Ligue : ſon manifeſte : traité avec les ligueurs. Sixte-Quint excommunie le roi de Navarre : proteſtation du roi de Navarre : le roi prend les armes contre Henri IV : paroles de Henri IV : ſupplice de Marie Stuart : les Seize. Henri IV, vainqueur à Coutras : ſuccès du duc de Guiſe : déciſion de la Sorbonne : aſſemblée ſéditieuſe : demandes au roi : journées des barricades :

proceſſion biſarre : édit honteux de réunion : flotte *invincible* battue : états de Blois : diſpute ſur les libertés Gallicanes : réſolution violente du roi : aſſaſſinat du duc de Guiſe : tout Paris en combuſtion : fanatiſme en chaire & ailleurs : le Parlement, priſonnier des Seize : mort de Catherine de Médicis : le duc de Mayenne. Henri III & Henri IV unis contre la ligue : généroſité de la Noue : monitoire de Sixte-Quint : bulle *In cœna Domini* : ſiége de Paris. Jacques Clément aſſaſſine le roi : on préconiſe le régicide : ordonnance ſur la nobleſſe : ordonnances ſur les affaires eccléſiaſtiques : raiſons qui ont empêché de recevoir le concile de Trente. *Index* de Rome pour les livres défendus : le calendrier réformé. Ramus perſécuté.

HENRI IV.

Caractere de Henri IV : ſa religion empêche de le reconnoître : avantages des ligueurs. Mayenne battu par Henri IV : bataille d'Ivri : blocus de Paris : décret de la Sorbonne : fanatiſme des Pariſiens : régiment de prêtres & de moines : famine dans Paris : bonté exceſſive du roi : le duc de Parme délivre Paris : invaſion du duc de Savoye. Leſdiguieres : entrepriſes de Rome : politique de Philippe II : les Seize réprimés : ſiége de Rouen : le ſiége eſt levé : belle retraite du duc de Parme : ambition de Biron : ſuite de la guerre : on veut élire un roi : le roi penſe à ſe faire catholique : conférence de Surenne : les

Eſpagnols demandent la couronne pour l'infante : arrêt du Parlement : abjuration du roi : attentat contre le roi : conduite de Mayenne : & de Clément VIII : la ligue tombe : le roi entre à Paris : le Parlement rétabli : conduite de Henri IV. Jean Châtel attente ſur Henri IV : affaires des Jéſuites : les Jéſuites bannis du royaume. Henri abſous par Clément VIII : le roi pourſuit Mayenne : combat de Fontaine-Françoiſe. Mayenne ſoumis : révolte du duc d'Epernon ; les Eſpagnols prennent Calais : aſſemblée de Rouen : diſcours du roi : Sulli, ſurintendant des finances : les Eſpagnols prennent Amiens : mouvemens des calviniſtes : le roi reprend Amiens : la Bretagne ſoumiſe : édit de Nantes : traité de Vervins : mort de Philippe II : amours de Henri IV : guerre avec le duc de Savoye : diſpute entre du Perron & Mornai : ſédition calmée : procès du maréchal de Biron : mort d'Elizabeth, reine d'Angleterre : traité avec l'Angleterre & avec les Suiſſes : rétabliſſement des Jéſuites : le royaume floriſſant : adminiſtration de Sulli : conſpiration de d'Entragues. Henri médiateur entre le pape & les Vénitiens : le roi ménage un traité entre l'Eſpagne & la Hollande : évaſion du prince de Condé : projet contre la maiſon d'Autriche. Henri IV aſſaſſiné : effets du fanatiſme : particularités ſur Henri IV : bonté, amour des peuples : il protégeoit les payſans ; il ſe faiſoit aimer des officiers : Juſtice : nobleſſe militaire ſupprimée : ſon regne glorieux malgré des abus : zele pour l'agriculture : édit contre le luxe : l'Amérique moins avan-

tageuſe que l'Agriculture : attachement à l'égliſe : avis au clergé : conduite ſage envers les calviniſtes : foibleſſe de Henri : protection accordée aux gens de lettres : libertés de l'égliſe Gallicane : juriſconſultes utiles.

LOUIS XIII.

Marie de Médicis, régente : mauvais gouvernement : retraite de Sulli : le préſident de Thou : les factions éclatent : états généraux : le clergé ſoutient la puiſſance des papes ſur le temporel : démarches du Parlement : continuation des troubles : on arrête le prince de Condé : mort de Concini, maréchal d'Ancre. Luines favori : grande récompenſe pour une petite action : maréchaux de France : procès de la maréchale d'Ancre : aſſemblée de Rouen : révolte de la reine mere. Luines connétable. Richelieu : on fait la guerre aux calviniſtes. Dupleſſis-Mornai, trompé par la cour : le duc de Rohan, chef des Huguenots : le roi leve le ſiége de Montauban : mort de Luines. Leſdiguieres, connétable : paix avantageuſe aux calviniſtes : cette guerre étoit imprudente : guerre de religion en Allemagne : élévation du cardinal de Richelieu : le gouvernement devient meilleur : guerre théologique en Hollande : expédition de la Valteline : guerre & paix avec les Huguenots : projets de Richelieu. Richelieu terrible aux grands : rigueurs du gouvernement : politique de Richelieu : aſſemblées de notables : fureur des duels :

rupture avec l'Angleterre : ſiége de la Rochelle : le maire Guiton : famine à la Rochelle : la ville ſe rend : la Rochelle ſoumiſe : guerre d'Italie : les calviniſtes ſoumis par les armes : cabale contre Richelieu : il triomphe au moment de ſa diſgrace. Richelieu ſe venge ſur Marillac : la mere & le frere du roi ſacrifiés à Richelieu : révolte du duc d'Orléans : le duc de Montmorenci ſe joint à Gaſton : la révolte diſſipée : procès du maréchal de montmorenci : ſon exécution. Richelieu ferme dans ſes projets : mariage du duc d'Orléans déclaré nul : guerre avec l'Eſpagne : édits burſeaux : prélats guerriers ; capucin homme de cour : le Pere Joſeph : ſiége de Dole, par le prince de Condé : les ennemis dans le royaume : danger du miniſtre : complot de deux princes : épuiſement des finances : faſte de Richelieu : affaires du P. Cauſſin. Richelieu preſque abattu par Cauſſin : ſuites de la guerre : procès du duc de la Vallette : particularités ſur le procès du duc de la Vallette : révolte en Normandie : ſuccès des armes Françoiſes : l'Eſpagne perd la Catalogne & le Portugal. Richelieu brave la cour de Rouen : aſſemblée du clergé à Mantes : diſcours ſingulier fait au cardinal au nom du clergé : lit de juſtice ſur les fonctions du Parlement : guerre civile : trait de Gaſſion : conſpiration de Cinqmars : la conſpiration découverte : procès des conſpirateurs : fin du cardinal de Richelieu : mort de Louis XIII : le pouvoir de la couronne augmenté par Richelieu : il employa trop la terreur & les ſupplices : état pitoyable des finances & du commerce : requête de

la nobleſſe en 1216 : code Marillac rejetté par le Parlement : réflexions ſur l'obéiſſance des magiſtrats : loi contre les jeux de haſard : affaires de Santarel & des Jéſuites : affaire du docteur Richer ; la *concorde du ſacerdoce & de l'Empire* : livres annonymes défendus : licence ſatyrique du P. Garaſſe : état des lettres & des ſciences : établiſſement de l'Académie Françoiſe : le Parlement s'y oppoſe.

LOUIS XIV.

Minorité orageuſe. Mazarin : bataille de Rocroi : le grand Condé : bataille de Fribourg : querelle des généraux à Gravelines : nouvelle expédition de Condé : la Hollande défait la paix avec l'Eſpagne : bataille de Lens : on s'oppoſe à l'éloge d'un grand général calviniſte : traité de Weſtphalie : ſoulevement contre Mazarin : magiſtrats arrêtés : le Coadjuteur : ridicule de cette guerre civile : révolte du prince de Condé. Mazarin quitte la France. Condé & Turenne oppoſés dans la guerre civile. Charles I décapité en Angleterre : la révolte, différente en Angleterre & en France : la *Fronde* diſſipée. Mazarin triomphe : ſuccès des Eſpagnols : traité avec Cromwel : expéditions en Flandre : traité des Pyrénées : rétabliſſement de Condé. Charles II : le duc de Lorraine : mariage du roi : mort du cardinal Mazarin : le roi jaloux de l'autorité. Louis XIV gouverne par lui-même. Chriſtine, reine de Suéde. Louis parle en maître : diſgrace de Fouquet. Colbert. Louis humilie le roi d'Eſpagne :

affaire de Rome : le pape s'humilie devant le roi : acquiſition de Dunkerque : ſavans récompenſés : canal du Languedoc : marine créée : guerre contre l'Eſpagne : conquête du roi en Flandre : conquêtes de la Franche-comté : triple alliance : traité d'Aix-la-Chapelle. Vauban : police dans Paris, &c. : entrepriſe contre la Hollande : invaſion de la Hollande : paſſage du Rhin : campagne étonnante : évacuation de la Hollande : conquête de la Franche-comté. Turenne dans le Palatinat ; bataille de Senef : mort de Turenne : retraite de Condé : conquêtes du roi, Ruyter : mot de racine au roi : paix de Nimégue : le prince d'Orange attaque après le traité : chambres de Metz & de Briſac : reddition de Straſbourg : bombardement d'Alger : bombardement de Gênes : démêlés avec Innocent XI : les quatre articles du Clergé : affaires des franchiſes : projet de détruire le calviniſme : violences contre les calviniſtes : révocation de l'édit de Nantes : déſertion des proteſtans : réflexions ſur cette affaire : paroles de Chriſtine : ligue d'Augſbourg : ſiége de Philiſbourg par le dauphin. Jacques II détrôné par le prince d'Orange. Louis XIV protége Jacques : bataille de la Boyne : guerre de tous côtés : embraſſemens du Palatinat : les ennemis prennent Maïence : bataille du maréchal de Luxembourg. Fleurus. Steinkerque. Nerwinde : autres victoires des François : revers : journée de la Hogue. Pointis, Duguay-Trouin : traité de Riſwik : le prince de Conti élu roi de Pologne : paix générale de peu de durée : ſucceſſion de Charles II, roi d'Eſpagne : premier traité de partage : ſecond traité de partage :

teſtament de Charles II. Louis XIV accepte le teſtament : le roi irrite l'Angleterre en reconnoiſſant le prince de Galles : mort de Guillaume III : commencement de la guerre : le prince Eugene. Catinat & Villeroi : ſurpriſe de Crémone. Vendôme : bataille de Luzara : défection de Victor-Amédée. Marlborough. Villars vainqueur en Allemagne : révolte des Cévennes : bataille d'Hochſtet : ſuites de cette bataille : les Anglois en Eſpagne : ſuccès en Italie : bataille de Ramillies : ſiége de Turin : déſaſtres de l'armée françoiſe devant Turin : affaires d'Eſpagne : fidélité des Caſtillans : bataille d'Almanza : ſiége de Toulon : efforts du roi dans ſes revers : le duc de Bourgogne & Vendôme dans les Pays-Bas : le roi demande la paix : bataille de Malplaquet : le roi s'humilie encore devant les vainqueurs. Vendôme ſauve l'Eſpagne : bataille de Villavicioſa : ſuſpenſion d'armes avec l'Angleterre : malheurs domeſtiques de Louis XIV. Villars ſauve la France : traité d'Utrecht : traité de Radſtat : l'Eſpagne entierement ſoumiſe : édit en faveur des princes légitimes : mort du roi : particularités ſur Louis XIV : ſa vie privée : éducation de ſes enfans : Madame de Maintenon : établiſſement utiles : commerce, agriculture, finances : commerce de luxe nuiſibles à l'agriculture : intérêt de l'argent ; multiplication des offices ; finance : principe de gouvernement : réformes utiles : marine : progrès des lettres & des ſciences : obſtacles à la philoſophie. Quiétiſme. Fénélon & Boſſuet. Janſéniſme : grands changemens dans les mœurs, les opinions, &c.

IDÉE GÉNÉRALE
DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS POLITIQUES *DU REGNE* DE LOUIS XV.

RÉGENCE du duc d'Orléans : guerre avec l'Eſpagne, quadruple alliance : ſyſtême de Lawe, ſource de malheurs : mort du duc de Lorraine : le cardinal de Fleury : double élection d'un roi de Pologne : guerre de 1734 contre l'empereur : campagne déciſive en Italie : traité de Vienne : mort de l'empereur Charles VI : le roi de Pruſſe attaque la reine de Hongrie : la France liguée contr'elle : guerre de 1741 : Charles VII heureux & malheureux : campagnes du roi ; ſuccès en Flandre : campagnes d'Italie. Marie-Thereſe fonde une maiſon impériale : pertes ſur mer ; les Anglois trop ſupérieurs : traité d'Aix-la-Chapelle : entrepriſes des Anglois en Amérique : nouvelle guerre : alliances ſingulieres : premieres campagnes en Allemagne : bataille de Roſbac : diverſes révolutions : conquêtes prodigieuſes des Anglois : *pacte de famille* : nouveaux déſarſtres ; traité de Paris & de Mubersbourg : réflexions ſur cette guerre : progrès de la raiſon.

Fin des Sommaires du Tome III.

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE.

FRANÇOIS II.

LA coute durée de ce regne, qui fut de dix-ſept mois, fit éclorre les ſemences des guerres de religion, le plus terrible fléau qu'on ait éprouvé dans le royaume. L'ambition des grands arma le fanatiſme des peuples. Il en réſulta des maux infinis, dont la mémoire doit inſpirer une vive horreur pour cet eſprit de cabale que le faux zele change quelquefois en frénéſie. Un roi de ſeize ans, infirme, incapable de gouverner, montoit ſur le trône dans un temps où trois factions puiſſantes diviſoient la cour ;

1559. Epoque des guerre de religion.

Trois factions à la cour.

celle des princes du ſang, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, & ſon frere le prince de Condé, l'un & l'autre indignés depuis long-temps de n'être pour rien dans les affaires; celle des Guiſe, à qui la qualité d'oncles du roi (la reine Marie Stuart étant leur niéce) devoit donner plus de crédit qu'ils n'en avoient eu ſous le dernier regne; enfin celle des Montmorenci, dont le chef par ſes longs ſervice & par ſa dignité de connétable ſe croyoit en droit de prétendre à tout.

Catherine de Médicis.

La reine mere, Catherine de Médicis, princeſſe d'un génie ſouple & artificieux, d'une politique digne de Machiavel, tellement maîtreſſe de ſes ſens qu'elle avoit vécu en amie avec la ducheſſe de Valentinois ſa rivale, balança d'abord entre ces différens partis. Elle ſe déclara bientôt pour les Guiſe, qu'elle haïſſoit, mais dont elle crut avoir beſoin. François II avoit mis à la tête du gouvernement le duc de Guiſe & le cardinal de Lorraine. Le connétable de Montmorenci fut diſgracié, & le roi de Navarre adroitement éloigné de la cour.

Les proteſtans diſpoſés à la révolte.

Si d'une part il étoit impoſſible de

concilier tant d'intérêts oppoſés, de l'autre, en offenſant des hommes illuſtres, on s'attiroit de redoutables ennemis. Le prince de Condé, auſſi vif, auſſi entreprenant que ſon frere étoit flegmatique & irréſolu, ne tarda point à comploter avec Coligni & d'Andelot, neveux du connétable, partiſans déclarés du calviniſme. C'eſt à Coligni qu'on attribue le projet de ſoulever les Proteſtans. Tout les portoit à la révolte. Les exécutions ne diſcontinuoient point. Un inquiſiteur exerçoit en France l'autorité du tribunal ſanguinaire que la nation déteſtoit. Anne du Bourg, conſeiller-clerc au Parlement de Paris, magiſtrat diſtingué par ſa naiſſance, ſes mœurs & ſon intégrité, venoit d'être pendu & brûlé à la greve comme hérétique. Sa mort avoit paru un martyre. L'enthouſiaſme & le déſeſpoir échauffoient violemment les eſprits. L'expérience prouva bientôt que les Guiſe, en affectant pour la religion un zele trop rigide, n'avoient bien entendu ni leurs intérêt ni celui de la religion même.

Supplice d'Anne du Bourg.

1560. La fameuſe conjuration d'Ambroiſe fut le premier fruit de la haine

Conjuration d'Amboiſe.

qu'ils inſpiroient. Un gentilhomme Périgourdin, nommé la Renaudie, en étoit le chef; le prince de Condé, ſans paroître, en étoit l'ame. Pluſieurs corps de Proteſtans, conduits par de braves capitaines, devoient ſe rendre de différentes provinces à Amboiſe où étoit la cour, enlever le roi & les Guiſe, arracher un édit pour la liberté de conſcience, & faire paſſer entre les mains du prince de Condé toute l'autorité du miniſtere. Le ſecret de la conſpiration fut heureuſement trahi par un avocat, zélé calviniſte, mais bon François, à qui la Renaudie eut l'imprudence de le confier. Auſſi-tôt le duc de Guiſe eſt fait lieutenant général du royaume. Il prend des meſures admirables pour laiſſer éclater le complot, & pour en prévenir l'exécution. Au jour marqué, les rebelles arrivent par diverſes routes. Ils étoient attendus; ils furent défaits. Pluſieurs avec la Renaudie périrent les armes à la main. Ceux qu'on ſaiſit n'échapperent qu'en petit nombre aux ſupplices. Ambroiſe devint une eſpece de boucherie.

La cour uſe de ménagemens.

Le prince de Condé étoit venu à

la cour attendre l'effet de la conjuration. Arrêté ſur des ſoupçons vagues, ſans pouvoir être convaincu, il ſe juſtifia en plein conſeil avec beaucoup d'éloquence, & finit par déclarer que, malgré ſon titre de prince du ſang, il défioit au combat quiconque oſeroit l'accuſer d'un crime ſi atroce. Le duc de Guiſe, que ce défi regardoit, ſe poſſéda parfaitement; il ſoutint l'innocence du prince, il lui offrit même ſon épée ſi la preuve du duel étoit admiſe. On lui rendit la liberté; on écrivit au roi de Navarre & à l'amiral de Coligni des lettres pleines de confiance, quoique l'on ſe défiât d'eux autant que du prince; on commença même à modérer les édits contre les calviniſtes: il fut ordonné qu'on puniroit ſeulement ceux qui ſeroient convaincus de violence & de ſédition. Rien n'étoit plus juſte; & la politique s'accordoit en cela avec l'eſprit du chriſtianiſme.

Michel de l'Hôpital.

Le célebre Michel de l'Hôpital, que ſon mérite venoit d'élever à la dignité de chancelier, avoit des principes fort différens de ceux du cardinal de Lorraine & de preſque tout

le clergé. Ce cardinal vouloit exterminer les novateurs, & établir la tyrannie de l'inquiſition. C'eût été mettre le feu au royaume. Pour éviter un tel malheur, le chancelier conſentit à interdire au Parlement, par l'édit de Romorantin, la connoiſſance du crime d'héréſie, & à l'attribuer aux évêques, édit qui, ſelon les vues du cardinal, devoit rendre les recherches contre les hérétiques plus exactes & plus rigoureuſes. Cette rigueur même leur inſpiroit des ſentimens de révolte. En Dauphiné, en Provence, en Normandie, ils exciterent des ſéditions. » C'eſt ainſi, dit Daniel, qu'un feu » caché ſous la cendre produiſit tout-» à-coup un incendie par-tout le » royaume, & que ceux des catho-» liques qui avoient ſouvent blâmé » la rigueur des édits de François I » & de Henri II, apprirent par une » funeſte expérience qu'on ne peut » prendre trop de précautions contre » les nouveautés en matiere de Reli-» gion, & qu'indépendamment du » zele que tout catholique doit avoir » pour la vraie foi, il ſuffit d'aimer » l'état pour ne rien négliger de ce

Les ſupplices révoltent les Proteſtans.

» qui peut contribuer à les étouffer » dans leur naiſſance. « Il eſt ſans doute eſſentiel d'étouffer dans leur naiſſance les peſtes publiques. Mais l'hiſtorien pouvoit obſerver que les ſupplices avoient produit un effet contraire ; qu'ils avoient allumé le feu, bien loin de l'éteindre ; que plus il faut réprimer les perturbateurs de l'état, plus on doit avoir de compaſſion pour des malheureux qui n'ont d'autre crime que l'erreur. Le zele de la religion eſt-il donc contraire à l'humanité ? Eſt-ce par les flammes que l'on détrompe les eſprits ? Falloit-il brûler des milliers de citoyens uniquement parce qu'ils ne penſoient pas comme l'égliſe ? Et que pouvoit-il y avoir de plus dangereux dans les circonſtances, que d'envenimer la haine & d'exciter le fanatiſme des ſectaires multipliés de toutes parts ? La bonne politique, comme le vrai zele, devoit oppoſer des barrieres au progrès du calviniſme, ſans fournir aux Calviniſtes des prétextes de révolte.

Traité avec la reine d'Angleterre

Elizabeth, par une conduite également ferme & prudente, réuſſiſſoit beaucoup mieux à maintenir ſon au-

torité & sa nouvelle religion. Elle soutenoit les protestans fanatiques d'Ecosse, révolté contre Marie Stuart qui vouloit lui disputer la couronne d'Angleterre. Les Guises avoient envoyé des troupes Françoises en Ecosse sous prétexte de défendre les catholiques, & réellement pour former des entreprises contre Elizabeth. Mais elle força la cour à faire un traité, par lequel Marie s'obligeoit à ne plus porter dans son écusson les armes d'Angleterre, & le roi à rappeller ses troupes.

Assémblée de Fontainebleau.

On tint une grande assemblée à Fontainebleau, selon l'ancienne coutume, afin de chercher des remedes aux divisions intestines. C'est-là que Coligni présenta une requête, au nom des protestans, pour obtenir la liberté de conscience & l'exercice publique de leur religion. L'évêque de Valence, Jean de Montluc, conseiller d'état, ne craignit point de parler en leur faveur. Il attribua en partie les maux publics à l'ignorance & aux désordres du clergé, n'épargnant ni le pape, ni les évêques, dont quarante, disoit-il, avoient été vus en même-temps à Paris, où ils

croupissoient dans la molesse & dans l'oubli de leurs devoirs. Il représenta que les rebelles parmi les calvinistes devoient être sévérement punis; mais que ceux qui étoient de bonne foi, & qui le prouvoient par leur soumission & leur patience, méritoient d'être tolérés. Il conclut à les laisser tranquilles dans leur croyance, & à empêcher seulement les assemblées dangereuses. L'archevêque de Vienne Charles de Marillac fut du même avis, & l'appuya par de très-fortes raisons. Coligni harangua avec plus de véhémence; il ne ménagea point les Guise, auxquels il reprochoit sur-tout de détruire la confiance des peuples envers le souverain par la nombreuse garde qu'ils mettoient autour de sa personne. (Depuis la conjuration d'Ambroise, on avoit augmenté de deux cens hommes la garde du roi.) Le duc de Guise & le cardinal son frere parlerent selon leurs principes, en maîtres du gouvernement. Le résultat de cette assemblée fut la convocation des états généraux.

Procès du prince de Condé.

Les Guise espéroient d'y attirer le roi de Navarre & le prince de Condé, que la crainte de quelque

violence avoit empêchés de venir à l'aſſemblée. Le dernier s'étoit déclaré ouvertement calviniſte ; il étoit auteur d'une nouvelle conſpiration découverte comme celle d'Amboiſe. Le roi de Navarre, quoique toujours flottant, ne paroiſſoit guere moins ſuſpect ni moins redoutable. François II les mande à Orléans pour les états, leur promettant ſûreté entiere. Ils ſe la promettoient eux-mêmes. Sept ou huit cents gentilshommes offrant leurs ſervices au roi de Navarre, ce prince les remercia, & ajouta qu'il demanderoit leur grace ſi l'on vouloit procéder contre eux. *Notre grace, Monſeigneur*, lui dit un des gentilshommes ! *vous ſerez bien heureux ſi vous obtenez la vôtre en la demandant avec beaucoup d'humilité.* A peine les deux freres ſont arrivés à Orléans que le prince de Condé eſt mis en priſon, & le roi de Navarre gardé à vue. On nomme des commiſſaires pour inſtruire le procès du prince. Il refuſe de leur répondre ; il demande à être jugé, ſelon le privilége de ſa naiſſance, par la cour des pairs. On ne laiſſe pas de dreſſer l'arrêt de mort. Il ne fut point ſigné, ſelon de Thou ; d'autres

diſent qu'excepté le chancelier, le comte de Sancerre & un autre, tous le ſignerent. On ſe préparoit ſans doute à l'exécuter. Les Guiſe, devenus plus audacieux depuis qu'ils tenoient leurs ennemis, ſe croyoient ſûrs d'un triomphe complet, lorſque le roi mourut tout-à-coup, âgé de dix-ſept ans. Quelques-uns l'appelloient, à cauſe de l'innocence de ſes mœurs, *le roi ſans vice* ; titre plus glorieux que tout autre, dit judicieuſement Mézerai, quand il a pour fondement, non pas l'imbécilité de l'eſprit, mais la ſageſſe & la vertu.

Les Guiſe accuſés d'un crime affreux.

—Dans un ouvrage publié ſous le nom de Jeanne d'Albret reine de Navarre, on aſſure que les Guiſe avoient formé contre le roi ſon époux un complot d'aſſaſſinat d'autant plus affreux qu'il devoit s'exécuter dans la chambre de François II & de concert avec lui. Sur l'avis qu'en reçut le roi de Navarre, il dit au Capitaine Ranty qu'il leur *vendroit ſa peau bien cher* ; mais qu'en cas de mort, il lui ordonnoit de porter ſa chemiſe toute ſanglante à ſa femme & à ſon fils pour les animer à la vengeance. Il entra enſuite dans la chambre du roi, qui,

ſoit par humanité ou par foibleſſe, changea tout-à-coup de réſolution. *O le pauvre roi que nous avons-là*, dit le duc de Guiſe en voyant le coup manqué. Ce fait ſupprimé par Daniel ſe trouve dans l'hiſtoire de l'illuſtre préſident de Thou; mais il ne le donne pas *comme certain & indubitable*. Le P. Griffet y oppoſe des raiſons qu'on voudroit trouver plus convaincantes. C'étoit malheureuſement le ſiecle des crimes atroces, toujours colorés par des prétextes de religion ou de politique.

CHARLES IX.

1560. Politique de Catherine de Médicis.

LA mort du dernier roi augmenta la chaleur des factions. Charles ſon frere & ſon ſucceſſeur n'avoit encore que dix ans. La reine mere vouloit gouverner. Sa politique adroite ménageoit tous les partis, pour ſe ſervir des uns contre les autres. Elle n'eut garde d'abandonner le prince Condé à la vengeance ambitieuſe des Guiſe. Elle ſe réconcilia avec lui & avec le roi de Navarre, en tirant le premier de ſa priſon, & en procurant à l'autre la lieutenance générale du

du royaume. Ces princes & les Guiſe parurent dépoſer entre ſes mains leur inimitié mutuelle. Plus ennemis que jamais au fond du cœur, ils agirent enſemble avec tous les dehors de la bienveillance. Le connétable de Montmorenci fut rappellé. En arrivant à Orléans, il demanda ce que faiſoient là tant de gardes, & ſi le roi n'étoit pas en ſûreté au milieu de ſes ſujets. Sans autre éclairciſſement, il ordonna aux gardes de ſe retirer, & fut obéi. On voit ce que pouvoit un connétable.

Etats d'Orléans.

Les états ſe tinrent dans cette ville, pour ne produire aucun bien réel. Quoique le chancelier de l'Hôpital, qui en fit l'ouverture, eût blâmé le zele violent des religionnaires & des catholiques; quoiqu'il eût déſapprouvé les noms injurieux de *Papiſtes* & de *Huguenots*. (*) & exhorté tout le monde à ſe réunir pour le bien commun; on s'occupa foiblement des intérêts du royaume. La nobleſſe & le tiers états déclamerent contre le cler-

(*) Il eſt vraiſemblable que le nom de *Huguenots* qu'on donnoit en France aux Réformés, vient d'un mot Allemand qui ſignifie *alliés par ſerment*.

gé ; l'orateur du clergé invectiva contre les calviniſtes, & demanda même que quiconque auroit préſenté ou préſenteroit des requêtes pour leur obtenir l'exercice de leur religion, fût puni comme hérétique. Ce trait portoit directement ſur l'amiral de Coligni, qui ſe fit faire réparation de l'injure. Il étoit eſſentiel de rétablir les finances. Les dettes montoient à quarante-deux millions ; quoique Henri II eût trouvé dix-ſept cens mille écus dans l'épargne. On propoſa de faire rendre compte à ceux qui avoient adminiſtré les revenus du roi. C'étoit en particulier le cardinal de Lorraine ; auſſi la demande tomba-t-elle ſans effet. Tout le fruit des états d'Orléans ſe réduiſit à une célebre ordonnance, par laquelle l'adminiſtration de la juſtice fut entierement réſervé aux gens de robe, & la pragmatique rétablie par rapport aux élections ; car Pie IV (choſe étonnante) avoit fait annuller le concordat comme trop avantageux au roi, afin de s'emparer de la collation des bénéfices. Mais la cour de Rome privée des annates ne tarda point à redemander le concordat qui fut rétabli en

1562. Les états réglerent que Catherine de Médicis gouverneroit le royaume *conjointement & par le conſeil du roi de Navarre*. Elle n'eut pas le titre de régente.

Changemens à la cour.

Quelqu'habile que fût Catherine, il lui étoit impoſſible de manier tellement les cœurs, que le choc de tant de paſſions & d'intérêts inconciliables ne produiſit bientôt de funeſtes changemens. Le roi de Navarre déja mécontent ſe préparoit à quitter la Cour, & le connétable devoit le ſuivre. Leur retraite eût augmenté la puiſſance des Guiſe. Le roi, que ſa mere faiſoit parler & agir comme elle vouloit, ordonna au connétable de demeurer. Ce vieux guerrier céda malgré les ſollicitations de ſes neveux. Il haïſſoit les nouveautés en matiere de religion autant que les Coligni les favoriſoient. C'eſt ce qui le détermina peut-être à s'unir enfin au duc de Guiſe, contre le vœu de ſa maiſon & contre le penchant de ſon cœur. Ce changement retint le roi de Navarre. Il ne ceſſoit de ſolliciter la reine mere en faveur des proteſtans, qu'il protégeoit, ſoit par politique, ſoit par bonté, ou par préju-

gé, ſans être ouvertement de leur parti. Catherine avoit grande envie de les ſatisfaire, quoique toujours déclarée pour les catholiques. Elle propoſa le dangereux expédient d'une conférance publique entre les uns & les autres. Rien ne paroiſſoit plus contraire aux intérêts de l'égliſe Romaine dont on alloit compromettre la doctrine, ni plus conforme aux deſirs de ſes adverſaires, qui ſe trouveroient en quelque ſorte de niveau avec leurs juges. Mais la vanité du cardinal de Lorraine fit adopter ce projet, malgré le cardinal de Tournon. Il ſe flatta de briller dans la diſpute & de confondre les plus fameux miniſtres de la réforme.

1561. Colloque de Poiſſi.

Ces conférences, ſi connues ſous le nom de colloque de Poiſſi, ne ſervirent, comme on pouvoit le prévoir, qu'à rendre chacun plus ferme dans ſes ſentimens. Le cardinal de Lorraine d'une part, & de l'autre, Théodore de Beze, diſciple de Calvin, auſſi aimable que ſon maître étoit dur, y ſignalerent leur éloquence & leur ſavoir. Pie IV n'ayant pu empêcher une aſſemblée dont il appréhendoit les ſuites, y avoit envoyé un légat accompagné du P Lainez, ſecond général des Jéſuites & le principal auteur de leur inſtitut. Celui-ci dans une des ſéances harangua avec une hardieſſe qui choqua la reine. Il dit en lui adreſſant la parole, que ni elle, ni aucun prince, ne devoit traiter des affaires de religion; que de pareilles conférences étoient capables d'altérer la foi des laïques, & qu'on devoit s'en rapporter au jugement de l'égliſe, qui ſeule avoit droit de prononcer. Si Catherine eût écouté ſon reſſentiment, c'en étoit aſſez pour fermer aux Jéſuites toutes les portes du royaume. Mais le crédit de Lainez, les inſtances des cardinaux de Lorraine & de Tournon, firent paſſer l'acte de leur établiſſement en forme de collége, à charge qu'ils renonceroient au nom de *Société de Jéſus*, & qu'ils ſeroient ſoumis à l'évêque diocéſain. Tel fut le foible commencement d'une compagnie qui s'étendit bientôt par-tout le royaume, juſqu'à devenir un corps auſſi puiſſant que célebre. Rome ne pouvoit oppoſer à ſes ennemis de plus zélés défenſeurs.

Etabliſſement des Jéſuites.

Le roi de Navarre change de parti.

Selon le P. Daniel, le colloque de Poiſſi, où de part & d'autre on s'étoit attribué la victoire, affoiblit les préventions du roi de Navarre pour les calviniſtes. Le légat agit plus efficacement ſur ſon cœur en lui faiſant eſpérer la reſtitution de la Navarre, ou quelque choſe d'équivalent. L'intérêt fixe bientôt un caractere indécis. Ce prince embraſſa ſubitement le parti des catholiques, dont il avoit été juſqu'alors très-éloigné. Il s'unit au duc de Guiſe & au connétable qui, avec le maréchal d'Albon de Saint-André, formoient le *Triumvirat*.

1562. Liberté de conſcience.

La reine mere, dont la grande maxime étoit qu'*il faut diviſer pour régner*, crut ne pouvoir balancer une faction ſi conſidérable, qu'en fortifiant la faction contraire. Ce fut le motif d'un édit par lequel on accordoit la liberté de conſcience aux proteſtans, à condition qu'ils tiendroient leurs aſſemblées dans les fauxbourgs & non dans les villes. Une infinité de perſonnes que la crainte retenoit, commencerent alors à lever le maſque. Par-tout on couroit au prêche, on déſertoit les couvens, on inſultoit

les catholiques comme ils inſultoient les huguenots. Le peuple, toujours porté aux excès, devient aiſément furieux dans les querelles de religion. Moins il raiſonne, plus il s'enflamme. Il falloit peu de choſe pour cauſer un embraſement général. Le maſſacre de Vaſſi fut le ſignal des guerres civiles.

Maſſacre de Vaſſi.

Le duc de Guiſe paſſant par Vaſſi en Champagne, quelques-uns de ſes gens troublerent le prêche qui ſe tenoit dans une grange. Des injures on en vint aux coups. Guiſe accourut pour appaiſer le tumulte, & fut bleſſé d'une pierre. Ses gens, tranſportés de fureur, firent main baſſe ſur les huguenots, dont ils tuerent plus de ſoixante. On prétend qu'à cette occaſion, comme le juge du lieu lui rappelloit l'édit de la liberté de conſcience, il dit imprudemment en portant la main à la garde de ſon épée : *voilà celle qui fera la reſciſion de ce déteſtable édit*. C'étoit un mot échappé dans la colere, & le maſſacre de Vaſſi, un accident arrivé contre l'intention du duc. Mais les proteſtans n'attendoient qu'un prétexte pour ſe révolter. Tandis que les chaires catholi-

ques retentiſſoient de l'éloge du prince Lorrain, & que les prédicateurs le comparoient à Moïſe & à Jéhu, *qui en répandant le ſang des impies avoient conſacré leurs mains & vengé la querelle du Seigneur*, on le repréſentoit ailleurs comme un exécrable meurtrier, comme le tyran de la nation & l'ennemi des loix. Les deux partis ne reſpiroient que la guerre.

Guerre civile

Le roi de Navarre & le triumvirat, pour s'aſſurer de la perſonne du roi, le forcent de quitter Fontainebleau, & de les ſuivre à Paris. La reine mere ſollicite le prince de Condé à venir le tirer d'entre leurs mains. Ce motif ſpécieux colore ſa rebellion. Les religionnaires accourent de toutes parts, forment une armée au prince, l'établiſſent leur chef; pluſieurs villes conſidérables entrent dans la ligue; Condé s'empare d'Orléans, dont il fait ſa place d'armes. Trop foible contre les royaliſtes, il traite avec la reine d'Angleterre, & lui livre le Havre pour acheter ſon ſecours. Rouen eſt pris & ſaccagé par les catholiques. Le roi de Navarre y meurt bleſſé d'un coup d'arquebuſe. Ce prince, dit un auteur célebre, ne méri-

te d'être placé dans l'hiſtoire que parce qu'il fut le pere du grand Henri IV. Le préſident du Boſc, perſonnage illuſtre, fut exécuté avec quelques gentilshommes & un miniſtre. Le prince de Condé, par repréſailles, fit pendre un conſeiller-clerc & un abbé régulier.

1563. Bataille de Dreux.

Comme s'il n'eût pas ſuffi des François pour déchirer le royaume, on le livra en proie aux étrangers. De part & d'autre on fit venir des troupes Allemandes. Les deux armées combattirent enfin à Dreux, avec l'acharnement qui caractériſe les guerres civiles. Ce qu'il y eut de ſingulier dans cette journée, ce fut la priſe des deux généraux, le prince de Condé & le connétable de Montmorenci. Le maréchal de Saint-André y périt. Les royaliſtes remporterent la victoire. Elle augmenta la réputation du duc de Guiſe, qui ſe fit encore plus d'honneur par la maniere dont il traita le prince ſon priſonnier. Tous deux coucherent dans le même lit. Condé aſſura enſuite qu'il n'avoit pu fermer l'œil, & que le duc avoit dormi auſſi tranquillement que s'ils euſſent été amis intimes. Rare-

ment une pareille grandeur d'ame s'allie avec l'animosité & la haine ; mais il ne manquoit au duc de Guise, pour être un modele d'héroïsme, que de borner son ambition à la gloire des vertus.

Le duc de Guise assassiné.

Le siege d'Orléans, qu'il entreprit après la bataille de Dreux, sembloit annoncer la ruine des rebelles. Un des fauxbourgs avoit déja été pris d'assaut, lorsque ce grand homme fut assassiné par Poltrot, jeune gentilhomme protestant ; premier exemple du fanatisme affreux, qui consacre le meurtre comme un acte de religion. Quelques historiens racontent qu'un autre gentilhomme fanatique avoit voulut faire le même coup au siege de Rouen. Le duc averti de son dessein, lui en demanda le motif. Vous ai-je fait quelque mal ? Non, répondit-il, mais j'ai voulu venger ma religion, dont vous êtes l'ennemi mortel. *Hé bien*, reprit le duc, *si votre religion vous apprend à tuer qui ne vous a jamais offensé ; la mienne m'apprend à pardonner. Je vous pardonne. Jugez par là laquelle des deux religions est la meilleure.* Il faut convenir que cette belle réponse n'est point

concluante, puisqu'on auroit pu en dire autant à des assassins zélés pour la bonne cause. Les deux partis faisoient profession de l'évangile, & se livroient également aux fureurs du fanatisme. La honte de la réforme est d'avoir donné naissance à ce monstre. D'ailleurs la politique plutôt que la religion dirigeoit les démarches des Guise ; puisque le duc & le cardinal, traitant avec les princes protestans d'Allemagne en 1562, les avoit flattés de faire recevoir en France la confession d'Ausbourg. Mais quel que fût le mobile secret de leur conduite, sans eux la religion catholique eût vraisemblablement succombé dans le royaume.

Coligni accusé par Poltrot.

Le lâche Poltrot, arrêté après son crime, accusa l'amiral de Coligni, Beze, & quelques autres, de l'y avoir sollicité. L'amiral cria à l'imposture, & demanda instamment qu'on suspendit l'exécution de l'assassin, pour être confronté avec lui. On refusa. Comme la haine fortifie les préventions les plus injustes, Henri de Guise, fils aîné du mort, conçut dès ce moment le dessein de perdre Coligni. Un traité de paix ayant enfin

Paix qui durera peu.

terminé la guerre civile, la liberté de conſcience fut de nouveau confirmée. Catholiques & Proteſtans paroiſſoient réunis de bonne foi pour le bien de la patrie. Ils forcerent le Havre, qu'Elizabeth refuſoit de rendre au roi. En violant ainſi ſa parole, elle fournit une raiſon plauſible de ne point reſtituer Calais, comme on s'y étoit engagé par le traité de Catau-Cambreſis. Quoique l'Angleterre n'eût rien tant à cœur que la reſtitution de cette place, Elizabeth ne laiſſa pas de conclure la paix avec la France.

Concile de Trente.

Depuis les commencemens du Proteſtantiſme, les catholiques ſoupiroient pour un concile général, dans l'eſpérance qu'il diſſiperoit l'héréſie en condamnant les novateurs. Tantôt les diviſions des princes, tantôt la politique des papes, avoient mis obſtacle à l'accompliſſement de leurs deſirs. Les papes craignoient une aſſemblée dont ils ne ſeroient pas les maîtres, & qui pourroit à l'exemple de celles de Bâle & de Conſtance exercer ſon autorité ſur eux-mêmes. Cependant la crainte qu'on ne tînt en France un concile national plus dangereux

peut-être à la cour de Rome, détermina Pie IV à raſſembler le concile de Trente, commencé en 1545 ſous Paul III, aſſemblé de nouveau en 1551 ſous Jules III, & long-temps interrompu. Il finit en 1563, après avoir confirmé les dogmes ſans convaincre les ſectaires. Ceux-ci prétendoient devoir être admis au concile parmi leurs propres juges. Ils ne manquerent pas de décrier l'ouvrage de l'égliſe comme une production de ſcolaſtique & de cabale. Ils publierent que la philoſophie d'Ariſtote avoit enfanté de nouveaux articles de foi; que le concile n'avoit pas été libre; que la cour de Rome en avoit dicté les déciſions. Lanſac, ambaſſadeur de France, ayant écrit qu'il ne falloit pas que *le pape envoyât de Rome le ſaint Eſprit dans la malle du courrier*, cette expreſſion, attribuée auſſi à un évêque de Hongrie, fut un prétexte de ſatyre pour les proteſtans qui ne cherchoient qu'à colorer leur révolte. Mais les catholiques du moins furent affermis dans leur croyance. On s'oppoſa dans le royaume à la publication du concile, ſoit à cauſe du dernier édit de pacification, ſoit parce qu'il y

avoit des décrets de diſcipline contraires à la juridiction ſéculiere & aux libertés Gallicanes ; ce qui n'empêcha point de regarder les points de doctrine comme autant d'articles de foi. Ce fameux concile fut troublé par de violentes conteſtations au ſujet de la préſéance entre les ambaſſadeurs de Charles IX & de Philippe II. Le pape décida malgré lui en faveur du roi de France. Des diſputes ſur le pas & d'autres démêlés politiques firent longtemps négliger les affaires de religion ; car les hommes ſont toujours prêts à perdre de vue le ſpirituel, dès qu'un objet ſenſible occupe leur ambition & leur vanité.

Cauſes de la ſeconde guerre civile.

Catherine de Médicis ſe flattoit en vain de tenir la balance entre deux partis réſolus à ſe détruire l'un l'autre. Elle ne pouvoit ni les concilier ni les ſatisfaire. Son adreſſe & ſa diſſimulation excitoient leur défiance. Soupçonnée de calviniſme, indifférente ſur la religion, elle affecta la plus grande exactitude aux cérémonies de l'égliſe. En parcourant les provinces avec le roi, elle vit à Bayonne la reine d'Eſpagne ſa fille, & eut de fréquentes conférences avec le duc d'Al-

1565. Conférences de Bayonne.

be général de Philippe II. Ce monarque ſe montroit extrêmement zélé pour le catholiciſme, & ne l'étoit au fond que pour ſes propres intérêts. Il ne ceſſoit d'animer la cour de France contre les ſectaires, afin de profiter des diſcordes & des malheurs du royaume. On crut que les conférences tendoient à leur ruine. Un nouvel incident appuya cette conjecture. Les Pays-Bas, où l'héréſie avoit pénétré comme ailleurs, s'étant ſoulevés contre le roi d'Eſpagne, qui vouloit les gouverner deſpotiquement, anéantir leurs privileges, & les ſoumettre à l'inquiſition, il envoyoit le duc d'Albe à la tête d'une armée pour exterminer les rebelles. Sous prétexte de précautions néceſſaires en cas que cette armée voulut attaquer la France, Catherine leva des troupes, & fit venir un renfort de ſix mille Suiſſes. Les proteſtans ne douterent point que ce ne fût à deſſein de les opprimer. Depuis quelque temps ils ſe plaignoient amérement de la cour : on reſtraignoit leur liberté ; on ne puniſſoit plus les violences des catholiques. Les cruautés que le duc d'Albe exerça en Flandre leur firent craindre d'en eſ-

Révolte des Pays-Bas.

ſuyer de pareilles. Ces ſujets de plainte & d'inquiétude cauſerent la ſeconde guerre civile.

1567. Bataille de Saint-Denis.

Le prince de Condé, par le conſeil de Coligni, entreprend d'enlever le roi à Meaux. En devenant maîtres de ſa perſonne, ils l'euſſent été du gouvernement. La cour évente leur deſſein preſqu'au moment de l'exécution. On ſe ſert utilement des Suiſſes pour ſe tirer d'un ſi grand péril. Ils reçoivent le monarque dans leur bataillon, & le conduiſent à Paris ſans que les rebelles puiſſent les enfoncer. Quelque temps après le connétable attaque le prince de Condé à Saint-Denis avec une armée trois fois plus forte que la ſienne. Ce combat, dont le ſuccès fut douteux, termina la carriere de cet illuſtre Montmorenci. Il y reçut le coup mortel, & conſerva juſqu'au bout ſa fermeté. *Penſes-tu, mon ami*, dit-il à un cordelier qui l'exhortoit, *qu'un homme qui a vécu près de quatre-vingt ans avec honneur, ne ſache pas mourir un quart-d'heure?* Sa grande maxime étoit en trois mots, *une foi, une loi, un roi.* Sa place ne fut point remplie, parce qu'elle donnoit trop de pouvoir à un ſujet. *Je n'ai*

Mort du connétable de Montmorenci.

que faire de perſonne pour porter mon épée, diſoit Charles IX, *je la porterai bien moi-même.* On nomma lieutenant général du royaume le duc d'Anjou, frere du roi, jeune prince de grande eſpérance, dont la réputation devoit échouer un jour ſur le trône. La guerre finit bientôt par un traité moins honorable pour la cour qu'avantageux pour les calviniſtes, à qui l'on confirma la liberté de conſcience; mais elle ne tarda point à ſe rallumer avec plus de violence.

Troiſieme guerre civile.

Comme les griefs ſe multiplioient tous les jours malgré les conventions réciproques, Catherine s'imagina qu'il falloit couper racine au mal en arrêtant les chefs de la faction. Condé & Coligni, informés de ſon deſſein, ſe réfugierent à la Rochelle, le boulevard des proteſtans. Cette entrepriſe de la reine fut regardée comme une déclaration de guerre. Elle occaſionna la diſgrace du chancelier de l'Hôpital, *magiſtrat au-deſſus de tout éloge*, comme le dit M. Hénault, mais trop ennemi de tout excès pour ne pas déplaire aux deux partis. Il s'étoit toujours efforcé de les concilier par de ſages tempéramens, *eſtimant* (ce ſont

Diſgrace du Chancelier.

ſes propres termes) *qu'il n'y avoit rien de ſi dommageable en un pays qu'une guerre civile, ni plus profitable qu'une paix à quelque prix que ce fût.* Le connétable de Montmorenci lui diſant un jour en colere dans le conſeil, qu'il ne lui appartenoit pas de ſe mêler de ce qui regardoit les armes : *il eſt vrai*, répondit l'Hôpital ; *mais je puis fort bien ſavoir quand il eſt à propos de les prendre.* Combien de maux il eût épargnés à la religion & au royaume, ſi la ſageſſe avoit pu être écoutée de part & d'autre ! Les Huguenots reprennent les armes, ſecourus par les Allemans & par l'Angleterre. On révoque les édits pour la liberté de conſcience. Les ravages, les hoſtilités, les maſſacres déſolent la France, comme ſi elle eût été inondée de barbares. Deux grandes armées Françoiſes ſe livrent bataille à Jarnac vers la Xaintonge. Le duc d'Anjou remporte la victoire. Le prince de Condé eſt tué de ſang froid par Monteſquiou, après avoir rendu les armes : il avoit combattu le bras en écharpe & avec une bleſſure à la jambe ; prince d'un génie & d'une valeur extraordinaires, digne d'être mis en parallele avec le plus fa-

1569. Bataille de Jarnac.

Mort du prince de Condé.

meux de ſes deſcendans, malheureux d'avoir eu l'ambition d'un chef de parti, & ſur-tout de n'avoir pas eu le temps de réparer ſes révoltes.

Reſſources des huguenots.

Coligni, l'homme du monde le plus fécond en reſſources, ſauva les débris de l'armée, & ſe fit craindre après la défaite. Au prince de Condé, dont la perte ſembloit être la ruine de ſon parti, ſuccéda un autre prince du ſang, né pour ſervir de modele à tous les rois. C'étoit Henri, prince de Béarn, (depuis Henri IV,) fils de la reine de Navarre Jeanne d'Albret, auſſi zélée proteſtante que ſon mari avoit été foible catholique. Elle-même vint préſenter ſon fils aux vaincus, ranima leur courage & leurs eſpérances. (*) On déclara le jeune Henri chef de la ligue. L'amiral & l'intrépide d'Andelot mirent tout en mouvement, tandis que le cardinal de Châtillon leur frere, (qu'on appelloit le comte de Beauvais, du nom de ſon évêché, depuis qu'il avoit abandonné l'égliſe Romaine,) travailloit en Angleterre

Le prince de Béarn.

(*) Elle fit frapper une médaille avec cette légende ; *Pax certa, Victoria integra, Mors honeſta.* (*Paix ſûre, Victoire entiere, Mort glorieuſe*)

Secours des proteſtans étrangers.

pour l'intérêt du calviniſme. Les proteſtans d'Allemagne ſignalerent auſſi leur zele. On vit le duc de Deux-Ponts, à la tête d'environ douze mille hommes, traverſer preſque toute la France pour joindre l'armée de l'amiral. Le fameux Guillaume de Naſſau, prince d'Orance, eut beaucoup de part à cette entrepriſe, dont le ſuccès fut en partie l'ouvrage de la méſintelligence des généraux catholiques. Tant de meſures & de reſſources n'aboutirent qu'à de nouveaux revers. Coligni leva le ſiege de Poitiers, & fut défait à

Bataille de Montcontour.

Montcontour par le duc d'Anjou. Mais toujours ferme & redoutable dans le malheur, il fit en ſorte que ſon parti, après quatre batailles perdues, fut encore en état de réſiſter à la puiſſance royale. Le prince de Béarn, âgé de ſeize ans, le regardoit comme ſon pere, ſe formoit à ſon école, & paroiſſoit digne d'un tel maître.

1570.

Paix avantageuſe aux proteſtans vaincus.

Au lieu de pourſuivre les rebelles diſperſés, le duc d'Anjou s'arrêta imprudemment à faire des ſiéges, & profita peu de la victoire. Le Poitou, la Xaintonge, le Béarn, la Guienne, furent inondés de ſang. La fureur des deux partis croiſſoit chaque jour, &

les proteſtans ne vouloient mettre bas les armes qu'à des conditions avantageuſes. Ils les obtinrent par le traité de Saint-Germain en Laie. On leur accorda non-ſeulement des préches, mais quatre villes de ſûreté, entre autres la Rochelle. On les déclara de plus capables de toutes les charges; on leur permit même de récuſer, dans leurs procès avec les catholiques, un certain nombre de juges, ſans en apporter la raiſon. Cette paix ineſpérée étoit un triomphe pour eux. Dans les vues de Catherine de Médicis, ce n'étoit vraiſemblablement qu'un piége fatal. Elle vouloit détruire par la perfidie ceux qu'elle ne pouvoit abattre autrement. Charles IX, imbu de ſes maximes, exercé à la diſſimulation, enclin à la cruauté, ſeconda parfaitement ſon deſſein. La plus atroce méchanceté fut couverte des plus belles apparences.

Perfidie de la cour.

Pour attirer à la cour les chefs du parti huguenot, le roi offrit ſa ſœur Marguerite en mariage au jeune prince de Béarn. La reine de Navarre, charmée de cette marque de réconciliation, vint conclure elle-même le traité. On la combla d'honneurs & de

careſſes. Après la premiere entrevue, Charles IX demande à ſa mere s'il n'a pas bien joué ſon *rôlet*. Oui, répond Catherine ; mais ce n'eſt rien faire que de commencer, ſi l'on n'acheve. Il réplique en jurant Dieu, *qu'il les mettra tous dans ſes filets*. Le plus difficile étoit d'y mettre l'amiral. Cet homme ſage ſe laiſſa tenter par un appât ſéduiſant. Les *Gueux* (on appelloit ainſi les religionnaires des Pays-Bas,) venoient encore de ſe révolter contre l'Eſpagne ; & le prince d'Orange profitoit de la tyrannie du gouvernement, pour lui enlever des ſujets, & pour fonder la république des Provinces-Unies. Dans ces conjonctures, le roi parut diſpoſé à prendre les armes contre Philippe II. Le zele violent de ce monarque, & ſes liaiſons étroites avec les Guiſe le rendoient infiniment odieux aux Réformés. Propoſer à Coligni une guerre de cette nature, & lui offrir le commandement, c'étoit le prendre par ſon foible. Malgré ſes juſtes défiances, il ſe rendit auprès de Charles IX, qui reçut avec de grands témoignages d'amitié celui dont la tête, peu auparavant, avoit été miſe à prix avec opprobre. Cependant une mort prématurée enleve la reine de Navarre. Le bruit ſe répand ſans aucune preuve qu'elle a été empoiſonnée. De tous côtés on exhorte l'amiral à ſe défier de la cour. Un capitaine calviniſte prenant un jour congé de lui, & l'amiral lui demandant pourquoi il ſe retiroit en province : *c'eſt* dit-il, *parce qu'on nous fait ici trop de careſſes. J'aime mieux me ſauver avec les fous, que de périr avec ceux qui ſe croient trop ſages*. Coligni ſe moquoit de ces prétendues terreurs paniques. Tant il eſt vrai que les plus habiles ſe laiſſent tromper par qui flatte adroitement leurs paſſions.

Coligni donne dans le piége.

1562. Mort de la reine de Navarre.

Enfin le prince de Béarn, qu'on appelloit le roi de Navarre depuis la mort de ſa mere, arriva auſſi avec le prince de Condé ſon couſin, à peu-près de même âge que lui. Le 17 Août ſe fit la cérémonie de ſon mariage avec Marguerite de France. Les jours ſuivans ſe paſſerent dans les plaiſirs & les fêtes. Toutes les haines ſembloient étouffées ; mais le feu couvoit ſous la cendre. L'amiral ſe retirant à pied dans ſon hôtel le 22, ſur les onze heures du matin, après avoir vu jouer le roi à la

Préludes de la Saint-Barthelemi.

paume, fut bleſſé d'un coup d'arquebuſe. *Voilà*, s'écria-t-il, *le fruit de ma réconciliation avec le duc de Guiſe.* Ce duc avoit effectivement juré de venger la mort de ſon pere, dont il le croyoit auteur. Charles IX, à la nouvelle de l'aſſaſſinat, paroît tranſporté de colere; il va voir l'amiral & lui promet une vengeance d'éclat. *Mon pere*, lui dit-il, *la bleſſure eſt pour vous & la douleur pour moi.* Etoit-ce diſſimulation ou ſincérité? on n'en peut juger que par les faits.

1572. La Saint-Barthelemi.

Tandis que les proteſtans murmurent, menacent tout haut, Catherine de Médicis & le conſeil ſecret du monarque méditent le maſſacre de la Saint-Barthelemi. Le duc de Guiſe eſt chargé de l'exécution, lui qu'on vouloit arrêter après la bleſſure de l'amiral. Les ordres ſont donnés auſſi-tôt ſans que le ſecret tranſpire. La nuit du 23 au 24 Août commence cette effroyable boucherie. Coligni eſt une des premieres victimes. Son ennemi mortel, Guiſe fait lui-même enfoncer ſa porte, & Beſme domeſtique du duc porte le premier coup. *Jeune homme*, lui dit l'amiral d'un air tranquille, *tu devrois reſpecter mes cheveux blancs; mais*

mais fais ce que tu voudras, tu ne m'abrégeras la vie que de quelques jours. Il ajouta en expirant: *au moins ſi je mourrois dans la main d'un honnête homme, & non pas de celle d'un goujat!* Une foule de ſeigneurs & de gentilshommes ſont égorgés juſques dans le Louvre. Les catholiques rempliſſent Paris de carnage; pluſieurs, pour venger leurs querelles particulieres, poignardent d'autres catholiques, que la haine transforme à leurs yeux en Huguenots. Enfans, vieillards, femmes groſſes, tout eſt confondu ſous le fer des aſſaſſins. Un artiſan ſe vantoit d'avoir tué pour ſa part quatre cens perſonnes. Le maſſacre dura pluſieurs jours; on raconte que le maréchal de Tavannes couroit les rues, criant au peuple: *ſaignez, ſaignez, les médecins diſent que la ſaignée eſt auſſi bonne en tout ce mois d'Août comme en Mai.* Charles IX tiroit lui-même avec une longue arquebuſe ſur les malheureux qui prenoient la fuite. Le corps de Coligni, couvert d'opprobres par la populace, & pendu au gibet de Montfaucon, fut pour lui un agréable ſpectacle. Quelqu'un ayant dit qu'il ſentoit mauvais: *le Corps d'un ennemi mort ſent toujours*

bon, répondit le roi. Parole empruntée de Vitellius, & également odieuse dans la bouche de l'un & de l'autre. On avoit délibéré si le roi de Navarre & le prince de Condé seroient compris dans la proscription. La qualité de princes du sang leur sauva la vie. Charles leur commanda de renoncer au calvinisme. Le premier fit peu de de résistance ; le second parut d'abord inflexible. *Messe, mort, ou bastille*, lui dit un jour le roi en colere. La crainte décida la conscience. Ces conversions forcées durerent autant que le motif qui les avoit produites.

Massacre dans les provinces.

Paris ne fut pas le seul théatre de cette tragédie. L'ordre de massacrer les calvinistes, envoyé par-tout le royaume, s'exécuta en plusieurs endroits avec la même fureur. Un historien célebre compte environ soixante mille François immolés sous prétexte de religion. On bénit aujourd'hui les noms de quelques commandans de province qui refuserent courageusement d'être les meurtriers de leurs citoyens. Le vicomte d'Ortes écrivit de Bayonne au roi : « J'ai communi-
» qué le commandement de V. M. à
» ses fideles habitans & gens de guer-

» re de la garnison : je n'y ai trouvé
» que bons citoyens & fermes soldats,
» mais pas un bourreau. C'est pour-
» quoi eux & moi, supplions très-
» humblement V. M. vouloir em-
» ployer en choses possibles, quelques
» hasardeuses qu'elles soient, nos bras
» & vies. » Précieux monument pour l'humanité!

La Saint Barthelemi louée.

Une chose presqu'aussi étrange que ce massacre, c'est que le roi n'eut pas honte d'en prendre sur lui tout l'odieux. Il déclara dans un lit de justice qu'il avoit été fait par ses ordres ; il en exposa les raisons. Le premier président Christophe de Thou loua sa prudence, supposant une conjuration formée contre la maison royale. Le Parlement flétrit la mémoire de Coligni, livra les restes de son cadavre au bourreau, & ordonna qu'on feroit tous les ans une procession pour remercier Dieu de la délivrance du royaume. Les esprits trop échauffés n'avoient pas encore réfléchi sur l'atrocité de cette barbarie. Elle fut célébrée à Rome & en Espagne par de pompeux panégyriques, & en France par une médaille dont l'inscription étoit, PIETAS ARMAVIT JUSTITIAM, (*la*

piété arma la juſtice.) Heureuſement ; on ſait de nos jours que la piété ne peut être ſanguinaire, ni la juſtice barbare ; & l'on ne craint point, à l'exemple d'un ſage prélat François, de dépeindre la Saint Barthelemi comme *une action exécrable qui n'avoit jamais eu & qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais de ſemblable.* (*Péréfixe.*)

Obſervation ſur l'amiral de Coligni, &c.

On trouva dans les papiers de l'amiral un avis au roi de prendre garde, en aſſignant l'apanage à ſes freres, de ne pas leur donner une trop grande autorité. La reine mere fit lire cet article devant le duc d'Alençon, le dernier frere de Charles IX, qu'elle ſavoit affligé de la mort de Coligni. Voilà votre bon ami, lui dit-elle ; voyez le conſeil qu'il donne au roi. « Je ne ſais » pas, répondit le duc, s'il m'aimoit » beaucoup ; mais je ſais qu'un ſem- » blable conſeil n'a pu être donné que » par un homme très-fidele à ſa ma- » jeſté, & très-zélé pour l'état. » Si ce trait fait quelque honneur à l'amiral de Coligni, rien ne peut effacer la tache de ſa rebellion. Un grand homme armé contre les loix eſt toujours un grand fléau. Il eſt affreux de voir

la patrie déchirée par ceux qui devoient être ſa gloire & ſon appui. Mais quelle terrible leçon la providence ne ſemble-t-elle pas donner aux ambitieux, dans la perſonne de tous ces chefs de parti, ſi diſtingués par leur rang ou par leur mérite ! Ils périrent de mort violente, François de Guiſe, Louis de Condé & l'amiral, indignement aſſaſſinés ; le connétable de Montmorenci, le roi de Navarre Antoine de Bourbon, & le maréchal de Saint-André, tués dans la guerre civile. Tous en bouleverſant l'état avoient tourmenté leur vie, & s'étoient creuſé un tombeau.

Les Proteſtans plus furieux que jamais.

L'effet de la Saint Barthelemi fut préciſément le contraire de celui qu'on eſpéroit. Au lieu d'écraſer le calviniſme, elle rendit ſes partiſans plus furieux. L'expérience a prouvé cent fois que le zele des religionaires s'irrite par les perſécutions ſanglantes, & qu'on leur donne des forces en les réduiſant au déſeſpoir. Charles IX voulut ſe remettre en poſſeſſion des places de ſûreté accordées aux calviniſtes. Ils refuſerent de les rendre ; ils proteſterent qu'après la trahiſon qu'on venoit de faire au ſein de la paix, ils

ne pouvoient ſe fier à la cour, & qu'ils aimoient mieux périr en défendant leur religion & leur liberté, que par la main d'un bourreau. Ainſi le maſſacre ne ſervit qu'à rallumer la guerre.

1573. Siéges de la Rochelle & de Sancerre.

Le duc d'Anjou perdit près de vingt-quatre mille hommes au ſiége de la Rochelle. Cette place ſoutint neuf grands aſſauts & une infinité d'autres attaques. Hommes & femmes travailloient avec la même ardeur à repouſſer les aſſaillans. Les Rochelois obtinrent une capitulation qui les laiſſoit maîtres chez eux, & dans laquelle ils firent comprendre Nîmes & Montauban. Il fut ſtipulé que le roi y mettroit des gouverneurs, mais ſans garniſon, les bourgeois devant ſe garder eux-mêmes. Ce ſiége mémorable fut moins étonnant que celui de la petite ville de Sancerre. Les aſſiégés, dépourvus de vivres, mangerent tout ce qu'il y a de plus dégoûtant parmi les animaux, & dévorerent enfin les os de morts, les cuirs, les parchemins, quelques-uns, même, dit-on, leurs propres enfans. Ce n'étoient point des ſoldats, mais des bourgeois, des artiſans, des vignerons, animés d'un fanatiſme invincible. Après plus

de ſept mois de ſiége; ils ne ſe rendirent qu'en obtenant la liberté de conſcience.

Le Duc d'Anjou, roi de Pologne.

La réputation du duc d'Anjou & les intrigues de l'évêque de Valence Montluc, avoient fait élire ce prince roi de Pologne. Charles IX, extrêmement jaloux de ſon frere, fut ravi de cette occaſion de l'éloigner. Autant il preſſoit ſon départ, autant le duc craignoit de quitter la France, où il eſpéroit de régner bientôt. Cependant il fallut partir. La reine mere qui avoit pour lui une affection particuliere, ſe chargea de ſes intérêts. Elle conſervoit toujours ſon autorité, quelque envie qu'eût le roi de s'en affranchir. Les troubles de l'état le tenoient dans la dépendance. Déja le goût des factions ſe ranimoit. Il s'en forma une nouvelle ſous le nom de *Malcontens* ou de *Politiques*, qui laiſſant la religion à l'écart, ne parloit que de réformer le royaume, & ſe propoſoit ſur-tout d'abaiſſer les Guiſe, dont le pouvoir n'avoit preſque plus de bornes. Le duc d'Alençon, frere du roi, eſprit inquiet, léger, inconſidéré, ſe mit à la tête de cette cabale excitée par les Montmorenci.

Faction des *Politiques*.

Les Proteſtans y entrerent, ainſi que le roi de Navarre & le prince de Condé, très-mécontens de la cour. Un complot pour enlever ces princes fut découvert. On empriſonna nombre de ſeigneurs ; on arrêta le roi de Navarre & le duc d'Alençon. Les fureurs de la guerre renaiſſoient dans les provinces, lorſque le roi, toujours malade depuis la Saint Barthelemi, mourut à l'âge de vingt-quatre ans, ſans enfans mâles, après avoir déclaré régente Catherine de Médicis juſqu'au retour du roi de Pologne ſon frere & ſon ſucceſſeur.

1574. Mort du roi.

Charles IX avoit des qualités eſtimables, de l'eſprit, du jugement, de l'activité, du courage. Peut-être ſeroit-il devenu un grand roi, ſi l'éducation en eût fait un homme vertueux. Le maréchal de Retz, Florentin, abuſa de ſa faveur pour le corrompre, & ſa mere lui inſpira cette politique déteſtable que Machiavel avoit enſeignée en Italie. Né avec un caractere violent, il s'étoit endurci l'ame par la fureur de la chaſſe. Une diſſimulation perfide, jointe à ce fonds de cruauté, le rendit capable de commander la Saint Barthelemi. Cependant il aimoit les lettres, & cultivoit même la poéſie. Daurat, Ronſard & Baïf furent honorés de ſes bonnes graces. Il fit grand aumônier ſon précepteur Amiot, le traducteur de Plutarque, dont le mérite auroit peut-être croupi dans l'indigence ſous un autre regne. Ce n'eſt pas le premier exemple d'un prince ſanguinaire qui ait eu du goût pour la littérature. Les plaiſirs de l'eſprit ne changent pas la trempe du cœur.

Chancelier de l'Hôpital.

Une choſe bien ſinguliere, c'eſt que nos plus ſages loix prirent naiſſance parmi tant de barbaries & de déſordres. On en fut redevable au chancelier de l'Hôpital, « qui faiſoit l'hon-» neur à la raiſon & à la juſtice, dit M. » Hénault, de penſer qu'elles étoient » plus fortes que les armes même, & que » leur ſainte majeſté avoit des droits im-» preſcriptibles ſur le cœur des hom-» mes, quand on ſavoit les faire va-» loir. » Les ordonnances faites par ce grand homme ſont pleines d'une profonde ſageſſe. Elles euſſent établi ſolidement l'ordre & la paix, ſi la rage des factions avoit pu ſouffrir un frein ſalutaire. C'étoit toujours un bien infini, que les loix parlaſſent avec di-

gnité, avec préciſion, & que de l'ancien chaos, mal débrouillé juſqu'alors, il ſortit un plan régulier qui pût conduire à une légiſlation encore plus parfaite.

Loix remarquables.

Les baillis, les ſénéchaux étoient gens de guerre. Louis XII avoit ordonné qu'ils priſſent des grades; mais les grades ne ſuppléoient point à la ſcience. Par l'ordonnance d'Orléans; en 1560, il fut réglé qu'ils ſeroient tous de *robe courte*; ce qui fit paſſer à leurs lieutenans l'adminiſtration de la juſtice, & établit une diſtinction entiere entre la robe & l'épée. La même ordonnance veut qu'il n'y ait qu'un ſiege de juſtice dans les ſeigneuries qui ne ſont pas royales, en conſervant le droit d'appel; droit précieux, mais que les degrés de juridiction trop multipliés rendoient préjudiciable. Elle veut que les actes ſoient ſignés des parties; on n'avoit pas encere ſenti la néceſſité de ce réglement. Elle défend de publier des monitoires, ſinon pour crime & ſcandale public: (il étoit ſi facile d'abuſer de ce moyen d'inquiſition au gré de la haine, de l'intérêt, ou du préjugé & de l'ignorance!) En

1561, on ordonna par des lettres patentes à tous les bénéficiers de faire une déclaration des revenus de leurs bénéfices; mais ces lettres furent révoquées, & quoique le bien de l'état ſemble exiger que le gouvernement connoiſſe les revenus de toutes les terres, les exemptions eccléſiaſtiques y ont toujours mis obſtacle. L'ordonnance de Moulins, en 1566, réforma en pluſieurs choſes la juſtice, qui préſente encore tant de choſes à réformer; elle régla qu'on puniroit les crimes dans le lieu où ils auroient été commis. Un édit de 1567, porte que les meres ne ſuccéderont point à leurs enfans *ès biens provenans du côté paternel*: c'étoit pour que les terres ne ſortiſſent pas des familles. Il fut ordonné par des lettres patentes du même-temps, que nul ne ſeroit reçu dans un office de judicature, ſans information de vie & de mœurs, & s'il n'eſt de la religion catholique. L'année commençoit la veille de Pâques; uſage ſujet à beaucoup d'inconvéniens, cette fête étant mobile. L'ordonnance de Rouſſillon, en 1564, fixa le commencement de l'année au premier

Janvier. Le Parlement ne consentit à cette réforme que trois ans après. Tant l'empire de la coutume prévaut quelquefois sur la raison.

Corruption de la cour.

Pour se former une idée des mœurs de la cour, qui influent nécessairement sur celles de la nation entiere, il faut réunir tous les désordres portés aux plus grands excès, la superstition & l'athéisme, la méchanceté & la débauche, la fourberie & la cruauté. Catherine de Médicis avoit accrédité l'astrologie judiciaire. Rien n'étoit plus commun que les sortiléges, par lesquels on croyoit se défaire de ses ennemis. On y joignoit malheureusement un moyen plus efficace, le poison. Toutes ces pestes venoient principalement d'Italie. La renaissance des lettres, en rafinant les esprits, sembloit avoir développé des talens pernicieux. L'impiété d'une part, l'hérésie de l'autre, en abusoient pour le malheur de la société. C'est que la plupart ignoroient encore les vrais principes qui devoient régler la conduite de chaque particulier & le gouvernement des états. D'ailleurs, la noblesse en général étoit si ignorante, qu'on fit venir exprès deux gentilshommes pour converser en latin avec les ambassadeurs Polonois.

Montaigne.

Cependant Michel Montaigne, gentilhomme Gascon, également distingué par son esprit & par ses lumieres, cultivoit paisiblement la philosophie. On admire encore le style nerveux & les pensées mâles de ses *Essais*; ouvrage utile pour la connoissance du cœur humain, mais où la religion & les mœurs ne sont pas toujours respectées.

Les François en Amérique.

Sous ce regne il se passa en Amérique une chose mémorable. L'amiral de Coligni y avoit envoyé une colonie qui s'établit dans la Floride. Les Espagnols ne vouloient point de voisins, s'imaginant avoir des droits exclusifs sur cet immense hémisphere. Ils surprirent les François, & les massacrerent tous, quoiqu'il n'y eût point de guerre entre les deux nations. La cour de Madrid approuva cette injuste cruauté; celle de Paris ne pouvoit ou ne vouloit pas en tirer vengeance. Un gentilhomme Gascon, nommé Dominique Gourgues, entreprit de le faire sans secours. Il vendit son bien en 1567, équipa quelques navires, attaqua les

Eſpagnols, s'empara de leurs forts, & fit pendre ceux qui tomberent entre ſes mains. On trouva un monument de leur expédition, où ils ſe vantoient d'avoir exterminé les habitans de l'ancienne colonie, *non comme François, mais comme Luthériens.* Gourgues fit graver de même le récit de ſa victoire, en marquant qu'il avoit ainſi traité les Eſpagnols, *non comme Eſpagnols, mais comme traîtres, brigands & meurtriers.* Loin d'être récompenſé à ſon retour, il courut riſque de perdre la vie. Les Guiſe par ménagement pour Philippe II, demanderent qu'on lui fît ſon procès. L'injuſtice ne fut pas pouſſée ſi loin. Elizabeth, qui ſavoit mieux employer le mérite, offrit à ce brave capitaine le commandement d'une flotte Angloiſe. Il ſe diſpoſoit à partir lorſqu'il mourut. Peut-on ne pas obſerver combien ce mot *mais comme Luthériens*, peint au naturel l'eſprit d'un ſiécle où la religion fut le prétexte des plus monſtrueuſes horreurs ?

HENRI III.

1574. Henri quitte la Pologne.

IL eſt étonnant que Henri III dans ſa vingt-quatrieme année, ſoit monté ſur le trône après deux de ſes freres, François II & Charles IX. Il l'eſt encore plus que ce prince qui s'étoit fait une brillante réputation n'étant que duc d'Anjou, ſe ſoit rendu ſi mépriſable étant roi. L'ennui le dévoroit en Pologne. Impatient de revenir dans ſa patrie, & prévoyant que les Polonois mettroient obſtacle à ſon retour, il s'évada de nuit comme un captif qui briſe ſes chaînes. L'empereur, les Vénitiens & les plus ſages des François lui conſeillerent vainement de ménager les Calviniſtes, & de rétablir le calme dans un royaume agité de factions meurtrieres. Il ſe déclara pour les voies de rigueur, comme il avoit fait au temps du maſſacre ; mais il ne tarda guere à s'en repentir. La petite ville de Livron, qu'il vouloit forcer, lui réſiſta avec inſulte. *Approchez, aſſaſſins*, crioit-on du haut des murailles, *vous ne nous trouverez pas endormis comme l'amiral.* Dès le commencement de

Vices de Henri III.

son regne, il se montra tel qu'il fut toujours, ennemi des affaires, occupé sérieusement de parure & de bagatelles, livré avec quelques jeunes seigneurs ses mignons aux plus infâmes débauches, & augmentant le scandale de ses mœurs par des grimaces de dévotion. Que devoit-on augurer d'un roi qui, souillé de vices abominables, affectoit d'aller en procession sous un sac de confrere pénitent, & de contrefaire le dévot en vivant comme un impie.

Factions, révoltes.

Le duc d'Alençon, à qui il avoit rendu la liberté ainsi qu'au roi de Navarre, conspira contre sa vie. Henri lui pardonna en frere; ensuite sur quelques nouveaux soupçons, il conjura le roi de Navarre de le faire périr. Celui-ci seroit devenu par ce crime l'héritier présomptif de la couronne; mais il étoit incapable d'une noirceur, & refusa d'y prêter la main. Des mécontentemens communs unirent les deux princes, quoique brouillés par antipathie & par des intrigues galantes. Le duc d'Alençon s'enfuit de la cour. La confédération des Politiques & des Protestans acquit de nouvelles forces, ayant

à sa tête le frere du roi. Il fut bientôt suivi du roi de Navarre, qui ne se vit pas plutôt libre, qu'à l'exemple du prince de Condé, il rétracta l'abjuration qu'on lui avoit arrachée sous le dernier regne. La Saint Barthelemi auroit-elle pu faire de bons catholiques? La guerre civile se rallume dans les provinces. Montbrun, chef des huguenots de Dauphiné, est fait prisonnier & on lui tranche la tête. Il avoit eu l'insolence de dire tout haut : » Le roi m'écrit comme » roi, & comme si je devois le recon» noître! Je veux qu'il sache que cela » seroit bon en temps de paix; mais » en temps de guerre, qu'on a le bras » armé & le cu sur la selle, tout le » monde est compagnon. « *Il verra s'il est mon compagnon*, dit le roi en apprenant qu'il étoit maître de sa personne. Le gain d'une bataille ne lui eût pas causé plus de joie. Déja des troupes Allemandes étoient venues au secours des confédérés. On sentit la nécessité de la paix. Il n'étoit plus temps de la faire avec honneur; on la fit telle que la voulurent les factieux.

Insolence de Montbrun.

1576. Les Calviniſtes triomphans.

Les plus grands avantages furent accordés aux Calviniſtes par l'édit de pacification ; liberté entiere de conſcience, exercice public de *la religion prétendue réformée*, (ce ſont les termes de l'édit,) excepté à deux lieues de Paris & de la cour ; chambres mi-parties de catholiques & de proteſtans dans les huit Parlemens du royaume ; (*) la mémoire de l'amiral réhabilitée ; les chefs de la confédération reconnus pour bons & fideles ſujets. On déclare que les prêtres ou moines mariés ne pourront être inquiétés à ce ſujet, & que leurs enfans ſeront regardés comme légitimes. On augmente l'apanage du duc d'Alençon, qui devient dès-lors duc d'Anjou ; & pour comble d'oppro-

(*) Depuis que le Parlement avoit eu une conſiſtence fixe à Paris, & que l'on avoit ſenti mieux que jamais la néceſſité des loix, & l'avantage des tribunaux chargés de rendre la juſtice, un Parlement unique ne pouvant embraſſer toutes les provinces dans ſon reſſort, on en établit ſucceſſivement pluſieurs. Celui de Toulouſe fut créé par Philippe le Bel, & les autres enſuite par différens rois. Leur ſageſſe s'eſt quelquefois démentie dans des temps de troubles & de vertiges ; mais leur établiſſement, comme l'obſerve Loiſeau, a ſauvé le royaume d'un démembrement, & l'a *maintenu en ſon entier*. Les loix ſont un des plus fermes remparts des états.

bre, on achete le départ des Allemans, on leur donne des otages, on ſouffre qu'ils pillent les provinces en ſe retirant chez eux. Voilà les ſuites de la Saint Barthelemi, à laquelle Henri III n'avoit que trop contribué. Jamais l'héréſie ne parut ſi triomphante, ni le gouvernement ſi avili.

Naiſſance de la Ligue.

L'indignation & le zele des catholiques produiſirent un mal encore plus funeſte : la *ſainte Ligue* prit naiſſance. On appella ainſi cette dangereuſe confédération, dont le motif ou le prétexte étoit de défendre l'égliſe, le roi & l'état ; mais dont le principal effet fut de bouleverſer l'état, d'aſſaſſiner le roi, & de déshonorer l'égliſe. Le cardinal de Lorraine (mort en 1574) paſſe pour en avoir ébauché le blan ; ouvrage digne de ſon exceſſive ambition. Les Huguenots, animés de l'eſprit républicain, avoient formé de pareilles entrepriſes contre l'autorité ſouveraine. Celle des catholiques devint en quelque ſorte une révolte générale. Dans un article de l'aſſociation, telle que la rapporte un auteur exact, il étoit dit que, pour la défenſe commune, on procéderoit *ſoit par la voie de juſtice, ou*

des armes, ſans nulle acception de perſonnes. La formule dreſſée pour la Picardie, où la Ligue prit naiſſance, porte que quiconque refuſeroit ou différeroit d'y entrer, ſeroit réputé *ennemi de Dieu, déſerteur de ſa religion, rebelle à ſon roi, traître & proditeur de ſa patrie, abandonné de tous, & expoſé à toutes les injures & oppreſſions qui lui pourroient ſurvenir.* Henri duc de Guiſe, ſurnommé le *Balafré* à cauſe d'une bleſſure qu'il avoit reçue au viſage en combattant les Calviniſtes, animoit ſourdement la cabale ſans paroître encore en être le chef. Elle fit des progrès rapides ; les religionnaires furent inſultés en pluſieurs endroits ; & la cour, malgré l'édit de pacification, ne penſa guere à réprimer ces violences. Ne pouvant contrebalancer un parti par l'autre, elle ſe déclara ouvertement aux états de Blois, contre celui qu'elle eſpéroit le plus d'accabler, & révoqua l'édit accordé aux Proteſtans. C'étoit peu de leur fournir un nouveau prétexte de guerre. Le roi, par une politique inconcevable, autoriſa la Ligue, s'en déclara le chef, ſe mit à la tête d'une faction formée contre

1577. Le roi autoriſe la Ligue.

lui-même. Tel fut le fruit des états de Blois : la guerre civile, & nul ſecours d'argent pour la ſoutenir.

A peine avoit-on repris les armes, que le roi deſira la paix. Il accorde un nouvel édit de pacification conforme en pluſieurs points au dernier, de nouvelles places de ſûreté pour les Calviniſtes ; *en attendant*, dit-il, *qu'il ait plu à dieu de lui faire la grace, par le moyen d'un bon, libre & légitime concile, de réunir tous ſes ſujets à l'égliſe catholique.* (Expreſſions ſingulieres après le concile de Trente.) Dans ce court interval de tranquillité, Henri III inſtitua l'ordre du Saint-Eſprit. Celui de Saint Michel étoit tombé dans un tel aviliſſement, qu'on l'appelloit le *collier à toutes bêtes.* Les catholiques ſeuls pouvoient être admis dans le nouvel ordre. C'étoit un appât pour attirer les Proteſtans. Mais le roi, mépriſé des premiers à cauſe de ſa conduite ſcandaleuſe, déteſté des autres comme un des auteurs de la Saint Barthelemi, ne connoiſſoit pas les vrais moyens de ramener les eſprits & de rétablir ſon autorité. En prodiguant tout à ſon luxe & à ſes mignons, il manquoit

Nouvelle paix.

Ordre du Saint-Eſprit.

de tout pour les beſoins de l'état. Les deux partis ne voyoient dans ſa perſonne qu'un prince foible, débauché, & baſſement hypocrite. Auſſi le braverent-ils tour-à-tour.

1581. Le Duc d'Anjou aux Pays-Bas.

Comme la cour étoit peu fidelle à ſes engagemens, le roi de Navarre ne crut pas devoir l'être davantage aux ſiens. Il recommença la guerre, & acquit une grande réputation au ſiege de Cahors. D'un autre côté, le duc d'Anjou, (auparavant duc d'Alençon,) dont l'humeur ne pouvoit ſympathiſer avec celle de Henri III ſon frere, s'évada ſecrétement, & alla profiter des troubles des Pays-Bas, où la domination Eſpagnole déclinoit de plus en plus. Le duc d'Albe après avoir livré à l'exécuteur dix-huit mille hérétiques en cinq ans, s'étoit retiré avec le chagrin de voir l'héréſie & la révolte plus audacieuſes que jamais. Tout le ſang verſé par les ordres de Philippe II n'avoit ſervir qu'à enflammer la haine des peuples contre lui, & celle des Proteſtans contre l'égliſe. Le prince d'Orange, qu'il venoit de proſcrire, dont il avoit mis la tête à prix, détermina enfin les états à le déclarer ſolemnel-

République de Hollande.

lement *déchu de la principauté, pour avoir violé les priviléges des peuples, contre ſon ſerment. Pour cette cauſe*, ajoute la proclamation, *les états, ſuivant la permiſſion que le roi Philippe leur en avoit donnée lui-même lorſqu'il fut reconnu prince de Flandre, étant libres & dégagés de l'obéiſſance qu'ils lui avoient vouée, choiſiſſent pour leur prince, de leur bon gré & de leur propre mouvement, François de Valois, duc d'Alençon, frere du roi de France.* Le roi approuva l'élection; mais il falloit, pour la ſoutenir, plus de génie & de prudence que n'en avoit le duc d'Anjou. Mécontent de ce que les Provinces-Unies gênoient ſon autorité, & jaloux du prince d'Orange qui n'avoit eu garde de ſe donner un maître abſolu, il tenta de s'emparer des principales villes. Cette entrepriſe ruina ſes affaires. Les bourgeois d'Anvers repouſſerent les François, qui crioient par-tout *vive le duc & la meſſe*, & ils en firent un grand carnage. Ce malheureux prince fut obligé de revenir en France, ayant perdu par ſa faute un état où il pouvoit être heureux en reſpectant la liberté nationale. Il ſe flattoit d'épou-

1583. Mauvaiſe conduite du duc d'Anjou.

ſer la reine d'Angleterre ; il en avoit même reçu un anneau pour gage de ſa foi. C'étoit la coutume d'Elizabeth de nourrir l'eſpoir des princes qui vouloient régner avec elle. Elle trompa le duc d'Anjou comme tant d'autres, quoique amoureuſe de lui. Conſumé de chagrin, il mourut en 1584. Le prince d'Orange ayant été aſſaſſiné par un fanatique, la nouvelle république offrit au roi de le reconnoître pour ſouverain. Une offre ſi avantageuſe ne fut point acceptée. Sous un gouvernement foible, les occaſions échappent ſans retour.

1584. Entrepriſes de la Ligue.

On vit enfin que la ſainte Ligue, colorée d'une apparence de zele, n'étoit dans les vues des principaux chefs qu'une conſpiration contre l'autorité royale & les loix fondamentales du royaume. La mort du duc d'Anjou fit éclater le vrai deſſein des ligueurs. Comme le roi de Navarre étoit dès-lors l'héritier préſomptif de la couronne, ils affecterent plus que jamais de gémir ſur les dangers de l'égliſe, ſur les triomphes certains de l'héréſie, en cas qu'un prince hérétique vint à regner. Henri III n'étoit point épargné dans leurs invectives. Les édits

édits burſaux dont il écraſoit le peuple, ſes profuſions pour d'indignes favoris, ſes débauches monſtrueuſes, ſes confréries, ſes proceſſions fréquentes, le ſac dont il ſe couvroit, une diſcipline & un roſaire à ſa ceinture, fourniſſoient ample matiere de ſatyre. Pour le décrier davantage, on le peignoit comme fauteur de l'héréſie, ami ſecret du roi de Navarre, protecteur déclaré de Geneve & des religionnaires Flamans. Les eccléſiaſtiques & les moines, tranſportés la plupart d'un zele aveugle, ſouffloient à l'envi le feu de la rebellion. Ils entraînoient aiſément un peuple crédule & enthouſiaſte. Le duc de Guiſe faiſoit jouer tous les reſſorts avec autant de prudence que d'activité. Un Jéſuite Lorrain, nommé Matthieu, fut un de ſes principaux agens. On l'appelloit le courier de la Ligue. Grégoire XIII, qu'il avoit commiſſion de conſulter ſur ce cas de conſcience : *ſi le motif de maintenir la religion catholique pouvoit diſpenſer de l'obéiſſance due aux ſouverains*, décida verbalement, ſelon les anciennes maximes de Rome, que la guerre en ce cas étoit permiſe contre le roi. Les ſcru-

Le Pape approuve la révolte.

pules des ames droites étant levés par cette réponſe, il n'y eut qu'une voix pour prendre les armes.

Le cardinal de Bourbon, chef de la Ligue.

L'ambition effrénée de Henri de Guiſe aſpiroit au trône. Il ſut la couvrir d'un voile impoſant. Il perſuade au cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, que ſon neveu étant, comme hérétique, incapable de regner, c'étoit lui que la couronne regardoit. Ce vieux prélat, ſimple, facile, imbu d'ailleurs des préjugés dominans; ſe laiſſa éblouir d'une eſpérance chimérique, qui redoubloit l'ardeur de ſon zele. Tout-à-coup

Son manifeſte.

parut un manifeſte où il ſe déclaroit le chef de la Ligue, en expoſant les intentions des ligueurs. Les noms du pape, de l'empereur, du roi d'Eſpagne, de preſque tous les ſouverains catholiques, appuyoient cette déclaration. Elle portoit que tous les confédérés avoient fait ſerment de *tenir la main forte & armée* à ce que l'égliſe fût rétablie en ſa dignité, & la religion catholique maintenue, le peuple ſoulagé, les nouveaux impôts abolis, &c. Après ce ſignal de guerre, les ligueurs ſe mettent bientôt en campagne. Henri III, quoiqu'en état

de les diſſiper, ſe contente de faire ſon apologie. Il invite le roi de Navarre à changer de religion, & à venir le ſeconder pour leurs communs intérêts. Celui-ci répond qu'il faut auparavant le convaincre de la fauſſeté de ſa religion; qu'il n'eſt point opiniâtre ſur cet article; mais qu'en attendant, il ſuivra les lumieres de ſa conſcience. La cour n'avoit ni prudence ni courage. Catherine de Médicis, ſoit penchant pour la Ligue, ſoit envie de temporiſer, augmenta les frayeurs du roi. On fit à Nemours un traité de paix le plus avantageux aux ligueurs & le plus capable de révolter les proteſtans. On dépouilloit ces derniers de tout ce qui leur avoit été accordé; on accordoit aux autres tout ce que des rebelles peuvent deſirer pour l'anéantiſſement de la puiſſance royale. Le cardinal de Bourbon & les princes de la maiſon de Guiſe obtinrent des gardes, des villes de ſûreté, de l'argent, & une approbation authentique de tout ce qu'ils avoient entrepris contre l'état. Cette nouvelle frappa tellement le roi de Navarre, qu'un côté de ſa mouſtache, dit ſon hiſtoriographe

1585. Traité avec les ligueurs.

Matthieu, en blanchit tout-à-coup.

Sixte-Quint excommunie le roi de Navarre.

Cependant la Ligue perdoit ſon crédit à Rome. Sixte-Quint; ce pape fier & entreprenant, né d'un vigneron, nourri dans un cloître, parvenu à force d'artifices au pontificat, la regardoit comme une cabale auſſi dangereuſe pour la religion que pour le royaume. Quoiqu'il en parlât avec mépris, il ne laiſſa pas de lui fournir des armes en publiant une fameuſe bulle par laquelle il excommunioit le roi de Navarre & le prince de Condé, comme hérétiques, relaps, ennemis de Dieu & de l'égliſe; les appellant *génération bâtarde & déteſtable de l'illuſtre maiſon de Bourbon*, les déclarant privés de tous leurs droits, incapables de ſuccéder à toute ſouveraineté, & déliant les ſujets du roi de Navarre de leur ſerment. Le Parlement, indigné de cet attentat, en fit la matiere des plus fortes remontrances. Un conſeiller fut d'avis de faire brûler cette bulle injurieuſe.

Proteſtation du roi de Navarre.

Les deux princes en appellerent à un concile libre. Le roi de Navarre, dans ſa proteſtation, donne un démenti à Sixte-Quint, & ajoute que, *ſi par le paſſé les rois & princes ſes prédéceſſeurs ont bien ſu châtier la témérité de tels galants, comme eſt ce prétendu pape Sixte, lorſqu'ils ſe ſont oubliés de leur devoir & paſſé les bornes de leur vocation, confondant le temporel avec le ſpirituel; il eſpere, lui qui n'eſt en rien inférieur à eux, que Dieu lui fera la grace de venger l'injure faite à ſon roi, à ſa maiſon, à ſon ſang & à toutes les cours du Parlement de France.* &c. Il eut le courage de faire afficher ce placard dans Rome même. Le pape admira ſa fermeté, mais les ligueurs ne manquerent pas de ſe prévaloir de la bulle. C'étoit tout pour eux de paroître n'attaquer que les ennemis de l'égliſe. Leur cauſe devenoit ainſi aux yeux du peuple la cauſe de la religion.

1586. Le roi prend les armes contre Henri IV.

Henri III fut forcé à lever des troupes contre le roi de Navarre & les calviniſtes. Il venoit d'ordonner par un édit, ſous peine de crime de leze-majeſté, que les hérétiques abjuraſſent dans quinze jours. Le roi de Navarre avoit ordonné à ſon tour, par une déclaration, que les catholiques fuſſent traités comme on traiteroit les calviniſtes. La guerre déchira les provinces ſans produire de grands

événemens. On manquoit de reſſources ; & le Parlement rejettoit les édits burſaux par leſquels on vouloit épuiſer la France déja trop malheureuſe. Catherine de Médicis tenta encore les voies de négociation. Elle eut une conférence en Xaintonge avec le roi de Navarre. Elle y avoit mené les femmes galantes de ſa cour, moyen de ſéduction qui lui réuſſiſſoit ſouvent. Le prince en les voyant dit à la reine, Il n'y a rien là que je veuille. Quoi, repliqua-t-elle, aurois-je donc pris une peine inutile, moi qui n'aime que le repos ? » Madame, je n'en » ſuis pas cauſe, répondit le roi ; ce » n'eſt pas moi qui vous empêche de » coucher dans votre lit ; c'eſt vous » qui m'empêchez de coucher dans » le mien. La peine que vous pre- » nez vous plaît & vous nourrit, le » repos eſt le plus grand ennemi de » votre vie. « Le duc de Nevers lui repréſentant qu'il n'auroit pas même le pouvoir de lever un impôt à la Rochelle, il répartit fiérement : *je fais à la Rochelle tout ce que je veux, parce que je n'y veux rien que ce que je dois.* Cette parole devoit donner une haute idée de Henri IV. Nous l'appellerons déſormais ainſi, puiſque, ſelon la remarque de M. de Voltaire, ce nom ſi célebre eſt devenu un nom propre. Comme il perſiſtoit à ne vouloir point abjurer le Calviniſme par un pur motif d'intérêt, la conférence ſuſpendit à peine quelque temps les hoſtilités. On s'égorgeoit impitoyablement les uns les autres. *J'ai peur*, diſoit le vicomte de Turenne, *que cette guerre ne nous mange tous, ſi Dieu n'y met la main.*

Paroles de Henri IV.

1587. Supplice de Marie Stuart

Un événement affreux augmenta la haine des catholiques contre les religionnaires, & acheva de manifeſter l'inertie du gouvernement. Marie Stuart reine d'écoſſe, après la mort de François II ſon époux, s'étoit retirée dans ſes états. Elizabeth, qui voyoit en elle une dangereuſe rivale, fomenta ſoigneuſement la révolte des Proteſtans Ecoſſois, plus furieux que les autres parce qu'ils étoient plus fanatiques. Les foibleſſes de leur reine (car il eſt difficile de la juſtifier de galanterie, quand on peſe les témoignages pour & contre,) ſervirent peut-être à irriter leur fanatiſme. Chaſſée de ſon royaume en 1568, elle chercha un aſyle auprès de ſon

ennemi. Eliſabeth, moins généreuſe que politique, la tint en priſon dix-neuf ans, & lui fit trancher la tête ſous prétexte des ſoulevemens qu'elle occaſionnoit dans l'état. Il eſt certain que les catholiques avoient formé quelques conſpirations contre Elizabeth. Mais quel droit la reine d'Angleterre pouvoit-elle avoir ſur les jours de la reine d'Ecoſſe ? Celle-ci reçut la mort avec un héroïſme vraiment chrétien. Henri III ne penſa point à venger la veuve de ſon frere, ni les droits de la royauté. Il avoit tout à craindre pour lui-même.

Les Seize. On découvrit en ce temps-là une nouvelle faction très-dangereuſe, la ligue des *Seize*, ainſi nommée parce que ceux qui la compoſoient étoient diſtribués dans les ſeize quartiers de Paris. Elle exiſtoit depuis deux ans, étroitement unie à la grande ligue, & formant le deſſein, non-ſeulement d'aſſujettir le roi, mais encore de le détrôner. Après avoir été averti de ce complot, il n'en fut ni plus actif ni plus prévoyant. Les ligueurs, qu'il regardoit avec raiſon comme ſes ennemis mortels, l'obligent à continuer la guerre contre l'héritier préſomptif

de la couronne. Il confie le commandement de l'armée au duc de Joyeuſe, l'un de ſes favoris, dont les qualités brillantes couvroient les vices ordinaires de la cour. Ce ſeigneur eſt défait par Henri IV à la journée de Coutras. La différence des deux armées ſembloit annoncer l'événement. L'une étoit pleine de jeune nobleſſe, brave, impétueuſe, mais ſans diſcipline, amollie par le luxe, couverte d'armes dorées & de magnifiques ajuſtemens : l'autre, compoſée de vrais guerriers, ſimplement vêtus, endurcis à la fatigue, & qui ne penſoient à briller que par leurs exploits. Avant la bataille, Henri dit aux princes de Condé & de Soiſſons : *ſouvenez-vous que vous êtes du ſang de Bourbon ; & vive Dieu, je vous ferai voir que je ſuis votre aîné. Et nous*, répondirent-ils, *nous vous montrerons que vous avez de bons cadets.* De jeunes ſeigneurs libertins, voyant les calviniſtes faire la priere, dirent d'un ton moqueur : *Ils ſont à nous les poltrons, ils tremblent & ſe confeſſent.* Quelqu'un plus ſenſé répondit : *ne nous y trompons pas, quand les huguenots font cette mine, ils ont envie de ſe bien battre.* En moins d'une heure la

Henri IV. vainqueur à Coutras.

victoire fut décidée. Jamais le roi de Navarre n'avoit montré tant de conduite ni tant de valeur. Il se distingua encore plus par sa modération, prenant soin des blessés, renvoyant les prisonniers gratuitement, & paroissant aussi digne d'amour que la Ligue le peignoit digne de haine. Il fit rendre les honneurs funebres au duc de Joyeuse, qu'on avoit tué de sang froid après le combat. Ces sortes de meurtres, inspirés par le fanatisme, déshonoroient tour à tour les deux partis.

Succès du duc de Guise.

Le duc de Guise se signaloit d'un autre côté contre les Allemans, qui venoient au secours des Huguenots. Leur armée étoit de huit mille Reîtres & de cinq mille Lansquenets, auxquels devoient se joindre seize mille Suisses. (On appelloit *Reîtres* la cavalerie Allemande, & *Lansquenets* l'infanterie.) Ce général vint à bout de les dissiper. Alors on vit redoubler l'enthousiasme & l'insolence des Ligueurs. Tout Paris élevoit leur idole jusqu'aux nues. Les chaires ne retentissoient que de ses louanges ; les prédicateurs affectoient de rabaisser le roi en préconisant le duc. Ces paroles, qu'ils répétoient avec enthousiasme :

Saül en a tué mille, mais David en a tué dix mille, devinrent le cri universel de la populace. Les esprits étoient si étrangement fascinés, que la Sorbonne décida dans une assemblée secrete, qu'*on pouvoit ôter le gouvernement aux princes que l'on ne trouvoit pas capables, comme l'administration au tuteur que l'on avoit pour suspect* ; maxime dictée par les Seize, & qu'ils prétendoient mettre en pratique. La mort du prince de Condé, empoisonné à Saint-Jean d'Angeli, augmenta leur confiance. Leur impunité même ne prouvoit que trop combien ils étoient redoutables.

Décision de la Sorbonne.

1588.

Cependant le duc de Guise, toujours occupé de ses grands desseins, tandis que le roi demeuroit comme enséveli dans une stupide léthargie, assemble à Nanci les chefs de la Ligue & les princes de sa maison. Ils conviennent entre eux de faire de nouvelles demandes à Henri III. On lui envoie un mémoire pour le prier d'éloigner de la cour les personnes suspectes qui lui seroient nommées, de faire publier le concile de Trente, d'établir le tribunal de l'inquisition dans les principales villes, & d'en

Assemblée séditieuse.

Demandes au roi.

commettre l'exercice à des étrangers; d'abandonner aux chefs de la Ligue les places d'importance qu'on désigneroit ; de payer leurs troupes ; &c., &c. De pareilles demandes mettoient le comble à la révolte. Le roi dissimula, résolu de faire un exemple sur les Seize. Dans cette vue il assembla quelques troupes , & envoya défense au duc de Guise , qui étoit alors à Soissons , de revenir à Paris. Il falloit vingt-cinq écus au courrier chargé de la lettre; on ne les trouva point, & la lettre fut mise à la poste.

Journée des barricades.

Au moment qu'on s'y attend le moins , arrive le duc de Guise. Présenté au roi , il jure qu'il n'a reçu aucun ordre. Deux jours après , Henri III fait entrer les Suisses , pour s'assurer de la ville. Les bourgeois séditieux prennent les armes , forment des barricades jusqu'au Louvre , enveloppent ou désarment les soldats. Le roi s'enfuit , & abandonne sa capitale au duc rebelle , qui auroit pu se saisir de sa personne , mais qui appréhenda sans doute de se rendre trop odieux par cette violence. Les Parisiens l'adoroient ; Paris & la Bastille étoient à sa disposition ; il eut bientôt rétabli

l'ordre par tout. Achille de Harlai , premier président , qu'il alla visiter , plus indigné qu'effrayé de son triomphe , lui dit : *c'est grande pitié quand le valet chasse le maître. Au reste , mon ame est à Dieu , mon cœur est à mon roi , & mon corps est entre les mains des méchans : qu'on en fasse ce qu'on voudra.* Ainsi un magistrat illustre se montroit , par sa fidélité & sa vertu , bien supérieur à ce héros criminel. La plupart des membres du parlement partageoient les sentimens de leur chef. L'état n'avoit plus guere d'autre ressource.

Procession bisarre.

Les Parisiens rougirent bientôt de leurs excès , ou plutôt ils craignirent la vengeance. Une procession de Capucins alla jusqu'à Chartres pour fléchir le roi. Frere Ange , (Henri de Joyeuse , un de ses mignons devenu novice Capucin ,) marchoit à la tête , portant sur les épaules une grande croix , & frappé de coups de discipline par deux religieux , tandis que les autres chantoient le *Miserere* , & que le peuple crioit d'un ton lamentable *miséricorde*. A cette bisarre cérémonie succéda une députation respectueuse pour demander pardon , & le Parle-

ment ſollicita la grace du peuple. Henri III s'expliqua d'abord avec aſſez de fermeté ; il accorda enſuite comme auparavant tout ce que pouvoient ſouhaiter les rebelles. L'édit de réunion ſigné à Rouen porte qu'il fera ſerment d'exterminer l'héréſie dans ſon royaume ; de ne faire jamais ni paix ni treve avec les hérétiques, ni aucun édit en leur faveur ; que tous ſes ſujets jureront de ne recevoir pour roi après ſa mort aucun prince hérétique ou fauteur d'hérétique ; que toutes les charges ſeront données aux Catholiques, que le roi aura deux armées pour exterminer l'héréſie; que le Concile de Trente ſera publié au plutôt, ſans préjudice de l'autorité royale & des libertés de l'Egliſe Gallicane ; que les ſujets ſe départiront de toutes les intelligences, ligues, aſſociations, ſoit au-dedans, ſoit au-dehors ; qu'il y aura amniſtie générale pour le paſſé, & nommément pour la journée des barricades, attendu que tout s'eſt fait par zele pour la religion, &c. Le ſeul article avantageux au roi, étoit de lui rendre la Baſtille; il ne fut point exécuté. Les autres le livroient en quelque maniere à la diſcrétion des factieux. Ainſi plus le gouvernement plie dans les orages, plus les chefs de partis ſavent profiter des circonſtances. L'armement prodigieux de Philippe II, auquel on donnoit le nom de *Flotte invincible*, détermina peut être la cour à céder avec tant de honte. Cette flotte, compoſée de cent trente gros vaiſſeaux, où le maître du Pérou avoit déployé toutes ſes forces, devoit détrôner Elizabeth, & ſembloit menacer la France auſſi bien que l'Angleterre. Mais elle fut battue par les vents & par les Anglois, de maniere que l'entrepriſe ne produiſit abſolument rien.

Edit honteux de réunion.

Flotte *invincible* battue.

1588. Etats de Blois.

Le roi, outré de l'aviliſſement où il ſe voyoit réduit par les ligueurs, réſolut enfin de faire des coups d'autorité. Ceux qui lui avoient conſeillé juſqu'alors les voies de douceur & de conciliation, perdirent ſa confiance, la reine mere en particulier, qui, indifférente pour tous les partis, ſacrifioit tout à l'ambition de gouverner. Les états généraux furent aſſemblés à Blois. Henri fit ſerment avec les états d'obſerver l'édit de réunion comme une loi fondamentale du royaume. Les partiſans des Seize, qui vouloient impoſer le joug au ſouverain, pro-

poſerent hardiment que les délibérations fuſſent publiées ſans attendre les ordres du conſeil, dont les longueurs & les modifications, diſoient-ils, rendoient inutiles les remedes les plus ſalutaires. On fit au roi de nouveiles demandes propres à l'aigrir davantage. On vouloit qu'il exclut nommément de la couronne le roi de Navarre, déja exclus en qualité d'héré-

Diſpute ſur les libertés Gallicanes.

tique par le traité de Rouen. On inſiſta ſur la publication du concile de Trente; moyen infaillible dont le duc de Guiſe ſe ſervoit pour s'attacher la cour de Rome. Cette propoſition excita de violentes diſputes au ſujet des libertés de l'égliſe Gallicane. L'Archevêque de Lyon oſa les dépeindre comme des chimeres inventées contre l'autorité du ſaint ſiége; mais l'avocat général d'Eſpeſſes les défendit en bon François, comme l'ancien droit commun que la France avoit eu le bonheur de conſerver.

Il les réduiſit à ces deux maximes, 1°. que le pape n'avoit rien à commander dans le royaume, & ne pouvoit rien ſtatuer en matiere civile; 2°. que quoiqu'il fût reconnu en France pour le chef de l'égliſe, on n'y

avoit jamais admis cette puiſſance abſolue qu'il exerçoit ailleurs. Le cardinal de Gondi ſe récria, diſant que ceux qui parloient de la ſorte ne ſavoient guere de théologie. D'Eſpeſſes lui ferma la bouche en répondant qu'il s'avoueroit vaincu, ſi celui qui le traitoit d'ignorant pouvoit ſeulement décliner ſon nom en latin. Cette diſpute humiliante pour les ligueurs, augmenta leur animoſité, mais ſuſpendit une délibération embarraſſante.

Le marquiſat de Saluces envahi ſous prétexte de zele par le duc de Savoye, qu'on croyoit d'intelligence avec Henri de Guiſe; les deſſeins de ce dernier dont le but étoit évidemment de détrôner le monarque; l'inſolence des Seize qui lui étoient tous dévoués, & qui dominoient dans le tiers état; le reſſentiment, la colere, la crainte déterminerent Henri III à faire périr un chef de parti, d'autant plus redoutable, qu'il effaçoit par ſes grandes qualités preſque tous les princes de ſon temps. « Ce n'étoit point » une terreur panique, dit M. Hé- » nault, que la crainte des entrepri- » ſes qu'il pouvoit former: il ſe trou- » voit dans les circonſtances pareilles

Réſolution violente du roi.

» à celles dont Pépin profita : Henri » III ne reſſembloit pas mal aux der- » niers rois de la premiere race ; & le » prétexte de la religion auroit fort » bien pu ſuſciter quelque pape de » l'humeur de Zacharie. »

Aſſaſſinat du duc de Guiſe.

Il paroiſſoit impoſſible dans les circonſtances de faire le procès au duc de Guiſe tout puiſſant dans le royaume. Un aſſaſſinat étoit la voie la plus ſûre ; on ne penſa point que c'étoit la plus odieuſe. Henri propoſa au brave Crillon de s'en charger. Crillon répondit qu'il promettoit de tuer ce héros dans un combat ſingulier , mais que l'office de bourreau ne lui convenoit point. Les meurtriers furent choiſis parmi les gardes appellés les Quarante-cinq. Le roi , en leur diſtribuant des poignards : *c'eſt un acte de juſtice* , dit-il , *que je vous commande ſur l'homme le plus criminel de mon royaume. Les loix divines & humaines me permettent de le punir. Ne pouvant le faire par les voies ordinaires de la juſtice , je vous autoriſe à le faire par le droit que me donne ma puiſſance royale.* Guiſe reçut avis de pluſieurs endroits qu'on tramoit quelque choſe contre lui. Un billet qu'il trouva ſous ſa ſerviette lui

annonçoit une prochaine cataſtrophe. Il écrivit ſur ce billet avec un crayon , *on n'oſeroit* , & le jetta ſous la table. Son intrépidité le perdit. Les ſatellites le percerent de coups dans la chambre même du roi , qui fit aſſaſſiner le lendemain le cardinal de Guiſe ſon frere , homme auſſi violent que le duc étoit circonſpect & meſuré dans ſes démarches. (*) Ce fameux duc , l'auteur de la *ſainte Ligue* , qui avoit toujours la religion à la bouche , étoit ſi peu chrétien par les mœurs , qu'il ne diſſimuloit guere ſon libertinage , & que la jalouſie pour une maîtreſſe lui fit appeller un jour en duel ſon troiſieme frere le duc de Mayenne. On eut ſoin cependant de brûler ſon corps & celui du cardinal, & de jetter leurs cendres au vent , de peur qu'il ne reſtât au peuple un objet de fanatiſme , & qu'on ne rendit à leurs prétendues reliques le même culte qu'à celles des martyrs.

(*) Le cardinal diſoit ſouvent que ſon plaiſir ſeroit de tenir la tête du roi , quand on lui feroit une troiſieme *courronne* chez les Capucins. Les deux premieres étoient celles de Pologne & de France. Il vouloit y ajouter celle de moine.

1589. Au lieu de voler à Paris avec des troupes, & de profiter de la premiere conſternation des ligueurs, le roi retombe dans ſon indolence ordinaire, ne prend aucune meſure, ne donne aucun ordre pour prévenir les ſéditions. Bientôt tout Paris eſt en feu. Les Seize s'abandonnent aux derniers excès. Leurs prédicateurs changent la morale chrétienne en maximes de révolte & de vengeance. Quelques-uns exigent de leur auditoire un ſerment de venger les princes maſſacrés. (*) La Sorbonne déclare les ſujets déliés de leurs obligations envers le ſouverain ; ſoixante & dix docteurs ſignent ce décret, & on le donne pour le ſentiment unanime du corps, quoiqu'il y eût quelques oppoſans parmi les anciens. La confeſſion même ſert à inſpirer le crime. Point d'abſolution dans la plupart des égliſes pour quiconque

Tout Paris en combuſtion.

Fanatiſme en chaire & ailleurs.

(*) Un de ces fanatiques, apoſtrophant le premier préſident de Harlai, l'obligea de lever la main comme les autres, ſans quoi la populace l'eût maſſacré. Un curé, faiſant l'oraiſon fenebre du duc de Guiſe, déclama en furieux ces vers :

Exoriare eliquis noſtris ex oſſibus ultor,
Qui face Valeſios ferroque ſequare tyrannos.

n'a pas les ſentimens d'un rebelle. Buſſi-le-Clerc, procureur, à qui le duc de Guiſe avoit confié la Baſtille comme au plus furieux des Seize, ſe rend au palais, ſuivi d'une troupe de ſatellites. Il préſente une requête pour que le Parlement déclare, conformément au décret de la Sorbonne, que les ſujets ſont déliés du ſerment de fidélité. Ne trouvant pas cette compagnie dans les diſpoſitions qu'il exigeoit, il ordonne au premier préſident & à quelques autres de le ſuivre. Tout le Parlement ſe leve, marche à la ſuite d'Achille de Harlai. On les conduit à la Baſtille ; on forme un nouveau Parlement compoſé des magiſtrats les moins ſuſpects aux ligueurs. La requête de Buſſi-le-Clerc y eſt entérinée, la Ligue confirmée, & la réſolution priſe avec ſerment de venger la mort du duc & du cardinal de Guiſe, contre tous ceux qui en avoient été les auteurs ou les complices.

Le Parlement, priſonnier des Seize.

A cette multitude d'attentats, le roi n'oppoſoit que des manifeſtes, des apologies. Il venoit de perdre ſa mere Catherine de Médicis, qui, depuis trente ans, avoit, par ſon génie ambitieux & ſa perfide politique, fomen-

Mort de Catherine de Médicis.

té toutes les factions pour les faire ſervir toutes au maintien de ſon autorité. (*) Quoiqu'elle eût toujours haï le roi de Navarre, elle recommanda en mourant à ſon fils de ſe réconcilier avec lui, & ajouta qu'il ne pouvoit rétablir la paix dans le royaume qu'en accordant la liberté de conſcience; les princes d'Allemagne & pluſieurs autres ſouverains de ſon ſiecle n'ayant jamais pu pacifier par les armes les troubles excités par la religion. La néceſſité donnoit du poids à ce double conſeil, fondé ſur des expériences palpables. Un nouveau chef avoit remplacé le duc de Guiſe : c'étoit le duc de Mayenne, moins vif, moins audacieux, mais du reſte digne ſucceſſeur de ſon frere. Il ſe trouvoit à

Le duc de Mayenne.

(*) Ces vers en forme d'épitaphe, ne peignent pas mal le caractere & le gouvernement de Catherine de Médicis.

La reine qui ci-git fut un diable & un ange.
Toute pleine de blâme, & pleine de louange.
Elle ſoutint l'état, & l'état mit à bas,
Elle fit mains accords, & pas moins de débats,
Elle enfanta cinq rois & deux guerres civiles,
Fit bâtir des châteaux & ruiner des villes,
Fit bien de bonnes loix & de mauvais édits.
Souhaite lui, paſſant, enfer & paradis.

Lyon pendant les états de Blois. Henri III n'ayant pu s'aſſurer de ſa perſonne, tâcha inutilement de le gagner par les offres les plus avantageuſes, qui tendoient à mettre le tiers du royaume entre les mains des princes Lorrains. On devoit bien s'attendre que le meurtre de ſes freres exciteroit ſa défiance, & autoriſeroit ſes refus. Les ligueurs & leur Parlement (le roi venoit de transférer à Tours celui de Paris) le déclarerent lieutenant général de la couronne de France. Ils le faiſoient roi ſous un autre nom; car ils ſuppoſoient le trône vacant, & ne penſoient qu'à le remplir. Quantité de villes conſidérales embraſſerent hautement le parti du duc. A peine reſtoit-il au roi quelques provinces contenues par l'autorité des gouverneurs.

1589. Henri III & Henri IV unis contre la ligue.

Dans ces fatales circonſtances, il traite enfin avec Henri IV, dont on l'avoit forcé d'être l'ennemi. Ce grand prince ne balance point à venir le joindre, malgré les inquiétudes qu'on tâche de lui inſpirer. C'étoit une démarche haſardeuſe, après tant d'exemples de perfidie; mais la confiance d'un héros, ſur-tout excité par le bien public, l'emporte ſur les conſidéra-

tions perſonnelles. Les deux rois s'embraſſent avec tendreſſe, & s'uniſſent étroitement contre la ligue. Parmi des détails peu intéreſſans, nous trouvons un trait digne de reſter dans la mémoire des hommes. La Noue, gentilhomme Breton, le modele des proteſtans, loué par les catholiques mêmes, (tant la vertu a d'empire ſur les cœurs!) devoit ſecourir promptement Senlis, que l'armée des Seize alloit emporter. Il falloit y conduire des munitions. Elles étoient toutes prêtes; mais les marchands réfuſoient de les livrer ſans argent ou ſans une caution ſûre. La Noue s'adreſſe à quelques traitans enrichis au ſervice du roi; pas un ne veut ouvrir ſa bourſe. Indigné de leur avare ingratitude: *oh bien*, dit-il, *ce ſera donc moi qui ferai cette dépenſe. Garde ſon argent quiconque l'eſtime plus que ſon honneur. Tandis que j'aurai une goutte de ſang & un arpent de terre, je l'emploierai pour la défenſe de ma patrie.* Auſſi-tôt il engage ſes biens aux marchands, vole au ſecours de Senlis, défait les ligueurs, & ſauve la place.

Généroſité de la Noue.

L'union des deux rois étoit un ſujet d'alarmes pour la cour de Rome. Quoique

Monitoire de Sixte-Quint.

Quoique Sixte-Quint n'eſtimât point la Ligue, il la favoriſoit politiquement. Le maſſacre du duc de Guiſe lui avoit paru un acte de juſtice néceſſaire; mais celui d'un cardinal & l'empriſonnement de quelques prélats ligueurs lui paroiſſoient des attentats crians contre l'égliſe & le ſaint ſiége. En vain le roi demanda l'abſolution ſans avoir été frappé d'anathême. Ce pape altier, qui avoit l'ambition de maîtriſer les ſouverains, le voyant ligué avec un prince hérétique, fulmina contre lui un monitoire par lequel il lui ordonnoit de mettre en liberté le cardinal de Bourbon, arrêté aux états de Blois, & le citoit à comparoître devant lui dans ſoixante jours ou en perſonne ou par procureur; le déclarant excommunié en vertu de la bulle *In cœna Domini*, s'il n'informoit pas le ſaint ſiége de ſon obéiſſance dans l'eſpace de trente jours. Cette bulle *In cœna Domini*, compoſée de pluſieurs bulles, publiée en 1568 par Pie V, (*) toujours rejetée en Fran-

Bulle *In cœna Domini.*

(*) On fait remonter cette Bulle juſqu'au pontificat de Grégoire XI dans le quatorzieme ſiecle. Elle exiſtoit en partie depuis long temps, lorſque

tions perſonnelles. Les deux rois s'embraſſent avec tendreſſe, & s'uniſſent étroitement contre la ligue. Parmi des détails peu intéreſſans, nous trouvons un trait digne de reſter dans la mémoire des hommes. La Noue, gentilhomme Breton, le modele des proteſtans, loué par les catholiques mêmes, (tant la vertu a d'empire ſur les cœurs!) devoit ſecourir promptement Senlis, que l'armée des Seize alloit emporter. Il falloit y conduire des munitions. Elles étoient toutes prêtes; mais les marchands réfuſoient de les livrer ſans argent ou ſans une caution ſûre. La Noue s'adreſſe à quelques traitans enrichis au ſervice du roi; pas un ne veut ouvrir ſa bourſe. Indigné de leur avare ingratitude: *oh bien*, dit-il, *ce ſera donc moi qui ferai cette dépenſe. Garde ſon argent quiconque l'eſtime plus que ſon honneur. Tandis que j'aurai une goutte de ſang & un arpent de terre, je l'emploierai pour la défenſe de ma patrie.* Auſſi-tôt il engage ſes biens aux marchands, vole au ſecours de Senlis, défait les ligueurs, & ſauve la place.

Généroſité de la Noue.

L'union des deux rois étoit un ſujet d'alarmes pour la cour de Rome. Quoique

Monitoire de Sixte-Quint.

Quoique Sixte-Quint n'eſtimât point la Ligue, il la favoriſoit politiquement. Le maſſacre du duc de Guiſe lui avoit paru un acte de juſtice néceſſaire; mais celui d'un cardinal & l'empriſonnement de quelques prélats ligueurs lui paroiſſoient des attentats crians contre l'égliſe & le ſaint ſiége. En vain le roi demanda l'abſolution ſans avoir été frappé d'anathême. Ce pape altier, qui avoit l'ambition de maîtriſer les ſouverains, le voyant ligué avec un prince hérétique, fulmina contre lui un monitoire par lequel il lui ordonnoit de mettre en liberté le cardinal de Bourbon, arrêté aux états de Blois, & le citoit à comparoître devant lui dans ſoixante jours ou en perſonne ou par procureur; le déclarant excommunié en vertu de la bulle *In cœna Domini*, s'il n'informoit pas le ſaint ſiége de ſon obéiſſance dans l'eſpace de trente jours. Cette bulle *In cœna Domini*, compoſée de pluſieurs bulles, publiée en 1568 par Pie V, (*) toujours rejetée en Fran-

Bulle *In cœna Domini.*

(*) On fait remonter cette Bulle juſqu'au pontificat de Grégoire XI dans le quatorzieme ſiecle. Elle exiſtoit en partie depuis long temps, lorſque

ce & en quelques autres états, toujours lue à Rome le Jeudi ſaint, a principalement pour objet les immunités de l'égliſe, & va juſqu'au point d'excommunier les princes qui exigeront des eccléſiaſtiques quelque contribution que ce puiſſe être. Elle défend même d'impoſer de nouvelles taxes ſur les laïques ſans une permiſſion expreſſe de Rome. Les excommunications ſans nombre qu'elle porte ſont toutes réſervées au pape. Elle excommunie quiconque appelle au futur concile de ſes décrets ou ſentences, quiconque enſeigne ou croit qu'il eſt ſoumis au concile général. Toute la France ſeroit excommuniée à jamais par une bulle, en ſuivant la doctrine du concile de Conſtance ! Tous les princes à jamais privés des droits du ſouverain ! & la cour de Rome toujours armée de cenſures pour ſoutenir ſes anciennes prétentions ! Mais ſi les princes, les miniſtres & les peuples venoient un jour à ouvrir les yeux, quels effets devoit néceſſairement produire cet abus de l'autorité ſpirituelle ?

Pie V, Dominicain, exceſſivement zélé pour l'inquiſition, la publia telle qu'on la voit aujourd'hui.

Le timide roi fut conſterné du monitoire de Rome. Henri IV eut beaucoup de peine à le raſſurer. *Vainquons*, lui dit-il, *& nous aurons l'abſolution; mais ſi nous ſommes battus, nous ſerons excommuniés, aggravés & réaggravés.* Effectivement le cardinal de Joyeuſe avoit écrit de Rome qu'on donneroit ou refuſeroit l'abſolution, ſelon que les armes ſeroient heureuſes ou malheureuſes. Il falloit aſſiéger Paris, & étouffer la Ligue dans ſon fort. Un ſecours de dix mille Suiſſes, que Sanci, maître des requêtes, obtint ſans argent par un prodige de zele & d'habileté, mit l'armée royale en état de former cette entrepriſe. Le roi s'empare de Saint-Cloud le 29 Juillet 1589. C'eſt-là que le fanatiſme devoit l'immoler. Siége de Paris.

Un jeune prêtre Dominicain, nommé Jacques Clément, la tête échauffée par les déclamations des prédicateurs, par la doctrine courante du régicide, & par les entretiens journaliers des enthouſiaſtes, ſe croit inſpiré de délivrer le royaume d'un tyran. (on ne donnoit pas d'autre nom à Henri III.) Bourgouin ſon prieur le confirme dans ſa réſolution. Il y a mé- Jacques Clément aſſaſſine le roi.

me tout ſujet de croire que des perſonnes du premier rang en furent les inſtigateurs, & la ducheſſe de Montpenſier, ſœur du duc de Guiſe, fut particulierement ſoupçonnée. Muni de paſſeports & de lettres de créance, Clément ſe rend à Saint-Cloud, ſe fait préſenter au roi, ſous prétexte d'avoir des choſes eſſentielles à lui dire, & avec tout le ſang froid d'un ſcélérat lui plonge ſon couteau dans le ventre. Henri III mourut le lendemain entre les mains du roi de Navarre, qu'il appelloit ſon frere & ſon ſucceſſeur. La race des Valois étant éteinte, la couronne lui appartenoit comme au premier prince du ſang.

On préconiſe le régicide.

Si le religieux parricide n'eût pas été maſſacré d'abord, on lui auroit ſans doute arraché des ſecrets étranges. Les tranſports des Pariſiens, après cet événement, firent aſſez connoître l'eſprit de la Ligue. Jacques Clément fut honoré comme un ſaint; on le comparoit dans les chaires à Judith; qui avoit abattu la tête d'Holopherne, on expoſa ſon image ſur les autels. Le pape s'exprima ſur ſon compte de la même façon que les ligueurs. Preſque tous les théologiens catholiques

ſoutenoient cette doctrine atroce & abſurde, qui excite au meurtre, au régicide même, pour la défenſe de l'égliſe. Rien ne prouve mieux combien l'eſprit de parti & le faux zele peuvent éteindre, non-ſeulement les lumieres de la raiſon, mais celles de la religion. Il faut avouer que la conduite de Henri III ne contribua pas peu à inſpirer cette démence. La ſuperſtition, jointe à ſes autres vices, le rendoit également mépriſable & odieux. On lui reprochoit la Saint-Barthelemi, & les catholiques ſemblerent être les vengeurs des Proteſtans. Son regne fut appellé le *regne des favoris*.

Ordonnance ſur la nobleſſe.

Ce prince, par l'Ordonnance de Blois, déclara que les roturiers qui acheteroient des fiefs nobles ne ſeroient plus ni annoblis par-là, ni mis au rang de la nobleſſe. Dès-lors la poſſeſſion des fiefs ceſſa de faire des nobles. Cet abus s'étoit introduit par la licence du gouvernement, & aviliſſoit la nobleſſe en la rendant trop commune. Il étoit d'ailleurs contraire aux droits du ſouverain, qui ſeul doit conférer la nobleſſe. Henri IV ſupprima de même dans la ſuite celle qu'on

acquéroit par la profeſſion des armes. Pour s'anoblir il fallut déſormais des lettres du roi, ou un office auquel ce privilége fut attaché.

Ordonnance ſur les affaires eccléſiaſtiques.

L'ordonnance de Blois, de 1579, ainſi nommée parce qu'elle fut rendue en conſéquence des fameux états de Blois, renferme pluſieurs réglemens eccléſiaſtiques conformes à la diſcipline du concile de Trente, que ces états s'étoient efforcés de faire publier dans le royaume. Elle fixe les vœux de religion à ſeize ans. L'ordonnance d'Orléans les avoit fixés à vingt ans pour les filles & à vingt-cinq pour les hommes. Un changement ſi conſidérable, occaſionné par le concile de Trente ſe rapportoit plus à l'intérêt des religieux qu'à celui de la ſociété civile. Pour peu qu'on réfléchiſſe ſur quelques uns des autres décrets du concile, on ſentira la force des raiſons qui empêcherent toujours la France de recevoir ſa diſcipline. Il ſoumet à la juridiction eccléſiaſtique, non-ſeulement les adulteres, mais tous ceux qui ſont mariés ayant la tonſure cléricale, il attribue aux ſeuls ordinaires le jugement des livres, & condamne à une amende ceux qui en

Raiſons qui ont empêché de recevoir le Concile de Trente.

débitent de prohibés ; il ordonne la confiſcation, la ſaiſie de biens, l'empriſonnement même des laïques, en certains cas ; & permet aux évêques de dépoſer les adminiſtrateurs des hôpitaux ; il leur commande de publier les cenſures de Rome ; il les fait exécuteurs des legs pieux ; enfin il les ſuppoſe *délégués* du pape dans leurs fonctions ; il excommunie les rois qui prennent les fruits des bénéfices pour quelque occaſion que ce puiſſe être, & par conſéquent anéantit le droit de régale. Autant de breches, ſoit à la puiſſance légiſlatrice, ſoit à l'autorité des Magiſtrats, ſoit aux libertés de l'égliſe Gallicane, dont la plupart des évêques François ſe montroient alors peu jaloux, ou qu'ils ne connoiſſoient point.

Index de Rome pour les livres défendus.

On cherchoit tous les moyens d'arrêter le progrès de l'héréſie ; l'eſſentiel étoit d'en trouver de bons, & l'on n'y réuſſit pas toujours. A la terreur des ſupplices, on ajouta des entraves pour l'eſprit humain, qui, en le tenant captif dans les ténebres, pouvoient nuire à la religion même autant qu'à la raiſon & aux ſciences. Philippe II fit imprimer le catalogue des

livres défendus par l'inquiſition d'Eſpagne. Paul IV, l'année ſuivante 1559, ordonna que le *Saint Office* de Rome publiât auſſi un ſemblable catalogue. C'eſt l'origine de l'*Index*, où ſe trouvent confondus avec les livres hérétiques tous les ouvrages anonymes imprimés depuis quarante ans, des livres de littérature, & généralement (ce qui paroît incroyable) tous les livres ſans diſtinction ſortis de la preſſe de ſoixante-deux imprimeurs nommés dans une liſte particuliere. Excommunication réſervée au pape, privation de bénéfice, infamie perpétuelle, &c, c'étoient les peines prononcées contre les lecteurs. On vit des ouvrages de littérature, ſans rapport à la religion, défendu *en haine* de l'auteur qu'on jugeoit ou hérétique ou ſuſpect. Les livres que tel auteur pourroit compoſer, furent même condamnés ainſi avant que de naître. La France n'a point reconnu ce tribunal qui flétrit Eraſme, les Galilée, & tant d'écrivains reſpectables dont les lumieres ont éclairé toute l'Europe. (*) Mais ſi les principes des

(*) Aucun auteur n'a eſſuyé de plus terribles condamnations à Rome, que le célebre juriſconſulte, Charles du Moulin. Comme il étoit lu & admiré en dépit de l'*Index*, Clément VIII défendit de nouveau en 1602 tous ſes ouvrages, même ceux qui avoient été corrigés, parce que, dit ce pape, *ils ne peuvent être corrigé, que par le feu.* Encore aujourd'hui quand la congrégation de l'*Index* permet la lecture des mauvais livres, elle excepte toujours les livres de du Moulin. Un poiſon ſi déteſtable ſe débite en France avec privilége du roi, & ne fait de mal qu'aux prétentions de la cour Romaine. On a rectifié par des notes ce qu'il y a de répréhenſible dans le texte. Cela vaut mieux ſans doute que de défendre la lecture d'excellens ouvrages où il s'eſt gliſſé quelques erreurs, mais qui renferment un tréſor de vérités.

Ligueurs avoient prévalu, la France auroit porté le même joug que l'Eſpagne, le Portugal & l'Italie. On oublioit que *les paſteurs dans les premiers temps avoient ſoin de bien inſtruire les Chrétiens, chacun ſelon ſa portée, ſans prétendre les gouverner par la ſoumiſſion aveugle, qui eſt l'effet & la cauſe de l'ignorance.* (Fleury, VII Diſc.)

Le Calendrier réformé.

Cependant Grégoire XIII s'immortaliſa par une entrepriſe digne du ſiecle d'Auguſte. Il employa d'habiles mathématiciens à réformer le calendrier. Cette réforme ſe fit d'une maniere très-ſimple, en retranchant dix jours de l'année 1582. Le calendrier Grégorien fut établi en France par un édit. Quelque néceſſaire que fût le changement, les pays proteſ-

tans le rejetterent parce qu'il venoit de Rome. On l'auroit peut-être de même rejetté à Rome, s'il étoit venu de Geneve. C'eſt la biſarrerie ordinaire des préjugés.

Ramus perſécuté.

L'exemple du célebre Ramus étoit effrayant pour quiconque oſoit braver les opinions les plus abſurdes. Ce profeſſeur philoſophe, mathématicien, grand littérateur, eſſuya des perſécutions à Paris pour avoir enſeigné la véritable prononciation du Q. Il ſuffiſoit de prononcer comme lui *quanquam*, au lieu de *kankam*, pour encourir la cenſure. Il eut le courage de combattre la philoſophie péripatéticienne, & il fût traité en hérétique. Des meurtriers envoyés par un de ſes rivaux le tuerent à la Saint Barthelemi. Les écoliers, animés de l'eſprit des profeſſeurs, ſignalerent leur haine ſur ſon cadavre. On doit à Ramus une chaire de mathématiques du college royal, qui ſuffiroit pour rendre ſa mémoire précieuſe.

HENRI IV.

1589. Caractere de Henri IV.

LA France ne pouvoit déſirer de maître plus digne que Henri IV de

la gouverner, ni plus capable de réparer ſes malheurs. C'étoit un prince né avec une grande ame, un beau génie, un jugement admirable; formé par une éducation mâle & ſimple, endurci aux fatigues de la guerre, éprouvé par l'infortune qui apprend aux rois à être hommes, parvenu à l'âge de trente-ſix ans, où l'eſprit & le corps ont toute leur force; plein de droiture & de franchiſe, de généroſité pour ſes amis, d'affection pour les peuples, trop ſuſceptible des foibleſſes de l'amour, mais aimant la gloire & le bien public préférablement aux plaiſirs; Calviniſte modéré & ſans entêtement, diſpoſé à maintenir la religion dominante, à l'embraſſer même quand on l'auroit détrompé de ſes erreurs. Cependant la plus grande partie de la France refuſoit de le reconnoître. Chef de la branche de Bourbon-Vendôme, deſcendant de Robert comte de Clermont cinquieme fils de Saint Louis, quoiqu'il ne fût parent du dernier roi qu'au vingt-deuxieme degré, les loix lui aſſuroient la couronne. Il n'avoit contre lui que ſa propre religion, barriere preſque inſurmontable dans

Sa religion empêche de le reconnoître.

un temps de fanatiſme & de révolte. Le duc d'Epernon & d'autres ſeigneurs ou gentilshommes de l'armée ſe retirerent d'abord, ſous prétexte que leur conſcience ne leur permettoit pas de ſervir un prince hérétique. La plupart des autres lui demeurerent fideles, à condition qu'il s'en rapporteroit au jugement du concile. Mais le duc de Mayenne, qui, ſoit modération, ſoit politique, ne voulut point du titre de roi, le fit donner au vieux cardinal de Bourbon encore priſonnier, qu'on proclama quelques mois après ſous le nom de Charles X.

Avantages des ligueurs.

L'armée royale, forte de trente milles hommes au commencement du ſiege de Paris, diminuoit conſidérablement tous les jours. Les déſertions fréquentes, la retraite d'une foule d'officiers qui demandoient leur congé, le manque d'argent, les ſcrupules des catholiques, la défiance des Huguenots, tout contribuoit à l'affoiblir. Henri IV leva le ſiége, & ſe retira vers Dieppe, n'ayant plus que cinq à ſix mille combattans. On délibéra dans le conſeil s'il paſſeroit en Angleterre, tant les ligueurs

avoient de ſupériorité. Mayenne le pourſuivoit avec une armée trois ou quatre fois plus nombreuſe que la ſienne. Il ſe vantoit déja d'une victoire infaillible. Le *Béarnois* (c'eſt le nom que la Ligue donnoit au monarque) ne pouvoit, diſoit-il, lui échapper, à moins de ſe jetter dans la mer. Le péril étoit effrayant; mais Henri n'en redoutoit aucun. La bataille d'Arques confondit les eſpérances des rebelles. (*) Il les défit avec ſa petite armée. Ce fut en partie la faute du duc de Mayenne, trop lent dans ſes opérations, appeſanti par la maſſe de ſon corps, & qui perdoit beaucoup de temps au lit & à table. *S'il n'y va pas d'une autre façon*, dit Henri IV, *je ſuis aſſuré de le battre toujours à la campagne.* L'activité infatiguable & l'extrême ſobriété du roi lui donnoient tout l'avantage ſur ſon ennemi. On a écrit qu'il uſoit plus de bottes que l'autre n'uſoit de ſouliers. Après ſa victoire, ayant reçu un renfort de quatre mille Anglois,

Mayenne battu par Henri IV.

(*) Après cette bataille, Henri IV écrivit à Crillon, *Pends toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques, & tu n'y étois pas.*

il va porter la terreur jusqu'à Paris, où l'on avoit répandu le bruit de sa défaite. Il s'empare de cinq fauxbourgs l'épée à la main. Si le canon étoit arrivé un peu plutôt, la ville pouvoit être forcée. Les ducs de Mayenne & de Nemours y rentrerent à propos pour la défendre. Il s'en falloit bien que Henri fût au terme de ses épreuves.

Tout le royaume étoit déchiré, & le parti de la Ligue dominoit. Quelques Parlements autorisoient la rebellion. Celui de Toulouse rendit un arrêt fanatique qui ordonnoit des processions en mémoire de l'assassinât de Henri III, & qui déclaroit Henri IV incapable de succéder à la couronne. Sixte-Quint avoit envoyé un légat avec commission d'élire un roi tel que la cour de Rome pouvoit le souhaiter. Philippe II, roi d'Espagne, demandoit le titre de Protecteur de la France, pour la démembrer au gré de son ambition. Ce prince artificieux vouloit se rendre maître de la Ligue. En lui accordant des secours médiocres, il se proposoit de la tenir toujours dans la dépendance. Mais le duc de Mayenne, résolu de ne pas se donner un maître, fit avorter ses

projets, sans se priver de ses secours. Il diminua le pouvoir des Seize, dont l'audace ne connoissoit plus de frein.

La journée d'Arques avoit terni sa réputation. Afin de la rétablir par une action d'éclat, il marcha contre le roi qui assiégeoit Dreux en Normandie, & qui leva aussi tôt le siege pour aller combattre. Malgré l'avantage du nombre, le duc fut encore défait à Ivri. Cette fameuse bataille pourroit seule immortaliser Henri IV. Général & soldat il montra autant d'habileté que de bravoure. C'est-là qu'avant l'action, parcourant les rangs avec un air de gaité qui présageoit la victoire, il dit aux troupes : *Enfans, si les cornettes vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc ; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur & de la gloire. Dieu est pour nous.* On le crut mort dans la mêlée. Dès qu'il reparut, couvert du sang des ennemis, ses soldats devinrent autant de héros. Les Ligueurs furent taillés en pieces. Le maréchal de Biron commandoit le corps de réserve, & sans être au fort du combat, eut beaucoup de part à la victoire. Il félicita le roi en ces termes : *Sire, vous*

1590. Bataille d'Ivri.

avez fait aujourd'hui ce que devoit faire Biron ; & Biron ce que le roi devoit faire. La clémence du vainqueur releva la gloire de ſon triomphe, *Sauvez les François*, s'écrioit-il, en pourſuivant les fuyards. Tous ces traits peignent le grand homme, qui poſſede l'art de gagner les cœurs. On doit y ajouter les careſſes, les éloges dont il honora ſes officiers. Le maréchal d'Aumont étant venu le ſoir prendre ſes ordres, il l'embraſſa tendrement, l'invita à ſouper, le fit aſſeoir à ſa table. *Il eſt bien juſte*, dit-il, *qu'il ſoit du feſtin, puiſqu'il m'a ſi bien ſervi à mes noces.*

Blocus de Paris.

Après quelques lenteurs cauſées par le beſoin d'argent, Henri IV forme le blocus de Paris. Le duc de Nemours, frere utérin du duc de Mayenne, y commandoit en qualité de gouverneur. Il pourvut à tout avec une prudence & une activité ſinguliere. Cependant le cardinal de Bourbon meurt dans ſa priſon de Fontenai en Poitou, bon prélat, affectionné au roi ſon neveu, & qui s'étoit prêté aux manéges des ligueurs moins par ambition de prince, que par zele de catholique. Alors la Sor-

bonne décide ſolemnellement que Henri de Bourbon, hérétique, fauteur d'hérétiques, relaps & excommunié, *quand même il ſeroit abſous des cenſures*, ne peut-être admis à la couronne ; qu'on eſt obligé en conſcience de l'empêcher d'y parvenir ; qu'en mourant pour une ſi ſainte cauſe, on s'aſſure *la palme du martyre.* Le Parlement, ou plutôt le reſte de cette illuſtre compagnie, par une lâcheté ou un délire inconcevable, approuve ce décret auſſi plein d'extravagance que de fureur, & défend ſous peine de mort de parler d'aucune compoſition avec le roi. Pour comble de démence, on forme une eſpece de régiment de prêtres & de moines qui parcourent les rues en proceſſion, la cuiraſſe ſur le dos & le mouſquet ſur l'épaule ; ſpectacle ridicule, mais propre à exciter le fanatiſme de la populace. Le légat voulut animer la troupe par ſa préſence. Un de ſes nouveaux ſoldats tira pour le ſaluer. Il ne ſavoit pas ſans doute que ſon arquebuſe étoit chargée à balle. L'aumonier du légat reçoit le coup, & meurt dans le carroſſe. On s'écrie de toutes

Décret de la Sorbonne Fanatiſme des Pariſiens.

Régiment de prêtres & de moines.

parts qu'il eſt heureux de mourir dans une ſi ſainte action.

Famine dans Paris.

Il reſtoit environ deux cents vingt mille perſonnes dans Paris. Trois mois de blocus avoient épuiſé les vivres. La famine devenoit intolérable. On étoit déja réduit à pulvériſer les os de morts pour en faire du pain. Les religieux, qui inſpiroient l'ardeur du martyre, n'étoient pas les plus indifférens pour la vie. Une viſite faite dans les couvens dévoila leurs manœuvres intéreſſées. Mezerai aſſure qu'on trouva, même dans celui des Capucins, d'abondantes proviſions. Cette découverte fut une petite reſſource. Mais Paris ne pouvoit échapper à Henri IV, ſi par un excès de bonté il n'eût ſouffert que les bouches inutiles ſe retiraſſent, que ſes propres officiers & ſes ſoldats fiſſent entrer des rafraîchiſſemens pour leurs amis. On raconte que deux payſans qui alloient être pendus pour avoir amené du pain à une poterne, s'étant jettés à ſes genoux, & lui repréſentant qu'ils n'avoient pas d'autre moyen de gagner leur vie : *Allez en paix*, leur dit-il, en leur donnant l'argent qu'il avoit ſur lui, *le Béarnois*

Bonté exceſſive du roi

eſt pauvre ; s'il en avoit davantage, il vous le donneroit. Il entroit ſans doute de l'imprudence dans cette conduite, mais une imprudence digne d'admiration. *J'aimerois quaſi mieux*, diſoit le bon prince, *n'avoir point de Paris, que de l'avoir tout ruiné par la mort de tant de perſonnes.*

Le duc de Parme délivre Paris.

Cependant la néceſſité rendoit les Pariſiens plus traitables. Malgré les décrets de la faculté de théologie & les arrêts du parlement de la Ligue, il y eut quelques conférences pour un accommodement. On offrit de ſe ſoumettre, pourvu que le roi renonçât au Calviniſme ; mais regardant le ſuccès comme infaillible, il vouloit impoſer les conditions. Un événement imprévu lui fit perdre le fruit de tant de travaux. Philippe II, qui craignoit la fin des troubles, & qui ſe flattoit d'y gagner la couronne de France, avoit ordonné au duc de Parme, Alexandre Farneſe gouverneur des Pays Bas, de marcher au ſecours de Paris, quelque dangereux qu'il fût de dégarnir des provinces expoſées aux entrepriſes des Hollandois. Ce fameux général approche avec une puiſſante armée. Henri IV

au déſeſpoir lui préſente la bataille ; & lui fait dire que de ſon côté il ne l'eſquivoit jamais. *Pour moi* répond le duc de Parme, *je l'eſquiverai à ſes dépens, & quiconque m'y contraindra en ſaura plus que moi.* La délivrance de Paris étoit le but de ſon expédition : il réuſſit ſans peine. Ce coup de foudre répandit le découragement parmi les troupes du roi. Elles manquoient d'argent, d'habits, de nourriture. Le roi lui-même, n'ayant pas de quoi dîner, alla manger un jour dans la tente de François d'O, ſurintendant des finances, dont la table n'étoit que trop bien ſervie.

Invaſion du duc de Savoye.

Le duc de Parme ſe retira bientôt dans les Pays-Bas ; la guerre continua en France avec la même animoſité, ſans rien produire de mémorable. Un ennemi étranger augmenta les malheurs publics. C'étoit le duc de Savoye, qui non content d'avoir uſurpé le marquiſat de Saluces, vouloit envahir le Dauphiné & la Provence. Leſdiguieres, un des plus grands hommes de guerre de ce temps-là, rebelle ſous les regnes précédens en qualité de Calviniſte, mais fidele à Henri IV, & zélé pour ſa propre for-

Leſdiguieres.

tune, mit le Dauphiné à couvert de l'invaſion. Il envoya demander enſuite le gouvernement de Grenoble. Le roi refuſa d'abord, de l'avis de ſon conſeil, parce qu'il s'étoit engagé à réſerver les gouvernemens pour les catholiques, *Meſſieurs*, dit l'envoyé de Leſdiguieres, *votre réponſe inopinée m'a fait oublier un mot : c'eſt que, puiſque vous ne trouvez pas à propos de donner à mon maitre le gouvernement de Grenoble, vous ſongiez aux moyens de le lui ôter.* Cette hardieſſe ne déplut point à Henri IV. Leſdiguieres étoit tout puiſſant dans ſa province ; on avoit beſoin de lui ; on jugea que dans un cas extraordinaire il falloit paſſer ſur les regles. Il eſt des conjonctures où l'autorité affoiblie ne ſe ſoutient qu'en molliſſant. C'étoit beaucoup de garantir le Dauphiné ; mais le duc de Savoye fut plus heureux en Provence. On le reçut dans le pays, comme s'il en eût été le ſouverain. Le Parlement d'Aix l'en déclara gouverneur, & lui donna le titre de lieutenant général *ſous la couronne de France.* Le meilleur des rois étoit toujours regardé comme un tyran par ceux qui ne croyoient

pas qu'on pût regner ſans être catholique : préjugé fatal dont l'ambition ſe ſervoit pour exercer une véritable tyrannie.

1591. Entrepriſes de Rome.

Rome fut toujours redoutable dans ces conjonctures orageuſes. Sixte-Quint étoit mort en 1590, mépriſant la Ligue qu'il favoriſoit par une fauſſe bienſéance, & eſtimant Henri IV qu'il outrageoit par politique. Grégoire XIV, né ſujet du roi d'Eſpagne, abuſa encore plus que ſon prédéceſſeur de l'autorité pontificale. Il publia des monitoires pour ordonner ſous peine d'excommunication, à toute ſorte de perſonnes, de quitter le parti d'un roi *hérétique*, *relaps*, *perſécuteur de l'egliſe*, *excommunié*, & *privé de tous ſes domaines* ; (c'étoit le ſtyle ordinaire.) Il envoya de l'argent & promit des troupes aux ligueurs. En vain le roi ne ceſſoit de proteſter qu'il étoit prêt à ſe faire inſtruire, & que ſes ennemis l'en empêchoient par une guerre opiniâtre. On ne daignoit avoir égard ni à ſes raiſons ni à ſes promeſſes, & l'eſprit de faction envenimoit l'aigreur du faux zele.

Politique de Philippe II.

A Rome & à Paris, on travailloit

moins pour la religion que pour le roi d'Eſpagne. Cet ambitieux monarque ſe flattoit d'uſurper la France, comme il s'étoit emparé du Portugal ; il prétendoit y régner, ou du moins y faire régner ſa fille. Comptant ſur ſa politique & ſes tréſors, il diſoit déja *ma ville de Paris*, *ma ville de Rouen*, &c. Les Seize entroient avec ardeur dans ſes vues. Leur inſolence croiſſoit tous les jours, juſqu'à vouloir dominer le duc de Mayenne. Furieux de ce que le Parlement avoit renvoyé abſous un particulier dont ils ſollicitoient la mort, ils ſaiſirent trois magiſtrats, entre autres le préſident Briſon, qui étoit alors à la tête du Parlement ; ils les condamnerent à être pendus, & les firent exécuter. A la nouvelle de cet attentat, Mayenne abſent ſe hâte de revenir ; il diſſimule quelques jours ; il livre enfin au ſupplice quelques-uns de ces furieux. Buſſy-le-Clerc, le plus coupable de tous, devenu gouverneur de la Baſtille, obtint la permiſſion de ſe retirer. Ainſi fut détruite la tyrannie des Seize, faction compoſée de quelques curés fanatiques & d'un grand nombre de gens de la lie

Les Seize réprimés.

du peuple, auſſi redoutable aux chefs de la Ligue qu'à l'héritier de la couronne. Il s'étoit formé un troiſieme parti en faveur du jeune cardinal de Bourbon, fils du prince de Condé tué à Jarnac. Le roi découvrit l'intrigue, & l'étouffa en s'aſſurant de la perſonne du cardinal. Peu auparavant, il avoit fait une tentative inutile ſur Paris. C'eſt ce qu'on appelle la *journée des farines*.

Siége de Rouen.

Elizabeth & les princes Proteſtans d'Allemagne lui ayant envoyé des troupes, il entreprit le ſiege de Rouen, l'un des boulevards de la Ligue. On avoit dit des Pariſiens qu'*ils ſavoient mieux jeûner que ſe battre*. Ce fut le contraire à Rouen. Villars-Brancas, parfaitement ſecondé par la garniſon & les bourgeois, ſe défendit avec une valeur dont il y a peu d'exemples dans l'hiſtoire. Henri IV s'expoſa ſouvent comme un officier de fortune. Roſni l'invitant à ſe ménager : *mon ami*, répondit-il, *puiſque c'eſt pour ma gloire & pour ma couronne que je combats, ma vie & toute autre choſe doivent être comptées pour rien.* L'attaque & la défenſe étoient également vives ; mais les rebelles auroient

roient enfin ſuccombé, ſi le duc de Parme n'étoit encore venu à leur ſecours. Le roi marcha avec une partie de l'armée pour le combattre. Il fut bleſſé d'un coup de mouſquet dans une action, où, ſuivi de quarante chevaux ſeulement, il affronta témérairement trente mille hommes. Les ennemis pouvoient le pourſuivre & le prendre. Le duc de Parme le croyant ſoutenu de toute ſa cavalerie manqua cette occaſion déciſive. On en murmura ; ſa prudence fut taxée de foibleſſe. *J'avois penſé*, dit-il pour ſa juſtification, *avoir affaire à un général d'armée, & non pas à un capitaine de chevaux-légers, tel que je connois maintenant le roi de Navarre.* (*) Henri fut contraint de lever le ſiege de Rouen. Mais les revers n'étoient qu'un aiguillon pour exciter ſon courage.

Le Siége eſt levé.

Il pourſuit le duc de Parme engagé dans le pays de Caux. Ce géné-

Belle retraite du duc de Parme.

(*) Dupleſſis-Mornai écrivit à Henri IV au ſujet de cette action : *Sire, vous avez aſſez fait l'Alexandre ; il eſt temps que vous ſoyez Auguſte. C'eſt à nous à mourir pour vous, & c'eſt-là notre gloire ; à vous, Sire, de vivre pour la France, & j'oſe vous dire que ce vous eſt devoir.*

ral manquant de vivres, ſerré de près, malade d'une bleſſure, ſe voit à ſon tour dans un extrême péril. Il ne peut échapper qu'en paſſant la Seine à Caudebec, où elle eſt fort large. L'entrepriſe paroiſſoit impoſſible. Le roi ne ſongea pas même à y mettre obſtacle. Un pont de bâteaux ſe trouve prêt, ſans qu'il en ait le moindre ſoupçon. Les ennemis paſſent, détruiſent le pont, & retournent vers Paris. On dit que le duc de Parme ayant envoyé demander au roi ce qu'il penſoit de ſa retraite, il répondit bruſquement qu'il ne ſe connoiſſoit point en retraite, & que la plus belle retraite du monde lui paroiſſoit une fuite. Ce mot échappé peut-être dans un premier mouvement, n'eſt pas digne d'un prince ſi éclairé, ſi juſte eſtimateur du mérite. Péréfixe aſſure qu'*il eſtima cette retraite plus glorieuſe que deux batailles; reconnoiſſant que le chef-d'œuvre d'un grand capitaine n'eſt pas tant de combattre & de vaincre, comme de faire ce qu'il a entrepris ſans harſarder de combat.*

Ambition de Biron.

Selon le même auteur, le maréchal de Biron, intéreſſé à la prolongation de la guerre, négligea les moyens de faire périr l'armée Eſpagnole. Son fils lui demandant quelques troupes pour une entrepriſe eſſentielle & immanquable : *quoi donc, maraut*, lui dit le maréchal en jurant, *nous veux tu envoyer planter des choux à Biron?* Si Biron ne dit pas ce que l'hiſtorien lui fait dire, on peut préſumer qu'il le penſa; car il rapportoit tout à lui-même.

Les affaires prenoient une meilleure face en Provence, où le duc de Savoye perdit toutes ſes conquêtes. Leſdiguieres avoit diſſipé les troupes du pape. La Ligue avoit perdu ſon héros, le chevalier d'Aumale, prince Lorrain, tué en attaquant Saint-Denis. Mais le roi regrettoit auſſi le brave & vertueux la Noue, tué au ſiege de Lambale. Toutes les provinces étoient inondées de ſang, les villes priſes & repriſes, les campagnes ravagées; une infinité de petits combats exterminoient la nobleſſe & dépeuploient le royaume. Le maréchal de Biron eut la tête emportée d'un coup de canon devant la ville d'Epernai. C'étoit le premier général de France. Henri IV lui devoit beau-

1592. Suite de la guerre.

coup, & auroit été infiniment ſenſible à ſa perte, ſi la hauteur & les prétentions de ce ſeigneur n'avoient un peu affoibli la reconnoiſſance de ſes ſervices.

1593. On veut élire un roi.

Dans la criſe violente de l'état, Paris étoit le centre des troubles. Il y avoit alors deux factions. Celle des Seize, conſidérablement déchue, vouée aux Eſpagnols, irritée contre Mayenne, vouloit pour roi le jeune duc de Guiſe qui venoit de s'échapper de la priſon où il avoit été mis après le maſſacre de ſon pere. Celle des Politiques, compoſée de gentilshommes & de magiſtrats, des meilleurs bourgeois, ne demandoit pour reconnoître Henri IV, que de le voir ſoumis à l'égliſe. Le duc de Mayenne penchant auſſi à la paix, ſe ménageoit habilement entre le roi d'Eſpagne dont il ne pouvoit encore ſe paſſer, & le roi de France dont il prétendoit tirer bon parti. Les ligueurs zélés demanderent une aſſemblée des états pour l'élection d'un roi. Clément VIII, qui ſuivoit les traces de Grégoire XIV, ordonna aux François de ſe réunir au plutôt, & de diſpoſer de la couronne. Mayenne aſſemble

ces prétendus états généraux. Le légat du pape oſe leur demander un ſerment de ne point ſe concilier avec le roi de Navarre, quand même il abjureroit l'héréſie. Les Eſpagnols de leur côté demandent l'abolition de la loi ſalique, & que l'infante d'Eſpagne ſoit déclarée reine de France. Comment des citoyens, des François, pouvoient-ils ne pas frémir à ces demandes ? La ſuperſtition avoit donc changé la nature.

Le roi penſe à ſe faire Catholique.

Jamais Henri IV ne ſe trouva dans de ſi cruelles perplexités. Un roi élu par les états auroit vraiſemblablement entraîné tous les catholiques. Ceux mêmes de ſon parti murmuroient avec aigreur de ſa perſévérance dans une ſecte déteſtée. Il falloit ſe réſoudre ou à ſoutenir éternellement la guerre, ou à changer de religion. Ce qu'il y avoit de plus ſage parmi les Huguenots lui conſeilloient de ſe décider promptement. Le *canon* de la meſſe, diſoient-ils, étoit le meilleur pour réduire les rebelles. Roſni, (depuis duc de Sulli,) quoique ſincérement attaché au Calviniſme, lui fit regarder cette démarche comme auſſi juſte que néceſſaire. Quelques

miniſtres Proteſtans, plus modérés que les autres, applanirent les voies, en avouant qu'il pouvoit faire ſon ſalut dans l'égliſe Romaine. Si l'on en croit Daniel, il étoit déja catholique au fond du cœur. De fortes raiſons peuvent au moins en faire douter. Quoi qu'il en ſoit, (car Dieu ſeul pénétre le fond des cœurs,) il promit de ſe faire inſtruire ſans délai.

Conférences de Surene.

Alors les catholiques attachés à ſa perſonne propoſent des conférences à ceux de Paris. Le légat, les Eſpagnols & leurs partiſans combattent en vain un projet ſi raiſonnable. Ces conférences s'ouvrent à Surene. Les prélats ligueurs y portent leurs préjugés contre le roi, affectant de révoquer en doute ſa ſincérité, alléguant des preuves de ſon attachement à l'héréſie, ſoutenant d'ailleurs qu'on ne pouvoit rien conclure ſans le pape, qu'il avoit défendu de traiter avec un prince hérétique, & que l'obéiſſance due au chef de l'égliſe devoit l'emporter ſur tout le reſte. L'archevêque de Bourges réfute leurs chicanes par les vrais principes du droit des couronnes & des libertés de l'égliſe nationale. Il étoit facile de démontrer que l'intérêt

de l'égliſe univerſelle, comme celui de l'état, exigeoit en cette occaſion une ſage condeſcendance. Mais les zélateurs fougueux & obſtinés ne voient point qu'ils ruinent la religion en ſe glorifiant de la ſoutenir. Les conférences produiſirent peu d'effet.

Les Eſpagnols demandent la couronne pour l'Infante.

Cependant l'ambaſſadeur d'Eſpagne inſiſtoit ſur l'élection de l'Infante. Afin de parvenir à ſon but, il déclara que l'intention de Philippe étoit de lui faire épouſer le duc de Guiſe, qui ſeroit élu roi conjointement avec elle. Les Seize le déſiroient ; le duc de Mayenne n'avoit garde d'y conſentir.

Arrêt du Parlement.

Au milieu de ces agitations, le Parlement, *quoique captif & eſtropié*, (ce ſont les termes de Péréfixe) *ſe reſſouvenant de ſon ancienne vigueur*, rendit un arrêt pour le maintien des loix fondamentales du royaume, & « pour » empêcher que ſous prétexte de reli» gion, la couronne ne fût transférée » en mains étrangeres. » L'Eſpagnol déconcerté par cet arrêt, le fut bien davantage par la converſion de Henri IV.

Abjuration du roi.

Après un ou deux jours de conférence avec des évêques, le roi fit ſon abjuration à Saint-Denis entre les mains de l'archevêque de Bourges,

& reçut de lui l'abſolution de toutes cenſures. C'étoit le plus heureux événement qu'on pût deſirer. Le légat, au lieu d'y donner les mains, défendit, ſous peine d'excommunication, d'aſſiſter à la cérémonie. Les Pariſiens ne laiſſerent pas d'y courir en foule. On vit alors que leur haine pour la religion du roi ne s'étendoit point à ſa perſonne. Mais il y avoit de ces hommes fanatiques par ſyſtême, qui reviennent plus difficilement que le peuple. Le docteur Boucher, furieux ligueur, ſe déchaîna en chaire contre le monarque catholique. Pluſieurs théologiens & prédicateurs déclamerent, écrivirent avec un redoublement de frénéſie. Cette année même Henri courut riſque d'être aſſaſſiné.

Attentat contre le roi.

Un jeune batelier, nommé Barriere, en avoit formé le deſſein. Découvert & mis à la queſtion, il nomma un capucin, un Jéſuite, un curé de Paris & un autre prêtre, qui l'avoient, diſoit-il, exhorté à cet attentat. Les maximes des ligueurs devoient produire tôt ou tard le plus exécrable parricide.

Conduite de Mayenne.

Mayenne ſigna une treve de trois mois. Il promit néanmoins avec ſerment au légat, & de maintenir la Ligue, & de ne point faire de paix. Sa politique cherchoit l'appui de la cour de Rome. Pour s'en aſſurer, il fit recevoir par les états le concile de Trente, & le fit publier *ſans reſtrictions ni modifications quelconques* : démarche auſſi vaine que cette aſſemblée étoit illégale. Clément VIII ſe montroit toujours inflexible, au point de refuſer audience à l'ambaſſadeur du roi. *Saint pere*, lui dit un auditeur de Rote Italien, *quand ce ſeroit le diable qui vous demanderoit audience, s'il y avoit eſpérance de le convertir, vous ne pourriez pas en conſcience la lui refuſer.*

Et de Clément VIII.

Malgré cet obſtacle, les François rentrerent peu à peu dans le devoir ; la Ligue perdoit ſon crédit & ſa puiſſance. La ſatyre *Menippée*, (*) qui parut alors, en la rendant ridicule, lui porta peut-être un coup mortel ; car rien ne réſiſte au ridicule, lorſque la réflexion ſuccede à la fureur des partis. Meaux, Pontoiſe, Orléans, Bourges, Lyon, ſe ſoumirent bientôt. Le duc de Mayenne quitta Paris, ne s'y

La ligue tombe.

(*) C'eſt un recueil de diverſes pieces publié par Nicolas Rapin.

croyant plus en ſûreté. Il en avoit fait gouverneur le comte de Briſſac, qui préféra le devoir de ſujet à tout autre engagement, & qui vint à bout par ſa prudence d'y introduire le roi ſans tumulte & ſans combat. Les Eſpagnols furent réduits à capituler. On les laiſſa ſortir avec les honneurs de la guerre. Henri IV les regarda paſſer d'une fenêtre, & ſaluant les officiers avec bonté : *Meſſieurs*, leur dit-il, *recommandez-moi à votre maître ; mais n'y revenez plus.* Le légat, obſtiné à ne point le voir, obtint la permiſſion de ſe retirer, d'emmener même le curé Aubri & le Jéſuite Varade, que Barriere avoit chargés comme ſes complices.

1594. Le roi entre à Paris.

Il importoit ſur-tout de rendre au Parlement ſa ſplendeur, & de raffermir la monarchie par l'autorité des loix. Les magiſtrats fideles revinrent dans la capitale, ayant Achille de Harlai à leur tête. Les autres furent rétablis, à condition que ceux-là auroient le pas ſur eux. On ne vit dès-lors dans le Parlement qu'un même eſprit de patriotiſme. Il caſſa tous les arrêts, décrets & ſermens faits depuis 1588, *qui ſe trouveroient préjudiciables*

Le Parlement rétabli.

à l'autorité du roi & aux loix du royaume, comme ayant été extorqués par force ; il révoqua les pouvoirs donnés au duc de Mayenne, & annulla les actes de la derniere aſſemblée de Paris ſous le nom d'états généraux, &c. Tout ce que le fanatiſme avoit inſpiré parut condamné à l'oubli, grace au changement des conjonctures.

Conduite de Henri IV.

Si quelque choſe eût été capable de réunir les cœurs de la nation, c'étoit la conduite du roi. On peut en juger par ce trait particulier. Lorſqu'il entra dans Paris, des ſergens arrêterent le bagage de la Noue, pour dettes que ſon pere avoit contractées au ſervice de l'état. Ce gentilhomme, très-digne de conſidération, ſe plaignit de la violence. Henri IV lui répondit publiquement : *la Noue, il faut payer ſes dettes ; je paye bien les miennes ;* & l'ayant tiré à part, il lui donna des pierreries à engager pour les effets qu'on avoit ſaiſis. Mais tant de bonté n'attiroit que foiblement les principaux ſeigneurs de la Ligue. L'intérêt ſeul pouvoit les ramener. Ils mirent au plus haut prix leur ſoumiſſion, prouvant aſſez que la religion étoit le moindre motif de leur révolte.

Villars rendit Rouen, en exigeant douze cens mille livres pour payer ſes dettes, ſoixante mille livres de penſion, outre la charge d'amiral & le gouvernement de pluſieurs places. Selon les mémoires de Sulli, il en coûta trente-deux millions pour ſatisfaire la cupidité de ces hommes avides. Un autre prince auroit ſu éluder dans la ſuite des promeſſes extorquées par le beſoin. Henri acquitta fidelement les ſiennes, lorſqu'il ſe vit en état de les violer impunément.

Jean Chatel attente ſur Henri IV.

Cependant l'eſprit ſuperſtitieux de la Ligue ſubſiſtoit encore. Des préjugés de religion, quelqu'atroces qu'ils puiſſent être, ne s'effacent qu'avec lenteur. L'attentat projeté par Barriere fut exécuté par Jean Châtel, fils d'un marchand de Paris, jeune homme ſuſceptible de toutes les impreſſions du fanatiſme. S'étant gliſſé dans une chambre parmi la foule qui environnoit le roi, il lui porta un coup de couteau à la gorge. Heureuſement, Henri ſe penchoit pour embraſſer un ſeigneur. Le coup ne le bleſſa qu'à la levre, & lui rompit une dent. On arrête l'aſſaſſin. Il dit dans ſon interrogatoire que, ſe ſentant coupable de

grands péchés, il avoit cru éviter l'enfer par cette action; qu'il la croyoit juſte & méritoire, parce que le roi n'étoit pas réconcilié avec l'égliſe, & devoit être réputé tyran; qu'il l'avoit entendu décider en pluſieurs endroits, ainſi que chez les Jéſuites où il avoit fait une partie de ſes études. Il ajouta que ces peres l'avoient ſouvent introduit dans une *chambre de méditations*, pleine de figures effroyables de l'enfer, dont ſans doute ſon imagination avoit été trop émue. On croyoit alors ces figures propres à imprimer au fond de l'ame les vérités éternelles, qui doivent y entrer par la foi & non par les ſens.

Affaires des Jéſuites.

Les Jéſuites étoient haïs d'une infinité de perſonnes conſidérables. Outre les Proteſtans, dont ils faiſoient gloire d'exciter la haine, (mais dont il eût mieux valu attirer la confiance, pour les ramener au ſein de l'égliſe,) le Parlement s'étoit toujours oppoſé avec vigueur à leur établiſſement; les religieux qu'ils avoient comme ſupplantés, les voyoient en général de mauvais œil; l'évêque de Paris, Euſtache du Bellai, avoit déclaré leur ordre contraire aux droits de la cou-

ronne & à ceux de l'épiſcopat ; l'Univerſité ne leur pardonnoit pas le tort que la concurrence faiſoit à ſes colleges ; elle leur avoit ſuſcité un grand procès, où Paſquier & Arnaud ; célébres avocats, attaquerent leurs inſtituts par les mêmes moyens à peu-près qui l'ont fait proſcrire de nos jours. Les dépoſitions de Jean Châtel précipiterent leur diſgrace. Il eſt certain qu'on pouvoit reprocher à la plupart des corps de Paris, tant eccléſiaſtiques que religieux, un zele aveugle pour la cour de Rome, un attachement criminel pour le roi d'Eſpagne, & ces maximes déteſtables qui conduiſoient au régicide. Mais on crut devoir faire un exemple ſur des hommes plus attachés par leur inſtitut aux opinions ultramontaines, & plus capables par leurs talens, par leurs emplois, par leur régularité même de les répandre ou de les maintenir. La Société avoit trop contribué à la naiſſance & aux progrès de la Ligue, pour que la chute de l'une ne fût pas funeſte à l'autre. Le Parlement chaſſa les Jéſuites comme *corrupteurs de la jeuneſſe*, *perturbateurs du repos public*, *ennemis du roi & de l'état*. Guignard,

1595. Les Jéſuites bannis du royaume.

bibliothécaire du college, fut pendu pour avoir gardé des écrits ſéditieux dont il étoit l'auteur. Ils contenoient les mêmes extravagances qui avoient retenti juſques dans les chaires : *Jacques Clément a fait un acte héroïque, inſpiré par le Saint-Eſprit. Si on peut guerroyer le Béarnois, qu'on le guerroye ; ſi on ne peut le guerroyer, qu'on l'aſſaſſine*, &c. Ce malheureux invoqua en vain l'amniſtie générale. On avoit ordonné de brûler tous les ouvrages écrits avant l'amniſtie. En contrevenant à l'arrêt, il s'étoit expoſé à la peine, & on le jugea ſelon la rigueur des loix. Les Parlemens de Bordeaux & de Toulouſe retinrent les Jéſuites. Celui de Paris, ſe fondant ſur le motif de la ſûreté du roi, n'avoit point obſervé à leur égard les formes ordinaires. C'eſt ce qui facilita leur rappel.

Pour éloigner tout prétexte de révolte, on ſollicitoit vivement à Rome l'abſolution de Henri IV. Du Perron & d'Oſſat (depuis cardinaux) y travailloient avec autant de prudence que d'activité, tandis que la cour d'Eſpagne employoit ſon or à corrompre le ſacré collége. Le cardinal Tolet, quoi-

Henri abſous par Clément VIII.

que Jéſuite & Eſpagnol, ſecondautiſement les vœux des François. Le pape fut enfin ébranlé. Olivieri, auditeur de Rote, qui lui parloit librement, le frappa un jour par ces mots pleins de raiſon : *Clément VII perdit l'Angleterre pour avoir voulu complaire à Charles-Quint : Clément VIII perdra la France, s'il continue de vouloir complaire à Philippe II.* Rien n'étoit plus propre en effet que l'expérience des derniers ſchiſmes à tempérer l'extrême rigueur du pontife. Les cardinaux de la faction Eſpagnole vouloient du moins des conditions conformes à leurs ſentimens ; ils demandoient qu'on effaçât cette clauſe de l'arrêt rendu contre Châtel, *que le roi devoit être reconnu pour roi quand même il n'auroit point l'abſolution du pape.* Leur cabale ne prévalut pas ſur l'intérêt manifeſte de l'égliſe. Clément VIII accorda l'abſolution d'une maniere dont Henri parut content, & Rome en témoigna une joie extraordinaire. Le roi s'obligeoit à faire publier & exécuter le concile de Trente, excepté dans les choſes, s'il y en avoit de telles, qui pourroient troubler la tranquillité publique. Il devoit, à moins qu'il n'y eût empêchement légitime, dire le Chapelet tous les jours ; les Litanies le Mercredi ; le Roſaire le Samedi ; entendre tous les jours la Meſſe. Il devoit ſe confeſſer & communier en public pour le moins quatre fois l'an, bâtir un couvent dans chaque province, &c. On ne penſa guere ſi cela étoit praticable ou non.

Le Roi pourſuit Mayenne.

Du petit nombre de ſeigneurs qui perſiſtoient dans la rebellion, le duc de Mayenne étoit le plus dangereux & le plus coupable. Le roi va l'attaquer dans ſon gouvernement de Bourgogne. Il y trouve une armée d'Eſpagnols ſous les ordres du connétable de Caſtille. Ayant été reconnoître l'ennemi à la tête de trois cens chevaux, il rencontre tout-à-coup l'armée entiere. On l'attaque bruſquement. *A moi*, s'écrie-t-il, *& faites comme vous m'allez voir faire.* Jamais il ne courut tant de riſque & ne montra tant de valeur qu'en cette journée de Fontaine-Françoiſe. Le général Eſpagnol, ne voulant point haſarder de bataille, & perſuadé, comme autrefois le duc de Parme, que le roi ne s'expoſoit pas de la ſorte ſans être ſoutenu de la plus grande partie de ſes troupes, ſe retire

Combat de Fontaine-Françoiſe.

avec précipitation, vaincu par une poignée de combattans. Henri IV disoit qu'auparavant il avoit combattu pour la victoire, mais que dans cette occasion il l'avoit fait pour la vie. Il accorda une treve au duc de Mayenne. La paix fut conclue l'année suivante. Cet illustre chef de parti, qu'on ne vouloit pas pousser à bout, obtint des conditions plus avantageuses qu'il ne devoit l'espérer. La bonté & la politique du roi le ramenerent au devoir. Comblé de caresses quand il vint lui rendre ses hommages, il assura que c'étoit alors seulement que son souverain l'avoit vaincu. Mayenne étoit extrêmement replet. Henri IV l'ayant lassé à plaisir dans une partie de promenade : *mon cousin*, lui dit-il en riant, *voilà le seul mal que je vous ferai de ma vie.* Le duc fut désormais un sujet fidele. Tout le royaume rentra dans l'obéissance, excepté le parti qu'avoit en Bretagne le duc de Mercœur, l'un des princes de la maison de Lorraine, si féconde alors en hommes redoutables aux rois de France.

1596. Mayenne soumis.

Cependant le duc d'Epernon, esprit hautain & ambitieux, gouverneur de Provence où il avoit servi utile-

Révolte du duc d'Epernon.

ment, excitoit dans cette province par son despotisme un soulevement funeste. Les choses allerent si loin, qu'après d'inutiles efforts pour l'engager à se démettre de sa place, un envoyé de Henri lui déclara qu'il eût à le faire, ou que le roi viendroit lui-même l'en chasser. *Qu'il vienne*, dit insolemment le duc ; *je lui servirai de fourrier, non pas pour lui préparer les logis, mais pour brûler ceux qui seront sur son passage.* Il se révolta, se soutint quelque temps à main armée contre le duc de Guise, nouveau gouverneur. Vaincu en 1596, mais toujours à craindre, il obtint aisément sa grace. Les Provençaux lui firent présent de cinquante mille écus pour accélérer son départ, & le roi lui accorda le gouvernement de Limousin.

1596. Les Espagnols prennent Calais.

Henri avoit enfin déclaré la guerre à Philippe II, le principal moteur des troubles civils, & cette guerre fut dans les commencemens malheureuse. Les Espagnols s'étoient emparés de Cambrai. Ils firent une conquête plus importante, en prenant Calais & Ardres. Un excellent officier François, nommé de Rosne, leur procura cet avantage par une fatalité singuliere. Résolu de rentrer au service du

roi, il traitoit ſecrétement avec la cour. Les ennemis l'ayant découvert, pour éviter la mort qu'on lui préparoit, & pour diſſiper leurs ſoupçons à force de ſervices, il offrit de faire le ſiége de ces deux places, auquel ils n'oſoient penſer eux-mêmes. Le roi ſollicita le ſecours d'Elizabeth. Elle avoit paru très-ſenſible à ſon changement de religion, & lui avoit fait des reproches d'une démarche qu'elle eût ſans doute imitée en pareilles circonſtances. Son ambaſſadeur promit néanmoins des efforts pour ſauver Calais, à condition qu'on remettroit la place aux Anglois juſqu'au payement des ſommes que la reine avoit prêtées. La noble fierté du monarque ne pouvoit ſouſcrire à cette propoſition. Il refuſa en diſant que *s'il avoit à être mordu, il aimoit autant l'être d'un lion que d'une lionne.*

Aſſemblée de Rouen. Diſcours du roi.

Preſſé par le beſoin & dépourvu de moyens, il convoque à Rouen une aſſemblée de *notables*, pour ſubvenir aux néceſſités du royaume. Là il prononce ce diſcours, qu'on ne peut lire ſans une tendre admiration. *Si je faiſois gloire de paſſer pour excellent orateur, j'aurois apporté ici plus*

de belles paroles que de bonne volonté. Mais mon ambition tend à quelque choſe de plus haut que de bien parler. J'aſpire au glorieux titre de libérateur & de reſtaurateur de la France. Déja, par la faveur du ciel, par les conſeils de mes fideles ſerviteurs, & par l'épée de ma brave & généreuſe nobleſſe, (de laquelle je ne diſtingue point mes princes, la qualité de gentilhomme étant le plus beau titre que nous poſſédions) je l'ai tirée de la ſervitude & de la ruine. Je deſire maintenant la remettre en ſa premiere force & en ſon ancienne ſplendeur. Participez, mes ſujets, à cette ſeconde gloire, comme vous avez participé à la premiere. Je ne vous ai point appellés, comme faiſoient mes prédéceſſeurs, pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontés : je vous ai fait aſſembler pour recevoir vos conſeils, pour les croire, pour les ſuivre, en un mot pour me mettre en tutelle entre vos mains. (*) *C'eſt une envie qui ne prend guerre aux rois, aux barbes griſes, & aux vicio-*

(*) Gabrielle d'Etrées, ſa maîtreſſe, lui ayant dit qu'elle étoit ſurpriſe de ce qu'il avoit parlé de ſe mettre en tutelle : *Ventre-ſaint-gris*, répondit-il, *il eſt vrai ; mais je l'entends avec mon épée au côté.*

rieux comme moi ; mais l'amour que je porte à mes ſujets & l'extréme deſir que j'ai de conſerver mon état me font trouver tout facile & honorable. L'aſſemblée témoigna beaucoup de zele, & fit peu de choſe. Elle ne propoſa que des moyens chimériques pour remédier aux maux de l'état. Un vice radical, auquel le roi n'avoit encore pu remédier, la mauvaiſe adminiſtration des finances, rendoit inutiles les meilleurs deſſeins. (*)

Sulli, Surintendant des finances.

Béthune, marquis de Roſni, ſi célebre ſous le nom de duc de Sulli, étoit né heureuſement pour Henri IV & pour la France. Les talens militaires, les talens politiques, réunis au plus haut degré dans ſa perſonne à l'héroiſme, à la probité & à toutes les vertus du citoyen, en faiſoient un de ces hommes rares qui immortaliſent la gloire de leur patrie. Dès ſa jeuneſſe,

(*) Le roi écrivoit à Sulli, pendant la guerre contre l'Eſpagne : *Je ſuis fort proche de mes ennemis, & n'ai quaſi pas un cheval ſur lequel je puiſſe combattre. Mes chemiſes ſont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude ; & depuis deux jours je dîne chez les uns & chez les autres, parce que mes pourvoyeurs n'ont plus moyen de rien fournir pour ma table.* On levoit cent cinquante millions ſur le peuple, & le tréſor royal en recevoit environ trente.

il avoit mérité l'eſtime & l'amitié de ſon maître. Après avoir prodigué pour lui & ſon ſang & ſa fortune, il devoit tirer le royaume de l'état affreux où les guerres civiles l'avoient réduit. Le roi lui confia les finances : tout changea de face. Les concuſſions ceſſerent, l'avarice des ſeigneurs & des financiers fut réprimée, l'ordre rétabli par-tout, l'argent des peuples porté directement au tréſor & conſacré au bien public, les emprunts faits avec ſageſſe, les dettes acquittées fidellement. Une féconde économie enrichit le prince & le royaume. En un mot dans l'intervalle de quinze ans que dura le miniſtere de Sulli, malgré la diminution conſidérable des tailles & d'autres impôts, & le payement de toutes les dettes, les revenus de la couronne augmenterent de quatre millions. Et dans quelles circonſtances ? Mais auſſi quel roi & quel miniſtre !

Reprenons la ſuite des événemens. Les Eſpagnols s'emparerent d'Amiens par ſurpriſe, tandis que les bourgeois étoient au ſermon. Ceux-ci s'étoient malheureuſement obſtinés à vouloir garder leur ville ; imprudence qui leur coûta cher. Sous un autre regne

1597. Les Eſpagnols prennent Amiens

cet accident auroit pu produire une révolution. Le danger menaçoit Paris ; la terreur se répandoit de toutes parts. Le roi en fut d'autant plus inquiet, que les Calvinistes lui donnoient eux-mêmes beaucoup d'inquiétude. Non contens de la liberté de conscience qu'on leur avoit accordée, & que les catholiques sages jugeoient nécessaire, ils vouloient des prêches dans tout le royaume ; ils demandoient qu'on leur fournit de l'argent, soit pour l'entretien des garnisons de leurs villes de sûreté, soit pour les appointemens de leurs ministres. Des assemblées séditieuses, des entreprises insolentes contre l'autorité royale, faisoient craindre de leur part une prochaine révolte. Lesdiguieres, quoique attaché à leur secte, leur reprocha une conduite si contraire aux devoirs de citoyens. Mais Henri IV ne put s'empêcher de les satisfaire. Son grand objet étoit alors de recouvrer la capitale de la Picardie. *C'est assez faire le roi de France*, dit-il un jour ; *il est temps de faire le roi de Navarre*. Il court assiéger Amiens, & donner de nouvelles preuves de vaillance. Une armée Espagnole, arrivée des

Mouvemens des Calvinistes.

Le roi reprend Amiens.

des Pays-Bas, se retire sans avoir osé attaquer ses lignes. La garnison capitule après une résistance vigoureuse. Le commandant dit au vaingueur qu'*il remettoit cette ville à un roi soldat, puisqu'il n'avoit pas plu à son maître de la secourir par les capitaines solduts*. Nul seigneur ne s'étoit autant distingué au siége que le maréchal de Biron, fils de celui dont nous avons raconté la mort. Henri, toujours attentif à exciter & à récompenser le mérite, fit son éloge par un de ces traits ingénieux qui se gravent dans la mémoire des hommes. Le prévôt des marchands & les échevins de Paris étant venus le complimenter à son retour, *Messieurs*, leur dit-il, *voilà le maréchal de Biron, que je présente volontiers à mes amis & à mes ennemis.*

1598. La Bretagne soumise.

Il restoit à soumettre le duc de Mercœur, toujours révolté dans son gouvernement de Bretagne, où le roi n'avoit point encore paru. Il y alla enfin. Les villes s'empressèrent à le recevoir, & le duc fut trop heureux d'obtenir la paix, en donnant sa fille héritiere de tous ses biens au jeune duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV. Pendant ce voyage les Calvinistes

Edit de Nantes.

obtinrent l'édit de Nantes, ſi favorable à leur parti. Liberté entiere de conſcience, exercice public de leur religion dans pluſieurs villes, faculté de poſſéder toute ſorte de charges & d'emplois, places de ſûreté pour huit ans, quarante-cinq mille écus par an pour l'entretien des miniſtres, c'étoit plus qu'on ne leur avoit jamais accordé. Leur penchant à la révolte & la néceſſité de prévenir de nouveaux troubles, déterminerent le roi à cette démarche. Le clergé, la Sorbonne, l'Univerſité, les prédicateurs, ſe récrierent contre lui. Il trouva beaucoup de réſiſtance de la part du Parlement. Mais ſes raiſons l'emporterent. *La religion catholique*, dit-il aux magiſtrats, *ne peut être maintenue que par la paix; & la paix de l'état eſt la paix de l'égliſe.... Je reſſemble au berger qui veut ramener ſes brebis en la bergerie avec douceur.... Il ne faut plus faire de diſtinctions de catholiques & de huguenots: il faut que tous ſoient bons François, & que les catholiques convertiſſent les huguenots par l'exemple de leur bonne vie..... Quand on faiſoit des édits contre ceux de la religion, lorſque j'étois avec eux, je faiſois des*

caprioles; je diſois: loué ſoit Dieu! car tantôt nous aurons quatre mille hommes, & tantôt ſix mille. Et nous les trouvions enfin, car ceux qui étoient diſperſés auparavant étoient contraints de ſe réunir..... Si j'avois envie de ruiner la religion catholique, vous ne m'en ſauriez empêcher. Je ferois venir vingt mille hommes, je chaſſerois d'ici ceux qu'il me plairoit; je dirois: meſſieurs les juges, il faut vérifier l'édit, ou je vous ferai mourir. Mais alors je ferais le tyran, &c. On voit par ces morceaux du diſcours de Henri IV, qu'il ne ſéparoit point les intérêts de la religion de ceux de l'état. Si dès le commencement des troubles, les mêmes maximes avoient prévalu, l'héréſie eût-elle ſervi de prétexte aux emportemens de la Ligue? la Ligue eût-elle fini par augmenter les avantages de l'héréſie? L'expérience eſt la bouſſole d'un ſage gouvernement; & quiconque réfléchit ſur les événemens de tous les ſiecles, ſentira combien, dans les querelles eccléſiaſtiques, une modération circonſpecte eſt préférable à une dangereuſe violence.

Traité de Vervins.

Le traité de Vervins avec le roi d'Eſpagne acheva de rétablir la tran-

quillité du royaume. Il ne pouvoit être plus honorable. Les Eſpagnols rendirent tout ce qu'ils avoient pris en Picardie ; Henri IV ne rendit rien.

Mort de Philippe II.

Philippe II mourut peu après. Sa politique avoit agité ſans fruit l'Europe entiere. La Hollande ſouſtraite à ſa domination, la France délivrée de ſes injuſtices, cinq mille cinq cens millions d'or diſſipés en projets infructueux, prouvent qu'avec toute ſa puiſſance il ne fut ni un grand roi ni un grand homme. (*) Son zele affecté contre le Proteſtantiſme, qui ne l'empêchoit pas d'animer les Proteſtans contre les catholiques au gré de ſes intérêts, lui attira plus de haine que de gloire. On l'appella le *Démon du midi*. La religion auroit dû le rendre plutôt un ange de paix. La monarchie Eſpagnole languit ſous Philippe III ſon ſucceſſeur.

Amours de Henri IV.

Il eſt triſte de ne pouvoir diſſimuler le foible des grands hommes; mais

(*) Ecrivant à Henri IV. il ſe donnoit des titres ſans fin. La réponſe du roi fut ſignée, *Henri, bourgeois de Paris*. François I. avoit de même tourné en ridicule la vanité de Charles-quint, en ſignant, *François, premier gentilhomme de France, ſeigneur de Vanvres & de Gentilli*.

leurs fautes mêmes doivent être des leçons pour le genre humain. Henri IV, en triomphant de ſes ennemis, étoit dominé par l'amour. Gabrielle d'Etrées, ducheſſe de Beaufort, l'avoit tellement captivé, qu'il penſa, dit-on, à la faire reine. Depuis longtemps il vivoit ſéparé de ſa femme Marguerite de Valois. Un antipathie mutuelle les diviſoit ſans retour. L'un & l'autre deſiroient le divorce & ſollicitoient à Rome, fondés ſur ce que leur mariage avoit été forcé, & qu'ils n'avoient pas eu les diſpenſes néceſſaires. Une mort ſoudaine enleve la belle Gabrielle. Le roi devient éperdument amoureux de mademoiſelle d'Entragues, fille d'une maîtreſſe de Charles IX. Elle irrite adroitement ſa paſſion, & lui déclare qu'elle ne peut la ſatisfaire ſans une promeſſe de mariage. La promeſſe étoit ſignée. Henri IV la montre à Sulli, (*) & lui demande conſeil. Ce courageux miniſtre prend le papier, le déchire pour toute réponſe. *Comment, morbleu*, s'écrie

(*) La terre de Sulli ne fut érigée en duché-pairie que pluſieurs années après. Mais il faut donner à Roſni le nom ſous lequel il eſt ſi célebre.

le roi en colere, *je crois que vous êtes fou.* Sulli répond froidement: *il est vrai, sire, je suis fou, & je voudrois l'être si fort que je fusse le seul en France.* Il ne douta point de sa disgrace. Quelques jours après, il fut fait grand-maître de l'artillerie. Son zele parut encore mieux récompensé par la résolution que prit le roi de conclure un mariage plus digne de lui. Les commissaires du pape ayant prononcé la sentence de divorce, il épousa Marie de Médicis qui lui donna Louis XIII.

1600. Guerre avec le duc de Savoye.

Dans le temps que la galanterie sembloit l'enchaîner, il poursuivit avec vigueur ses droits sur le marquisât de Saluces, dont le duc de Savoye s'étoit emparé sous le dernier regne. Ce prince habile & rusé vint en France comme pour traiter avec le roi, se flattant, ou de conserver par adresse le fruit de son usurpation, ou de former un parti des mécontens du royaume. Mais il avoit affaire au monarque le plus prudent & le plus ferme. Henri, en le comblant d'amitiés, pressoit toujours la restitution de Saluces. Le duc promit, se retira, & manqua de parole. Aussi-tôt la guerre fut déclarée, la Savoye & la Bresse conquises en trois mois. L'ennemi fit la paix, & céda la Bresse & le Bugei pour le marquisat de Saluces. Selon quelques historiens, Lesdigueres dit que le roi avoit conclu cette paix en marchand, & le duc de Savoye en prince. Mais outre que l'échange étoit fort avantageux, (Saluces n'étant guerre qu'une occasion de dépenses,) le roi préféroit la solide gloire à des chimeres de vanité. Il avoit plus à cœur de guérir les maux de la France, que de s'ouvrir un passage en Italie. D'ailleurs, un levain de révolte fermentoit dans quelques esprits remuans, & il importoit de finir la guerre pour les contenir.

Dispute entre du Perron & Mornai.

On vit pendant ces démêlés politiques une dispute singuliere de religion, entre deux hommes qui n'étoient point faits pour se mesurer ensemble. Duplessis-Mornai, grand homme de guerre, grand négociateur, Calviniste également zélé pour sa secte & pour son roi, (on le nommoit le pape des huguenots,) ayant publié un livre contre la messe, l'évêque d'Evreux, du Perron, s'engagea hautement à prouver qu'il y avoit plus

de cinq cens paſſages falſifiés dans ce livre. L'auteur accepta le défi. Le roi nomma des juges, & voulut aſſiſter aux conférences avec une nombreuſe aſſemblée. Vérifier une multitude de paſſages amaſſés par des compilateurs, gens ordinairement peu exacts, comme l'obſerve Mézerai, *& ne ſe ſouciant pas de fournir de bons matériaux, pourvu qu'ils en fourniſſent quantité*, étoit une entrepriſe trop haſardeuſe pour le calviniſte, qui ne s'étoit point donné la peine d'examiner les originaux : du Perron eut tout l'avantage dans la diſpute. Elle devoit recommencer les jours ſuivans. Une maladie ſoudaine cauſée peut-être par le chagrin, tira Mornai de ce mauvais pas. Durant la conférence où il fut accablé par ſon adverſaire, le roi dit à Sulli : *Hé bien, que vous en ſemble, de vôtre pape ? Il me ſemble*, répondit-il, *qu'il eſt plus pape que vous ne penſez ; car ne voyez-vous pas qu'il donne un chapeau rouge à monſieur d'Evreux* ? Le chapeau rouge fut en effet la récompenſe de l'évêque. Ces deux antagoniſtes, au jugement de M. Huet, avoient plus de réputation l'un & l'autre que de ſavoir. Leur rang contribuoit ſans doute

beaucoup à cette réputation. Ce qui ne ſeroit pas remarqué dans un ſimple particulier, eſt ſouvent admiré dans un homme en place, dont la gloire en ce genre dépend beaucoup de ceux qu'il emploie. Un mot peut faire juger le cardinal du Perron : dans ſon Rituel d'Evreux, il donne la bulle *In cœna Domini* pour regle de pénitence.

Sédition calmée.

Quelque zele qu'eût Henri IV pour le ſoulagement des peuples, il étoit impoſſible, après des agitations ſi violentes, de jouir d'une parfaite tranquillité. Un impôt octroyé par l'aſſemblée des notables tenue à Rouen excitoit des murmures ; les murmures produiſirent des ſéditions du côté de la Loire. La préſence du roi, qui ſe rendit à Poitiers, ſes bontés, ſes promeſſes, eurent bientôt calmé les eſprits. Dès qu'il vit qu'on reſpectoit l'autorité, il ſignala ſa bienveillance en ſupprimant cet impôt.

1602. Procès du maréchal de Biron.

La perfidie du maréchal de Biron lui cauſa des chagrins bien plus cruels. Ce ſeigneur avoit hérité des vices, comme des talens militaires de ſon pere. Il paſſoit pour le plus grand général du royaume ; il étoit tout couvert de cicatrices, glorieuſes marques

de sa valeur ; mais une ambition démésurée, un orgueil, une arrogance insupportable, terniſſoient sa gloire. L'amitié & les graces du roi ne firent qu'un ingrat. Lorſque le duc de Savoye vint en France, le maréchal se lia étroitement avec lui, malgré l'avis de son maître qui lui dit un jour : *ne laiſſez point approcher cet homme-là de vous ; c'eſt une peſte, il vous perdra.* Ses intrigues continuerent. Il avoit traité avec le duc & avec l'Eſpagne. Le roi, ayant des preuves certaines de la conjuration, fit tous ses efforts, dans des entretiens particuliers, pour engager Biron à reconnoître son crime, réſolu de pardonner au repentir. La fierté hautaine & inflexible du coupable l'obligea malgré lui de faire un exemple. Biron fut arrêté & jugé ; le Parlement le condamna à perdre la tête. Cet homme si intrépide dans les combats devint foible & furieux aux approches du ſupplice. Il eut la double honte d'avoir mérité la mort, & de ne ſavoir pas mourir. *Qu'on ne m'approche pas*, s'écria-t-il en jurant ſur l'échafaud ; *ſi l'on me met en fougue j'étranglerai la moitié de ce qui eſt ici.* Le duc de Bouillon avoit eu part à

ſes complots. On le preſſa en vain de revenir à la cour. Son génie remuant méditoit de nouvelles entrepriſes qui éclaterent bientôt.

1603. Mort d'Elizabeth, reine d'Angleterre.

Elizabeth, après le regne le plus glorieux qu'on eût jamais vu en Angleterre, venoit de mourir âgée de 69 ans, laiſſant à Jacques I son royaume enrichi par le commerce, & redoutable aux étrangers par sa marine. Elle apprit aux ſouverains que l'autorité maniée avec ſageſſe peut maintenir le calme dans un état, malgré la diverſité des religions ; mais tous les ſiécles lui reprocheront la mort de Marie Stuart. Henri IV perdoit une alliée dont il avoit tiré de grands ſecours. Le nouveau roi, le premier qui ait réuni l'Angleterre, l'Irlande & l'Ecoſſe, pouvoit influer beaucoup dans les affaires de l'Europe. Sulli fut envoyé en ambaſſade pour le mettre dans les intérêts de la France. Il triompha des intrigues de l'Eſpagne, de la mauvaiſe volonté du miniſtere Anglois, & conclut une ligue défenſive en faveur des Provinces-Unies, toujours en guerre avec les Eſpagnols. On avoit auſſi renouvellé l'alliance

Traité avec l'Angleterre & avec les Suiſſes.

avec les Suiſſes. Ces ſages meſures mettoient le royaume en ſûreté.

Rétabliſſement des Jéſuites.

Depuis long-temps le pape ſollicitoit le rétabliſſement des Jéſuites. C'étoit ſelon toute apparence une des conditions ſecretes de l'abſolution du roi. Le P. Coton, par ſon eſprit, ſa ſoupleſſe, ſes manieres inſinuantes & ſes ſermons, vint à bout de gagner les bonnes graces de Henri, & ne perdit pas de vue les intérêts de la ſociété. (*) Sulli, moins comme Proteſtant que comme miniſtre d'état, ne vouloit point des Jéſuites, inſiſtant en particulier ſur leur zele pour la maiſon d'Autriche & ſur leur obéiſſance aveugle pour un général étranger. Mais il ſe rendit à cette raiſon de ſon maître : que, « s'ils étoient capable de mau-» vais deſſeins, on auroit moins à » craindre en les captivant par des » bienfaits, qu'en les aigriſſant par des » rigueurs » L'édit de rappel fut envoyé au Parlement. Le premier préſident de Harlai y oppoſa des remon-

(*) On diſoit communément : *Notre roi eſt un bon prince, il aime la vérité ; mais il a du coton dans les oreilles.* (*Longueruana.*)

trances capables d'ébranler le monarque, s'il avoit été moins ferme dans ſes réſolutions. Il répondit par un diſcours fort honorable aux Jéſuites, & ordonna l'enregiſtrement. Un des articles de l'édit porte qu'il y auroit toujours à la cour un religieux de cet ordre, en qualité de prédicateur du roi, pour répondre de la conduite de ſes confreres. Cette condition, qui paroiſſoit humiliante, devint la principale ſource de leur pouvoir. Chargés de la conſcience des princes, habiles à profiter des conjonctures, ils acquirent bientôt ce dangereux crédit, peu compatible avec la ſimplicité religieuſe, & plus propre à faire beaucoup d'ennemis ſecrets que beaucoup de partiſans déclarés. On ne pardonne point à des hommes voués à l'obéiſſance, l'envie ou le pouvoir de dominer. Un ſeul intriguant, un ſeul ambitieux dans ce corps, pouvoit attirer la haine publique à ceux que leurs talens & leurs vertus rendoient reſpectables.

Le royaume floriſſant.

Nous ſommes parvenus aux belles années du regne de Henri IV. Tout le royaume recueillit au ſein de la paix les fruits d'un gouvernement plein de

ſageſſe. La juſtice, l'économie, les arts, le commerce, l'agriculture, réparerent ſenſiblement les anciens malheurs. Trois cens trente millions de dettes, qui en feroient huit cens deux de notre monnoie d'aujourd'hui n'effrayoient point le zele du ſurintendant.

Adminiſtration de Sulli.

En 1607 il avoit déja acquité quatre-vingt-ſept millions. Les financiers engloutiſſoient auparavant les revenus de l'état, dont il n'entroit qu'une cinquieme partie dans le tréſor. Sulli eut beſoin de toutes ſes lumieres pour approfondir leurs manœuvres, & de tout ſon courage pour les réprimer. Ces harpies avoient beaucoup de crédit à la cour. Les grands profitoient de leurs dépradations. Le ſurintendant ne craignit point de ſe faire des ennemis pour ſervir le roi & la patrie. Ils travaillerent à le perdre, & peu s'en fallut qu'ils n'y réuſſiſſent; *car il n'y a rien*, dit-il, *dont il ſoit plus difficile de ſe défendre que d'une calomnie travaillée de main de courtiſan.* Déja preſque diſgracié, un entretient qu'il eut avec le roi, diſſipa enfin les nuages. Son génie infatiguable trouvoit des reſſources pour tous les beſoins. Il favoriſa le commerce, mais il donna ſes premiers ſoins à l'agriculture. Le roi, en épargnant les finances, trouva encore de quoi élever de ſuperbes édifices. La galerie du Louvre & le pont neuf ſont ſes ouvrages. Il commença le canal de Briare, qui joint la Seine à la Loire.

1605. Conſpiration de d'Entragues.

Parmi tant de ſoins, également nobles & utiles, ſa malheureuſe foibleſſe pour les femmes lui attira de nouveaux chagrins. Mademoiſelle d'Entragues, qu'il avoit fait marquiſe de Verneuil, conſervoit trop d'empire ſur ſon cœur. La reine Marie de Médicis en étoit cruellement bleſſée, & le déſoloit par des manieres choquantes. Ce grand prince éprouvoit comme tant d'autres toute l'amertume des paſſions. D'Entragues le pere & la marquiſe de Verneuil porterent l'ingratitude juſqu'à conſpirer contre lui, voulant faire valoir la promeſſe de mariage qu'il avoit eu l'imprudence de donner. Le comte d'Auvergne étoit de la conſpiration, que M Hénault dit avoir été conduite par un capucin confeſſeur de la marquiſe. On inſtruiſit leur procès, on les condamna, & ils obtinrent leur grace. D'un autre

côté, le duc de Bouillon, quoique redevable à Henri IV de ſon mariage avec l'héritiere de Sedan, travaille à ſoulever les Huguenots. Le roi ne gagnant rien par la douceur, prend la réſolution d'employer la force. Il part avec des troupes. Le duc s'humilie, & livre Sedan, qui lui eſt rendu preſque auſſi-tôt.

1607. Henri médiateur entre le pape & les Vénitiens.

Le différent de la république de Veniſe avec Paul V fournit au roi une nouvelle matiere de gloire. Ce pape voulut exercer en Italie l'ancien deſpotiſme de la cour de Rome. Les Vénitiens avoient défendu de bâtir des monaſteres & d'aliéner des biens aux gens d'égliſe ſans la permiſſion du ſénat; ils avoient fait arrêter un chanoine & un abbé coupables de crimes énormes. Paul V regarda ces actes d'autorité comme des attentats contre Dieu & contre l'égliſe. Ses menaces, ſes ordres, ne furent point écoutés; l'intérêt des citoyens parut préférable aux prétentions de Rome. Le pape irrité lança les foudres de l'excommunication ſur le doge & ſur le ſénat, & un interdit général ſur la république. Les Jéſuites, les Théatins, les Capucins, crurent devoir s'y ſoumettre.

Les premiers, qu'on craignoit plus que les autres, furent bannis à perpétuité. Tout annonçoit une guerre. Le pape s'y préparoit pour ſoutenir ſes cenſures, les Vénitiens pour ſoutenir les droits de la république. Henri IV, en prince véritablement chrétien, offrit ſa médiation. Depuis longtemps la cour de France étoit ſans crédit à Rome; celle d'Eſpagne y dominoit. Cependant il eut la gloire d'être choiſi pour médiateur & de terminer le différent. Les Vénitiens plierent en ſuſpendant l'exécution de leurs loix, & en remettant les deux priſonniers entre les mains d'un délégué du pontife; mais Paul V ne put obtenir le rétabliſſement des Jéſuites, l'un des objets qu'il avoit le plus à cœur. On ne les a rappellés qu'environ cinquante ans après, & ils ſe ſentent encore à Veniſe de leur ancienne diſgrace.

Le roi ménage un traité entre l'Eſpagne & la Hollande.

Le titre de pacificateur, plus digne d'un grand prince que celui de conquérant, étoit alors réſervé au roi de France. Il ménagea le premier traité entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies. Une guerre furieuſe, qui duroit depuis quarante ans, ſembloit les

rendre irréconciliables. D'un côté, le prince d'Orange, Maurice, vouloit la continuer pour ſon intérêt particulier, tandis que le ſage Barnevelt en deſiroit la fin pour le bien de la patrie ; de l'autre, les Eſpagnols traitant toujours les Hollandois de rebelles, étoient fort éloignés de les ſatisfaire. Le préſident Jeannin, ambaſſadeur en Hollande, remplit les vues bienfaiſantes de Henri IV par un prodige de négociation. Il mania ſi habilement les eſprits, que tous les obſtacles diſparurent. Philippe III conclut avec les Etats une treve de douze ans, les reconnoiſſant pour *états & provinces libres, ſur leſquels il ne prétendoit rien.* Ainſi furent établies authentiquement leur liberté & leur ſouveraineté ; ils en étoient redevables à leur courage, à la tyrannie du gouvernement Eſpagnol, & à la protection de la France. Rapportons un fait qui peint les mœurs de ces indomptables républicains. On raconte que les ambaſſadeurs d'Eſpagne allant à la Haie en 1508, rencontrerent les députés des états aſſis ſur l'herbe pour prendre leur repas. Chacun d'eux avoit apporté ſes proviſions. C'étoit du pain,

1609.

du fromage & de la biere. A cette vue, les Eſpagnols ſaiſis d'étonnement s'écrierent : *voilà des gens qu'on ne ſauroit vaincre, & avec leſquels il faut néceſſairement faire la paix.*

Evaſion du prince de Condé.

Rien ne manquoit au bonheur & à la gloire du roi, que de ſurmonter la plus dangereuſe des paſſions. (*) Le jeune prince de Condé venoit d'épouſer la fille du maréchal de Montmorenci. Les charmes de cette princeſſe frapperent vivement Henri IV. Il ne diſſimula point ſon penchant, & s'attira un nouveau chagrin. Tout-à-coup le premier prince du ſang diſparoit, & emmene ſa femme à Bruxelles, où la cour d'Eſpagne ne manque pas de lui offrir toute ſorte d'avantages. Le roi en fut extrêmement affligé ; mais plus il avoit à ſe reprocher les fautes de l'amour, plus il les effaçoit par les ſoins du gouvernement & par de grandes entrepriſes.

Projet contre la maiſon d'Autriche.

Il devoit bientôt porter la guerre en Allemagne. La maiſon d'Autriche y diſputoit à celles de Brandebourg

(*) Parmi les femmes qu'il aima, on doit diſtinguer Catherine de Rohan. Elle répondit à la déclaration d'amour : *Je ſuis trop pauvre pour être votre femme, & de trop bonne maiſon pour être votre maîtreſſe.*

& de Neubourg la ſucceſſion de Cleves & de Juliers. En ſoutenant les droits de ſes alliés, il ſaiſiſſoit l'occaſion d'abaiſſer la puiſſance Autrichienne, & de la reſſerrer dans de juſtes bornes. C'étoit-là ſans doute l'objet de ſon armement. Peut-être avoit il conçu le projet qu'on lui attribue, de former de quinze dominations de l'Europe un corps appellé la *république chrétienne*, qui auroit ſes loix, ſon conſeil, ſes armées, & dans lequel on maintiendroit l'équilibre en s'uniſſant contre ceux qui voudroient le rompre. Projet admirable en ſpéculation, mais dont il n'y a aucune trace ſubſiſtante, & dont l'exécution devoit paroître trop chimérique pour qu'un prince éclairé ſe flattât d'en venir à bout. On ne peut douter au contraire que la maiſon d'Autriche ne fût menacée d'une révolution preſque inévitable. Toutes les meſures étoient concertées ; quarante millions deſtinés à cette guerre, des troupes nombreuſes & aguerries, des proviſions immenſes, des alliances ſûres : avec tant de force & de reſſources, un roi courageux, expérimenté, ne voyoit point d'ennemis en état de lui tenir

tête. Il preſſoit le départ avec une extrême impatience. On aſſure que des preſſentimens & de vives inquiétudes lui annonçoient un coup fatal. Pluſieurs hiſtoriens parlent de prédictions, de préſages dont le merveilleux ſe détruit aſſez de lui-même.

1610. Henri IV aſſaſſiné.

Ce qu'il y a de trop certain, c'eſt que le meilleur des rois fut aſſaſſiné au milieu de ſon peuple. Ravaillac méditoit depuis long-temps le parricide. Il ſaiſit le moment où le carroſſe de Henri IV étoit arrêté par un embarras de voitures, & lui plongea ſon couteau dans la poitrine. Ce ſcélérat, né à Angoulême, qui avoit été novice chez les Feuillans de Paris, reſpiroit comme Jean Châtel le fanatiſme de la Ligue. Le nom ſeul de Huguenot le faiſoit frémir d'horreur, & il crut expier ſes crimes par le martyre, en égorgeant un héros dont quelques inſenſés ſuſpectoient la religion. Il ſoutint toujours qu'il n'avoit point de complices. C'étoit au moins la cinquantieme conſpiration contre Henri le Grand. Deux Dominicains de Flandre, un frere lai ſorti de chez les Capucins de Milan, étoient venus exprès pour le tuer, & avoient été

Effets du fanatiſme.

punis de mort. Ces faits ne doivent pas être dérobés à la connoiſſance des hommes. Ils font abhorrer la frénéſie du faux zele ; ils font aimer les vraies maximes de l'évangile. Si au lieu d'échauffer les têtes par des invectives atroces, on eût prêché la douceur & la charité chrétienne, qui caractériſent la plus ſainte des religions, auroit-on vu des Poltrot, des Jacques Clément, des Jean Châtel, des Ravaillac, & une infinité d'autres, chercher par des aſſaſſinats à s'ouvrir la porte du ciel ? Les Calviniſtes de France auroient-ils allumé les feux de la guerre civile pour ſe ſouſtraire à la perſécution, ou pour établir la réforme ſur les ruines de la monarchie ? Et les catholiques d'Angleterre auroient-ils tenté en 1605 de faire périr Jacques I, la famille royale & tous les pairs du royaume, par la conjuration des poudres ? événement que nous indiquons ici comme une nouvelle preuve de la démence fanatique répandue alors dans toute l'Europe. Les premiers chrétiens, qui ne mêloient à la pureté du culte & de la morale ni ſyſtêmes contentieux, ni pratiques biſarres & arbitraires, furent les plus doux, les

plus patiens, les plus ſoumis de tous les hommes. Avons-nous d'autres vérités à croire, d'autres maximes à pratiquer ?

Particularités ſur Henri IV.

Henri IV étant un modele pour les hommes ainſi que pour les rois, le but de cet ouvrage permet d'ajouter quelques traits à l'abrégé de ſon regne. « Il unit à une extrême franchiſe la plus adroite politique, aux ſentimens les plus élevés une ſimplicité de mœurs charmante, & à un courage de ſoldat un fond d'humanité inépuiſable. (*Hénault*) » Tout en lui étoit l'expreſſion de ſa bonté d'ame. Souvent il ſe familiariſoit avec les ſoldats & avec le peuple, de maniere à n'en être que plus reſpecté. Tantôt aſſis dans un corps de garde, il mangeoit un morceau de pain noir pour inſpirer aux troupes la patience ; tantôt il conſoloit les payſans des miſeres cauſées par la Ligue, en leur témoignant qu'il les partageoit avec eux. Sa grande ambition étoit de rendre heureux ſes ſujets. Le duc de Savoye lui demandant un jour ce que la France pouvoit lui valoir de revenu : *elle me vaut ce que je veux*, lui dit-il ; *oui*

Bonté & amour des peuples.

ce que je veux ; parce qu'ayant le cœur de mon peuple, j'en aurai ce que je voudrai. Si Dieu me donne la vie, je ferai qu'il n'y aura point de laboureur en mon royaume qui n'ait moyen d'avoir une poule dans ſon pot. Et ſi, ajouta-t-il fierement, *je ne laiſſerai pas d'entretenir des gens de guerre pour mettre à la raiſon tous ceux qui choqueront mon autorité.*

Il protegeoit les payſans.

Quelques maiſons de payſans avoient été pillées en Champagne par des ſoldats. Il le ſut, manda auſſi-tôt les capitaines qui étoient à Paris, & leur dit d'un ton ſévere : *partez en diligence, mettez-y ordre ; vous m'en répondrez. Quoi, ſi on ruine mon peuple, qui me nourrira ? Qui ſoutiendra les charges publiques? Qui payera vos penſions, meſſieurs? Vive Dieu ! s'en prendre à mon peuple, c'eſt s'en prendre à moi.* Il étoit cependant l'ami des officiers comme le pere du peuple. L'ambaſſadeur d'Eſpagne lui témoignant ſa ſurpriſe de le voir en quelque ſorte aſſiégé par une troupe de gentilshommes : *ſi vous m'aviez vu un jour de bataille*, lui dit-il, *il me preſſent bien davantage.* Un jour, en préſence des grands de la cour & des miniſtres étrangers, mettant

Il ſe faiſoit aimer des officiers.

mettant la main ſur l'épaule de Crillon : *meſſieurs*, dit-il, *voilà le premier capitaine du monde.* Crillon répliqua avec ſa naïveté militaire : *vous en avez menti, ſire ; c'eſt vous.* Un trait libre & ingénu le charmoit dans la bouche de ſes ſerviteurs.

Juſtice.

Cette bonté ne dégénéroit point en une molle complaiſance. Il ſavoit refuſer à propos, & faire goûter la juſtice de ſes refus. Un homme de condition lui demandoit grace pour ſon neveu coupable d'un meurtre. Sa réponſe eſt celle d'un bon prince qui voudroit pardonner, & qui ne peut s'empêcher de punir : *je ſuis bien marri que je ne puis accorder ce que vous demandez. Il vous ſied bien de faire l'oncle, & à moi de faire le roi. J'excuſe votre requête ; excuſez mon refus.*

Nobleſſe militaire ſupprimée.

Il eſt ſurprenant qu'un roi ſi guerrier ait ſupprimé en 1600 la nobleſſe qui s'acquéroit par la profeſſion des armes, comme Henri III avoit ſupprimé celle que donnoit la poſſeſſion des fiefs. Les ſervices militaires avoient un droit particulier à ſa reconnoiſſance. Mais on doit obſerver que la profeſſion des armes ſuffiſant pour faire un gentilhomme, ſans lettres du roi,

il en réſultoit des inconvéniens auxquels Henri cherchoit à remédier. En ſupprimant les abus, on ne peut pas toujours y ſubſtituer de bonnes loix. Louis XV, par ſon édit de 1750, a excité l'émulation des officiers avec la plus grande ſageſſe.

Son regne glorieux malgré des abus.

Si Henri IV prodigua quelquefois les graces à des ſeigneurs mal intentionnés, & récompenſa moins généreuſement les ſervices de ſes fideles capitaines; s'il établit la *Paulette*, ſorte d'impoſition qui conſerve dans les familles les charges qu'on devroit donner au mérite; s'il laiſſa ſubſiſter beaucoup de mauvaiſes coutumes, s'il ne fit pas tout le bien qu'il auroit pû faire en d'autres temps, ce fut moins ſa faute que celle des conjonctures. Tout étoit à réformer, à renouveller. Mais il conquit & pacifia ſon royaume, il étouffa la Ligue & les guerres de religion, rétablit l'ordre dans les finances, ſe fit aimer des François, & reſpecter des puiſſances étrangeres; il régna enfin glorieuſement, malgré tant d'obſtacles, tant de déſordres & tant d'ennemis. C'eſt un prodige auquel il n'y a preſque rien de comparable dans l'hiſtoire.

Zele pour l'agriculture.

Un des grands objets de ſa politique, conformément aux principes de Sulli, étoit de vivifier les provinces par le moyen de l'agriculture, la ſource des véritables richeſſes. (*) Ennemi du luxe, qui a toujours plus d'inconvéniens que d'avantages, même dans une vaſte monarchie, il le décréditoit par ſon exemple & par ſes diſcours. Il invitoit les ſeigneurs à ſe retirer dans leurs terres, leur apprenant, dit Péréfixe, *que le meilleur fonds qu'on puiſſe faire eſt le bon ménage.* Il railloit ceux *qui portoient leurs moulins & leurs bois de haute futaie ſur leur dos*; (c'eſt une des expreſſions naïves de ce grand roi.) La ſimplicité de ſes habits étoit une aſſez bonne leçon.

Edit contre le luxe.

Il fit défenſe de porter ni or ni argent ſur les habits, *excepté pourtant* (dit-il) *aux filles de joie & aux filoux, en qui nous ne prenons pas aſſez d'intérêt pour leur faire l'honneur de donner notre attention à leur conduite.* Si

(*) Un des milleurs moyens qu'il y employa fut la liberté du commerce des grains. L'Angleterre s'eſt enrichie en ſuivant le même ſyſtême. Louis XV, l'a enfin retabli en France. Pourquoi ne produiroit-il pas aujourd'hui le même effet?

ce tour paroît peu digne de la gravité des loix, du moins étoit-il propre à inſpirer du mépris pour des vanités ruineuſes. Tandis que le gouvernement s'appliquoit ainſi aux moyens de détourner ſur les campagnes des dépenſes qui appauvriſſent ailleurs, & dont la terre dédommage avec uſure, la ſoif de l'or, excitée par l'exemple des Eſpagnols & des Portugais, attiroit quelques François en Amérique. Mais l'établiſſement du Canada fait en 1604 peut-il être regardé comme un avantage ? L'expérience n'a que trop décidé cette queſtion. Les mines du Pérou & du Mexique ne valoient pas même pour l'Eſpagne ce qu'elle auroit tiré de ſon propre fonds en le cultivant. Avec tant de tréſors, Philippe II fit banqueroute. » L'eſpagne, dit Monteſ» quieu, a fait comme ce roi inſenſé » qui demanda que tout ce qu'il tou» cheroit ſe convertit en or, & qui » fut obligé de revenir aux Dieux » pour les prier de finir ſa miſere. « (*Voyez l'Eſp. des loix XXI*, 22.) Henri IV, éclairé par Sulli, tendoit au ſolide. Il parvint à ſon but,

L'Amérique moins avantageuſe que l'agriculture.

puiſqu'en ſoulageant le peuple, il rétablit les finances.

Depuis ſon abjuration, il parut toujours ſincérement attaché à l'égliſe. Le clergé lui ayant fait des remontrances en 1598 ſur divers abus, ſpécialement dans la nomination des bénéfices, il répondit que ces abus étoient réels, qu'il les avoit trouvés établis, qu'il eſpéroit les réformer, & remettre l'égliſe dans un état floriſſant. *Mais*, ajouta-il, *contribuez-y, je vous prie, de votre côté. Faites par vos bons exemples que le peuple ſoit auſſi incité à bien faire, qu'il en a été ci-devant détourné. Vous m'avez exhorté de mon devoir; je vous exhorte du vôtre. Faiſons bien à l'envi les uns des autres.* Malheureuſement, il ne trouva pas toujours dans les eccléſiaſtiques cet amour de la vertu qui réuſſit mieux par l'exemple que par les paroles; & il diſoit quelquefois : *je voudrois bien faire ce qu'ils préchent; mais ils ne penſent pas que je ſache ce qu'ils font.* Il étoit réſervé au ſiécle de Louis XIV d'épurer les mœurs du clergé, comme de polir celles de la nation.

Attachement à l'égliſe.

Avis au clergé.

Quant aux Calviniſtes, ſa modéra-

Conduite ſage envers

les Calviniſtes.

tion & ſa fermeté arrêterent, non ſans peine, le cours de leurs cabales. Un jour qu'ils lui demandoient des places de ſûreté, diſant qu'ils en avoient bien obtenu du feu roi : *je ſuis* leur répondit-il, *la ſeule aſſurance de mes ſujets ; je n'ai encore manqué de foi à perſonne. Henri III vous craignoit, & ne vous aimoit point ; mais moi je vous aime, & ne vous crains guere.* Son ſyſtême étoit de gagner les eſprits par la douceur. Il en donnoit la raiſon : c'eſt *qu'on prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec vingt tonneaux de vinaigre.*

Foibleſſe de Henri.

On lui reproche avec juſtice un excès de paſſion pour les femmes & pour le jeu. Voilà les taches d'une ſi belle vie. Il eſt ſi rare de trouver de grandes vertus ſans quelque mélange de vice ! Heureux les peuples lorſqu'un prince fait ainſi oublier ſes fautes par l'humanité, la juſtice, par la gloire de ſon gouvernement ! Henri IV eut ſix enfans de Marie de Médicis, & huit de différentes maîtreſſes, outre ceux qu'il n'avoua point. Toute la France pleura ſa mort. Les troubles dont elle fut bientôt agitée

firent encore mieux ſentir le malheur de l'avoir perdu.

Protection accordée aux gens de lettres.

Henri IV, avec beaucoup d'eſprit & d'éloquence, ne pouvoit être inſenſible au goût des lettres, quoique l'agitation perpétuelle de ſa vie ne lui permit pas de les cultiver. En 1599, les profeſſeurs du college royal, qu'on ceſſoit depuis long-temps de payer, lui préſenterent leur requête. *J'eſtime mieux*, dit-il, *qu'on diminue de ma dépenſe & qu'on en ôte de ma table pour en payer mes lecteurs : M. de Roſni les payera. Les autres*, ajouta Roſni, *vous ont donné du papier, du parchemin, de la ſire ; le roi vous a donné ſa parole, & moi je vous donnerai de l'argent.*

Libertés de l'égliſe Gallicane.

Sous ce regne parut le fameux *Traité des Libertés de l'Egliſe Gallicane*, ouvrage de Pierre Pithou, qui a preſque force de loi dans le royaume. Les maximes en ſont ſi évidemment fondées ſur les premiers principes de la raiſon, & ſur les anciennes regles du gouvernement eccléſiaſtique, qu'il a fallu des ſiecles d'uſurpations & d'ignorance pour en effacer la trace. L'*Index* de Rome a proſcrit les meilleurs ouvrages en ce gen-

les Calviniſtes.

tion & ſa fermeté arrêterent, non ſans peine, le cours de leurs cabales. Un jour qu'ils lui demandoient des places de ſûreté, diſant qu'ils en avoient bien obtenu du feu roi : *je ſuis* leur répondit-il, *la ſeule aſſurance de mes ſujets ; je n'ai encore manqué de foi à perſonne. Henri III vous craignoit, & ne vous aimoit point ; mais moi je vous aime, & ne vous crains guere.* Son ſyſtême étoit de gagner les eſprits par la douceur. Il en donnoit la raiſon : c'eſt *qu'on prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec vingt tonneaux de vinaigre.*

Foibleſſe de Henri.

On lui reproche avec juſtice un excès de paſſion pour les femmes & pour le jeu. Voilà les taches d'une ſi belle vie. Il eſt ſi rare de trouver de grandes vertus ſans quelque mélange de vice ! Heureux les peuples lorſqu'un prince fait ainſi oublier ſes fautes par l'humanité, la juſtice, par la gloire de ſon gouvernement ! Henri IV eut ſix enfans de Marie de Médicis, & huit de différentes maîtreſſes, outre ceux qu'il n'avoua point. Toute la France pleura ſa mort. Les troubles dont elle fut bientôt agitée

firent encore mieux ſentir le malheur de l'avoir perdu.

Protection accordée aux gens de lettres.

Henri IV, avec beaucoup d'eſprit & d'éloquence, ne pouvoit être inſenſible au goût des lettres, quoique l'agitation perpétuelle de ſa vie ne lui permit pas de les cultiver. En 1599, les profeſſeurs du college royal, qu'on ceſſoit depuis long-temps de payer, lui préſenterent leur requête. *J'eſtime mieux*, dit-il, *qu'on diminue de ma dépenſe & qu'on en ôte de ma table pour en payer mes lecteurs : M. de Roſni les payera. Les autres*, ajouta Roſni, *vous ont donné du papier, du parchemin, de la ſire ; le roi vous a donné ſa parole, & moi je vous donnerai de l'argent.*

Libertés de l'égliſe Gallicane.

Sous ce regne parut le fameux *Traité des Libertés de l'Egliſe Gallicane*, ouvrage de Pierre Pithou, qui a preſque force de loi dans le royaume. Les maximes en ſont ſi évidemment fondées ſur les premiers principes de la raiſon, & ſur les anciennes regles du gouvernement eccléſiaſtique, qu'il a fallu des ſiecles d'uſurpations & d'ignorance pour en effacer la trace. L'*Index* de Rome a proſcrit les meilleurs ouvrages en ce gen-

re ; mais aujourd'hui que les princes & les peuples ſentent la néceſſité de s'inſtruire, il n'eſt plus poſſible de leur ôter les moyens de connoître ce qu'il eſt ſi dangereux d'ignorer. Pithou & d'autres ſavans juriſconſultes du temps de la Ligue ont rendu de grands ſervices aux nations. S'ils n'avoient pas toute la philoſophie néceſſaire pour bien ſaiſir l'eſprit des loix, ils avoient aſſez d'érudition & de lumieres pour diſſiper beaucoup d'erreurs & pour préparer les matériaux d'une meilleure légiſlation.

Juriſconſultes utiles.

LOUIS XIII.

1610. Marie de Médicis régente.

DÈS que le bruit de l'aſſaſſinat de Henri IV eut pénétré juſqu'au Louvre, la reine ſortit de ſon cabinet tout éplorée, & dit au chancelier de Sillerie qu'elle rencontra : le roi eſt mort ! *Madame*, répondit-il ſans marquer d'émotion, *votre majeſté m'excuſera ; les rois ne meurent point en France.* On diſſimuloit ce malheur pour prendre les meſures néceſſaires. Louis XIII n'avoit que neuf ans. Il falloit pourvoir à la régence. Le duc d'Epernon, l'un des ſeigneurs qui avoit

le plus remué ſous le dernier regne, courut au Parlement réſolu de faire nommer régente Marie de Médicis. Il s'aſſit ſur le banc des pairs, & portant la main à la garde de ſon épée : *elle eſt encore dans le foureau*, dit-il, *mais il faudra qu'elle en ſorte, ſi on n'accorde pas dans l'inſtant à la reine mere un titre qui lui eſt dû ſelon l'ordre de la nature & de la juſtice.* Les conjonctures demandoient de la célérité ; les menaces de ce duc, auſſi puiſſant que hautain, firent d'ailleurs impreſſion ſur les magiſtrats ; & la reine fut déclarée régente par un arrêt.

Mauvais gouvernement.

On vit bientôt naître une nouvelle forme de gouvernement qui annonçoit la décadence du royaume. La reine étoit gouvernée par le Florentin Concini, & ſur-tout par Eléonore Galigaï ſa femme, occupés uniquement de leur fortune, & n'aimant la France que pour s'enrichir de ſes dépouilles. Le conſeil étoit une aſſemblée confuſe d'où il ne pouvoit rien ſortir de ſalutaire. Dans un conſeil ſecret qu'on tenoit à heures indues, étoit admis le nonce du pape, l'ambaſſadeur d'Eſpagne, Concini & ſa

femme, le P. Coton, &c. On abandonna les grands projets de Henri IV. Autant il avoit à cœur de se venger de la cour d'Espagne, autant marquat-on d'empressement à se réconcilier avec elle. En vain Sulli s'efforça de soutenir l'honneur de la nation. Un traité fait avec le duc de Savoye pour l'aider à conquérir le Milanès fut honteusement rompu, & ce prince obligé de demander grace à Philippe III.

Retraite de Sulli.

Le plus grand homme d'état qu'il y eût alors, le duc de Sulli, toujours détesté des courtisans & des financiers, dont il avoit toujours bravé l'injustice & les murmures; trop fier pour changer de vues & de sentimens au gré de la nouvelle cour, ne tarda guere à perdre tout son crédit. Il donna la démission de ses charges, & se retira. Rappellé quelques années après, parce qu'on avoit besoin de ses avis, son habillement, ses manieres, qui n'étoient plus à la mode, le firent tourner en ridicule par les jeunes courtisans. Il en fut indigné. *Sire*, dit-il alors à Louis XIII, *quand le roi votre pere me faisoit l'honneur de me consulter, au préalable il faisoit sortir tous les bouffons & baladins de*

cour. Sulli mourut dans sa retraite en 1641. De tels hommes sont faits pour des Henri IV. Un autre personnage illustre, le président de Thou, historien comparable aux Tite Live & aux Sallustе, ne put succéder à son parent Achille de Harlai, dans la charge de premier président, parce que son histoire avoit blessé la cour de Rome. C'est un des plus mauvais présages pour l'état, lorsque le mérite reconnu succombe sous le poids des préventions & de la brigue.

Le président de Thou.

1613.

A mesure que le gouvernement s'affoiblit & dégénere, les factions se forment, les mécontens deviennent audacieux. L'esprit de révolte que Henri IV avoit eu tant de peine à contenir, éclate parmi les protestans & jusques au sein de la cour. Le prince de Condé, le duc de Vendôme & le grand prieur de France, fils naturels du dernier roi, le jeune duc de Mayenne, les ducs de Longueville, de Guise, de Nevers, &c. se retirent tout prêts à prendre les armes. Le duc de Bouillon souffloit le feu. Il excitoit les princes contre le marquis d'Ancre, Concini, *ce faquin de Florentin*, disoit-il, qui avoit l'in-

Les factions éclatent.

ſolence de les opprimer. Les plaintes contre le favori tomboient indirectement ſur la reine. On manquoit de force & de prudence pour vaincre un parti ſi redoutable. Les mécontens obtinrent tout ce qu'ils voulurent par le traité de Sainte-Menehould.

1614. Etats généraux.

Un des principaux objets de leurs demandes étoit la convocation des états généraux. Ils ſe tinrent à Paris, & ne produiſirent que ce qu'avoient ſouvent produit ces aſſemblées tumultueuſes, beaucoup de diſputes & des remontrances inutiles. Le clergé ſollicita vivement la publication du concile de Trente; le tiers état eut la même ardeur à s'y oppoſer. Il fit éclater ſon zele, en demandant qu'on établit en forme de loi, *qu'aucune puiſſance temporelle ni ſpirituelle n'a droit de diſpoſer du royaume, & de diſpenſer les ſujets du ſerment de fidélité, & que l'opinion qu'il ſoit loiſible de tuer les rois eſt impie & déteſtable*; le clergé, en convenant qu'il n'étoit pas permis de tuer les rois, s'éleva contre le reſte de la propoſition, & entraîna la nobleſſe dans ſon ſentiment. Tel étoit encore l'empire de

Le clergé ſoutient la puiſſance des papes ſur le temporel.

ces préjugés qui ſont devenus enfin mépriſables aux yeux des François. Le cardinal du Perron parla comme un zélé ultramontain ſur la puiſſance temporelle des papes. *Pleine, pleniſſime, directe au ſpirituel, & indirecte au temporel.* Il eût penſé autrement dans notre ſiecle; mais comment pouvoit-on ſoutenir alors une chimere ſi pernicieuſe? Comment la cour en particulier étoit-elle aſſez aveugle ou aſſez lâche pour favoriſer une opinion contraire à l'autorité ſouveraine? Elle ſupprima un arrêt du Parlement par lequel l'indépendance de la couronne étoit déclarée *loi fondamantale du royaume.* Les états préſenterent des cahiers immenſes; on promit de les lire; on congédia l'aſſemblée ſans avoir rien fait. C'eſt la derniere de cette nature qu'il y ait eu en France.

1615. Demarches du Parlement.

Le Parlement pour y ſuppléer convoqua les pairs *ſous le bon plaiſir du roi*, afin d'aviſer en commun *ſur les propoſitions qui ſeroient pour le ſervice du roi, le ſoulagement de ſes peuples & le bien de l'état.* Cet arrêté choque la cour. On défend aux pairs de ſe rendre à la convocation. Le Parlement fait des remontrances, & inſiſte

ſur la diſſipation du tréſor de Henri IV, dont il reſtoit peu de choſe, ſur l'augmentation des dépenſes de la cour, ſur une infinité d'abus funeſtes (*) *J'ai entendu vos remontrances*, répond le roi déja déclaré majeur, *je n'en ſuis point content*; *la reine ma mere vous dira le ſurplus*. Un arrêt du conſeil décide que le parlement n'eſt point en droit de prendre connoiſſance des affaires d'état. Marie de Médicis ordonne au procureur général Molé de porter lui-même cet arrêt. Après l'avoir ſuppliée à genoux de l'en diſpenſer, il lui dit: » Ma» dame, vous nous faites porter un » flambeau qui allumera un feu dont » les cendres dureront long-temps; » nous en craignons l'événement. » *Quel événement*, reprit la reine? *Eſt-ce que le peuple remuera*? » Non, ma» dame, répliqua Molé; mais nous » craignons un changement dans l'af-

(*) Il ne reſtoit plus que deux millions cinquante mille livres du tréſor de Henri IV. Les penſions, qui ne montoient de ſon temps qu'à dix huit cens mille livres, paſſoient déja quatre millions. La dépenſe de ſa maiſon n'étoit que de onze cens mille livres: on en dépenſoit cinq cens mille de plus. C'eſt de quoi ſe plaignoit le Parlement.

» fection des peuples, & la déſolation » des grandes compagnies du royau» me qui exercent la juſtice, laquelle » fait regner les rois. « Louis XIII coupa court par ce mot, *je le veux*, *& la reine auſſi*. Cependant l'arrêt du conſeil fut ſans exécution, comme les remontrances du Parlement ſans effet.

Continuation des troubles.

Le prince de Condé ſe révolta de nouveau, & engagea les Proteſtans, qu'il n'aimoit point, à ſe déclarer pour lui. Il publia ſes intentions dans un violent manifeſte, où le marquis d'Ancre, devenu maréchal de France, étoit peint des plus noires couleurs. Les mouvemens des rebelles n'empêcherent pas la reine de conduire ſon fils juſqu'à Bordeaux, pour recevoir Anne d'Autriche, infante d'Eſpagne, dont le mariage avec le roi excitoit depuis long-temps beaucoup de murmures. Une paix trompeuſe aſſoupit la guerre civile. Le prince revint avec l'eſpérance de dominer. On le fit arrêter au milieu du Louvre par Thémines, qui reçut en récompenſe le bâton de maréchal. Un moment avant qu'on le ſaiſît, le roi lui avoit dit d'un air de gaité:

1616. On arrête le prince de Condé.

bon jour, monſieur le prince. Je vais à la chaſſe ; en voulez-vous être. Le garde des ſceaux du Vair, le préſident Jeannin, & Villeroi, miniſtres en crédit, n'approuvant point la conduite de la reine, furent ſacrifiés à la maréchale d'Ancre ; & Richelieu, évêque de Luçon, ſa créature, fut nommé ſecrétaire d'état. Son ambition aſpiroit depuis long-temps au miniſtere. Il étoit né pour avoir les plus grands ſuccès.

1617. Mort de Concini, maréchal d'Ancre.

On voyoit déja la quatrieme guerre civile allumée ſous ce regne par le mécontentement des princes & des ſeigneurs. Le maréchal d'Ancre offrit de ſoudoyer à ſes frais une armée de ſept mille hommes, lui qui peu auparavant n'avoit pas de quoi payer un domeſtique. Sa fortune juſtifioit aſſez les cris du public ; mais elle ne pouvoit ſe ſoutenir contre tant d'orages. La chute de l'Italien fut auſſi étrange que ſon élévation. Les princes n'avoient encore pu le renverſer ; le jeune de Luines en vint à bout. Ce gentilhomme, né dans le Comtat, avoit été page de Henri IV, & s'étoit inſinué dans les bonnes graces de Louis XIII, en lui dreſſant

Luines favori.

des oiſeaux de proie. Sa faveur augmenta de jour en jour. Maître de la confiance du roi, dont l'ame foible ſe laiſſa toujours gouverner, il lui inſpira l'envie de ſe tirer de la tutele d'une mere qui regnoit ſous ſon nom, & lui perſuada de commencer par ſe défaire du maréchal qui exerçoit toute l'autorité de la reine. Vitri, capitaine des gardes du corps, fut chargé de l'arrêter, avec ordre de le tuer en cas de réſiſtance. On eut ſoin d'interpréter cet ordre de maniere que Concini n'échappât point à la mort. Il reçut des coups de piſtolet en entrant au Louvre. Vitri ſe mit auſſi-tôt à crier *vive le roi.* Louis parut à la fenêtre, & témoigna ſon contentement. Ce capitaine des gardes fut honoré du bâton de maréchal de France. C'eſt avilir les grandes places que de les donner pour de petites cauſes. Auſſi le duc de Bouillon, en parlant de Vitri & de Thémines, aſſura, dit-on, qu'il rougiſſoit d'être maréchal depuis que cette dignité étoit la récompenſe du métier de ſergent & de celui d'aſſaſſin. Depuis long-temps les maréchaux de France commandoient les armées ſous le

Grande récompenſe pour une petite action.

Maréchaux de France.

connétable. Leur office étoit d'abord amovible ; il n'y en avoit que deux à la fois. François I en créa quatre, & régla qu'ils le seroient à vie. Le nombre n'en a plus été fixe depuis son regne.

A peine Concini fut-il mort, que la reine mere se vit prisonniere au Louvre, & ensuite reléguée à Blois. Son fils montra autant de dureté pour elle qu'il avoit eu jusqu'alors de soumission. La maréchale d'Ancre pouvoit être renvoyée en Italie ; nulle raison d'état n'obligeoit à la poursuivre, & l'humanité sembloit parler en sa faveur. Cependant on ordonna au Parlement de lui faire son procès. La sorcellerie & la magie furent un des principaux chefs d'accusation. Elle & son mari avoient effectivement attiré nombre des ces imposteurs qui, sous le nom d'astrologues & de devins, abusoient encore de la crédulité des grands (*) Mais interrogée par

Procès de la maréchale d'Ancre.

(*) Le prince de Condé, dans son manifeste, accusa le maréchal d'avoir appelé à Paris & à la cour *des personnes détestables envers Dieu & envers les hommes, comme Juifs, magiciens, empoisonneurs, meurtriers, par le ministere desquels on avoit fait plusieurs entreprises contre sa vie.*

le commissaire du Parlement, de quel charme elle s'étoit servie pour fasciner la reine mere : elle répondit : *de l'ascendant qu'un esprit supérieur à toujours sur un esprit foible.* La reine a si peu d'esprit, disoit-elle quelquefois, qu'il ne faut pas être sorcier pour la gouverner. Le Parlement la déclara criminelle de lesemajesté divine & humaine, sans spécifier la nature du dernier crime. Elle fut exécutée sur l'échafaud, & son corps jetté au feu. Tant de richesses, accumulées en vendant toutes les graces, faisoient sans doute son plus grand crime. On en vouloit à ses biens & à ceux du maréchal. Le roi donna leur dépouille à son favori. Luines devint tout-à-coup un des plus riches seigneurs du royaume. Aussi épousa-t-il une Rohan, pouvant aspirer à tout sous un maître dont il dictoit les volontés.

1618. Assemblée de Rouen.

Pour couvrir ses intrigues d'une apparence de zele, il engagea Louis XIII à convoquer une assemblée de notables à Rouen, où l'on délibéreroit sur les moyens de réformer les abus. Cette assemblée n'étoit qu'un prétexte honnête de continuer les im-

pôts. Elle propoſa de beaux réglemens, auxquels on n'eut point égard. L'unique fruit qu'en retirerent les peuples, fut la ſuppreſſion de *la Paulette*, par un édit qui fut révoqué trois ans après.

1619. Révolte de la reine mere

Luines avoit fait ceſſer la guerre civile en faiſant périr Concini; mais il avoit ſuccédé à la haine qu'on lui portoit, en ſuccédant à la fortune qui le rendoit odieux, & la paix ne pouvoit ſe maintenir avec un mécontentement général. Le fier duc d'Epernon conſpire avec la reine mere; elle s'évade de Blois, & le ſuit à Angoulême. Ils écrivent au roi des lettres pleines de ſoumiſſion, en même-temps qu'ils levent des troupes pour lui réſiſter. Cette guerre finit par un accommodement honteux. On donne à la reine le gouvernement d'Anjou, au lieu de celui de Normandie; le duc d'Eperdon, quoique criminel de leſemajeſté, conſerve toutes ſes charges, & triomphe en quelque maniere du ſouverain.

Luines Connétable.

Cependant la fortune de Luines franchiſſoit tous les obſtacles. Il étoit déja duc & pair, maréchal de France; on ne doutoit pas qu'il n'obtint

auſſi la charge de connétable, vacante par la mort de Henri de Montmorenci. Le duc de Mayenne eut beau dire qu'il ſeroit fort étonnant qu'on fît connétable un homme *qui ne ſavoit pas ce que peſoit une épée*. La qualité de favori ſuppléoit à tout, & Luines obtint bientôt l'épée de connétable. Il avoit procuré la délivrance du prince de Condé, eſpérant de s'en faire un appui contre les jaloux. Ce prince n'oublia plus ſon devoir: mais les factions ſe ranimerent. De toutes parts les mécontens ſe rendoient auprès de la reine mere, qui tenoit ſa cour à Angers & qui refuſoit de revenir à Paris. Le fils & la mere reprirent les armes l'un contre l'autre. Un nouvel accommodement parut rétablir la tranquillité. Ce fut en partie l'ouvrage de l'évêque de Luçon, Richelieu, dont la fortune s'avançoit rapidement. Relégué loin de la cour & même de ſon dioceſe après la chute de Concini, il avoit affecté dans ſa retraite de faire des livres de dévotion en épiant l'occaſion de ſe relever. La reine mere ayant eu beſoin de lui, il s'étoit rendu le maî-

Richelieu.

tre de ſon conſeil à force de politique & de génie. On croit qu'il traita ſecrétement avec Luines pour moyenner l'accommodement, & que le favori le gagna en lui promettant un chapeau de cardinal. Richelieu ſervoit du moins l'état en même-temps qu'il travailloit pour lui-même.

1620. On fait la guerre aux Calviniſtes.

Ces petites guerres civiles, preſque auſſi-tôt finies que commencées, n'avoient rien produit de conſidérable. La diverſité de religion en alluma de plus opiniâtres & de plus ſanglantes. Les zélés catholiques ſouffroient impatiemment la liberté que l'édit de Nantes procuroit aux calviniſtes. Ceux-ci, avec un zele auſſi ardent; irrité encore par la défiance, cabaloient pour ſe maintenir dans leurs privileges. Louis XIII leur avoit enlevé les biens eccléſiaſtiques du Béarn, dont ils étoient depuis ſoixante ans en poſſeſſion, & quoiqu'il ſe fût obligé à leur donner l'équivalent des revenus ſur ſes domaines, (obligation digne d'un ſi mauvais gouvernement,) leur réſiſtance n'en étoit pas moins opiniâtre. Il avoit ſoutenu de ſa préſence cet acte d'autorité, auquel

le Parlement de Pau s'oppoſa en vain. L'inquiétude des religionnaires ne ſe bornoit point à de ſtériles murmures. Leurs aſſemblées ſéditieuſes annonçoient une révolte. Ils formerent à la Rochelle le projet de changer la France en république. Le nouveau connétable ſe flatta de les écraſer, & la guerre fut réſolue.

Dupleſſis-Mornai, trompé par la cour.

Dupleſſis-Mornai, gouverneur de Saumur, l'une de leurs plus importantes places de ſûreté, n'entroit point dans la rebellion. Le roi ſe rend à Saumur. On propoſe à Mornai de remettre ſon gouvernement pour cent mille écus & pour le bâton de maréchal. Il répond fiérement qu'il n'a tenu qu'à lui d'avoir des millions; qu'il a été plus jaloux de mériter les charges, que de les obtenir, comme tant d'autres, par des importunités & des baſſeſſes, & qu'il ne peut ſe réſoudre à vendre la liberté & la ſûreté de ſes concitoyens, dont il ſe trouve reſponſable. Le roi lui ordonne cependant de remettre la place pour trois mois entre les mains d'un autre. Il obéit; il ne put jamais y rentrer.

1621. Le duc de Rohan, chef des Huguenots.

Le chef des calviniſtes étoit le duc

de Rohan, attaché par conviction à leur parti, très-capable de le ſoutenir par ſes qualités ſupérieures. Le duc de Soubiſe ſon frere, ſommé de rendre Saint-Jean d'Angeli, répondit par ce billet : *je ſuis très-humble ſerviteur du roi ; mais l'exécution de ſes commandemens n'eſt pas en mon pouvoir.* La ville capitula. Montauban fut aſſiégé par Louis XIII en perſonne. Rohan s'y étoit rendu pour animer le courage des calviniſtes. *Vous avez juré*, leur dit-il, *l'union des égliſes en ma préſence. Ce ſerment eſt ſacré ; vous devez le garder inviolablement. Quand il n'y auroit que deux perſonnes de la religion, je ſerai un des deux. Mes maiſons & mes revenus ſont ſaiſis ; mais l'épée & la vie me reſtent, & j'emploierai l'une & l'autre pour votre défenſe.*

Le roi leve le ſiége de Montauban.

Il tint parole. En vain le connétable ſon allié, dans une conférence qu'il eut avec lui, s'efforça de ménager un accommodement ; le duc peu ſenſible à l'intérêt particulier, vouloit une paix générale. On continua le ſiege. Hommes & femmes combattoient ſur les remparts avec une ardeur invincible, tandis que les chefs de

de l'armée royale ne s'entendoient pas entre eux, que (*) Leſdiguieres n'étoit point écouté, & que Luines commandoit mal, faute d'expérience. Le duc de Mayenne fut tué au ſiege de Montauban, le roi eut la honte de décamper, & le ſuccès enfla le courage des rebelles.

Mort de Luines.

Il auroit fallu quelque entrepriſe mémorable pour effacer l'affront que Louis avoit reçu devant Montauban. On ſe contenta d'aſſiéger la petite ville de Monheur. C'eſt-là que Luines fut attaqué d'une fievre dont il mourut, âgé de quarante-trois ans. Il étoit tout à la fois connétable & garde des ſceaux. Perſonne n'eut tant d'adreſſe à profiter de la faveur. Le monarque ſentoit déja qu'il s'étoit donné un maître. Le voyant arriver un jour avec un cortége faſtueux, il avoit dit à un ſeigneur : *Voyez, c'eſt le roi qui entre*, ou *voilà le roi Luines*. Mais peut-être n'auroit-il jamais eu la force de rom-

(*) Ce grand capitaine s'expoſa aux plus grands périls. On le blâmoit, on l'accuſoit de témérité. *Bon*, dit-il ! *il y a ſoixante ans que les mouſquetades & moi nous connoiſſons ; ne vous en mettez pas en peine.* La valeur étoit ſouvent pouſſée à cet excès.

pre ſes chaînes. Il ſe plaignoit & ne ſavoit pas régner. Auſſi vaillant que Henri IV, il manquoit de cette vigueur de caractere & de ce courage d'eſprit qui font les grands hommes & les vrais héros. La campagne ſuivante lui procura la gloire dont il étoit le plus jaloux. Il s'expoſa aux dangers, & affronta pluſieurs fois la mort. Le maréchal de Leſdiguieres, ſi célebre par ſes exploits, le ſervit en qualité de connétable, ayant enfin ſacrifié ſa religion à ſa fortune, car l'épée de connétable ne ſe donnoit qu'aux catholiques. Louis XIII, après diverſes expéditions en Poitou & en Saintonge, aſſiégea Montpellier. Cette ville ſe défendoit comme Montauban, & paroiſſoit réſolue aux dernieres extrêmités. On négocia. La paix ſe fit à des conditions avantageuſes pour les Huguenots. Ils obtinrent la confirmation de l'édit de Nantes & de tous leurs priviléges. Le roi ne devoit entrer dans Montpellier qu'avec ſes gardes & les ſuiſſes. Il y eut amniſtie générale pour le paſſé, huit cens mille livres pour le duc de Rohan. La foibleſſe du monarque le réduiſoit à récompenſer les chefs de la rebellion. Le

1622. Leſdiguieres Connétable.

Paix avantageuſe aux calviniſtes.

marquis de la Force, qui avoit ſoutenu le ſiége de Montauban, s'étoit déja accommodé au prix de deux cens mille écus & du bâton de maréchal. De pareils traités ne pouvoient guere inſpirer ni de zele aux bons citoyens, ni de ſoumiſſion aux ſéditieux.

Cette guerre que le duc de Rohan taxoit de violence & de tyrannie, étoit, ſelon le continuateur de Daniel, « très-juſte & même néceſſaire, » à moins qu'on ne diſe qu'il étoit de » la bonne politique de laiſſer ſubſiſter » dans l'état une eſpece de république, » toujours prête à combattre contre » l'autorité du ſouverain. » Mais en violant les traités conclus avec les Calviniſtes, on leur avoit malheureuſement fourni des prétextes de révolte, & l'on n'avoit ni la prudence ni la force néceſſaires pour les dompter. Leur génie républicain étoit ſans ceſſe excité par l'exemple des Hollandois. Il ne pouvoit céder qu'au génie de Richelieu.

Cette guerre étoit imprudente.

Durant ces troubles du royaume, une guerre de religion avoit cauſé les mêmes malheurs en Allemagne. Les proteſtans de Bohême ayant ſecoué le joug de l'empereur Ferdinand II, ſe

Guerre de religion en Allemagne.

donnerent à l'électeur palatin Frédéric V. Ce prince, gendre de Jacques I, roi puſillanime d'Angleterre, n'en reçut aucun ſecours. La bataille de Prague en 1620 lui fit perdre la Boheme avec ſes propres états. C'étoit la plus belle occaſion d'abaiſſer la maiſon d'Autriche. Richelieu ne l'eût pas manquée ; mais il ne gouvernoit pas encore. Louis favoriſa l'empereur, aimant mieux faire la guerre à ſes ſujets que d'affoiblir une puiſſance naturellement ennemie de ſa couronne.

1624. Elévation du cardinal de Richelieu.

On avoit beſoin d'un grand génie pour corriger ces fautes de politique. Il exiſtoit, & força bientôt tous les obſtacles qui arrêtoient ſa fortune. La reine mere, depuis ſa réconciliation avec le roi, étoit rentrée au conſeil, & deſiroit d'y introduire Richelieu devenu enfin cardinal. Les miniſtres, craignant ſon ambition & ſur-tout la ſupériorité de ſes lumieres, l'avoient décrié dans l'eſprit de Louis XIII. Les galanteries qu'on lui reprochoit ne pouvoient manquer de choquer un prince dévot, trop ſoupçonneux d'ailleurs & trop jaloux de l'autorité pour ne pas craindre celui qu'on dépeignoit comme le plus ambitieux des

courtiſans. Marie de Médicis ne ſe rebuta point. Le chancelier de Silleri & Puiſieux ſon fils, l'un & l'autre contraire au cardinal, furent diſgraciés, & ſes ennemis eurent le chagrin de le voir admis au miniſtere. Plus il briguoit cette place, plus il affecta de répugnance à l'accepter. Sa mauvaiſe ſanté, diſoit-il, le rendoit incapable d'un long travail ; tout ce qu'il pouvoit faire étoit d'aſſiſter au conſeil de temps en temps, ſans ſe mêler d'affaires d'état. Le roi le prétendoit bien ainſi ; mais Richelieu avoit d'autres vues, & quelques années après, l'autorité royale fut tout entiere entre ſes mains.

Le gouvernement devient meilleur.

Dès qu'il entra au conſeil, le gouvernement parut changer de politique. On conçut de plus grands deſſeins, & l'on prit de meilleures meſures. On conclut le mariage d'Henriette de France, ſœur du roi, avec le prince de Galles, (Charles I,) à condition que cette princeſſe & ſa maiſon auroient le libre exercice de la religion catholique, & que ſes enfans ſeroient élevés par la mere, c'eſt-à-dire, dans ſa religion, juſqu'à l'âge de douze ans. On fit un nouveau trai-

Guerre théologique en Hollande.

té avec la Hollande qui avoit repris les armes contre l'Eſpagne, & qui étoit déchirée elle-même par une controverſe théologique devenue une affaire d'état. Les Gomariſtes & les Arminiens s'acharnoient entre eux au ſujet de la grace du libre arbitre, de la prédeſtination, objets impénétrables à l'eſprit humain. Le célebre Barnevelt, le pere & le défenſeur de ſa patrie, avoit perdu la tête ſur un échafaud en 1619, comme partiſan de l'arminianiſme. L'ambition de Maurice, prince d'Orange, s'étoit ſervi de ce vain prétexte pour l'immoler. On reconnoit par-tout l'eſprit de ſecte, & par-tout on voit les ambitieux tourner à leur profit la crédulité ou le fanatiſme du peuple.

Expédition de la Valteline.

Enfin l'expédition de la Valteline commença à relever l'honneur de la France. Le roi d'Eſpagne avoit enlevé aux Griſons cette petite province, de peur, diſoit-il, que l'héréſie n'y pénétrât ; mais en effet pour s'aſſurer un paſſage en Italie. Louis XIII s'étoit contenté juſqu'alors des voies de négociation, quoique l'entrepriſe des Eſpagnols fût contraire au bien du royaume. Tout ce qu'il avoit gagné

étoit que le pape tint en ſequeſtre les places de la Valteline. Richelieu lui fit comprendre que ſa gloire & ſon intérêt demandoient plus de vigueur. Ce miniſtre déclara fierement au nonce du pape qu'on ſuivoit d'autres maximes depuis qu'il n'y avoit plus de *têtes légeres* dans le conſeil. Le marquis de Cœuvres, à la tête d'une armée, pénétra dans la Valteline, traita avec les habitans, & les délivra du joug de Rome & de l'Eſpagne.

1625. Guerre & paix avec les Huguenots.

Avant la fin de cette expédition, les Huguenots ſe ſouleverent encore. Ils ſe plaignoient toujours du peu d'égard que l'on avoit aux traités, & leur penchant à la révolte s'autoriſoit de griefs ſans nombre. Les ducs de Rohan & de Soubiſe les animerent par leurs diſcours. Richelieu, déja maître du gouvernement ſans être premier miniſtre, engagea les Anglois & les Hollandois à tourner leurs armes contre ceux qu'ils regardoient comme leurs freres. On employa des vaiſſeaux étrangers pour combattre la flotte des Rochelois, plus conſidérable que toute la marine de France. Les rebelles furent battus ſur mer, & chaſſés enſuite de l'iſle de Rhé. Malgré ces avan-

tages, on leur accorda la paix aux mêmes conditions qu'auparavant. Le cardinal méditoit leur ruine ; mais il penſoit ſur-tout à humilier la maiſon d'Autriche. Pour exécuter ce grand deſſein, il ne pouvoit, diſoit-il, ſe diſpenſer de *ſcandaliſer le monde encore une fois*, en paroiſſant favorable aux hérétiques. Auſſi fut-il déchiré par des libelles pleins de fiel & de fanatiſme. On l'appella *le cardinal de la Rochelle*, *le pontife des Calviniſtes*, *le patriarche des athées*. Ces ſortes d'injures ſont les armes de ceux qui manquent de raiſons. La meilleure réponſe à y faire eſt le mépris. Richelieu, en s'y montrant fort ſenſible, aiguiſa contre lui-même les traits de la ſatyre, qui le pourſuivit opiniâtrement. Un traité conclu avec l'Eſpagne, au ſujet de la Valteline qu'on reſtitua aux Griſons, termina entierement cette guerre, dont il deſiroit la fin pour affermir ſon autorité & la puiſſance royale.

Projets de Richelieu.

1626. Richelieu terrible aux grands.

Avant que d'agir au dehors, il ſe propoſoit d'étouffer les factions au dedans. Les princes & les grands ſeigneurs étoient devenus trop redoutables ſous un roi qui ne ſavoit pas les

réprimer. Maîtres dans leurs gouvernemens, ils cabaloient à la cour. Gaſton duc d'Orléans, frere de Louis XIII, avoit un parti. Le maréchal d'Ornano ſon gouverneur l'aigriſſoit contre le ſouverain & le miniſtre. Il ſe forma un complot pour aſſaſſiner Richelieu. On crut que Gaſton prétendoit à la couronne & à la femme de ſon frere. Alors commencerent les rigueurs qui ont rendu ce regne comparable à celui de Louis XI. Ornano eſt mis en priſon ; meſſieurs de Vendôme ſont arrêtés ; Chalais, maître de la garde-robe, eſt jugé à Nantes, & meurt ſur un échafaud ; il étoit accuſé d'une conſpiration ; les ſoupçons s'étendoient juſques ſur la reine Anne d'Autriche ; le roi conçut pour elle une averſion inſurmontable, & ſi l'on en croit le maréchal de Baſſompierre, interdit aux hommes l'entrée de ſon appartement. Gaſton conſent à épouſer l'héritiere de Montpenſier, & ſe réconcilie avec Louis, pour ſe brouiller de nouveau quand il y ſera excité par ſes confidens. Le danger qu'avoit couru le cardinal lui fit donner une compagnie de gardes du corps. Il étoit devenu néceſſaire ; en deman-

Rigueurs du gouvernement.

dant à se retirer, il avoit comme forcé le monarque à lui faire des instances pour le retenir. Cet habile courtisan offrit même de céder la place de ministre à Barradas, nouveau favori, (car il en falloit toujours un.) Mais le favori dont il se défioit fut bientôt sacrifié lui-même au ministre.

Politique de Richelieu.

Son pouvoir s'accrut encore par la suppression des charges d'amiral & de connétable. Lesdiguieres étoit mort : il ne fut point remplacé. Le duc de Montmorenci se démit de l'amirauté, & obtint en dédommagement un million. Le cardinal, sous le titre de surintendant de la navigation, fut maître de la marine. Elle étoit entierement ruinée ; il sentoit la nécessité de la rétablir, & en fit l'objet de ses soins. Pour autoriser les changemens qu'il méditoit, on convoqua une assemblée de notables. On y représenta que les revenus ne montant qu'à seize millions, on en dépensoit chaque année près de quarante ; qu'il falloit diminuer la dépense & augmenter la recette ; que le roi étoit obligé de faire des retranchemens considérables, d'animer le commerce & la marine, d'empêcher la dissipation des finan-

Assemblée de notables.

ces, & de grossir l'épargne sans fouler le peuple. Richelieu proposa ses vues, & dit sagement qu'on devoit racheter les domaines, &c., sans dépouiller les particuliers de ce qu'ils possédoient de bonne foi ; que *le plus grand bien que puissent faire les rois & les états est de garder la foi publique* ; qu'il s'agissoit moins de faire beaucoup d'ordonnances que de procurer une exécution réelle, qu'il falloit *peu de paroles & beaucoup d'effet*. L'assemblée approuva tout, excepté une demande qu'il n'eût point faite si elle avoit pu être approuvée : c'étoit qu'on modérât les peines établies contre les criminels d'état. Il vouloit se faire une réputation de douceur, assez démentie par sa conduite. Auroit-il pardonné aux criminels d'état, lui qui fut inexorable pour les comtes des Chappelles & de Boutteville, seigneurs distingués par leur bravoure, dont le seul crime étoit de s'être battus en duel ? Ils eurent la tête tranchée en 1627.

Fureur des duels.

La fureur des duels faisoit alors les plus terribles ravages. C'étoit une véritable frénésie. Le caprice, la vanité comme les passions violentes, impo-

ſoient l'obligation de ſe battre. Les amis devoient entrer dans les querelles de leurs amis, & les vengeances devenoient héréditaires dans les familles. On comptoit près de huit mille lettres de grace, accordées en moins de vingt ans à des gentilshommes qui en avoient tué d'autres dans ces combats ſinguliers. C'eſt ce qui avoit déterminé Henri IV à renouveller la défenſe des duels ; mais imbu peut-être lui-même de certains préjugés de bravoure, il ferma les yeux ſur les infractions de la loi. La ſévérité de Louis XIII, ou plutôt de Richelieu, ſembloit néceſſaire pour extirper cet abus. Ils n'en vinrent pas à bout. L'humanité & la raiſon ont plus de force que les loix contre un préjugé barbare. Il falloit adoucir les mœurs, & faire ſentir aux hommes l'abſurdité d'un point d'honneur qui les rend injuſtes & meurtriers.

1627. Rupture avec l'Angleterre.

Tandis que le cardinal de Richelieu diſpoſoit de tout le royaume, le duc de Buckingham, miniſtre & favori de Charles I, armoit l'Angleterre contre la France. Les catholiques François qui accompagnerent Henriette à Londres avoient donné beaucoup

d'ombrage aux Anglois par l'imprudence de leur zele. C'étoit un ſujet de plaintes ; mais la vanité ſeule de Buckingham, fut cauſe de la rupture entre les deux couronnes. Il étoit infatué d'une paſſion romaneſque pour la reine Anne d'Autriche ; il avoit oſé en faire l'aveu, & ſouhaitoit de revenir à Paris, ſous prétexte de ſigner un traité contre l'Eſpagne, pour ſe rapprocher de l'objet de ſon amour. Louis XIII lui en refuſa la permiſſion. Piqué de ce refus, & jaloux du cardinal, il ſe détermine à la guerre, excite les Rochelois à une nouvelle révolte, & ſe met en mer pour les ſecourir. La témérité du miniſtre Anglois entraîna la ruine de la Rochelle.

Siége de la Rochelle.

Richelieu entreprit enfin d'abattre ce boulevard du Calviniſme. Buckingham, auſſi mauvais général qu'audacieux courtiſan, échoua à l'iſle de Rhé ; d'où le marquis de Thoiras chaſſa les Anglois. La Rochelle fut inveſtie. On vouloit la prendre par famine. Mais comment fermer le port aux flottes Angloiſes ? Richelieu imite Alexandre. Il fait conſtruire dans l'océan une digue prodigieuſe, dont le projet étoit regardé comme chimé-

rique. Louis XIII le laiſſe commander au ſiége en qualité de général. On vit alors combien le génie peut ſuppléer à l'expérience, même dans la guerre. L'ordre, la diſcipline, l'abondance ne manquerent jamais. Le cardinal étonnoit les ſoldats par ſa valeur, & les capitaines par ſon habileté. Cependant les Rochelois ſembloient invincibles. Ils avoient élu pour maire un homme ſupérieur à tout danger. Guiton, (c'eſt le nom de l'intrépide magiſtrat,) en acceptant cette charge après quelque réſiſtance, prit un poignard, & le montrant aux citoyens : *je ſerai maire puiſque vous le voulez*, leur dit-il, *à condition d'enfoncer ce poignard dans le ſein du premier qui parlera de ſe rendre ; & qu'on s'en ſerve contre moi, ſi je propoſe de capituler. Je demande qu'on le laiſſe toujours pour cet effet ſur la table du conſeil.*

Le maire Guiton.

Le ſiége traînoit en longueur. Les Anglois s'étoient montrés ſans agir. Mais Buckingham alloit s'embarquer avec une flotte plus formidable. Un Irlandois fanatique l'aſſaſſina. Toutes les horreurs de la famine ſe firent enfin ſentir dans la Rochelle. On refuſa le paſſage aux bouches inutiles. Une

Famine à la Rochelle.

infinité de malheureux périſſoient de miſere & de déſeſpoir. Quelqu'un repréſentant au maire que bientôt il ne reſteroit plus qu'une poignée d'habitans : *Hé bien*, répondit-il ſans s'émouvoir, *il ſuffit qu'il en reſte un pour fermer les portes.* Guiton déclara en plein conſeil que ſi l'on vouloit le tuer pour ſe nourrir de ſa chair, il y conſentiroit plutôt que de ſe rendre à l'ennemi. Son audace étoit ſecondée par le fanatiſme des miniſtres. La mere & la ſœur du duc de Rohan, martyres de leur ſecte, donnoient l'exemple d'une patience héroïque. Mais la flotte Angloiſe, ſi long-temps attendue, n'ayant pu forcer la digue & ayant été repouſſée, toute eſpérance de ſalut s'étant évanouie avec elle, la faim dompta le courage des Rochelois ; ils ſe rendirent après onze mois de réſiſtance. Louis XIII étoit revenu au ſiége, & s'étoit ſignalé par ſa valeur. Plus de trois cens boulets lui paſſerent ſur la tête. Le cardinal diſoit néanmoins qu'il avoit pris la Rochelle malgré le roi d'Eſpagne, le roi d'Angleterre, & ſur-tout le roi de France. C'eſt que les ennemis de ce miniſtre travailloient ſourdement auprès du

1628. La ville ſe rend.

monarque à faire avorter une entrepriſe ſi glorieuſe. La plupart des grands, plus attachés à leur fortune qu'au bien de l'état, craignoient la ruine d'un parti dont ils pouvoient tirer dans l'occaſion de grands avantages ; & le maréchal de Baſſompierre avoit oſé dire publiquement : *nous ſerons peut-être aſſez fous pour prendre la Rochelle.*

La Rochelle ſoumiſe.

Cette ville fameuſe par ſa puiſſance & par ſes révoltes, qui depuis deux cens ans s'étoit rendue redoutable à ſes ſouverains, toujours prête à ſe ſoulever contr'eux dans les circonſtances les plus critiques, la Rochelle ne conſerva que ſes biens & l'exercice de ſa Religion. Ses fortifications furent raſées, & ſes privileges abolis. Il en coûta quarante millions pour la réduire à l'obéiſſance. Le Calviniſme avoit reçu une plaie mortelle, mais il reſpiroit encore par la fermeté du duc de Rohan, l'homme le plus propre à être l'ame & le ſoutien d'un parti. On continua la guerre en Languedoc. Louis XIII alla cependant au ſecours du duc de Nevers, Charles de Gonzague, nouveau duc de Mantoue, dévoué à la France, auquel l'empereur,

1629. Guerre d'Italie.

le roi d'Eſpagne & le duc de Savoye vouloient enlever ſes états. Il força en perſonne le pas de Suze, prit cette ville, délivra Caſal aſſiégé par les Eſpagnols, & revint triomphant achever de ſoumettre les Huguenots.

Les calviniſtes ſoumis par les armes.

Un traité conclu avec l'Angleterre ne leur laiſſoit aucune eſpérance de ſecours. Le duc de Rohan fut réduit à l'extrêmité, & demanda enfin la paix. Ce ſeigneur, que le Parlement de Toulouſe avoit fait exécuter en effigie, obtint encore l'abolition du paſſé pour tous les rebelles, & cent mille écus pour lui-même ; mais on exigea qu'il ſortît du royaume juſqu'à ce qu'il plût au roi d'en ordonner autrement. Les calviniſtes ayant perdu leurs places fortes, furent déſormais hors d'état de lutter contre le monarque. Si la France n'avoit pas eu Richelieu, ils auroient peut être exécuté ce grand projet de république dont ils voyoient un modele dans les Provinces-Unies. La liberté de conſcience ne reçut aucune atteinte. Les temples, les prêches ſubſiſterent ; chacun pouvoit ſuivre ſa religion ſans troubler l'état, & ce n'étoit pas le moindre fruit de la politique du cardinal.

Cabale contre Richelieu

Ces entrepriſes, glorieuſement exécutées, ne faiſoient qu'irriter la jalouſie & la haine de ſes ennemis. En arrivant à la cour, il fut mal reçu de la reine mere, dont il avoit autrefois la confiance. Le cardinal de Bérulle, fondateur & général de l'Oratoire, la gouvernoit alors & l'indiſpoſoit contre le miniſtre. Quand il parut, cette princeſſe lui demanda froidement des nouvelles de ſa ſanté. *Je me porte mieux*, répondit-il en préſence de Bérulle, *que ceux qui ſont ici ne voudroient* Cependant le roi, moins par affection que par beſoin, lui donna la patente de premier miniſtre, le nomma lieutenant général de l'armée d'Italie, avec des pouvoirs ſi vaſtes, qu'il ne s'étoit réſervé, diſoient les plaiſans de la cour, que celui *de guérir les écrouelles*. Tandis que Richelieu faiſoit la guerre en Italie pour le duc de Mantoue, & travailloit par ſes négociations à miner la maiſon d'Autriche, Marie de Médicis redoubla ſes efforts pour le perdre. Il penſa en être la victime. Louis XIII étant dangereuſement malade à Lyon, les importunités & les emportemens de ſa mere lui arrachent la promeſſe de renvoyer

1630. Il triomphe au moment de ſa diſgrace.

le cardinal, & chacun s'attend à un changement de ſcene qui pouvoit bouleverſer le royaume. A peine guéri, il tâche de les réconcilier. Richelieu ſe met pluſieurs fois aux pieds de la reine ſans pouvoir fléchir ſa rigueur. *Je me donnerai plutôt au diable*, diſoit-elle, *que de ne pas me venger*. Le roi fort ſcandaliſé de ſes diſcours, céde encore à ſes inſtances. Le miniſtre, quelque temps après, ſe voit au moment d'une diſgrace ſans retour; il étoit ſur le point de partir; il mettoit déja ſes tréſors en ſûreté. Le favori Saint-Simon vient l'avertir que le roi veut le revoir. Auſſi-tôt il court à Verſailles, pendant que Marie de Médicis triomphe imprudemment dans ſon palais du Luxembourg. L'orage ſe diſſipe en un inſtant. Richelieu eſt reçu comme un ami regretté. *Continuez à me ſervir comme vous avez fait*, lui dit le monarque, *& je vous maintiendrai contre toutes les intrigues de vos ennemis*. Ce jour fut appellé la *journée des duppes*. On n'a guere vu dans les cours de révolution plus ſinguliere, ni plus fatale à ceux qui ſe croyoient au comble de la faveur.

Richelieu se venge sur Marillac.

La garde des sceaux Marillac, & le maréchal de Marillac son frere, créatures de Marie de Médicis, devoient succéder au crédit du premier ministre. Ils sentirent tout le poids de sa vengeance. L'un fut forcé de rendre les sceaux ; l'autre arrêté en Italie, au milieu de l'armée qu'il commandoit. Ses longs services, ses blessures, sa fidélité, sembloient le mettre à l'abri d'une procédure criminelle. Mais Richelieu vouloit un exemple qui fit trembler ses ennemis. On nomma des commissaires pour faire le procès au maréchal. En vain le Parlement prétendit avoir droit de le juger. L'autorité suspendit le cours ordinaire de la justice. Les bienséances furent si peu ménagées en cette occasion, qu'on avoit mis au nombre des juges l'auteur d'une sanglante satyre contre les Marillacs. Ce fameux procès, qui dura deux ans, rouloit uniquement sur des concussions & des profits illicites dont le maréchal s'étoit autrefois rendu coupable à l'exemple de presque tous ses pareils. Sa sentence fut prononcée dans la maison de campagne du ministre, on le condamna au supplice des criminels d'état. « C'est une chose bien étrange, dit-» il, qu'on m'ait poursuivi comme on » a fait. Il ne s'agit dans mon procès » que de foin, de paille, de bois, de » pierres & de chaux : il n'y a pas de » quoi faire fouetter un laquais. Un » homme de ma qualité accusé de pé-» culat ! » L'ennemi d'un ministre vindicatif & tout-puissant étoit aux yeux des commissaires l'ennemi du roi. Il eut la tête tranchée en 1632. La plupart des auteurs du temps assurent que Richelieu dit lui-même : *il faut avouer que Dieu donne aux juges des lumieres que les autres n'ont pas. Je ne me serois jamais imaginé qu'il y eût de quoi condamner à mort le maréchal de Marillac.* Supposé qu'il tint un pareil discours, ce fut apparemment pour rejetter sur les juges l'odieux de cette affaire ; mais des paroles n'en imposent pas au public ; on voyoit assez la passion qui avoit dicté le jugement.

1631. La mere & le frere du roi sacrifiés à Richelieu.

C'étoit une déplorable fatalité, que l'intérêt public ne pût éteindre les haines personnelles, & que ce ministre nécessaire au roi fût un sujet de discorde dans la famille royale. Les deux reines étoient furieuses contre lui ; le duc d'Orléans, après une fein-

te réconciliation, se déclara son ennemi mortel, & se retira en Lorraine, sous prétexte de fuir sa tyrannie. On ne voit plus que dissentions à la cour. Richelieu, quoique redevable de sa fortune à Marie de Médicis, est forcé par les conjonctures à devenir son persécuteur. Louis prend parti contre sa mere pour un sujet dont il a besoin. Il la laisse prisonniere à Compiegne : il exile ou fait arrêter ses amis, ses domestiques. Le maréchal de Bassompierre, sur de légers soupçons, est enfermé pour douze ans à la Bastille. Ceux qui ont suivi le duc d'Orléans sont déclarés criminels de lese-Majesté, & le Parlement traité avec rigueur, pour n'avoir pas enregistré d'abord cette déclaration. Le cardinal s'éleve de plus en plus sur les ruines de ses adversaires. On érige en duché-pairie la terre de Richelieu pour lui & sa famille. De Bruxelles, où s'étoit réfugiée la reine mere, partoient une infinité de libelles atroces contre ce ministre. Mais des coups portés de loin lui faisoient d'autant moins de tort, que les succès de sa politique étoient plus brillans.

Il venoit de terminer la guerre d'Italie par des traités avantageux. Le duc de Mantoue étoit rétabli, & le duc de Savoye avoit cédé Pignerol. Le grand projet d'abaisser la maison d'Autriche commençoit à s'exécuter. Ferdinand II, en ordonnant la restitution des biens ecclésiastiques enlevés par les protestans, s'étoit attiré sur les bras une partie de l'Allemagne ; & Richelieu, malgré les clameurs des catholiques, animoit la ligue protestante, favorable à ses projets. La religion est un motif de guerre pour les peuples ; la raison d'état décide les politiques. Il avoit armé contre l'empereur le plus redoutable des princes luthériens, ce fameux Gustave Adolphe roi de Suede, dont les victoires ébranlerent tout l'empire. La France fournissoit de l'argent ; la valeur de Gustave faisoit le reste.

1632. Revolte du duc d'Orleans.

Cependant Gaston, aidé par le duc de Lorraine, dont il avoit épousé la sœur, se disposoit à la guerre civile pour se venger du cardinal. Celui-ci n'ignoroit aucune de ses démarches : il avoit des espions par-tout, qui le servoient avec zele parce que leurs services étoient bien payés. Les correspondances de Monsieur, (on nom-

moit ainſi le frere du roi,) avec la reine mere & la cour d'Eſpagne, ſes intrigues pour engager les ſeigneurs à la révolte, ſon opiniâtreté, ſes invectives, ne pouvoient reſter impunies ſous un gouvernement ferme & ſévere. Le duc de Lorraine en fut puni le premier. Le roi ſaiſit quelques-unes de ſes meilleures places, & lui fit promettre par deux traités d'abandonner entiérement Gaſton. Ce dernier n'avoit plus de reſſources que dans le duc de Montmorenci. gouverneur du Languedoc, l'un des plus braves & des plus aimables ſeigneurs de ſon temps, beau-frere du prince de Condé; heureux s'il avoit ſu borner ſes deſirs! Mais il auroit voulu être connétable, & il ſe plaignoit de la cour, comme les ambitieux à qui l'on n'accorde pas tout ce qu'ils veulent. Le duc d'Orléans l'ayant entraîné dans ſon parti, prit la route du Languedoc avec quelques troupes étrangeres. Il publia un manifeſte contre le miniſtre & ſe donna le titre de *lieutenant général du roi, pour la réformation des déſordre introduits dans le gouvernement par le cardinal de Richelieu.*

Le duc de Montmorenci ſe joint à Gaſton.

Gaſton

Gaſton plus foible encore que ſon frere, livré à des favoris ſans mérite, s'imaginoit qu'un manifeſte & trois ou quatre mille ſoldats lui attireroient bientôt une foule de partiſans. Perſonne ne remua en ſa faveur. Les villes lui fermerent leurs portes. Sa petite armée ne ſubſiſta que de rapines. Richelieu tenoit tout dans la crainte & l'obeiſſance. Montmorenci, épuiſé de dettes, ne pouvoit de ſon côté raſſembler beaucoup de troupes, ni ſe faire un parti conſidérable. A peine arrivé en Languedoc, le prince fut pourſuivi par l'armée royale. Un eſcarmouche plutôt qu'un combat finit la guerre à la journée de Caſtelnaudari. L'impétueux Montmorenci ayant franchi un foſſé preſque ſeul, ſe jetta ſur les eſcadrons du maréchal de Schomberg, reçut un coup de piſtolet dans la bouche, & tomba couvert de bleſſures après s'être battu en furieux. Gaſton, ſoit lâcheté, ſoit déférence pour ſes favoris, ſe retira ſans combattre, quoiqu'il eût l'avantage du nombre; & Schomberg ne crut pas devoir pouſſer l'héritier préſomptif de la couronne.

La révolte eſt diſſipée.

Procès du maréchal du Montmorenci.

Cette journée décisive amena des propositions de paix. Le roi pardonna à son frere, qui promit de lui demeurer fidele & d'aimer le cardinal. L'espérance d'obtenir la grace de Montmorenci inspiroit ces vaines promesses. Mais Richelieu ne connoissoit pas la clémence: il vouloit effrayer les grands par une inflexible sévérité. Le prisonnier prévit d'abord son malheur. Un chirurgien le félicitant de ce qu'aucune de ses blessures n'étoit dangereuse : *vous avez oublié votre métier*, lui dit-il ; *car il n'y en a pas une seule, jusqu'à la plus petite, qui ne soit mortelle.* Le Parlement de Toulouse reçut ordre de lui faire incessamment son procès. On tenta tous les efforts imaginables pour fléchir le roi en faveur de l'homme de France le plus chéri. Naturellement sévere, excité à la rigueur par les conseils du ministre, il ferma l'oreille aux prieres. *Je ne serois pas roi* répondoit-il, *si j'avois les sentimens des particuliers.* La constance avec laquelle le maréchal de Montmorenci subit son sort, augmenta les regrets de la cour & du bublic. Il ne voulut

Son exécution.

point décliner la juridiction des Toulousains. *Mon parti est pris*, dit-il d'abord, *je ne veux pas chicaner ma vie.* Le jour de l'exécution, les rues de Toulouse, l'appartement même de Louis XIII qui étoit venu dans cette ville, retentirent de gémissemens. Les courtisans à genoux, fondant en larmes, firent de nouveaux efforts pour sauver le duc. *Il faut qu'il meure*, dit le roi d'un ton chagrin ; *allez lui dire que toute la grace que je puis lui faire, c'est que le bourreau ne le touchera point, qu'il ne lui mettra point la corde sur les épaules, & qu'il ne fera que lui couper le cou.* Paroles qui étonneroient moins dans la bouche de Richelieu. L'illustre coupable avouoit son crime, & s'en repentoit: sa grace auroit pu gagner les cœurs ; son supplice les aigrit davantage. Gaston furieux quitte de nouveau la France, & se retire à Bruxelles, accusant son frere de lui avoir manqué de parole. On a cru que le roi avoit promis réellement la grace du maréchal, mais elle n'étoit point stipulée dans le traité, & il paroît que le prince mécontent prenoit des paroles vagues pour une promesse positive. Quelques

évêques du Languedoc qui avoient embraſſé ſon parti, furent jugés par des commiſſaires du pape. Il n'y en eut que deux de dépoſés. L'archevêque d'Albi, ayant eu beaucoup de part à la rebellion, devoit s'attendre à un traitement plus rigoureux ; & le cardinal ne l'auroit pas ſans doute épargné, s'il n'avoit été que grand ſeigneur.

Richelieu ferme dans ſes projets.

Tout le royaume trembloit. Les exils, les empriſonnemens & les exécutions ſe multiplioient chaque jour. Richelieu bravoit la haine, & ſuivoit toujours le plan de ſa politique. Guſtave avec ſon ſecours écraſoit en Allemagne la puiſſance Autrichienne. Ce héros fut tué à la bataille de Lutzen ; les Suédois ne laiſſerent pas d'être vainqueurs. On fit un nouveau traité avec la Suede, on maintint la ligue proteſtante, on excita même à la révolte le célebre Valſtein, général de l'empereur. Le génie du cardinal ſembloit remuer à ſon gré toute l'Europe.

1633. Mariage du duc d'Orléans, déclaré nul.

Cependant le duc de Lorraine, autant par légereté de caractere, que par zele pour la maiſon d'Autriche, viola encore ſes promeſſes, & s'attira un nouvel orage. Le roi prit Nanci, réſolu de le garder juſqu'à ce qu'on lui eût remis entre les mains Marguerite de Lorraine, que Gaſton avoit épouſé ſecrétement. Le mariage s'étoit fait en préſence de témoins, avec le conſentement du duc & des princes de ſa maiſon. L'Univerſité de Louvain l'avoit déclaré indiſſoluble. Les docteurs de Paris le déclaroient nul, comme contraire aux loix de l'état, par le défaut de conſentement du roi ; conſentement d'autant plus indiſpenſable, que Gaſton étoit encore l'héritier préſomptif de la couronne. Le Parlement caſſa ce mariage. Gaſton tint ferme malgré ſa foibleſſe & ſon inconſtance. Les liaiſons qu'il entretenoit avec l'Eſpagne faiſoient deſirer ſon retour dans le royaume. Puilaurens ſon favori, gagné par les offres du miniſtre, le ramena, & obtint pour récompenſe une niéce de Richelieu, avec la dignité de duc & pair. Trop fier de ſon élévation, & infidele à ſes engagemens, il affermit le duc d'Orléans dans le deſſein de ſoutenir ſon mariage. Manquer au cardinal, c'étoit courir à une perte certaine. Le nouveau duc fut mis à

la Baſtille où il mourut quelque temps après. Gaſton l'oublia dès le moment de ſa diſgrace. Si telle eſt d'ordinaire l'amitié des grands, il ne faut pas s'étonner qu'on s'attache plus à leur fortune qu'à leur perſonne.

1635. Guerre avec l'eſpagne.

Au milieu des cabales & des conſpirations qui ſe formoient ſans ceſſe contre Richelieu, il méditoit de nouvelles entrepriſes contre la maiſon d'Autriche. C'étoit le moyen de ſe rendre de plus en plus néceſſaire au roi, incapable de ſoutenir par lui-même un ſi grand fardeau. Les Suédois, à qui l'on ne donnoit que des Subſides, avoient été défaits à Norlingue l'année précédente, & la puiſſance & la fierté Autrichienne triomphoient de cet événement. Par un traité conclu avec la Hollande, on s'engage à faire la guerre au roi d'Eſpagne Philippe IV, s'il ne donne point ſatisfaction ſur différens griefs dont on ſe plaignoit; on projette de conquérir les Pays-Bas Eſpagnols, & l'on en fait d'avance le partage. Philippe IV, informé de ce deſſein, fait ſurprendre la ville de Treves, où l'électeur eſt arrêté priſonnier. Sous prétexte que Philippe a violé le droit des gens

à l'égard d'un prince ami de la France le roi lui envoie déclarer la guerre par un héraut; cérémonie qui ne s'eſt plus pratiquée depuis. Une armée Françoiſe marche dans les Pays-Bas, tandis que le cardinal de la Vallette, fils du fameux duc d'Epernon, va commander en Allemagne. On ne réuſſit d'abord ni en Allemagne ni en Flandre. Les Flamands demeurerent fideles, parce que le gouvernement Eſpagnol, plus modéré & plus ſage que ſous Philippe II, les laiſſoit jouir de leurs privileges. Les Hollandois agirent foiblement, de peur que la république ne devint frontiere du royaume. Le cardinal de la Vallette, manquant de vivres, fut obligé de revenir ſur ſes pas. Une ſemblable diſette avoit rendu l'expédition des Pays-Bas infructueuſe. Louis ſe plaignoit amérement du peu de ſuccès de ſes armes; mais Richelieu le maîtriſoit ſi adroitement, que ces plaintes ne lui faiſoient aucun tort. Il avoit eu la ſageſſe de rappeller le duc de Rohan, dont les talens ſupérieurs furent employés enfin au ſervice de l'état. Ce grand général battit pluſieurs fois les Eſpagnols dans la Valteline,

& ſe montra auſſi zélé pour le ſouverain qu'il l'avoit été pour le parti proteſtant.

Edits burſeaux.

Comme la guerre épuiſoit les finances, on eut recours à l'expédient des édits burſaux. Le roi dans un lit de juſtice en fit enregiſtrer quarante-deux, ſans qu'il fût poſſible de les lire & de les examiner. Deux jours après, quelques membres du Parlement demanderent l'examen des édits. On ſe plaignoit en particulier de la création de pluſieurs charges nouvelles. Ce moyen d'avoir de l'argent fut toujours un des moins conformes à la ſaine politique. Il dégradoit la magiſtrature en multipliant les juges, qui étoient déja en trop grand nombre; il procuroit des reſſources momentanées, mais en augmentant, avec les abus, les dettes publiques. Le Parlement voulut faire des remontrances, démarche haſardeuſe ſous un miniſtre ſi abſolu. Cinq magiſtrats furent d'abord exilés; on reçut enſuite les remontrances, & la cour mit quelques légeres modifications à ſes ordres.

Prélats guerriers; Capucin homme de cour.

Urbain VIII, fort mécontent du cardinal qu'il accuſoit de combattre

les catholiques pour les proteſtans, défendit au cardinal de la Vallette de commander l'armée d'Allemagne. Richelieu s'en plaignit hautement, & cita l'exemple du cardinal infant frere de Philippe IV, qui commandoit les troupes d'Eſpagne. Le pape répondit que l'un attaquoit les hérétiques, & l'autre les catholiques. On repliqua qu'il ne s'agiſſoit point de religion dans cette guerre. La Vallette fut maintenu dans le commandement; mais le pape ſaiſit dès-lors les occaſions de mortifier le miniſtre. Il refuſa conſtamment un chapeau pour le P. Joſeph, (du Tremblai,) ce fameux capucin, le confident de Richelieu, employé dans la plupart des intrigues de cour, & dans les négociations avec les cours étrangeres. (*) Un capucin mêlé dans les affaires d'état, négociateur en 1630 à la Diete de Ratiſbonne; des cardinaux marchant à la tête des armées; c'eſt une preuve que l'on étoit encore peu dé-

Le P. Joſeph.

(*) Le cardinal diſoit: *Je ne connois aucun miniſtre ni plénipotenciaire en Europe capable de faire la barbe à ce capucin, quoiqu'il y ait belle priſe.*

licat ſur les bienſéances. D'un autre côté les diſputes violentes de l'archevêque de Bordeaux, Sourdis, avec le duc d'Epernon & le maréchal de Vitri, ſcandaliſerent tout le royaume. Un ſecrétaire d'état écrivoit au cardinal de la Vallette : *M. l'archevêque de Bordeaux a eu une grande priſe avec M. le maréchal de Vitri ; mais il a reçu quelque vingt coups de canne, ou de bâton, comme il vous plaira. Je crois qu'il a deſſein de ſe faire battre de tout le monde, afin de remplir la France d'excommunications.* Cet archevêque guerrier s'étoit effectivement vengé par les cenſures avec auſſi peu de décence qu'il en avoit mis dans ſes querelles.

1636. Siége de Dole, par le prince de Condé.

Pour réparer le mauvais ſuccès de la derniere campagne, Richelieu ſuivit un nouveau plan qui manqua encore dans l'exécution. Quoique les Francomtois euſſent fait un traité de neutralité avec la France, il entreprit la conquête de leur province ſous prétexte de quelques infractions, dont ils eurent beau ſe juſtifier. Le prince de Condé fut chargé de prendre Dole. La place, diſoit-on, ne pouvoit tenir que ſept ou huit jours.

Mais lorſque les habitans furent ſommés de ſe rendre, ils répondirent : *rien ne nous preſſe : après un an de ſiege, nous délibérerons ſur la réponſe que nous avons à vous faire.* Ce n'étoit point une vaine rodomontade. Leur réſiſtance déconcerta bientôt les François. Un capucin, qui conduiſoit l'artillerie de la ville, ſeconda merveilleuſement la valeur des aſſiégés. Cependant les Eſpagnols entrent par les Pays-Bas dans la Picardie, & prennent en peu de jours la Capelle, Corbie, le Catelet. Richelieu avoit négligé de fortifier cette frontiere. Il impute aux commandans une perte qu'on attribuoit à ſa négligence. Il ordonne qu'on leur faſſe leur procès. *N'épargnez ni gouverneurs, ni lieutenans, ni capitaines, ni officiers, ni ſoldats*, écrivoit des Noyers aux commiſſaires chargés de la vengeance du cardinal. L'épouvante trouble Paris & la cour ; mais le zele ſe ranime dans le péril : tous les corps s'empreſſent à offrir des ſecours au roi. Louis donne audience à leurs députés ; il embraſſe même les Savetiers ; tant l'adverſité, comme l'obſerve un auteur du temps, hu-

Les ennemis dans le royaume.

milie les hommes. On envoie ordre au prince de Condé de lever le ſiege de Dole, après trois mois d'efforts inutiles, & l'on ne penſe qu'à chaſſer l'ennemi du royaume.

Danger du miniſtre.

Dans ces fâcheuſes circonſtances, Richelieu, en butte aux traits de la haine, fut ſur le point de quitter le miniſtere. Le P. Joſeph le raſſura, lui perſuada de ſe montrer ſans gardes dans les principales rues de Paris, ſoit pour calmer le peuple par un air de confiance, ſoit pour l'effrayer en faiſant voir qu'il ne craignoit rien. L'événement juſtifia ce conſeil. Le cardinal flatta le peuple, & n'en reçut que des bénédictions. *Hé bien*, lui dit le Capucin à ſon retour, *ne vous avois-je pas bien dit que vous n'étiez qu'une poule mouillée, & qu'avec un peu de courage & de fermeté vous rétabliriez les affaires* ? Des ennemis plus puiſſans tramoient la perte du miniſtre. Le duc d'Orléans & le comte de Soiſſons, qui commandoient l'armée de Picardie, réſolurent de le faire poignarder chez le roi même à la ſortie du conſeil. Le moment étoit venu : les aſſaſſins n'attendoient qu'un ſignal de Gaſton ; ce prince

Complots de deux princes.

changeant, irréſolu, effrayé tout-à-coup de l'idée d'un aſſaſſinat, ſe retira bruſquement, & Richelieu ſans le ſavoir échappa au danger d'une mort inévitable. Le complot ne pouvant être long-temps ignoré, les deux princes quitterent la cour. Nouveau ſujet d'inquiétude pour le cardinal, dans un temps où les ennemis du dehors étoient trop à craindre. Il négocia un accommodement, & le roi pour regagner ſon frere, promit enfin de conſentir à ſon mariage avec marguerite de Lorraine.

1637. Epuiſement des finances.

Les Eſpagnols furent chaſſés de la Picardie ; le cardinal de la Vallette & le duc de Weimar répouſſerent le duc de Lorraine & les Impériaux qui avoient pénétré dans la Bourgogne. La petite ville de Saint-Jean-de-Lône leur avoit réſiſté avec un courage héroïque, Rantzan étoit ſurvenu à temps pour leur faire lever le ſiege. Il reſtoit cependant toujours un grand obſtacle au ſuccès des armes, le beſoin d'argent. L'inexécution des derniers édits par leſquels on avoit créé de nouvelles charges de judicature irrita Louis XIII contre le Parlement. Il en fit des repro-

ches très-vifs aux députés de ce corps. *L'argent que je vous demande*, leur dit-il, *n'eſt pas pour jouer, ni pour faire de folles dépenſes. Ce n'eſt pas moi qui parle; c'eſt mon état, c'eſt le beſoin que l'on en a. Ceux qui contrediſent mes volontés me font plus de mal que les Eſpagnols. Vous voyez que j'ai affaire de vous; vous vous tenez forts; mais je trouverai bien moyen d'avoir ma revanche.* L'économie de Henri IV eût été la meilleure de toutes les reſſources. Malheureuſement elle ne convenoit point au faſte de Richelieu.

Faſte de Richelieu.

La dépenſe de ſa maiſon abſorboit ſeule quatre millions chaque année. Il vivoit en roi, & éclipſoit la ſplendeur du trône. Louis s'en plaignoit ſouvent ainſi que les particuliers. C'eſt ce qui engagea peut être le cardinal à lui faire don du palais qu'il avoit bâti, (aujourd'hui le palais royal,) & dans lequel il étaloit ſa magnificence. La poſtérité lui reprochera toujours de n'avoir pas ménagé comme Sulli les revenus de l'état, & d'avoir fait pour les autres des loix ſomptuaires, ſans mettre de bornes à ſon propre luxe. L'épuiſement des finances fit perdre de nouveau la

Valteline. On n'envoya point de ſubſides au duc de Rohan qui s'en étoit rendu maître. Il fut contraint d'abandonner cette importante conquête; & ſe retira à Geneve, de peur que le miniſtre ne le punît d'un malheur cauſé par la faute du miniſtere.

Affaires du P. Cauſſin.

De petites intrigues de cour inquiéterent encore plus Richelieu que les événemens de la guerre. Il avoit donné pour confeſſeur à Louis XIII le P. Cauſſin, auteur de la *Cour Sainte*, ouvrage ridicule de dévotion; le croyant un homme ſimple, incapable de remuer, & qu'il feroit entrer aiſément dans toutes ſes vues. Peu s'en fallut que la ſimplicité même de ce Jéſuite ne changeât la face du gouvernement. Ses préjugés lui faiſoient regarder comme une choſe abominable l'alliance avec les proteſtans contre la maiſon d'Autriche. Il oſoit l'attribuer à l'ambition du cardinal; il l'accuſoit d'accabler les peuples d'impôts, de traiter inhumainement la reine mere qui manquoit de tout à Bruxelles, & de rendre le gouvernement odieux par ſes injuſtices. Le monarque dévot prêtoit volontiers l'oreille aux diſcours de l'im-

prudent confeſſeur. Il aimoit à l'entendre déclamer contre le miniſtre ; il étoit le premier à le blâmer en ſecret ; il deſcendoit juſqu'aux moindres détails de ſa vie privée, trouvant fort mauvais, par exemple, qu'il ne dit point de bréviaire, lui qui avoit tant de bénéfices. La conſolation des ames foibles eſt de ſe plaindre ſans pouvoir agir.

Richelieu preſque abattu par Cauſſin.

Louis deſiroit de ſecouer le joug du cardinal, & avouoit ingénument qu'il n'oſoit même lui parler de certaines choſes. Cependant les ſcrupules l'agitoient ; le confeſſeur gagnoit du terrain ; mais Richelieu ne s'endormoit pas. Dans un entretien qu'il eut avec le roi, il diſſipa ſans peine, à force de raiſons & d'éloquence, les impreſſions que le Jéſuite avoit faites dans cet eſprit flexible ; il ſe vengea par l'exil de Cauſſin, qui n'emporta que le blâme de ſa propre compagnie. Il obligea même la ducheſſe de Savoye à renvoyer de ſa cour le pere Monod, autre Jéſuite, confeſſeur de cette princeſſe, lequel avoit, diſoit-il, *autant d'eſprit & de malice que Cauſſin avoit de ſimplicité & d'ignorance*. Monod ſe déchaînoit ouvertement contre lui. Sa diſgrace fut une affaire d'état pour le miniſtre, & il n'y réuſſit que par des coups d'autorité. Les Jéſuites avoient beſoin de toute leur habileté, de tout leur crédit, pour conjurer les orages que ces téméraires confeſſeurs pouvoient attirer ſur eux. Quelques années auparavant, ils s'étoient vus au moment d'être chaſſés du royaume, à l'occaſion du livre ſéditieux de Santarel, dont nous parlerons dans les remarques particulieres.

1638, 39. Suites de la guerre.

La guerre allumée en Europe par la polique du cardinal produiſoit une infinité d'événemens, dont le détail ne fournit rien d'inſtructif. Le duc de Weimar après avoir été battu par Jean de Wert, fixa enfin la fortune en gagnant la bataille de Rheinfeld, où quatre généraux de l'empereur furent faits priſonniers. Jean de Wert, le plus célebre de tous, fut envoyé à Paris. Les armes Françoiſes étoient moins heureuſes, & le prince de Condé ne réuſſit pas mieux au ſiege de Fontarabie qu'à celui de Dole. C'étoit la coutume de Richelieu après les revers, d'en punir quelque illuſtre victime, ſoit pour ſatisfaire ſa

vengeance, ſoit pour exciter au devoir par la terreur Il rendit le duc de la Vallette, qu'il n'aimoit point, reſponſable de la levée du ſiege de Fontarabie. Il le fit juger par des commiſſaires dont il pouvoit régler les démarches. Le roi préſida lui-même au jugement. On lit dans une relation que le préſident de Bellievre eut le courage de lui dire : *votre majeſté pourroit-elle ſoutenir la vue d'un gentilhomme ſur la ſellette, qui ne ſortiroit de votre préſence que pour aller mourir ſur un échafaud ? Cela eſt incompatible avec la majeſté royale. Le prince porte par-tout les graces avec ſoi : tous ceux qui paroiſſent devant lui doivent ſe retirer contens & joyeux.* Mais Louis XIII n'avoit pas moins de penchant que ſon miniſtre à une extrême ſévérité. Il reprocha aux chefs du Parlement de manquer d'égards à ſes ordres abſolus. » Ceux qui » diſent, ajouta-t-il, que je ne puis » pas donner les juges qu'il me plaît » à mes ſujets quand ils m'ont offenſé, » ſont des ignorans, indignes de poſ- » ſéder leurs charges. « Le duc de la Vallette fut condamné à mort, & exécuté en effigie. Cette ſentence

Procès du duc de la Vallette.

pouvoit être regardée comme un renverſement des loix. Elle fut caſſée dès le commencement du regne de Louis XIV.

Si la relation publiée par les amis de la Vallette n'eſt point fauſſe, elle préſente un étrange tableau des procédés de la cour. Après que le procureur général eût requis que le duc fût décrété de priſe de corps & conduit à la Baſtille, le roi demanda l'avis de Pinon Doyen du Parlement. *Sire*, dit ce magiſtrat, *puiſque M. de la Vallette eſt duc & pair de France, je ſupplie V M. de le renvoyer au Parlement. Opinez*, réplique le roi. Pinon ajoute : *je ſuis d'avis que M. de la Vallette ſoit renvoyé au Parlement pour être jugé.* Le roi dit bruſquement : *je ne le veux pas ; ce n'eſt pas là opiner. Sire*, répond le magiſtrat avec modeſtie, *un renvoi eſt un avis légitime. Opinez ſur le fond*, s'écrie Louis en colere, *autrement je ſais bien ce que j'aurai à faire.* Alors Pinon, effrayé ſans doute : *puiſque V. M. me l'ordonne*, dit-il, *je ſuis de l'avis des concluſions.* Le célebre Talon ne rapporte point ce détail ; mais il eſt dif-

Particularités ſur le procès du duc de la Vallette.

ficile de n'y pas reconnoitre le génie du prince & du miniſtre.

Révolte en Normandie.

Quatre cens nouvelles charges de procureur créées au Parlement de Paris, & d'autres moyens extraordinaires employés pour avoir de l'argent, augmenterent les murmures de la nation. Il y eut une grande révolte en Normandie. On l'étouffa par des exécutions militaires, & le Parlement de Rouen fut interdit pour n'avoir pas montré aſſez de vigueur contre les ſéditieux. Sous un gouvernement dur & impitoyablement ſévere, le peuple auroit-il oſé faire du bruit, ſi la miſere ne l'eût point réduit au déſeſpoir?

1640. Succès des armes Françoiſes.

Malgré ces obſtacles, la France avoit pluſieurs armées en campagne, & continuoit la guerre avec plus de ſuccès qu'auparavant. Le comte d'Harcourt ſe fit admirer par la priſe de Turin. Son camp étoit aſſiégé tandis qu'il aſſiégeoit cette place. Pendant vingt-deux jours il manqua preſque entiérement de vivres. Le fameux Jean de Wert, ayant appris les circonſtances de ce ſiege, dit qu'il aimeroit mieux être *général Harcourt qu'empereur*. La conquête d'Arras ne fut pas moins glorieux. On démentit l'ancien proverbe uſité dans cette ville : *quand les François prendront Arras, les ſouris prendront les rats.* Le maréchal de Chatillon y ſignala ſon zele par un trait digne de mémoire. Son fils ayant été renverſé d'un coup de mouſquet, le bruit courut qu'il étoit mort; & la nouvelle en vint promptement aux oreilles du maréchal. *Il eſt bien heureux*, dit-il, *d'être mort dans une ſi belle occaſion pour le ſervice du roi.* Ce généreux pere eut bientôt le plaiſir de revoir ſon fils couvert de gloire.

1641. L'Eſpagne perd la Catalogne & le Portugal.

La priſe d'Arras ne fut pas le coup le plus funeſte à l'Eſpagne. Philippe IV, ou plutôt le duc d'Olivares, miniſtre tout-puiſſant comme Richelieu, commit à l'égard des Catalans la même faute qui avoit révolté les Flamans contre Philippe II. Ce peuple, infiniment jaloux de ſes privileges, ne put ſouffrir qu'on voulût l'en dépouiller. Des troupes envoyées dans la province acheverent par leurs violences & leurs profanations d'inſpirer la haine du gouvernement. La Catalogne entiere ſecoua le joug, &

ſe donna enſuite à la France. Les intrigues de Richelieu contribuerent beaucoup à cette révolution. Il avoit auſſi jetté les ſemences de celle qui détacha le Portugal de la monarchie Eſpagnole. Philippe II s'en étoit autrefois emparé au préjudice de la maiſon de Bragance. Une conjuration imprévue rétablit la maiſon de Bragance ſur le trône dont elle jouit encore. Ainſi l'Eſpagne, trop redoutable ſous Charles-Quint ; s'affoiblit tout-à-coup au gré du miniſtre François. Il y a pour les empires un point d'élévation d'où ils ne peuvent ordinairement que déchoir lorſqu'ils y ſont parvenus. Mais il falloit un Richelieu pour profiter des circonſtances.

Richelieu brave la cour de Rome.

Ce miniſtre étoit par-tout le même. La cour de Rome, le Clergé, le Parlement, éprouvoient comme les grands & le peuple, la force de ſon pouvoir. En 1639, Urbain VIII, après la mort du cardinal de la Vallette, défendit à une congrégation dont il étoit membre, de faire pour lui un ſervice, ſelon la coutume, le cardinal Barberin, neveu du pape, fut ſoupçonné d'avoir commandé le meurtre d'un écuyer de l'ambaſſadeur

de France, dont la tête fut expoſée en public comme celle d'un criminel, parce qu'il avoit arraché ſon domeſtique des mains d'une troupe de Sbirres ; on ſe plaignoit d'ailleurs d'un nonce extraordinaire que le pape avoit envoyé. Ces griefs déterminerent Richelieu à faire un éclat. On ſignifia aux évêques la défenſe d'avoir aucune communication avec le nonce Scoti. Ayant été averti de ne plus ſe préſenter à l'audience du roi, il avoit oſé dire que la plupart des évêques de France ſoutiendroient les intérêt du pape préférablement à ceux de Sa Majeſté. Ce propos ſeul devoit exciter l'indignation.

Aſſemblée du clergé à Mantes.

Richelieu fait tenir à Mantes une aſſemblée du clergé en 1641, pour obtenir des ſecours pécuniaires dont il avoit grand beſoin. Deux commiſſaires du roi s'y rendent le premier Mars ; ils demandent ſix millions ſix cens mille livres, repréſentant que tous les autres ordres ſont épuiſés, & aſſurant que le monarque par reconnoiſſance, accordera au premier corps de l'état toutes les prérogatives d'honneur & de dignité qui pouvoient lui donner un nouveau luſtre. On ren-

voie la réponſe à huit jours : l'affaire traîne en longueur d'un mois à l'autre ; le cardinal exhorte, conjure, preſſe, menace ; il verſe même quelques larmes pour gagner l'archevêque de Toulouſe, (préſident avec l'archevêque de Sens) le plus oppoſé aux vues de la cour. Enfin le 27 mai, on délibere à la pluralité des voix d'accorder cinq millions cinq cens mille livres, à quoi la premiere ſomme étoit réduite. Les deux préſidens & quelques prélats refuſent de ſigner la délibération ; ils reçoivent ordre de ſe retirer auſſi-tôt dans leurs dioceſes ſans paſſer à Paris.

Diſcours ſingulier fait au cardinal au nom du clergé.

L'évêque de Grenoble complimenta Richelieu au nom du clergé, & après l'avoir comblé de flatteries : « » le ſauveur de nos ames, notre ſouverain pontife, ajouta-t-il, préſente » à votre éminence, pour les vœux » de cette compagnie, l'égliſe Gallicane ſa fille aînée, afin que par vos » ſoins elle croiſſe de biens, d'honneurs & d'autorité : c'eſt la faveur » que nous voulons eſpérer de la bonté de V. E., nous promettant auſſi » qu'elle balancera toujours ſes graces » entre les avantages de la France & » les

» les intérêts de l'égliſe, puiſque ſa » qualité l'oblige à l'une, & ſon ca» ractere à l'autre. » Ce diſcours fut imprimé ſous le titre de *Harangue en forme de très-humble remerciment fait à monſeigneur l'éminentiſſime cardinal* ; & le diſcours que le même évêque adreſſa au roi le fut ſous le titre de *Harangue en forme de remontrance faite au roi*. On pouvoit demander lequel des deux étoit le monarque.

Lit de juſtice ſur les fonctions du Parlement.

Comme le Parlement ne ſe plioit pas à toutes les volontés du Cardinal, le roi tint un lit de juſtice pour faire enregiſtrer une déclaration, portant défenſe à toutes ſes cours de prendre aucune connoiſſance des affaires d'état, à moins que S. M. ne leur en donnât le pouvoir & commandement ſpécial par ſes lettres patentes ; ordre d'enregiſtrer les édits qui concernoient le gouvernement de l'état, *ſans aucune délibération* ſur ces édits, &, pour ceux qui regardoient les finances, de les vérifier tels qu'on les enverroit, lorſqu'après avoir entendu les remontrances, le roi jugeroit à propos d'ordonner l'enregiſtrement. On déclara enſuite la ſuppreſſion des charges de quelques magiſtrats dont

le miniſtre étoit mécontent. L'avocat général Talon s'efforça en vain de fléchir par un long diſcours le courroux de Louis XIII. *Nous avons entendu*, lui dit-il, *des paroles de colere & d'indignation, ſemblables aux foudres, qui tombant au milieu d'une aſſemblée, quoiqu'ils n'en frappent que cinq ou ſix, laiſſent par-tout des marques de la frayeur & l'image de la mort.* On enregiſtra la déclaration ; car il n'étoit pas poſſible de s'en défendre.

Guerre civile.

Cependant le comte de Soiſſons, toujours réfugié à Sedan, ſe préparoit à la guerre civile. Il avoit traité avec l'Eſpagne, & étoit ſoutenu par les ducs de Bouillon & de Guiſe. Avant que le complot éclatât, Richelieu voulut engager le brave Gaſſion, alors ſimple colonel, à feindre d'embraſſer le parti du comte, afin de pénétrer dans ſes ſecrets, & d'en inſtruire la cour. C'étoit un moyen infaillible de parvenir à la plus haute fortune. Gaſſion ne vouloit s'élever que par des voies honorables. *Je ne puis vous rien donner de plus que ma vie*, dit-il au miniſtre ; *je la perdrai volontiers pour le ſervice de votre éminence ; mais il ne m'eſt pas poſſible de*

Trait de Gaſſion.

lui ſacrifier mon honneur. C'eſt aſſez, reprit le cardinal ; votre fortune en pourra ſouffrir ; mais vous ne perdrez pas mon eſtime. Gaſſion garda le ſecret, & Richelieu qui avoit l'ame noble lui témoigna ſon contentement. Bientôt les rebelles eurent une armée conſidérable. Le maréchal de Chatillon commandoit celle du roi. Il fut battu à la Marſée par le comte de Soiſſons. Si ce prince n'avoit pas été tué dans le combat, ſa victoire auroit eu ſans doute de grandes ſuites. Le duc de Bouillon, pour ſe conſerver Sedan, ſe hâta de faire un accomodement ſimulé, & trama une nouvelle conſpiration, en jurant une fidélité inviolable. Cinqmars, favori de Louis XIII, fut le principal auteur du complot : Richelieu devoit en être la victime.

1642. Conſpiration de Cinqmars.

Ce jeune homme, parvenu à la dignité de grand écuyer, étoit redevable de ſa fortune au cardinal, qui lui avoit appris la maniere de captiver le cœur du roi. L'ambition étouffa en lui la reconnoiſſance. Il déteſtoit ſon bienfaicteur, parce que celui-ci prétendoit le maîtriſer ; il n'aimoit guere plus le monarque, dont le ſérieux &

la triſteſſe gênoient extrêmement ſon goût pour le luxe & les plaiſirs. *Je ſuis bien malheureux*, diſoit-il à ſes amis, *de vivre avec un homme qui m'ennuie depuis le matin juſqu'au ſoir.* Il ne diſſimuloit pas au roi même ce ſentiment. C'étoit entr'eux un ſujet continuel de brouilleries, ſans que le favori en fût moins aimé ; tant la foibleſſe du prince lui donnoit d'empire. Louis lui paſſoit tout, pour avoir la petite ſatisfaction de blâmer dans ſes confidences un miniſtre auquel il abandonnoit les rênes de l'état. Cinqmars changea enfin de ſyſtême. Autant il avoit paru ennuyé de la faveur, autant s'appliqua-t-il à la cultiver. Séduit par l'eſpérance de ſupplanter le miniſtre & de gouverner le royaume, il excita le duc d'Orléans à la révolte, il attira le duc de Bouillon dans ſa cabale. On envoya un émiſſaire en Eſpagne, & l'on fit un traité au nom de Gaſton pour ouvrir la France aux ennemis.

La conſpiration découverte.

Louis XIII étoit allé en perſonne conquérir le Rouſſillon. Jamais le crédit de Cinqmars ne parut mieux établi que dans ce voyage. Il ne ménageoit plus rien ; il déchiroit le cardinal ; il propoſoit, tantôt de le faire aſſaſſiner, tantôt de le chaſſer de la cour. Le roi ſembloit réſolu à prendre ce dernier parti, & Richelieu, dangereuſement malade à Taraſcon, ne doutoit plus de ſa diſgrace. Mais ſa fortune le tire encore de ce danger. Il découvre le traité conclu par les factieux avec l'Eſpagne, & en donne avis au roi. (*) Tout change auſſitôt. L'imprudent Cinqmars eſt mis en priſon ; le duc de Bouillon eſt arrêté en Italie, où il commandoit l'armée de France. Le fils du fameux préſident de Thou, leur ami & leur confident, ſubit le même ſort. On avoit beſoin de nouvelles preuves pour les condamner : Monſieur n'eut pas honte de les fournir pour acheter ſa propre grace. Tel avoit toujours été le rôle de ce prince, rebelle par caprice, & ſacrifiant ſes amis par lâcheté.

Procès des conſpirateurs.

On inſtruiſit le procès à Lyon ſous

(*) L'abbé de la Riviere qu'un hiſtorien appelle *le plus fameux, le plus riche & le mieux récompenſé de tous les traîtres du royaume*, fut ſoupçonné d'avoir trahi le ſecret du duc d'Orléans.

les yeux du miniſtre, qui voulut que de Thou fût traité comme Cinqmars, quoique ſon crime ſe réduisît à n'avoir pas révélé une conſpiration qu'il déſapprouvoit. *M. le Chancelier à beaudire* (ce ſont les termes de Richelieu,) *Il faut que Thou meure.* Celui-ci repréſenta qu'en accuſant le frere du roi, le duc de Bouillon & le grand écuyer, ſans avoir de preuves pour les convaincre, il auroit dû paſſer pour un calomniateur. Les Juges ne laiſſerent pas de le condamner avec ſon ami à perdre la tête, fondés ſur un édit de Louis XI, que Richelieu cita lui-même au chancelier, & qui étoit oublié comme une loi trop rigide. Le duc de Bouillon en fut quitte pour ſa principauté de Sedan, qu'il céda au roi; il reçut en échange des terres d'un revenu plus conſidérable. Monſieur ſe ſoumit humblement à vivre en ſimple particulier, ſans gardes, ſans gouvernement & ſans crédit. Après l'exécution de Cinqmars & de Thou, le cardinal ayant reçu la nouvelle de la priſe de Perpignan, écrivit au roi qui étoit retourné à Paris : *ſire, vos ennemis ſont morts, & vos armes ſont dans Perpignan.* (*)

Fin du cardinal de Richelieu.

Triomphant lui-même de ſes ennemis plutôt que de ceux du roi, mais abattu par la maladie, il prit le chemin de la cour, & fit une partie du voyage dans une eſpece de chambre couverte de damas que ſes gardes portoient ſur leurs épaules. L'épuiſement du corps n'ôtoit rien à la vigueur de ſon eſprit. Il penſoit encore à s'aſſurer la régence après le trépas de Louis XIII, lorſqu'il mourut âgé de cinquante-ſept ans. En recevant le Viatique, il avoit pris Dieu à témoin que dans le cours de ſon miniſtere, *il n'avoit jamais eu en vue que le bien de la religion & de l'état.* La voix publique ne lui rendoit pas un témoignage ſi flatteur. Son ambition, ſon deſpotiſme, ſes vengeances cruelles, ſes petites jalouſies, ſa vanité d'auteur ne peuvent effacer la gloire de ſes grandes entrepriſes. On lui reproche d'avoir ſacrifié à ſes paſſions & les loix & l'humanité. Mais il

(*) On raconte que le roi, ſachant à peu près l'heure de l'exécution, regardoit quelquefois ſa montre, & qu'il diſoit : *dans une heure d'ici M. le Grand paſſera mal ſon temps.* Louis XIII eut peut-être diſſimulé ce plaiſir.

dompta la Rochelle, contint les séditieux, & rendit la France respectable à ses ennemis. Il disoit : *je n'ose rien entreprendre sans y avoir bien pensé ; mais quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais à mon but, je renverse tout, je fauche tout, & ensuite je couvre tout de ma soutane rouge.* Tel étoit son caractere : beaucoup de profondeur dans les projets & de force dans l'exécution.

Czar Pierre avoit une si haute idée de ce ministre, qu'à la vue de son mausolée dans l'église de la Sorbonne, il s'écria transporté d'enthousiasme : *oh, grand homme ! Si tu vivois, je te donnerois la moitié de mon empire pour m'apprendre à gouverner l'autre.* Marc-Aurele eût préféré un ministre humain, équitable, plus occupé du bonheur des peuples que de la gloire des grandes & périlleuses entreprises.

1643. Mort de Louis XIII.

La reine mere Marie de Médicis mourut à Cologne dans l'indigence. Louis XIII ne lui survécut pas longtemps. Anne d'Autriche, après vingt-trois ans de stérilité, lui avoit donné deux fils. Il auroit voulu ne laisser le gouvernement ni à cette princesse

qu'il n'aimoit pas, ni au duc d'Orléans qui méritoit bien moins son estime & sa tendresse. Il fit une déclaration par laquelle, en donnant la régence à sa femme, & le titre de lieutenant général du roi mineur à son frere, il établit un conseil de régence pour restreindre leur autorité. On verra le peu d'effet de cette déclaration. Sa volonté ne fut rien après sa mort. » Fils & pere de deux » de nos plus grands rois, dit M. He» nault, il affermit le trône encore » ébranlé de Henri IV, & prépara » les merveilles du siecle de Louis » XIV. « C'est moins faire l'éloge de Louis XIII que du cardinal de Richelieu. Celui-ci régna véritablement : l'autre fut toujours gouverné ; mais il conserva, malgré ses dégoûts & sa jalousie, un ministre sans lequel il n'eût été vraisemblablement que le jouet des factieux, de ses indignes favoris, & de quelques maîtresses à qui il se livroit sans passion, pour leur confier ses ennuis & ses peines. Selon le continuateur de Daniel, *il eut très-peu de défauts, & beaucoup de vertus qui ont toujours été sans éclat.* Sa vie publique & sa vie privée offrent ce-

pendant beaucoup plus de matiere de blâme que de louange. S'il eſt vrai, comme le diſent quelques hiſtoriens, qu'on lui donna dès ſon enfance le ſurnom de Juſte, parce qu'il étoit né ſous le ſigne de la balance, ce beau nom ne lui fait aucun honneur, & jette du ridicule ſur la crédulité ou la ſuperſtition de ſon ſiecle.

Le pouvoir de la couronne augmenté par Richelieu.

Il eſt ſingulier que dans le temps même où l'Angleterre, ſous Charles I. s'agittoit violemment pour anéantir le pouvoir de la couronne, Richelieu ſoit venu à bout en France d'affermir & d'augmenter ce pouvoir. Le fanatiſme des Preſbyteriens Anglois, partiſans du ſyſtême rigide de Calvin, produiſit une révolution que l'amour ſeul de la liberté n'auroit pas produite. Le fanatiſme des calviniſtes François pouvoit devenir également funeſte à la monarchie. En continuant de l'irriter, il falloit que la Rochelle tombât pour que le roi fût le maître: & pour abattre la Rochelle, il falloit un Richelieu.

Il employa trop la terreur & les ſupplices.

Ce coup de vigueur & la hâche du bourreau ſervirent à reprimer les grands, qui, au commencement du regne, affectoient l'indépendance.

Lesdiguieres étoit ſi abſolu dans le Dauphiné, qu'en 1617 il faiſoit la guerre aux Eſpagnols ſans ordre du roi. A en juger par les révoltes & les guerres civiles, toujours au déſavantage de la cour, les fondemens du trône euſſent été fort ébranlés, ſi Louis XIII, eſclave de ſes favoris, n'avoit eu pour ſoutien un miniſtre inébranlable. Mais le paſſage du mal au bien ne peut-il ſe faire que par les voies de la violence? Falloit-il qu'un ſceptre de fer écraſât l'orgueil des ſujets? Que les échafauds fiſſent craindre & haïr plutôt que reſpecter la couronne? Que les loix qui protegent l'innocence ne devinſſent qu'un ſujet de terreur? Que les arrêts de mort fuſſent dictés par le ſouverain? Et que les jugemens mêmes donnaſſent lieu de crier à l'injuſtice? Le miniſtere de Richelieu avoit excité une haine générale; il n'eût excité que de l'admiration, s'il eût été auſſi équitable que vigoureux.

Etat pitoyable des finances & du commerce.

La guerre contre la maiſon d'Autriche augmenta beaucoup les maux publics. Il fallut épuiſer pour la ſoutenir toutes les reſſources de la nation. Le commerce n'étoit rien moins

que floriſſant. Dans l'aſſemblée des notables, en 1626, le garde des Sceaux déploroit la léthargie des François à cet égard. » Nos voiſins, (ſe- » lon lui) mettoient le prix à nos » denrées, & nous obligeoient de » prendre les leurs au prix qu'ils vou- » loient ; en quoi nous étions d'au- » tant plus blâmables, que le royau- » me poſſédoit les plus grands avan- » tages pour la marine ; qu'il four- » niſſoit à ces peuples le fer & les » bois de conſtruction, le chanvre, » les toiles, le vin, le cidre, la » biere, le biſcuit. « On voyoit l'Angleterre & la Hollande s'enrichir tous les jours par le commerce maritime : mais on avoit beſoin de circonſtances plus heureuſes pour profiter de leur exemple. Le génie actif, induſtrieux du François paroiſſoit engourdi dans la miſere, on ne reſpiroit que les factions & les armes.

Requête de la nobleſſe en 1626.

Une requête de la nobleſſe, préſentée au roi pendant cette même aſſemblée, renferme quelques vues utiles, dont une partie a été miſe en exécution par les derniers rois. Entr'autres articles, on demandoit que la vénalité des gouvernemens, des

emplois militaires, des charges conſidérables de la cour, fût abolie avec les ſurvivances qui les rendoient héréditaires ; que le nombre exceſſif des colleges fût retranché, & qu'à leur place, des écoles militaires fuſſent établies dans les villes métropolitaines pour l'éducation des pauvres gentilshommes depuis douze ans juſqu'à dix-ſept : (on bornoit à deux mille écus de rente l'entretien de chacune de ces écoles ;) qu'il plût au roi d'inſtituer un ordre de Chevalerie ſous le titre de S. Louis, auquel ſeroient attachées des commanderies, la moindre de cinq cens livres de rente, & la plus forte de ſix mille, à prendre ſur les Bénéfices vacans avec le conſentement du pape. La nobleſſe demandoit encore que le tiers des bénéfices fût affecté aux ſeuls gentilshommes, ainſi que les emplois militaires & les principales charges de la maiſon du roi. L'intérêt du corps avoit dicté cette requête : on oublioit que l'émulation fait de grands hommes dans tous les états ; mais on donnoit la premiere idée d'une école militaire & de l'ordre de S. Louis. C'étoit pré-

parer de loin deux établiſſemens très-avantageux au royaume.

Code Marillac rejeté par le Parlement.

Michel de Marillac, garde des Sceaux, avoit compoſé un code qu'on appelle vulgairement *le code Michau*. Le roi tint en 1629 un lit de juſtice pour le faire enregiſtrer en forme d'édit. Marillac y prononça un long diſcours ſur l'autorité royale. *Nous ſommes tous d'accord*, dit-il, *que le roi ne doit rien faire que juſtement : il le ſait & le croit lui-même ; & quoiqu'il ſoit au-deſſus de la loi, il veut bien néanmoins être au-deſſous de la raiſon. Mais le point de la queſtion eſt, qui ſera juge des actions du roi pour dire qu'elles ſont juſtes ou non ?.. Si les princes abuſent de leur pouvoir, s'ils ſuivent l'injuſtice, Dieu qui eſt leur juge ne manquera pas d'y pourvoir par les moyens qu'il ſait pratiquer en tel cas.* On demanda du temps pour examiner ce code ; le roi voulut qu'on obéit ſur le champ. On enregiſtra donc ; mais les chambres aſſemblées le lendemain ſe plaignirent d'un enregiſtrement ſi précipité, & le déclarerent nul juſqu'à ce qu'on eût examiné les loix contenues dans l'édit,

& que le roi eût écouté les remontrances du Parlement ſur les changemens qu'on jugeroit néceſſaires. Le Parlement tint ferme contre les ordres de la cour ; d'autres affaires ſurvinrent qui firent tomber le code ; les avocats même n'oſerent pas le citer. Etoit-ce une bonne politique de fermer la bouche aux magiſtrats ſur des objets ſi eſſentiels à la ſociété, & de leur faire enregiſtrer ſans examen, ſans délibération, des loix nouvelles dont il importoit de peſer les avantages & les inconvéniens ? Conſultons l'auteur de l'eſprit des loix.

Réflexion ſur l'obéiſſance des magiſtrats.

» Le Cardinal de Richelieu, dit-il, » veut que l'on évite dans les monarchies les épines des compagnies qui » forment des difficultés ſur tout : » quand cet homme n'auroit pas eu » le deſpotiſme dans le cœur, il l'auroit eu dans la tête. Les corps qui » ont le dépôt des loix n'obéiſſent jamais mieux que quand ils vont à » pas tardifs, & qu'ils apportent dans » les affaires du prince cette réflexion » qu'on ne peut guere attendre du » défaut de lumieres de la cour ſur les » loix de l'état, ni de la précipitation » de ſes conſeils. Que ſeroit devenue

» la plus belle monarchie du monde; » ſi les magiſtrats par leurs lenteurs, » par leurs plaintes, par leurs prie- » res, n'avoient arrêté le cours des » vertus même de ſes rois, lorſque » ces monarques, ne conſultant que » leur grande ame, auroient voulu » récompenſer ſans meſure des ſer- » vices rendus avec un courage & » une fidélité auſſi ſans meſure? « (*Eſp. des Loix*, V. 11.)

Loi contre les jeux de haſard.

On remarque dans le code Marillac l'article 137 contre les jeux de haſard, conforme aux loix romaines. » Celui qui aura gagné aux jeux de » haſard, dit Julien, n'aura point » d'action pour ſe faire payer, & ce- » lui qui aura perdu pourra répéter » ce qu'il aura perdu volontairement; » cette action ſera perpétuelle, im- » preſcriptible, & paſſera de lui à ſes » héritiers & contre les héritiers de » celui qui aura gagné, &c. « (*V. Hénault.*) L'étrange fureur du jeu a rendu ſacrées des dettes illégitimes, au mépris ſouvent des obligations les plus inviolables.

Affaires de Santarel & des Jéſuites.

Sans la barriere que les magiſtrats oppoſoient aux opinions ultramontaines, toujours enracinées dans le

royaume, la cour de Rome y auroit peut-être conſervé long-temps ſon ancien empire. Santarel, Jéſuite Italien, avoit imprimé, comme d'autres théologiens de ſa compagnie, les maximes les plus outrées ſur la puiſſance des papes, & les plus ſéditieuſes contre les droits des ſouverains. La Sorbonne cenſura ſon livre, le Parlement le fit brûler, & Richelieu qui attribuoit aux Jéſuites une partie des libelles qu'on ne ceſſoit de publier contre lui, les alloit faire chaſſer, par un arrêt en 1626, s'ils n'euſſent enfin ſouſcrit à la cenſure de l'ouvrage. Mais le cardinal du Perron, & Richelieu lui-même, & des membres de la Sorbonne, pourſuivirent le fameux docteur Edmond Richer, à l'occaſion du petit ouvrage *de la puiſſance eccléſiaſtique & politique*, où il ſoutenoit que le pape n'eſt point un monarque dans l'égliſe, qu'il eſt ſoumis au Concile général, que les princes ont part au gouvernement eccléſiaſtique en ce qui regarde les biens temporels & les peines corporelles, le maintien de la diſcipline & des canons dans leur état. Selon des auteurs dignes de foi, le P. Joſeph

Affaire du docteur Richer.

ayant attiré chez lui le docteur, par ordre du cardinal, fit paroître des aſſaſſins, en diſant : *il fuut mourir, ou rétracter votre livre*, & le força à ſigner la rétractation, en préſence d'un notaire appoſtolique venu exprès de Rome. Richer perſécuté, dépoſé du ſyndicat, mis en priſon, auroit été livré au pape, ſi le Parlement & le Chancelier ne ſe fuſſent déclarés en ſa faveur. Il eut beau ſoumettre ſon livre au jugement du ſaint ſiege, & offrir de l'expliquer dans le ſens le plus orthodoxe. Richelieu ſollicitoit alors pour ſon frere un chapeau de cardinal ; le docteur fut ſacrifié à la politique ; il mourut en ſe reprochant une rétractation forcée. On lui reproche, dit l'abbé L'advocat, des ſentimens trop républicains.

La concorde du ſacerdoce & de l'empire.

L'ouvrage de la *concorde du ſacerdoce & de l'empire* étoit propre à éclairer tous les eſprits. Pierre de Marca, conſeiller d'état, y avoit développé les meilleurs principes, mais ces principes choquerent la cour de Rome. L'illuſtre auteur, trop flexible dans ſes ſentimens au gré des conjonctures & de la fortune, ayant été nommé à l'évêché de Conſerans ; & ne

pouvant obtenir ſes bulles ; donna des explications de ſon livre, auſſi favorables qu'il étoit poſſible à la doctrine ultramontaine. A ce prix, les bulles lui furent enfin accordées en 1647. Croiroit-on que pour être évêque en France, il fallut en quelque ſorte déſavouer les maximes françoiſes ?

Livres anonymes défendus.

Tout gênoit encore l'amour de la vérité. On renouvella en 1626 la défenſe faite par Henri II d'imprimer aucun livre ſans nom d'auteur ; comme ſi un livre anonyme ne pouvoit pas être examiné & approuvé ; comme ſi l'homme le plus ſage & le plus habile ne pouvoit pas avoir des raiſons pour ſe cacher au public en l'inſtruiſant même ſur des matieres eſſentielles au bonheur ! C'eſt un problême difficile à réſoudre, ſi la licence de la preſſe a fait plus de mal en certains pays, que la contrainte exceſſive de la preſſe n'a empêché de bien en pluſieurs autres.

Licence ſatyrique du P. Garaſſe.

Il y avoit d'autant plus d'abſurdité à défendre les livres anonymes, qu'on laiſſoit en proie à la ſatyre les auteurs reſpectables qui avoient le courage d'éclairer leur ſiecle. Quand

le P. Garaſſe, Jéſuite françois, vomiſſoit la bile & le fiel ſur la mémoire de Paſquier; quand il l'appelloit *ſot par nature*, *ſot par béquarre*, *ſot par bémol*, *ſot à double ſemelle*, *ſot en cramoiſi*, *ſot en toute ſorte de ſotiſes*, &c. &c.; on pouvoit regarder ces injures comme celles des harangeres, dont perſonne ne daigne s'offenſer. Mais quand il l'accuſoit d'être un *chrétien ſans religion*, & qu'il prodiguoit les noms d'impie & d'athée aux écrivains du premier mérite, n'étoit-ce pas jouer le rôle d'Ariſtophane ſous le maſque de la religion?

Etat des lettres & des ſciences.

Cependant l'eſprit humain commençoit à uſer de ſes droits pour diſſiper les ténebres de la barbarie & de l'erreur. Malherbe & Corneille créerent en quelque ſorte notre poëſie. Deſcartes foudroya les abſurdités de l'école, & ouvrit par un doute ſage le chemin de la vérité. Grotius en Hollande jetta les premiers principes des droits précieux de l'humanité. Le chancelier Bacon en Angleterre cultiva le germe d'une infinité de connoiſſances utiles. Galilée en Italie démontra le mouvement de la terre autour du ſoleil. Mais les préjugés aveugloient toujours la multitude. L'Inquiſition empriſonna Galilée, comme un impie, parce qu'il avoit connu le ciel; Deſcartes fut accuſé d'athéiſme, parce qu'il avoit de plus grandes idées de Dieu & de la nature que ſes imbéciles accuſateurs; & Grotius auroit péri en Hollande même, avec Barnevelt, ſous prétexte d'héréſie, s'il n'avoit été tiré de priſon par ſa généreuſe épouſe. A peine peut-on croire maintenant que le Parlement de Paris défendit ſous peine de mort d'enſeigner une doctrine contraire à celle d'Ariſtote. Le procès d'Urbain Grandier, curé de Loudun, condamné au feu en 1634 pour avoir, diſoit-on, enſorcelé tout un couvent de religieuſes, eſt encore un monument célebre de l'ignorance de nos ancêtres, quoique la haine de Richelieu eût dirigé la procédure. Cette ignorance dictoit des loix injuſtes, faiſoit périr dans les ſupplices des malheureux qu'elle ſuppoſoit fauſſement coupables. (*) Pour ſentir

(*) Le Parlement de Dole condamna au feu en 1574 un homme qui; *ayant renoncé à Dieu*, &

la néceſſité & les avantages de la ſcience, il ne faut que voir les abus & les malheurs dont elle a délivré le genre humain. Si le fanatiſme ne ſe baigne plus dans le ſang, ſi la ſuperſtition n'éteint plus les lumieres naturelles, ſi la religion prêchée avec douceur & pratiquée avec ſageſſe ne ſert qu'au bonheur des citoyens; s'ils jouiſſent en paix d'une ſociété douce & polie; rendons-en grace à cette raiſon ſupérieure qui ébaucha ſous le regne de Louis XIII le grand ouvrage qu'elle a perfectionné depuis.

Etabliſſement de l'Académie Françoiſe.

L'académie Françoiſe, établie en 1635 par les ſoins du cardinal de Richelieu, a contribué, plus qu'il ne ſemble d'abord, à une révolution ſi néceſſaire. Les talens excités ſe développerent en peu de temps; l'exemple & les ſecours mutuels rendirent leurs progrès plus rapides; des gens de lettres, libres & ſans pédantiſme, réunis en ſociété ſous la protection du prince, devoient épurer le goût, l'art d'écrire devoit conduire à l'art de pen-

---

s'étant obligé par ſerment de ne plus ſervir que le Diable, avoit été changé en loup garou. (*V. Mém. de l'Acad. des Inſcr. t. 16.*)

ſer; & de ces deux arts devoient naître les plaiſirs de l'eſprit, la délicateſſe du ſentiment, l'amour du beau, du vrai, de l'utile. Par un article des ſtatuts préſentés à Richelieu, *chacun des académiciens promettoit de révérer la vertu & la mémoire de monſeigneur leur protecteur.* Il fit effacer cette flatterie, qu'on peut à peine pardonner au premier enthouſiaſme d'une compagnie naiſſante. L'idée d'académie inquiéta le Parlement toujours en garde contre la nouveauté. Craignant que ce ne fut quelque tribunal, auquel le miniſtre attribueroit le jugement de ce qui concernoit les livres & les études, il refuſoit d'enregiſtrer les lettres-patentes. Richelieu en écrivit au premier préſident; le roi envoya des lettres de cachet; les inſtances & les ordres furent inutiles juſqu'en 1637, qu'on enregiſtra enfin avec cette clauſe: à la charge que les académiciens *ne connoîtront que de l'ornement, embelliſſement & augmentation de la langue françoiſe, & des livres qui ſeront par eux faits, & par autres perſonnes qui le deſireront & voudront.* Si l'académie françoiſe inſpiroit de la défiance au Parlement,

Le Parlement s'y oppoſe.

quels obſtacles ne devoit pas trouver encore la vérité dans l'eſprit de parti, dans les intérêts & les préjugés du corps?

LOUIS XIV.

1643. Minorité orageuſe.

Louis XIV, né en 1638, commença dans la foibleſſe & dans les troubles d'une minorité orageuſe un regne qui devoit porter au plus haut degré la gloire de la nation & la puiſſance royale. Sa mere Anne d'Autriche eut par arrêt du Parlement la régence abſolue; le conſeil de régence établi par Louis XIII, pour la limiter tomba dans l'oubli. Ce n'eſt pas la premiere fois que les volontés des ſouverains avoient été annullées après leur mort. L'autorité actuelle l'emporte aiſément ſur un pouvoir qui n'exiſte plus. La reine changea le conſeil comme elle jugea à propos, & nomma premier miniſtre le cardinal Jules Mazarin, devenu dès-lors, quoiqu'étranger, maître du gouvernement de l'état. Richelieu l'avoit connu pendant la guerre d'Italie, où Mazarin négocia pour le duc de Savoye. Il l'avoit enſuite fixé en France, comme un homme capable de ſeconder ſes vues & de manier habilement les affaires. Le prudent Italien juſtifia ſon choix; mais éprouva combien il étoit dangereux de lui ſuccéder.

Mazaraia.

La guerre entrepriſe contre la puiſſance Autrichienne, uniquement pour l'affoiblir, faiſoit depuis longtemps murmurer la nation, qui en portoit les charges & n'en ſentoit gueres la néceſſité. On ne laiſſa pas de ſuivre le plan du dernier regne. Des victoires éclatantes rendirent le nom François plus reſpectable. Les eſpagnols étoient ſur les frontieres de Champagne. Le duc d'Enguien, fils du prince de Condé, héros de vingt-un ans, leur livra bataille devant Rocroi, malgré les ordres de la cour, & détruiſit ces vieilles bandes eſtimées les meilleures troupes de l'Europe. A leur tête mourut le comte de Fuentes leur général, & le prince dit *qu'il voudroit être mort comme lui, s'il n'avoit pas vaincu.* L'année ſuivante il défit les Impériaux à Fribourg. Quelques hiſtoriens aſſurent que, pour animer les troupes, il jetta ſon bâton de commandement dans les retranchemens des ennemis, & qu'il courut le

Bataille de Rocroi.

Le grand Condé.

1644. Bataille de Fribourg.

reprendre l'épée à la main. Le pommeau de ſa ſelle fut emporté d'un coup de canon, le fourreau de ſon épée briſé d'un coup de mouſquet. L'impétuoſité de ſon courage égaloit cette vivacité de génie qui le rendoit déja ſupérieur aux plus grands hommes de guerre. Thionville, Philiſbourg & Mayence furent les fruits de ces deux victoires.

Querelle des généraux à Gravelines.

Le duc d'Orléans prit Gravelines dans les Pays-Bas, après quarante-huit jours de tranchée; mais peu s'en fallut que cette conquête ne devint funeſte par une jalouſie de rang : les maréchaux de la Meilleraie & de Gaſſion ſe diſputerent à qui prendroit poſſeſſion de la place. Ils alloient ſe battre; leurs régimens étoient ſur le point de charger. Le marquis de Lambert, maréchal de camp, ſe jette entre deux avec une noble hardieſſe, & adreſſant la parole aux régimens : « Meſ» ſieurs, dit-il, vous êtes les troupes » du roi; il ne faut pas que la méſin» telligence de deux généraux vous » faſſe couper la gorge. Je vous com» mande de la part du roi de ne plus » obéir ni à M. de la Meilleraie, ni » à M. de Gaſſion; & je vais donner

» avis de ce qui ſe paſſe à M. le duc » d'Orléans, afin qu'il ordonne ce » qu'il lui plaira. » Ces paroles imprimerent le reſpect; on s'arrêta, & le prince termina le différent. Il eſt beau de voir un inférieur l'emporter par le ſeul aſcendant du devoir ſur la fougue de ſes ſupérieurs.

1645. Nouvelle expédition de Condé.

Le maréchal de Turenne, dont la réputation n'étoit pas encore auſſi brillante que celle du duc d'Enguien beaucoup plus jeune que lui, s'étant laiſſé ſurprendre par le général Merci à Mariendal; le vainqueur de Rocroi marche à ſon ſecours, & gagne la bataille de Norlingue, où Merci eſt tué. Il s'empare de Dunkerque, cette place ſi importante au royaume. On l'envoie enſuite en Catalogne faire le ſiége de Lerida, que les Eſpagnols avoient repriſe. Il n'y réuſſit point faute de ſecours. Ses ſervices excitoient déja plus de jalouſie que de reconnoiſſance, & les ennemis de ſa gloire deſiroient qu'il échouât. Sur ces entrefaites, la Hollande, malgré des promeſſes authentiques de ne point traiter ſans les François, fit la paix avec le roi d'Eſpagne Philippe IV, qui abandonna toute eſpece de

1647.

La Hollande fait la paix avec l'Eſpagne.

droits sur les Provinces-Unies, & reconnut leur souveraineté. On négocioit depuis long-temps pour la paix générale, mais en continuant la guerre avec chaleur. Le prince de Condé (ce sera désormais le nom du duc d'Enguien, dont le pere ne vivoit plus) fut choisi pour combattre en Flandre les Espagnols, qui commençoient à se faire craindre. Il gagna la fameuse bataille de Lens. *Amis*, s'écria-t-il avant l'action, *souvenez-vous de Rocroi, de Fribourg & de Norlingue.* Ces paroles, & encore plus son exemple, rendoient l'armée invincible. Turenne, son rival de gloire, contribua beaucoup au succès. L'ame d'un grand homme ne connoît point cette basse jalousie, qui trahit la cause commune par intérêt personnel.

Bataille de Lens.

La France avoit une foule de grands capitaines, Rantzau, Harcourt, Gassion, Schomberg, Choiseul-Pralin, &c., qu'il est impossible de faire connoître dans cet ouvrage par le récit de leurs exploits. Les raconter seroit trop long; les désigner seulement seroit inutile & fatiguant. Comme la connoissance des mœurs nous intéresse davantage, je ne dois pas omettre ce

On s'oppose à l'éloge d'un grand général Calviniste

fait singulier. Le maréchal de Gassion, qui n'avoit pas voulu se marier parce qu'il faisoit, disoit-il, trop peu de cas de la vie pour la communiquer à personne, mourut calviniste en 1647. Un professeur de rhétorique de Paris avoit composé son éloge; il devoit la prononcer le jour marqué par des affiches; l'Université s'y opposa, regardant comme honteux qu'un héros protestant fût loué par un de ses professeurs. Celui-ci s'adressa au chancelier qui appuya la décision de l'Université. En ce temps-là un maréchal de Saxe auroit pu sauver la France, sans paroître digne d'un hommage purement littéraires.

Enfin après tant d'expéditions meurtrieres, dont le détail rempliroit plusieur volumes, le traité de Westphalie rétablit le calme dans une partie de l'Europe. Il mit des bornes étroites au pouvoir de l'empereur, établit ou cimenta le droit des Dietes de l'Empire, fixa les droits des différens princes d'Allemagne, assura aux Protestans de ce pays la possession des biens ecclésiastiques dont ils s'étoient emparés. Le roi de France se fit céder la souveraineté de Metz, Toul &

Traité de Westphalie.

Verdun, qu'il poſſédoit déja, & celle d'Alſace, qui augmenta ſa puiſſance. Les Suédois obtinrent des avantages plus conſidérables, Bremen, Verden, la Poméranie citérieure, &c., outre cinq millions d'écus. La valeur & la diſcipline merveilleuſe de leurs troupes avoient décidé en grande partie du ſuccès de la guerre. Cette armée de héros ne coûta qu'environ un million de livres par an à la France, & ruina le deſpotiſme de la maiſon d'Autriche. Les catholiques ſignerent à Munſter le traité de Weſtphalie, & les Proteſtans à Oſnabruk. L'Eſpagne refuſa d'y accéder. La guerre civile prête à s'allumer dans le royaume lui offroit une belle occaſion de vengeance.

Soulevement contre Mazarin.

Quoique Mazarin eût affecté dans les commencemens autant de modeſtie & de douceur que Richelieu avoit eu de hauteur & de dureté, il étoit l'objet du mépris & de la haine publique. On ne pardonnoit point à un étranger cette fortune immenſe qui le rendoit maître de l'état; on jettoit du ridicule ſur ſa perſonne, ſur ſes manieres, ſur ſa mauvaiſe prononciation; & le ridicule en France peut

devenir très-ſérieux par ſes effets. Un arrêt d'union entre le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides & le Grand Conſeil, inſpirant de l'inquiétude au miniſtre, il mande les députés du Parlement, pour leur dire que la reine ne veut point de pareils arrêts. Les magiſtrats répondent qu'il n'y a rien de contraire au ſervice du roi. Si le roi, « replique Mazarin, ne vouloit pas qu'on portât des » glands à ſon collet, il n'en faudroit » point porter, parce que ce n'eſt pas » tant la choſe défendue que la défenſe qui fait le crime. » La comparaiſon fournit matiere à des vaudevilles; & l'arrêt d'*oignon*, (car c'eſt ainſi qu'il prononçoit *union*,) fut célébré de toutes parts à ſes dépens. Quelques édits burſaux envoyés au Parlement exciterent un cri général. Le préſident de Blancménil & le conſeiller Brouſſel ayant opiné avec plus de force que les autres contre les intentions de la cour, dont ils étoient mécontens en particulier, furent arrêtés avec un éclat propre à ſoulever le peuple. Cet événement mit bientôt la capitale en combuſtion. Un prélat auſſi factieux que libertin, le coadjuteur de

Magiſtrats arrêtés.

Le coadjuteur.

Paris, depuis cardinal de Retz, attiſa le feu de la révolte. En moins de deux heures, il y eut dans la ville plus de douze cens barricades, derriere leſquelles les bourgeois en ſûreté tiroient ſur les troupes. Il fallut rendre les deux magiſtrats. Les *Frondeurs* (c'eſt le nom qu'on donna aux ſéditieux) n'en devinrent que plus hardis. Ils avoient à leur tête le duc de Beaufort, le coadjuteur, le prince de Conti, le duc de Bouillon, le maréchal de Turenne ſon frere, &c. Mais Condé étoit pour la cour. Une étincelle alluma la guerre civile. Jamais il n'y en eût de plus bizarre dans ſes principes ni dans ſes événemens.

1649. Ridicule de cette guerre civile.

On vit le Parlement, entraîné par la violence des factions, rendre des arrêts pour favoriſer la guerre; & un évêque, employer tout ſon génie à fomenter la diſcorde, ſans aucun prétexte de religion. Louis XIV qui venoit de donner des loix à l'Europe par le traité de Weſtphalie, fut contraint de ſortir de ſa capitale. Condé l'aſſiégea, & le Parlement leva des troupes pour la défendre. Ce qui caractériſe ſingulierement cette révolte, c'eſt le ridicule dont elle fut accompagnée. On plaiſantoit les armes à la main. Le duc de Beaufort, petit-fils de Henri IV, fut appellé *le roi des Halles*, parce que ſes manieres populaires enchantoient le peuple. Le régiment du coadjuteur, (nommé *régiment de Corinthe*, parce que ſon chef portoit le titre d'archevêque de Corinthe,) ayant été battu dans une ſortie, ſa déroute devint un ſujet de bons mots : c'étoit la *premiere aux Corinthiens*. Vingt conſeillers de nouvelle création, qui avoient fourni quinze mille livres chacun au commencement de la guerre, furent connus ſous le nom de *Quinze-Vingts*. Tandis que l'état menaçoit ruine, ce goût de raillerie devenoit plus vif de jour en jour. Cependant les Eſpagnols profitoient des conjonctures. La crainte de les voir bientôt en France produiſit un accommodement dont ni la cour ni les Frondeurs ne furent ſatisfaits. Mazarin conſerva ſa place & le Parlement ſon autorité.

1650. Révolte du prince de Condé.

Quelque temps après, le prince de Condé, ſe croyant mal récompenſé de ſes ſervices, inſulte le miniſtre, brave le gouvernement, s'unit avec le prince de Conti ſon frere & le duc

de Longueville ſon beau frere. La reine fait arrêter ces trois princes, comme ſi le gouvernement étoit aſſez ferme pour ſoutenir une démarche ſi haſardeuſe. Le peuple, également aveugle & volage, célebre leur détention par des feux de joie. Bientôt il ſe forme des partis pour les tirer de priſon. Le Parlement lance des arrêts contre Mazarin. Ce miniſtre voulant ſe faire honneur de la délivrance des princes, va lui-même les remettre en liberté, & ne reçoit de leur part que des mépris. Cédant enfin à l'orage, il quitte le royaume, ſans rien perdre de ſon crédit auprès de la reine. On l'avoit forcée de donner une déclaration qui interdiroit l'entrée du conſeil aux étrangers & même aux cardinaux de la nation. Elle feint de ſe réconcilier avec le prince de Condé, mais en travaillant ſous main à lui attirer la haine des Frondeurs. La vivacité emportoit ce héros. Trop fier pour ménager aucun parti, il ſe défioit des uns & des autres. La guerre civile lui parut préférable à cet état de perplexité, & il devint rebelle par caprice & par imprudence. Il avoit quitté bruſquement la cour. On lui dépêche

1651. Mazarin quitte la France.

un courrier chargé de propoſitions qui devoient l'engager à revenir. Le courrier ſe trompe, confond *Angerville* avec *Augerville*, & n'exécute point à temps ſa commiſſion A quoi tient ſouvent le ſort des peuples! Le prince avoua que s'il avoit reçu la lettre à Angerville, les offres de la cour l'auroient empêché d'aller plus loin.

Au premier ſignal de la guerre civile, Mazarin rentra en France à la tête de ſept mille hommes. Sa tête n'en fut pas moins miſe à prix par un arrêt du Parlement, obſtiné à pourſuivre le miniſtre, tandis qu'il déclaroit criminel de leſe-majeſté le prince de Condé, l'ennemi du miniſtre. Condé s'étoit malheureuſement ligué avec les Eſpagnols, & Turenne les avoit abandonnés pour ſervir la cour. Ces deux grands hommes meſurerent leurs forces, d'abord à Gien, où Turenne ſauva le roi & la famille royale; enſuite ſous les murs de Paris, au combat de Saint-Antoine, célebre par la valeur des combattans & par l'habileté des généraux. Condé eût été vaincu, ſi Mademoiſelle, fille du duc d'Orléans, n'eut pas fait tirer le

1652. Condé & Turenne oppoſés dans la guerre civile.

canon de la Baſtille ſur l'armée royale. *Ce canon-là vient de tuer ſon mari*, dit Mazarin en parlant de cette princeſſe, qui deſiroit un établiſſement digne de ſa naiſſance, & qui dès-lors fut perdue dans l'eſprit du roi. Quoique Louis XIV eût atteint l'âge de majorité, le Parlement déclara lieutenant général du royaume le foible Gaſton, toujours flottant par caractere, mais fixé alors par la préſence du prince de Condé. Pour punir le Parlement, on le transféra à Pontoiſe. Quelques-uns de ſes membres obéirent; le plus grand nombre ſe roidit contre la cour. Le roi ſacrifia de nouveau ſon miniſtre au bien de la paix. Le départ de Mazarin appaiſa les troubles. Paris rentra dans l'obéiſſance; & Condé chercha un aſyle aux Pays-Bas, où le roi d'Eſpagne le fit généraliſſime de ſon armée.

Charles I décapité en Angleterre.

» Charles I roi d'Angleterre, ve-
» noit de perdre la tête ſur un échafaud
» (en 1649) pour avoir, dans le
» commencement des troubles, aban-
» donné le ſang de Strafford ſon ami à
» ſon Parlement. Louis XIV au con-
» traire devint le maître paiſible de ſon
» royaume en ſouffrant l'exil de Ma-

» zarin. Ainſi les mêmes foibleſſes eu-
» rent des ſuccès bien différens. Le
» roi d'Angleterre, en abandonnant
» ſon favori, enhardit un peuple qui
» reſpiroit la guerre & qui haïſſoit les
» rois : & Louis XIV, ou plutôt la
» reine mere, en renvoyant le cardi-
» nal, ôta tout prétexte de révolte à
» un peuple las de la guerre & qui ai-
» moit la royauté. » (*Siecle de Louis XIV.*) Ce contraſte peint le caractere des deux nations; mais on doit obſerver une différence plus eſſentielle dans les deux guerres. Un eſprit de cabale, ſans objet fixe, ſans vues profondes, plein de légéreté & de caprice, avoit agité la France comme un orage paſſager trouble la ſurface de la mer : au lieu qu'un fanatiſme violent & l'enthouſiaſme de la liberté avoient armé les Anglois contre le malheureux Charles. Les Puritains & les Indépendans, plus fanatiques encore que les Ligueurs ſous Henri III, ſe firent un devoir de religion d'abattre le trône; l'hypocrite Cromwel ſut employer ces puiſſans reſſorts qui tranſportent les hommes hors d'eux-mêmes. Après avoir vaincu ſon maître & ſubjugué ſes propres partiſans,

La révolte ; différente en Angleterre & en France.

il dicta l'horrible ſentence par laquelle des ſujets attenterent juridiquement ſur la vie d'un roi digne de leur vénération & de leur amour. On ne peut diſſimuler que le cardinal de Richelieu, mécontent de la cour d'Angleterre, avoit fomenté les premiers mouvemens des Puritains. Il ne prévoyoit pas ſans doute la cataſtrophe; mais pour faire connoître *qu'on ne devoit pas le mépriſer*, (ce ſont ſes termes,) devoit-il rendre ſa politique odieuſe, en favoriſant les ennemis de la raiſon, de la religion, de la royauté?

1653. La *Fronde* diſſipée.

La *Fronde* diſparut dès que le roi fut rentré dans la capitale. Il relégua ſon oncle Gaſton, qui alla finir ſes jours à Blois, n'ayant jamais mérité ni la gloire de bon ſujet, ni la réputation de chef de parti, toujours factieux ſans courage & ſans fermeté, craignant tout pour ſa perſonne, & rien pour ceux qui le ſervoient. Le coadjuteur parvenu au cardinalat par ſes intrigues, plus audacieux que le duc d'Orléans n'étoit timide, brava le danger en ſe montrant à la cour. On l'envoya en priſon. L'archevêque de Paris étant mort, il prit poſſeſſion de

l'archevêché par procureur, & refuſa long-temps de s'en démettre. Ce fameux cardinal de Retz, après avoir joué un ſi grand rôle, ne fut plus rien dans l'état juſqu'à l'an 1679, qu'il mourut dans la retraite où il faiſoit les délices de ſes amis. Pour Mazarin, l'objet de tant de haines & de conſpirations, il revint à Paris comme en triomphe. Le peuple, le Parlement même le reçurent avec les plus grands honneurs; le prince de Conti épouſa une de ſes nieces; enfin à force de ſoupleſſe & de patience, il devint auſſi abſolu que Richelieu. Qu'avoit donc produit la guerre civile? du ridicule, des diſgraces pour les Frondeurs, & une augmentation d'autorité pour le miniſtre qu'on vouloit abattre.

Mazarin triomphe.

Les Eſpagnols, profitant de la folie des François, avoient repris Barcelone, Caſal, Gravelines & Dunkerque. Turenne les arrêta. Il fit lever le ſiége d'Arras au prince de Condé, qui, avec le malheur de combattre contre ſa patrie, eſſuyoit mille déſagrémens au ſervice de l'Eſpagne. Il ſe montroit toujours grand général; mais ſa deſtinée ſembloit être de ne vaincre que pour la France. Une

Succès des Eſpagnols.

guerre si opiniâtre avoit épuisé les deux nations. On brigua de part & d'autre l'alliance de Cromwel, dont l'attentat étoit généralement abhorré. Cet homme singulier régnoit à Londres sous le titre de Protecteur, faisant fleurir le commerce, la marine & la justice en Angleterre, après avoir souillé le royaume du sang de son roi. Les têtes couronnées s'efforçoient de l'attirer dans leur parti; tant la politique l'emporte quelquefois sur les bienséances. Mazarin, à force de souplesses, le décida contre les Espagnols. La condition du traité fut que l'on abandonneroit Charles II. Il fallut sacrifier la cause des rois à l'usurpateur. La reine d'Angleterre, Henriette fille de Henri IV, vécut en France dans la pauvreté. Ses deux fils se retirerent en Espagne. Les Espagnols remplirent l'Europe d'invectives contre le ministere François, comme si l'on avoit pu ignorer les offres qu'ils avoient faites eux-mêmes au Protecteur.

1655. Traité avec Cromwel.

Dans les expéditions de Flandre, Condé & Turenne augmenterent leur réputation en combattant l'un contre l'autre. Le premier eut la gloire de sauver Cambrai, où il se jetta avant

Expéditions en Flandre.

qu'on eût achevé de l'investir; mais il perdit la bataille des Dunes, suivie de la prise de Dunkerque. Cette place fut livrée aux Anglois. On l'avoit promise à Cromwel, qui mourut bientôt après dans les inquiétudes inséparables de la tyrannie.

Enfin la France & l'Espagne finirent une guerre également funeste aux deux nations. Les conférences pour la paix se tinrent dans l'isle des Faisans, sur les confins des deux royaumes. Mazarin & Dom Louis de Haro y négocierent plusieurs mois. Celui-ci reprochoit, dit-on, à l'autre de vouloir toujours tromper; & la finesse de l'Italien trouvoit de grands obstacles dans la défiance de l'Espagnol. Cependant le traité fut conclu d'une maniere avantageuse. On garda le Roussillon & une partie de l'Artois; le roi d'Espagne Philippe IV renonça à ses prétentions sur l'Alsace; l'infante Marie-Thérese fut accordée à Louis XIV. Ce mariage étoit depuis long-temps le principal objet de la politique de Mazarin, qui prévoyoit l'inutilité des renonciations qu'on exigeroit de l'infante, en cas qu'il n'y eût point d'héritier mâle de la monar-

1659. Traité des Pyrénées.

chie Eſpagnole. Marie-Thereſe renonça en effet à la ſucceſſion ; mais ſes droits n'ont pas laiſſé de revivre, & ſa poſtérité jouit maintenant de la couronne de ſes peres. Le rétabliſſement du prince de Condé fut une des conditions de la paix. Mazarin n'y auroit point conſenti, ſi les Eſpagnols n'avoient paru diſpoſés à donner au prince des places fortes dans les Pays-Bas. Ne devoit-il pas plutôt s'empreſſer à faciliter le retour de ce grand homme né pour la défenſe & pour la gloire de ſa patrie ? Un roi détrôné & fugitif, parent des rois de France & d'Eſpagne, l'infortuné Charles II, ne put obtenir qu'on fit mention de lui dans le traité. Les deux miniſtres, de peur d'offenſer les Anglois, refuſerent même de le voir. Il fut cependant rétabli quelques mois après par une de ces révolutions ſoudaines dont l'Angleterre fournit ſeule tant d'exemples. Un autre prince, que ſa légéreté, ſon imprudence, ſa mauvaiſe foi, avoient toujours rendu malheureux, Charles IV, duc de Lorraine, obtint la reſtitution de ſes états ; mais à condition qu'il n'auroit plus de troupes, & que les fortifications de Nanci ſeroient démolies. Ainſi le traité des Pyrénées conſomma le grand ouvrage de la paix, que celui de Weſtphalie avoit déja fort avancé. L'un & l'autre fait la gloire de Mazarin ; gloire préférable en un ſens à celle de Richelieu, dont la politique embraſa l'Europe pour laiſſer à ſon ſucceſſeur le ſoin d'éteindre l'incendie.

Rétabliſſement de Condé.

Charles II

Le duc de Lorraine.

1660. Mariage du roi.

Louis XIV alla recevoir ſon épouſe ſur les frontieres d'Eſpagne. Avant les négociations, il étoit devenu amoureux d'une des niéces du cardinal. Ce miniſtre, dit-on, ſe flatta d'abord qu'il l'épouſeroit, & en parla un jour à la reine mere pour la preſſentir, feignant de craindre ce que l'ambition lui faiſoit apparemment deſirer. *Si le roi étoit capable de cette indignité*, lui dit Anne d'Autriche, *je me mettrois avec mon ſecond fils à la tête de la nation contre le roi & contre vous.* Quoi qu'il en ſoit de cette anecdote, Mazarin, épuiſé par le travail, mourut comme Richelieu avant l'âge de ſoixante ans. Autant l'un étoit naturellement fier, ſublime & hardi, autant l'autre étoit ſouple, ruſé, & circonſpect. Ses richeſſes, qu'on fait monter à près de deux cens millions

1661. Mort du cardinal Mazarin.

de notre monnoie actuelle, ſont une preuve de l'avarice inſatiable dont il étoit accuſé. *Il faut quitter tout cela*, diſoit-il en ſoupirant quand le médecin lui eût annoncé la mort. Les beſoins de l'état rendoient cette opulence du miniſtre trop odieuſe, pour n'être pas flétrie par le jugement du public. Agité de remords à la fin de ſa carriere, il fit au roi une donation de tous ſes biens. Le roi la lui remit, comme il l'avoit ſans doute prévu, & parut le regretter ſincérement, quoiqu'impatient d'exercer lui-même ſon autorité. En 1655 après ſa premiere campagne, il avoit montré par une action d'éclat combien il en ſeroit jaloux. Le Parlement s'étant aſſemblé au ſujet de quelques édits, il entra dans la ſalle, en habit de chaſſe, en bottes, le fouet à la main; & d'un ton de maître irrité & abſolu, il ordonna de rompre l'aſſemblée, & défendit d'en faire de nouvelles. Ses ordres furent dans la ſuite accompagnés de toute la dignité royale, & n'en furent que plus reſpectés.

Le roi jaloux de l'autorité.

Le temps étoit venu où la France devoit changer de face. Deux miniſtres tout-puiſſans l'avoient gouver-

Louis XIV gouverne par lui-même.

née avec empire ſans faire ſon bonheur. Partagés entre leurs intérêts particuliers & ceux de la nation, en lui procurant de la gloire, ils l'avoient laiſſée plus pauvre, moins floriſſante, qu'elle ne l'étoit ſous Henri IV. Mais on vit bientôt ce que peut un roi qui joint à la nobleſſe des ſentimens la pénétration de l'eſprit & l'application aux affaires. Dès que Louis XIV voulut regner, il devint l'idole des François, & excita l'admiration de l'Europe. Preſqu'aucun ſouverain ne ſe diſtinguoit alors par un mérite perſonnel. La fille de Guſtave-Adolphe, Chriſtine reine de Suede, avoit abdiqué ſa couronne en 1654, pour aller cultiver dans Rome la philoſophie & les beaux arts; exemple ſingulier, qui lui attira de la part des gens de lettres plus d'éloges que n'en méritoit ſa conduite & ſon caractere; car la véritable gloire des rois conſiſte à faire le bien des peuples. On ne s'attendoit point qu'un monarque de vingt-deux ans, aimant les plaiſirs, ayant à peine une teinture de politique, ſi long-temps ſoumis aux volontés de Mazarin, voulût ſe charger des rênes de l'état, & fût

Chriſtine reine de Suéde.

capable de les ſoutenir. Sa réſolution étoit priſe : il l'exécuta ſur le champ.

Louis parle en maître.

Au premier conſeil qui ſe tint après la mort du miniſtre, il déclara qu'il vouloit tout voir par lui-même, & défendit de rien faire ſans ſes ordres. *La face du théatre change*, ajouta-t-il ; *j'aurai d'autres principes dans le gouvernement de mon état, dans la régie de mes finances, & dans les négociations au dehors, que n'avoit feu M. le cardinal. Vous ſavez mes volontés, c'eſt à vous maintenant, meſſieurs, de les exécuter.* Dès ce moment, le conſeil, prit une forme reſpectable. Mazarin l'avoit en quelque ſorte avili, en le tenant dans ſa chambre, pendant qu'on le raſoit, qu'on l'habilloit, ou qu'il badinoit avec un oiſeau & une guenon. Le roi aimoit l'ordre & la décence dans les choſes les plus communes.

Diſgrace de Fouquet.

Une des plus dangereuſes plaies du royaume étoit l'épuiſement des finances, également funeſte, & au prince dont il traverſe les deſſeins, & aux ſujets ſur leſquels il attire des impôts. Louis ſentoit le beſoin preſſans d'y remédier. Les déprédations du ſurintendant Fouquet, auſſi prodigue que Mazarin étoit avare aux dépens l'état, l'avoient décidé à le perdre. Il le fit arrêter après l'avoir comblé de careſſes. La crainte d'une révolte peu vraiſemblable fut le motif de cette étrange diſſimulation. Colbert, l'un des auteurs de la ruine de Fouquet, lui ſuccéda ſous le titre de contrôleur général des finances, & l'on abolit la charge de ſurintendant. Beaucoup de zele, d'application, de ſagacité, rendoit ce miniſtre digne du choix de Louis XIV. Les impôts furent d'abord conſidérablement diminués ; & le commerce devint en peu de temps une ſource de richeſſes. Après trois années de procédures, on condamna le ſurintendant à un banniſſement qui fut commué en priſon perpétuelle. L'académicien Péliſſon eu le courage de le défendre, tandis que la plupart de ſes amis l'abandonnoient dans la diſgrace. Ce trait de généroſité ornera toujours les faſtes de la littérature.

Colbert.

1662. Louis humilie le roi d'Eſpagne.

Les occaſions développent le caractere des hommes. Le roi, naturellement fier, paſſionné pour la gloire, dont il n'avoit pas des idées parfaitement juſtes, fit bientôt connoî-

tre à quel point il vouloit être reſpecté au dehors. Son ambaſſadeur à Londres ayant été inſulté par celui d'Eſpagne qui lui diſputoit le pas, il menaça Philippe IV ſon beau-pere de reprendre les armes contre lui s'il ne réparoit cette inſulte. Depuis Philippe II, la monarchie Eſpagnole languiſſoit, foible & pauvre avec tous les tréſors du nouveau monde. Le roi d'Eſpagne eut la ſageſſe de plier. Un ambaſſadeur extraordinaire qu'il envoya exprès à Louis XIV déclara publiquement que les miniſtres Eſpagnols ne concourroient plus avec ceux de France. Le pape lui-même, Alexandre VII, fut contraint de s'humilier devant le jeune monarque. Les laquais de l'ambaſſadeur de France avoient attaqué quelques ſoldats de la garde Corſe. Ces ſortes de violence alors n'étoient que trop ordinaires aux François, dont la pétulance & l'audace bravoient ſouvent toute diſcipline. Les Corſes furieux aſſiégerent l'hôtel de l'ambaſſadeur, & lui tuerent quelques domeſtiques. On tira même ſur lui; on attaqua le carroſſe de l'ambaſſadrice au milieu des rues. A cette nouvelle, le roi demanda ſatisfaction

Affaire de Rome.

au

au pape. La cour de Rome veut gagner du temps pour ſe tirer d'embarras. Mais on ſe ſaiſit d'Avignon; moyen facile de lui arracher ce qu'on deſiroit. Alexandre envoya le cardinal Chigi ſon neveu demander pardon au roi, il fallut caſſer la garde Corſe, & élever une pyramide en mémoire de cet événement. Tant de vigueur dans des affaires médiocres annonçoit aux princes de l'Europe ce qu'ils devoient attendre d'un jeune roi ſi délicat ſur le point d'honneur.

1664. Le pape s'humilie devant le roi.

Il acquit une gloire plus ſolide en ſecourant l'empereur contre les Turcs, & en procurant au royaume des avantages réels. Charles II lui vendit Dunkerque cinq milions, (à vingt-ſix livres dix ſous le marc d'argent.) Ce port, par les ouvrages immenſes qu'on y fit, devint un objet de jalouſie & de terreur pour l'Angleterre, qui ne pardonna jamais à Charles un marché contraire au bien de la nation. Les finances que Colbert avoit rétablies mettoient Louis XIV en état de former les plus grands deſſeins. Déja il faiſoit renaître le ſiécle d'Auguſte par les bienfaits prodigués aux gens de

Acquiſition de Dunkerque.

Savans récompenſés.

lettres, même dans les pays étrangers. (*) Il commençoit ce merveilleux canal du Languedoc, qui joint les deux mers malgré les montagnes qui les ſéparent ; il fondoit la compagnie des Indes & quantité de manufactures propres à enrichir le royaume ; il créoit une nouvelle marine, d'autant plus néceſſaire que la Hollande & l'Angleterre couvroient l'Océan de vaiſſeaux, tandis que la France en avoit à peine quinze ou ſeize. Sa politique veilloit en même-temps ſur les affaires de l'Europe, & n'attendoit que l'occaſion de ſe ſignaler par des entrepriſes éclatantes. Il ambitionnoit ſur-tout cette eſpece de gloire qui coûte trop de larmes à l'humanité, la gloire des conquérans ; l'occaſion de l'acquérir ſe préſenta bientôt.

Canal du Languedoc.

Marine créée

1676. Guerre contre l'Eſpagne

Après la mort de Philippe IV, on prétendit en France que la reine Marie-Thereſe d'Autriche, ſa fille du premier lit, avoit des droits ſur la

(*) Colbert écrivit à Voſſius : *Quoique le roi ne ſoit pas votre ſouverain, il veut néanmoins être votre bienfaiteur, & m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe, comme une marque de ſon eſtime & un gage de ſa protection.*

Flandre & la Franche-comté, à l'excluſion du nouveau roi d'Eſpagne, Charles II, enfant du ſecond lit. » Si » les cauſes des rois, dit M. de Voltai» re, pouvoient ſe juger par les loix » des nations à un tribunal déſinté» reſſé, l'affaire eût été un peu dou» teuſe. « Elle parut certaine à ceux que Louis chargea de l'examiner. On n'eut point d'égard aux rénonciations faites par la reine ; on ſe plaignoit de la cour de Madrid, qui n'avoit point payé ſa dot. Les droits reſpectifs furent diſcutés dans divers ouvrages publiés en France & en Eſpagne ; mais les armes devoient décider le procès. Un monarque abſolu, riche & bien ſervi, étoit ſûr de vaincre l'Eſpagne, que gouvernoit le P. Nithart, Jéſuite Allemand, confeſſeur de la reine mere, maître de l'eſprit de ſa pénitente, maître de l'état.

Le marquis de Louvois, miniſtre de la guerre, admirable dans cette partie, applanit toutes les difficultés de la conquête. Il établit des magaſins pour la ſubſiſtance des troupes ; méthode excellente, inconnue dans des ſiecles moins heureux. Le roi, ayant ſous lui le maréchal de Turen-

Conquête du roi en Flandre.

ne avec des troupes parfaitement disciplinées, se rend maître en une seule campagne de presque toute la Flandre. Lisle, la plus forte place du pays, ne soutient que neuf jours de siege. A peine le vainqueur s'est-il délassé de ses fatigues, qu'il va fondre sur la Franche-comté, au cœur de l'hiver. Condé le suit dans cette

1668. Conquête de la Franche-Comté.

expédition. La Province est conquise en trois semaines. Il s'y trouva des traîtres que l'argent de France avoit corrompus. Rien ne résista. Dole même, qui s'étoit si bien défendue contre le pere du grand Condé, fut prise par Louis XIV le quatrieme jour du siege.

Ces rapides conquêtes ne pouvoient manquer de lui faire des ennemis. Elles annonçoient une ambition & une puissance capable d'alarmer toute l'Europe. La Hollande craignit le voisinage des François, dont le secours lui avoit été si avantageux jusqu'alors. Elle se ligua tout-à-coup avec l'Angleterre son ennemie; & avec la Suede long-temps amie de la France, en faveur de l'Espagne, contre qui elle avoit toujours combattu. C'est ainsi que la politique

Triple alliance.

rompt tous les liens, & en forme de nouveaux au gré de l'intérêt présent. Le roi prévint les effets de cette triple alliance, en offrant la paix à l'Espagne. Elle fut signée à Aix-la-Chapelle. On rendit la Franche-comté; mais on garda toutes les conquêtes de Flandre, Charleroi, Ath, Douai, Lisle, Oudenarde, Courtrai, Armentieres, &c. Vauban avoit déja fortifié quelques-unes de ses places selon sa nouvelle méthode. Ce grand ingénieur, au lieu d'élever les fortifications comme on faisoit autrefois, les mettoit presque au niveau de la campagne. Moins exposées au canon, elles rendoient les approches de l'ennemi plus difficiles. L'art de la guerre se perfectionnoit tous les jours; mais les autres peuples profiterent de l'exemple des François.

Traité d'Aix-la-Chapelle.

Vauban.

Si Louis inspiroit la terreur aux étrangers, il travailloit sans relâche à rendre le royaume plus florissant. Les beaux arts excités par ses bienfaits augmenterent les richesses & le bonheur de la nation. Paris devint un séjour délicieux & magnifique. Toutes les rues furent pavées, éclairées de lanternes pendant la nuit.

Police dans Paris, &c.

Une police exacte pourvut à la ſûreté des habitans. On avoit ordonné ſous Henri IV que les ſpectacles commenceroient en hiver à deux heures après midi ; tant les boues, l'obſcurité & les voleurs rendoient la ville impraticable ſur la fin du jour. Le bel ordre qu'on y voit regner en tout temps n'eſt pas le moindre ouvrage de Louis XIV. Il fondoit les Invalides ; il forçoit la nature à Verſailles avec trop de dépenſes ; il relevoit la ſplendeur du trône par des fêtes ſomptueuſes, ſans perdre de vue les affaires de l'Europe. Un ſecours de ſept mille hommes qu'il envoya à Candie retarda plus de trois mois la priſe de cette importante place, dont les Turcs faiſoient le ſiege. Les autres princes eurent à rougir d'un exemple de généroſité qu'aucun n'imita.

Entrepriſe contre la Hollande.

Exceſſivement jaloux de ſa gloire, il ne pardonnoit pas aux Hollandois d'avoir oſé contrarier ſes deſſeins. La fierté républicaine de leur ambaſſadeur Van-Beuning l'avoit choqué dans le temps qu'on négocioit le dernier traité avec l'Eſpagne. C'eſt lui qui, à cette queſtion d'un miniſtre, *ne vous fiez-vous pas à la parole du roi* ? répondit librement : *j'ignore ce que veut le roi, je conſidere ce qu'il peut.* L'inſolence des gazetiers de Hollande, & quelques médailles orgueilleuſes frappées dans le pays, parurent un attentat contre la perſonne de Louis XIV. Cette république, ſi foible par elle-même & par la ſtérilité de ſes campagnes, étoit devenue par l'induſtrie & le commerce aſſez puiſſante pour s'énorgueillir. Ses conquêtes, ſes établiſſemens dans les Indes orientales ; une marine prodigieuſe, lui faiſoient diſputer aux Anglois l'empire de l'Océan, & ſes flottes avoient ſouvent combattu celles d'Angleterre pour le vain honneur du pavillon. Elle ceſſa de ménager la France lorſqu'elle put ſe paſſer de ſon appui, & qu'elle ſe crut intéreſſée à ſe liguer contre ſon pouvoir. Louis ſe croyant offenſé ne daigna point demander ſatisfaction aux états. La modération lui eût attiré des éloges ; il aima mieux faire éclater ſa grandeur par une vengeance terrible. Réſolu de ſubjuguer la Hollande, il détache d'abord de ſes intérêts le roi d'Angleterre, Charles II, prince voluptueux & prodigues, que le

besoin d'argent rendoit fort traitable. La Suede gagnée auſſi renonce à la triple alliance. Toutes les meſures étant priſes, avec autant de ſecret que d'activité, on déclare & l'on commence la guerre.

1672. Invaſion de la Hollande.

Près de deux cens mille hommes étoient deſtinés à conquérir un petit état, qui n'avoit qu'environ vingt-cinq mille ſoldats pour ſa défenſe. Le roi y entra, ſuivi de ſon frere, de Condé, de Turenne, de Luxembourg, de Vauban, de Louvois, &c, répandant de loin la terreur & le déſeſpoir. Le paſſage du Rhin, célébré peut-être avec trop d'emphaſe, fut une action moins périlleuſe que brillante. Les chaleurs avoient rendu guéable un bras de ce fleuve. La cavalerie ne trouva qu'un eſpace médiocre à nager, & diſſipa ſans peine quelques troupes qui gardoient la rive. L'infanterie paſſa enſuite ſur un pont de bateaux. On perdit le jeune duc de Longueville; mais il ſe fit tuer par ſa faute. Quoique les ennemis demandaſſent quartier, il tira ſur eux, en criant, *point de quartier pour cette canaille.* Auſſi-tôt partit une décharge qui le coucha ſur le carreau.

Paſſage du Rhin.

Campagne étonnante.

La rapidité des ſuccès de cette campagne tient du prodige. Trois provinces (d'Utrecht, d'Overiſſel & de Gueldres) & plus de quarante places fortifiées furent conquiſes en peu de mois. Amſterdam voyoit preſque les François à ſes portes. Malgré le prince d'Orange, oppoſé au grand penſionnaire Jean de Wit, les états implorerent laclémence du vainqueur. Les conditions de paix qu'il propoſa parurent accablantes à un peuple libre, dont le courage, comme il arrive ordinairement, fut ranimé par le déſeſpoir. Ce Jean de Wit, que ſes longs ſervices devoient faire reſpecter, devint odieux pour avoir deſiré la paix. L'injuſte fureur de la populace l'immola cruellement à la haine du prince d'Orange, nommé Stathouder, quoique le Stathoudérat eût été nouvellement aboli. On ne penſa plus qu'à ſauver la république, ou à s'enſevelir ſous ſes ruines. On perça les digues de la mer; on s'expoſa par cette innondation aux plus dures incommodités; une pinte d'eau douce ſe vendit juſqu'à ſix ſous: mais l'amour de la liberté & de la patrie rend tout ſupportable. Tandis que la Hollande

étoit ſous les eaux ou entre les mains des François, les flottes Hollandoiſes combattirent ſouvent celles de France & d'Angleterre, & le fameux amiral Ruyter ſoutint la gloire de ſa nation.

1673. Evacuation de la Hollande.

Cependant l'empereur Léopold, le roi d'Eſpagne Charles II, la plupart des princes de l'empire, alarmés des conquêtes de Louis XIV, s'unirent avec la Hollande pour arrêter un torrent qui ſembloit menacer l'Europe entiere. Le roi d'Angleterre fut comme forcé par ſon Parlement de faire la paix. On ſe repentit alors de n'avoir pas, ſuivant le conſeil de Condé & de Turenne, démoli cette multitude de places dont les garniſons devoient trop affoiblir l'armée. Louis, après le ſiege de Maeſtricht, où il mérita beaucoup de gloire, eut le chagrin d'abandonner les trois provinces qu'il venoit de ſubjuguer rapidement. Une grande partie de l'Europe lui tomboit ſur les bras; mais ce fut pour lui un nouveau ſujet de triomphes. Il ſut ſe défendre & faire encore des conquêtes.

1674. Conquête de la Franche-comté.

La Franche-comté, ſoumiſe pour la ſeconde fois en ſix ſemaines, fut

enlevée ſans retour à la monarchie Eſpagnole, ſous laquelle cette province formoit une eſpece de république, contente de ſa pauvreté en jouiſſant de ſes priviléges. Du côté de l'Allemagne, Turenne, avec une armée fort inférieure à celle des ennemis, déconcerta toutes leurs meſures, & remporta des avantages conſidérables. La dévaſtation du Palatinat, où deux villes & vingt-cinq villages furent impitoyablement réduits en cendres, vengea les François des cruautés qu'on avoit excercées ſur quelques particuliers. Le miniſtere avoit ordonné cette vengeance; le vertueux Turenne en fut malgré lui l'inſtrument. Condé tenoit tête dans les Pays-Bas au prince d'Orange, plus fort de moitié par le nombre de ſes troupes. La ſanglante bataille de Senef fit périr des hommes ſans produire de bien. Au rapport des curés, on enterra vingt-cinq mille cadavre dans une eſpace de deux lieues. Le prince François eut trois cheveaux tués ſous lui. Il ne ménageoit pas plus ſa perſonne que ſes ſoldats. Toutes ces horreurs de la guerre retombent ſur le genre humain, victime

Turenne dans le Palatinat.

Bataille de Senef.

trop peu regrettée de l'ambition des rois & de la gloire des héros. De part & d'autre on chanta des *Te Deum*, avec beaucoup plus de raisons de pleurer que de se réjouir.

1695. Mort de Turenne.

L'empereur avoit opposé au maréchal de Turenne le célebre général Montécuculli. Ces deux rivaux, après avoir excité l'admiration de l'Europe par des marches & des campemens plus glorieux que des victoires, étoient sur le point d'en venir à une action décisive, lorsque Turenne fut tué d'un coup de canon, en examinant la place d'une batterie. Le même boulet ayant emporté le bras du marquis de Saint-Hilaire, lieutenant général, son fils courut à lui tout éploré. *Mon fils*, s'écria Saint-Hilaire, *ce n'est pas moi qu'il faut pleurer, c'est ce grand homme.* Turenne méritoit un pareil éloge, autant par les qualités de son ame, que par la supériorité de ses talens. Il avoit abjuré le Calvinisme en 1668. Les protestans désolés de sa conversion ne la crurent point sincere. On soupçonna qu'il aspiroit à la dignité de connétable; mais sa franchise & sa noble simplicité devoient le mettre à l'abri de ces ma-

lignes conjectures. Si l'amour lui fit faire des fautes, même sur le retour de l'âge, il les couvrit de tant de vertus, aussi bien que les égaremens de sa jeunesse, qu'à peine trouve-t-on dans notre histoire un guerrier digne de lui être comparé. Louvois étoit jaloux de ce héros, & se réjouit de sa mort, dont il auroit dû être affligé en ministre comme en citoyen. Montécuculli, profitant de la consternation de l'armée, passa le Rhin, pénétra en Alsace. Le grand Condé marcha contre lui & l'arrêta. Renonçant ensuite au commandement, que sa santé ne lui permettoit plus de soutenir, il alla jouir dans la retraite de lui-même, de sa gloire, des sciences, des lettres & des beaux arts. Cette même année, Montécuculli quitta le service de l'empereur, parce que, dit-il, un homme qui avoit combattu les Condé & les Turenne, ne devoit pas compromettre sa réputation contre des généraux commençans.

Retraite de Condé.

1676. Conquêtes du roi.

Telle étoit la force du gouvernement, les ressources du ministere, l'habileté des généraux, la discipline & le courage des troupes, que la

France conſerva ſa ſupériorité juſqu'à la fin de cette guerre, quoique le maréchal de Créqui eût été battu à Conſarbrik. La Sicile révoltée contre l'Eſpagne s'étant livrée aux François, Ruyter vint au ſecours des Eſpagnols; mais il trouva dans le célebre du Queſne un émule redoutable. Notre flotte fut trois fois victorieuſe, & la Hollande perdit Ruyter, que Louis XIV lui-même honora de ſes regrets. De mouſſe & valet de vaiſſeau, il étoit devenu par ſon mérite l'un des premiers hommes de la république; & la baſſeſſe de ſon origine donna un nouveau relief à ſa renommée. Le roi fit deux campagnes en Flandres, auſſi glorieuſes que les premieres. Son frere, quoiqu'énervé par la molleſſe, ſignala auſſi ſa valeur. La priſe de Valenciennes, (*) de Cambrai, de Saint-Omer, & la bataille de Caſſel, gagnée ſur le prince d'Orange, ſont les événemens mémorables de l'année 1677. Louis, de retour à Verſailles dès le mois de

Ruyter.

(*) Valenciennes, place extrêmement forte, défendue par une bonne garniſon, fut emportée d'aſſaut après ſept à huit jours de tranchée ouverte. Les mouſquetaires y firent des prodiges de valeur.

Mai, dit à Racine & à Deſpréaux ſes hiſtoriographes: *je ſuis fâché que vous ne ſoyez pas venus à cette derniere campagne: vous auriez vu la guerre, & votre voyage n'eût pas été long. Votre majeſté*, répondit Racine, *ne nous a pas donné le temps de faire faire nos habits.* Réponſe ingénieuſe, où l'on reconnoît l'art ſi commun à la cour d'aſſaiſonner finement la flatterie. Ce grand poëte étoit peut-être trop courtiſan pour bien remplir les devoirs d'hiſtorien. Auſſi n'a-t-il rien laiſſé de conſidérable ſur Louis XIV. L'hiſtoire des rois, à parler en général, ne doit pas s'écrire ſous leurs yeux.

Mot de Racine au roi.

1678. Paix de Nimegue.

Le roi triomphoit de tous côtés, ou par lui-même, ou par ſes généraux. Quoiqu'il eût évacué la Sicile, que la licence des François avoit ſouvent révoltée, le ſuccès de ſes armes le rendoit l'arbitre de l'Europe. Il lui donna la paix, & en impoſa les conditions. Le traité de Nimegue fut ſon ouvrage. Les Hollandois ſeuls n'y perdirent aucune de leurs villes. l'Eſpagne céda la Franche-comté & une grande partie de la Flandre. L'empereur céda Fribourg dont Créqui s'étoit emparé. Le jeune duc de Lorrai-

ne, ſucceſſeur de Charles IV, devoit être rétabli dans ſes états, mais à des conditions qu'il eut le courage de refuſer, aimant mieux vivre dépouillé & fugitif que de ſubir la loi de Louis XIV. Quatre jours après que le traité de Nimegue eût été ſigné avec la Hollande, le prince d'Orange, qui pouvoit en être inſtruit, qui du moins ne pouvoit douter que la paix ne fût très-prochaine, vint à la tête de cinquante mille hommes attaquer près de Mons le maréchal de Luxembourg. Cet éleve du grand Condé, ayant reçu la nouvelle de la paix, ne s'attendoit à rien moins qu'à une bataille. Il eut la gloire de repouſſer l'ennemi, & le prince d'Orange ne put ſe juſtifier aux yeux du public d'avoir prodigué le ſang humain par une cruelle & ſtérile ambition.

Le prince d'Orange attaque après le traité.

Louis étoit alors au comble de la grandeur. On lui donna en France le ſurnom de Grand ; l'Europe jalouſe n'oſa déclamer contre ce titre. La paix, dont il avoit preſcrit les conditions ne l'empêcha point d'étendre encore ſes domaines. Deux chambres établies à Metz & à Briſac, pour réunir à la couronne toutes les anciennes

Chambres de Metz & de Briſac.

dépendances des trois évêchés & de l'Alſace, enleverent par leurs arrêts un grand nombre de ſeigneuries à des ſouverains qui en jouiſſoient depuis long-temps. Straſbourg conſervoit ſa liberté ; ville puiſſante, d'autant plus redoutable, qu'ayant un pont ſur le Rhin, elle ouvroit aux ennemis l'entrée du royaume. Louvois entreprend de la réduire. Il traite avec les magiſtrats, gagne les uns, intimide les autres. En même-temps une armé Françoiſe menace Straſbourg. Le traité de reddition eſt conclu, malgré les gémiſſemens d'un peuple républicain. Bientôt cette grande place fortifiée par Vauban devint le rempart de la France du côté de l'Allemagne.

1681. Reddition de Straſbourg.

Colbert avoit mis la marine dans un état ſi floriſſant, que le roi ordonna de faire baiſſer pavillon à tous les vaiſſeaux Eſpagnols. Il avoit ſoixante mille matelots. L'Angleterre ni la Hollande n'en pouvoient entretenir un ſi grand nombre. Les corſaires qui infectoient la méditerranée diſparurent devant ſes eſcadres. Du Queſne alla bombarder Alger. On fit uſage pour la premiere fois des galiotes à

1682. Bombardement d'Alger.

bombes, inventées par un François (Bernard Renaud,) mais dont les ennemis profiterent à leur tour contre la France. Juſqu'alors on n'avoit pas cru poſſible que les mortiers jouaſſent avec effet ſur une machine flottante. Alger, après avoir été foudroyée, envoya faire des ſoumiſſions. Tunis & Tripoli ſubirent le même ſort. Louis XIV, mécontent de Gênes, qui avoit vendu de la poudre aux corſaires, lui fit ſentir comme à eux tout le poids de ſa vengeance. Quatorze mille bombes écraſerent une grande partie de cette ville ſuperbe. Il fallut que le doge vint en perſonne demander grace. Au milieu des magnificences de Verſailles, interrogé ſur ce qu'il y trouvoit de plus ſingulier, il répondit, *c'eſt de m'y voir.* M. de Voltaire ajoute qu'il fut charmé de la politeſſe du monarque, & bleſſé de la fierté des miniſtres. *Le roi*, diſoit-il, *ôte à nos cœurs la liberté par la maniere dont il nous reçoit; mais ſes miniſtres nous la rendent.* Il étoit plus glorieux à Louis XIV de mériter cet éloge, que de voir à ſes pieds le chef d'une république traité avec tant de rigueur pour une faute qui paroît légere.

Bombardement de Gênes.

Cependant le pape Innocent XI, vertueux, mais altier & inflexible, bravoit ce monarque ſi redoutable. Ils étoient brouillés depuis long-temps au ſujet de la régale. C'eſt un droit particulier aux rois de France, qui remonte juſqu'aux temps les plus reculés, par lequel ils perçoivent les revenus des évêchés vacans, & nomment pendant la vacance aux bénéfices dépendans de l'évêque. Quelques égliſes ſe prétendoient exemptes de ce droit : Louis XIV déclara par un édit, en 1673, que la régale s'étendoit à tout le royaume. Les évêques d'Alet & de Pamiers, célebres par leur oppoſition au formulaire concernant Janſénius, (nous en parlerons ailleurs,) oſerent ſeuls ſe roidir contre l'autorité, &, ce qu'il y a de plus ſingulier, furent ſoutenus par Innocent XI, quoique rebelles au décret d'un pape. La diſpute s'échauffa; l'aſſemblée générale du clergé en 1682 prit le parti de la cour. Le pape ayant condamné cette démarche, on ſaiſit l'occaſion d'examiner les droits & les prétentions du pape même; & l'aſſemblée ſe ſignala par ces quatre fameux articles où fut expoſée la doc-

Démêlés avec Innocent XI.

Les quatre articles du Clergé.

trine de l'égliſe Gallicane. Ils portent en ſubſtance, 1°. que la puiſſance eccléſiaſtique n'a aucun pouvoir ſur le temporel des princes; 2°. que le concile général eſt ſupérieur au pape, comme le concile de Conſtance l'a décidé, 3°. que les coutumes & les loix reçues dans l'égliſe Gallicane doivent être maintenues; 4°. que le jugement du ſouverain pontife, en matiere de foi, n'eſt infaillible qu'après le conſentement de l'égliſe. Des vérités que le ſimple bon ſens, joint à une connoiſſance médiocre de l'antiquité, fait ſentir à tout homme non prévenu, parurent alors des déciſions hardies. A Rome elles étoient taxées d'erreurs, & les préjugés ultramontains qui avoient inſpiré la Ligue n'étoient pas encore étouffés dans tout le royaume. L'affaire fit beaucoup de bruit: elle n'en feroit point de nos jours. Innocent XI, plus irrité que jamais, condamna les propoſitions du clergé, & refuſa des bulles à tous les évêques nommés par le roi. Cette inflexible roideur pouvoit produire une ſciſſion. Pluſieurs parloient déja d'établir en France un patriarche indépendant de Rome. La religion du roi l'empêcha toujours d'en venir à cette extrémité.

Affaire des franchiſes.

Mais il étoit trop fier pour céder au pape. Celui-ci vouloit abolir les franchiſes des ambaſſadeurs, dont les hôtels, & même les quartiers d'alentour, étoient comme un aſyle inviolable. Voleurs, aſſaſſins, s'y mettoient à couvert de la juſtice. Un tel abus dans la capitale du monde chrétien ne ſubſiſtoit que parce que l'honneur des couronnes y paroiſſoit intéreſſé. L'empereur, les rois d'Eſpagne & de Pologne ſe rendirent aux vœux d'Innocent. Louis déclara, dit-on, au nonce, que jamais il n'avoit pris pour regle l'exemple d'autrui, & que c'étoit à lui à ſervir d'exemple. Cette hauteur fut ſoutenue par des effets. Le marquis de Lavardin, nouvel ambaſſadeur de France entra dans Rome en 1687 avec un cortége de gens de guerre, & affecta de braver le pontife, qui avoit ſupprimé abſolument les franchiſes. Les cenſures dont il fut frappé ne ſervirent qu'à aigrir le roi. On s'empara d'Avignon. Si Louis XIV avoit eu moins de reſpect pour le ſaint ſiége, l'imprudence du pape lui eût ſans doute attiré de plus grands malheurs.

La France, dans l'opinion des politiques, ne tenoit plus à Rome que par un fil prêt à ſe rompre.

Projet de détruire le calviniſme.

Dans le temps même de ces violens démêlés avec Innocent XI, Louis ſignala ſon zele pour la catholicité, en portant le coup mortel au calviniſme. Depuis la priſe de la Rochelle, les calviniſtes, hors d'état de former des factions, jouiſſoient paiſiblement de leurs privileges ſans inquiéter le gouvernement. Leur génie ſéditieux avoit fléchi ſous l'autorité ſuprême. Le monarque ne les craignoit point, & profitoit de leurs ſervices. Mais on lui perſuada aiſément que ſa gloire & l'intérêt de la couronne demandoient l'extinction de l'héréſie, qu'il pouvoit tout, que tout céderoit à ſa volonté. Plein de ces idées flatteuſes, ambitionnant d'ailleurs le mérite de ſervir la religion malgré ſes griefs contre le pape, il commença par gêner les proteſtans, par reſtreindre de plus en plus leur liberté, & employa bientôt la violence, qui ne ſupplée jamais à la perſuaſion.

Violences contre les calviniſtes.

Des miſſionnaires envoyés dans les provinces, & l'argent diſtribué aux convertis, ne produiſant pas un effet

aſſez rapide, on envoya des troupes pour inſpirer la terreur. Le chancelier le Tellier & Louvois ſon fils étoient naturellement portés aux voies dangereuſes du deſpotiſme. La mort de Colbert, (*) qui avoit protégé les calviniſtes comme citoyens, laiſſoit à ces deux miniſtres tout pouvoir de ſuivre leur penchant. Louvois s'exprima ainſi dans des lettres écrites de ſa main : *ſa majeſté veut qu'on faſſe éprouver les dernieres rigueurs à ceux qui ne voudront pas ſe faire de ſa religion ; & ceux qui auront la ſotte gloire de vouloir demeurer les derniers, doivent être pouſſés juſqu'à la derniere extrémité* : comme ſi la façon de penſer dépendoit d'un ordre de la cour. Les troupes chargées de la commiſſion, les dragons ſur-tout, ne l'exécuterent que trop bien. L'Europe retentit des plaintes excitées par leurs violences. Dans les égliſes proteſtantes, la *dragonade*

(*) Colbert mourrut en 1683. C'eſt à lui principalement que le royaume devoit ſa ſplendeur & ſes richeſſe ; mais comme la guerre & les dépenſes exceſſives de la cour l'avoient enfin obligé d'employer des moyens extraordinaires qu'il ne goûtoit point, le peuple oubliant ce qu'il avoit fait de bien, s'emporta juſqu'à vouloir outrager ſon cadavre.

étoit comparée aux perſécutions de l'ancienne égliſe. Cette rigueur produiſit l'effet ordinaire ; elle changea d'abord en enthouſiaſme le zele des calviniſtes. Ils ne regardoient leur patrie que comme une nouvelle Babylone ; & plus on prenoit de précautions pour les empêcher de s'enfuir, plus ils ſe croyoient obligés de rompre leurs fers. Enfin Louis XIV révoque le fameux édit de Nantes, donné par Henri IV, & confirmé par Louis XIII. La liberté de conſcience eſt ôtée aux proteſtans, leurs temples ſont démolis, & les enfans arrachés des bras de leurs peres & meres, pour être élevés dans la religion catholique. Les défenſes de ſortir du royaume, les gardes répandus en foule ſur les côtes & les frontieres, l'amour du pays natal, les liens du ſang, l'intérêt de la fortune, rien ne peut arrêter des hommes qu'entraîne le fanatiſme ou le déſeſpoir. Ils déſertent par milliers. La Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne, leur tendent les bras. Ils y emportent des ſommes immenſes, une induſtrie plus précieuſe encore, les manufactures qui enrichiſſoient le royaume. En peu d'années la France perdit

1685. Révocation de l'édit de Nantes

Déſertion des proteſtans.

perdit environ cinq cens mille citoyens, quelques-uns diſent huit cens mille : perte difficile à réparer.

C'étoit ſans doute un grand bien que de rétablir l'uniformité de culte & de croyance. Mais c'étoit un grand mal, & pour le roi, & pour la religion même, que d'allumer la haine d'une infinité de François, devenus dès-lors les plus implacables ennemis de la patrie & de l'égliſe. Pluſieurs, par eſprit de zele, ont admiré cette démarche de Louis XIV. La politique humaine, en balançant le pour & contre, préfere la conduite de Henri IV. Il eſt impoſſible d'ailleurs de concilier avec les maximes évangéliques, bien différentes de celles de l'impitoyable Louvois, des cruautés qui révoltent au lieu de convertir. Ce ne fut qu'après ces vexations que les calviniſtes remuerent dans l'état. La reine Chriſtine écrivit de Rome, où elle avoit abjuré le proteſtantiſme : *je conſidere aujourd'hui la France comme un malade à qui on coupe bras & jambes pour le guérir d'un mal qu'un peu de patience & de douceur auroit entierement guéri ; mais je crains fort que ce mal ne s'aigriſſe & ne devienne enfin*

Réflections ſur cette affaire.

Paroles de Chriſtine.

incurable, &c. Cette princeſſe affectoit pourtant beaucoup de zele pour la religion catholique ; & le meurtre de ſon grand écuyer Monaldeſchi, qu'elle fit aſſaſſiner, en 1657, dans la galerie de Fontainebleau, étoit une preuve de ſon penchant au deſpotiſme. Elle mourut en 1689.

1687. Ligue d'Augſbourg.

La hauteur & la puiſſance du roi lui firent preſqu'autant d'ennemis, qu'il y avoit de princes en Europe. Le plus dangereux de tous, ſoit par ſon exceſſive ambition, ſoit par ſa profonde politique, c'étoit Guillaume prince d'Orange, alors mépriſé des François, parce qu'il n'étoit point heureux à la guerre, mais qui leur apprit bientôt de quoi ſon génie le rendoit capable. Il fut le moteur de la fameuſe Ligue projettée ſécrettement à Augſbourg en 1686, & conclue à Veniſe l'année ſuivante. L'empereur & la plus grande partie de l'empire, le roi d'Eſpagne, la Hollande, le duc de Savoye, preſque toute l'Italie, s'unirent contre la France. Innocent XI, auſſi fier que Louis XIV, dont il éprouvoit alors le reſſentiment, ſecondoit par ſes intrigues celles du prince Hollandois. On vit un pape & un proteſtant,

ſans agir de concert, travailler avec le même zele à l'abaiſſement du roi très-chrétien.

1688. Siege de Philiſbourg par le dauphin.

Dès que Louis ſut qu'on vouloit l'attaquer, il porta les premiers coups. Le dauphin, nommé *Monſeigneur*, fut chargé d'aller prendre Philiſbourg, qui étoit la clef de l'Allemagne. *Mon fils*, lui dit le roi à ſon départ, *en vous envoyant commander mes armées, je vous donne les occaſions de faire connoître votre mérite ; allez le montrer à toute l'Europe, afin que quand je viendrai à mourir, on ne s'apperçoive pas que le roi ſoit mort.* Le dauphin ſe montra digne en effet de ſa confiance. Adoré des troupes, chéri de tout le monde, plein de douceur & de courage, mais d'un courage prudent tel que celui de ſon pere, la gloire qu'il acquit par la priſe de Philiſbourg cauſa une joie univerſelle dans le royaume. Le duc de Montauſier ſon gouverneur, homme d'une vertu rare, lui écrivit après cet événement : *Monſeigneur, je ne vous fais point de compliment ſur la priſe de Philiſbourg : vous aviez une bonne armée, des bombes, du canon & Vauban. Je ne vous en fais point auſſi ſur ce que*

vous êtes brave : c'eſt une vertu héréditaire dans votre maiſon ; mais je me réjouis avec vous de ce que vous êtes libéral, généreux, humain, & faiſant valoir les ſervices de ceux qui font bien. Montauſier pouvoit ſe féliciter d'avoir cultivé avec fruit les vertus de ſon éleve. Les leçons de Boſſuet ſon précepteur, & d'Huet ſous-précepteur, produiſirent moins d'effet. On lit dans les lettres de madame de Maintenon que le dauphin *ſavoit à cinq ou ſix ans mille mots latins, & pas un quand il fut maître de lui.*

1689. Jacques II détrôné par le prince d'Orange.

Il n'y avoit encore qu'une premiere étincelle de guerre. La révolution qui précipita du trône les Stuarts, acheva l'embraſement. Charles II avoit laiſſé la couronne d'Angleterre à Jacques II ſon frere, devenu catholique, par conſéquent odieux à ſes peuples, d'autant plus que ſe croyant abſolu ou voulant l'être, il ne ménageoit point leur paſſion pour la liberté. Des évêques Anglicans mis en priſon, un nonce du pape reçu à la cour, les Jéſuites en faveur, un d'eux gouvernant l'eſprit du monarque, & admis au conſeil privé, le projet mal concerté de rétablir le catholiciſme que les Anglois ne peuvent ſouffrir ;

toute la conduite de Jacques les diſpoſoit à la révolte. L'imprudence de ſon zele le faiſoit blâmer dans Rome même. Les ſages prévirent qu'il en ſeroit la victime, & que loin de ſervir l'égliſe, il la ruineroit pour toujours en Angleterre. Après des plaintes inutiles, les Anglois conſpirerent. Le prince d'Orange ſollicité de ſe mettre à leur tête, étoit trop ambitieux pour ne pas ſaiſir cette occaſion de fortune. Le complot fut conduit avec un ſecret & une prudence admirables. Jacques ſurpris ne réſiſte point. Pluſieurs officiers l'abandonnent entre autres Churchill ſon favori, que nous verrons bientôt s'immortaliſer ſous le nom de duc de Marlborough. Le malheureux roi tombe entre les mains du prince d'Orange, ſon gendre & ſon oppreſſeur. On lui permet de s'évader. Il cherche un aſyle auprès de Louis XIV, dont il avoit négligé les avis & refuſé les ſecours. L'uſurpateur eſt déclaré roi d'Angleterre, ſous le nom de Guillaume III, conjointement avec ſa femme, la princeſſe Marie, fille du roi détrôné, & la nation fixe des bornes plus étroites à l'autorité royale.

Louis XIV. protége Jacques.

C'eſt alors que Louis commença une guerre ouverte avec l'Angleterre, la Hollande, l'Eſpagne déclarée auſſi contre Jacques. Ayant reçu ce prince de la maniere la plus généreuſe, il fit les plus grands efforts pour le rétablir. Une flotte conſidérable fut bientôt prête à le conduire en Irlande. Le roi lui dit en le quittant : *tout ce que je puis vous ſouhaiter de mieux eſt de ne vous jamais revoir.* Les eſcadres Françoiſes diſſiperent celles des ennemis. Tourville, vice-amiral, remporta en 1690 une célebre victoire, après laquelle ils n'oſerent plus ſe montrer. Louis XIV conſerva deux ans l'empire de la mer, lui qui au commencement de ſon regne étoit ſans vaiſſeaux. Mais tant de ſecours ne changerent point la deſtinée de Jacques. Son ancienne valeur ſembloit s'être évanouie avec ſa fortune. Il fut défait par ſon gendre à la bataille déciſive de la Boyne, & revint en France finir ſes jours avec piété & avec très-peu de gloire. Le bruit courut que le prince d'Orange étoit mort dans la bataille, parce qu'il avoit eu l'épaule effleurée d'un coup de canon. A cette nouvelle, le peuple de Paris, ſans

1690. Bataille de la Boyne.

égard pour la bienſéance, fit éclater une folle joie, & le brûla même en effigie. Louis redoubla en vain ſes efforts en faveur d'un roi qui ne ſavoit plus combattre depuis qu'il avoit ſa couronne à recouvrer, & qui vivant avec les Jéſuites, paroiſſoit plus occupé de théologie & d'exercices de dévotion que des moyens de réparer ſa diſgrace.

Guerre de tous côtés.

L'Allemagne, les Pays-Bas, les frontieres d'Eſpagne & d'Italie, furent tout à la fois le théatre de la guerre. Il ſuffit d'en indiquer les principaux événemens. On avoit pris le Palatinat, l'une des plus belles contrées de l'empire, où il ne reſtoit aucune trace de l'embraſement exécuté par Turenne. Pour empêcher les ennemis d'y ſubſiſter, Louis XIV, ſuivant le conſeil de Louvois, commanda un nouvel incendie. Villes, châteaux, villages, tout fut livré aux flammes avec une rigueur exceſſive. On ne reſpecta pas même les tombeaux des électeurs Palatins. Le ſoldat les ouvrit dans l'eſpérance d'y trouver de l'or, & jetta au vent les cendres qu'ils renfermoient. Cette affreuſe expédition fut généralement déteſtée. Le roi n'a-

Embraſement du Palatinat.

voit pas cru ſans doute que ſes ordres produiroient tant de malheurs ; mais pour peu qu'on lâche la bride à une ſoldateſque avide & brutale, elle ſe porte d'elle-même aux plus grands excès. Si les loix de la guerre autoriſent des choſes qui répugnent à l'humanité, la politique, comme on l'obſervoit alors, ſembloit exiger des ménagemens. Les ennemis ne pouvoient-ils pas pénétrer dans le royaume ? & juſqu'où auroient-ils porté le droit de repréſailles ?

Les ennemis prennent Maïence.

Le duc de Lorraine Charles V, prince ſans états, mais général redoutable, commandoit les Impériaux. Il reprit Bonn & Maïence, où les François ſe défendirent glorieuſement, quoique ces deux places fuſſent mal fortifiées. Après vingt & une ſorties, le marquis d'Uxellés rendit Maïence faute de poudre. Il ne méritoit que des éloges, il ne reçut à Paris que des huées en plein théatre. Telle eſt ſouvent l'injuſtice d'un peuple léger, qui décide ſans examen, qui fronde ou qui admire ſans raiſon, & qui ne revient de ſes bizarres préventions qu'après avoir inſulté au mérite ou encenſé la fortune.

Bataille du maréchal de Luxembourg.

Aux Pays-Bas & en Italie, les premieres années de la guerre furent un enchaînement de victoires mémorables. Le maréchal de Luxembourg marchoit ſur les traces du grand Condé, dont il ſembloit avoir le génie, la vivacité & le courage. Il gagna la bataille de Fleurus, par la ſupériorité de ſes talens. Surpris à Steinkerque en 1692, par une ruſe du roi Guillaume, il vint à bout, quoique malade, de le repouſſer & de le vaincre. Pluſieurs princes du ſang, à la tête de la maiſon du roi, firent dans cette occaſion des prodiges de valeur qui déciderent la victoire. L'année ſuivante, Luxembourg avec ces mêmes héros, ſurprit lui-même Guillaume à Nerwinde & gagna une nouvelle bataille. Vingt mille hommes environ y furent tués, parmi leſquels huit mille François. Dans cet intervalle de temps, le roi en perſonne prit Mons & Namur ; le maréchal de Catinat, vrai philoſophe & grand capitaine qui ne devoit ſon élévation qu'à ſon mérite, défit le duc de Savoye à Stafarde & à la Marſaille ; le maréchal de Noailles fut vainqueur en Catalogne ; le maréchal de Lorges l'avoit été en Allemagne. Jamais tant

Fleurus.

Steinkerque.

Nerwinde.

Autres victoires des François.

de victoires éclatantes. Une seule auroit suffi autrefois pour produire une révolution : cependant tout restoit à peu près dans le même état. Tuer des hommes, ruiner des villes, dévaster des provinces, épuiser les nations : c'est ordinairement l'unique fruit de la guerre, lorsque les forces sont à peu-près en équilibre, comme il arrive dans le système moderne de l'Europe.

Revers. Journée de la Hogue.

Louis XIV, malgré ses victoires, ne paroissoit plus invincible. Il perdit quatorze grands vaisseaux en 1692, après la journée de la Hogue, où Tourville attaqua par ses ordres la flotte ennemie, une fois plus nombreuse que la sienne. (*) La mort de Luxembourg arrêta le cours de ses triomphes en Flandre. Le roi Guillaume, souvent battu, mais qui savoit admirablement réparer ses pertes, reprit Namur en 1695, à la vue du maréchal de Villeroi qui commandoit plus de quatre-vingt mille hommes. Le maréchal de Boufflers défendoit la place. Les flottes Angloises bombarderent Dieppe, le Havre Saint-Malo, Calais & Dunkerque. La confiance diminuoit parmi les troupes, les recrues devenoient difficiles, les finances étoient affoiblies depuis la mort de Colbert. Cependant Pointis, chef d'escadre, prit Carthagene en Amérique, où les Espagnols perdirent environ vingt millions. Duguay-Trouin, le plus célebre des armateurs, ruinoit le commerce maritime des ennemis. Le fléau de la guerre se faisoit sentir à tout le monde ; & le roi desira la paix. Il commença par détacher de la Ligue le duc de Savoye Victor-Amédée, beaucoup moins scrupuleux sur ses engagemens, que zélé pour ses intérêts. Catinat fut le négociateur du traité. On rendit à ce prince ses états, & on destina sa fille au duc de Bourgogne fils du dauphin. Cet événement, suivi de la prise de Barcelone par Vendôme, hâta le succès des négociations qui se faisoient à Riswick avec les autres confédérés.

Pointis, Duguay-Trouin.

Louis montra une modération dont l'Europe ne le croyoit pas capable. Il sacrifia les conquêtes qu'il avoit faites sur l'Espagne, Luxembourg, Mons,

1697. Traité de Riswick.

(*) A la nouvelle de ce malheur : *Tourville est-il sauvé*, dit le roi ? *car pour des vaisseaux on peut en trouver ; mais on ne trouveroit pas aisément un officier comme lui.*

Ath, Courtrai, & ce qu'on avoit pris vers les Pyrénées; il rendit à l'empire Fribourg, Philiſbourg, avec tout ce que les chambres de Metz & de Briſac avoient réuni à la couronne; Guillaume fut reconnu pour roi légitime d'Angleterre, & Jacques II abandonné; enfin le duc de Lorraine rétabli. (Ce n'étoit plus Charles V, ce grand général de l'empereur, mais ſon fils Léopold, le pere de ſes ſujets, dont la Lorraine bénira éternellement la mémoire, comme celle de Staniſlas le Bienfaiſant.) La paix de Riſwick cauſa en France moins de joie que de mécontentement & de murmures. Il parut honteux que le roi, accoutumé à faire la loi aux nations, eût cédé tant d'avantages à ſes ennemis, malgré la ſupériorité de ſes armes. Pluſieurs ont cru que c'étoit une politique adroite pour parvenir à la ſucceſſion d'Eſpagne; que l'on vouloit écarter le reproche d'ambition, & ſe ménager le temps de faire des préparatifs, de concerter les meſures & de lever les obſtacles. L'auteur du ſiécle de Louis XIV prouve la fauſſeté de ces conjectures. On fit la paix, ſelon lui, par laſſitude de la guerre. « Des ſen-

» timens vertueux, ajoute-t-il, y in-
» fluerent certainement. Ceux qui
» penſent que les rois & leurs miniſ-
» tres ſacrifient ſans ceſſe & ſans me-
» ſure à l'ambition, ne ſe trompent
» pas moins que celui qui penſeroit
» qu'ils ſacrifient toujours au bonheur
» du monde. »

Le prince de Conti élu roi de Pologne.

Lorſqu'on étoit ſur le point de ſigner la paix générale à Riſwick, l'abbé de Polignac, par ſon eſprit & ſon éloquence, fit élire roi de Pologne le prince de Conti, dont la valeur avoit brillé à Steinkerque & à Nerwinde. Deux heures après, un autre parti beaucoup moins nombreux proclama l'électeur de Saxe. La premiere élection étoit la ſeule légitime; mais l'argent de Saxe prévalut. Louis XIV ne pouvant donner au prince de Conti aſſez de ſecours, auroit dû peut-être l'empêcher de faire une fauſſe démarche. Ce prince alla ſe montrer dans la rade de Dantzick; on lui ferma les portes, & il revint ſur ſes pas. Toute l'Europe jouit alors d'une paix profonde. Il ſemble que cet état de bonheur ſoit un état violent pour le genre humain; tant la durée en eſt courte. Le nord fut bientôt déſolé par une

Paix générale de peu de durée.

guerre ſanglante, que l'ambition ſuſcita au jeune roi de Suede Charles XII, héros & général dès l'âge de ſeize ans. Les autres puiſſances qui venoient de quitter les armes les reprirent preſque auſſi-tôt contre le roi, au ſujet de la ſucceſſion d'Eſpagne. C'eſt ici ſur-tout, qu'on peut admirer cet ordre de providence qui enchaîne les événemens d'une maniere inexplicable, & qui conduit chaque choſe à ſa fin par des voies ſouvent oppoſées en apparence aux effets qui en réſultent.

Succeſſion de Charles II roi d'Eſpagne.

Charles II, roi d'Eſpagne, dépériſſoit ſans avoir de poſtérité. Ses plus proches héritiers étoient Monſeigneur, fils de Louis XIV, & Joſeph roi des Romains, fils de l'empereur Léopold; mais Marie-Thérese d'Autriche, mere du premier, étoit l'aînée de la mere de Joſeph. On craignoit également en Europe la réunion de l'Eſpagne, ſoit à la couronne de France, ſoit aux états de la branche allemande d'Autriche. Le roi Guillaume propoſa un partage de la ſucceſſion, propre à maintenir l'équilibre dont l'Angleterre & la Hollande étoient ſi jalouſes. Le dauphin devoit

1698. Premier traité de partage.

avoir la Sicile, Naples & pluſieurs villes d'Eſpagne; Milan étoit deſtiné à l'archiduc Charles, & le reſte au jeune prince de Baviere, enfant de huit ans. Le roi d'Eſpagne, indigné qu'on diſpoſât de ſon bien avant ſa mort, fit un teſtament en faveur du jeune prince de Baviere, qu'il déclara ſon ſeul héritier. Cet enfant mourut.

Second traité de partage.

Nouveau traité de partage concerté entre le roi de France, le roi d'Angleterre & les états généraux, par lequel on met l'archiduc à la place du prince de Baviere, on ajoute la Lorraine à la portion du dauphin, & l'on aſſigne le Milanès au duc de Lorraine. Charles II ne pouvoit ſouffrir, non plus que les Eſpagnols, l'idée d'un démembrement de la monarchie. Il offrit alors tous ſes états à l'empereur pour l'archiduc ſon ſecond fils, prévoyant que s'il les donnoit à l'aîné, toute l'Europe concourroit à lui ravir ce grand héritage. La fierté mépriſante de la cour de Vienne, les épines qu'elle mit dans la négociation, l'indiſpoſerent contre elle, tandis que le maréchal d'Harcourt, ambaſſadeur de France à Madrid, commençoit à y faire aimer ſa nation par une conduite

aimable, pleine de ſageſſe & de dignité. Cependant le triſte monarque, auſſi foible d'eſprit que de corps, déchiré d'inquiétudes & d'irréſolutions, approchoit du tombeau ſans ſavoir à qui laiſſer ſa dépouille. Il parut ſe réconcilier avec l'empereur. Louis XIV menaça, rappella ſon ambaſſadeur & leva des troupes. Quelques grands d'Eſpagne perſuaderent à leur maître moribond, que, pour éviter le démembrement de la monarchie, il falloit la donner à un petit-fils du roi de France, plus capable de la défendre qu'un prince éloigné, qui trouveroit ſur ſa route une infinité d'obſtacles. En vain l'on oppoſeroit la renonciation de Marie-Thereſe : l'objet de cette renonciation étoit rempli dès qu'on prenoit des meſures pour empêcher la réunion des deux couronnes ſur une même tête : l'Eſpagne feroit le partage des cadets, & ne pourroit paſſer aux aînés. Ces raiſons étoient plauſibles. Charles, par délicateſſe de conſcience, fit conſulter des théologiens, & demanda l'avis du pape. Les théologiens penſerent comme les grands ; le pape Innocent XII répondit que les loix d'Eſpagne & le bien

1700. Teſtament de Charles II

de la chrétienté exigeoient qu'il préférât la maiſon de France. Il ne balança plus à choiſir pour héritier le duc d'Anjou, ſecond fils du Dauphin, déclarant qu'au défaut des puînés de France, la ſucceſſion retourneroit à l'archiduc, de maniere que l'empire & l'Eſpagne ne puſſent jamais être réunis. Ces dernieres diſpoſitions de Charles II furent ſi ſecrettes, qu'après ſa mort l'ambaſſadeur de Vienne les croyoit encore favorables à l'archiduc. Quelle fût ſa ſurpriſe & celle de l'Europe entiere, lorſqu'on vit un prince François héritier de cette vaſte monarchie, qui depuis deux cens ans étoit en guerre avec la France !

Louis XIV accepte le teſtament.

Louis XIV fut regardé comme l'auteur d'un teſtament auquel il n'avoit eu aucune part, & qu'il n'avoit pas même eſpéré. On délibéra au conſeil s'il falloit l'accepter ou s'en tenir au dernier traité de partage. Quelques-uns préféroient le ſecond parti, pour éviter une guerre dangereuſe. Le roi accepta le teſtament. *Quelque parti que je prenne*, diſoit-il, *je ſais bien que je ſerai blâmé* ; mais il comptoit ſur ſes forces, & vouloit ſoutenir la gloire de ſa maiſon. Le duc d'Anjou fut dé-

claré roi d'Eſpagne ; ſous le nom de Philippe V. Le roi lui dit à ſon départ : *il n'y a plus de Pyrénées* : belle parole pour exprimer l'union future des deux peuples. D'abord l'Angleterre & la Hollande le reconnurent ; le duc de Savoye, dont il alloit épouſer la fille, ſe montra zélé pour ſes intérêts. Ces trois puiſſances devoient bientôt s'armer pour le perdre.

1701. Le roi irrite l'Angleterre en reconnoiſſant le prince de Galles.

Louis XIV, loin de ménager les Anglois dans des conjectures ſi critiques, les irrita par un trait de généroſité qui leur parut un outrage. Jacques II étant mort, il donna au prince de Galles ſon fils, le titre de roi d'Angleterre, contre l'avis unanime du conſeil, auquel il avoit ſouſcrit lui-même. Les larmes de la veuve du mort, appuyées des inſtances de madame de Maintenon, le firent changer ſubitement de deſſein, & il reconnut Jacques III le jour même qu'il étoit convenu de ne point le reconnoître. Deux femmes l'emporterent ſur les raiſons du conſeil ; c'eſt que leurs deſirs s'accordoient avec le penchant du roi pour les entrepriſes glorieuſes. D'ailleurs, l'agrandiſſement des Bourbons bleſſoit aſſez l'Angleterre & la Hollande. Elles auroient pris les armes : on leur en fournit le prétexte. Les Anglois & les Hollandois ne tarderent point à s'unir avec l'empereur. Guillaume, quoiqu'infirme & languiſſant, imprimoit le mouvement à cette ligue. Il mourut au milieu de ſes préparatifs : ennemi dangereux, dont le génie & la politique profonde étoient inépuiſables en reſſources. Sans être aimé des Anglois, il conſerva ſa couronne, en reſpectant la liberté d'un peuple fier & ombrageux ; mais il eut toujours plus de pouvoir dans ſa patrie que dans ſon royaume. On l'appelloit le ſtathouder des Anglois & le roi des Hollandois. La princeſſe Anne, ſa belle-ſœur, ſeconde fille de Jacques II & femme du prince de Danemarck, lui ſuccéda, & ſuivit d'abord toutes ſes vues, parce qu'elles étoient conformes au vœu de la nation. De toutes parts ſe formoit un orage terrible contre la France.

Mort de Guillaume III.

Avant que les autres alliés ſe déclaraſſent, l'empereur commençoit la guerre en Italie. Il avoit pour général le prince Eugene de Savoye, né

Commencement de la guerre.

Le prince Eugene.

en France du comte de Soiſſons (*) & d'une niéce du cardinal Mazarin, connu à la cour dans ſa jeuneſſe ſous le nom d'abbé de Savoye, & ſi mal connu alors, que, quand il quitta le royaume en 1684, Louis XIV parut le mépriſer, & les courtiſans parlerent de lui comme d'une tête dérangée, incapable de tout bien. Jamais prévention ne fut plus injuſte, ni mieux démentie par les faits. Le prince Eugene, avec toutes les qualités d'un grand homme, ne pouvoit manquer de faire repentir un jour ceux qui ne lui avoient pas rendu juſtice. Agé de trente-ſept ans, & déja célebre par ſes victoires ſur les Turcs, il commandoit trente mille hommes, dont il diſpoſoit à ſon gré. Catinat, adverſaire digne de lui, étoit gêné par des ordres ſupérieurs, qui l'empêcherent de réuſſir, en donnant des entraves à ſon génie. Il fit une campagne malheureuſe, recula toujours devant Eugene, & perdit une grande

Catinat & Villeroi.

(*) L'héritiere du comte de Soiſſons tué à Sedan avoit épouſé un prince de Carignan. C'eſt ce qui avoit fait paſſer le nom de Soiſſons à des princes de la Maiſon de Savoye.

étendue de pays. Le maréchal de Villeroi, favori de Louis XIV, plein de courage & de confiance, mais qui avoit le mérite d'un grand ſeigneur, plutôt que celui d'un grand capitaine, ſe flatta de réparer ce malheur. On lui donna le commandement de l'armée, ſous le duc de Savoye. Ce prince, avec le titre de généraliſſime, étoit preſque ſans autorité. Les airs dédaigneux du maréchal le diſporent à une rupture. Cependant il le ſeconda vaillamment à Chiari, près de l'Oglio, où Villeroi ſe fit battre par ſon imprudence, & où Catinat fit une belle retraite, après avoir cherché inutilement la mort.

L'année ſuivante, au fort de l'hiver, le prince Eugene introduit des troupes dans Crémone par un égout. Le maréchal de Villeroi dormoit tranquillement. On le réveille. Il ſort de ſa maiſon, & tombe entre les mains des ennemis. Crémone étoit priſe, ſi un régiment François, qui devoit paſſer en revue, ne s'étoit mis de grand matin ſous les armes. Sa réſiſtance donna au reſte de la garniſon le temps de ſe reconnoître. Elle chaſſa les ennemis après un combat opinia-

1702. Surpriſe de Crémone.

Vendôme. tre. Le duc de Vendôme fut envoyé remplacer le général priſonnier. Ce petit-fils de Henri IV avoit paſſé par tous les grades militaires. Ses défauts conſidérables, une prodigalité ſans meſure, beaucoup de négligence & de molleſſe, peu de ſoin d'entretenir la diſcipline, étoient effacés par de grands talens : les ſoldats l'adoroient; & dans les jours d'action, ſon génie excité par le péril faiſoit des miracles. Le prince Eugene pouvoit ſeul lui tenir tête. Ils livrerent la bataille de

Bataille de Luzara. Luzara, où ſe trouva le jeune roi d'Eſpagne. Les François eurent l'avantage ; les Impériaux ſe l'attribuerent également. Bientôt après, Victor-

Défection de Victor-Amédée. Amédée trahit la France. Beau pere du roi d'Eſpagne & du duc de Bourgogne, il abandonna ſes gendres, pour profiter des offres avantageuſes de l'empereur. Si la politique peut approuver cette démarche, elle compte pour bien peu de choſe les loix de la nature & de l'honneur.

Marlborough La guerre ſe faiſoit aux Pays-Bas moins heureuſement encore qu'en Italie. Le fameux duc de Marlborough, ce même Churchill qui avoit trahi Jacques II, commandoit les

troupes d'Angleterre & de Hollande. Ses talens ſublimes, ſoit pour le commandement, ſoit pour les négociations, le rendoient d'autant plus à craindre, que la reine Anne, le Parlement Anglois & les Etats généraux entroient dans toutes ſes vues. Il eut l'avantage de la campagne ſur le duc de Bourgogne, le plus reſpectable des princes par ſes vertus, & ſur le maréchal de Boufflers, l'un des plus grands hommes de France. Mais Villars, qui n'étoit alors que lieutenant-général, & qui devoit un jour ſauver l'état, gagna en Allemagne la bataille de Fridlingen, après laquelle il reçut le bâton de maréchal, que le ſuffrage de l'armée lui donna d'avance. Réuni enſuite à l'électeur de Baviere, allié du roi, il le força en quelque maniere à combattre dans les plaines d'Hochſtet près de Donavert, & remporta une ſeconde victoire. Le maréchal de Tallard fut auſſi vainqueur auprès de Spire. On pouvoit aller juſqu'à Vienne. L'empereur trembloit pour ſa capitale. Malheureuſement le caractere fier & impétueux de Villars déplut tellement à l'électeur de Baviere, que ce prince le fit rappeller. Le Ma-

Villars vainqueur en Allemagne.

1703.

Révolte des Cévennes.

réchal fut employé dans les Cévennes, où les montagnards huguenots, dans un délire de fanatiſme, excités par leurs prophetes & leurs prophéteſſes, avoient levé l'étendard de la révolte. *Point d'impôts, & liberté de conſcience :* c'étoit leur cri de guerre, très-propre à enflammer la fureur d'une populace fanatique. Villars réprima ces furieux ; mais il eût ſervi plus utilement en Allemagne.

1704. Bataille d'Hochſtet.

C'en étoit fait de l'empereur, ſi Eugene & Marlborough n'avoient couru le ſecourir. Ces deux généraux rencontrerent l'armée Françoiſe & Bavaroiſe dans ces mêmes plaines d'Hochſtet où elle avoit vaincu l'année précédente. On pouvoit éviter la bataille ; les ennemis ſe ſeroient diſſipés faute de fourages. La ſupériorité du nombre & l'eſpérance d'une ſeconde victoire déterminerent au parti le plus dangereux. Les maréchaux de Tallard & de Marſin, joints à l'électeur de Baviere, furent entierement défaits. Un corps de douze mille hommes des meilleures troupes de France, enfermé dans un village, fut réduit à ſe rendre ſans combat. Si les généraux n'avoient pas commis de grandes

grandes fautes, ſi Tallard, dont la vue étoit extrêmement foible, ne s'étoit pas jetté au milieu d'un eſcadron ennemi où il reſta priſonnier, cette armée, juſqu'alors victorieuſe, auroit eu ſans doute plus de ſuccès ou moins de malheur. A peine de ſoixante mille hommes en raſſembla-t-on vingt mille. Villars ayant appris dans les Cévennes les diſpoſitions faites par les généraux, avoit prédit qu'ils ſeroient battus. C'étoit un motif de plus pour le faire regretter : il eſt des circonſtances où la deſtinée des peuples dépend d'une ſeule tête. La bataille d'Hochſtet où de Bleinheim, comme l'appellent les Anglois, fit perdre environ cent lieues de pays. D'une part les vainqueurs inonderent la Baviere, & de l'autre, ils pénétrerent juſques dans l'Alſace. La France étoit conſternée ; le ſouvenir des anciennes proſpérités rendoit plus vif le ſentiment de ce déſaſtre. Chamillard, qui n'avoit guere que le mérite d'honnête homme, devenu par le crédit de madame de Maintenon miniſtre de la guerre & des finances, auroit eu beſoin du génie de Colbert & de Louvois, pour ſoutenir l'honneur de la nation. De-

Suites de cette Bataille

puis la mort de ces deux miniſtres, les reſſorts du gouvernement s'étoient relâchés peu à peu, les finances manquoient, la diſcipline languiſſoit ; les régimens ſe donnoient à la faveur, à la jeuneſſe ; les croix de S. Louis ſe vendoient dans les bureaux : tout préſageoit la décadence. Un premier revers en attira bientôt de plus funeſtes.

Les Anglois en Eſpagne.

Les Anglois firent un armement formidable contre l'Eſpagne, qu'ils vouloient conquérir à l'archiduc. Ils s'emparerent en 1704 de Gibraltar regardé comme imprenable, & s'ouvrirent ainſi la communication des deux mers. Les efforts qu'on tenta pour reprendre cette place ne ſervirent qu'à ruiner la marine Françoiſe. En peu de temps les provinces de Valence & de Catalogne paſſerent ſous le joug des ennemis. Barcelone fut priſe comme Gibraltar, autant par un coup de fortune que par la force des armes. Les ennemis avoient engagé le Portugal dans leur alliance ; mais ils n'en tirerent pas les ſecours qu'ils s'étoient promis. La qualité d'hérétique, ſi odieuſe au Portugais, affoiblit leur zele pour une cauſe protégée par l'Angleterre.

Succès en Italie.

De grands ſuccès en Italie conſolerent de ces pertes. Vendôme repouſſa le prince Eugene à Caſſano, & gagna en ſon abſence la bataille de Caſſinato. Victor-Amédée, pour prix de ſa défection, étoit preſque entierement dépouillé. On alloit prendre ſa capitale, lorſque la journée de Ramillies en Flandre diſſipa les eſpérances des François. Le maréchal de Villeroi, ſorti de ſa priſon, toujours ſûr de l'amitié de Louis XIV, & trop confiant pour ne pas faire des fautes, commandoit une armée de quatre-vingts-mille hommes. Marlborough lui préſente la bataille. Il l'accepte, contre l'avis des officiers généraux ; il s'obſtine à ſuivre un mauvais plan dont on lui montre le danger. En moins d'une demi-heure, cette grande armée eſt miſe en déroute. Toute la Flandre Eſpagnole ſubit la loi du vainqueur. Rien ne prouve mieux la grandeur d'ame du roi que la maniere dont il reçut ſon général. Point d'humeur, point de reproches. *Monſieur le maréchal*, lui dit-il, *on n'eſt pas heureux à notre âge.* Chacun diſoit qu'on eût été plus heureux ſous un chef habile.

1706. Bataille de Ramillies.

Siége de Turin.

Alors le duc de Vendôme eſt rappellé d'Italie, comme un général digne d'être oppoſé à Marlborough. Avant ſon départ, il laiſſe avancer le prince Eugene qui venoit au ſecours de Turin. Cette place étoit aſſiégée par le duc de la Feuillade, gendre du miniſtre, ſeigneur diſtingué par ſon eſprit, ſon courage, ſa magnificence, mais plein de cette vivacité légere qu'on reproche ſouvent aux François, & dont le principal inconvénient eſt de ne pas aſſez réfléchir ſur les grandes entrepriſes. Malgré les préparatifs immenſes de Chamillard pour le ſuccès de l'expédition, le ſiége de Turin alloit fort lentement, parce que la Feuillade s'y prenoit mal. Il avoit dédaigné les offres du maréchal de Vauban qui, en bon citoyen, s'étoit offert à ſervir ſous lui comme volontaire. Négliger par préſomption un pareil ſecours, c'eſt ſe rendre aux yeux du public reſponſable des événemens. Le roi envoya le duc d'Orléans ſon neveu remplacer Vendôme en Italie. Ce prince n'ayant pu arrêter Eugene, ſe joint au duc de la Feuillade devant Turin. Il propoſe de marcher à l'ennemi, plutôt que de ſe laiſſer attaquer

dans des lignes trop difficiles à défendre. Le conſeil de guerre convient que c'eſt le parti le plus prudent comme le plus honorable. Malheureuſement la cour avoit décidé le contraire. Le maréchal de Marſin montre un ordre ſecret qui empêche de paſſer outre. Bientôt le prince Eugene & le duc de Savoye forcent les retranchemens. Soixante mille François ſont diſperſés : cent quarante pieces de canon, les proviſions, le bagage, la caiſſe militaire, tout reſte au pouvoir de l'ennemi : il s'empare du Milanès, du Piémont, du Mantouan & du royaume de Naples. On a cru, on a écrit que la Feuillade avoit promis à la ducheſſe de Bourgogne, fille de Victor-Amédée, de ne pas prendre Turin. Ce conte haſardé peut être mis au nombre de tant de bruits populaires que la malignité ou la crédulité des hommes reçoit d'abord ſans examen, & qui ſe diſſipent inſenſiblement comme les autres erreurs.

Déſaſtres de l'armée françoiſe devant Turin.

Affaires d'Eſpagne.

En Eſpagne Philippe V étoit vivement preſſé par l'archiduc ſon compétiteur, ou plutôt par les Anglois ennemis de la maiſon de France. Il voulut reprendre Barcelone. Le ma-

réchal de Teſſé, commandant ſous lui, ne réuſſit pas mieux qu'au ſiége de Gibraltar. Ruvigni, françois, devenu lord Galway, fit proclamer l'archiduc dans Madrid même; mais la fidélité des Caſtillans fut inébranlable. Plus on s'obſtinoit à leur donner un roi malgré eux, plus ils s'efforcerent de ſoutenir celui qu'ils avoient ſouhaité. Leur zele augmentoit à proportion des obſtacles. Louis XIV, quoique vaincu, leur envoya de nouveaux ſecours. Le maréchal de Berwick rétablit les affaires du roi d'Eſpagne, en gagnant la bataille d'Almanza, où l'on remarque avec ſurpriſe que ni Philippe V, ni l'archiduc ne parurent à la tête de leurs armées. Le duc d'Orléans prit Lérida, dont le grand Condé avoit autrefois levé le ſiége.

Fidélité des Caſtillans.

1707. Bataille d'Almanza.

Juſqu'alors la France affoiblie par tant de revers n'étoit pas encore entamée. Le prince Eugene & le duc de Savoye y pénétrerent enfin. Toulon fut aſſiégé. La perte de cette importante place auroit entraîné celle de Marſeille. Il étoit à craindre que le Dauphiné & la Provence ne tombaſſent au pouvoir des ennemis. Les maladies, la rareté des vivres, les efforts

Siége de Toulon.

du maréchal de Teſſé firent échouer leur entrepriſe. La Provence fut toujours l'écueil des Autrichiens, comme l'Italie celui des François.

Louis XIV au milieu de ſes malheurs conſervoit cette élévation de caractere qui l'avoit porté aux plus grandes choſes. Attaqué de toutes parts, il fit encore en faveur du fils de Jacques II ce qu'il avoit fait pour le pere : il entreprit de le remettre ſur le trône. Le chevalier de Forbin devoit le conduire en Ecoſſe; un parti conſidérable l'y attendoit pour ſe déclarer. Les Anglois prévinrent ce ſoulevement, & l'entrepriſe n'eut aucun ſuccès. Forbin ſauva la flotte, quoique les ennemis couvriſſent la mer de leurs vaiſſeaux. Mais on eſſuya de nouveaux déſaſtres ſur terre. Le duc de Bourgogne étoit dans les Pays-Bas, à la tête d'environ cent mille hommes, & Vendôme commandoit ſous lui. On les regardoit comme la derniere reſſource de l'état. En agiſſant de concert avec des forces ſupérieures, ils pouvoient effacer la honte des précédentes défaites. La méſintelligence qui ſe mit entre eux leur fut auſſi funeſte que l'union qui régnoit

1708. Efforts du roi, dans ſes revers.

Le duc de Bourgogne & Vendôme, dans les Pays-bas.

entre Marlborough & le prince Eugene. Vendôme ne plaiſoit point au conſeil du duc de Bourgogne. Ses avis étoient négligés. On ſe contrarioit au lieu de s'entendre ; on fit des fautes dont les ennemis profiterent. Ils aſſiégerent Lille devant une armée ſi formidable ; & malgré la belle défenſe du maréchal de Boufflers, ils furent maître de la place après quatre mois de ſiége. L'auteur du ſiécle de Louis XIV aſſure qu'un courtiſan du duc de Bourgogne dit un jour à Vendôme : *voilà ce que c'eſt de n'aller jamais à la meſſe ; auſſi vous voyez qu'elles ſont nos diſgraces ;* & que ce général répondit : *croyez-vous que Marlborough y aille plus ſouvent que moi ?* Vendôme auroit dû ſans doute imiter la religion du prince ; mais ceux qui cherchent dans la conduite des hommes une cauſe naturelle des événemens, jugent que la diviſion des chefs ſuffiſoit pour produire ces diſgraces. En adorant la providence, il faut raiſonner ſur le rapport des cauſes ſecondes avec leurs effets. L'homme le plus religieux doit-il s'attendre à réuſſir par miracle, quand il prend des meſures propres à le faire échouer ?

Déja le royaume étoit ouvert aux ennemis. Un parti Hollandois s'avança juſqu'à Verſailles, & enleva un ſeigneur qu'il crut être le dauphin. On manquoit d'argent pour payer les troupes, au lieu que le Parlement d'Angleterre avoit accordé à la reine plus de ſept millions ſterling. Le peuple ſe voyoit en proie à l'avidité des traitans. Quelques négocians hardis apporterent du Pérou trente millions, dont ils prêterent la moitié au roi. Ce fut une reſſource précieuſe ; mais l'hiver de 1709 ayant ruiné toute eſpérance de récolte, la miſere & la déſolation furent ſi grandes, que le roi envoya en Hollande deux miniſtres demander la paix. Les ennemis enflés de leurs avantages, le traiterent avec plus de hauteur qu'il n'en avoit eu à leur égard dans le cours de ſes proſpérités. Ils exigeoient non-ſeulement la ceſſion de l'Alſace & de pluſieurs villes de Flandre, mais encore que Louis XIV ſe joignit à eux pour détrôner Philippe V ſon petit-fils. L'humanité devoit frémir à cette propoſition. *Puiſqu'il faut faire la guerre*, dit le roi, *j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfans.* La na-

1709. Le roi demande la paix.

tion, qui murmuroit d'un fardeau preſque intolérable, fut indignée comme lui de l'abaiſſement où il ſe trouvoit réduit par l'infortune. Elle redoubla ſes efforts pour le ſeconder.

Bataille de Malplaquet.

Tournai étoit pris, & Mons menacé d'un ſiége. Villars paſſe en Flandre à la tête d'environ quatre-vingts mille hommes. Boufflers, plein de ce zele patriotique dont les exemples ſont ſi rares & ſi glorieux, avoit demandé, quoique ſon ancien, à ſervir ſous lui. Eugene & Marlborough leur livrent bataille près du village de Malplaquet. Depuis longtemps nulle journée n'avoit été plus meurtriere. Les Hollandois ſont taillés en pieces; mais Marlborough enfonce le centre de l'armée; Villars reçoit une bleſſure, & la bataille eſt perdue. On compte près de trente mille morts ou bleſſés, parmi leſquels huit à neuf mille François ſeulement. Nos ſoldats avoient manqué de pain un jour entier; ils venoient d'en recevoir quand l'action commença, & ils en jetterent une partie pour courrir ſe battre. Leur courage fut admiré: la retraite que fit le maréchal de Boufflers ne le fut pas moins. Cependant les ennemis malgré

leur perte aſſiégerent Mons & le prirent; tant le nom ſeul de bataille gagnée influe quelquefois dans les ſuccès d'une campagne. Tout dépend quelquefois de l'opinion.

L'épuiſement de l'état & la miſere des peuples augmenterent de plus en plus, & ce fut pour Louis XIV une cruelle néceſſité de s'humilier de nouveau devant les vainqueurs. Il demanda la paix avec une ſorte de ſoumiſſion, offrant de reconnoître l'archiduc pour roi d'Eſpagne, & même de donner de l'argent pour détrôner ſon petit-fils. Pendant qu'on négocioit, les ennemis s'emparerent de Douai, de Béthune, d'Aire, de Saint-Venant. Leur inhumanité croiſſoit avec leur fortune. Ils vouloient abſolument que lui ſeul chaſſât d'Eſpagne Philippe V. L'empereur Joſeph, fils de Léopold, avoit déja forcé le pape Clément XI à reconnoitre l'archiduc ſon frere, malgré le penchant du pontife pour la maiſon de France. La bataille de Saragoſſe, gagnée par Staremberg général Autrichien, ſembloit fixer la couronne d'Eſpagne ſur la tête de ce prince. Philippe fuyoit loin de Madrid; le peu de troupes qui

1710. Le roi s'humilie encore devant les vainqueurs.

lui reſtoient fut rappellé pour les beſoins de la France.

Vendôme ſauve l'Eſpagne.

Alors le conſeil de Philippe demande à Louis XIV un ſeul homme, le duc de Vendôme, qui n'étoit plus employé. La préſence de ce général produit une révolution. On s'empreſſe à fournir de l'argent ; on accourt ſe ranger ſous ſes drapeaux ; les vainqueurs reculent devant lui : il les pourſuit rapidement ; il remporte une victoire complette à Villaviciosa. Cette journée fut auſſi glorieuſe que déciſive pour Philippe V, qui combattit à la tête de l'aile droite. On raconte qu'après la bataille, n'y ayant point de lit pour le monarque, *je vais*, lui dit Vendôme, *vous faire donner le plus beau lit ſur lequel jamais roi ait couché.* Il le fit coucher ſur les étendards de l'ennemi.

Bataille de Villaviciosa.

Suſpenſion d'armes avec l'Angleterre.

De petites intrigues de cour ſervirent plus que ce grand événement à la concluſion de la paix. La ducheſſe de Marlborough avoit gouverné la reine Anne avec empire, & n'avoit pas peu contribué à rendre le duc maître du gouvernement. Trop de hauteur & de caprice la rendit inſupportable. La reine changea de favori-

te, & bientôt après de miniſtere. Marlborough perdit ſon crédit. Il s'obſtinoit à continuer une guerre avantageuſe à ſa fortune ; mais on ceſſa de ſuivre ſes vues ; on s'apperçut que l'intérêt de la nation n'étoit pas de s'épuiſer en faveur d'une puiſſance étrangere. La mort de l'empereur Joſeph diſſipa toute incertitude. L'archiduc ſon frere (Charles VI) étoit ſon ſucceſſeur. Vouloir encore lui procurer la couronne d'Eſpagne, c'eut été vouloir rétablir la maiſon d'Autriche dans ſon ancienne puiſſance. La haine contre Louis XIV étoit aſſez ſatisfaite. Pourquoi ne pas ſoulager les peuples accablés de tant de fléaux ? Ces conſidérations déterminerent le conſeil de Londres. Une ſuſpenſion d'armes fut conclue entre la France & l'Angleterre, & Dunkerque remis aux Anglois pour ſûreté des engagemens.

1712. Malheurs domeſtiques de Louis XIV.

Cependant le prince Eugene faiſoit en Flandre de nouveaux progrès. Il aſſiégea Landreci. Les malheurs domeſtiques du roi mettoient le comble à la déſolation de ſes peuples. Le dauphin Monſeigneur étoit mort depuis quelques mois, prince doux & ſage,

qui promettoit un gouvernement pacifique. Le duc de Bourgogne ſon fils aîné, l'éleve de Fénélon, fait pour exercer ſur le trône toutes les vertus, & pour gouverner les hommes en philoſophe chrétien, mourut auſſi, âgé de trente ans. De deux fils qu'il laiſſa, l'un le ſuivit de près dans le tombeau; le ſecond, nommé le duc d'Anjou, aujourd'hui régnant ſe trouva en danger de mort. Louis XIV n'avoit été le plus heureux des rois, que pour devenir en quelque ſorte le plus malheureux des hommes. Landreci ne pouvoit ſoutenir un long ſiége : on délibéra ſi le roi ne s'éloigneroit point de la capitale. Toujours ferme dans l'adverſité, il dit « qu'en cas d'un nou» veau malheur, il convoqueroit tou» te la nobleſſe de ſon royaume, qu'il » la conduiroit à l'ennemi malgré ſon » âge de ſoixante & quatorze ans, & » qu'il périroit à la tête. »

Villars ſauve la France.

Le maréchal de Villars tira Louis & la France de cet extrême péril. Les lignes du prince Eugene s'étendoient fort loin. Villars feint de vouloir l'attaquer dans ſon camp de Landreci, lui donne le change, & va forcer les retranchemens du duc d'Albemarle à

Déna'n. La victoire eſt décidée lorſque Eugene arrive. On le repouſſe; on aſſiége Marchiennes, le dépôt de ces magaſins. Cette ville eſt priſe au bout de trois jours; Landreci délivré; Douai, le Quênoi, Bouchain enlevés à l'ennemi; quarante bataillons faits priſonniers dans le cours de la campagne. Il falloit préconiſer Villars comme le ſauveur de la France; mais l'envie ſe déchaîna toujours contre lui, parce qu'il l'irritoit par une fierté trop voiſine de l'orgueil. En prenant un jour congé du roi, il lui dit publiquement : *ſire, je vais combattre les ennemis de votre majeſté, & je vous laiſſe au milieu des miens.* Un mérite ſupérieur ne peut manquer de ſe rendre juſtice à ſoi-même : rarement il l'obtient des autres, lorſqu'il ſemble écraſer avec dédain leur amour propre.

1713. Traité d'Utrecht.

La paix, ſi deſirée & ſi néceſſaire, fut le fruit des ſuccès du maréchal. On la ſigna enfin à Utrecht. Philippe V renonça à ſes droits ſur la couronne de France. Le duc de Savoye eut la Sicile, avec le titre de roi; on laiſſa la Flandre Eſpagnole à l'empereur; on en livra pluſieurs villes aux

Hollandois, pour leur ſervir de barriere, mais ſans qu'ils en euſſent le domaine; l'Angleterre garda Gibraltar & l'iſle de Minorque; on lui céda Terreneuve, l'Acadie & la baie d'Hudſon en Amérique; le roi fut obligé à démolir & à combler le port de Dunkerque, qui lui avoit coûté des ſommes immenſes; il abandonna une partie de ſes anciennes conquêtes dans les Pays-Bas; Lille, Aire, Béthune & Saint-Venant lui furent rendus. L'empereur Charles VI ne voulut point entrer dans cette négociation, & eut lieu de s'en repentir. Villars paſſa vers le Rhin, reprit Landau, dont les ennemis s'étoient emparés, força leurs lignes dans le Briſgau, ſe rendit maître de Fribourg. Ces exploits produiſirent le même avantage que la victoire de Dénain. La cour de Vienne ſe hâta de faire la paix. Le maréchal en régla les conditions à Radſtadt avec le prince Eugene. (*) De tout ce que la France avoit offert, Straſbourg, l'Al-

1714. Traité de Radſtadt.

(*) Un des premiers diſcours que le maréchal tint au prince Eugene fut celui-ci : *Monſieur, nous ne ſommes point ennemis; vos ennemis ſont à Vienne, & les miens à Verſailles.* (*Voltaire.*)

face, &c, l'empereur n'eut rien pour avoir voulu trop avoir. Il fut obligé de rétablir les électeurs de Baviere & de Cologne, dépouillés de leurs états. Naples & la Sardaigne lui reſterent, démembremens de la Monarchie d'Eſpagne.

L'Eſpagne entiérement ſoumiſe.

Telle fut la fin de cette guerre malheureuſe, qui avoit réduit Louis XIV aux dernieres extrémités, & qui ſembloit devoir lui enlever pluſieurs provinces, & dépouiller ſon petit-fils de la ſucceſſion pour laquelle on avoit embraſé l'Europe. La France perdit ſeulement quelques-unes de ſes conquêtes; Philippe V demeura paiſible poſſeſſeur de l'Eſpagne & des plus riches contrées de l'Amérique. Les Catalans refuſerent d'abord l'obéiſſance à leur roi, & pouſſerent la révolte juſqu'à des excès inouis; mais le maréchal de Berwick les dompta. Barcelone ſe rendit à diſcrétion, après ſoixante & un jours de tranchée ouverte. Cette furieuſe réſiſtance fut en partie l'ouvrage du fanatiſme. Les eccléſiaſtiques & les religieux échauffoient le peuple par leur exemple autant que par leurs diſcours. On prétend qu'il en mourut

plus de cinq cens les armes à la main.

Edit en faveur des princes légitimés.

L'amour paternel inſpira au roi de déclarer héritiers de ſa couronne, au défaut des princes du ſang, le duc du Maine & le comte de Toulouſe, ſes fils naturels légitimés. Leur état devoit être égal en tout à celui des princes du ſang. L'édit fait à cette occaſion fut enregiſtré ſans obſtacle. Louis XV l'a révoqué depuis, en laiſſant toutefois aux enfans légitimés les honneurs dont ils jouiſſoient. La mort du roi devoit être ſuivie d'une minorité. Il établit par ſon teſtament un conſeil de régence, dont le duc d'Orléans ſeroit le chef. *Je l'ai fait*, dit-il à une princeſſe, *parce qu'il l'ont voulu ; car du reſte, il en ſera de ce teſtament comme de celui de mon pere : quand j'aurai les yeux fermés, on n'y aura aucun égard.* En effet le titre de régent fut déféré ſans reſtriction au duc d'Orléans.

Teſtament du roi.

1715. Mort du roi.

Louis XIV mourant ſoutint la fermeté de ſon caractere. Les ſentimens de religion dont il étoit pénétré lui donnoient une nouvelle force. *Pourquoi pleurez-vous*, dit-il à ſes domeſtiques ? *N'eſt-il pas temps que je finiſſe ? Vous avez dû depuis long-temps*

vous préparer à me perdre. M'avez-vous cru immortel ? Il ſe fit apporter le dauphin ſon arriere-petit fils, & le tenant entre ſes bras, il lui adreſſa ces paroles mémorables. *Mon enfant, vous allez être bientôt roi d'un grand royaume. Ce que je vous recommande plus fortement eſt de n'oublier jamais les obligations que vous avez à Dieu. Souvenez-vous que vous lui devez tout ce que vous êtes. Tâchez de conſerver la paix avec vos voiſins. J'ai trop aimé la guerre : ne m'imitez pas en cela, non plus que dans les trop grandes dépenſes que j'ai faites. Prenez conſeil en toutes choſes & cherchez à connoître le meilleur pour le ſuivre toujours. Soulagez vos peuples le plutôt que vous pourrez, & faites ce que j'ai eu le malheur de ne pouvoir faire moi-même.* Il expira le 1 Septembre 1715, âgé de ſoixante & dix-ſept ans ; il en avoit régné ſoixante & douze.

Particularités ſur Louis XIV.

Ne juſtifions point la mémoire de Louis XIV ſur les reproches qu'il ſe fit à lui-même dans les leçons qu'il laiſſa au jeune roi ſon ſucceſſeur. Trop de paſſion pour la guerre, trop de penchant au deſpotiſme, trop de

hauteur à l'égard de ſes voiſins, trop de goût pour les dépenſes faſtueuſes & ſuperflues ; une certaine vanité dans ſa conduite, entretenue par les louanges exceſſives des flatteurs : ſans ces défauts, dont une meilleure éducation l'auroit peut-être garanti, quels ſervices n'eut-il pas rendus au genre humain, puiſqu'ils ne l'empêcherent pas de faire tant de choſes également utiles & admirables ? Les poëtes, les orateurs de ſon temps l'ont en quelque ſorte déifié. En rabatant de leurs éloges tout ce qu'une rigide philoſophie peut trouver digne de blâme, on verra encore dans Louis XIV le grand homme & le grand roi.

Sa vie privée.

Sa vie privée fut un modele de décence. Il eut le foible d'une infinité de héros ſéduits par les charmes du plaiſir ; mais il honora toujours la reine, & quand il apprit ſa mort en 1684, *voilà*, dit-il, *le premier chagrin qu'elle m'ait jamais donné.* Il tempéroit par une politeſſe aimable la majeſté de ſa perſonne, attentif aux bienſéances, & connoiſſant mieux qu'aucun autre prince l'art d'enchanter les cœurs par un mot placé à propos. Madame la ducheſſe de Bourgogne,

encore très-jeune, plaiſantant un jour à ſouper ſur la laideur d'un officier qui étoit préſent ; *je le trouve, madame*, lui dit le roi, *un des plus beaux hommes de mon royaume ; car c'eſt un des plus braves.* Son éducation avoit été fort négligée. Il en ſentit mieux l'importance de veiller à celle de ſes enfans. Des hommes vraiment illuſtres par leurs vertus, par leurs talens & leur doctrine, un Montauſier, un Beauvilliers, un Boſſuet, un Huet, un Fénélon, furent chargés de ce précieux dépôt. Jamais choix ne mérita plus d'être applaudi. Il arrivera peut-être un jour que les princes, élevés avec moins de faſte & de moleſſe, accoutumés à voir les hommes plutôt qu'à être encenſés par les courtiſans, exercés au travail qu'impoſe la ſouveraineté plus que tous les autres états de la vie, feront dès l'enfance le pénible apprentiſſage de leurs devoirs. Il étoit preſque impoſſible qu'un Henri IV ſortit de la cour voluptueuſe de Louis XIV. Cependant le duc de Bourgogne mérita d'être cité pour modele à tous les princes ; tant les leçons de ſa ſageſſe peuvent triompher des attraits du vice ! Mada-

Education de ſes enfans.

Madame de Maintenon.

dame de Maintenon, femme pleine d'esprit & de sagesse, dégoûta Louis XIV de la galanterie, & sut tellement se rendre maîtresse de son cœur, qu'il l'épousa secrétement en 1686. La dévotion qu'elle lui avoit inspirée servit à sa fortune; mais son désintéressement, soit pour elle-même, soit pour sa famille, ne se démentit point dans une place où elle pouvoit disposer de tout. Le roi lui donna très-peu parce qu'elle ne voulut pas davantage. L'ennui qui la dévoroit doit apprendre à connoître les chimeres de l'ambition. *Ne voyez-vous pas* écrivoit-elle à une amie, *que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on auroit eu peine à imaginer*?

Etablissemens utiles.

Elle eut beaucoup de part à la fondation de Saint Cyr, pour l'éducation de deux cens cinquante filles nobles. Cet établissement & celui des Invalides, où quatre mille soldats sont récompensés de leurs services & consolés de leurs blessures, sont plus d'honneur à Louis XIV que ce magnifique château de Versailles où il dépensa tant de millions. L'utilité publique met le prix aux choses. Tout se perfectionna en France. On vit naître les plus belles manufactures. Le commerce, qui enrichit les états, devint un des principaux objets de la politique. L'agriculture, plus essentielle encore, fut moins protégée, & c'est en quoi l'administration de Sulli paroît préférable à celle de Colbert. Si Louis XIV laissa deux milliards six cens millions de dettes, (à vingt-huit livres le marc,) au lieu que Henri IV laissa un trésor dans l'épargne; s'il fut obligé d'avoir recours aux traitans, que Henri IV avoit heureusement écartés; c'étoit une suite presque inévitable des prodigieuses dépenses de la cour, ainsi que des malheurs de la guerre. La capitation établie en 1695, le dixieme imposé en 1710, plusieurs taxes onéreuses, l'altération des monnoies, (*) l'invention d'une multitude d'expérience bisarres pour amasser de l'argent, (tel que celui de vendre la noblesse deux mille écus, en 1696,) tout cela répandit dans

Commerce, agriculture, finances.

(*) Colbert avoit trouvé la valeur numéraire du marc d'argent à 26 francs, & ne l'avoit poussé qu'à 27 & à 28. Dans les dernieres années de ce regne, le marc fut à 40 francs. Toucher aux monnoies a toujours été une ressource ruineuse.

le royaume, ſur la fin de ce regne, un mécontentement univerſel. Plus d'économie auroit épargné bien des maux à la nation, & au roi le chagrin terrible de perdre l'affection de ſes ſujets.

Commerce de luxe nuiſible à l'agriculture.

Les matieres d'adminiſtration politique excitent trop la curioſité pour que je ſupprime tout détail. Les riches manufactures en tout genre, multipliées par Colbert, ſont regardées comme une des plus grandes ſources de richeſſe. Cependant Sulli n'aimoit point les manufactures de ſoie. On l'en a ſouvent blâmé. » Mais » ceux qui ſavent, dit M. Thomas, » que le luxe des Soies a parmi nous » fait tomber les laines, que l'aviliſſement des leines a porté ſur le » nombre des troupeaux, que la diminution des troupeaux a altéré une » des ſources de la fécondité; ceux » qui ſavent que l'agriculture en France ne rend aujourd'hui qu'un ſixieme de ce qu'elle rendoit alors & » que pour gagner quelques millions » à fabriquer & à vendre de belles » étoffes, nous avons perdu des milliards ſur le produit de nos terres; » ceux enfin qui ont calculé que deux » millions

» millions de cultivateurs peuvent » faire naître un milliard de productions, au lieu que trois millions » d'artiſtes ne produiront à l'état que » ſept cens millions en marchandiſes » de main-d'œuvre; ceux-là ſans doute ne ſeront pas ſi prompts à con» damner un grand homme » Il eſt très-difficile de fixer le point où la politique doit s'arrêter par rapport au commerce de luxe; mais il eſt certain que les productions de la terre faiſant la véritable richeſſe d'un pays fertile, tout ce qui intéreſſe l'agriculture mérite ſur-tout l'attention du gouvernement.

Intérêt de l'argent; multiplication des offices; finances.

Colbert réduiſit l'intérêt de l'argent au denier vingt; Sulli l'avoit réduit du denier dix & douze au denier ſeize; & Richelieu, du denier ſeize au dix-huit. Le nombre des offices s'étoit ſi prodigieuſement augmenté, que l'on en compta quarante-cinq mille ſept cens quatre-vingts en 1664. Colbert diminua cet abus, également nuiſible au prince & au peuple. Sulli avoit commencé la réforme. Une de ſes maximes étoit, que la *multiplicité effrenée des offices eſt la marque aſſurée de la décadence prochai-*

ne d'un état. Depuis Colbert on n'a pas laiſſé de les rendre plus nombreux qu'auparavant. Sous ce miniſtre, les revenus ordinaires de la couronne ne montoient qu'à cent-dix-ſept millions, à 27 ou 28 livres le marc d'argent. Pendant la guerre de 1672, il fut obligé de faire pour quatre cens millions d'affaires extraordinaires en ſix années. C'eſt une preuve de ce que dit M. de Voltaire avec trop de raiſon ; *la guerre au bout de quelques années, rend le vainqueur preſque auſſi malheureux que le vaincu.* Selon cet hiſtorien, Louis XIV, dans ſon regne, dépenſa dix-huit milliards ; en 1709, il fut obligé de remettre aux peuples neuf millions de tailles, les vivres de l'armée coûterent quarante-cinq millions, & le roi n'en tira pas quarante-neuf de ſon revenu ordinaire. Auſſi l'état ſe trouvoit-il ruiné à ſa mort.

Principe de gouvernement.

Un de ſes principes de gouvernement étoit qu'après avoir examiné les affaires, il faut prendre ſoi-même un parti, & le ſuivre avec fermeté. On lit dans un écrit de ſa main : *les fautes que j'ai faites & qui m'ont donné des peines infinies, ont été par complaiſance & pour me laiſſer aller trop nonchalamment aux avis des autres. Rien n'eſt ſi dangereux que la foibleſſe, de quelque nature qu'elle ſoit.* Dans les commencemens, il voulut goûter les douceurs de l'amitié ; mais il fit de mauvais choix. *J'ai cherché des amis*, diſoit-il, *& je n'ai trouvé que des intriguans.* Il diſoit auſſi : *toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontens & un ingrat.* Ceux qui envient le ſort des grands n'ont beſoin que de réfléchir ſur ces paroles.

Réformes utiles.

Les loix furent conſidérablement réformées par ſes ſoins ; les Seguier, les Lamoignon, les Talon, les Bignon, les Puſſort, y travaillerent dès l'an 1667 ; mais la chicane ſubſiſte toujours, & ne ſera extirpée que par un chef-d'œuvre de légiſlation. Sa ſévérité réprima en grande partie la fureur des duels ; la raiſon achevera peut-être de l'éteindre. Les uniformes des régimens, l'uſage de la baïonnette, l'établiſſement des grenadiers, les écoles d'artillerie, le corps des ingénieurs, les exercices réglés des troupes, l'inſtitution de l'ordre de Saint Louis, contribuerent beaucoup à perfectionner l'art militaire, cet art éga-

lement funeſte & utile, qui fait quelquefois la ſûreté des états, & toujours le fléau du genre humain. Nous avons vu la naiſſance, les progrès & la chûte de la marine. L'expérience n'a que trop prouvé combien il étoit eſſentiel de la rétablir. C'eſt ce que pouvoit & ce qu'auroit dû faire le cardinal de Fleuri dans un miniſtere paiſible. Ses vues ne s'étendirent pas ſi loin. Avec des ports admirables ſur les deux mers, avec des avantages pour la navigation que nulle puiſſance maritime ne peut avoir au même degré, la France s'eſt trouvée hors d'état de défendre ſon commerce & ſes colonies. Le malheur a ſervi du moins à l'inſtruire ſur ſes intérêts.

Marine.

Ce qui immortaliſe principalement Louis XIV, c'eſt l'état floriſſant où les lettres & les ſciences parvinrent ſous ſon regne & par ſa protection. Tous les talens ſe développerent; on vit naître des chefs-d'œuvre en tout genre, & le ſiecle d'Auguſte parut ſe renouveller. Corneille, Racine & Moliere éclipſerent la gloire du théatre Grec; la Fontaine ſurpaſſa tous les modeles d'une élégante naïveté; Deſpréaux donna les regles & l'exemple du bon goût; la ſublime éloquence brilla dans Boſſuet; Bourdaloue réunit la force du raiſonnement à la profondeur des vérités évangéliques; Fénélon, par les charmes de ſon ſtyle, rendit aimables les leçons auſteres de la morale. La langue françoiſe, juſqu'alors informe & groſſiere, acquit bientôt ſa perfection. Une foule de bons écrivains l'employerent ſur les objets mêmes dont les ſavans ſembloient ſe réſerver la connoiſſance. Chacun liſant leurs ouvrages, le corps de la nation s'éclaira. Trois académies littéraires raſſemblerent dans Paris les génies nés pour inſtruire le monde. Alors l'état d'homme de lettres, quand il ne fut point avili par un honteux abus des talens, devint d'autant plus reſpectable qu'il ſervoit davantage à la gloire & au bonheur de la ſociété. La lumiere & la politeſſe ſe répandirent juſqu'au fond des provinces, quoique le pédantiſme régnât encore dans les écoles. Sans l'*arrêt burleſque* de Deſpréaux, le Parlement, trompé par de faux rapports; alloit renouveller la défenſe d'enſeigner une autre philoſophie que celle des Péripatéticiens. Tel eſt l'empire des

Progrès des lettres & des ſciences.

Obſtacles à la philoſophie.

préjugés anciennement établis : l'amour propre, l'intérêt, la foibleſſe, les changent en principes, & la crainte de la nouveauté, pouſſée au-delà des bornes, les fait prévaloir ſur des vérités utiles que le temps n'a pas encore miſes à l'épreuve. Mais dès que la carriere eſt ouverte aux bonnes études, les progrès de la philoſophie ſuivent néceſſairement ceux du goût. La France, après avoir eu d'excellens poëtes, a produit d'excellens philoſophes. Fontenelle fut un des premiers & des plus illuſtres. Son exemple lui a ſuſcité des émules qui l'ont ſurpaſſé.

Quiétiſme. Tandis que les gens de lettres cultivoient paiſiblement leur raiſon, les querelles théologiques troublerent l'état. Celle du Quiétiſme, occaſionnée par les extravagances myſtiques d'une dévote nommée madame Guyon, cauſa la diſgrace du célebre archevêque de Cambrai. La piété de Fénélon s'égara dans un faux ſyſtême de ſpiritualité. En croyant rectifier les rêveries de cette femme ſur le pur amour de Dieu, il donna priſe à la cenſure. L'évêque de Meaux, dont il avoit été le diſciple, jaloux

Fénélon & Boſſuet.

peut-être de ſa réputation (car les grands hommes ont leurs foibleſſes, & la paſſion parut ſe mêler au zele,) Boſſuet, dis-je, le dénonça au roi comme un novateur. L'affaire fut portée à Rome. On y condamna les *Maximes des Saints* de l'Archevêque. Loin de ſe défendre après le jugement, comme il avoit fait au commencement de la diſpute, il ſe fit admirer par une ſoumiſſion humble & ſans réſerve : il n'héſita point à ſe condamner lui-même. Retiré dans ſon diocèſe & regretté à la cour, ſur-tout de ſon digne éleve, il ſe délaſſoit des fonctions épiſcopales par les travaux de la littérature. Tant qu'il y aura du goût & de l'humanité parmi les hommes, l'auteur de *Télémaque* ſera cité comme un des plus grands maîtres dans l'art d'écrire & dans celui d'inſpirer l'amour de la vertu.

Janſéniſme. Si les Théologiens en général avoient eu la noble docilité de Fénélon, le Janſéniſme ſeroit depuis long-temps oublié. Cinq propoſitions, tirées d'un gros livre latin de Janſénius ſur la Grace, & condamnées par Innocent X en 1653, allumerent dans l'égliſe de France cette

guerre malheureuſe qui n'eſt pas encore éteinte. Il s'agiſſoit d'un myſtere que la raiſon ne peut éclaircir ni concevoir. L'eſprit de contention en avoit plus de jeu dans l'obſcurité. Les Jéſuites, zélés défenſeurs du décret de Rome & de leur *ſcience moyenne*, trouverent des adverſaires auſſi redoutables par le talent de bien écrire en François, que par l'étendue de leur doctrine. Le fameux Arnaud, génie profond, ardent & inflexible, décria leurs caſuiſtes avec une véhémence terrible. (*) Le ridicule piquant que Paſcal jetta ſur eux dans les *Lettres Provinciales* fit une impreſſion qui ne s'eſt point effacée. On prit des tempéramens pour appaiſer la querelle. Les écrivains de Port-Royal & leurs partiſans rejetterent les cinq propoſition, ſans vouloir convenir qu'elles fuſſent dans Janſénius. Ce point de fait, quoiqu'indifférent au premier coup d'œil, ranima les animoſités & la diſcorde. Il fallut ſigner un formulaire de Rome où le fait étoit formellement énoncé. Ceux qui ſe roidirent furent traités comme coupables. En vain les religieuſes de Port-Royal proteſterent que, n'entendant pas le latin, elles ne pouvoient ſigner que Janſénius eût mis dans ſon livre la doctrine que l'on condamnoit. Leur obſtination irrita Louis XIV dirigé par le fameux P. de la Chaiſe. Il fit enlever, diſperſer les religieuſes; il fit raſer leur maiſon. Le P. Queſnel, de l'Oratoire, avoit publié ſes *Réflexions morales* ſur le Nouveau Teſtament. Ce livre fournit matiere à de nouveaux troubles. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, moins diſtingué par ſon rang que par ſes qualités perſonnelles, s'étoit déclaré le protecteur d'un ouvrage qu'il croyoit propre à inſpirer les vertus chrétiennes. C'en fut aſſez pour le perdre lui-même à la cour. Le P. le Tellier devenu confeſſeur du roi, dont le caractere violent ne ménageoit rien, dont le crédit pouvoit tout écraſer, & que la

(*) Depuis qu'on avoit ſubſtiliſé ſur la morale, réduit en queſtion les devoirs, calculé abitrairement les degrés de péché, & tiré de même la ligne de ſéparation entre le mortel & le véniel, ſubſtitué enfin les opinions d'un écrivain aux oracles de la conſcience & de l'évangile, une foule de caſuiſtes avoient enſeigné des extravagances monſtrueuſes. De célebres Jéſuites, étrangers pour la plupart, s'étoient ſignalés dans cette carriere: leur probabiliſme ſeul ouvroit un vaſte champ à la cenſure.

feuille des bénéfices rendoit en quelque ſorte le maître du clergé de France, ſe porta contre Queſnel, & contre ceux qu'il ſoupçonnoit de Janſéniſme, à des excès qui attirerent aux Jéſuites une haine irréconciliable. Il inſpira ſes ſentiments à Louis XIV, affoibli par l'âge, trop peu inſtruit pour prévoir qu'en pouſſant à bout des eſprits ardens & entêtés, on perpétueroit une diſpute que la prudence pouvoit aſſoupir. Ce monarque demanda au pape Clément XI la condamnation de Queſnel. Cent & une de ſes propoſitions envoyées de France furent cenſurées en 1713 par la fameuſe bulle *Unigenitus*. Quelques-unes qui paroiſſoient exactes, (celle-ci ſur-tout, *la crainte d'une excommunication injuſte ne doit point empêcher de faire ſon devoir*,) devinrent le prétexe de mille réclamations. Si l'auteur y avoit attaché un mauvais ſens, ſes apologiſtes n'en vouloient pas convenir : & comment, diſoit-on, s'aſſurer du ſens de l'auteur ? Louis ordonna que la bulle fût acceptée. Quarante évêques l'accepterent, en expliquant ce qu'on jugeoit avoir beſoin d'explication. Mais le cardinal de Noailles, d'autres évêques en plus petit nombre, une multitude de particuliers & de communautés s'éleverent contre la déciſion du pape, qu'ils regardoient comme l'ouvrage des Jéſuites. Les lettres de cachet, les manœuvres de le Tellier, envenimerent les cœurs. Le roi finit douloureuſement ſes jours au milieu de ces tempêtes eccléſiaſtiques, qu'un autre ſiecle auroit vu dégénérer en guerre civile. Elles ont agité le royaume juſqu'à nos jours, malgré la modération d'un monarque ami de la paix, & attentif aux moyens de la conſerver. L'égliſe gémit de la diſcorde, les incrédules en triomphent, les ſages s'étonnent que l'on ſe déchire par le zele, au lieu de s'unir par l'eſprit de charité : ils croient qu'en diſputant moins ſur le dogme & en pratiquant mieux la morale, on ſeroit tout à la fois meilleur citoyen & meilleur chrétien. Mais l'eſprit de parti eſt toujours aveugle ; l'objet qui l'enflamme lui dérobe l'importance des autres objets, & peu lui importe le ſuffrage des hommes modérés, pourvu qu'il ſoit applaudi de ces hommes inquiets & turbulens dont les éloges éphémeres ſon démentis

par le jugement du public. La décence, la saine morale, les lumieres, qui caractérisent depuis un siecle le clergé de France, font espérer des jours plus sereins, où la religion resserrera les liens de la société, que le fanatisme a si long-temps rendue malheureuse.

Grand changement dans les mœurs, les opinions &c.

On peut dire qu'il se forma sous Louis XIV une nouvelle nation française fort supérieure à l'ancienne. Les mœurs, les coutumes, les goûts, les opinions changerent, & ce changement fut commun à tous les états. Les grands amollis par le luxe, attachés au prince par intérêt & par devoir, cesserent d'être factieux, devinrent courtisans, & consacrerent au service de la couronne cette ambition qui les rendoit autrefois si dangereux. La noblesse joignit au mérite de la bravoure celui de la raison, de l'urbanité, de la douceur; & ce qu'elle dut perdre par le raffinement des plaisirs, fut compensé par la culture des qualités sociales. Le clergé secoua le joug des préjugés contraires à l'indépendance du souverain, & malgré quelques restes d'anciens abus, trop difficiles à déraciner dans les

corps, il rendit le ministere ecclésiastique aussi respectable qu'on l'avoit vu avili auparavant. La robe tempéra sa gravité par les agrémens de la politesse; d'illustres magistrats, un d'Aguesseau en particulier, furent des modéles en tout genre; ornement de la société, oracles de la nation, dignes de réformer les loix, & de porter au pied du trône la vérité salutaire & le vœu des bons citoyens. Enfin les honnêtes gens de toute condition apprirent à penser & à vivre; le peuple acquit de l'industrie & des talens, & dépouilla une partie de sa rudesse en perdant son indocilité fougueuse. La France, même pour les étrangers, devint le centre du goût, des lumieres & des plaisirs. Si l'on y trouva des ridicules, des vices plus raffinés qu'autrefois, plus de frivolité, de suffisance, de présomption, de caprices, de mollesse, de cupidité, c'est une preuve que, même en se perfectionnant, l'humanité peut se corrompre, ou plutôt, qu'incapable d'une certaine perfection, elle conserve toujours un fonds vicieux, même en avançant dans le chemin de la vérité & de la vertu. Mais que

ne peuvent pas de bonnes loix, un bon gouvernement, une éducation ſolide, une vigilance particuliere ſur les mœurs, l'autorité en un mot jointe à la raiſon pour faire le bien & pour extirper le mal, dans un état où le ſentiment de l'honneur a tant de force ?

IDÉE GÉNÉRALE
DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS POLITIQUES *DU REGNE.* DE LOUIS XV.

JE n'entreprends pas d'écrire l'abrégé de ce regne, qui ſera un des morceaux les plus intéreſſans de l'hiſtoire. Il y a des faits dont on ne peut juger avec certitude, qu'en les voyant d'une certaine diſtance ; & des matieres délicates, ſur leſquelles il paroîtroit téméraire de porter un jugement particulier, avant que celui du public ſoit bien arrêté & bien connu. Bornons-nous donc au précis des principaux événemens politiques. Une expoſition

ſimple fera connoître les viciſſitudes qu'a éprouvées le royaume, & ſa ſituation par rapport aux puiſſances de l'Europe.

1715. Régence du duc d'Orléans.

Le duc d'Orléans, prince aimable, génie ſupérieur, mais trop livré au plaiſir & trop amoureux de la nouveauté, eut la régence abſolue par arrêt du Parlement malgré les diſpoſitions de Louis XIV. Le cardinal Alberoni gouvernoit l'Eſpagne ſous Philippe V. Il vouloit reprendre la Sardaigne & la Sicile, détachées de ce royaume depuis le traité d'Utrecht ; il vouloit renverſer le gouvernement d'Angleterre où régnoit Georges I ſucceſſeur de la reine Anne ; il vouloit enlever au duc d'Orléans la régence pour la faire paſſer au roi d'Eſpagne. Ses projets auſſi téméraires qu'ambitieux firent armer la France contre ce monarque François qu'elle avoit établi avec tant d'efforts. Le régent s'unit avec Georges, avec l'empereur Charles VI, avec la Hollande. Les Eſpagnols s'étoient emparés de la Sardaigne & d'une grande partie de la Sicile. Battus par une flotte Angloiſe, ils perdirent bientôt leurs conquêtes. La Sicile où régnoit le duc de Savoye

Guerre avec l'Eſpagne, quadruple alliance.

fut donnée à l'empereur ; & la Sardaigne donnée en échange au duc de Savoye. On obligea Philippe V de renvoyer ſon miniſtre. La guerre, commencée en 1718 finit de la ſorte en 1720. Heureux les peuples, s'il n'y en avoit jamais de plus longue !

Syſtême de Law, ſource de malheurs.

Dans le même-temps, un fléau inconnu juſqu'alors, le fameux ſyſtême ravage la France. Ce fut le fruit de l'avidité de Jean Law (vulgairement *Laſſ*) Ecoſſois, qui pour s'enrichir lui même, avoit propoſé d'établir une compagnie pour payer les dettes de l'état en billets. Le régent ſe laiſſa éblouir par ce projet ſpécieux. En 1716. Law eut une banque en ſon propre nom, qu'on déclara banque du roi en 1718. Le commerce de Miſſiſſipi, du Sénégal & des Indes devint la baſe du ſyſtême ; la compagnie devoit acquitter ſur ſes profits la dette nationale. Bientôt la fureur des richeſſes produiſit un vertige univerſel. On changeoit à l'envi l'argent en papier ; les actions hauſſoient, ſe multiplioient prodigieuſement ; elles valurent en 1719, ſelon M. de Voltaire, quatre-vingts fois tout l'argent que la circulation pouvoit répandre dans le royaume ; un édit inconcevable défendoit d'avoir chez ſoi plus de cinq cens francs d'argent comptant ; enfin les créanciers de l'état furent rembourſés en billets. Le crédit tombe tout à coup ; les fonds de la banque s'épuiſent, l'argent diſparoît, il ne reſte qu'un vain papier. Ce ne fut alors que bouleverſement dans les fortunes. Une infinité de familles ruinées ſans reſſources, quelques particuliers horriblement enrichis, la défiance & les ſoupçons répandus par-tout, l'avarice & le luxe portés aux derniers excès, Law obligé de s'enfuir en 1720, après avoir été fait miniſtre des finances, & emportant les malédictions de tout le royaume : voilà ce que produiſit un ſyſtême pernicieux, qui la même année 1720, fut imité en Angleterre avec le même ſuccès.

1734. Mort du duc d'Orléans. Le cardinal de Fleury.

La majorité du roi mettant fin à la régence, le régent prit le titre de premier miniſtre, & mourut bientôt après. Le duc de Bourbon-Condé, ſon ſucceſſeur dans le miniſtere, ſe vit auſſi-tôt ſupplanté par le cardinal de Fleury, dont la modération & l'économie mériteroient beaucoup plus d'éloges, s'il y avoit joint une politi-

que plus prévoyante & plus courageuſe. Fixé à la cour en qualité de précepteur du roi, il s'étoit ouvert par ſes qualités aimables le chemin au comble de la fortune. Il y parvint en 1726, à l'âge de ſoixante & treize ans; & juſqu'à ſa mort en 1743, il conſerva toute ſon autorité, toute ſa tête, & réuſſit preſque en tout. Exemple de bonheur, peut-être unique dans les premieres places de l'état. La France épuiſée avoit beſoin d'un miniſtere ſage & paiſible. Elle répare bientôt ſes pertes, elle s'enrichit à la faveur d'une longue paix.

Double élection d'un roi de Pologne.

Cette paix, contre toute vraiſemblance, fut troublée par l'élection d'un roi de Pologne. Staniſlas Leczinski, que Charles XII avoit déja fait élire en 1704, & que le Czar Pierre avoit détrôné, élu de nouveau (en 1733) après la mort d'Auguſte II, ne put jouir de la couronne, quoique ſoutenu par Louis XV ſon gendre. L'empereur Charles VI agit efficacement pour l'électeur de Saxe fils du dernier roi de Pologne. Le parti le moins nombreux l'emporta dans ce pays, où de mauvaiſes loix ne ſervent qu'à perpétuer l'anarchie & à

rendre tout incertain. La Ruſſie, preſque inconnue avant le regne de Pierre le Grand, & devenue par lui ſeul une puiſſance reſpectable, étoit jointe avec l'empereur contre le roi Staniſlas; le cardinal de Fleury n'envoya qu'un foible ſecours de quinze à dix-huit cens hommes. Staniſlas ſe ſauva de Dandtzick déguiſé, & penſa tomber pluſieurs fois entre les mains des Ruſſes qui avoient mis ſa tête à prix.

Guerre de 1734 contre l'empereur.

On réſolut de venger cet affront ſur l'empereur. Les rois d'Eſpagne & de Sardaigne s'unirent à la France. Philippe V avoit déja établi en Italie don Carlos ſon fils né d'Elizabeth Farneſe ſa ſeconde femme; il avoit engagé Charles VI à lui donner l'inveſtiture de Parme, de Plaiſance, du grand duché de Toſcane, dont la ſucceſſion n'étoit pas ouverte; & il vouloit lui procurer un établiſſement plus conſidérable. Charles-Emanuel roi de Sardaigne, ſucceſſeur de ſon pere Victor-Amédée, (qui en 1730 avoit abdiqué la couronne & s'en étoit inutilement repenti,) eſpéroit agrandir ſes états aux dépens de la maiſon d'Autriche, & lui enlever le Milanès; objet de tant de prétentions oppoſées. La

modération du miniſtere de France étoit ſi connue, que l'Angleterre & la Hollande conſentirent à ne point ſe mêler de cette guerre.

1734. Campagne décisive en Italie.

Elle ſe fit avec le plus grand ſuccès en Italie. Le maréchal de Villars y finit à 82 ans ſa carriere par la priſe de Milan, de Tortone, de Novare, &c; le maréchal de Coigni gagna les batailles de Parme & de Guaſtalla; la bataille de Bitonto gagnée par le duc de Montemar mit don Carlos en poſſeſſion des deux Siciles. La ſeule campagne de 1734 enleva à l'empereur preſque tous ſes états d'Italie; ſuite étrange de l'élection d'un roi de Pologne. Telle eſt la chaîne inviſible des événemens de ce monde.

Traité de Vienne.

La France ſouhaitoit la paix & en régla les conditions. On ſigna les articles préliminaires en 1735; il y eut une ſuſpenſion d'armes; cependant le traité ne fut conclu qu'en 1738. Ce traité de Vienne donne Naples & la Sicile à don Carlos, le Novarois, le Tortonois, les fiefs des Langhes au roi de Sardaigne, à qui l'on avoit promis tout le Milanès; l'expectative de la Toſcane au duc de Lorraine gendre de l'empereur; au roi Staniſlas,

en

le Barrois & la Lorraine, pour être réunis après ſa mort à la couronne de France. Ainſi, pour la ſeconde fois, on diſpoſa des héritages des Médicis, quoique le dernier grand duc de cette maiſon vécut encore. C'eſt que la Toſcane étoit regardée comme un fief de l'empire. Parme & Plaiſance furent cédés à l'empereur en propriété. Le pape s'en prétendoit toujours ſuzerain, & avoit même reçu l'hommage du dernier duc de Parme; tant le droit bizarre des fiefs a jetté de confuſion dans le ſyſtême politique de l'Europe. L'acquiſition de la Lorraine fut un de ces heureux événemens, où la fortune conduit ſans que la prudence paroiſſe lui avoir préparé les voies.

1740. Mort de l'empereur Charles VI.

Peu de temps après, arrive la mort de Charles VI dernier prince de la maiſon d'Autriche. Pour aſſurer ſa ſucceſſion indiviſible à ſa fille Marie-Thereſe épouſe du grand-duc, il avoit fait une pragmatique cimentée par la garantie de la plupart des puiſſances. Mais outre que ſes meſures étoient mal priſes, pouvoit-on croire que les princes exclus d'un héritage ſur lequel ils avoient des prétentions, reſpecteroient une loi qu'ils regar-

doient comme injuſte. Charles-Albert électeur de Baviere, Auguſte III roi de Pologne électeur de Saxe, le roi d'Eſpagne Philippe V, ſe croyoient fondés à réclamer la ſucceſſion en tout ou en partie; & ſi le roi de France eût été ambitieux, il ne manquoit pas de titres à alléguer pour lui-même, deſcendant de la branche aînée d'Autriche par les femmes de ſes prédéceſſeurs. Marie-Thérese ſe mit d'abord en poſſeſſion de tous les états de ſon pere, ſans qu'aucune puiſſance remuât. Les Hongrois en particulier, juſqu'alors impatiens du joug d'Autriche, lui marquerent le plus grand attachement, parce qu'elle jura de ne point enfreindre leurs privileges.

Le roi de Pruſſe attaque la reine de Hongrie.

Un prince dont on parloit peu, & qui devoit remplir l'Europe du bruit de ſon nom, Frédéric III roi de Pruſſe porta ſeul les premiers coups. L'empereur Léopold, en faveur de l'électeur de Brandebourg, avoit érigé la Pruſſe en royaume au commencement de ce ſiécle. Le ſecond roi, pere de celui-ci, pendant un regne de vingt-huit ans, s'étoit continuellement occupé du ſoin de peupler ſon royaume, d'en faire défricher les terres incultes, d'amaſſer un grand tréſor par l'économie, de former & de diſcipliner une armée nombreuſe dont il ne ſe ſervoit point. Son fils, capable de tout entreprendre avec ces moyens, & ſur-tout avec un génie & un courage de héros, s'empara ſur le champ de la Siléſie. Il en avoit demandé en vain une partie à Marie-Théreſe, lui promettant de la ſervir de toutes ſes forces, & de faire empereur ſon époux. La bataille de Molvitz, qu'il gagna par la diſcipline de ſes troupes, aſſura cette conquête, & apprit combien il étoit redoutable.

La France liguée contre elle.

Au ſignal qu'avoit pour ainſi dire donné le roi de Pruſſe, l'Europe ſe mit en mouvement. Malgré l'averſion du cardinal de Fleury pour la guerre, le comte depuis maréchal duc de Belle-Iſle vint à bout de la faire entreprendre. On l'envoya négocier en Allemagne en faveur du duc de Baviere, qu'on vouloit élever à l'empire & enrichir des dépouilles d'une maiſon ſi long-temps rivale de la France. Il convint de tout avec Frédéric & avec la cour de Saxe.

Guerre de 1743. Charles VII heureux & malheureux.

Le Bavarois, créé lieutenant-général de Louis XV, ſe rend maître

de Paſſau, arrive à Lintz capitale de la Haute Autriche; mais au lieu d'aſſiéger Vienne dont la priſe eût été un coup déciſif, il marche vers Prague, la prend, s'y fait couronner roi de Bohême, & va recevoir à Francfort la couronne impériale ſous le nom de Charles VII. Avec moins de courage & de vertu, Marie-Théreſe auroit été ſans doute accablée. Ses ſujets l'adorent & ſoutiennent ſes eſpérances; l'Angleterre & la Hollande lui envoient des ſecours d'argent; ſes ennemis n'agiſſent point de concert, ſe plaignent les uns des autres; les armées françoiſes en Baviere & en Bohême s'affoibliſſent de jour en jour; Prague eſt aſſiégée, repriſe, & le maréchal de Belle-Iſle ſauve à peine treize mille hommes par une retraite glorieuſe, au mois de Décembre 1742. L'année ſuivante, la bataille de Dettingue, que les François perdirent contre Georges II roi d'Angleterre par trop de précipitation & trop peu de diſcipline, ſembla détruire les reſſources de l'empereur. Le miniſtere en montrant de la foibleſſe; avoit encouragé le parti Autrichien; la reine de Hongrie avoit acquis des Alliés; elle

elle fit la paix au prix de la Siléſie avec le roi de Pruſſe: après la mort du cardinal de Fleury en 1743, la France qui ne combattoit auparavant qu'en qualité d'auxiliaire, eut ſur les bras l'Autriche, l'Angleterre avec Hanover, la Hollande & le roi de Sardaigne; mais le roi de Pruſſe reprit avec elle ſes premiers engagemens, dès qu'il craignit que la reine de Hongrie ne fût trop forte avec de tels alliés.

Campagne du roi; ſuccès en Flandre.

Louis XV, gouvernant par lui-même ſon royaume & commandant ſes armées, acquit la gloire des conquérans, & une gloire plus digne de ſon cœur, celle des bons rois. Après avoir pris Menin, Courtrai, Ipre, il marcha contre le prince Charles de Lorraine qui avoit paſſé le Rhin & pénétré dans le royaume. Une maladie dangereuſe l'arrête à Metz: la France tremble & gémit, comme une famille qui va perdre le meilleur des peres. Il guérit, aſſiége Fribourg & le prend. Il gagne l'année ſuivante (1745), la fameuſe bataille de Fontenoi, où le maréchal de Saxe, frere naturel du roi de Pologne, commandoit l'armée étant malade. Juſqu'à la

fin de cette guerre, on ne vit en Flandre que des ſuccès admirables. La journée de Mêle ſuivie de la priſe de Gand, Oſtende forcée en trois jours, Bruxelle priſe au cœur de l'hiver, tout le Brabant Hollandois ſubjugué, Bergopzoom emporté d'aſſaut, Maeſtricht inveſti en préſence de quatre-vingts mille hommes, &c.; chacun de ces faits mériteroit un détail particulier : ils reſtent gravés dans la mémoire des contemporains, & paſſeront à la derniere poſtérité.

Campagnes d'Italie.

On ſe battoit avec la même ardeur en Italie, pour établir dans le Milanès, Parme & Plaiſance, l'infant don Philippe frere puîné de don Carlos. Le prince de Conti força glorieuſement en 1744, les paſſages des Alpes, les retranchemens de Ville-franche & de Château dauphin. L'infant & ce prince gagnerent la bataille de Coni, ſans pouvoir prendre la ville de Coni qu'ils aſſiégeoient. Cependant don Philippe en 1745, ſe trouva maître de Milan & des pays d'alentour. Mais la bataille de Plaiſance perdue en 1746, par le maréchal de Maillebois ruina totalement les affaires; on ſe retira; les ennemis ravagerent la

Provence; chaſſés de cette province, & enſuite de Genes dont ils s'étoient emparés, ils n'en conſerverent pas moins la ſupériorité de leurs armes; le funeſte combat de l'Aſſiete où le chevalier de Belle-Iſle ſe fit tuer, ferma l'Italie aux François.

Marie Théreſe fonde une nouvelle maiſon impériale.

Au milieu de ces viſſicitudes, mourut l'empereur Charles VII, accablé d'infortunes à cauſe de ſon élévation. La reine de Hongrie eut la gloire de procurer l'empire à ſon époux François I, & le roi de Pruſſe après avoir pris Dreſde & remporté d'autres avantages fit encore la paix ſéparément, parce qu'il n'avoit plus beſoin de la guerre. Il reconnut l'empereur, l'impératrice lui céda de nouveau la Siléſie. Cette grande princeſſe fondoit ainſi la nouvelle maiſon impériale d'Autriche Lorraine, après avoir été ſur le point de perdre tous les états de ſa maiſon.

Pertes ſur mer. Les Anglois trop ſupérieurs.

Pour le malheur du genre-humain, le feu de la guerre ne peut plus embraſer l'Europe, ſans ſe répandre auſſi-tôt juſqu'aux extrémités du monde. On reconnut trop tard la faute énorme que le cardinal de Fleury avoit commiſe en négligeant la ma-

rine. Tandis que les Anglois avec de nombreuſes eſcadres, avec plus de deux cens quarante vaiſſeaux de guerre ou frégates, ruinoient le commerce de leurs ennemis, la France n'eut à leur oppoſer qu'environ trente-cinq vaiſſeaux qui ſe réduiſirent enfin à un ſeul. Ils s'emparerent (en 1746) de Louiſbourg & du Cap Breton, autrement nommé l'Iſle-royale; ils firent par-tout des priſes immenſes; le fameux Anſon rendit funeſte à l'Eſpagne ſon voyage autour du globe; la bataille navale de Finiſtere, qu'il gagna enſuite ſur les François, (1747) fut un triomphe plus éclatant pour ſa nation. Mais ce que la marine du roi de France n'auroit pu tenter, des négocians guerriers l'exécuterent dans les Indes: M. de la Bourdonnaie enleva Madraſſ aux Anglois; & M. Dupleix leur fit lever le ſiége de Pondicheri dont il étoit gouverneur.

1748. Traité d'Aix-la-Chappelle.

Louis XV, en remportant des victoires, avoit offert généreuſement la paix, & on l'avoit opiniâtrément refuſée; mais on l'a demanda en voyant Maeſtricht ſur le point de tomber en ſon pouvoir & la Hollande menacée

d'une invaſion. (*) Elle fut conclue à Aix-la-Chapelle. Le roi ne voulut garder aucune de ſes conquêtes. Il ſe contenta d'aſſurer Parme, Plaiſance & Guaſtalla à don Philippe ſon gendre, & le royaume des deux Siciles à don Carlos; de rétablir le duc de Modene ſon allié & la république de Genes dans tous leurs droits. Le roi de Pruſſe conſerva la Siléſie; le roi de Sardaigne obtint de nouveaux domaines dans le Milanès; toutes les puiſſances garantirent la pragmatique-Sanction de Charles VI, en vertu de laquelle Marie-Théreſe poſſédoit les états de ſes ancêtres. Le Prince Edouard fils du Prétendant, avoit fait ſur l'Ecoſſe (1745) une tentative audacieuſe, qui ne ſervit qu'à faire périr ſes partiſans ſur les échafauds ou par les gibets. La France garantit l'ordre de ſucceſſion réglé en faveur de la maiſon de Hano-

(*) Le maréchal de Saxe diſoit en homme clairvoyant, *la paix eſt dans Maeſtricht*. On ne conçoit pas comment les Hollandois, fort déchus de leur puiſſance, s'étoient engagés dans cette guerre. Ils pouvoient pacifier l'Europe, & ils s'expoſerent aux derniers malheurs. Ils perdirent même en grande partie leur liberté, en établiſſant le ſtadhoudérat perpétuel & héréditaire; ce qui fait aujourdhui de la Hollande une eſpece de monarchie mixte.

ver, & s'obligea de ne point ſouffrir ſur ſes terres les princes de la maiſon de Stuart. En conſéquence on fit ſortir du royaume ce jeune prince dont la deſtinée, ſi brillante un moment, eſt devenue tout à coup ſi obſcure. Une choſe trop digne d'obſervation, c'eſt que la guerre entre l'Eſpagne & l'Angleterre avoit commencé dès l'an 1739 pour un vaiſſeau, & que l'affaire du vaiſſeau reſta indéciſe.

Entrepriſes des Anglois en Amérique.

Il eût été facile de prévenir par le traité d'Aix-la-Chapelle les funeſtes conteſtations que la France eut bientôt avec l'Angleterre, & qui pour quelques déſerts de l'Amérique armerent de nouveau les nations Européennes, les plus capables de connoître les avantages de la paix. En ſtipulant la reſtitution du Cap-Breton & de toutes les conquêtes des Anglois, on avoit ajouté ces termes vagues : *toutes choſes d'ailleurs ſeront réunies ſur le pied qu'elles étoient*, OU DEVOIENT *être, avant la préſente guerre.* Avec de pareilles clauſes, quiconque veut envahir, quand il n'y a ni titres ni limites inconteſtables, eſt ſûr de trouver mille prétextes d'invaſion. En 1749, les Anglois établis dans l'Aca-

die qu'ils avoient eue par le traité d'Utrecht, voulant s'étendre ſur le Canada, commirent des hoſtilités contre les François, pour rétablir les choſes ſur le pied où *elles devoient être* ſelon eux. La cour de France eut beau ſe plaindre, & offrir toutes les voies d'accommodement. La négociation traîna en longueur ; l'Angleterre qui ſe préparoit de loin à une rupture éclata en 1755, & ſans déclaration de guerre fit attaquer les vaiſſeaux françois. Louis XV, avec le plus grand amour de la paix, fut obligé de prendre les armes & d'oppoſer la force à la violence.

Nouvelle guerre. Alliances ſingulieres.

Alors on vit dans le ſyſtême politique de l'Europe un changement auſſi inconcevable que cette guerre. Le roi de Pruſſe, auparavant allié de la France, ſe ligue avec les Anglois ; l'Autriche s'unit étroitement avec la France dont elle étoit l'ennemie depuis deux ſiécles ; la Suéde ſe trouve alliée de l'Autriche qu'elle avoit tant combattue depuis Guſtave. L'Eſpagne, le roi de Sardaigne, la Hollande, juſqu'alors ſi intéreſſés dans les guerres, gardent une parfaite neutralité. Chaque puiſſance a pour but ſon intérêt

particulier ; mais l'humanité s'applaudit en général de voir les deux premieres maiſons de l'Europe changer en amitié une haine trop féconde en ruines & en maſſacres. Changement dû au zele du cardinal de Bernis.

1756. Premieres campagnes en Allemagne.

Les commencemens de la guerre furent glorieux pour la France. Les Anglois battus vers le Canada, craignirent une invaſion dans leur iſle ; ils perdirent Port-Mahon regardé comme imprenable, que le maréchal de Richelieu prit d'aſſaut après une victoire navale du marquis de la Galiſſonniere. D'un autre côté, le maréchal d'Eſtrées gagna la bataille de Haſtimbek ſur le duc de Cumberland ; le maréchal de Richelieu, envoyé pour commander à ſa place, pouſſa l'Anglois & le força de capituler à Cloſter-Seven avec toute ſon armée. L'électorat de Hanover étoit conquis. Le roi de Pruſſe qui s'étoit emparé de la Saxe ſur un ſoupçon, qui avoit remporté à Prague une victoire ſanglante, mais qui avoit été vaincu vers le même endroit par le général Daun avec une perte d'environ vingt-cinq mille hommes, le roi de Pruſſe ſembloit infailliblement perdu. Le conſeil aulique le déclare ennemi de l'empire, privé de tous ſes fiefs ; le prince de Soubiſe marche contre lui en Saxe avec une puiſſante armée des Cercles. On ne doutoit point du ſuccès. La bataille de Roſbac (5 Novembre 1757) change la face des affaires en un moment. La manœuvre, l'artillerie, la diſcipline pruſſienne, répandent une terreur panique dont il y a peu d'exemples. Vainqueur preſque ſans combat, le roi de Pruſſe vole en Siléſie, gagne encore la bataille de Liſſa, reprend Schweidnitz & Breſlau que les Autrichiens venoient de lui enlever. L'électorat de Hanover eſt repris de même par les Anglois, malgré la capitulation de Cloſter-Seven dont ils ſe crurent dégagés.

Bataille de Roſbac.

On voit en Allemagne une longue ſuite de batailles avec différens ſuccès, ſans que la perte des hommes ni la dévaſtation des pays rende la querelle des princes moins opiniâtre. Les François battus à Crevelt par le prince de Brunſwick en 1758, le battent à Bergen l'année ſuivante, & ſont battus de nouveau à Warbourg & à Minden. Frédéric III de ſon côté, tantôt vaincu, tantôt vainqueur, mais affoi-

Diverſes révolutions.

bli par ſes victoires mêmes, ſe voit enlever la Pruſſe, Dreſde & une grande partie de la Saxe. Il avoit contre lui la Ruſſie liguée avec l'Autriche. Elizabeth impératrice de Ruſſie meurt; Pierre III ſon ſucceſſeur ſe déclare pour Frédéric ; Pierre eſt détrôné tout-à-coup ; ſa femme Catherine lui ſuccede, & ſe déclare pour la reine de Hongrie. Ces viſſicitudes ſoudaines, en variant la ſituation du roi de Pruſſe lui laiſſent toujours la même intrépidité & une conſtance inébranlable.

Conquêtes prodigieuſes des Anglois.

La France, malgré ſes malheurs, ne fut entamée nulle part ; mais elle perdit dans les Indes Chandernagor, Pondichéri, & tous les établiſſemens de cette compagnie de commerce, dont on a peut-être trop vanté les avantages. En Afrique, elle perdit ce qu'elle avoit ſur le Sénégal avec l'iſle de Gorée, c'eſt-à-dire, tout ſon commerce dans cette partie du monde ; en Amérique, Louiſbourg, Québec, tout le Canada, la Guadeloupe, la Martinique, en un mot, des poſſeſſions immenſes moins dignes de regret que les hommes & les tréſors qu'elles ont coûté.

Pacte de famille.

Ce prodigieux accroiſſement de la puiſſance des Anglois, qui affectoient tant de zele pour l'équilibre, devoit alarmer toute l'Europe. La neutralité de l'Eſpagne ſous Ferdinand VI leur avoit été trop avantageuſe. Don Carlos (Charles III) frere & ſucceſſeur de Ferdinand s'unit enfin avec Louis XV ; le *pacte de famille* conclu (en 1761) entre toutes les branches ſouveraines de la maiſon de France, ſuffiroit pour immortaliſer un miniſtre célebre par de grandes vues ſagement exécutées. Cette heureuſe alliance fut néanmoins ſuivie de nouveaux déſaſtres. Les Eſpagnols attaquerent ſans ſuccès le Portugal, qu'on pouvoit regarder alors comme une riche province d'Angleterre. Les Anglois ſauverent ce royaume ; prirent à l'Eſpagne dans le golphe du Mexique la Havane & l'iſle de Cuba, où leur butin fut eſtimé plus de quatre-vingts millions, (1762 ;) ils lui enleverent les iſles Philippines dans la mer des Indes, & s'enrichirent à Manille comme à la Havane. Leurs flottes ſubjuguoient tout dans l'un & l'autre hémiſphere. Belle-Iſle étoit en leur pouvoir ; la marine françoiſe

Nouveaux déſaſtres.

qu'on avoit tâché de rétablir étoit ruinée, ainſi que le commerce de la nation.

1763. Traités de Paris & de Huberſbourg.

Toutes les couronnes avoient beſoin de la paix; & l'Angleterre quoi qu'en aient pu dire les ennemis du miniſtere, ne pouvoit la faire dans une conjoncture plus favorable. Car (ſelon la remarque de M. l'abbé de Mably) « il faut faire la paix dès qu'on » la peut faire utilement; c'eſt un prin» cipe qui ne ſouffre aucune excep» tion. Des eſpérances formées dans » l'ivreſſe de la proſpérité n'ont ja» mais été juſtifiées par l'événement : » on doit craindre d'être trop heu» reux, parce qu'un trop grand bon» heur eſt le ſigne d'une décadence. » Par le traité de Paris, la France cede à l'Angleterre Louiſbourg ou le Cap-Breton, le Canada, toutes les terres ſur la gauche du Miſſiſſipi excepté la Nouvelle-Orléans; l'Eſpagne y ajoute encore la Floride. L'Angleterre gagne environ deux mille lieues de terrain en Amérique; elle accorde à peine aux François le droit de pêche vers l'iſle de Terre-neuve. On lui abandonne le Sénégal, & elle reſtitue la Gorée. On échange Minorque contre

Belle-Iſle. On eſt obligé de démolir les fortifications de Dunkerque du côté de la mer. Le traité de Huberſbourg entre les puiſſances d'Allemagne remit les choſes dans l'état où elles ſe trouvoient avant la guerre. Tel fut le fruit de ſept années d'expéditions ſanglantes & ruineuſes.

Réflexions ſur cette guerre.

Cette guerre peut-être regardée comme une des meilleures leçons de politique. La ſupériorité inouie des armes angloiſes démontre la néceſſité d'une puiſſante marine, pour toute nation qui a un commerce à protéger, & des poſſeſſions à défendre hors du continent qu'elle habite. Les ſuccès & la réſiſtance du roi de Pruſſe contre des forces extrêmement ſupérieures, démontrent qu'avec une ſage économie & avec d'excellentes troupes, un grand capitaine, maître de toutes les opérations, peut faire lui ſeul ce qu'à peine on croiroit poſſible à une ligue formidable. Mais ce qu'il importe ſur-tout d'examiner dans l'état actuel de l'Europe, ce ſont d'une part, les maux infinis de la guerre, & de l'autre, le peu d'avantage qu'elle procure. Prodiguer le ſang des peuples, épuiſer les finances dont on

ſent plus que jamais la néceſſité, faire des millions de malheureux & s'expoſer aux plus grands malheurs, pour un coin de terre qui ſera un objet éternel de haine & de diſcorde : eſt-ce donc un ſyſtême digne de la ſageſſe des gouvernemens ? Pour un intérêt particulier du commerce faudra-t-il ruiner tout le commerce ? faudra-t-il ruiner ſon propre pays pour une acquiſition incertaine ? Faudra-t-il ſemer au dehors à pure perte cet argent devenu ſi précieux, qui fructifieroit au centuple s'il étoit employé à défricher de vaſtes terrains ſtériles, à ouvrir des canaux au commerce intérieur, à vivifier les provinces languiſſantes, à multiplier les reſſources du peuple & par-là celles du prince ? L'Angleterre accablée d'une dette énorme ne ſe repentira-t-elle pas elle-même de cette guerre où elle ſemble avoir gagné un empire ? Cet empire eſt déja l'objet de ſes craintes. Elle ſe ſouviendra un jour de Carthage.

Puiſſent les ſouverains, éclairés par le flambeau de l'hiſtoire & par l'expérience de tous les ſiecles, conduits par les ſentimens de l'humanité

qu'inſpire la droite raiſon, chercher enfin leur bonheur dans celui de leurs ſujets ; regarder la guerre comme un fléau d'autant plus horrible, que rien aujourd'hui ne peut compenſer les maux qu'elle entraîne ; employer les armes pour la ſûreté publique & non pour l'ambition perſonnelle ; s'appliquer de concert à guérir les plaies de leurs états, au lieu de les rendre incurables par de nouvelles diſcordes ! Si l'union étroite des Bourbons entre eux & avec la maiſon impériale produit cet effet, (& l'on a ſujet de l'eſpérer,) c'eſt de tous les ouvrages de la politique le plus précieux au genre-humain.

Progrès de la raiſon.

Les lumieres répandues au loin par des gens de Lettres citoyens diſſiperont infailliblement un reſte de préjugés nuiſibles, déja tombés dans le mépris des hommes les plus reſpectables. De vieux abus que leur vetuſté ſoutient tout à la fois & affoiblit ne réſiſteront point à l'évidence ; les loix & le gouvernement ſe perfectionneront de jour en jour, parce que l'on en creuſe les principes ; tout rentrera peu à peu dans l'ordre ou du moins le déſordre ne ſera plus

ignoré ; l'autorité deviendra plus auguſte à meſure qu'elle connoîtra ſes juſtes bornes, & la ſoumiſſion plus ſolide à meſure qu'elle ceſſera d'être aveugle. Quel exemple ne fourniſſent pas les affaires même de l'égliſe ? Un bref inconſidéré, en renouvelant les anciennes prétentions de Rome, en reſſuſcitant cette bulle *In cæna Domini* où elles ſont comme en dépôt, loin de nuire aux états & aux princes, leur a fait autant de bien que la bulle avoit fait le mal. La puiſſance politique, éclairée ſur ſes droits, les à maintenus avec vigueur ſans bleſſer la puiſſance ſpirituelle ; & l'Italie & l'Eſpagne ont exécuté ſubitement ce qui n'étoit en France que le fruit tardif de la réflexion & des années. On peut regarder l'affaire de Parme avec Clément XIII comme une époque très-intéreſſante pour le genre-humain. Eſpérons tout de la véritable ſcience ; mais craignons tout des paſſions qui abuſent quelquefois de la ſcience auſſi bien que de l'erreur.

FIN.

TABLE
DES REGNES

Contenus dans le Troiſieme Volume.

SUITE DE LA TROISIEME RACE.
François II, *pag.* 1
Charles IX, 12
Henri III, 51
Henri IV, 94
Louis XIII, 164
Louis XIV, 252
Louis XV, 362

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit qui a pour titre, *Elémens de l'Hiſtoire de France* : cet Ouvrage m'a paru très-digne de l'impreſſion. Les faits y ſont expoſés d'une maniere qui n'a rien de la ſéchereſſe des abrégés, & l'Auteur s'y montre par-tout fort attaché à nos maximes. A Paris, ce 27 Juin 1766.

DE PASSE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans-Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé le ſieur DURANT, Neveu, Libraire à Paris, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au public un Ouvrage qui a pour titre : *Elémens de l'Hiſtoire de France*, par M. l'Abbé MILLOT : s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant ; Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, de le vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume, pendant le temps de douze années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes ; Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe, & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens dommages & intérêts ; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du préſent Privilege. Qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le ſieur DE LAMOIGNON, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit ſieur DE LAMOIGNON, & un dans

celle de notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France, le ſieur DE MAUPEOU. Le tout à peine de nullité des Préſentes ; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée ; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers & Sécretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent, ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion ; & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires ; Car tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Compiégne le vingtieme jour du mois d'Août, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-ſix, & de notre regne le cinquante-unieme. Par le Roi en ſon Conſeil.

LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 826. *fol.* 19, *conformément au Réglement de* 1723. *A Paris, ce* 6 *Septembre* 1766.

GANEAU, Syndic.

944.02
M62
v.3

COLUMBIA UNIVERSITY
0032186592

944.02 M62 ③
Millot.
Eléments d'histoire de France.

Sample

BOUND
BRITTLE DO NOT PHOTOCOPY
FEB 23 1956